











MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR LA

SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

---

La Société laisse à chaque auteur la responsabilité  
de ses opinions et de ses assertions.

---

La première série des *Mémoires et Documents* se com-  
pose de 24 volumes et d'un volume de *tables*, formant le  
Tome XXVe de cette série.

---

# MÉMOIRES ET DOCUMENTS

PUBLIÉS PAR

# LA SOCIÉTÉ SAVOISIENNE

## D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

FONDÉE LE 6 AOUT 1855

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE  
PAR DÉCRET DU 8 OCTOBRE 1881

---

TOME XXVI

---

DEUXIÈME SÉRIE — TOME 1

---



CHAMBÉRY

IMPRIMERIE MÉNARD, RUE MIVRIE

---

1887



BULLETIN  
DE LA  
SOCIÉTÉ SAVOISIENNE  
D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE

---

1886-1887

---

I  
TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

---

**Séance du 25 juillet 1886**

*(Présidence de M. MUGNIER.)*

Le procès-verbal de la séance du 20 juin 1886 est lu et adopté.

M. Blanc, directeur des postes et télégraphes du département de la Savoie, et M. Joseph Rivaud, docteur en droit, à Paris, présentés par MM. Mugnier et L. Rabut ; M. le comte Dupas, président du Conseil d'arrondissement de Thonon, présenté par MM. Piccard et Jacques Dubouloz ; M. Charles Bouvier, avocat à Thonon, présenté par MM. Mu-

gnier et Piccard, sont successivement reçus membres effectifs de la Société.

Le Président donne connaissance d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique, relative à la fixation de l'époque à laquelle devraient être tenus les Congrès annuels de la Sorbonne. La semaine qui suit la fête de Pentecôte est considérée comme présentant des avantages plus grands que la semaine de Pâques.

Il donne lecture du programme adopté définitivement par le Congrès des Sociétés savantes de la Savoie à Thonon, fixé aux 20, 21 et 22 août prochain.

---

### Séance du 1<sup>er</sup> août 1886

(Présidence de M. MUGNIER.)

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. Charles La Ravoire, docteur en droit, avocat à Rumilly, présenté par MM. Mugnier et Croissollet, et M. Auguste Bouchet, pharmacien à Evian-les-Bains, présenté par MM. Mugnier et J. Guyon, sont reçus membres effectifs de la Société.

M. Laurent Rabut fait connaître un *triens* mérovingien trouvé en Maurienne, et qui lui a été communiqué, au Musée départemental, par son possesseur; il le décrit ainsi :

+ CONBENAS FIT. — Tête diadémée à droite sur la partie supérieure d'un bouclier. Revers :

NONNITVS MO — (monetarius); croix pattée posée sur un globe et accostée des lettres C. G. et du chiffre VII.

Le nom du monétaire Nonnitus se trouve sur un *triens* publié par E. Cartier, dans la *Revue de numismatique*, avec le nom d'AMBACEA (Amboise).

Le nôtre aurait été trouvé en Maurienne. Nous ne rencontrons qu'un nom dans cet arrondissement se rapprochant de celui de *Combenas* : c'est celui de *Comba*, dans la vallée de Notre-Dame-du-Charmeix, nom d'un sanctuaire ou d'une chapelle.

M. Ponton d'Amécourt a publié ce même *triens* dans la *Revue historique et archéologique du Maine* (1882); il rapproche le nom de localité CONBENAS de l'antique CONVENÆ, mais sans rien affirmer.

Les lettres C. G., que quelques numismatites proposent de traduire par *Cruz gloriosa*, avec les chiffres VII, se trouvent sur des *triens* de Châlon. On les retrouve encore sur les *triens* de *Begorra* et de *Castro Fuschî* — La question est posée; de nouvelles découvertes en feront avancer la solution.

M. Mugnier présente une série de documents qu'il lira au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie à Thonon, sous ce titre : *Reconstitution de l'hôpital d'Hermance en 1542*. Ils ont, aux points de vue historique, administratif, religieux

et même philologique, un intérêt marqué. C'est ainsi qu'ils établissent que six ans après l'invasion bernoise, le protestantisme avait remplacé, au moins officiellement, le catholicisme. On y rencontre diverses locutions qui ont disparu, telles que *sans frauz ne baraz*, pour sans fraude ni ruse, *enchastres* pour compartiments d'un meuble, *conduite* pour louage, *ténoriser* pour insérer en entier. Ils indiquent la situation administrative de la ville, et contiennent les règles suivant lesquelles l'hôpital devra être dirigé.

---

### Séance du 28 octobre 1886

(Présidence de M. MUGNIER.)

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'instruction publique en date du 26 octobre courant, par laquelle il invite les membres des Sociétés savantes à comprendre les délibérations relatives à des intérêts religieux dans les travaux qu'ils préparent sur les *Assemblées générales* de communautés d'habitants.

Il fait connaître à la réunion la part que la Société a prise au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie qui s'est tenu à Thonon au mois d'août dernier. Il offre à la Société, de la part de M. Albert de Montet, publiciste à Vevey, son bel



ouvrage intitulé : *Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois*, 2 volumes in-8° ; — de la part de la Cour d'appel de Chambéry, le *Discours* de rentrée de M. Lanabère sur *les Associations ouvrières*, et le procès-verbal d'installation de son successeur M. le Procureur général Laroche ; — de la part de M. Tochon, président de la Société centrale d'agriculture de la Savoie et membre de la Société d'histoire et d'archéologie, son Mémoire intitulé : *le Congrès viticole national de Bordeaux de 1886* ; — de M. Albert Metzger, publiciste à Chambéry, son ouvrage : *la Conversion de M<sup>me</sup> de Warens*. Des remerciements empressés sont adressés aux donateurs.

M. Mugnier signale le don fait à la Bibliothèque de Chambéry par M. Jules Dénarié, juge de paix de cette ville et notre sociétaire, d'une vieille Bible éditée par M<sup>re</sup> Gabriel Bruno (en 1524, probablement), *a reverendo in sacra scriptura magistro Gabrieli Bruno veneto ordinis minorum, ministro provincie terre sancte summa cura et sollicitudine composita ac ordinata*. On lit sur les gardes du volume des annotations indiquant qu'il a anciennement appartenu à diverses personnes : *Le seigneur de Pierre Charée ma donne ce pat volume de bible. Auquel Dieu absolve lame*. JEAN DE MUSY (1) ; puis, *Michel Duquier*

(1) Au bas d'une page à l'intérieur du livre, on lit : *Jean de Musy sacristain de Lanvers*.

*presb.*, qui l'a acheté plus tard : *ego emi et solvi die 8 mensis mai anno 1677.*

Il semble que ce précieux volume se trouvait en Chablais dès le seizième siècle.

Le Président lit au nom de M. Croisollet, de Rumilly, la notice et la lettre suivantes :

**Le général Demotz de la Sale, dit de Lallée.**

Henry-François-Pierre-Charles Demotz de la Sale, naquit à Rumilly le 25 janvier 1732, de Charles-Pompée Demotz, seigneur de la Sale, et de Louise-Marie Portier du Bellair. Il fit son cours d'étude jusqu'en théologie dans le collège de sa patrie, entra chez les Bénédictins de Talloires, où il prononça des vœux qu'il fit annuler, après avoir prouvé qu'il avait été forcé d'embrasser l'état religieux. Ayant pris du service en France, il obtint d'abord une place d'officier dans les troupes qui étaient au service de la Compagnie française des Indes-Orientales, et s'embarqua sur ses vaisseaux pour se rendre à Pondichéry. Cette Compagnie ayant été dissoute, il résolut de repasser en Europe ; mais il fut pris par les Anglais dans la traversée, dépouillé de toute sa fortune et conduit à Londres, où il resta prisonnier pendant deux ans. De Lallée jura, dès lors, une haine implacable à l'Angleterre. Après avoir recouvré sa liberté, il retourna dans les Indes, entra dans les troupes de Basalet Vingue, roi d'Adonis, devint général de son armée (1) et commanda un corps de partisans qu'il tenait à

(2) Dans une lettre du 15 septembre 1775, datée du camp et devant la tranchée de Balarij, de Lallée fait part à son frère, qu'il a été promu général dans l'armée du roi d'Ado-

sa solde particulière. Après douze ans passés au service du roi d'Adonis, de Lallée se décida à passer à celui d'Hyder-Aly, roi des Mahrattes, sous la condition, qui fut acceptée, que ce prince déclarerait la guerre à l'Angleterre. L'armée d'Hyder-Aly, composée de vingt-cinq mille hommes de cavalerie, de quinze mille hommes d'infanterie avec cinquante pièces de canon, entra en campagne le 21 juillet 1780. Les succès du général de Lallée, dans cette guerre, furent tels qu'il soutint pendant plusieurs campagnes la puissance du roi des Mahrattes contre les efforts acharnés des envahisseurs des Indes.

La lettre ci-après du général de Lallée, que nous a gracieusement communiquée M. le baron Charles Demotz de la Sale, renferme sur cette guerre quelques détails que les lecteurs trouveront sans doute intéressants. Elle est adressée par le général à son frère Joseph Demotz de la Sale, chanoine de la Sainte-Maison de Thonon.

F. C.

« Mangalor (Inde), 1<sup>er</sup> septembre 1783.

« Mon cher frère,

« Vous aurez sans doute été surpris d'un silence de quatre ans. L'époque de la prise de Pondichéry, signal

nis. Jusqu'alors, il avoit servi en qualité de major et commandant d'un petit corps d'armée au service du même roi, dans le Décan. (Lettre de 25 août 1771). C'est pendant qu'il étoit au service du roi d'Adonis que de Lallée entra à force armée dans la ville et citadelle de Sancalmadii. « Le sang et le feu, inséparables de pareilles expéditions, écrit-il, seroient un triste spectacle pour des personnes qui ne sont pas habituées aux horreurs de la guerre. »

de la guerre déclarée entre la France et l'Angleterre, me procura pour ennemis implacables tous les Anglais de l'Inde, qui me voyoient avec la plus grande jalousie soutenir encore avec honneur le pavillon français dans ce pays. Ils employent tout leur crédit pour me faire congédier du service de Bassalet-Vingue, roi d'Adonis que je servais depuis douze ans. Ce contre-temps, loin de me faire abandonner les intérêts de la nation française que j'avois adoptée pour patronne, excita en moi le désir de prouver à la France mon inviolable attachement, et à l'Europe entière de quoi peut être capable un génie audacieux dans cette partie du monde. En effet, loin de congédier mon parti composé pour lors de cinq cents Européens et de trois mille cinq cents milices du pays, je trouvais le moyen de soudoyer cette petite armée pendant l'espace de dix mois tant sur mon crédit que sur un fonds de près de deux millions, fruit de mes épargnes de dix années de service à Adonis.

« Dénûé de presque toute ressource, poursuivi partout par un ennemi furieux de me voir faire respecter encore, malgré tous ses efforts, le pavillon blanc, je me décidais à passer au service d'Hyder-Ali-Kan, l'unique prince de l'Inde qui fût en état de balancer la puissance anglaise, sous la condition qu'il déclareroit la guerre à cette puissance orgueilleuse. Ce prince m'a tenu sa parole, et quatre mois après mon arrivée auprès de lui il est descendu sur la belle province d'Arcade, qui faisoit les délices de nos insolents vainqueurs, le 21 juillet 1780. Vous avez sans doute lu sur les papiers publics ses conquêtes et ses progrès. Je vous envoie ci-joint le nom des places qu'il a conquises et celui des endroits où il s'est donné des batailles, ainsi que le nom des généraux anglais qui commandoient dans les différentes affaires qui se sont pas-

sées. Après trois ans d'une campagne continuelle, la paix conclue entre les puissances belligérantes d'Europe m'oblige à regret de cesser toute hostilité et me procure le plaisir de vous donner de mes nouvelles; c'est l'unique fruit que je retire de cette paix. Je puis enfin trouver un moment pour vous réitérer les sentiments d'attachement et d'amitié qui ont toujours été gravés dans mon âme; ils ne s'en effaceront jamais, et vous pouvez être persuadé que rien au monde ne peut changer les sentiments de mon cœur pour vous et pour toute la famille.

« Je crois assez inutile, cher frère, de faire le détail de ma fortune. Vous ne devez pas ignorer qu'un officier jaloux de son honneur, ne remplit point des coffres-forts. J'ai, durant le cours de cette longue campagne, dépensé tout mon bien et contracté de grosses dettes; mais aussi j'ai l'avantage d'avoir balancé la puissance la plus orgueilleuse de l'Inde, arrêté ses progrès et battu dans plusieurs rencontres le général Kootte, vainqueur du lieutenant-général Delalie. J'ai sauvé avec plaisir la malheureuse colonie de Pondichéry et de la violence des Anglais et de la rapine d'Hyder-Ali-Kan, et ai protégé les colonies hollandaises et danoises pendant le courant de cette guerre. Les Anglais eux-mêmes me doivent cette justice d'avouer que, comme ennemi, je leur ai fait la guerre en brave et bon militaire, et comme Européen je leur ai donné tous les secours possibles lorsque le sort des armes les a fait tomber entre mes mains. Je compte pour rien, cher frère, le délabrement de ma fortune, ayant fourni une si belle carrière. Ma conduite tant militaire que politique a d'abord été approuvée par M. le maréchal de camp Duchemin, lorsqu'il a débarqué avec les troupes françaises dans l'Inde, et ensuite par M. le marquis De Bussi, lieutenant-général, qui a bien voulu me

témoigner sa satisfaction en accordant à tous les officiers de mon parti un grade supérieur à ceux qu'ils avoient, et en me donnant la promesse de rendre compte au roi de ma conduite et de lui faire valoir mes services. La gloire fut toujours mon ambition.

« Je pense m'être acquis une assez belle réputation dans cette guerre pour avoir part à de nouvelles grâces du roi, que je crois trop juste pour ne pas récompenser mes travaux. Jusqu'à présent, je ne vous avois point fait part, cher frère, que j'avois été breveté par le roi en 1775 de major d'infanterie ; que j'avois été breveté de colonel d'infanterie et de la croix de Saint-Louis en 1777. J'espère que le roi ne se bornera point à ces faveurs et que je pourrai aller revoir mes dieux pénates comblé de gloire et d'honneur. Vous ne rougirez pas, je pense, d'embrasser un frère dont toutes les actions ont mérité l'applaudissement de toute l'Inde en général ; c'est ce dont je puis me flatter sans craindre la contradiction ; peut-être aurez-vous eu de mes nouvelles dans les papiers publics qui ont fait mention de la guerre des Indes.

« C'est avec la plus grande satisfaction que j'ai vu arriver, sur l'escadre de M. le commandant du *Suffren*, le chevalier de Veuillet, mon cousin, qui a d'abord été employé par M. de Souliac, gouverneur de Maurice, en qualité de capitaine ; puis M. le marquis De Bussi, sur le rapport qui lui fut fait de ses talents militaires, l'a nommé au commandement d'un bataillon de cipayes. La conduite de cet officier, mon parent, m'a fait honneur en tout point, s'étant acquis la bienveillance générale de tout l'état-major de l'armée française et de ses chefs dont il a mérité les applaudissements. En mon particulier, ayant lieu de connoître son caractère et les qualités de son cœur,

je n'oublieroi rien pour lui procurer de l'avancement et la croix de Saint-Louis.

« Je m'aperçois, cher frère, que cette longue épître doit lasser votre patience; mais quatre ans de silence exigeoient de ma part un détail de ce qui l'avoit occasionné, et j'attends de votre bon cœur que vous entrerez dans mes peines et travaux, et que vous conviendrez de l'impossibilité où je me suis trouvé de vous donner de mes nouvelles. Vous, au contraire, plus tranquille et moins exposé au tintamare du canon et de la mousqueterie, quels peuvent être les motifs de votre silence, car je n'ai reçu aucune de vos lettres depuis celle qui m'a été remise par M. Saint-Martin. Vos excuses ne peuvent point être de recette à l'égard d'un frère surtout qui n'a cessé de vous aimer de l'affection la plus sincère. Donnez-moi, je vous prie, des nouvelles de mes chers père et mère, pour qui je conserveroi toujours un respect à toute épreuve. Heureux si, étant instruits de ma conduite, ils me croyent encore digne de porter le nom de leur fils. Embrassez, je vous prie, avec l'affection la plus fraternelle, tous mes frères et sœurs à qui je seroi à jamais sincèrement attaché; c'est dans les mêmes sentiments que vous me retrouverez toujours,

« Mon cher frère,

« Votre très humble et obéissant serviteur et  
affectionné frère.

« Le chev<sup>er</sup> DEMOTZ DELALÉE,  
« Colonel d'infanterie. » (1)

(1) Le général Demotz Delalée mourut vers 1799. Le dernier survivant de cette famille est décédé sans postérité à Rumilly en 1886.

**Séance du 21 novembre 1886***(Présidence de M. MUGNIER.)*

Le procès-verbal de la séance du 29 octobre est lu et adopté.

Sur la présentation de MM. Laurent Rabut et Marie-Girod, M. Albert Metzger, publiciste à Chambéry, est nommé membre effectif de la Société.

Dans le but de resserrer les liens qui l'unissent aux Sociétés d'histoire et d'archéologie de la Suisse romande et sur la proposition de son bureau, la Société nomme au nombre de ses membres honoraires M. Charles Lefort, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève ; M. Eugène Ritter, membre de la même Société et doyen de la Faculté des lettres de Genève, et M. Albert de Montet, membre de la Société d'histoire de la Suisse romande, publiciste à Vevéy.

Sur la proposition de M. Laurent Rabut, la Société vote l'achat d'un manuscrit contenant la procédure suivie contre le sire de Montmayeur à la suite du meurtre du président de Fésigny (1465).

La Société remercie la Société centrale d'agriculture de la Savoie de l'envoi qu'elle a bien voulu lui faire de sa belle *carte agronomique de la Savoie*. Cette carte, si précieuse pour l'histoire de l'agriculture dans notre pays, a été dressée, sous la direction de M. Pierre Tochon, par M. Ga-



briel Buchard, inspecteur des forêts en retraite, secrétaire de la Société d'agriculture.

M. Laurent Rabut met sous les yeux des sociétaires plusieurs épingles et styles romains en os et de formes diverses, trouvés récemment dans les fouilles opérées à Saint-Just (Lyon), dans la rue de Trion.

M. Mugnier présente divers dessins à la plume et une gouache d'un jeune artiste d'Annecy, M. Coppier. Ce sont des copies très bien rendues des portraits de Robert de Genève (Clément VII), du cardinal de Brogny et d'Eustache Chapuis, du musée d'Annecy. La gouache est la reproduction du portrait d'un jeune garçon d'environ 18 ans, appartenant à M. le docteur Cailles, d'Annecy, et que l'on croit être celui de Jean-Jacques Rousseau à l'époque où il demeurait dans cette ville chez Madame de Warens.

M. Antony Dessaix fait don d'un opuscule intitulé : *Devinettes de la Haute-Bretagne*. Le même membre, qui est l'auteur du volume populaire des *Légendes et traditions de la Savoie*, lit, sur la Société qui s'est formée en France sous le nom de *Dîner de la Mère l'Oye*, le rapport qui suit :

« Diviser et subdiviser est un procédé qui a été mis en usage dans tous les temps et qui est plus que jamais en faveur aujourd'hui. Autrefois, c'était le moyen qu'on employait pour régner ; aujourd'hui, on le met à contribution pour s'instruire, voilà toute la différence.

« En effet, chaque science est de nos jours considérée comme un arbre aux ramifications innombrables. On taille, on soigne, on émonde l'arbre, ce qui n'empêche pas qu'on donne les mêmes soins à chacun de ses rameaux.

« Il en est de même de ces végétaux dont chaque rameau peut à son tour se transformer en arbre, ou au moins en arbrisseau. Il suffit pour cela qu'il s'accommode du procédé appelé par les jardiniers, *la bouture*. Ce rameau détaché d'un tronc vigoureux devient à son tour chef de famille, et ses sous-rameaux deviennent aussi l'objet des soins de l'ingénieux fils d'Adam et d'Eve auquel l'arbre de science ne fait pas peur. C'est un souvenir du bonheur qu'ont goûté nos premiers pères, et ce n'est pas celui qui en donne le moins à leurs arrière-neveux.

« Or donc, une branche détachée de l'arbre de l'histoire vient de porter ses premiers fruits. Cette branche a pris le nom de *Folk-Lore*, et c'est d'elle que je viens vous entretenir.

« Ce que l'on connaît de la science du bûcheron, ou science populaire, est quelque chose de bien naïf, de bien réduit, de bien primitif, et le recueil n'en serait pas bien volumineux. Quelques contes, des proverbes et des devinettes en sont en quelque sorte le véhicule, et l'on est étonné d'apprendre que ce peu d'éléments suffit à défrayer la conversation de tous les coins du feu de village, tous

les entretiens de la *bovâ* (1). Et cependant ce peu ne mérite pas le mépris dans lequel on le laisse ; mieux encore, ce peu est lui-même la garantie de sa valeur ; l'or tire de sa rareté la plus grande partie de son prix. Ces contes en petit nombre, ces proverbes que vous voyez reparaître à tout bout de champ, ces devinettes qui se rencontrent les mêmes un peu partout, tous ces éléments sont susceptibles d'inspirer un certain intérêt.

« La manière dont ils sont mis en lumière, les accessoires qui en entourent le fond, le pittoresque des expressions dont ils sont revêtus, tout cela en relève l'insignifiance, si insignifiance il y a, en augmente le sel quand la gauloiserie s'en mêle, et en constitue le charme aux yeux des amateurs en quête de tout ce que le passé anoblit et que le présent est en passe de regretter.

« Colliger et mettre en relief ces éléments dispersés, voilà l'objet du *Folk-Lore*. Cette dénomination empruntée à l'anglais, faute à la langue française d'être autorisée à se munir de mots composés dans le cas où elle ne possède pas les simples, cette dénomination légèrement barbare est, à tout prendre, ce qu'on a trouvé de mieux jusqu'à présent pour désigner la nouvelle branche, détachée de l'histoire, dont j'ai essayé de vous exposer l'objet et le caractère.

« Chez nous, ces contes naïfs et puérils pour la

(1) La veillee d'hiver dans les étables.

plupart, mais tous aussi peu vraisemblables les uns que les autres, étaient appelés *Contes à la Liaudaz*. Ailleurs on les connaît, — ce sont partout les mêmes, — sous le nom de *Contes de ma mère l'Oye*; aujourd'hui ils sont montés en grade, et ils forment autant de fleurs du nouvel arbrisseau scientifique, le *Folk-Lore*.

« On avait bien essayé de la dénomination de *Légendes et traditions populaires*, mais cette expression, d'un sens trop déterminé, parut bientôt, de ce fait même, impropre à couvrir une foule de choses populaires qui ne sont ni des légendes, ni des traditions. Les Anglais, qui nous ont ouvert un si vaste dictionnaire pour désigner tant de sottises à la mode, ont pensé mériter leur pardon en innovant quelques expressions plus utiles que celles en usage sur le *turf*.

« Le mot *Folk-Lore*, qui appartient à l'ancien anglais, est un nom composé des deux mots *Folk* et *Lore*. Courts tous les deux, ensemble ils n'en font pas un capable d'effrayer le lecteur. Littéralement ce mot signifie : *Savoir populaire*. Il fut assez rapidement adopté en Angleterre; d'abord à cause de sa tournure archaïque, et ensuite parce que n'étant pas bien précis, en réalité il peut s'appliquer à un grand nombre de choses à la fois. Ainsi le suffixe *Lore*, qui en est le second terme, a l'avantage de s'adjoindre avec complaisance à beaucoup de mots divers, et de déterminer ainsi autant de nouvelles branches de

l'arbre de la science populaire, *Bird-Lore*, par exemple, quand il s'agit des oiseaux, *Plant-Lore* quand il s'agit des plantes, considérés au point de vue où le peuple les envisage dans ses traditions, ses superstitions, ses proverbes et même ses facettes.

« Je n'ai pas besoin de vous exposer de quelle façon le *Folk-Lore* se rattache à l'anthropologie, aussi bien qu'à l'histoire ; du reste, cela m'entraînerait trop loin. Je me bornerai, pour le moment, à vous informer que la nouvelle science vient de prendre rang dans le monde intellectuel, qu'une société s'est formée dans le but de l'accréditer et de la cultiver, que cette société ne demande pas mieux que d'entrer en relation avec les réunions d'hommes ayant pour but l'étude, quel qu'en soit l'objet spécial, et finalement, d'inviter la Société d'histoire et d'archéologie de Chambéry à présenter ses souhaits de bienvenue à la réunion des *Folk-Loristes* français, réunion qui, pour désigner franchement son caractère gaulois, a pris le nom pittoresque de « *Dîner de ma mère l'Oye* ».

Cette nouvelle institution m'inspire un intérêt que vous comprendrez, si vous voulez bien vous souvenir que j'ai publié, en 1873 et 1874, deux volumes intitulés : *Légendes et Traditions populaires de la Savoie et de la Haute-Savoie*. Le *Folk-Lore* est en quelque sorte un nouveau venu dans le monde scientifique, que j'ai quelque droit à considérer comme un de mes descendants. Je

suis, en effet, bien près d'être son aïeul ; mais il n'y perdra rien, car je suis prêt à l'instituer mon héritier.... pour les légendes et les traditions que j'ai recueillies depuis 1874.

« C'est donc, avec la complaisance d'un ancêtre pour ses petits-neveux, que j'ai l'honneur de vous demander, en faveur de ceux-ci, un témoignage de sympathie qui sera accueilli avec la reconnaissance de la confraternité intellectuelle, la meilleure des fraternités. »

Après cette communication, qui a été écoutée avec une grande attention, la Société reconnaissant tout ce que la recherche et l'étude des vieilles traditions et des légendes populaires présentent d'intéressant et d'utile aux divers points de vue signalés par M. Dessaix, adresse à la Société du *Dîner de ma mère l'Oye* ses félicitations et ses souhaits de prospérité ; elle charge M. Dessaix d'en transmettre l'expression à M. Paul Sébillot, l'organisateur du *Folk-Lore* français.

---

### Séance du 5 décembre 1886

(Présidence de M. MUGNIER.)

Le procès-verbal de la séance du 21 novembre est lu et adopté.

Le Président fait connaître qu'il a reçu pour la Société : de M. Rodillon, son édition latine et sa

traduction française du deuxième livre du traité de Cicéron : *De Natura Deorum* ; de M. le baron Ravenat, sa notice sur M. Germain Pont, chanoine de Moûtiers, et de notre président honoraire M. François Rabut, son opuscule : *Une Construction de la Renaissance à Dijon*.

Sur la proposition du bureau, MM. Léopold Delisle, membre de l'Institut de France, administrateur général de la Bibliothèque nationale à Paris ; le baron Antoine Manno, membre et trésorier de l'Académie des sciences, etc., à Turin ; le baron Frédéric-Emmanuel Bollati de St-Pierre, directeur des archives, membre de l'Académie des sciences de Turin, sont nommés membres honoraires de la Société.

M. Paul Lathoud, architecte à Chambéry, présenté par MM. Mugnier et Aug. Finet, et M. Georges Bard, avocat à Bonneville, présenté par MM. Mugnier et Toubin, sont nommés successivement membres effectifs.

M. Antony Dessaix lit, à propos de l'ouvrage de M. Dantand, vérificateur des poids et mesures à Thonon, *l'Olympe disparu*, une dissertation humoristique sur la devise des armoiries de Thonon : CONSTANTIA CONTENTA [eris].

M. Revil présente au nom de notre sociétaire, M. Drivet, chef de gare à Narbonne, deux parchemins émanant, le premier du s<sup>r</sup> *Gautier*, seigneur d'*Hostel*, conseiller et maître en la Chambre des comptes, subrogé par commandement de

S. A. (Em.-Philibert) à messire Louis Oddinet, baron de Montfort, président au Sénat et à la Chambre de comptes, commissaire général pour l'affranchissement des taillables. Par ces lettres, données à Lullin le 29 novembre 1567 en faveur de Jacques feu Jacques *Rey*, qui a déclaré vouloir profiter de l'édit d'affranchissement, le seigneur d'Hostel affranchit celui-ci et les siens, nés et à naître, de tous droits de taillabilité et de main-morte.... *tout ainsi que par sa première nature il est né libre*; sauf seulement les cens, servis et autres droits féodaux, et moyennant le paiement à S. A., et pour une fois, de la somme de 80 florins, ainsi taxée suivant la valeur de ses biens. La pièce est signée *Gautier*; elle est munie du sceau, sur hostie, du magistrat. C'est un écusson rond avec cette légende : *S. P. Gauterii magist. computorum*. La seconde pièce est la confirmation de la première par la Chambre des comptes, le 5 mai 1568.

La Société décide l'impression de la Table générale des 24 premiers volumes de ses *Mémoires et Documents*, qui formeront la première série de ses travaux. Les tables que M. Marie-Girod, l'un de ses secrétaires, est sur le point d'achever, formeront le tome XXV<sup>e</sup> et dernier de cette première série; elle vote l'impression au tome XXVI<sup>e</sup>, soit 1<sup>er</sup> de la deuxième série, d'un travail de M. Mugnier, intitulé : *Pierre d'Aigueblanche, et les Savoyards en Angleterre au XIII<sup>e</sup> siècle*, et



d'un travail de MM. Auguste Dufour et Mugnier :  
*la Famille de Maillard de Tournon.*

### Séance du 2 janvier 1887

(Présidence de M. MUGNIER.)

Après lecture, le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Le Président informe la Société que M. Ménard a accepté le prix qu'elle lui a proposé pour augmenter de 50 exemplaires le tirage de ses publications, et qu'en conséquence l'impression du nouveau volume des *Mémoires* a commencé. Il lit les lettres par lesquelles MM. Léopold Delisle, Charles Lefort, Ritter, de Montet, Manno et Bollati de St-Pierre, ont remercié la Société de les avoir élus au nombre de ses membres honoraires ; il remet à la Société, au nom de M. Léopold Delisle, cinq publications récentes de cet écrivain : *Nouveau témoignage relatif à la mission de Jeanne d'Arc*, 1885 ; — *Discours prononcé à l'assemblée générale de la Société de l'Histoire de France* le 26 mai 1886 ; — *Virgile copié au X<sup>e</sup> siècle, par le moine Rahingus*, 1886 ; — *Mémoires sur l'école calligraphique de Tours au IX<sup>e</sup> siècle*, 1885 ; *Notice sur des manuscrits du fonds Latin conservés à la Laurentienne, à Florence*, 1886. Ces divers ouvrages sont ornés de fac-similes des diverses écritures qui en ont fait l'objet. La Société

remercie M. Léopold Delisle de ce précieux envoi, ainsi que de son offre de lui prêter, à l'occasion, son bienveillant appui.

M. Aimé Golliet, président de Chambre à la Cour d'appel de Dijon, présenté par MM. Mugnier et Gantin ; M. Félix Blanc, juge au tribunal civil de Bonneville, présenté par MM. Mugnier et Bard, sont nommés membres effectifs de la Société. La démission de M. A. Bouchet est acceptée.

Lecture est donnée, au nom de M. Jules Guyon, de Thonon, de la lettre suivante adressée par Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, duc de Savoie, au baron d'Avully :

« A n<sup>re</sup> très cher bien amé et féal le sieur  
« d'Avully.

« Le duc de Savoye. Très cher bien amé et féal  
« par le baron d'armence v<sup>re</sup> beau-frère présent  
« porteur nous avons entendu la continuation de  
« v<sup>re</sup> affection a n<sup>re</sup> service et ce de plus qu'il  
« nous a dict de v<sup>re</sup> part, sur quoi nous vous  
« dirons et assurerons par ceste que venant p<sup>r</sup>  
« le faict que scaves a faire quelq perte non seul-  
« lement nous vous releverons mais nous vous  
« reconnoistrons de façon quaures viste occasion  
« de nous contenter ainsi que vous le dira plus  
« particulierement ledit baron a qui nous remet-  
« tant vous disons a dieu qui vous ait en sa s<sup>te</sup>  
« garde. De Turin ce xvii de may C. Emanuel,  
« et plus bas Larest. »

M. Mugnier fait remarquer, avec M. Guyon, que le baron d'Hermance dont il s'agit, n'est autre que François-Melchior de Saint-Jeoire, baron d'Yvoire et d'Hermance, dont le sieur d'Avully avait épousé la sœur en 1573, après un contrat de mariage qui a été analysé l'an dernier au *Bulletin* de la Société (page xxxi) ; il ajoute que le fait pour lequel le duc envoyait le baron d'Hermance au seigneur d'Avully, était sans doute la défense du Chablais contre les Bernois. Suivant l'habitude, la lettre est des plus vagues ; elle était destinée à accréditer le messager auprès du destinataire dans les pourparlers qu'il devait nouer au nom du souverain.

M. Marie-Giroud présente un acte relatif à des biens vendus à réméré, et dans lequel il y a quelques noms à recueillir. Le 23 novembre 1515, à compter de la Nativité du Seigneur, indiction troisième, Jean feu Rodolphe Vuagnon reconnaissant qu'il a vendu à noble Michel de Thoire (de Thoria), de Bellecombe, divers biens sous pacte de rachat, et qu'il a laissé expirer le terme sans restituer le prix reçu, cède une portion de ces biens à l'acheteur, ainsi que certains droits qu'il a contre égrège Jean de Salis, notaire. L'acte est reçu à Doucy? (apud Doucen) dans la maison des frères Gautier, en présence de noble et puissant Gaspard de Thoire, seigneur de Bellecombe (en Bauges), d'André Raffouz, tailleur, etc., par le notaire Pierre Couducier.

La réunion décide ensuite l'impression, dans le prochain volume des *Mémoires* de la Société, de l'étude de M. Mugnier sur les *Comédiens en Savoie*, dont une partie a été lue au Congrès de Thonon, et que les développements que l'auteur lui a donnés ne permettent pas d'insérer *in-extenso* au compte rendu de ce Congrès.

M. Mugnier informe la Société qu'il a achevé la lecture et presque terminé la transcription du manuscrit acheté en novembre dernier : *Copie de la procédure de Montmayeur-de Fésigny*. Ce document est intitulé : COPIA PRODUCTIONUM PARTE D. MYOLANI IN P<sup>a</sup> INST<sup>a</sup> : il se compose de 264 feuillets cotés, outre trois ou quatre qui ne l'ont pas été. Il est tout entier en latin, sauf un très petit nombre de pièces en français ; il a été écrit aux trois quarts par un greffier appelé Pierre Richard, et pour un quart par un autre secrétaire de la Chambre des comptes. L'écriture du premier est assez lisible, celle du second est moins bonne ; la dernière pièce a été écrite en l'année 1500.

Parmi les pièces en français, il en est une qui est la clé de l'affaire. C'est une dénonciation formelle datée du 24 janvier 1461, par laquelle Jean d'Entremont accuse messire Jacques, comte de Montmayeur, d'avoir tenu, sur le duc Louis et sur sa femme Anne de Chypre, des propos offensants. Louis chargea Guigues de Fésigny, alors président patrimonial, de saisir les châteaux de

Jacques de Montmayeur et de s'assurer de sa personne. Cet ordre fut donné à Carignan le 28 janvier par le duc, et le lendemain par la duchesse Anne, [puis réitéré à Chambéry le 12 février suivant. De Fésigny essaya d'échapper à l'obligation d'exécuter une mission qu'il jugea dès l'abord fort dangereuse ; mais il dut céder devant de nouveaux ordres et devant la promesse écrite de Louis et d'Anne de Chypre de le préserver, ainsi que Jean d'Entremont, de tous dommages *encers et contre tous*. Avant la fin de février, accompagnés de Jean d'Entremont, d'Aynard d'Entremont, et ayant avec eux quatorze hommes armés, ils essayèrent d'escalader le château d'Aprémont, mais leurs échelles se rompirent et ils durent revenir à Chambéry. Montmayeur fut extrêmement irrité de cette tentative. Il résolut de s'en venger ; et déjà, en 1462, il fit arrêter à Genève Guignes de Fésigny par un nommé Eynequin Copin, qui s'empara des chevaux et des bagages du président. Ayant été obligé de relâcher son prisonnier, Montmayeur attendit le moment propice pour assouvir sa vengeance. En juin 1464, la duchesse Anne n'était plus vivante, Louis était malade et vivait à Lyon ; son fils aîné Amédée, lieutenant-général, résidait à Bourg, et les principaux seigneurs et dignitaires se trouvaient auprès d'eux. Chambéry se trouvait ainsi dépourvu de toute autorité capable de s'opposer à ce que le comte voudrait tenter. Le 15, il envoya

à Chambéry Humbert d'Excheraine, Richard du Pont et 20 à 30 hommes armés, qui saisirent le président en pleine audience, le traînèrent dans la prison du château de la ville, et quelques jours après dans celle du château d'Aprémont. Là, Guigues de Fésigny fut complètement séquestré ; il ne put conférer ni avec sa femme, ni avec son fils, ni avec les avocats venus de Chambéry pour l'aider à préparer sa défense. Il fut soumis à la torture, jugé par quatre légistes aux gages de Jacques de Montmayeur, puis décapité par un charpentier d'Aprémont. Son corps fut placé dans une caisse, la tête entre les jambes, et porté jusque près de l'église de ce village, escorté de quatre torches et enterré hors du cimetière. Peu de jours après, Humbert d'Excheraine et le vice-châtelain Richard du Pont, allèrent détruire une maison que de Fésigny possédait aux environs, dans un lieu appelé *Charvelle* (1). Peu après s'être emparé du président de Fésigny, Montmayeur avait envoyé au Bourget Humbert d'Excheraine et une trentaine d'hommes pour saisir Aynard d'Entremont, parent de Jean, et qui avait pris part à l'assaut d'Aprémont. Il fut frappé et garrotté, enfermé aussi au château. Ces faits et bien d'autres entièrement inédits, sont amplement racontés dans notre document. Ils prouvent, d'une façon évidente, que non seule-

(1) Probablement *Charvet*, commune de Saint-Baldoph.

ment Montmayeur ne fut pas l'exécuteur d'ordres reçus du duc de Savoie, mais encore qu'il fit mettre à mort de Fésigny au mépris de toutes les règles de la justice et du droit alors en vigueur, comme des injonctions réitérées des ducs Louis et Amédée (1). En face de cet abus de la force, les avocats venus à Apremont afin de s'entendre avec de Fésigny, pour sa défense, ne purent que protester dans un mémoire qu'ils adressèrent à Amédée IX et où, à l'exemple de Jacques de Molai, ils assignent Montmayeur à comparaître dans un an et un jour devant le tribunal de Dieu.

En terminant son analyse, M. Mugnier rappelle que dans deux lettres publiées en décembre dernier à Chambéry, M. Charles Buet a paru émettre l'idée que le document acquis par la Société d'histoire et d'archéologie, ne serait autre qu'une copie de pièces recueillies pour son compte en 1873 aux archives de Turin, et qu'il aurait donnée à une autre Société savante de Chambéry. M. Buet se trompait, et dans une lettre du 27 du même mois, publiée dans le même journal, il a reconnu son erreur. L'incident est donc clos.

En raison de l'importance historique des procès de Fésigny-d'Entremont et de Montmayeur, la Société décide qu'elle publiera intégralement dans ses *Mémoires* tous les actes de ces diverses pro-

(1) Le duc Louis était mort à Lyon le 28 janvier 1465; de Fésigny fut décapité au mois de février suivant, après le 3.

cédures, et qu'ils seront précédés d'une notice et d'une traduction, dont elle confie le soin à son président, M. Mugnier.

---

**Séance du 30 janvier 1887.**

(Présidence de M. MUGNIER.)

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. A. Comte, substitut du Procureur de la République à Chambéry, présenté par MM. Mugnier et Odru, est nommé membre effectif de la Société.

M. Perrot, trésorier, présente son compte de gestion pour l'année 1886. Une commission est nommée pour l'examiner.

M. Laurent Rabut, au nom de son frère, M. François Rabut, l'un des présidents honoraires, lit les notes suivantes relatives à diverses inscriptions existant ou ayant existé à Chambéry.

« L'administration de la ville de Chambéry avait soin de consigner dans des inscriptions gravées sur pierre le souvenir des constructions qu'elle faisait élever. J'en ai relevé quelques-unes qui ont échappé à la destruction.

« Les plus anciennes ont disparu ; parmi celles-ci M. Pillet, le collaborateur du *Dictionnaire de biographie* de Michaud, en a relevé une en 1787. Je l'ai copiée dans un mémoire manuscrit qu'il a laissé pour servir à une description de la Savoie.



Il nous y apprend que sur la digue de la Leysse, à 630 pas du portail de Buissonrond, un pilier carré haut d'environ six pieds portait sur trois de ses faces les inscriptions suivantes, déjà un peu détériorées.

« Les voici telles qu'il les donne. Je ferai quelques corrections en note.

NICOLAO	.....	TAP
DINERIO (1)	.....	MVM FVN
IVRECOS	ADVERS LESSIAE	DAMENTA
IOHANNE	FLVMIS VIM ET	VI IDVS
DE CALCIBVS	CREBROS IPETV	FEBRVARI
PATRICIO	COEPTUM OPUS	ANNO
PETRO	MOX CAMBER	A CHRI
PILLETO	IACENSIVM	STO NATO
PROCVRTRE	(2) A.... SVO	MDLII
GVILLO	IMPENSO PER	MON. TO (3)
MOJONO	FECTVM ATQ	SOTVRNO
MERCATORE	VE ABSOLV	ME GEBEN
SCIDICIS	TVM	ARGINI (4)
		TECTO

« Les inondations causées à la ville par le torrent de la Leysse, qui charrie beaucoup et exhausse son lit, ont donné de tout temps beaucoup de tracas aux édiles de Chambéry. (Voy. PINGON, GRILLET, BILLIET, etc.)

(1) Il faut lire DANERIO. En 1552, les syndics étaient Nicolas Danières, avocat au Parlement, noble Jean de Leschaux, Pierre Pillet et Guillaume Mojon.

(2) .ERE.

(3) MONETO. Monet de Sotour, de Genève.

(4) Lire ARCHITECTO.

« Les inscriptions que j'ai relevées sont du commencement du xvii<sup>e</sup> siècle et se rapportent aux agrandissements de l'hôtel de ville. Voici d'abord une inscription gravée en gros caractères sur une pierre de grande dimension, qui n'a jamais été mise en place. On la voyait dans le jardin situé entre l'hôtel de ville et la bibliothèque publique (l'ancienne église des Antonins). Elle est aujourd'hui derrière le musée du jardin des plantes. L'interruption qui se trouve dans la moulure du bas fait présumer qu'on devait y encastrier une autre pierre portant les armes de la ville et la date.

DIVI. CAR. EM. S. P. FEL. AVSP.  
 QUÆ VRBS DIGN. RESPOND. HAS  
 ÆDES PVB. REI CIVILIS COMMODO  
 QUESIERVNT DEDICAVERVNT

CONS.

L. DE BUTET EQ.	F. RVFFIN DE BIGVERNE
ALEX. DVCRET	CL. TIOLLIER
DAN. JACQUES	P. DVCRET
JAC. APRIN	NAT. GAUD

« La suivante se voyait sur la paroi des latrines de l'hôtel de ville.

CONSS.

MAXIMIL. FAVERIVS  
 CLAUD. DELALE  
 MELCHIOR BATTAGLINO  
 CAROLVS LA BREVILLIE  
 ANNO M. DC. XIII.  
 CONSTRVI CVRAVERVNT

« L'ancien hôtel de ville avait sur la rue un portail en pierre muni d'une porte en bois sculptée, sur laquelle on lisait la date 1615. On entraît dans un vestibule par les côtés duquel on pénétrait dans le corps de garde et dans le cachot, ou violon, que les Piémontais appelaient le *croton*. Au fond du vestibule, un autre portail de plus petite dimension donnait accès à l'escalier. Sur le fronton de ce portail soutenu par deux piliers, était gravée l'inscription qui suit :

1615

ÆDIVM. AMPL. RESPOND.  
 HANC ALTERAMQ. ADITVS  
 PORTAM POSVERE  
 CONSS. CL.  
 ANT. RUFFIN. S. MARESCIAL  
 CL. GINET ANT. BONAUD

« Encore une inscription plus récente et c'est fini. Elle est dans l'escalier à l'angle nord-ouest du Séminaire.

BALT. DUPRA  
 JEAN FORESTIER  
 CLA. GANIERE  
 RAYM LAGASSE  
 POSUERUNT 1721.

R. F. (1). »

M. Mugnier lit un chapitre de son ouvrage en cours d'impression, sur le *Théâtre en Savoie*.

(1) M. F. Rabut avait envoyé deux autres inscriptions que M. Mugnier avait déjà relevées et qu'il publie dans son *Théâtre en Savoie*.

Le même membre fait connaître une requête et une ordonnance du Conseil de ville, relatives aux premières leçons d'anatomie qui paraissent avoir été données à Chambéry. Le professeur était le chirurgien *Jean ALPHONSE* ; en février 1685, il recourt ainsi à la ville :

« A Messieurs les nobles syndics et conseil de  
« la présente ville :

« Supplie humblement s<sup>r</sup> Jean Alphonse, maître  
« chirurgien de la présente ville estably pour  
« la sancté disant que par délibération du Conseil  
« d'Etat il auroit esté commis pour faire des ana-  
« tomies publiques pour l'utilité tant du publiq  
« que pour l'instruction des jeunes estudiants en  
« chirurgie et comme il lui convient d'avoir un  
« lieu propre à cet effect, s'estant aperçu que la  
« salle du nouveau tirage dans l'hospital du Pa-  
« radis (1) estoit un lieu fort commode pour la dite  
« fonction et que la ville auroit la bonté de lui  
« permettre de jouir de ladite salle pour faire la  
« dite anatomie il recourt... pour que la ville luy  
« permette d'y faire les anatomies et qu'on lui  
« lui remette les clefs. »

Sur les conclusions du procureur de la ville, le Conseil donna l'autorisation demandée, sous la condition que le s<sup>r</sup> Alphonse remettrait les clefs de la salle à l'un des syndics après qu'il aurait achevé chaque opération.

(1) Cet hôpital était situé sur l'emplacement du cimetière actuel.

Le 9 mars 1689, Jean Alphonse fut reçu au nombre des bourgeois de Chambéry, et la ville ordonna qu'il ne paierait que 40 ducats de finance, au lieu de 60, « pour s'estre plusieurs fois « exposé aux maladies publiques. »

Il y avait à Chambéry, en 1673, un établissement de bains appelé les *Bains d'Alphonse* (1); il est bien possible qu'il appartint à notre chirurgien.

La Société remercie M. Frédéric Sassone de l'envoi qu'il a bien voulu lui faire de son livre : *France et Italie, ou les Grandes Etapes de l'émancipation italienne.*

---

### Séance du 27 février 1887

(Présidence de M. MUGNIER.)

Sur la proposition de MM. Mugnier et Lathoud, M. Antoine Dunoyer est reçu membre effectif de la Société. La démission de M. Doroux, pharmacien à Thonon, est acceptée à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. La Société a reçu de la *Société des Traditions populaires* le n<sup>o</sup> 1 de sa *Revue*, et de M. A. Lachenal, un petit volume traitant de *l'Alésia de Vercingétorix décrite par César*.

L'auteur place *Alésia* sur la colline des *Arènes*, arrondissement de Bourgoin (Isère).

(1) Voir *Le Théâtre en Savoie*, p. 49.

Les comptes de la Société, présentés par M. Perrot, sont adoptés sur le rapport de la commission nommée pour les vérifier. Une nouvelle somme sera placée à la Caisse d'épargne, conformément aux statuts.

M. Mugnier lit deux lettres du duc Charles III de Savoie, relatives au Saint-Suaire déposé alors à la chapelle du château de Chambéry. Ces lettres indiquent que les clés restaient en la possession du souverain, qui les emportait dans ses voyages. La fête du Saint-Suaire étant proche, les syndics délèguent un d'entre eux pour aller les demander au duc, et celui-ci les fait porter par son aumônier au président du conseil résident, le sieur de Dérée. Il a soin de charger la ville de défrayer son messenger.

#### I — LE DUC DE SAVOIE

Très chers bien amez et féaulx nous avons receu vre lre par le scindique pnt porteur et pour ce que nre intention est se doive monstrier le Sainet Suayre le jour de sa feste Et que a ceste cause envoyrons R<sup>d</sup> nre haulmosnier labbe de Cavor qui portera les clefs vous prions donner ordre sur les vivres et demeurant suivant vre bonne coustume de sorte que inconvenient ny advienne Et vous nous feres plaisir vous disant adieu tres chers bien amez et féaulx que vous ait en sa garde. damnessy ce XXVII jour d'avril

*Signé CHARLES et plus bas ROQUIER.*

*Suscription :* a nos tres chers bien amez et féaulx les scindiques hommes et communauté de Chambéry.— Petit sceau sur hostie ; écusson avec la croix de Savoie surmontée d'une couronne ducale.

## II — LE DUC DE SAVOÏE

Tres chers bien ame et feal conseiller nous avons receu vre lettre que la communaute de Chambery nous at envoÿe par l'un des scindiques dicelle put porteur pour seavoir nre intencion de monstrier le Sainct Suayre le jour de sa feste Et pour ce que comme leur escripvons nre intencion est telle se doit monstrier le dit jour pour a quoy envoÿons R<sup>d</sup> nre haulmosnier labbe de cavor qui portera les clefs A ceste cause vous prions faire venir les sindiques et principaulx conseillers de la ville pdevant vous pour donner ordre sur le tout tel que vous verres estre necessaire de sorte que nul inconvenient de peste ny aultre y advienne. Et vous nous feres plaisir vous disant a dieu tres cher bien ame et feal conseiller que vous ait en sa garde de amessy le XXVII d'avril.

*Signé CHARLES et plus bas ROQUIER.*

*Suscription :* A nre tres cher bien ame et feal conseiller president en Savoÿe le s<sup>r</sup> (ou ss) de Deree. (*Il n'y a pas de millésime.*)

M. Mugnier rend compte ensuite d'une grande publication bibliographique éditée actuellement par la *Regia Deputazione di storia patria*, de Turin, et lit le rapport suivant :

BIBLIOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA MONARCHIE  
DE SAVOÏE (1).

Heureux les travailleurs de l'avenir ! On s'occupe avec ardeur de leur faciliter la besogne. Jus-

(1) *Bibliografia storica della Monarchia di Savoia*, volume I, in-4<sup>o</sup> de XXVIII — 463 pages. Turin: Bocca frères, MDCCCLXXXIV.

qu'à présent, lorsque l'on rencontrait un document paraissant avoir de l'intérêt, quand l'étude d'une question semblait importante ou simplement utile, l'on ne se mettait à l'œuvre qu'après avoir beaucoup hésité. L'on pouvait craindre que le filon nouveau que l'on croyait avoir découvert ne fût, en réalité, qu'une mine exploitée déjà. Ce n'est qu'après de longues et fatigantes recherches que l'on arrivait à être à *peu près* certain de ne pas faire du *vieux neuf*.

L'Académie des sciences de Chambéry vient d'annoncer qu'elle publiera bientôt la première partie d'une *Bibliographie savoisienne*, due à l'érudition et aux patientes recherches de MM. A. Barbier et A. Perrin. Leur travail rendra de grands services et sera certainement le bienvenu. A côté de cette bibliographie générale de notre province, il s'en édite, au-delà des Alpes, une autre plus restreinte quant à son objet, car elle ne concerne que la matière historique, dans son acception la plus large il est vrai ; mais plus considérable en même temps, puisqu'elle embrasse tous les pays qui ont été soumis à la Maison de Savoie.

Ce vaste travail, qui semblait devoir exiger la coopération d'un grand nombre de personnes, est l'œuvre de M. le baron Antonio Manno et de M. Vincenzo Promis, membres de l'Académie des sciences de Turin et de la Députation royale d'histoire nationale. Ces deux savants, après bien des



années de travail, viennent de publier le premier volume de leur œuvre, qui en aura quatre ou cinq.

Ce n'était pas assez de rechercher les titres des ouvrages édités dans les États sardes et à l'étranger, les noms des auteurs, même quand ils avaient gardé l'anonymat ou pris un pseudonyme ; il fallait classer tous ces matériaux, les grouper de façon à rendre les recherches faciles et sûres, et former sous chaque rubrique un ensemble méthodique et complet. Dans une spirituelle préface, M. Manno raconte ses hésitations et ses tâtonnements. Après avoir rendu hommage au regretté Dominique Promis pour la manière dont il a créé et constitué la riche et célèbre *Bibliothèque du roi*, à Turin, il dit : « C'est nous qui travaillons, mais c'est Dominique Promis qui a préparé les matériaux. Sans ses efforts, ils auraient été si rares, si disséminés, si cachés, si difficiles à découvrir que peut-être n'aurait-on pu jamais les atteindre, ni même les connaître. »

Avant d'indiquer, dit encore M. Manno, les catégories établies pour les livres qui traitent de l'histoire de ce petit mais vaillant pays, il faut d'abord s'entendre sur la valeur de ces mots : LIVRE, HISTOIRE et PAYS. Le *pays*, c'est la *patria vetus* de la monarchie. Nous y comprenons non seulement la Savoie et le comté de Nice, mais encore la principauté de Monaco et les contrées de la Suisse romande, du Dauphiné et de la Provence qui ont appartenu à la Maison de Savoie,

sans trop regarder au plus ou au moins ; l'abondance de documents ne pouvant être nuisible. Le mot *histoire* est pris dans sa signification la plus ample, *omnibus historiis se meus aptat amor!* C'est pourquoi nous enregistrons tout ce qui traite de l'histoire religieuse, civile, militaire et naturelle ; toutes les indications relatives aux faits et aux monuments, l'archéologie, la paléontologie, l'ethnographie, la philologie, la biographie, la généalogie et l'hagiographie ; les intérêts moraux, ecclésiastiques, civils, militaires, diplomatiques, législatifs, judiciaires, administratifs, agricoles, commerciaux, littéraires et scientifiques ; les arts, les faits de guerre, les travaux sur les grands phénomènes de la nature, soit dans leur application à l'homme par l'hygiène et par les arts, soit dans l'étude des météores, de la terre, des animaux et des plantes.

Le *livre*, enfin, que nous enregistrons, n'est pas seulement celui qui présente une certaine grosseur ou qui a de la notoriété. Nous avons enregistré tout ce que nous avons connu, non pour offrir des modèles, mais pour fournir des renseignements à ceux qui les recherchent. Nous indiquons donc les opuscules et les brochures, même les imprimés d'occasion, pour peu qu'ils se rapportent à l'histoire ; l'iconographie et la cartographie historiques. Nous avons encore cité les manuscrits toutes les fois qu'ils présentent le caractère d'un travail d'ensemble et que ce ne

sont pas de simples documents à classer dans les archives. »

Les divisions générales de l'ouvrage sont celles-ci :

I. Histoires générales :

A. Histoires de la Maison royale ;

B. Histoires de la Monarchie.

II. Histoires particulières :

C. Histoires d'une contrée (C.<sup>1</sup>, Pays ;  
C.<sup>2</sup>, Annales) ;

D. Histoires individuelles (Biographies,  
généalogies).

Le savant conservateur de la Bibliothèque du roi termine ainsi sa préface : « Comme le *connais-toi toi-même* est la règle des actions humaines, de même la bibliographie pour les travailleurs. Dira-t-on que c'est là œuvre purement matérielle ? elle n'en serait pas moins précieuse, puisqu'elle divulgue la matière des sciences, propage les connaissances utiles chez les esprits expérimentés, les coordonne et les prépare pour les intelligences supérieures. »

Ce programme est certainement complet ; nous n'y ferons qu'une objection : c'est qu'il est peut-être trop large. Il contient des matières qui ne rentrent que de loin dans la science historique ; mais il y a là une question de critique et de mesure. Le sage esprit des deux bibliographes saura parfaitement admettre tout ce qui est utile, et rejeter ce qui ne constituerait qu'un hors-d'œuvre.

La classification par ordre de matières qui a été adoptée est certainement la meilleure, puisqu'elle présente au chercheur l'ensemble des travaux ayant un même objet, et constitue ainsi un corps d'enseignement. Quant à ceux qui veulent se borner à rechercher rapidement un ouvrage dont ils savent le titre ou dont ils connaissent l'auteur, une table alphabétique des noms des *lieux*, des *personnes* et des *choses* qui sera placée à la fin de l'ouvrage (1), leur donnera toute satisfaction.

Le volume qui vient d'être publié contient, en 6,475 numéros, l'indication des ouvrages constituant les deux divisions A et B de la première partie. Les auteurs ne s'y bornent pas à une sèche nomenclature, ils y donnent tous les renseignements qu'un bibliophile exigeant peut désirer. Souvent l'on y rencontre de petites notices historiques, biographiques ou philologiques, telles que celles relatives aux *engraisseurs* (*propagateurs de la peste*), p. 452 ; au M<sup>is</sup> de Lescheraines, p. 109 et 183 ; à l'*Hoterica*, de Bertolotti, p. 36 ; aux *Cariche*, de Galli, p. 129 ; aux *Statuta Sabaudia*, p. 199 et suivantes.

Ce même volume contient un appendice sous la rubrique : *Addizioni et Variazioni*. Quant aux changements ou corrections, nous reconnaissons volontiers qu'il fallait les placer là. Lorsqu'une erreur a été commise, on doit la réparer le plus tôt

(1) Un spécimen en a été donné dans le 1<sup>er</sup> volume.

possible ; mais nous eussions préféré qu'un dernier volume, sous le titre de : *Supplément*, eût été affecté aux *Addizioni* de l'ouvrage tout entier. En même temps que les auteurs se seraient avisés des rares et inévitables omissions qu'ils ont pu commettre; ils auraient profité, et jusqu'au dernier moment, des indications que les érudits ne manqueront pas de leur adresser, ce que ceux-ci ne pourront faire toutefois qu'après s'être assurés que tel manuscrit et telle édition rare ne sont pas cités dans une catégorie non encore publiée.

Lorsque ce vaste travail sera en entier dans les mains du public, MM. Manno et V. Promis auront le droit, à leur tour, d'insérer au bas : *Exegi monumentum*. Si leur modestie les en empêche, nous dirons pour eux qu'en réunissant ainsi, en artistes, en lettrés et en savants, tout ce qui a été écrit ou publié sur la science historique dans nos pays et dans la large acception par eux adoptée, ils ont rendu un service considérable aux études et élevé un monument glorieux au noble pays qui s'étend sur les deux versants des Alpes.

F. M.

---

### Séance du 27 mars 1887

(Présidence de M. MUGNIER.)

Après adoption du procès-verbal de la séance précédente, MM. Joseph Bal, négociant, présenté

MM. Mugnier et Ménard; Louis Cléret, juge d'instruction, Paul Brachet et Felix Rochat, avocats, demeurant tous à Chambéry, présentés par MM. Mugnier et Odru, sont successivement reçus membres effectifs de la Société.

La démission de M. Arthur de la Chavanne est acceptée.

M. Joseph Revil fait don de sa brochure : *Description géologique de la montagne du Corbelet* (près Chambéry).

M. Antony Dessaix lit deux poésies de sa composition.

M. Laurent Rabut fait ensuite une très intéressante communication sur les habitations lacustres de notre pays. Il montre une série de dessins inédits d'ornements et de poteries. Il en est un qui excite surtout la curiosité; c'est un fragment assez considérable de vase sur lequel a été peint un véritable paysage lacustre. On y voit, en effet, plusieurs lignes superposées de cabanes sur pilotis, et à côté, des chênes et des sapins. M. Rabut prépare une nouvelle publication qui obtiendra sans doute le vif succès de celles qu'il a déjà présentées sur ce sujet et qui lui ont valu, ainsi qu'à notre Société, des récompenses bien méritées.

M. Mugnier continue la lecture des lettres et des chartes adressées par les comtes et ducs de Savoie à la ville de Chambéry. La première est une convocation envoyée d'Arbin près Montmélian, par Amédée IX probablement, aux syn-

dies de Chambéry, d'avoir à se rendre auprès de lui dans ce bourg.

La deuxième est également une lettre du duc Amédée (IX probablement aussi), relative à une contestation survenue entre le *Prieur de Lémenc* et la ville de Chambéry au sujet de la nomination du recteur de l'hôpital de Paradis, situé, comme on sait, vers la porte du Reclus.

Le prieur de Lémenc avait nommé M<sup>re</sup> *Guigues Tortellet*; la ville avait élu M<sup>re</sup> *Antoine Robert*. Pour diverses raisons qu'il énumère, mais principalement à cause des services que lui a rendus *Benoît* frère de *Guigues Tortellet*, le duc ordonne aux syndics d'accepter celui-ci.

La troisième lettre est une convocation adressée par le duc *Louis* aux syndics de Chambéry avec charge de la communiquer aux communautés de Montméliant, de Moutiers et [de Saint-Jean] de Maurienne, pour qu'ils envoient tous auprès de lui des délégués afin d'assister à un *fiancement*. Ces délégués devront avoir pleine puissance afin, sans doute, de pouvoir engager les villes à quelque don gratuit.

## I.

### Le duc de Savoye

Tres chers bien ames et feaulx pour auleunes choses que lung vous dira de n<sup>re</sup> part vous mandons et neantmoins priens que incontinant verres ces presentes venes par devers nous en cete ville dalbin et ny venillez faillir en tan que noz vouldres obeyr et doubtes des-

playre Et a dieu que vous ayt en sa sainte garde Escript albin le xxvj<sup>e</sup> jour daoust.

*Signé* AMED et plus bas *Tortel* ?

*Suscription* : A nos tres chers bien ames et feaulx les conseillers et syndiques de n<sup>re</sup> bone ville de Chambéry.

## II.

### Le duc de Savoye

Chers bien ames et feaulx aulcune difference est entre R n<sup>re</sup> tres cher et bien ame orateur le prieur de *lemens* et vous à cause de l'ospital quest assis aupres dune des portes de Chambéry par ausi que lung noz a rappourte sur ce que le dit prieur contre celly a qui affiert du dit hospital a pourveu n<sup>re</sup> bien ame orateur messire *guigue tortellet* quest home vertueux de bonne vie a ce propre. Et auquel tan par consideracion de ce que est comme ausi pour les services que tousiours sans cesser noz fetz n<sup>re</sup> bien ame serviteur *benoyt* son frère avons singulier amour. Toultefois vous pretendant en ce avoyr droyt par faveur ausi dauleunes lettres a la poursuyte de messire Anthoine Robert enoncees aves fectz dicelluy ou daultre election. Mes a celle fin que tochant cette matière soyes anpleyn de n<sup>re</sup> voloir informes, ne volons et a bonne cause que personne que a noz ne soyt bien confidante du dit hospital en ayt ladministration a cause du lieu la ou il est assis pour les griefz esclandres et damages que a ladite ville pourroyent avenir. Et tant avons le dit messire *guigue tortellet* par confiance quant au rectorage du dit hospital pour ce memement quest dycelle ville et pour ce ausi que violence ne n. . . es droitz du dit prieure ne soyt fecte a pillement pour le bien de pays vous prions et affectueusement



que au dit messire *guigue* veuilles par contemplacion de noz ceder et remettre le droyt que au dit hospital tant pour regard delection comme aultrement pourriez avoir en le benignement maintenant et feysant juyr pay-siblement de la possession du dit hospital que sera a nous chose aggreable laquelle cognoystrons en tems et lieu Et a dieu soyes. Escript a Vereel le xxvj jor de Janvier

Signé AMED et au bas de la page Beezon.

### III.

Le duc de Savoye. Copia.

Nous vous saluons. pour certain fiancement quavons present' affaire pour le bien de nous et de tout n<sup>e</sup> pays nous vous mandons et prions tant expressement que plus nous povons que le dernier jour de cest moys vous soyes a thonon par devers nous ou la ou lors serons en amenant avecque vous ung des syndiques de noz lieux et bonnes villes de Chamberi de Montmelian de Mous-tier en tarenthayse et de morienne de cheseung lieu dyceulx ayant pleyne puissance des aultres de leur dit lieu de feyre pour nous iceluy fiancement. Si vous gardes bien qu'il ny ait faulte entant quaves nre honour et estat a dieu soyes. Escript a Chamberi le x<sup>e</sup> jour daoust mil III<sup>e</sup> et XXXI.

Datum pro copia facta collatione cum originali

p n. h. philipp.

Au dos on lit : *p. fideiuss.* et d'une écriture moins ancienne :

Prière faite par le Duc de Savoye aux nobles syndies pour assister à un fiancement a Thonon du 10<sup>e</sup> Aoust 1431.

## Séance du 24 avril 1887

(Présidence de M. MUGNIER.)

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

La Société a reçu le premier numéro du *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de la Savoie* (1<sup>er</sup> trimestre de 1887) ; de M. A. Calligé, avocat, *Pensées dites et inédites* ; de M. Mugnier, *la Succession du cardinal de Granvelle devant le Sénat de Savoie* ; de M. l'abbé Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, *l'Istoria Petri et Pauli*, mystère en langue provençale ; de MM. Ulysse Chevalier et Paul Giraud, leur magnifique publication le *Mystère de Trois Doms* représenté à Romans en 1509. Des remerciements empressés sont adressés aux donateurs.

Le Président lit une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique relative au prochain Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne, et aux indications à fournir sur les mémoires qui y seront présentés.

M. Mugnier, à titre d'exemple du français parlé et écrit en Savoie, à la fin du xiv<sup>e</sup> siècle, donne quelques extraits des Comptes des syndics de Chambéry à cette époque.

Comptes de 1387-1389. — lan mcccLXXXVIII le xviii jour de septembre avon livré a emblard gerbays tresore de mon Seignour de Savoye p. la man de Ioh gerbays lo batard en de charge de plus grant some que la ville

dovet a mes dames p la guerre de Valeys p payer les arbarestiers cest assavoir xl. vi d. g. de coy nous avons lre de confession escripte de la mayn du dit batard lan et le jour de sus dit.

Cest suit ly depense que je ioh Richerans fis au viage a ripaille.

p lu layt de les meutores lan LXXXIX et ce fut les quart jour de may escript et premerent ay dependu de Chamb. a ripaille cest assavoir. . .

It. ay dependu p. vi jours que je demoray a ripaille ches mon hoste p. actandre la volonte de madame. . . cest assavoir tant pour les doux (*deux*) chevaux que p. . . ensemble mon valet.

p le salayre du valet. . . . . x d. g.

p le loyer des doux chevaux que menames xx

Cest sur li despans que je fis a geneve p les fait de les monoyes et p. bonsans et moy joh. richand. Et primo au partir de chamb la grant divendres (*vendredi saint*) apres digner ales gesir a la biolo p noes doux chevaux ii d. gr. et p lu vin que nous beumes ii d. g. et au partir de la biolo a les repaystre a Salanove pour noes doux chevaux i d. g. et pour nre boyre vi d. forts.

It. au partir de Salanove aler gesir (*coucher* a geneve . . . It. le lendemain de Paques nous fumes logie a porcel de Sans veyton (*au prieuré de Saint-Victor*) et ne prenons rien. Et a partir de sans veytour apres digner venyr gesir a Rumillie. It. au partir de Rumillie venyr repaystre a Chamb. (En 1389, Pâques tomba le 18 avril.)

*Reçu de 30 florins par Jean Burle, professeur de lois à Chambéry.*

Sach tuit ? q̄ Je Jehan burle doct̄ en loys c̄ress̄ avoir en et receu de p. de entremont sinche de Chambry

xxx florins de petit pois pour lezq̄lx̄ celx de Chāby me ont done dont je me tien pō étant de la dicte some de trente flors et en quicte la dite ville et le dit pierre susdit Escript de ma p̄pre main et signe de mon signet le vi<sup>e</sup> jo<sup>r</sup> de février de lan mil cccc et viii. J. burle. (petit sceau de cire rouge : *écu avec branche, ou feuille en bande, surmontée de feuillage à droite et à gauche, ou peut-être d'un cimier*).

M. Marie-Girod signale une croix gothique de pierre située à Gerveset, commune d'Attignat-Oncin. Sur le croisillon se trouvent, d'un côté, un christ, de l'autre une vierge, sculptés dans la pierre et surmontés tous les deux d'un joli baldaquin.

A la base on lit l'inscription suivante :

ANNO D I M. V. CL. VI. (1656)

L. I. C<sup>r</sup> A

(*Probablement Louis Jean, Curé d'Attignat.*)

Les registres paroissiaux indiquent que cette croix, qui est bien conservée, a été préservée, pendant la Révolution par les habitants qui l'avaient entourée de fagots.

---

### Séance du 22 mai 1887

(Présidence de M. MUGNIER.)

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Le Président donne connaissance d'une lettre adressée à la Société par M. Pétigny, secrétaire-

général du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie qui se tiendra au Pont-de-Beauvoisin au mois d'août prochain. Il invite les sociétaires à y présenter quelques travaux et à s'y rendre en aussi grand nombre que possible.

Il dépose sur le bureau, au nom de M. A. Constantin, secrétaire de la Société florimontane sa brochure : *Étymologie des mots huguenot et gavot*; et à celui de M. Jules Masse, son ouvrage : *les Tribunaux de Grenoble pendant les premières années de la Révolution, 1790-1795*.

M. Laurent Rabut présente, au nom de son frère, M. François Rabut, un ouvrage intitulé : *le Séjour de Janus de Savoie en France, avec son gouverneur Louis d'Arancher (1456-1458)*. La réunion décide que ce travail sera inséré dans le volume de ses publications en cours d'impression.

M. Mugnier lit deux lettres du duc Louis de Savoie, priant, puis sommant la ville de Chambéry de ratifier un traité qu'il a fait avec le roi de France, Charles VII; juin et octobre 1456.

#### LE DUC DE SAVOIE

Nous vous saluons. Vous avez seen et entendu les choses que dernièrement de ure part et en nre part furent exposées au trois estatz de noz pais tant de ca que de la les montz Et par principal touchant les ratificacions et scelez qui sont a faire par aucunes de nos bonnes villes entre lesquelles estes lune sur le fait des alliances et autres choses accordées entre Monsieur le Roi et Nous. tenes / ausgy l'assignacion faicte auxdits trois estatz

au premier jour de Juilliet prouchain a revenir devers nous a puissance souffisante pour acomplir les choses dessus dictes selon la promesse quen avons faicte a mond<sup>t</sup> sg<sup>r</sup> le Roy. Sy nous a este rapporte comme nagueres entre vous et en vre conseil avez prinse sur ceste matiere aucune assez estrange déliberacion et conclusion toute contraire a ce que nous avons ordonne et commande. Dont veritablement avons este et encore sommes et a bonne cause bien merueilleux et desplaisant et a piece ? neussions pense que vous qui estes lune des principales de noz bonnes villes en laquelle avons eu et en laquelle encore avons tant de fiance amour et dilection et qui ca devant avez este des premiers qui tousiours et en toutes choses avez oubey a nos commandemens que maintenant soyez en cause de donner aucune turbacion en ces matieres qui si grandement touchent le bien honneur et estat de nous et de nre maison et de tout le pays aussy. Sy fumes tous certains que ces choses ne viennent pas de la voulonte de plusieurs bons et loyaux qui estes la. Ames daueuns a petit nombre qui plustout ont regard a leurs affections passionnees quils nont au bien du pays et de la chose publique et qui bien petitement entendent le poys de ces matieres. Pourtant voulontiers vous escrivons toutes ces choses afin que soyez advertiz de nre intencion et ayez bon advis sur tout et mesmement que au joor assigne envoyez aueuns notables a pouvoir souffisant pour ratifier et faire ce que de nre part vous a este ordonne et commande. Et ce sans aucune faulte en tant que vous aurez le bien et honneurs de nous de nre maison et de tout le pays. Et en tant que doubtez encourir nre indignacion perpétuelle. vous advertissant que se aultrement le faictes Nous y ferons telle provision qu'il en sera memoire au temps

advenir et exemples aux autres. Sy vous mandons et aussy pryons tres acertes que maintenant ne veuillez faillir ames faire et obeyr comme jusque cy avez fait et comme en vous en avons nre parfaite fiance Et a dieu soyez Escript a bourg le xxxiij<sup>e</sup> (sic pour xxvij<sup>e</sup> ?) jour de iuing mil cccc lvi.

*Signé* : Loys ; et *plus bas* Lestelley.

*Suscription* : a nos bien amez et feaulx les sindi-ques conseillers et communauté de nre bonne ville de Chambery.

Dux Sabaudie, etc.

Salute premissa. miramur displicenter ferentes cur ratificationem confederationum inter Regiam magestatem hinc inhabitaram et nos inde nedum transmittere curastis quare? ad hoc vobis destinaverimus dilectum fidelem secretarium nostrum *Claudium perleti*. Volentes circa hec expeditionem celerem fieri nec rem hanc ad morosa vota vra prochelari cum ea exosa? censuimus. Vobis hoc ideo per expressum mandamus hac dilatione pro phentoria. ut sine ulterioris more dispendio ratificationem ipsam illico nobis mictatis. Eciam intentum circa hec vrm ut de opportune excogitare valeamusque remediis nec deliciatis in quesitum disgraciam nostram incurrere formidatis. Et valet. Scriptum gebennis die xvj octobris mil<sup>o</sup> cccc<sup>o</sup> lvi.

*Signé* LOYS et *plus bas* De Clauso?

*Suscription*, au dos.

.....seindicis et Communitati ville nre Chamberiaci.

Malgré ces injonctions reiterées, et malgré des poursuites commencées bientôt contre eux par le

Procureur fiscal, les bourgeois de Chambéry continuèrent à refuser de ratifier le traité. Il ne fut accepté que sous ces réserves : 1° que l'alliance n'aurait sa force et vertu qu'entre Charles VII et le duc Louis, sans s'étendre à leurs successeurs ; 2° qu'elle ne pourrait préjudicier à celle qui avait été conclue entre le duc et les Bernois ; 3° que la promesse du duc de fournir 400 lances au roi serait annulée ; le duc s'engageant seulement à aider le roi de tout son pouvoir, sans déroger aux alliances faites entre leurs prédécesseurs. ( Patentes du 9 décembre 1456, Arch. munic. de Chambéry.)

---

### Séance du 12 juin 1887

(Présidence de M. MUGNIER.)

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance précédente qui est adopté.

M. Laurent Rabut fait la communication suivante : « Messieurs, dans notre séance du 27 mars dernier, je vous ai présenté une poterie du lac du Bourget représentant un village lacustre, ce qui a paru presque invraisemblable aux archéologues qui n'ont pas vu ce rare morceau. Aujourd'hui, je vous apporte une pièce non moins intéressante, provenant aussi de notre lac. C'est une écuelle à anse, en pâte fine, noire et lustrée. Sa forme est celle connue sous le nom de *type du Bourget*. Elle porte une frise formée de dessins variés, faite



en lamelles d'étain, avec une patience merveilleuse; les dessins représentent des clayonnages, un panneau, une porte d'entrée avec des losanges figurant des têtes de clous, des méandres grecs arrondis, une porte de cabane avec branchages et une danse de quatre figures humaines (1).

« La frise porte encore un autre clayonnage entrelacé, une sorte de figure d'homme ou de bête à cornes et enfin des caissons formés les uns de plusieurs bandes de losanges, les autres de bandes de triangles.

« L'antique population des bords du lac se révèle chaque jour par ses usages, ses mœurs, et ses arts libéraux quoique primitifs; mais le dernier mot de cette civilisation, depuis si longtemps éteinte, n'est certainement pas connu. L. R. »

M. Mugnier continue la lecture des lettres adressées par les comtes et dues de Savoie à la ville de Chambéry; aujourd'hui il présente une lettre de Jean, duc de Berry et d'Auvergne, grand-père maternel d'Amédée VIII, et une lettre de la fille de Jean, Bonne de Berry, mère du jeune comte. Elles sont relatives aux difficultés survenues entre celle-ci et sa belle-mère, Bonne de Bourbon, au sujet de la tutelle d'Amédée et

(1) Ces figures sont tout à fait semblables à celles de *Courpes*, gravées sur un bambou rapporté de la Nouvelle-Calédonie par mon regrette neveu, Jacques Babut, médecin de la marine.

du gouvernement de l'Etat. La première est du 7 novembre ; la seconde, du 12. L'année n'est pas indiquée, mais il est possible de la déterminer à l'aide des énonciations des lettres elles-mêmes.

Le 8 mai 1393, un accord était intervenu entre la belle-mère et la bru, et leurs partisans réciproques. Le mariage d'Amédée VIII, âgé alors de onze ans, devait être conclu le 28 septembre, à Châlon-sur-Saône, avec la fille du duc de Bourgogne, Amédée conduit au château de Chambéry, et la régence exercée par Bonne de Bourbon. Au jour désigné, une partie seulement de ce programme fut réalisée. Il semble que Bonne de Berry garda encore quelque temps son fils auprès d'elle, à Mehun sur Yèvre (*près de Bourges*), où, le 8 janvier suivant, elle se remariait avec Bernard, comte d'Armagnac ; — à moins que l'enfant ne fut resté à Paris à l'*hostel de neelle* avec son grand-père. Le duc de Berry dit, en effet, dans sa lettre du 7 novembre qu'il l'amènera lui-même en Savoie.

Un autre indice que les lettres sont de 1393, résulte de ce que Jean de Berry rappelle aux syndics que le comté de Genève doit appartenir à son petit-fils et il y avait, précisément alors, des contestations à ce sujet. Humbert de Thoire-Villard, fils d'Humbert, sire de Thoire-Villard, et de Marie de Genève était en instance auprès de son oncle Robert de Genève (l'anti-pape Clément VII) pour qu'il lui cédât ses droits sur le Comté de Genevois. Le 19 novembre 1393, le Pape lui en faisait la

donation authentique, au Palais d'Avignon, dans la chambre du *Cerf* (1).

La lettre du duc de Berry, écrite à Paris, semble avoir été envoyée d'abord à Bonne de Berry, à Mehun sur Yèvre, où la comtesse y joignit la sienne propre.

## I.

De par le Duc de Berry et dauvergne conte de poitou de boulougne et dauvergne

Cher ebn amez nous avons seen par hres que nous ont envoyees aucuns des marches de Savoie de morienne de tharente et de faucignie que on seme parolles au pays de Savoie que belle cousine de Navoye doit biesmt retourner au dit pays de Savoie (2) et y estre restituee et avoir son bien comme elle souloit avoir. Si vueilles savoir que de ce il nest rien et vous en tenir tous seurs. Car beau frere de bourg<sup>ne</sup> est charge de ceste matie. Et ce ne fust que luy et nous avons este occupes d'aucunes grosses besongnes dont mons<sup>r</sup> le Roy nous acharges p deca espalment beau frere qui encore est augure pour mon dit seigneur, nous des lafeste de toussains dernier passee eussions este p deca pour meetre en ordonnance le fait de nre dit fils especialement le fait touchant ceste matiere, et au plaisir de dieu. Beau frere venu p deca

(1) Guenon, *Hist. général.*, tome II, p. 15 et Preuves; Arch. de Turin, *Duché de Genevois*. Toutefois, le comte ne passa définitivement à Amédée VIII que par la vente qu'Odou de Villards, oncle et héritier d'Humbert, lui en fit à Paris le 5 août 1401.

(2) Il y a tantôt *Savoie*, tantôt *Saragoy*.

nous partirons pour y aler ou au moins lun de nous et amenerons avec nous nre dit fils pour demourer à Chambéry ou il a du tout son desir daler — Pourquoy nous vous prions et neantmoins mandons que ee pendant vous ayez tousjours nre dit fils et ses faiz et besoings pour bien reecomande ainsi que de tous temps aves eu et dont nous vous mercions. Et mons<sup>r</sup> vous ait en sa garde Eserit a paris en nre hostel de nuelle le vij<sup>e</sup> jour de novembre.

Et si vous estes requis par les gens du conseil de nre tres cher et ame fils Ame de la conte de Geneve laquelle doit appartenir a nre fils sur *quoy*? nous sommes bien informez si vous y employez de fait et ainsi que vous y estes tenus et que tousjours len avez aide a garder et croistre sa chevance et honneur Eserit comme dessus.

*Signé* : JEHAN.

### *Suscription*

A nos chers et bien amez les nobles bourgeois et communiers de la ville de Chambéry.

## II.

### *Copie de lres (1)*

*de la contesse de Savoie*

Tres chers et bien amez nous avons receu lres que mons<sup>r</sup> mon p<sup>r</sup>e nous a envoyees p le porteur de ces presentes tochant *le fait de nre tres cher et... fils le conte de Savoie et de son pais.* Et aussi mon dit s<sup>r</sup> mon p<sup>r</sup>e vous en escript par le porteur. *Sy vous prions bien*

(1) L'humidité a altéré cette lettre et en a rendu une partie presque illisible. Les mots en italiques sont ceux que nous avons restitués.

affettueusement et sur tout le plaisir que fē nous voulez que le contenu des lres que mon dit s<sup>r</sup> mon pē vous envoie veuillez accomplir que comme vous savez mon dit s<sup>r</sup> mon pē ne voudroit riens escrire ne *mauder* qui ne fust veritable et au pflit de nre dit fils et de son pais. Et se chose voulez que fē puissions escrivez *le nous* car nous fons volunts. mos<sup>r</sup> vous ait en sa garde. Escript a Mehun le xij<sup>e</sup> jour de novembre.

(*pas de signature.*)

*Suscription* : A nos tres chers et bien amez les nobles bourgeois et hommes de la ville de Chambéry.

A propos de ces lettres et des documents semblables non datés, M. Mugnier signale l'utilité du bel ouvrage de M. P. Vayra : *Autografi dei Sovrani della monarchia di Savoia*. Les fac-simile de l'écriture et de la signature des princes, des princesses de la maison de Savoie, depuis Bonne de Berry et Amédée VIII et de leurs divers secrétaires aident souvent à retrouver l'auteur de pièces d'une lecture difficile ainsi que les dates de ces documents.

Le Président appelle l'attention de la réunion sur la remarquable traduction que M. l'abbé Mailand, l'un de nos sociétaires, vient de donner du livre de S. Em. le cardinal Alimonda, archevêque de Turin, *Dall' alba al tramontar; De l'aube au coucher du soleil*.

Il donne enfin connaissance du consciencieux travail adressé par M. Carret, bibliothécaire

municipal, à M. le Ministre de l'Instruction publique sur les *incunables* possédés par notre bibliothèque; travail qui a mérité à son auteur la précieuse approbation de M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale.

---

### Séance du 11 juillet 1887

(Présidence de M. MUGNIER.)

Le Président informe la réunion que, par suite de l'incendie de l'Hôtel d'Allinges et des ateliers de l'imprimerie de la Société, l'impression du volume en cours de publication sera retardée de quelques mois. Vingt-deux feuilles qui avaient déjà été tirées ont été préservées; mais le feu a atteint la composition de la seconde partie du *Bulletin*, de la *Relation d'un voyage à Fez* et du travail de M. Rabut : *Janus de Savoie et de son gouverneur*. Cette composition qui était entièrement achevée devra être refaite. L'imprimeur annonce qu'il la reprendra incessamment. Il est probable toutefois que le volume (1<sup>er</sup> de la seconde série) ne pourra pas être distribué avant le mois d'octobre.

M. Marie-Girod, secrétaire de la Société, présente, au nom de M. Ch. Cabaud, un arrêté d'*Al-bitte*, représentant du peuple en mission dans la Savoie et dans l'Ain, supprimant les avocats. Cette pièce curieuse et à laquelle une proposition semblable, faite récemment par un conseiller municipi-

pal de Paris, donne de l'actualité, est ainsi conçue; l'on sait d'ailleurs que les ordres d'avocats avaient déjà été supprimés en France par les art. 10 des décrets de l'Assemblée constituante des 2-11 septembre et des 4-15 décembre 1790.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

**ALBITE,**

Représentant du Peuple français.

*Envoyé pour l'exécution des mesures de Salut public et l'Etablissement du Gouvernement révolutionnaire, dans les Départemens de l'Ain et du Mont-Blanc.*

Considérant que l'un des premiers avantages du gouvernement populaire, est le maintien de l'union et de la paix sociale parmi les Citoyens ;

Considérant que cet avantage sera toujours inconnu, là où le fléau de la chicane existera; que ce monstre tout abattu qu'il est dans la République, nourrit encore de ses lambeaux pestiférés, un grand nombre d'anciens suppôts, qui n'ayant changé que de nom dans la révolution, suce encore, à l'abri de l'ignorance et des préjugés, le sang du peuple, se désaltère des sueurs des imbéciles plaideurs, sur la folie desquels ils ne cessent de prélever l'impôt que la sottise, les haines, l'avidité et l'opomatreté avoient établi si impérieusement dans l'ancien régime, à leur profit ;

Considérant que la probité et la vertu étant à l'ordre du jour, le vaste champ de querelles et de divisions parmi

les citoyens, doit être fermé aux prétentions, aux calculs et à l'avidité de tous ceux qui s'en étoient fait un domaine de rapine et de vexation ;

Considérant que sous le règne de la Liberté et de l'Égalité, tous germes de procès et de différens doivent être détruits, tous les moyens de les faire naître ou perpétuer anéantis ;

Considérant qu'il est tems de recueillir les fruits précieux des institutions de paix et de conciliation, créées si heureusement pour établir la fraternité civique au milieu des Républicains ;

Considérant enfin, que le seul ministère d'un vrai patriote, qui veut consacrer ses talens à la Patrie et son travail au bonheur de ses concitoyens, en s'appliquant à l'étude des Lois et à leur explication, est celui de défenseur gratuit et officieux du foible et de l'opprimé ;

Arrête ce qui suit :

#### Article 1<sup>er</sup>.

Tout citoyen qui, sous quelque nom, dénomination ou dans quels place ou emploi que ce soit, vendra l'explication des Lois, créera ou prolongera les divisions et les procès entre les citoyens, fera le honteux métier du patronage et un trafic immoral du droit que chacun a, soit de défendre, par devant les tribunaux, le faible ou l'opprimé, soit de donner des consultations et avis, des moyens de défense et mémoires, en exigeant, provoquant et acceptant, soit directement, soit indirectement, des distributions pécunières ou autre lucre quelconque, sera sur le champ déclaré suspect et traité comme tel ;

#### Article 2.

Les tribunaux sont autorisés à chasser ignominieuse-



ment de leur présence, tout homme qui déshonorerait le ministère de défenseur officieux, en contrevenant au présent arrêté. Le soin de son exécution vigoureuse est confié à la probité et à la sévère vigilance des Agens et Commissaires nationaux, près les districts et près les tribunaux, ainsi qu'aux Juges de paix, aux Membres des bureaux de conciliation, des Comités de surveillance et aux plaideurs ;

### Article 3.

Le présent arrêté sera imprimé et publié dans les deux Départemens de l'Ain et du Mont-Blanc, et sera envoyé aux administrations et tribunaux de Districts, aux Juges de paix, bureaux de surveillance et aux sociétés populaires desdits Départemens.

Fait à Cluses, le 30 germinal, de l'an second de la République Française, une, indivisible et Démocratique.

Il est à remarquer que l'imprimerie *Comberouze* ne figure pas dans le travail de MM. Dufour et F. Rabut : *les Imprimeurs en Savoie*.

M. Marie-Girod montre le dessin d'une inscription qu'il a relevée sur une pierre de *grès* encastree dans la maison de Jean-Pierre Chabert, hameau des Crets, près des ruines de l'ancien château de Cusy (Haute-Savoie) ; la pierre est un rectangle de 50 centimètres de largeur sur environ 40 centimètres de hauteur. On y voit une croix dont la branche supérieure porte la lettre W. La croix est entourée d'un cartouche où on lit cette légende : SOLI DEO GLORIA.

Le château de Cusy appartenait anciennement

à la famille de *Pingon*, alliée de la famille de *Sales*. Au moment de la péréquation cadastrale de 1728, il était la propriété de la dame de Vidonne, baronne de Cusy. Le W, gravé sur le sommet de la croix, indique peut être que c'est elle qui a fait faire cette inscription. M. G.

M. Mugnier analyse une série de trente-trois lettres inédites de la duchesse Yolande, sœur de Louis XI, femme, puis veuve du duc de Savoie Amédée IX. Parmi ces lettres, allant de 1470 à 1476, il en signale surtout une, datée de Montcaulier, le xx<sup>e</sup> jour de may (*sans millésime*), où la duchesse a ajouté de sa main les lignes suivantes :

« Jay entendeu vre bon voir dont je vous merchie et vous prie que veuilles continuer et garde (*la ville*) en maniere que la puises rendre vous a quy cela doit etre et que vnt veres sa dieu plet et au regard de moy pryés ames que je en plen? a cors et bien pour vous garde et de fendre et escrit de ma mein. Yolant. » *Signé au bas : Beczon.*

Cette lettre fut remise le 28 mai 1475? aux syndics de Chambéry par messire Antoine Lambert, doyen du décanat de Savoie, que la duchesse avait chargé d'une mission auprès de la communauté de Chambéry.

La Société remercie M. de Mareschal de Luciane de l'envoi qu'il a bien voulu lui faire de son travail intitulé : *les Premiers Maréchaux de Savoie*, publié dans les *Mémoires de l'Académie des sciences de Turin*.

## Séance du 16 août 1887

(*Présidence de M. MUGNIER.*)

Après lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente, le Président informe la réunion qu'ayant été empêché de se rendre au Pont-de-Beauvoisin, il a transmis au Président du Congrès un rapport succinct sur les travaux de la Société depuis le Congrès de 1886.

M. Laurent Rabut présente l'estampage d'une inscription romaine découverte en démolissant le clocher de la vieille église du Bourget-du-Lac près Chambéry.

« Ce monument romain, dit-il, a la forme d'un parallépipède rectangle. L'inscription, assez bien conservée, est surmontée d'une corniche et repose sur un soubassement formé d'une doucine, d'un filet et d'un socle.

Voici l'inscription :

L. CATLVS  
LVCANVS  
MERCVRIO  
VVSLM

L. Catlus Lucanus a élevé cet autel à Mercure en accomplissement de son ou de ses vœux. C'est la seconde inscription à Mercure trouvée dans cet endroit. Il est bon de rappeler la première qui existe dans la crypte de la même église :

Mercurio August  
Sacrum  
T. Terentius Catulus.  
V. S. L. M.

Un temple de Mercure existait au Bourget. Ces deux inscriptions en sont une preuve.

L'inscription nouvellement découverte, est en caractères rustiques. Elle est plus récente que celle de la crypte dont les caractères très réguliers et plus soignés indiquent, par cela même, une époque plus ancienne.

Catlus est un nom romain nouveau en Savoie, à moins que l'ouvrier qui a fait le cippe n'ait oublié un V après le T de Catlus. Il n'y a aucune indication de monogramme.

M. Fivel a, depuis nous, donné une autre lecture de CATLUS; il a cru voir CATIVS. Les lettres V V S L M peuvent se lire : *vicus votum* ou : *ut voverat solvit libens merito.* »

Le Président dépose sur le bureau le *Discours prononcé par M. Spuller*, Ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts au *Congrès des Sociétés savantes le 4 juin 1887*. Il attire l'attention de la réunion sur les félicitations et les encouragements que le Ministre a adressés aux Sociétés savantes des départements, et donne ensuite connaissance d'une circulaire du même ministre ayant pour objet le Congrès de 1888, ainsi que le programme des travaux qui devront y être présentés.

M. Mugnier, continuant la publication qu'il a entreprise, lit deux nouvelles lettres des Souverains de la Savoie au conseil de ville et à la communauté de Chambéry.

La première, non datée, émane du duc Charles I<sup>er</sup> (1482-1490). Elle avait sans doute été sollicitée par le chapitre de la Sainte-Chapelle de Chambéry. Le duc recommande aux syndics de convoquer les chanoines de ce corps *et autres*, c'est-à-dire leur suite, innocents ou enfants de chœur, bedeaux, etc., à toutes les processions, fort nombreuses alors, et de leur y donner la place due à leur dignité. Il n'indique pas cette place et il prévoit bien que le chapitre n'obtiendra pas la prééminence sans lutte avec les curés et moines de toute sorte qui la leur disputeraient.

La seconde est de Philippe Sans-Terre, comte de Bresse, qui régna dix-huit mois, 1496-1497, succédant à son neveu et à son petit-neveu Charles I<sup>er</sup> et Charles II. Cette lettre, également sans date, a probablement été écrite en 1492, quand, après la mort de François de Savoie, archevêque d'Auch, Philippe eut pris le gouvernement de Savoie et battu le comte de la Chambre à Laney près de Genève. (Frézet, II, p. 187.)

## I.

## Le Duc de Savoye

Chers bien amés et feaulx. Nous avons seen que souventes foys aves fait fere processions generales et particulières pour la paix et le bien publicque. Et aussy pour la preservation et la prosperite et de nre estat. De quoy vous seavons tres bon gre. En lesquelles nous point esie evoques sellon quavons entendu les chanoines et autres

de nre chapelle collégiale de Chambéry dont sommes esmerveilles. Si vous mandons que en toutes les processions que desormais fere les evoquies et les y faictes venir en leur lieu et place deue en observant leurs prerogatives preheminences et privileges. car tel est nre vouloir. Et si par aventure esdites processions a point de difficile et deffence entre les ecclesiastiques le nous rescripvres affin que puissions pourvoir de remede oportune. Et a dieu Escript a Savillian le II<sup>e</sup> jour de Juing  
*Signé* : CHARLE; et *plus bas* LESTELLEY.

## II.

A noz t chiers et bien amez les sindiques et conseillers de Chambéry.

Chiers et bien ames le clavaire present porteur a este vey qui ma requis de vre part q̄ je vous voulusse faire don de la maison du seigneur de la chambre estant a Chambéry pour vous aider tant a tenir vre conseil loger vre artillerie et servir a vos affaires Et pour ce que je vous ai trouve bons et loyaulx subgets et debvones de vous acquiter et rendre vre devoir Je vous octroye et donne lad maison Et quant bien me requerreries de plus grant chose congnoissant vre bon vouloir vous devez estre asseures quil ne vous seroyt pas reffuse Comme pr nre sgt̄ qui vous ayt t chiers et bien ames en sa saincte garde Escript a la chambre le m<sup>e</sup> jour de septembre

Le conte de beugie lieuten̄ g<sup>nal</sup> et gouverneur de Savoie  
*Signé* : PHIL DE SAVOIE; et *plus bas* SAUVAGE.

La Société remercie son correspondant M. Charles Lefort de l'envoi de sa brochure sur *Adhémar*, évêque de Genève (1385-1388).





**Commission pour l'étude des monuments  
historiques.**

MM. Descostes François.		MM. Chastel Joseph.
Faga Laurent.		Janin Edouard.
Ladrey Paul-Léon.		Meurianne Charles.

---

**Membres honoraires.**

MM.

- ADRIANI professeur d'histoire à l'Université de Turin.  
 ANGELUCCI Angelo, capitaine d'artillerie à Turin.  
 AUBERTIN Charles, conservateur du musée et secrétaire de  
 la Société d'histoire de la ville de Beaune (Côte-d'Or).  
 DAGUET Alexandre, professeur à Fribourg (Suisse).  
 DELISLE Léopold, membre de l'Institut, directeur-adminis-  
 trateur de la Bibliothèque nationale, etc., à Paris.  
 DIEGERIK, archiviste-prof. à l'Athénée d'Anvers (Belgique)  
 DUFOUR Auguste, général d'artillerie en retraite, à Turin.  
 DUPUIS, président de la Soc. arch. de l'Orléanais, à Orléans.  
 GARNIER Joseph, secrétaire de la Société des antiquaires de  
 Picardie, à Amiens.  
 GUICHARD, avocat, à Corsance (Jura).  
 JUSSIEU (de), archiviste de la Savoie à Chambéry.  
 LEFORT Charles, membre de la Société d'histoire et d'arch.  
 de Genève, etc.  
 MACÉ Antonin, professeur à la Faculté de Grenoble.  
 MANNO Antoine (le baron), membre et trésorier de l'Acadé-  
 mie des sciences, de Turin.  
 MONTET Albert (de), publiciste à Vevey (Suisse).  
 MOREAU Frédéric, à Saint-Quentin (Aisne).  
 PHILIPPE Jules, député de la Haute-Savoie, vice-président  
 de la Société florimontane.



- PROMIS Vincent, conservateur de la bibliothèque du roi d'Italie, à Turin.  
 RAUT François, professeur d'histoire au lycée de Dijon.  
 RITTER Eugène, doyen de la Faculté des Lettres à Genève.  
 REVILLOD Gustave, bibliophile à Genève.  
 SERAND Eloi, archiviste à Annecy.  
 VUY Jules, avocat à Carouge (Suisse), vice-président de l'Institut genevois.

### Membres effectifs.

MM.

- ARMINJON Ernest, ancien cons. à la Cour d'ap. de Chambéry.  
 BAL, Joseph négociant à Chambéry, conseiller d'arrondt.  
 BARD Georges, avocat à Bonneville.  
 BEAUREGARD Alexandre, percepteur à Aiguebelle.  
 BEAUREGARD Paul, greffier du Tribunal d'Asti (Italie).  
 BEL François, ancien député, maire de Montmélian.  
 BEL Jean-Baptiste, avocat à Chambéry.  
 BERLIOZ Jean, pharmacien à Rumilly.  
 BERTHET, maire d'Ugines, conseiller général.  
 BERTRAND Francisque, imprimeur à St-Jean-de-Maurienne.  
 BLANC Félix, juge au tribunal civil de Bonneville.  
 BLANC Louis, directeur des postes et télégr. à Chambéry.  
 BLANCHARD Claudius, greffier en chef de la Cour d'appel de Chambéry.  
 BOGET Auguste, géomètre à Chambéry.  
 BONJEAN Joseph, chimiste à Chambéry.  
 BONNEMIE, géomètre en chef du cadastre de la Haute Savoie.  
 M<sup>me</sup> BOSTRON, née Burnier-Fontanel, à Reignier.  
 BOUCHE Frédéric, président du Tribunal à Chaudoc (Cochinchine française).  
 BOUVIER Charles, avocat à Thonon.  
 BOUVIER Charles, notaire à Rumilly.  
 BOUVIER Louis, suppléant du juge de paix de Saillans (Drôme).  
 BRACHET, docteur-médecin à Aix les Bains.  
 BRACHET Paul, avocat à Chambéry.

- BRUN Auguste, avoué à Chambéry.  
 CABAUD Charles, manufacturier à Chambéry.  
 CALLIGÉ Alphonse, avocat, homme de lettres, à Faverges.  
 CARBON Césaire-Emile, capitaine au 97<sup>e</sup> régiment de ligne à Chambéry.  
 CARLE Joseph, commis-greffier au Tribunal civil de Chambéry, capitaine au 108<sup>e</sup> régiment territorial.  
 CARLIOZ Joseph, notaire à Rumilly.  
 CARRET Jules, médecin à Chambéry, député de la Savoie.  
 CASTELLAN, médecin-vétérinaire à Chambéry.  
 CHAMPOD Jean, lithographe à Chambéry.  
 CHASTEL Joseph, Procureur de la République à Bonneville.  
 CLERC Charles, commissionnaire de roulage à Chambéry, officier au 108<sup>e</sup> régiment territorial.  
 CLÉRET Louis, juge d'instruction à Chambéry.  
 COMTE Alexandre, subst. du Proc. de la Rép. à Chambéry.  
 CROISOLLET Jean-François, notaire à Rumilly.  
 CURT-COMTE, avocat à Boège.  
 CURTELIN François, percepteur à Beaufort.  
 DAVAT Adrien, propriétaire à Aix-les-Bains.  
 DÉNARIÉ Jules, juge de paix à Chambéry.  
 DÉNARIÉ Victor, architecte à Chambéry.  
 DEROUX Ernest, pharmacien à Thonon.  
 DESCOSTES François, avocat à Chambéry, ancien président de l'Académie de Savoie.  
 DIBELOT, professeur au lycée de Lyon.  
 DOMENGE Joseph, banquier à Chambéry.  
 DRIVET Claudius, chef de gare à Narbonne (Aude).  
 DUBOIS Eloi, procureur général à Grenoble.  
 DUBOULOZ Jacques, juge au tribunal civil à Annecy.  
 DUBOULOZ Jean-Marie, à Thonon.  
 DUCRET François, avoué à la Cour d'appel à Chambéry.  
 DUNOYER Antoine, propriétaire à Chambéry.  
 DUNOYER Camille, pharmacien à Rumilly.  
 DURANDARD Antoine, avoué à Moulliers.  
 DUPAS (le comte), président du Conseil d'arrondissement à Thonon.

- DUVAL César, maire de Saint-Julien, député de la II<sup>e</sup>-Savoie.  
 EVROT Joseph, professeur au lycée de Chambéry.  
 FAGA Laurent, architecte à Chambéry.  
 FALCOZ Camille, notaire à Montmélián.  
 FAVIER DU NOYER Max (le baron), à Chambéry.  
 FINET Auguste, ancien avoué à Chambéry.  
 FIVEL Théodore, architecte à Chambéry.  
 FONTAINE Alfred, avocat à la Cour d'appel de Chambéry.  
 FOREST Frédéric, fabricant de papiers à Chambéry.  
 FOREST Guillaume, fabricant de papiers à Chambéry.  
 FRAISSARD François, greffier du Trib. de com. à Chambéry.  
 FUSIER Maurice, médecin à Paris.  
 GAILLARD César, médecin à Chambéry.  
 GANTIN Félix, notaire, maire de Rumilly, conseiller général  
 de la Haute-Savoie.  
 GIROD-Marie, géom., agent tech. des hosp. civils de Chambéry.  
 GOLLET Aimé, prés. de chambre à la C. d'appel de Dijon.  
 GOTTELAND Antoine, conseil. à la C. d'appel de Chambéry.  
 GOTTELAND Abel, ingénieur en chef de la mission française à  
 Athènes (Grèce).  
 GROSBERT J.-M., avocat à Aix-les-Bains.  
 GUILLERMIN Charles, avocat à Chambéry.  
 GUIXARD, ingénieur en chef des ponts-et-chauss. à Chambéry.  
 GUYOX Jules, propriétaire à Thonon.  
 HOLLANDE Dieudonné, docteur, professeur au lycée, directeur  
 de l'école prépar. à l'enseignement supérieur, à Chambéry.  
 HUMBLOT Eustache, com.-gref. à la Cour d'ap. à Chambéry.  
 JACQUELIN Antoine, secrétaire de l'asile de Bassens.  
 JAXIN Edouard, professeur d'histoire à l'école Turgot (Paris).  
 JULIEN Joseph-Victor, ancien magistrat à Chambéry.  
 LACARRIÈRE, conseiller de préfecture à Bordeaux.  
 LABREY Paul-Léon, notaire à Chambéry.  
 LA RAVOIRE Charles, avocat à Rumilly.  
 LATHOUD Paul, architecte à Chambéry.  
 LÉFASCHÉ J., secrétaire de la Mairie à Yenne.  
 LOCHE (de comte de), à Gressy-sur-Aix.

- LONGUE Joseph, avoué au Tribunal civil de Chambéry.
- MAILLAND Joseph (l'abbé), docteur en théologie, aumônier des hospices civils à Chambéry.
- MAILLAND Pierre, notaire à Aix-les-Bains.
- MARESCHAL DE LUCIANE Clément (de), à Chambéry.
- MASSON Etienne, tanneur, juge au Trib. de com. à Chambéry.
- MÉNARD Claude-Paul, imprimeur à Chambéry.
- MERCIER Jules, avocat à Thonon.
- MEURIANNE Charles, sous-directeur du Crédit lyonnais à Bar-le-Duc (Meuse).
- METZGER Alfred, publiciste à Chambéry.
- MICHEL A., fabricant d'horlogerie à Thônes.
- MILAN François, conseiller général de la Savoie, à Chambéry.
- MOLLARD Noël, employé de banque, à Chambéry.
- MONESTÈS Gustave, banquier à Chambéry.
- MONROË, dit ROË, Charles, docteur en méd. à Aix-les-Bains.
- MONROË, dit ROË, Henri, premier président de la Cour d'appel de Chambéry.
- MOSSIÈRE François, directeur de l'*Indicateur savoisien* à Chambéry.
- MUGNIER François, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.
- ODRU Laurent, juge au Tribunal civil de Chambéry.
- ORSAT Marcel, procureur de la République à Chambéry.
- PAQUET Laurent, juge de paix à la Motte-Servolex.
- PARENT Auguste, avoué à Chambéry.
- PASSY Jean, directeur de l'école d'horlogerie à Thônes.
- PATECK Léon (le comte de), à Thonon.
- PEPIN Joseph, propriétaire à Gilly.
- PERRIER Antoine, avoué, maire de Chambéry.
- PERRIER Charles, directeur de la Cie *le Soleil* à Chambéry.
- PERROT Jacques, huissier à Chambéry.
- PICCARD L.-E. (l'abbé), à Thonon.
- PIERROX Jean, receveur-économe à l'asile de Bassens.
- PILLET Louis, avocat à Chambéry, vice-président de l'Académie de Savoie.
- PINGET Louis, avocat à Thonon.

- PONET Louis**, avocat à Chambéry.  
**RABUT Jean-Jacques**, orfèvre à Paris.  
**RABUT Laurent**, professeur de dessin à Chambéry, conservateur du Musée départemental.  
**REBAUDET Joseph-Claude**, conseil. général, à Aix-les Bains.  
**REUIL Joseph**, pharmacien à Chambéry.  
**REVOIL Alphonse**, professeur au Lycée de Chambéry.  
**REYMONDON Auguste**, licencié en droit à Chambéry.  
**RIVAUD Joseph**, avocat à Paris.  
**ROBESSON Joseph**, avocat à Chambéry.  
**ROCHAT Félix**, avocat à Chambéry.  
**RODILLOX (l'abbé)**, publiciste à Lyon.  
**ROSSI Joachim**, géomètre à Chambéry, officier au 108<sup>e</sup> régiment territorial.  
**ROUSSY LE SALES (de comte Eugène de)**, ancien officier d'artillerie, à Thorens-Sales, conseil. gén. de la Haute-Savoie.  
**SAUTIER Maurice**, maire de Sonnaz.  
**SEVEZ Clément**, juge au Tribunal civil à Chambéry.  
**TAVERNIER Hippolyte**, doct. en droit, juge de paix à Taninges.  
**THORENS Philippe**, maire de Thonon.  
**TOCHON Pierre**, président de la Société centrale d'agriculture de Savoie à Chambéry.  
**TOUBIN Alfred**, conseiller à la Cour d'appel de Chambéry.  
**TREDICINI DE SAINT-SEVERIN (le M<sup>s</sup>)**, à Chambéry-le-Vieux.  
**VALLET Jean**, sculpteur, professeur de stéréotomie à l'école supérieure de Chambéry.  
**VÈNE Charles**, substitut du proc. de la Rép. à Périgueux.  
**VERNAZ André-Joseph**, direct de l'école comm<sup>le</sup> à Thonon.  
**VEYRAT François**, propriétaire à Grèsy-sur-Isère.  
**VIALLET Joseph-Elie**, avoué à la Cour d'appel de Chambéry, conseiller général de la Savoie.

## Sociétés correspondantes.

<i>Aix (Bouches-du-Rhône)</i>	Académie des sciences.
<i>Agen</i> . . . . .	Société cent. d'agr., sciences et arts .
<i>Amiens</i> . . . . .	Société des antiquaires de Picardie.
<i>Angoulême</i> . . . . .	Société archéologique de la Charente.
<i>Annecy</i> . . . . .	Société florimontane.
—	Académie salésienne.
<i>Ancers</i> . . . . .	Académie de Belgique.
<i>Aoste</i> . . . . .	Société académique.
<i>Auxerre</i> . . . . .	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne.
<i>Avignon</i> . . . . .	Académie de Vaucluse.
<i>Beaune</i> . . . . .	Société d'histoire et d'archéologie.
<i>Beaurais</i> . . . . .	Société académique de l'Oise.
<i>Besançon</i> . . . . .	Académie des sciences et arts.
<i>Bordeaux</i> . . . . .	Commission des monuments et docu- ments historiques de la Gironde.
<i>Bourg</i> . . . . .	Société d'émulation de l'Ain.
<i>Brest</i> . . . . .	Société académique.
<i>Bruxelles</i> . . . . .	Académie royale.
—	Académie des sciences.
<i>Caen</i> . . . . .	Société française d'archéologie.
<i>Castres</i> . . . . .	Société littéraire et scient. du Tarn.
<i>Chalon-sur-Saône</i> . . . . .	Société d'histoire et d'archéologie.
<i>Chambéry</i> . . . . .	Académie des sciences, belles-lettres et arts de Savoie.
—	Chambre d'agric. et de commerce.
—	Société centrale d'agriculture.
—	Société d'histoire naturelle.
<i>Châteaudun</i> . . . . .	Société dunoise d'archéologie.
<i>Colmar</i> . . . . .	Société d'histoire naturelle.
<i>Constantine</i> . . . . .	Société archéologique.
<i>Dax</i> . . . . .	Société du Borda.
<i>Dijon</i> . . . . .	Académie des sc., arts et belles-lettres.

<i>Dijon</i> . . . . .	Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or.
—	Société bourg. de géogr. et d'histoire.
<i>Douai</i> . . . . .	Société d'agriculture, sciences et arts.
<i>Gap</i> . . . . .	Société d'études des Hautes-Alpes.
<i>Gènes</i> . . . . .	Società ligure di storia patria.
<i>Genève</i> . . . . .	Société d'histoire et d'archéologie.
—	Institut national genevois.
<i>Gratz (Styrie)</i> . . . . .	Comité historique.
<i>Grenoble</i> . . . . .	Académie delphinale.
—	Société de statistique de l'Isère.
<i>Havre (le)</i> . . . . .	Société havraise d'études diverses.
<i>Lausanne</i> . . . . .	Société d'hist de la Suisse romande.
<i>Limoges</i> . . . . .	Société archéologique du Limousin.
<i>Lyon</i> . . . . .	Société littéraire.
<i>Mans (le)</i> . . . . .	Revue histor. et archéol. du Maine.
<i>Marseille</i> . . . . .	Société de statistique.
<i>Mayenne</i> . . . . .	Société d'archéologie de la Mayenne.
<i>Melun</i> . . . . .	Société d'archéologie, sciences et arts de Seine-et-Marne.
<i>Montauban</i> . . . . .	Société d'histoire et d'archéologie de Tarn-et-Garonne.
<i>Montbéliard</i> . . . . .	Société d'émulation.
<i>Montréal (Canada)</i> . . . . .	Numismatic and antiquarian Society.
<i>Moulins</i> . . . . .	Société d'émulation de l'Allier.
<i>Moutiers</i> . . . . .	Académie de la Val-d'Isère.
<i>Nancy</i> . . . . .	Société d'archéologie.
<i>Nantes</i> . . . . .	Société académique.
<i>Narbonne</i> . . . . .	Commission archéologique et littéraire.
<i>Nice</i> . . . . .	Société des lettres, sciences et arts.
<i>Nîmes</i> . . . . .	Académie du Gard.
<i>Orléans</i> . . . . .	Société archéologique de l'Orléanais.
<i>Ottawa</i> . . . . .	Institut canadien-français.
<i>Paris</i> . . . . .	Institut des provinces de France.
<i>Paris</i> . . . . .	Musée Guimet.
—	Société d'anthropologie de France.

LXXX

<i>Paris</i> . . . . .	Société des antiquaires de France.
<i>Rambouillet</i> . . . . .	Société archéologique.
<i>Rennes</i> . . . . .	Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.
<i>Romans</i> . . . . .	Société d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Grenoble, etc.
<i>Rouen</i> . . . . .	Commission des antiquités de la Seine- Inférieure.
<i>St-Jn-de-Maurienne</i> .	Société d'histoire et d'archéologie.
<i>Saint-Omer</i> . . . . .	Société des antiquaires de la Morinie.
<i>Soissons</i> . . . . .	Société archéol., hist et scientifique.
<i>Thonon</i> . . . . .	Académie chablaisienne.
<i>Toulon</i> . . . . .	Société des sc., lettres et arts du Var.
<i>Toulouse</i> . . . . .	Société archéol. du Midi de la France.
<i>Troyes</i> . . . . .	Société d'agriculture, sciences et arts du département de l'Aube.
<i>Turin</i> . . . . .	Regia deputazione sovra gli studj di storia patria.
—	Regia accademia delle scienze.
<i>Valence</i> . . . . .	Société d'arch. et de stat. de la Drôme.
<i>Vannes</i> . . . . .	Société polymatique du Morbihan.
<i>Washington</i> . . . . .	The Smithsonian Institution.
<i>Vienne (Autriche)</i> . .	Société impér. et roy. de géographie.
<i>Zurich</i> . . . . .	Société des antiquaires.





# LE THÉÂTRE EN SAVOIE

---

LES VIEUX SPECTACLES

LES COMÉDIENS

DE MADemoisELLE ET DE S. A. R. LE DUC DE SAVOIE

LA COMÉDIE AU COLLEGE

LES TROUPES MODERNES

---

PAR

F. MUGNIER

Conseiller à la Cour d'appel,  
Président de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie,  
Correspondant du ministère de l'Instruction publique  
pour les travaux historiques, etc.



# LE THÉÂTRE EN SAVOIE

---

LES VIEUX SPECTACLES

LES COMÉDIENS DE MADemoISELLE

ET

DE S. A. R. LE DUC DE SAVOIE

LA COMÉDIE AU COLLÈGE

LES TROUPES MODERNES

---

## CHAPITRE I.

Les Mystères : les Moralités : les Comédiens de campagne :  
les Opérateurs : les Comédiens italiens.

L'attrait pour les spectacles a été en Savoie aussi vif que dans le reste de la France ; aujourd'hui encore les représentations théâtrales, depuis celles des artistes en renom jusqu'aux bruyantes parades de la foire, constituent l'une des distractions les plus courues.

Au moyen âge, la Cour, les grands seigneurs, les gens de justice et les hommes d'armes assistaient aux joutes et aux tournois ; le menu peuple, voire les bourgeois, ne les voyaient que de loin.

Les villes, des communes rurales même, eurent les *Mystères* et les *Moralités*.

Les *Moines de la Bazoche*, comprenant gentils-hommes et bourgeois, et plus tard, les *Enfants de ville*, remplissaient ordinairement les rôles fort nombreux de ces compositions compliquées dont la représentation durait deux, trois, cinq et même dix journées. Parfois c'étaient des habitants d'un simple village, non associés, qui en étaient les acteurs, sous la direction de l'auteur ou plutôt de *l'arrangeur*. Nous ne croyons pas, en effet, que chaque pièce jouée dans telle ou telle ville, dans tel ou tel village, fut ordinairement une production du *crû*. Presque toujours ce devait être ce que nous appellerions aujourd'hui une *adaptation*.

Un certain nombre de représentations semblables nous sont connues, et quelques-unes ont fait l'objet de lectures fort intéressantes dans divers Congrès des Sociétés savantes de la Savoie. Ce sont, à Chambéry : *l'Histoire de saint Sébastien et de sainte Anastasie*, 1446; *l'Histoire du Bienheureux saint Laurent*, 1468; la *Moralité de sainte Suzane*, jouée devant le Duc et la Duchesse de Savoie par 50 gentilshommes, bourgeois et autres, venus de Montmélian, 1470 (1); la *Passion de Notre-Seigneur*, 1516 (2); à Modane, le

(1) LÉON MÉNABRÉA. *Chronique de Yolande de France*, page 77.

(2) Voir *Document I*.

*Mystère du Jugement dernier*, 1572, 1574, 1580 ; à St-Martin-la-Porte, *l'Histoire de la Vie de saint Martin*, 1565 ; à Lanslevillard, village plus important alors que de nos jours ; la *Dioclétiane* et le *Mystère de Monseigneur St-Sébastien* (1). Remarquons, en passant, que toutes ces représentations s'échelonnent de Chambéry et Montmélian jusqu'au pied du mont Cenis, c'est-à-dire sur la route incessamment sillonnée par les armées d'Italie, les ambassadeurs et les clercs allant à Rome ou en revenant.

Les *Enfants de ville* jouent aux *Pardons septennaires* d'Amcecy jusqu'en 1661 ; ils représentent en 1621 la *Mort de Jules César*, sujet de pièce très recherché ; en 1633, *l'Histoire de*

(1) Voir les travaux de M. Florimond Truchet, membre de la Société d'histoire et d'archéologie de Saint-Jean de Maurienne, aux *Mémoires* de cette Société, tome V, p. 200, et dans les comptes rendus des Congrès de Saint-Jean de Maurienne, 1878, et d'Aix-les-Bains, 1882 ; — ceux de M. François Rabut, *Mémoires et Documents de la Société sarvaissienne d'hist. et d'arch.*, tomes XIII, XVI, p. 235 ; — de M. André Perrin, *les Moines de la Bazoche*, etc., aux *Mémoires* de la même Société, tome IX, p. 8 et suiv. Voir aussi SAINT-GENIS, *Histoire de Savoie*, tome II, p. 43 ; LECOY DE LA MARCHE, *la Savoie au XIII<sup>e</sup> siècle*, p. 287, et l'analyse détaillée qui y est donnée du *Mystère de saint Bernard de Menthon*. Pour Genève, l'on devra consulter les *Mémoires et Documents de la Société d'hist. et d'arch.*, tome I, p. 153, 164 ; tome II, p. 22.

*Mattathias ou d'Antiochus* (1) ; en 1654, l'*Histoire de saint Maurice*, patron d'Annecy ; en 1661, l'*Histoire de saint Alexis* (2).

Les *Momerics*, remplacées ensuite par les *Ballets*, étaient fréquentes à la Cour de Savoie ; la duchesse Yolande en donnait à chaque occasion. Nous n'en citerons qu'une, représentée à Thonon, le 3 janvier 1469, pour fêter l'ambassadeur de Venise. Elle fut exécutée par seize gentilshommes sous la direction de l'évêque de Genève, Jean-Louis de Savoie, beau-frère de la duchesse (3). Celle-ci y prit part et acheta, nous dit son trésorier, *un quartier de vellu cramoisi* du prix de trois florins pour sa coiffure (4).

Après cela vinrent les *Sottises* ou *Soties*, pièces de bien moins grandes dimensions et qui pouvaient être jouées par des acteurs de profession.

Au milieu du seizième siècle commença la grande vogue des *Comédiens italiens* ; elle dura environ cent ans. Mais en même temps l'on se

(1) Ce sujet vient de tenter un auteur dramatique parisien, M<sup>lle</sup> Simonne Arnaud, dont la tragédie *les Fils de Jahel* a été représentée à l'Odéon en octobre 1886.

(2) Registres consulaires d'Annecy. L'auteur de l'*Histoire de saint Alexis* est Amblard Comte, professeur, laïque semble-t-il, au collège Chapuisien dirigé par les Pères Barnabites.

(3) Nommé évêque à l'âge de quinze ans, il en avait alors environ vingt-quatre.

(4) L. MÉNABRÉA. Ouvrage cité, page 67 et *passim*.

mit en France à composer les *Comédies* et les *Tragédies*. Leurs auteurs sont nombreux : Jodelle, Saint-Gellais, Le Duchat, etc., etc. Au dix-septième siècle, ce sont Hardy, Bruscambille, Borée (1), Mayret, Seudéry, Benserade, Rotrou, Corneille, Molière, Racine, etc. Il se forma alors des troupes permanentes allant de ville en ville et dont Scarron, auteur dramatique lui-même, a décrit les mœurs dans le *Roman comique* (2). Le Directeur était souvent, comme Dorimond, son propre fournisseur de comédies (3). Quand ces troupes

(1) Nous eûmes cet auteur parfaitement inconnu, parce que deux de ses tragédies ont pour héros des personnages de notre histoire locale : *Rhodes subjuguée par Anné IV*; *Duc de Savoie, sur Ottoman, premier empereur des Turcs*; *Béral, victorieux sur les Génois*, tragédies ( *Histoire du Théâtre françois*, des frères Parfait, Paris, 1757, tome IV, p. 389; tome IX, p. 17). Ces deux pièces avec *Achille, prince grec*, et *Tomyre, reine des Seythes et des Amazones*, ainsi que des dédicaces à Charles-Emmanuel I, au Prince et à la Princesse de Piémont et au Prince Thomas de Carignan, ont été réunies en un volume imprimé à Lyon, chez Vincent de Coursilly, 1625-1627. Vincent Borée était un juriconsulte savoisien. Ses amitiés avec des chanoines de Lyon nous portent à croire qu'il était originaire de la Bresse.

(2) La composition de la troupe, dont les aventures constituent le thème du récit de Scarron, avait été l'objet de diverses suppositions. M. H. Chardon, dans son livre si curieux, *la Troupe du Roman comique dévoilée* (Paris et Le Mans 1876), établit que c'était celle de Filandre, dit Paphétin, soit du sieur Jean-Baptiste de Monchaingre.

(3) « Les auteurs célèbres estant quelquefois d'humeur

avaient eu la chance heureuse de jouer devant quelque prince, elles s'abritaient volontiers sous son nom et s'appelaient *la troupe de M. le Prince, de S. A. R., de Monsieur, de M<sup>sr</sup> le Dauphin, de Mademoiselle*. L'une d'elles, et non la moins célèbre, reçut le nom de *l'Illustre-Théâtre*. Molière ayant été l'un de ses premiers acteurs, son histoire est connue et tous les *moliéristes* s'intéressent encore aux compagnons des débuts du grand auteur comique.

Ces troupes, composées d'une dizaine d'acteurs et d'actrices *ayant part*, et de quelques gagistes (comédiens pris à l'essai, apprentis), emmenaient avec elles un personnel plus ou moins nombreux dans lequel étaient le *décorateur*, personnage cumulant sans doute les fonctions de fournisseur d'accessoires et de constructeur de décors, le *portier*, le *receveur*, le *copiste*, l'*afficheur*, les *violons*, etc., etc. (1). Elles se disloquaient assez fréquemment ; après chaque saison, les acteurs qui n'avaient pas été applaudis au gré de leur vanité

à le porter un peu haut, les comédiens se roidissent de leur côté, et par une bonne économie tiennent toujours de leur côté quelque ouvrage prêt pour s'en servir au besoin, ce que ne peut faire une troupe où il n'y aura pas de comédiens-poètes. » (CHAPUZEAU, le *Théâtre français*, édition Fournier, 1867, page 55.)

(1) CHAPUZEAU. Ouvrage cité, pages 116, 117, 118. Dans les théâtres bien ordonnés il y avait deux moucheurs : l'un pour le devant du théâtre, l'autre pour le fond.



s'en allaient, et le chef les remplaçait par des comédiens d'une troupe voisine. Des mariages de sujets d'une compagnie avec ceux d'une autre produisaient aussi des changements de personnel. C'est pour cela que l'on rencontre rarement des troupes composées un peu longtemps des mêmes acteurs. Quand elles allaient en représentation devant quelque grand auditoire, elles se renforçaient et s'adjoignaient une *étoile*. Elles éprouvaient souvent une concurrence désastreuse de la part des *opérateurs*; mais parfois elles exploitaient les villes de concert avec eux. Ceux-ci étaient des industriels qui vendaient des drogues, des panacées, et attiraient les clients en jouant des farces auxquelles le public assistait gratuitement, sauf à payer fort cher le remède souverain qu'on lui vendait. C'est ainsi qu'en 1653, la troupe d'Abraham Mittallat jouait, paraît-il, de concert avec l'opérateur Jacques de Gorla (1). L'opérateur *Barry* eut dans sa troupe les plus belles femmes de l'Europe et le plus magnifique théâtre qui fut jamais, soit pour les acteurs, soit pour les riches décorations qu'il avait apportées de Venise (2).

(1) Le père de la célèbre *Marpaise-Thérèse de Gorla*, qui épousa le comédien du Parc.

(2) *Histoire du Théâtre français*, tome IV, p. 268; tiré du *Voyage à Gaibey*, petit ouvrage curieux que M. H. Chardon a analysé, dans la *Troupe du Roanata canaque dévoilé*, mais seulement pour la partie qui se rapportait à son sujet.

Les industriels de ce genre ne négligeaient pas la Savoie. Nous en rencontrerons à Annecy et à Chambéry.

Les troupes de campagne, dont on peut évaluer le nombre à dix ou douze au plus à cette époque, sont maintenant l'objet de recherches persévérantes et souvent heureuses.

Après MM. Fournier, Despois, Fournel, Moland, E. Soulié, etc. (1). M. Henri Chardon, dans le Maine, et MM. Péricaud et Brouchoud, à Lyon, ont fait sur les *Comédiens de campagne* des travaux qui se rectifient et se complètent les uns les autres.

Si les *Mystères* ont été à plusieurs reprises, en Savoie, l'objet des recherches des érudits, nous ne pensons pas qu'il en ait été de même pour le théâtre à partir du dix-septième siècle. Nous n'avons du moins rien su trouver à ce sujet dans nos auteurs savoisiens, et nous serions heureux si notre

(1) Ceux-ci sont nos contemporains. Parmi les auteurs anciens, les frères Parfait, Chapuzeau, le chev. de Mouhy, l'acteur Lagrange, ont laissé des ouvrages, imprimés ou manuscrits, qui sont le point de départ de toutes les recherches actuelles.

Ayant dû demander à M. Monval, bibliothécaire-archiviste de la *Comédie française*, et à MM. Chardon, Brouchoud et Vingtrinier, des renseignements que nos bibliothèques locales ne pouvaient pas nous fournir, ces savants nous les ont transmis avec un empressement dont nous ne saurions trop les remercier.

petite étude appelait l'attention sur nos théâtres, leur composition et leur répertoire.

Nous parlerons plus loin des représentations dans les collèges, assez nombreux en Savoie dès le xvii<sup>e</sup> siècle. Notons cependant ici les remarquables représentations de *tragico-comédies* données, de 1619 à 1703, à Annecy, par les élèves du collège *Chapuisien*, dirigé par les Pères Barnabites (cleres réguliers de St-Paul), tantôt dans l'intérieur du collège, tantôt, à l'occasion des *Pardons de la Nativité*, sur la place de la première église de St-Maurice.

La Savoie eut encore au xvi<sup>e</sup> siècle et au xvii<sup>e</sup> les *Comédiens italiens*. Henri II et ses fils, puis Henri IV et Louis XIII s'efforçaient de les enlever aux Ducs de Mantoue leurs patrons attitrés. Quand ils se rendaient en France, la Cour de Savoie les arrêtait au passage et les retenait assez longtemps. Ils jouèrent certainement à Chambéry à l'aller et au retour. C'est sans doute à l'occasion d'une série de représentations qu'en 1613 le gouverneur de Chambéry leur fit cadeau de 50 ducats. En 1620 l'acteur jouant le rôle de *Léandre*, dans la troupe d'Arlequin (Tristano Martinelli), mourut à Chambéry (1).

A l'époque où les *Comédiens de Mademoiselle* vinrent dans cette ville, les troupes demandaient

(1) ARMAND BASCHET. *Les Comédiens italiens à la Cour de France; passim.*

déjà l'autorisation de jouer au Lieutenant-Général, au Gouverneur (1) ou au Conseil de ville. On ne la leur accordait qu'à la condition de donner une représentation au bénéfice des pauvres ou de remettre une certaine somme aux hospices (2). C'est de cette coutume qu'est né le *droit des pauvres*.

Il y avait certainement beaucoup de pauvres à Chambéry ; cependant les registres des délibérations du Conseil et les comptes des syndics, si l'on excepte quelques lignes pour 1665 et 1787, se taisent complètement à ce sujet. Les archives du Sénat, dont le Premier Président (3) était souvent Gouverneur de Savoie, n'ont pu nous fournir non plus aucune indication, et les quelques vieux registres des hôpitaux qui n'ont pas disparu ne mentionnent aucune recette provenant de cette source. Nous avons été plus heureux avec les minutes des notaires et les registres paroissiaux. Grâce au notaire *Georges*, nous savons que la

(1) « La Rappinière se chargea d'obtenir du Lieutenant-Général permission de jouer. » (*Roman comique*, I<sup>re</sup> partie, VIII).

(2) A Lyon, à Dijon, etc. V. MM. Chardon et Brouchoud.

(3) Barry... à Rouen « alla saluer le Premier Président « et lui offrit ses services. Le Premier Président fut fort « aise de... il le reçut avec bonté et lui donna le choix de « tous les quartiers de la ville pour placer son théâtre. » (*Le Voyage à Guibray*, dans l'*Histoire du Théâtre français*, tome XIV, p. 277.

*Troupe de Mademoiselle* joua à Chambéry en août et septembre 1659.

Nous allons rechercher les origines de cette troupe et les circonstances de son séjour en Savoie. Nous dirons ensuite ce que devinrent les acteurs et les actrices dont elle se composait à Chambéry; nous rapporterons enfin les renseignements que nous avons retrouvés sur les autres troupes qui ont donné des représentations en Savoie.

---

## CHAPITRE II.

Les Comédiens de Mademoiselle à St-Fargeau ; à Lyon, en 1658 ; à Chambéry, en 1659. Le Jeu de Paume ; les pièces de Dorimond.

Durant sa retraite à St-Fargeau dans l'hiver de 1652 à 1653, M<sup>lle</sup> de Montpensier (1) cherchait des distractions à l'ennui de l'exil auquel les vicissitudes de la Fronde l'avaient condamnée. Etant allée visiter son père à Orléans, elle y rencontra des comédiens. « C'était une tres bonne « troupe, dit-elle dans ses *Mémoires* (2), qui « avoit été tout l'hiver de devant à Poitiers avec « la Cour et l'avoit suivie à Saumur. Elle avoit eu « beaucoup d'approbation. Je la fis jouer un soir « à mon logis où S. A. R. vint (*son père*).

« De retour à St-Fargeau, je ne songeai qu'à « faire accomoder un théâtre en diligence ; il y a « une grande salle qui est un lieu fort propice pour

(1) Anne-Marie-Laure d'Orléans, née le 29 mars 1627, morte le 5 août 1693 ; souveraine des Dombes, princesse de la Roche-sur-Yon, dauphine d'Auvergne, duchesse de Montpensier. Elle était fille de Gaston Jean-Baptiste d'Orléans et de Marie de Bourbon, qui fut elle-même la fille et unique héritière d'Henri de Bourbon, duc de Montpensier.

(2) *Mémoires de Mademoiselle de Montpensier* ; Maestricht : Dufour et Roux, 1776 : tome II, pages 348, 358, 379.

« cela. Le théâtre étoit bien éclairé et bien décoré ; la compagnie à la vérité n'étoit pas grande ; il y avoit des dames assez bien faites. Après le plaisir de la comédie que le carême fit finir, le jeu du volant succéda. »

Les comédiens quittèrent St-Fargeau ; dans l'été suivant, Mademoiselle les retrouva à Tours, où elle assista chaque jour à leurs représentations. Il semble qu'ils jouèrent encore à son théâtre de St-Fargeau en 1654 et en 1655. Quelques années plus tard, à la fin de novembre 1658, elle les rencontra de nouveau. Elle s'étoit rendue à Lyon avec la Cour pour assister à l'entrevue de Louis XIV, d'Anne d'Autriche et de Mazarin avec Christine de France, son fils le Duc de Savoie Charles-Emmanuel II et sa fille Marguerite que Mazarin feignait de vouloir faire épouser par le jeune roi de France (1). Le théâtre fut, comme d'habitude, l'un des plaisirs les plus recherchés des princes et de leurs suites.

« J'oubliais de dire, écrit encore Mademoiselle de Montpensier, qu'il y avoit à Lyon deux troupes qui étoient fort bonnes. Ils alloient les

(1) Louis XIV avoit alors 20 ans, Charles-Emmanuel 22 ans, et sa sœur Marguerite-Yolande 25 ans et demi. Elle étoit née le 15 mai 1633 ; elle épousa, le 29 août 1650, Ranuce Farnèse II, duc de Parme et de Plaisance. Sa sœur cadette, Adélaïde-Henriette de Savoie, s'étoit mariée en décembre 1650 avec Ferdinand-Marie, fils aîné de Maximilien, duc de Bavière. (GRIQUENOS, Tome III, p. 162.)

« *Comédiens de Mademoiselle*, et ils avoient  
 « raison ; ils avoient joué trois hyvers de suite à  
 « St-Fargeau. Monsieur y alla aussitôt qu'il fut  
 « arrivé, pour moi j'attendis au lendemain (1). »  
 La petite Cour de Savoie suivit certainement les  
 représentations de la troupe de Mademoiselle.  
 Elle fut satisfaite des acteurs et des actrices, et  
 c'est alors sans doute que Charles-Emmanuel leur  
 permit de prendre le nom de *Comédiens de S. A. R.*  
 Il fut aussi convenu dès ce moment qu'ils vien-  
 draient jouer à Chambéry et à Turin. Le roi ren-  
 tra à Paris ; le duc, sa mère et sa sœur, à Turin.  
 La troupe de Mademoiselle continua ses représen-  
 tations à Lyon jusqu'au printemps de 1659. Elle  
 y était encore le 14 avril, jour où Marguerite Pru-  
 nier, l'un de ses premiers sujets, devenue récem-  
 ment veuve de Hugues de Lan, accoucha d'un pos-  
 thume qui eut pour marraine Françoise de Lan,  
 tante paternelle de l'enfant, et pour parrain le sieur  
 Abraham Mittallat, vieux comédien établi à Lyon  
 depuis assez longtemps déjà.

Les Comédiens partirent pour Chambéry, en  
 mai ou en juin, au nombre de douze à quatorze.  
 C'étaient le poète auteur et acteur *Nicolas Dori-  
 mond* et sa femme *Marie Dumont*, *Abraham  
 Mittallat* dit *La Source*, de Metz en Lorraine ;  
*Jeanne du Ronserre*, sa femme (2), *Nicolas Piet*

(1) *Mémoires*, tome IV, p. 265.

(2) Il est possible qu'elle ne fut plus vivante à cette époque.



dit de *Beauchamp*, de Senlis en Picardie, et *Françoise Petit* sa femme; *Joseph Dupin*, de Nantes en Bretagne; *Philippe Millot*, de Dijon, et *Anne Millot*, sa sœur; *Louis Dorimond*; *Marguerite Prunier*, veuve de *Hugues de Lan*; *Catherine Bidaut*, veuve de *Charles Perroux*; *Guérin* (*François-Isaac*), gagiste peut-être; *François de Beauville*, décorateur de Paris (1); enfin, *Pierre Oyzillon*, de Montpellier, gagiste ou sigisbée de la femme de Dorimond, ou peut-être déjà *portier* de la troupe, comme il le fut plus tard à Paris.

Où jouèrent-ils et quel fut leur répertoire? Nos actes sont muets à cet égard; cependant il n'est pas trop difficile de trouver une réponse plausible.

Le théâtre, bâti sur l'emplacement de notre belle salle actuelle, n'a été édifié qu'en 1775; quant à la *salle de Villeneuve*, derrière la rue nouvelle des Portiques (côté ouest), nous pensons qu'elle n'a été convertie en salle de spectacle qu'en 1770 ou 1771. Nos comédiens firent donc à Chambéry ce qu'ils faisaient presque partout: ils jouèrent dans le *Jeu de paume*. La construction de cet édifice avait été ordonnée en 1629 par le prince Thomas

(1) Peut-être était-il le frère de cette Marie Boilduille (ou Beauville), femme de Claude Pelissier, comédien du Roi, dont l'enfant fut baptisé à Lyon le 1<sup>er</sup> août 1659, et qui eut pour parrain Abraham Mittallat, aussi comédien du Roi, et pour marraine damoiselle Marie Dumont. (BROUENON, *Les Origines du théâtre à Lyon*, p. 52.)

qui gouvernait alors la Savoie, par l'Altesse de Monseigneur le prince Thomas, disent les registres consulaires (1).

La ville acheta le terrain d'un sieur Carral, et chargea de l'entreprise son maçon et son charpentier habituels, honorables Nicolas Didier et François Mattet; elle dépensa en 1629 et dans la première partie de 1630, environ 3,000 florins. Les travaux furent suspendus en 1630 par l'occupation française et par la peste qui la suivit. Le maître maçon Didier, qui mourut à cette époque, fut probablement l'une des très nombreuses victimes de la *contagion*.

En 1632, le Conseil ordonne le *parachèvement* du Jeu de paume; il ne fut pourtant à peu près terminé qu'en 1638, par le maçon Claude Vivian et le charpentier Benoit Deguevisse. Les dépenses s'élevèrent à environ 14,000 florins.


Après avoir fait peindre à l'intérieur les armes

(1) Comptes du trésorier de la ville de Chambéry; dépenses, années 1629 et suivantes.

Le prince Thomas de Savoie était fils de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> et frère de Victor-Amédée I, le duc régnant. La ville lui donna pour ses étrennes, le 31 décembre 1629, cent pistoles d'Espagne valant 1,950 florins.

Le Jeu de paume est ce long bâtiment sur la rive gauche de la Leysse, converti aujourd'hui en maison d'habitation, ayant au sud-est un café et un jardin. On l'appelait et on l'appelle encore indifféremment le *Jeu de paume* ou le *Tripot*. Le pavé de la salle était formé de dalles de *mollasse* (grès tendre).

de S. A. R. et de Son Excellence (le gouverneur de Savoie), par Jean-Charles Labiche, le ville qui, déjà en 1636, avait placé une inscription au-dessus de la porte du midi (1), en fit poser, en 1638, une seconde qui est ainsi conçue :

AN<sup>o</sup> DOI  1638  
 HVNC PILÆ LVDVM  
 FÆLICIBUS COEPTVM  
 AVSPICIIS  
 FÆLICISSIMIS PERFECTVM  
 TANDEM VOBIS  
 RELINQVNT  
 NOBILISSIMI CONSVLES  
 CAMBERIENSES  
 N<sup>s</sup> IO. GASPARD FAVIER  
 ANTONIVS GAUD  
 PETRVS DOLIN  
 IO. BONAVENT<sup>A</sup> PLANCHE (2).

Malgré cette annonce à leurs concitoyens et à

(1) Elle est aujourd'hui à peu près indéchiffrable, ayant été mutilée à la Révolution. On y distingue pourtant les noms des syndics Jean-Louis Balland, Louis Jacquier, Balthazard Motlet et Jean Pointet.

(2) En voici la traduction : *L'an du Seigneur 1638, les très-nobles syndics de Chambéry, nobles Jean-Gaspard Favier, Antoine Gaud et Jean Bonaventure Planche vous laissent enfin ce Jeu de paume commencé sous d'heureux auspices, achevé sous de plus heureux encore.*

Cette inscription, fort bien conservée, se trouve dans le corridor du rez-de-chaussée de l'imprimerie Chatelain, partie ouest de la maison.

la postérité, le Jeu de paume n'était peut-être pas complètement achevé. Ce fut le 14 septembre 1641, après la confection du dallage, qu'il fut donné à bail pour la première fois.

Il fut loué ce jour-là et pour six ans, à raison de 1,000 florins par an, à honorable Jacques Arestan, marchand et bourgeois de Chambéry. Il est toutefois possible que la ville l'ait géré elle-même durant quelque temps. Quoi qu'il en soit, il y eut en 1641, dans le nouvel édifice une joute solennelle en présence de Madame Royale, Christine de France, et de son jeune fils Charles-Emmanuel II, ainsi que de Dom Félix de Savoie, gouverneur du pays. Les syndics eurent encore le soin d'en conserver le souvenir dans cette inscription lapidaire, placée au-dessus de la porte du tripot, au levant.



ANNO DOM. M DC XLI  
 REGNANTE CAROLO EMANVELE CAMB RESIDENTE  
 REGENTE CRISTINA  
 GVBERNANTE D. FOELICE A SABAVDIA  
 CONSS NOBIL GASPAR CRASSVS GASPAR DEMOT  
 GVIDO LABREVILLE IOAÑN DVNANT CAMB  
 POSVERVNT  
 AD LVIDENTES  
 LVDITE FELICES CRASSO PONENTE CORONAS  
 HOC PILA FLECTENTI NVMINE FAVSTA CADET  
 SPHINX LVDDIT  
 VENTRIS CARCER OVIS STAT DVM FIT VENTER  
 [ARACHINES  
 PLANVM ANGIT PVNCTIS SPHERA LIGATA TRIBVS.

Essayons de traduire cette inscription :

*L'an du Seigneur 1641, sous le règne de Charles-Emmanuel résidant à Chambéry, et la régence de Christine, D. Félix de Savoie (1), gouverneur, les syndics de Chambéry nobles Gaspard Crassus, Gaspard Demotz, Guido La Breuille, Jean Dunant, ont établi [le cadetage] (dallage) du Jeu de paume [pour la commodité] des joueurs ;*

*Jouez, heureux [lutteurs], Crassus vous donne des couronnes ; sous le regard de cette divinité la paume tombera heureusement.*

*Le Sphinx plaisante :*

(propose cette énigme)

La prison du ventre d'agneau (*c'est-à-dire les boyaux*) devient le ventre de la raquette ; la sphère (*la paume*) retenue en trois points, (*devant le joueur, à sa droite et à sa gauche?*) frappe la terre ?

Dans le premier distique il y a peut-être un calembourg sur le mot *cadet* et les cadettes du dallage.

Dans le second, *Arachné* signifie le treillis de la raquette ; parce que Arachné qui avait disputé le prix de la tapisserie à Minerve fut changée en araignée. (*Interprétation de M. F. Rabut.*)

(1) Frère naturel du prince Thomas et oncle naturel du jeune duc ; il avait pris parti pour la régente Christine de France contre les beaux-frères de celle-ci.

Il y a enfin dans le dernier vers une antithèse entre la *sphère* et le *plan*.

Tout cela est bien entortillé et alambiqué.

Si le mot de l'énigme n'était pas alors connu couramment, les promeneurs du Verney et les clients du tripot ont dû s'exercer souvent à le chercher.

En 1659, le Jeu de paume (maison et jardin) fut loué à Jean de Lafond dit *la Violette*, à raison de 400 florins pour six mois. Le locataire fit de bonnes recettes, car, aux enchères de 1660, la ferme fut adjugée à honorable Claude Bolliet pour 1,200 florins par an ; 400 de plus que l'année précédente.

Au Mans, à Lyon, à Dijon, où nos comédiens jouèrent souvent, à Paris même, les troupes de campagne s'établissaient volontiers dans les jeux de paume (1), salles plus vastes et d'un accès facile, auprès desquelles le tripot et le jardin offraient des lieux commodes pour causer avec les dames et faire du bel esprit suivant la mode de l'époque (2).

(1) H. CHARDON. *Nouveaux Documents sur les troupes de campagne et la vie de Molière*. Revue historique du Maine, tome XVIII, pages 32, 34, 48, 149. H. CHARDON. *La Troupe du Roman comique*, p. 73.

(2) *Tripot* et *Jeu de paume* sont synonymes. Cependant il semble qu'on appelait déjà parfois *tripot* une pièce où l'on venait causer et se rafraîchir, puisque le traité des comédiens de Mademoiselle est fait et signé dans le *petit tripot derrière le théâtre*.

Il est probable que l'ascensateur Jean de Lafond dit *la Violette*, sous-louait le théâtre aux comédiens. Peut-être même le leur cédait-il pour rien et leur laissait-il le prix des chaises, se contentant de la vente des rafraichissements aux spectateurs. Chapuzeau dit, en effet, que parmi les employés du théâtre il y avait les distributrices de limonade et autres liqueurs qui ne reçoivent rien, mais qui paient au contraire une grosse somme; *car à la comédie chacun n'est pas d'humeur à demeurer trois heures sans se réjouir le goust par quelque douce liqueur* (1).

Dans leur traité du 14septembre, les comédiens attribuent trois parts sur onze à Dorimond, tant pour lui que pour la damoiselle sa femme (Marie Dumont), *et cette prérogative ne lui est accordée qu'en considération de sa poésie à laquelle il s'applique particulièrement*. Ce furent donc les pièces de Dorimond qui constituèrent à Chambéry, comme déjà l'année précédente à Lyon, le répertoire de la troupe de Mademoiselle. Le *Festin de Pierre* (2) avait eu du succès à Lyon; Dorimond y jouait le rôle de Don Juan et d'une fa-

(1) CHAPUZEAU. OUVR. cité, page 124.

(2) Cette pièce était imitée de l'espagnol et de l'italien. C'est peut-être Dorimond qui le premier lui donna le titre inepte de *Festin de Pierre* au lieu du *Convire de pierre*, qui eût été la traduction exacte des titres italien et espagnol; peut-être aussi ne fit-il que consacrer la désignation usitée en France. L'acteur-auteur *de Villiers* fit à son

çon fort brillante, si l'on en croit ce que rapportent les frères Parfait.

Les autres pièces connues de Dorimond sont : l'*Amant de sa femme*, l'*Inconstance punie*, la *Femme industrielle*, la *Précaution inutile*, les *Amours de Trapolin*, la *Comédie des comédiens*, le *Médecin dérobé*, la *Rosélie ou Dom Guillot*.

Toutes ces comédies sont en vers et en un seul acte, sauf la dernière qui en a cinq. L'analyse que les frères Parfait en ont donnée (1) montre que l'intrigue n'était pas neuve, que la versification était trop facile et l'intérêt médiocre. Cependant avec des acteurs tels que le vieux Mittallat, Dorimond (2), Millot, Beauchamp et Guérin, des comédiennes *bien faites* et alertes, les applaudissements pouvaient être aussi nombreux qu'à de meilleurs ouvrages.

Voici comment, dans le *Roman comique*, le continuateur de Scarron raconte l'effet produit au Mans par l'arrivée d'une bonne troupe. Il ne dut pas en être bien autrement à Chambéry en 1659 :

tour un *Festin de Pierre* : Dorimond ne joua toutefois sa pièce à Paris qu'après que de Villiers y avait déjà représenté la sienne. Le *Festin de Pierre*, de Molière, ne vint que plus tard. (*Histoire du Théâtre français*, tome VIII, p. 256 et 257 ; tome IX, p. 4.)

(1) Tome IX, pages 3, 6, 7, 22, 30, 51, 53.

(2) Il semble que Dorimond tenait les premiers rôles, car en 1661, il joua celui de Don Juan à Paris, comme il l'avait fait à Lyon en 1658, et sans doute à Chambéry en 1659.



« La pauvre troupe n'avait pas encore bien fait  
 « ses affaires, mais un homme de condition qui  
 « aimait fort la comédie suppléa à l'humeur chiche  
 « des Manceaux.... »

« Le Mans se trouva donc plein de noblesse  
 « grosse et menue. Les hôtelleries furent pleines  
 « d'hôtes, et la plupart des gros bourgeois qui lo-  
 « gèrent des personnes de qualité ou de nobles  
 « campagnards de leurs amis salirent en peu de  
 « temps leurs draps fins et leur linge damassé.  
 « Les comédiens ouvrirent leur théâtre en humeur  
 « de bien faire, comme des comédiens payés par  
 « avance. Le bourgeois du Mans se réchauffa pour  
 « la comédie. Les dames de la ville et de la pro-  
 « vince étaient ravies d'y voir tous les jours des  
 « dames de la Cour, de qui elles apprirent à se  
 « bien habiller au moins mieux qu'elles ne fai-  
 « saient, au grand profit de leurs tailleurs à qui  
 « elles donnèrent à réformer quantité de vieilles  
 « robes. »

Et ailleurs : « On joua après diner. Mademoi-  
 » selle de l'Étoile y ravit tout le monde par sa  
 « beauté ; Angélique eut des partisans pour elle ;  
 « l'une et l'autre s'acquittèrent de leurs person-  
 « nages à la satisfaction de tout le monde.... Je ne  
 « dirai pas si les comédiens plurent aux dames du  
 « Mans autant que les comédiennes avaient fait  
 « aux hommes ; quand j'en saurais quelque chose  
 « j'en n'en dirais rien (1). »

(1) *Le Roman comique*, 2<sup>e</sup> partie, XVII.

Après la pièce principale venait d'ordinaire *la farce*, où les vieux comédiens et les seconds rôles *s'enfarinaient* et où leur verve, plus libre encore, provoquait ces gros éclats de rire après lesquels les spectateurs s'en vont joyeux et satisfaits (1).

La troupe de Dorimond plut certainement aux seigneurs de Chambéry, car Françoise Petit, femme de l'élégant Biet de Beauchamp, étant accouchée, son petit garçon fut baptisé le 31 août à l'église de St-Léger, et eut pour parrain et pour marraine le plus grand seigneur et la plus grande dame de Chambéry : François-Thomas de Chabod, marquis de St-Maurice, qui donna à l'enfant l'un de ses prénoms, et Catherine de Seiturier femme du Premier Président Guillaume de Blancheville. (V. *Document* II.) Il fallut que la troupe eût une vogue bien grande pour que de tels personnages, à l'exemple des princes français et italiens du reste, consentissent à lui faire un pareil honneur (2).

A côté du jeune marquis de St-Maurice, nous trouvons un membre du Sénat et un avocat, Gaspard Thomassin, sénateur et auditeur de camp (3), et son frère respectable Pierre Thomassin. Nous aimons à croire que ces amateurs de comédies, sinon de comédiennes, ressemblaient plus au jeune

(1) *Le Roman comique*. 1<sup>re</sup> partie, XVI.

(2) On a parfois fait deux personnages de Biet de Beauchamp ; on voit qu'il n'y en a qu'un.

(3) Sénateur le 16 février 1631, il mourut le 18 mars 1661.

conseiller de Rennes, M. de Garouffière, qu'à La Rappinière et à Ragotin (1), et que ce n'est pas eux que Dorimond met en scène dans sa *Comédie des comédiens* (2).

(1) *Roman comique, passim.*

(2) *Hist. du Théâtre françois, tome IX, pages 30, 31.*

---

## CHAPITRE III.

Contrat de mariage de Philippe Millot et de Marguerite Prunier; accords des Comédiens avant de partir pour l'Italie; retour d'Italie, arrivée de la troupe à Paris.

Nous venons de voir un baptême, nous allons assister à un contrat de mariage

Grâce à la protection de Richelieu, les comédiens étaient alors plus considérés qu'ils ne l'avaient été auparavant et qu'ils ne le furent depuis. Leur talent s'était accru depuis qu'ils jouaient des pièces de Rotrou, de Corneille, etc., etc. Leur conduite, si l'on en croit Chapuzeau, qui fut des leurs, et qui écrivit son *Théâtre françois* en 1673, donnait peu de prise à la critique. Ils étaient mariés pour la plupart, et quand ils devenaient veufs ils se remariaient bientôt. La charge d'enfants, nombreux parfois, les obligeait à la prévoyance et à une certaine régularité de vie.

La *Demoiselle de Lan*, c'est-à-dire Marguerite Prunier, femme de Hugues de Lan, était devenue veuve dans l'hiver de 1658-1659. Elle eut, avons-nous dit, un enfant qui fut baptisé à Lyon le 14 août 1659 (1). En ayant encore d'autres dont il fallait assurer le sort, elle chercha pour elle-même et pour eux un protecteur qu'elle pensa trouver en

(1) C. BROUHOUD. *Les Origines du théâtre de Lyon*, p. 53.

Philippe Millot, son camarade. Cet acteur devait être l'un des meilleurs sujets de la troupe, car en 1644 il faisait déjà partie de l'*Illustre théâtre* avec Molière.

De son côté, Philippe Millot avait auprès de lui une sœur, Anne Millot, qui n'était pas encore mariée. Il y avait ainsi dans les deux familles des intérêts divers auxquels il fallait pourvoir. Les futurs prirent conseil des juriconsultes de leur connaissance ; et le 8 septembre ils se présentèrent devant le notaire Georges, assisté de noble Gaspard Thomassin, de son frère Pierre Thomassin, avocat au Sénat (1), et accompagnés de leurs camarades.

Ils promettent (*Document III*) de s'épouser, à la première réquisition de l'un ou de l'autre, en *face de nostre Sainte Mère Eglise*. La future se constitue en dot tous ses biens, et particulièrement tous ses habits de comédie estimés 1,200 livres tournois. Philippe Millot affecte à la restitution de la dot tous ses biens qui consistent surtout aussi en ses *habits de comédie* (2).

(1) Le Sénat de Chambéry était une compagnie judiciaire semblable aux Parlements français.

(2) Les habits de comédie avaient alors une très grande importance et, quand une troupe arrivait, le public s'inquiétait de savoir si elle en avait de beaux. « Les gentils-  
« hommes saluèrent Destin et lui demandèrent toutes les  
« particularités de la troupe ; s'il y avait de bons acteurs,  
« s'ils avaient de beaux habits et si les femmes étaient

Cependant, afin d'assurer le sort de sa sœur, il se réserve le droit de lui donner une dot de 600 livres tournois, et il stipule que s'il vient à prédécéder, elle partagera avec sa veuve ses habits de comédie à l'*arbitrage des principaux de la troupe qui savent leur valeur et en quoi ils consistent*. Les futurs conviennent encore de mettre en commun tous les profits de leur profession, mais à la charge d'entretenir les enfants de Marguerite Prunier jusqu'à ce qu'ils soient en état de se soutenir par leur propre industrie.

Si nous savons que Hugues de Lan était déjà mort le 14 avril 1659, nous ignorons la date précise de son décès, qui pouvait être tout récent alors. Il est donc très probable qu'en septembre, l'année de veuvage de Marguerite Prunier n'était pas expirée; c'est pourquoi nous ne nous étonnons pas de n'avoir pas retrouvé l'acte de mariage dans les registres paroissiaux de Chambéry. La célébration a dû s'en faire à Turin, où la troupe allait se rendre. Voulant avoir un acte écrit dans leur langage et craignant de ne pas trouver en Italie un notaire qui comprit bien les conditions de leur contrat, Philippe Millot et Marguerite Prunier passèrent cet acte en Savoie, bien qu'il dût s'écouler peut-être encore quelques mois avant la réalisation de

« belles. » (*Roman comique*, 3<sup>e</sup> partie). Voir aussi, dans Arsène Houssaye, l'énumération de la garde-robe d'Armande Béjart, et CHAPUZEAU, *ouvr. cité*, pages 92 et 156.

leur union. Une mention en marge de la minute indique qu'ils s'en firent remettre une expédition avant de quitter Chambéry.

Ce furent des motifs semblables, c'est-à-dire le désir de voir leurs accords fidèlement stipulés et d'avoir un titre écrit en langue française qui, huit jours après, portèrent les Comédiens à demander au notaire Georges de dresser le traité que nous reproduisons (1). Le 14 septembre donc, les Comédiens de S. A. R. le Duc de Savoie et de Mademoiselle d'Orléans, réunis dans *le petit tripot derrière le théâtre*, comparaissent devant M<sup>r</sup> Georges, et affriandés sans doute par l'accueil reçu à Chambéry, divisent entre eux les cadeaux qu'ils espèrent recevoir en Italie.

Nicolas Dorimond, acteur et auteur, reçoit trois parts tant pour lui que pour la demoiselle sa femme (*Marie Dumont*). Outre ses comédies, Dorimond tournait sans doute les compliments aux princes, princesses et grands seigneurs devant qui la troupe jouait, et attirait ainsi sur elle leur générosité. Sa femme n'a pas laissé un grand renom d'esprit, mais elle avait, a-t-on dit, des succès de corsage (2).

Les Comédiens décident que tous les cadeaux, de quelle nature qu'ils soient et de quelle cause qu'ils proviennent, faits à la Compagnie, à un ac-

(1) *Document IV.*

(2) H. CHABOD, d'après les frères Parfait, tome XI.

teur ou à une actrice en particulier, *seront mis au bloc de la Compagnie et divisés en onze parts*. Les maris seront responsables du fait de leurs femmes. Si l'un des Comédiens, homme ou femme, est convaincu d'avoir caché un présent quel qu'il soit, d'habit ou autre chose, il sera obligé de payer à la troupe une amende de 300 écus de France. Quant aux profits provenant du prix des places (1) ou des récompenses qui seraient données par Leurs Altesses Royales, ils seront partagés en dix lots à l'accoutumée sans aucune prérogative des uns aux autres.

En 1620, le duc Charles-Emmanuel I<sup>er</sup> avait gratifié les *Comédiens italiens* de cadeaux magnifiques. Arlequin, leur chef (*Tristano Martinielli*), les énumère ainsi au duc de Mantoue, son patron.

« Ledit cousin (*le duc de Savoie, cousin du*  
 « *duc de Mantoue*) me fit don d'un magnifique  
 « vêtement tiré de sa garde-robe. Il a com-  
 « mandé pour moi une médaille et un cordon de  
 « chapeau avec joyaux sur le côté et, à notre dé-  
 « part pour la France, un beau cheval sera tout  
 « prêt pour la Compagnie. Et puis on parle d'un

(1) A Dijon, en 1657, la permission de jouer, accordée aux Comédiens du prince de Conti, fixait le prix des places à 20 sols pour les pièces nouvelles et à 10 sols pour les anciennes. Le *tripotier* ne devait pas exiger plus de 2 sols pour la location d'une chaise, à peine de 50 livres d'amende. (*La Troupe du Roman comique*, p. 72.)







Philippe Millot &  
Marguerite premier  
normond & Anne Millot  
La Courte Guerin  
N. B. de Bourgogne  
I. Laury Deloué  
Catherine Godeau

Et mes tramboues  
mesmes signés  
Georgey



« millier de ducats ! Madame, femme du Prince  
 « (Christine de France, femme de Victor-Amé-  
 « dée I)... m'a promis un joyau. Le Prince, son  
 « mari, m'a commandé une chaîne de cent  
 « doublons et m'a dit de faire tenir en son nom  
 « mon prochain enfant, selon la mode française  
 « qui est d'avoir deux parrains et une seule mar-  
 « raine. Dom Emmanuel... m'a fait aussi don  
 « d'un riche vêtement d'écarlate brodé d'or...  
 « Parlons maintenant de notre Compagnie. En  
 « dix-sept représentations elle a fait 250 ducats,  
 « et presque tout le monde est entré gratis avec  
 « les Princes. Le prince Thomas a donné à *Lelio*  
 « 200 doublons et un beau vêtement d'écarlate,  
 « à *Florinde* un joyau, à *Lidia* une belle toi-  
 « lette. Tout le monde a donc été régale. » (Tra-  
 duction de M. Armand Baschet) (1)

Si Charles-Emmanuel II était aussi généreux que son grand-père, la troupe de *Mademoiselle* ne dut pas se repentir des fatigues et des dépenses qu'un voyage au delà des monts entraînait alors.

Il semble bien que la troupe de Dorimond se composait de dix personnes ayant part. Aux huit comédiens qui ont signé le traité : N. Dorimond, Mittallat dit la Source, N. Biet de Beauchamp, Millot, de Louis (*Dorimond jeune*), Marguerite Prunier, du Pin et Catherine Bidaut, il

(1) ARMAND BASCHET. *Les Comédiens italiens à la Cour de France*, p. 288.

faut ajouter d'abord Marie Dumont, et probablement Guérin, qui a signé au contrat de mariage de Philippe Millot, ou bien s'il n'était alors que gagiste, Françoise Petit qui n'était peut-être pas encore relevée de ses couches. Le décorateur François de Beauleville et le *portier*? Pierre Oyzillon (1) recevaient sans doute un salaire payé par la Compagnie.

Ce chiffre de dix était exactement celui de la troupe que Molière conduisait à ce même moment de Rouen à Paris : dix comédiens et un gagiste, outre le décorateur et le portier (2).

On peut se demander comment tous les acteurs, sauf Dorimond, avaient des parts égales, leurs talents devant être assez inégaux. Il est probable que ceux d'un mérite inférieur jouaient à la *farce*, indigne des premiers rôles, et se rendaient utiles en aidant le portier à recevoir l'argent, et le décorateur à placer ses décors.

Nos comédiens arrivèrent bientôt à Turin, en octobre sans doute. Des fêtes furent célébrées dans cette ville en décembre 1659, à l'occasion de la

(1) Son nom paraît bien être Oyzillon et non Auzillon, comme on l'a parfois écrit. Il devint *portier* de comédie à Paris après avoir épousé la veuve de N. Dorimond; il est possible qu'il eût déjà cet emploi à Chambéry. Le portier devait être *brave* et poli, afin de mettre civilement à la raison ceux qui voulaient entrer sans payer, fussent-ils des mousquetaires. (CHAPUZEAC, page 129.)

(2) Molière avait joué à Grenoble en 1658.

paix de la Bidassoa, et au commencement de 1660, à la restitution de Verceil au Duc de Savoie. Le 29 avril 1660, la princesse Marguerite qui, en décembre 1658, avait plu un instant à Louis XIV, épousa le Duc de Parme, Ranuce-Farnèse II. (V. GUICHENON, tome III.) Après la noce, les seigneurs piémontais et parmesans, saturés de plaisirs et épuisés d'argent, donnèrent congé à la troupe de Dorimond, qui avait reçu à Turin le nom de *Comiques parisiens*.

Suivant les comptes du trésorier ducal, Jean-Pierre Forneri, la troupe obtint un salaire de 2,700 livres d'argent, valeur de 200 doublons d'Italie. S. A. R. Charles-Emmanuel II donna en outre à l'un de ses membres, au moment de leur départ, un collier d'or avec médaille valant 675 livres d'argent (1).

Nous ne savons pas à qui, acteur ou actrice, le Duc remit ce riche cadeau; mais certainement celui qui le reçut dut croire qu'il était la récompense de son seul mérite, et éprouver quelque peine à le mettre au *bloc de la Compagnie*.

La troupe rentra en France, une partie du

(1) On lit dans le compte du trésorier Giovanni Pietro Forneri de 1660, au n° 430: « Più livre due mila settecento e d'argento, valuta di doppie 200 d'Italia a liv. 13.10 cadauna. Fille dare alli *Comici Parisiani* » et au n° 432: « Più livre seicento ottantacinque d'argento pagate in valuta di doppie 50 d'Italia in proprie mani di S. A. R. in

moins. Nous la retrouvons le 28 mai 1660 à Dijon; elle y obtient du Conseil de ville la permission de représenter à condition de ne pas commencer le spectacle après cinq heures du soir, afin qu'il fût terminé avant la nuit. La même année elle y est remplacée par les *Comédiens du Roi* (1). Elle s'était rendue à Paris, où elle s'établit *rue des Quatre Vents*, au faubourg Saint-Germain :

- « Une troupe toute nouvelle
- « Qui se dit à Mademoiselle »
- « Qu'on attendait de longue main
- « Joue au Faubourg de Saint-Germain (2). »

M. H. Chardon (3) raconte, d'après le chevalier de Mouhy, que « Dorimond avait un frère (4), valet de chambre de *Mademoiselle*, et qu'il espérait pouvoir, par son entremise, entrer chez les Comédiens du Roi. En attendant la réalisation de ses désirs, il montra à sa nièce à jouer la comédie. Elle était fille du frère de sa femme, chez lequel il

« une colana d'oro con medaglia. e donate alli *Comici Parisien* nella loro partenza. »

Ces renseignements nous été gracieusement fournis par M. le baron Bollati de Saint-Pierre, surintendant des archives piémontaises.

(1) *La Troupe du Roman comique*, pages 74, 152.

(2) *Musc historique de Loret* du 1<sup>er</sup> janvier 1661. *Hist. du Théâtre françois*, tome IX, p. 4.

(3) *La Troupe du Roman comique*, page 153.

(4) *Un beau-frère*, voir cinq lignes plus loin.



avait un appartement. Son élève fit en trois mois de grands progrès, ce qui lui donna, de concert avec son frère, l'idée de ménager une surprise à *Mademoiselle*, et de jouer la veille de sa fête une comédie improvisée, *l'Amant de sa femme*, une des meilleures du poète. Dorimond reçut les éloges de la royale princesse. Il lui dit qu'il serait heureux de se produire en public sous son patronage, et lui demanda l'honneur de faire prendre à sa troupe le nom de *Comédiens de Mademoiselle*. La fille de Gaston accorda cette permission à condition que le roi ne s'y opposerait pas. Quinze jours après, elle était définitivement obtenue. Dorimond forma sa troupe de comédiens qui n'avaient pas été reçus dans les troupes de Paris. Il ouvrit son théâtre le 17 décembre 1660, par la représentation du *Festin de Pierre* et de *l'Amant de sa femme*. »

Il y a là bien des erreurs. Dorimond n'eut pas, en 1660, à solliciter pour sa troupe le nom de *troupe de Mademoiselle*, puisqu'elle le possédait déjà depuis longtemps, qu'elle le prenait à Lyon en 1658, à Chambéry en 1659 et à Dijon en 1660 même. Pourquoi, d'ailleurs, s'il fit sa comédie pour la fête de *Mademoiselle*, ne la lui dédia-t-il pas, au lieu de la dédier à M. de Buré ; pourquoi, s'il apprit la comédie à sa nièce et s'il fit sa pièce afin d'obtenir de *Mademoiselle* d'entrer chez les Comédiens du Roi, lui demanda-t-il de devenir son comédien à elle ? S'il forma sa troupe à Paris, comment y était-elle *attendue de longue main* ;

enfin qu'est devenue cette nièce, fille de son beau-frère, une Dumont par conséquent ?

Nous pensons qu'en 1660, l'intervention de *Mademoiselle* dut se borner à faire obtenir à Dorimond la permission d'ouvrir son théâtre au faubourg Saint-Germain. Si le chevalier de Mouhy a laissé beaucoup de renseignements de cette valeur, c'est un guide bien peu sûr.

La concurrence des autres troupes fut trop forte pour Dorimond. On croit qu'il ne resta à Paris que jusqu'à la fin de la foire de Saint-Germain. Il semble que la *Troupe de Mademoiselle* lui survécût et que peu de temps après 1660, elle était devenue distincte de la *Troupe de S. A. R. le Duc de Savoie*.

Il se rendit dans les Pays-Bas en 1662, 1663 ; joua avec son frère à La Haye et à Bruxelles, et sans doute à Anvers, où il fit imprimer une de ses pièces (1). Peut-être mourut-il vers cette époque.

Nous donnerons, dans un chapitre spécial et sur chaque comédien, les détails qui n'ont pas pu trouver place dans les lignes précédentes. Ajoutons seulement ici que si les troupes peuvent se confondre facilement à cause de leurs fréquents changements, il en est de même des acteurs, qui prenaient des noms de théâtre communs à plusieurs. Ces noms, tirés le plus souvent des objets que la campagne étale à tous les yeux, doivent remonter aux

(1) La *Troupe du Roman comique*, pages 153 et suiv.

temps où les pauvres comédiens roulaient encore, de faubourg en faubourg, de village en village, le *chariot de Thespis*. Ils couchaient parfois à la *belle étoile*, ou bien dans une *grange* auprès d'une *source*, d'un *pare* ou d'un *étang*, en vue d'un *château*, etc., et plus d'un a dû recevoir le nom de l'endroit où il était venu au monde. En voici de nombreux exemples :

Deschamps, Beauchamp, Longchamp, Champmeslé, l'Éspy, Beaumont, Dumont, Dorimond, Rosimont, Montfleury, du Parc, du Clos, du Verger, du Val, Grandval, Beauval, Longueval, du Pin, du Fresne, de la Tuilerie, de la Lande, de la Fontaine, des Fontaines, des Mares, de l'Étang, de la Source, de la Court, du Buisson, du Roncerre, la Rose, des Rosiers, Bellerose, Beausoleil, Bellecombe, Hautefeuille, *l'Étoile*, le Rebve, *la Caverne*, de la Grange, de la Chappe (*hangar*), Beauchasteau, Chateaufeu, Chateaufeu, Haute-roche, Rochemore, etc., etc.

---

## CHAPITRE IV.

Troupes de 1665 à 1673, à Turin, à Chambéry.

En 1665, le bail consenti le 8 septembre 1659 à Claude Bolliet était expiré. On remit aux enchères la ferme du Jeu de paume avec la maison et le jardin ; Bolliet resta adjudicataire au prix de 1,050 florins par an.

Il y eut cette même année une troupe de comédiens à Chambéry. Sa présence y est d'abord prouvée par deux actes de baptême du 31 mai. Ce jour-là on baptisa, dans l'église paroissiale de St-Léger, deux fils de *Jean le Macoy*, comédien, et d'*Honorée Rousseau*, sa femme. Ces comédiens, dont les noms ne se retrouvent pas parmi les acteurs dont nous allons parler, sont restés inconnus. Cependant ils devaient être d'assez brillants sujets, puisque leurs enfants eurent pour parrains et pour marraines les premiers personnages du pays (1).

(1) Voir *Document V*. Les deux jeunes garçons baptisés le même jour étaient-ils des jumeaux, ou bien s'agissait-il d'enfants d'âges différents, dont les hasards d'une vie errante avaient retardé le baptême : ou bien encore étaient-ils de petits convertis juifs ou protestants ? Nous n'avons pu le savoir.

Le comédien *Le Macoy* n'est pas connu (peut-être l'est-il sous un *nom de guerre* qu'il n'a pas donné à l'église) ; mais on rencontre le nom de *Rousseau*, celui de sa femme. Il appartenait à Pierre Rousseau dit le sieur Duclos, premier mari de Jeanne de la Chappe, femme de l'acteur Montfleury. (Voir FOURNEL. *Les Contemporains de Molière*, t. I, p. xxxviii.)

En juin ils étaient sur leur départ, mais ils devaient auparavant donner une représentation au bénéfice des pauvres, et l'on comptait sur une belle recette. Les personnes qui s'intéressaient à la chose voulaient qu'on divisât les profits entre l'hôpital de Saint-François et le couvent des Bernardines (1). Le Conseil de ville prit à ce sujet la délibération suivante :

« Sur la proposition verbale faite par s<sup>r</sup> Gai-  
 « dioz, syndic, disant que les comédiens qui sont  
 « à présent dans la ville et sur leur départ ven-  
 « lent jouer une comédie pour les pauvres, il y a  
 « diverses personnes qui s'y sont intéressées tant  
 « pour la charité pour les pauvres de l'hospital  
 « Saint-François, que pour les Bernardines, tel-  
 « lement que le Conseil doit délibérer à qui deli-  
 « vrera les proufficts de ladite comédie, la ville en  
 « exécution de ce que | a | este cy-devant en usage  
 « a dit et ordonne que les proufficts de la comédie  
 « qui se doit jouer pour les pauvres seront deli-  
 « vres en entier à l'hospital de Saint-François  
 « qui en comptera au prouffict des pauvres du dit  
 « hospital. » (Reg. des délibérations consulaires  
 de Chambéry, 10 juin 1665, f<sup>o</sup> 95.)

Il semble résulter de cette délibération que les troupes qui jouaient à Chambéry donnaient, avant de s'en aller, une représentation au bénéfice

(1) Cisterciennes réformées. Elles étaient assez pauvres. V. notre *Histoire de l'abbaye de Sainte-Catherine*.

des pauvres. En 1665 diverses personnes s'y intéressèrent, sans doute pour la rendre plus brillante et plus fructueuse ; malheureusement, nous n'avons pas retrouvé le programme de cette *fête de bienfaisance*.

En 1667, la troupe de Mademoiselle est à Dijon. Elle s'adresse au Parlement pour faire annuler une décision consulaire qui lui avait interdit de jouer. La troupe du Duc de Savoie y vint également à la même époque (1), et il semble qu'elle obtint du Conseil de ville d'y revenir chaque année au printemps, après avoir joué l'hiver à Turin. Elle joua également à Mâcon en 1670 (2). Nous pensons qu'elle donnait aussi des représentations à Chambéry, soit en revenant de Turin, soit plutôt avant de repasser les Alpes pour y retourner à l'automne.

L'une de ces troupes, dites du Duc de Savoie, qui jouèrent à Dijon, aurait eu pour chef, suivant M. Chardon, le sieur Jean Deschamps. Elle était à Mâcon en 1670, lorsqu'elle perdit sa meilleure actrice et un bon acteur : Jean Pitel, sieur de Beauval, et Jeanne Olivier sa femme, qu'un ordre du Roi appela à Paris pour jouer dans la troupe de Molière (3).

Pour 1670, Chapuzeau nous a donné les noms

(1) La *Troupe du Roman comique*, p. 81, note.

(2) Id. id. p. 91 à 93.

(3) Id. id. p. 91, note

des acteurs de la troupe du Duc de Savoie ; ce sont :

les sieurs :

de Beauchamp,  
Guérin,  
Provost,  
de Rochemore,  
de Rozange,  
de Valois.

les demoiselles :

de Lan,  
Mignot,  
de Rozange,  
de Valois (1).

Nous ne retrouvons donc, de nos acteurs de 1659, que de Beauchamp, Guérin et la demoiselle de Lan.

M. Chardon se demande (2) si Chapuzeau ne se serait pas trompé en citant *Beauchamp* au lieu de *Deschamps*. Non certainement, car Biet de Beauchamp qui, dans l'acte de société de 1659, a signé immédiatement au-dessous de Dorimond et de Mittallat, est naturellement devenu le chef de la troupe après leur départ ou leur mort ; comme Clateauvert le deviendra après que Beauchamp sera fixé à Paris. Chapuzeau ne nomme pas plus Françoise Petit, femme de Nicolas Biet, qu'elle n'est indiquée dans nos actes de 1659 ; mais son existence à ce moment n'est pas contestable. C'est l'actrice qui fut appelée la *Belle brune* lors-

(1) CHAPUZEAU, *Hist. du Théâtre françois*, édit. Fourrier, page 111.

(2) CHARDON, *ouv. cit.*, p. 93.

qu'elle entra avec son mari dans les théâtres parisiens. Nous retrouvons ici le nom de *Guérin*; il est avec celui de Beauchamp et de la demoiselle de Lan, comme en 1659. L'on doit croire qu'il s'agit bien du même acteur, que nous allons revoir bientôt à Turin encore, mais sous le nom d'*Estriché*, et qui, en 1677, épousa Armande Grésinde Béjart, veuve de Molière. Les prénoms de ce Guérin étaient *Isaac François*. Dans le contrat de mariage de Philippe Millot, sa signature Guérin est suivie d'un signe qu'on peut lire *J*, première lettre du mot *Isaac*, comme on l'écrivait alors, ou *f*, initiale de *françois*.

Ces divers comédiens et comédiennes formaient un excellent ensemble, si l'on en croit Chapuzeau qui les avait vus à l'œuvre, et peut-être avait fait partie de leur troupe. En dédiant son *Théâtre françois* à S. E. M<sup>sr</sup> Truchi, comte de St-Michel, etc., président du Conseil des finances du Duc de Savoie, il lui rappelle que, dans l'un de ses deux voyages à Turin, il a eu l'honneur d'être reçu par lui et de l'entretenir du théâtre pendant une heure. Dans le corps de l'ouvrage, après avoir parlé des troupes de campagne en général, il ajoute :

« Je ne compte pas entre elles les trois qui sont  
 « entretenues par des princes étrangers, le Duc  
 « de Savoye, l'électeur de Bavière, et les ducs de  
 « Brunswik et Lunebourg. Le Duc de Savoye en  
 « a une fort belle et qui a été fort suivie dans nos  
 « provinces. La Cour de ce grand prince estant



« très polie et pleine de gens d'esprit (*se souvenir*  
 « *de la dédicace*), la comédie y est bien goustée,  
 « et les comédiens, s'ils n'estoient habiles, n'y  
 « plairoient pas..... Ceux qui connoissent mon-  
 « sieur Pasturel lui rendront ce juste éloge, et notre  
 « théâtre françois, ou pour mieux dire, le Par-  
 « nasse entier, luy est aussi redevable des ouvra-  
 « ges qu'il a faits pour le prince qu'il a l'honneur  
 « de servir. La comédie française a donc toujours  
 « esté très estimée à Turin, et l'on n'y gousté  
 « aussi que des gens qui la savent très bien exéc-  
 « ter; ce qui doit persuader que la troupe qui tire  
 « pension de Son Altesse Royale est fort accom-  
 « plie et pourvue de personnes fort intelligentes  
 « dans leur profession (1). »

La troupe qui paraît avoir la première *tiré pen-  
 sion* du Duc n'est pas celle dont Chapuzeau donne  
 la liste, mais une autre un peu différente qui joua  
 durant l'hiver de 1671-1672. Charles-Emmmanuel II  
 en ayant été satisfait, lui accorda des lettres-pa-  
 tentes datées de la Vénétie, le 10 mars 1672, et  
 ainsi conçues :

« Comme les princes ne peuvent pas tous jours  
 « s'appliquer aux importantes affaires de leurs  
 « États et qui leur est nécessaire de prendre  
 « quelquefois des relaches pour se délasser des  
 « travaux dont ils sont de plus souvent accablés,  
 « nous avons estimé de ne pouvoir prendre un

(1) CHAPUZEAU, *OUVR. cit.*, p. 110.

« divertissement plus agréable que celui de la  
 « comédie ; et puisque la troupe des Comédiens,  
 « composée des nommés d'Estriché, de Roche-  
 « more, de La Guiot, de Mignot, de Chateau-  
 « vert, de Rosanges, de Valois et des femmes de  
 « ces quatre derniers, y compris la femme de  
 « Valois et de (*le nom manque*), ont entière-  
 « ment acquis nostre estime pendant le temps  
 « qu'ils ont recitez par devant Nous..... l'avons  
 « constituée.... la troupe de nos Comédiens pour  
 « nous servir dorénavant, aux honneurs, préemi-  
 « nences, prérogatives, privilèges et autres cho-  
 « ses en dépendants et avec les gages qui à part  
 « leur seront établis. »

Par un rescrit du même jour, le Duc fixa à la Compagnie un traitement annuel de 400 livres d'or (1), en ajoutant que « lorsque des comédiens  
 « viendront à manquer, la Compagnie en mettra  
 « d'autres à leur place (2). »

Nous aurions bien voulu savoir qui était ce *Monsieur Pasturel* dont Chapuzeau fait un si pompeux éloge, et connaître les ouvrages dont le Parnasse entier lui était redevable ; mais nos recherches à ce sujet n'ont pas eu grand succès. Il

(1) Soit 6.000 livres. La livre d'or valait 15 livres d'argent de 20 sols.

(2) « Con dichiarazione che quando alcuni delli sudetti  
 « comici venissero a mancare dovranno surrogarne altri in  
 « luogo loro. » (Archives piémontaises : *Registro controllo*,  
 1671, 1672, folio 106.)

est probable que l'écrivain dont il s'agit est *Gabriel Pasturel*, gentilhomme de la chambre du Duc de Savoie et son historiographe. « A raison des bons services qu'il en recevait depuis plusieurs années, Charles-Émanuel II le gratifia, le 10 avril 1660, d'une pension de 1,000 livres, et lui fit encore don, le 15 juillet 1673, de 250 livres (1). » Rien n'indique toutefois qu'il fut poète et surtout qu'il ait composé des pièces de théâtre.

En avril ou mai, les Comédiens revenaient en France ; ils allaient, comme nous l'avons vu, à Dijon, etc. Les principaux se rendaient peut-être à Paris tant pour se mettre au courant des nouveautés, étudier le jeu des acteurs en vogue, que pour fournir la troupe de nouveaux sujets. En avril ils se rapprochaient de Turin et s'arrêtaient à Chambéry. Nous les retrouvons en effet chez nous en avril et septembre 1673, ainsi que nous l'apprend M. A. D. Perreto, dans sa piquante étude sur la duchesse Hortense Mazarin (2).

Charles-Émanuel II voulait connaître par le menu toutes les actions de la belle Hortense Mancini, pour laquelle il semble avoir eu une assez

(1) Reg. des concessions, 1659-1661, f. 175; Reg. du contrôle, 1673, f. 98.

(2) La duchessa Ortensia Mazzarino e la principessa Maria Colonna, dans *L'aristocrazia e i nobili di stanza in Piemonte*, Vol. II, pages 59 et suiv.

vive inclination ; il n'était pas fâché non plus de savoir ce que faisaient ses comédiens. Le comte Cagnol lui écrivit de Chambéry le 4 août 1673 :

« Les comédiens sont ici depuis cinq ou six  
 « jours ; ils doivent commencer demain par  
 « l'*Andromaque* ; mais par malheur pour eux  
 « aussi bien que pour moi, la *Mignot* n'est pas  
 « encore arrivée ; elle est demeurée malade à  
 « Marseille ; on ne sait qui d'eux ou de moi en a  
 « plus d'inquiétude. M. l'Evêque de Grenoble( 1)  
 « est ici ; il a déjà prêché deux fois, il est dévot,  
 « mais il ne laisse pas d'aller visiter les dames. »

Le 11 août il écrit encore au Duc : « L'évêque  
 « de Grenoble prêcha dimanche passé à St-Léger,  
 « et mit si bien les dames en scrupule de la comé-  
 « die que la troupe en souffre. Cependant cela  
 « s'accordera fort bien, et nous les sollicitons si  
 « bien d'y aller, que les sermons seront à la fin  
 « inutiles. Madame Mazarin y alla mardi la pre-  
 « mière fois ; mercredi et jeudi elle n'y est allée  
 « que sur la fin. Elle s'est séparée du reste des  
 « gens par une loge qui l'élève par dessus tout le  
 « monde.

« Le même jour qu'elle y fut, M. Dom Antoine  
 « y fut aussi ; et comme il n'y avait pas encore  
 « été, Chateaufort lui adressa un long compli-  
 « ment sur ses grandes vertus et les rares qualités

(1) ÉTIENNE LECAMUS, plus tard cardinal. Chambéry faisait alors partie du diocèse de Grenoble.

« de son ame. Madame Mazarin a été un peu fa-  
 « chée du compliment que l'on fit à Dom Antoine  
 « et qu'on n'en fit pas un à elle, et elle dit que  
 « les comédiens ont perdu trente pistoles qu'elle  
 « leur aurait donné si l'on l'eut complimen-  
 « tée (1). »

Chateaubert avait sans doute pensé que le cadeau de Dom Antoine serait plus avantageux que celui de la Duchesse, dont la bourse ne devait pas être bien garnie.

De son côté, M. d'Orlier de St-Innocent écrit au Duc les 5 et 11 août : « ... aujourd'hui samedi  
 « Madame Mazarin a fait dessein d'aller à la co-  
 « médie ; elle a fait faire une loge. Elle entendit  
 « dimanche l'évêque de Grenoble à St-Léger où  
 « il déclama beaucoup contre les comédiens et  
 « ceux qui vont à la comédie. L'après dîner il  
 « vint faire une visite de quatre heures à Ma-  
 « dame Mazarin ; cela fut cause que le diman-  
 « che et le lundi elle ne fut pas à la comédie.  
 « Le mardi elle fut voir *Bajazet*... Le mercredi  
 « 16, M. l'Evêque de Grenoble vint lui dire adieu.  
 « L'après dîner elle alla se baigner au bain d'Al-  
 « fonse (2) et le soir elle fut à la comédie, où elle

(1) Dom Antoine de Savoie, abbe d'Hautecombe, senateur, etc., fils naturel de Charles-Emmanuel I et de Marguerite de Roussillon, marquise de Riva, oncle du duc regnant, mort à Chambéry en 1688.

(2) Elle allait se baigner presque chaque jour dans l'Al-

« porta du pain et du fromage pour y manger....  
 « Les chaleurs sont si grandes qu'elle ne sort  
 « point que sur les huit heures du soir pour aller  
 « faire un tour au Verney et après à la comédie. »

Dans une lettre du 2 septembre, le comte d'Orlier dit encore :

« Samedi dernier, M. le commandant de la  
 « Perouse (1) donna la comédie à Madame la  
 « duchesse Mazarin au château, dans l'alcôve de  
 « S. A. R. Les comédiens représentèrent les  
 « *Femmes savantes* : ils firent très bien ; il y eut  
 « très bonne compagnie. Les dames que Madame  
 « Mazarin convia ce furent : Madame la première  
 « Présidente et sa belle-fille, Madame la mar-  
 « quise de Grésy, Madame la comtesse du Villard  
 « et sa fille, Madame Duverger, Madame Dele-  
 « cheraine, Madame d'Oneieu, Madame des Char-  
 « mettes, Madame La Saunière, Mademoiselle  
 « Favier, Madame d'Arbusigni et ma femme ; —  
 « pour les hommes : M. Dom Antoine, M. De-  
 « lecheraine, M. de Lullin et son fils, M. des  
 « Charmettes, La Saunière, La Forest, Villaros-  
 « set, de Pinshat et Maubour, mon frère l'abbé et  
 « moi (2). »... Au troisième acte de la comédie

bane, ou aux bains *des Nymphes*, près de la cascade de Jacob. Il y avait alors à Chambéry un chirurgien du nom d'*Alphonse*.

(1) Premier Président du Sénat.

(2) M. Perrero s'étonne de ne pas rencontrer dans cette liste l'abbé de St-Réal, qui était secrétaire de la duchesse depuis.

Madame Mazarin fit « apporter une très belle  
« collation et fit apporter pour elle du pain et  
« du fromage. Elle est allée, ajoute-t-il, le 8  
« septembre, deux fois à la comédie à la représen-  
« tion d'*Ariane* et de la *Fille capitaine*. »

La maladie de la demoiselle *Mignot* se prolongea assez longtemps, car elle joua pour la première fois le 14 septembre. Le comte Cagnol, qui semble avoir été un bien vif admirateur de la comédienne, l'annonce au Duc dans une lettre du 15 : « *La Mignot* commença de paraître hier sur  
« le théâtre pour jouer la *Femme juge et partie* ;  
« elle prétend aussi jouer *Pulchérie* demain ; je  
« crains bien qu'elle n'ait autant de force que de  
« courage. »

On voit par ces citations que les comédiens jouaient tous les jours et après huit heures du soir.

Mais revenons à la troupe du sieur Deschamps. M. Chardon fournit sur ce dernier d'abondants détails ; il l'identifie avec Jean de Villers, mari de Catherine Raisin. En 1670 et 1671, c'est Jean Deschamps qui aurait dirigé à Dijon la troupe du Duc de Savoie qu'on y retrouve presque chaque année jusqu'en 1678. Elle y joue des pièces nouvelles, quelques-unes à machines : *Iphigénie*, *Phèdre*, *Hippolyte*, *Jephthé* et *Adonis* ; mais quand on rencontre de nouveau Jean Deschamps à Dijon, en 1687-1688, il figure comme directeur

d'une troupe de *Comédiens du roi* (1). C'était sans doute un homme habile et expérimenté, car il sut faire fortune, et passa pour un des riches comédiens de son temps. Nicolas Biet de Beauchamp avait abandonné la direction de la troupe, nous l'avons dit, lorsqu'il se fixa à Paris avec sa femme ; mais comme pour compliquer les faits, l'on rencontre à Dijon, en 1690, un sieur de Beauchamp, directeur d'une troupe. Il n'est pas probable que ce soit *Thomas Biet*, l'enfant né à Chambéry en 1659, car n'ayant que trente-un ans, il aurait été bien jeune pour être à la tête d'une compagnie.

Dijon, Grenoble, Chambéry, Lyon même, étaient alors des villes d'une importance à peu près égales au point de vue de la société qui fréquentait le théâtre et des cadeaux que les comédiens pouvaient en tirer.

Nous avons déjà dit que c'était au Jeu de paume que l'on jouait la Comédie. Pour des troupes d'été c'était le lieu le plus commode et le plus agréable. Il était situé au bord même de la promenade du Verney, et cette circonstance explique pourquoi Hortense Mancini s'y rendait dans la soirée après avoir pris le frais et s'être fait admirer sous les tilleuls. C'est là seulement, d'ailleurs, qu'il lui a été possible de faire élever *une loge au-dessus de tout le monde*, sans soulever contre elle la salle

(1) H. CHARDON. OUV. cité. pages 93, 94.



entière. C'était là le théâtre public. Nous venons de voir qu'il y avait parfois une scène pour les privilégiés au château, résidence ordinaire du Gouverneur ou Commandant général.

En ce qui concerne Turin, les Registres du contrôle général fournissent des indications suffisantes pour savoir dans quels théâtres les comédiens français donnaient leurs représentations. Il y avait d'abord le *Théâtre des Comédiens*, au *Palais vieux de Saint-Jean*, situé à côté de la Cathédrale. Les Registres du contrôle mentionnent en effet des dépenses assez considérables faites en 1675 et 1680 pour la scène, les loges et les machines de ce théâtre : 400 livres en 1675 ; 5,000 en 1680 et 1681 (1).

Ce théâtre était certainement accessible au public. Il y en avait un autre, sans doute réservé à la Cour, c'était le salon du *Château*, appelé aujourd'hui le *Palais Madame*, et situé au milieu de la place *Château* à Turin. (*Palazzo Madama, in piazza Castello.*)

(1) 1685 : « Lire 400 a conto del Teatro delle Comedie e palehi e travagli di legno fatti al Palazzo vecchio di S. A. R. »  
 22 octobre 1680 : « Lire 2,250 a conto delle 5<sup>m</sup> accor-  
 « date per pagamento del palco e delle scene, proscenio, ma-  
 « chine, ordegni per far muovere dette scene, legnami, ed al-  
 « tre cose da esso e da detto palco dipendenti ed esistenti  
 « nel teatro del nostro palazzo vecchio vicino a San Gio-  
 « vanni (roisio de la Cathedrale de Saint-Jean). » (Arch.  
 piémont. Reg. cont., 1680, f<sup>o</sup> 78.)

Enfin, et surtout en automne et à l'occasion des fêtes extraordinaires que les souverains y donnaient, les comédiens français et italiens étaient souvent appelés à jouer sur le théâtre du palais de la *Vénérie royale* (*Venaria reale*), à quelques lieues de Turin.

Charles-Emmanuel II était de plus en plus satisfait de ses comédiens, et ceux-ci, paraît-il, n'étaient pas mécontents du traitement qu'ils recevaient à Turin. Par un reserit du 1<sup>er</sup> janvier 1675, le Duc se les attacha plus étroitement :

« La satisfaction que nous avons reçue de nos  
« comédiens français, est-il dit dans cette ordon-  
« nonce, pendant le temps qu'ils nous ont servi,  
« nous engage à fixer pour chacun d'eux une pen-  
« sion annuelle et à certains une gratification en  
« signe de notre reconnaissance. »

Il assigne, en conséquence, à la troupe une somme de 7,500 livres d'argent à répartir entre les acteurs dont les noms suivent, et qui leur sera payée intégralement quand ils serviront et jusqu'à concurrence de la moitié pendant les années où ils seront dispensés de venir ici.

La répartition est faite ainsi :

A <i>Chateauvert</i> ,	pension . .	500 liv.
Au <i>même</i> ,	gratification.	300
A la <i>femme de Chateauvert</i> ,	pension.	500
A <i>Rochemore</i> ,	id. . . .	500
Au <i>même</i> ,	gratification.	500

A la femme de Rochemore,	pension.	500
A Prévost,	id...	400
Au même,	gratification.	300
A Valois et à sa femme,	pension.	1,000
A Rosange et à sa femme,	id...	1,000
A Chaumont,	id...	500
A Des Esserts,	id...	500 liv.

Pour les onze acteurs ou actrices... 7,500 (1).

Le 6 avril de cette même année, *la Valois* reçut du Duc une gratification particulière de 400 livres.

Charles-Emmanuel II mourut à Turin le 12 juin 1675, laissant pour successeur un fils en bas âge, Victor-Amédée II. Pendant sa minorité, la régence fut exercée par sa mère Marie-Jeanne-Baptiste de Genevois-Nemours, dernière descendante de ce Duc de Nemours que Brantôme appelle *la fleur de toute chevalerie* (2). On la désigna sous le nom de *Madame Royale*, comme on avait fait pour Christine de France, sœur de Louis XIII, veuve du duc Victor-Amédée I.

Elle ne dut pas être moins généreuse que son mari. Le 4 juillet 1678, elle ordonna à la Chambre des comptes d'admettre en dépense le don de 330 livres qu'elle a fait délivrer à la cantatrice d'*Aubigny* ou *Daubigny*; il en est de même le 12 décembre 1679 pour une somme de 725 livres

(1) Reg. cont., 1675, f<sup>o</sup> 226.

(2) BRANTÔME. *Vies des capitaines illustres*

donnée à la *Designac* ou de *Signac*, actrice de la *Compagnie des Comédiens français*. C'est peut-être alors que Chapuzeau lui adressa sa dédicace de la *Dame d'intrigue* (1).

A la fin de l'année 1680, elle établit « pour nos *Comédiens français* » un traitement de 6,000 livres par an, sans indication du nom des personnes. En 1681, la troupe s'étant accrue, ou bien ayant recruté des sujets d'un plus grand renom, la Duchesse en porte les émoluments à 12,000 livres, le double (2). Cet état de choses dura jusqu'à la fin de février 1684. Le 28 de ce mois, Victor-Amédée II licencia les comédiens et leur fit compter cent doublons d'Espagne (1,500 livres) pour leur retour en France (3).

Bien qu'il fût déjà majeur depuis quelque temps, Victor-Amédée avait laissé l'exercice du pouvoir à sa mère, qui s'en montrait très jalouse. Au printemps de 1684, il alla réprimer une insurrection à Ceva et à Mondovi, et décida son mariage avec Anne d'Orléans, nièce de Louis XIV, fille de Philippe d'Orléans et d'Henriette d'Angleterre. Il sentit alors le besoin de mettre de l'ordre dans

(1) Voir VICTOR FOURNEL. *Les Contemporains de Molière*, tome I, p. 360.

(2) Nous avons vu ci-devant que la Duchesse avait accordé 5,000 livres en 1680 pour l'agencement du théâtre du Palais Saint-Jean.

(3) « Per il ritorno de' Comici francesi in Francia essendo stati da noi licenciati. » (Reg. cont., 1684-85, fo 164.)

les finances de l'Etat, et l'une des premières mesures prises dans ce but fut vraisemblablement le licenciement d'une troupe qui coûtait si cher.

Cependant, l'année suivante, il y avait de nouveau à Turin une troupe de comédiens français. Les Registres du contrôle des finances mentionnent en effet, aux dates des 10 et 14 mars 1685, des ordres du Duc de payer 375 livres au comédien français *François Rossolis*, et 400 livres à *Rochemore* et à sa femme. (Reg. cont., 1684-1685, f<sup>os</sup> 167-8 et 182.)

En 1688, il semble que les comédiens ont un traitement ou une subvention fixe de 1,622 livres 10 sols, dont le paiement est ordonné, moyennant la quittance du comédien *de Valois* et des comédiennes *de Valois* et *Dubuisson*.

Le 13 février 1689, la même somme de 1622 livres 10 sols est ordonnée en faveur des comédiens français. (Reg. cont., 1688, f<sup>o</sup> 22, et 1689.)

Enfin, un ordre du 19 décembre 1698 prescrit de payer aux comédiens français un don de 300 livres, sur la quittance de *Laurent Bonneval de Valenois*, probablement le chef de la troupe. (Reg. cont., 1698-1699.)

## CHAPITRE V.

Antoine Pavy : le théâtre de Don Philippe : construction du théâtre de Chambéry ; discussion entre la ville et les actionnaires ; les troupes de 1775 à 1792 ; le *Casin* de la Noblesse.

Les guerres avec la France, qui durèrent presque sans interruption jusqu'à la paix d'Utrecht, en 1713, et le séjour en Sicile de Victor-Amédée II devenu roi, empêchèrent sans doute les comédiens français de se rendre en Piémont et de s'arrêter en Savoie. Du moins nous n'avons pas retrouvé de documents sur eux dans la première moitié du dix-huitième siècle. Le goût du théâtre n'avait pas disparu pour autant, et nous rencontrons même, en 1734 et les années suivantes, à Chambéry, un amateur de spectacles, auteur et acteur pour son propre compte. C'est *Antoine Pavy*. M. le marquis Tredicini de Saint-Séverin a découvert un volume de ses œuvres manuscrites et inédites (1). A l'occasion du traité de Vienne du 3 octobre 1735 (2), Pavy composa une pièce en vers appelée *les Fêtes de la Paix*, qui fut jouée, sans doute pendant les vendanges, à Chignin près de la cure, probablement par l'auteur, ses amis et ses amies.

(1) *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie*, 3<sup>e</sup> série, XI. p. XLVI et suiv.

(2) DESSAIX. *La Savoie historique*, tome 1, p. 207.

Le manuscrit contient encore deux autres pièces : *les Amours magiques* et *le Jugement de Paris*. Ce sont des pièces à machines qui, suivant l'auteur, auraient été représentées en 1736 à Chambéry : la première à l'hôtel de *Bellegarde*, la seconde à l'hôtel de *Marest*.

M. Tredicini cite encore les titres de sept comédies d'Antoine Pavy : le *Dormeur éveillé*, le *Noble malgré lui*, le *Hardi poltron*, la *Chaste impudique*, la *Constance récompensée*, soit le *Magicien impuissant*, le *Tableau du mariage* et *l'Epouse fugitive*. Ces titres à antithèse étaient dans le goût de ceux de Dorimond et de beaucoup d'auteurs du siècle précédent.

En 1742, la Savoie fut occupée par les troupes espagnoles, et l'année suivante, l'infant Don Philippe (1) vint s'établir à Chambéry. Le château où il demeurait fut incendié dans la nuit du 28 février 1743. On se hâta de le réparer en partie, et l'infant profita de l'occasion pour s'y faire élever un théâtre complet, comprenant machines, décorations, orchestre, parterre, amphitéâtre, premières et secondes loges, balcons d'avant-scène, paradis et buvette. Les principaux décors repré-

(1) L'un des fils de Philippe V, roi d'Espagne, et d'Elisabeth Farnèse ; né en 1720, mort en 1765. Ce prince bienfaisant et éclairé devint duc de Parme, de Plaisance et de Guastalla à la paix d'Aix-la-Chapelle.

sentaient un château, — l'entrée d'un palais. Au frontispice du théâtre avaient été placées les armoiries du prince dans un cadre (1).

Cette construction était certainement terminée lorsque l'infant fit venir à Chambéry une troupe française. Il s'adressa, pour la diriger, à *Pierre Langlois* dit *Deschamps*, sociétaire de la Comédie française, qui demanda dans ce but un congé que le duc de Gesvres lui accorda en ces termes :

« Nous Duc de Gesvres Pair de France Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi.

« Permettons suivant l'agrément de Sa Majesté au s<sup>r</sup> *Deschamps* l'un des Comédiens de sa troupe française d'aller à Chambéry pour y en conduire une au service de Don Philippe infant d'Espagne et d'y jouer aussi la Comédie. Lui avons donné et donnons à cet effet un congé de trois mois passé lequel temps le s<sup>r</sup> *Deschamps* reviendra à Paris pour y faire son emploi dans la troupe de Sa Majesté.

« Fait au château de Versailles, ce sixième décembre 1743. *Signé*: le Duc de Gesvres. » (2).

M. Monval, à qui nous devons ces renseignements, ajoute que *Deschamps* joua alors pour la dernière fois à Paris le lundi 16 décembre, et que de retour le 16 mars 1744, il reparut sur le théâtre le 21. La saison ne dura donc que trois mois.

(1) Voir *Document VI*.

(2) Voir *Document VII*.



Les années suivantes, les représentations reprirent et ne cessèrent qu'au départ du prince espagnol. « Don Philippe, dit en effet M. de Saint-Genis (1), avait mené joyeuse vie à Chambéry ; c'étaient chaque semaine des ballets et des comédies où les femmes les plus distinguées de la ville ne firent jamais difficulté de paraître. »

Les Espagnols évacuèrent la Savoie au commencement de 1749, et la ville délibéra que le jour de leur départ « l'on donnerait un bal aux dames dans la salle de la Comédie (2). » Le représentant du roi de Sardaigne arriva à Chambéry le 19 février. Il s'occupa aussitôt de faire disparaître les traces des étrangers, et l'un de ses premiers soins fut de supprimer le théâtre du château. Les bois, les décorations, les sièges, etc., avaient une certaine valeur. R<sup>d</sup> Girod, promoteur du Décanat de Savoie et recteur de l'hospice des Incurables, demanda au roi les matériaux du théâtre condamné. Charles-Émmmanuel III les lui accorda à titre *d'aumône*, c'est-à-dire gratuitement. Le promoteur les vendit, sans doute pour en appliquer le prix au soulagement de ses malades. L'inventaire qui en fut dressé a été conservé, et nous le publierons aux Pièces justificatives (3).

(1) *Histoire de Savoie*, III, p. 78.

(2) Il s'agit probablement de la salle construite par les ordres de Don Philippe.

(3) *Document VI*.

Le *Jeu de paume* (1) avait été converti en magasin à fourrages pendant l'occupation espagnole. Il est possible qu'il eût déjà reçu cette destination auparavant et qu'il l'ait conservée encore quelque temps, car, pendant de longues années, le prix de ferme ne se rapporte qu'à la maison et au jardin, et non à la salle de jeu elle-même.

Il semble qu'il n'y eut pas de troupe de comédie à Chambéry jusqu'en 1770. Nous lisons en effet dans un *Mémoire* de la Société d'actionnaires, dont nous allons parler bientôt, ce passage : « Depuis la dernière guerre, il n'y avait plus eu de théâtre à Chambéry. En 1770, une troupe de comédiens s'étant offerte de représenter pendant le Carnaval, on construisit à la hâte un mauvais théâtre dans une grande salle appartenant à un particulier, et c'est dans cette salle qu'on a toujours représenté lorsqu'il y a eu des spectacles, jusqu'à l'arrivée de Votre Majesté (2). »

En 1775, Victor-Amédée III, qui avait succédé à son père depuis deux ans, vint en Savoie. Il y arriva le 20 juin et y resta plusieurs mois. Ce fut

(1) On peut voir le dessin de ce bâtiment dans le plan de Chambéry, au *Theatrum Sabaudie*, ouvrage publié en 1725.

(2) Archives départementales. Nous pensons qu'il s'agit de la salle dite *de Villeneuve*, dont l'appropriation aux représentations théâtrales remonterait ainsi à 1770.

durant ce séjour qu'eut lieu à Chambéry le mariage du prince de Piémont avec Marie-Clotilde de France, sœur de Louis XVI.

Dans le but de procurer des distractions à la Cour qui allait arriver, mais surtout afin de satisfaire leur goût pour les spectacles, divers membres de la bourgeoisie formèrent, à la fin de 1774, une Société ayant pour objet la construction d'un théâtre à Chambéry et la direction des représentations qui y seraient données. Nous trouvons à sa tête un membre de la famille Pavy, respectable Pierre-François Pavy (1).

Le 28 mars 1775, les directeurs en fonction, P.-F. Pavy, Jean-Honoré Jaume de la Villette (2) et Joseph Jacquemard, adressent à la ville une requête pour obtenir la permission de construire leur théâtre sur un terrain de 20 trabucs 2 pieds de long et de 5 trabucs 2 pieds de large (3), à prendre sur le fossé près de la porte dite de Montmélian, et d'en appuyer le toit sur le mur d'en-

(1) *Spectable*, titre donné en Savoie aux docteurs en droit ou en médecine. Pierre-François Pavy est dit fils de François et natif de Saint-Jean-d'Arvey. Il était sous-lieutenant des Chevaliers-Tireurs de Chambéry en 1763, et fut élu capitaine le 15 avril 1775. (V. à ce sujet, *Mémoires de la Société sav. d'hist. et d'arch.*, tome XXIV, p. xxx.)

(2) Natif de Nice, secrétaire du Gouverneur de Savoie.

(3) *Trabuc*, mesure piémontaise égale à 3 mètres 082; le pied est égal à 0<sup>m</sup> 513. Le théâtre avait ainsi environ 62 mètres de long sur 16 de large.

ceinte (1). Le Conseil acquiesça à cette demande, et par un acte du notaire Joseph Saint-Martin, du 8 avril 1775, il albergea à la Société le terrain qu'elle demandait, moyennant une redevance annuelle de dix livres.

Le nouvel édifice était situé à environ 220 mètres au midi du Jeu de paume, à l'endroit même où se trouve le théâtre actuel. Il fut rapidement construit, et le 5 juillet, le Conseil approuva le tarif des places dressé par le marquis de Faverges, premier syndic de la ville (2).

Les prix étaient ceux-ci : « 30 sols pour les premières et les deuxièmes loges, ainsi que pour le parquet ; 25 sols pour les troisièmes loges et le parterre ; 10 sols pour le paradis, avec liberté à MM. les syndics d'augmenter ou de diminuer ces prix suivant les occurences, et avec cette condition que MM. les syndics, avocat, procureur, secrétaire et trésorier *de ville* auraient l'entrée libre et franche à la comédie. » (3).

« Les dépenses pour construction et décorations s'élevèrent à 74,820 livres, y compris 4,128 livres

(1) V. *Document VIII*.

(2) Joseph-Joachim ; son habitation était dans la rue Saint-François.

(3) Archives consulaires : reg. des délib., n° 55, 1774 à 1779, f°s 95 et 169. Pour la première représentation, et par exception, le prix du parquet, des premières loges et des secondes, fut de 40 sols.

pour l'élevation de la loge du Roi, et 1,791 livres pour deux lustres que les directeurs firent venir de Paris et qui, suivant les volontés du Roi, furent transportés à Turin pour le service de la Cour, dont il faut distraire 7,000 livres que S. M. fit gracieusement donner aux actionnaires à son départ (1). »

Nous ne connaissons pas la troupe qui vint jouer à Chambéry dans l'été de 1775. En 1776, les comédiens étaient dirigés par le sieur *Senepard*. Les directeurs de la Société du théâtre, sieurs François Clerc, Jean-Honoré Jaume de la Valette et Joseph Jacquemard, s'adressèrent à la ville pour obtenir la permission de faire jouer cette troupe. Le Conseil modifia alors le prix des places et limita les représentations à la durée du Carnaval.

« La ville leur a permis de faire jouer la comédie par le sieur Senepard et sa compagnie, dans la salle du théâtre, pendant le courant de ce mois jusqu'au mardi de Carnaval inclus, en se procurant, par un préalable, l'agrément de S. E. M. le Commandant ; la ville a en outre taxé les places, savoir : 20 sols le parquet et le premier et le second rang de loges, 15 sols le troisième rang, 10 sols le parterre et 7 sols 6 deniers au paradis ; elle a encore délibéré qu'il sera délivré, à la manière accoutumée, un billet à chacun de MM. les syn-

(1) Extrait d'une supplique au Roi du 7 août 1782. (Archives départementales.)

dies, avocat, procureur et trésorier de ville, et que les comédiens ne joueront que des pièces orthodoxes (1). »

La Société du théâtre avait, à la même époque, demandé au Roi un privilège exclusif. Il lui fut accordé en ces termes par une lettre du 29 janvier 1776, adressée à *M. de la Tour*, commandant-général en Savoie :

« Monsieur, Je dois vous faire connaître que le Roy quoiqu'éloigné d'accorder des privilèges exclusifs a néanmoins daigné se prêter favorablement et jusqu'à nouvel ordre aux remontrances de la Société du théâtre de Chambéry.....

« Il sera uniquement permis à la Société de donner dans la ville et ses faubourgs des opéras en musique, des comédies, des danses sur la corde et autres spectacles quelconques pendant toute l'année. Conséquemment, il sera défendu à tout particulier à la réserve des collègues et des maisons des particuliers où l'on représentera gratis et des danses sur la corde, comédie et semblables que l'on joue sans paiement sur les places publiques et avec l'agrément de la ville, aux droits de laquelle le Roy ne prétend aucunement préjudicier.

« De plus Sa Majesté veut qu'il soit permis à tout particulier ou Compagnie de donner moyennant paiement et l'agrément que dessus des spectacles avec le consentement de la dite Société du théâtre et sous une rétribution honnête qui sera établie de gré entre eux ; et en cas de contestation V. E. réglera le montant et les conditions

(1) Archives consulaires, reg. cité, fo 184 v<sup>o</sup>.

de la manière qui lui paraîtra plus conforme à l'équité et à la justice.

« Voilà Monsieur quelles sont les déterminations provisionnelles du Roy à ce sujet ; si cependant V. E. prévoit qu'il puisse se présenter quelques difficultés dans l'exécution elle voudra bien m'en aviser aussi tost.

« *Signé* : comte Melina, secret. du cabinet de S. M. »

En décembre 1776, les directeurs, respectable Pierre-François Pavy, M<sup>e</sup> Gaspard Girard et M<sup>e</sup> Antoine Monet, demandèrent l'autorisation de faire jouer durant le Carnaval prochain, ainsi que le relèvement du prix des places. Le 18, le Conseil leur accorda la permission et porta à 25 sols le prix du parquet et des premières et des deuxièmes loges, et à 20 sols celui des troisièmes loges. Le prix des places de parterre et de paradis resta le même (1. »

Dans l'été de 1780 (juin), Chambéry posséda la troupe de *Saint-Gérard*. Celui-ci n'en était que *l'impresario*, car M. Monval nous apprend qu'elle était dirigée par le sieur *Deral*. Elle ne séjourna pas longtemps à Chambéry. En novembre de la même année, elle passa quatre semaines à Yverdon. En 1781, *Saint-Gérard* obtint le privilège des spectacles pour la Bourgogne ; en 1790, il était encore directeur en province (2).

La troupe de *Saint-Gérard* fut remplacée à

(1) Archives consulaires, reg. cité, f<sup>o</sup> 207 v<sup>o</sup>.

(2) Renseignements dus à l'obligeance de M. Monval.

Chambéry par celle du sieur *Saint-Ange*. Le 13 décembre 1780, la ville autorisa les directeurs de la Société, MM. Duroch, Dubettier et Favre, à faire jouer cette troupe pendant le Carnaval, à la charge de communiquer aux syndics les pièces qu'ils voudront représenter. Prix des places : 25 sols le parquet, les premières et deuxièmes loges ; 10 sols le parterre ; 7 sols 6 deniers le paradis.

A cette époque, le Comité des actionnaires se pourvut auprès du Roi pour obtenir l'approbation de son règlement. Il demanda aussi que le Roi prit le théâtre sous sa protection. Ces faveurs furent accordées, et depuis ce moment la salle de spectacle fut appelée le *Théâtre Royal*. Les sociétaires avaient été appuyés par le Gouverneur de Savoie. Il avait estimé que leur demande pouvait être accueillie favorablement, « car, quand même la Compagnie n'est pas composée de personnes de condition noble, ceux qui en sont membres ne sont pas moins des personnes des plus apparentes et aisées de la bourgeoisie de cette ville. Il paraît d'ailleurs qu'on doit avoir un égard particulier à la circonstance que ce théâtre a été édifié à l'occasion de l'arrivée de la Cour en Savoie, et que, pendant son séjour, Leurs Majestés et tous les princes ont daigné l'honorer souvent de leur présence (1). »

Une difficulté s'éleva bientôt pour savoir si le

(1) Rapport du 7 août 1780. Archives départementales.



théâtre avait le monopole des bals publics. Le 20 décembre, le comte Melina répondit négativement au gouverneur, le chevalier Tarin Impérial, parce que « les bals forment une autre espèce de divertissement (1). »

En août 1783, le Duc et la Duchesse de Chablais firent un voyage en Savoie. Le 16 août, le Conseil de ville mit au nombre des fêtes à leur offrir « un bal au grand théâtre auquel seront admis les deux états (la noblesse et la bourgeoisie). »

C'est très probablement alors que fut faite et jouée à Chambéry une pièce de circonstance intitulée : *le Prince bienfaisant*, comédie en deux actes et en prose, œuvre de la *jeune première Madame Delavigne* (2).

La distribution des rôles nous indique la composition de la troupe :

LOUIS, amant de Julie. . . . .	M. BELVAL.
JULIE.....	M <sup>me</sup> DELAVIGNE.
M. DELORME, père de Julie. . . . .	M. DUGRÉNET.
LE PRINCE.....	M. DORVILLE.
UN ÉCUYER DU PRINCE.....	M. DESPALLIÈRE.
JEANNETTE.....	M <sup>lle</sup> DEVILLE.
BABET.....	M <sup>me</sup> RENAUD.

Paysans et Paysannes.

*La scène est dans la maison de M. Delorme, des environs de Chambéry.*

(1) Archives départementales.

(2) Imprimée à Chambéry, chez Marc-François Gorrin. M DCC LXXXV. Le permis d'imprimer est du 9 août 1783. La pièce est précédée d'une dédicace de M<sup>me</sup> Delavigne à la Duchesse de Chablais. (*Bibliothèque du marquis Costa.*)

L'intrigue est des plus simples :

Deux amants séparés par les préjugés sont réunis, grâce au Prince qu'ils rencontrent au moment où il se promène incognito dans les environs de la ville. Tous les personnages, suivant la mode de l'époque, y sont des *cœurs sensibles*. Le Prince se piquait sans doute d'être sensible lui-même (1).

L'impression du *Prince bienfaisant*, en août 1785, semble indiquer qu'il y eut cet été une troupe de comédie à Chambéry.

Quatre mois après les célèbres ascensions de Pilâtre des Rosiers et de Charles et Robert, Chambéry jouit à son tour de ce spectacle nouveau. Le 6 mai 1784, deux aéronautes amateurs, *Louis Brun*, jeune ingénieur de Chambéry, et *Xavier de Maistre*, volontaire au régiment de la *Marine*, partirent en ballon de Buissonrond et allèrent atterrir à Challes, après 25 minutes de navigation aérienne. A leur retour les deux jeunes gens furent acclamés par la foule et par leurs amis. Un banquet de 90 convets, dans lequel on porta de nombreux toasts, rassembla une société joyeuse. Il fut

(1) La *sensibilité* était tellement alors dans le langage, sinon dans les mœurs, que l'année suivante, M. de Saint-Germain, écuyer du Prince de Piémont, annonçant le départ du Prince, d'Evian pour Chambéry, écrit aux syndics à propos des fêtes qu'ils préparent : « Vous n'ignorez pas que la « simplicité qui doit accompagner ces sortes de fêtes fait « beaucoup plus de plaisir aux âmes *sensibles* que tout ce « qu'on dépenserait pour les rendre plus brillantes. » (Arch. municip. Délib. de 1784, f<sup>o</sup> 90 v<sup>o</sup>.)

« terminé par un bal superbe qui réunit tout ce que nous possédons d'aimable : assemblée charmante, où le plaisir si souvent banni par la triste étiquette tint ses états jusqu'à six heures du matin... Après les premières contredanses, les voyageurs entrèrent et furent présentés par M<sup>mes</sup> de Cevins et de Montaille. Un nombre infini d'accolades leur prouvèrent que même en descendant du ciel, on peut s'amuser sur la terre ; le rire était sur toutes les lèvres, la joie dans tous les cœurs ; et chacun se retira pénétré de respect pour la physique et la folie (1). »

Le 25 janvier 1786, la ville délibéra « de permettre au sieur *Deville* et à sa troupe de faire jouer la comédie au Théâtre Royal pendant tout le Carnaval, en se procurant, par un préalable, l'agrément de S. E. Monsieur le Gouverneur, se conformant aux usages et aux prix ci-devant fixés, à l'exception cependant que les jours que *Mademoiselle de S'* (*le reste est en blanc*) (2) représentera, le prix du parquet, des premières et des secondes loges sera de 30 sols, des troisièmes loges de 20 sols, du parterre de 10 sols et du paradis de 7 sols 6 deniers. »

(1) *Lettre de M. de S... à M. le comte de C..., contenant une relation de l'expérience acrostatique de Chambéry, dans les Premiers Essais de Xavier de Maistre*, édité par J. PUISSÈRE, Annecy, 1874.

(2) Peut-être M<sup>lle</sup> de *Saint Val* annéc, actrice de la Comédie française, qui jouait en province depuis novembre 1779.

En l'honneur de l'étoile, les premières places payaient 5 sols de plus ; heureux temps !

Le nouveau directeur, le sieur *Deville*, était peut-être le père de M<sup>lle</sup> *Deville*, la soubrette du *Prince bienfaisant* dans la distribution de 1783 ou 1785. Il avait sans doute aussi dirigé les troupes des années précédentes.

Le 9 mai 1787, la ville accorde aux directeurs de la Société du théâtre « l'autorisation de faire jouer des comédies et des opéras, à la charge d'une représentation au bénéfice des *pauvres honteux*, lesquels seront indiqués par les syndics (1). »

Bien qu'en 1665 la ville ait déclaré qu'il était *ci-devant en usage* que les comédiens donnassent, avant leur départ, une représentation au profit des pauvres, nous pensons que cette habitude n'était pas réelle. Si elle eût existé, le Conseil n'aurait pas manqué de la mentionner dans l'acte de concession du terrain du théâtre, et de la rappeler dans chacune des permissions qu'il accordait, ce qu'il n'a jamais fait.

L'année suivante, le sieur René *Desplasse* (ou *Déplace*), directeur d'une troupe de comédiens, joue à Chambéry, Annecy et Grenoble (2). Nous connaissons son existence par la discussion qu'il

(1) Reg. des délib. de 1786-1787, fos 125, 174.

(2) Les directeurs font parfois encore de même aujourd'hui ; et grâce au chemin de fer, cela est devenu une habitude pour les théâtres de Chambéry et d'Annecy.

eut avec M. Tholozan, secrétaire du Gouvernement, auquel il refusait de donner une gratification que ce fonctionnaire était dans l'habitude de recevoir, en échange de la permission de jouer accordée par le Gouverneur. L'usage était que les directeurs remissent gratuitement au secrétaire trois billets de premières par représentation. A l'appui de sa réclamation, M. Tholozan produisit un certificat qu'en homme avisé il s'était fait remettre, le 22 juin 1780, par le directeur Saint-Gérard. On y lit que « la petite rétribution au secrétaire est insignifiante, tandis que le cinquième de la recette retenu par les actionnaires met une troupe dans l'impossibilité de faire sa dépense, et qu'il appert par là que le spectacle ne peut prospérer à Chambéry. »

Sous ce rapport encore, rien de nouveau sous le soleil.

Le 21 novembre 1788, le chevalier de Perron, commandant-général de Savoie, ordonna au directeur de s'arranger avec le secrétaire. Desplasse dut comprendre à demi-mot et s'exécuter.

Cette troupe joua à Chambéry certainement les mêmes pièces qu'à Amnecy. Ce furent notamment, ainsi que nous le verrons quand nous parlerons du théâtre de cette ville : la *Lingère*, *Nina*, l'*Ami de la maison*, opéra-comique de Grétry, le *Belle Arsène*, de Monsigny, et le *Dol*. Cette dernière pièce est une comédie en trois actes de Desfontaines, avec ariettes de Dalayrac ; elle était toute

nouvelle, puisqu'elle date de 1785. *Nina* ou la *Folle par amour*, était plus récente encore et ne datait que de mai 1786.

Vers 1788, les Comédiens de Chambéry jouèrent peut-être une pièce de celui qui fut plus tard le général Doppet. Nous trouvons, en effet, dans ses mémoires manuscrits, ce passage :

« En 1788, je fis imprimer à Chambéry une petite pièce de théâtre intitulée : *les Rivalités villageoises*. C'était un bouquet donné à l'occasion d'une fête qui avoit lieu dans la ville, et c'est la seule de mes productions où j'aye à me reprocher des fadeurs qui n'étoient que trop en usage avant la révolution (1). »

Dans le courant de 1789, durant la belle saison, le théâtre fut occupé par un opérateur, « le sieur « *Bonthoux*, mécanicien, qui donnait le spectacle « de ses machines et de ses tours. » Le commandant-général lui interdit de jouer le jeudi, parce que ce jour de la semaine, il y avait réunion au *Casin*... « Les bourgeois de Chambéry murmuraient, trouvant injuste que tandis que la noblesse s'amuse au *Casin*, le reste de la ville soit « privé d'un spectacle public qui devait aller son « train. » L'interdiction fut supprimée.

(1) Au cours de son aventureuse jeunesse, Doppet avait été comédien en province pendant quelques mois (1777). Il prétend avoir fait, vers 1780, une pièce appelée *le Courier de l'hymen*, qu'il avait confiée à *Dancourt* et que celui-ci aurait voulu s'approprier. (Voir au chapitre IX.)

Ce que l'on appelait le *Casin* était un cercle formé à l'instar de celui de Turin. On y donnait des bals et probablement de petits spectacles; nous pouvons donc en raconter l'histoire.

Il y avait d'abord eu, en 1782, un cercle de 20 gentilshommes destiné à donner des *assemblées* à la noblesse, mais il s'était dissous dans l'été de 1786, parce qu'il n'était pas assez nombreux et que son local se trouvait à l'une des extrémités de la ville. Un mois après, le 11 septembre, quelques-uns de ses membres se réunirent chez le marquis de Bellegarde et y dressèrent une liste de 88 nobles que l'on supposa vouloir faire partie d'un nouveau cercle. Ces personnes furent convoquées le 21 janvier 1787, avec l'agrément du Gouverneur de Savoie; 66 vinrent à la réunion ou s'y firent représenter. On arrêta alors rapidement et d'une façon définitive à 66 le nombre des membres du *Casin*. Quelques jours après le 11 septembre, le comte de Lazary fils et le marquis de Clermont Mont-Saint-Jean, qui n'étaient pas des 88, demandèrent d'être inscrits, mais la réunion ne voulut admettre que les 66 tirés des 88. Le comte de Lazary, dont la conduite n'avait pas toujours été irréprochable, se plaignit vivement et adressa un Mémoire au Roi. Nous avons sous les yeux la copie des documents qui furent transmis à cette occasion au ministre Corte, avec une partie du projet de rapport du Gouverneur, le chevalier Tarin Impérial.

Le Comité du cercle, invité à se justifier, donna les raisons de sa manière de procéder. Partant de ce principe que Chambéry pouvait aussi bien que Turin avoir un cercle affecté exclusivement à la noblesse, il a pensé qu'il valait mieux que le nombre des membres fût limité dès sa formation, afin de n'avoir pas à examiner la situation de personnes « qui se croyant nobles ne sont pas regardées comme telles dans l'opinion publique ni même par le Gouvernement. »

Puis, passant aux personnes, il dit : « le Marquis de Clermont, loin de faire des plaintes, a trouvé très justes les raisons qui ont empêché de le recevoir ; si le marquis Coste, le comte de Menthon de Rosy et M. de la Palme, ont témoigné qu'ils auraient été charmés d'être de la société, ils se sont bornés à dire que lorsqu'il y auroit des places, ils se présenteroient. M. le comte de Lazary n'a pas pris ce sage parti... On se flatte que le Roi verra d'aussi bon œil dans cette ville qu'à Turin une société particulière de noblesse dans laquelle on a même cru que des ecclésiastiques pouvoient entrer et dont le but principal a été de tirer la jeunesse des cafés, de procurer dans une société choisie des délassements honnêtes aux personnes d'un certain âge, de fournir deux jours de la semaine une maison d'assemblée aux personnes des deux sexes, et d'étendre de cette manière les relations entre les familles et les individus qui restent, depuis quelques années, isolés dans quel-



ques cotteries particulières, puisqu'il n'y a point de maison où il y ait des assemblées générales. »

Dans un rapport confidentiel au ministre, le chevalier Tarin, après avoir indiqué le but général du cercle, reconnaît en définitive qu'on a voulu exclure M. de Lazary à cause de sa conduite passée, et de son amour pour le jeu qu'il partageait avec une autre personne que le cercle désirait ne pas recevoir (1).

Le 21 février 1787, le comte Corte écrivit au gouverneur que le Roi estimait que « du moment où il avait approuvé ce qui s'était fait le 11 septembre et le 11 janvier pour l'établissement du *Casin*, il n'y avait plus à faire de réflexions à ce sujet ; ... étant à présumer que le nombre de 66 a été fixé sans contemplation personnelle, puisque le nombre des nobles qui n'en sont pas est supérieur à celui des associés. » Le ministre fait connaître en même temps que le Roi a fort goûté l'article 57 des statuts, qui prohibe absolument tous les jeux de hasard.

Le Gouverneur avait joint à son dossier des catalogues contenant la liste des 88 et celle des 66

(1) « Aggiungero confidentemente che nell'escludere il sig. di Laz. si è avuto in considerazione sia la di lui passata condotta, come anche l'opinione pubblica che di lui si ha riguardo ai giuochi; opinione anche comune con qualche altro soggetto che la società, non stimando di ricevere, ha perciò pensato d'evitare ogni personalità odiosa dichiarando che il numero di 66 non sarebbesi accresciuto... »

ainsi que les noms des nobles de Chambéry ne figurant ni dans l'une ni dans l'autre. On y trouve ainsi la nomenclature de toutes les personnes à qui la noblesse n'était pas contestée à cette époque et le tableau de l'aristocratie de la capitale savoisienne. C'était, avec les bourgeois aisés, la société qui garnissait ordinairement les loges du théâtre ; aussi croyons-nous devoir publier ces listes aux documents (1).

Dans l'été de 1789, une nouvelle troupe arriva à Chambéry, celle de *Hugues Didollet*. Le 8 juillet, le conseil autorisa le directeur à donner des représentations et permit d'élever de 5 sols le prix des premières et deuxièmes places les jours où l'acteur *Larive* jouerait (1). Larive tenait alors le premier rang sur la scène française, où il avait remplacé Lekain et n'avait pas encore été tout à fait éclipsé par Talma.

Le 23 décembre suivant, le directeur de la Société du théâtre, le sieur P. Morel, demande à la ville la permission de faire représenter la troupe du sieur Deplace, directeur de la Comédie, à partir du lendemain de Noël. La ville, « vu la cherté des bleds et denrées de première nécessité dit n'y avoir lieu aux fins de la supplique. »

Ce refus, signé par M. de Buttet, premier syndic, ne fut pas accepté par le Comité. Il se pourvut

(1) Voir *Document VII*. (Arch. départ. de la Savoie.)

(1) Archiv. municipales. Délibérations de 1789.

à la Cour qui autorisa les représentations par une décision du 5 janvier 1790. Les syndics essayèrent d'avoir leur revanche. Ils adressèrent au Roi un Mémoire où ils exposent que :

« La ville a pensé que dans un temps de disette imminente (1), elle ne devait pas fournir à ses concitoyens un moyen de luxe et de dépense déplacée et les mettre dans le cas d'employer leurs ressources à des amusements frivoles. »

Après avoir dit que les étrangers se trouvant à Chambéry (*les premiers émigrés*), n'ont pas d'argent pour aller au théâtre, et que ce n'est donc pas pour leur procurer des distractions que l'on devrait jouer, le Mémoire continue ainsi :

« C'est l'annonce des pièces nouvelles qui attire le plus au spectacle. Elles ont été courues dans les pays voisins parce qu'elles renferment quelques allusions et des sentiments qui portent à l'indépendance. Des spectateurs (les étrangers) peuvent les faire sentir par des applaudissements réitérés ou par des murmures, exciter des bruits ou rappeler le souvenir de ces événements qui ont souvent troublé la tranquillité publique et pris naissance au théâtre.....

« Ce fut le 23 décembre dernier que les actionnaires du théâtre, pour se conformer à ce que prescrit l'article 68 du règlement de police ou la disposition de la lettre écrite le 29 janvier 1776 par M. le comte Melina, se pourvu-

(1) Leur crainte n'était que trop fondée; ils eurent en 1790 les plus grandes difficultés pour se procurer des blés en Piémont et en Suisse afin d'alimenter Chambéry.

rent pour obtenir la permission de la ville. Elle a cru devoir la refuser.

« Elle a aussi considéré que le théâtre ayant été occupé pendant tout le cours de l'année dernière, un seul acteur (1) avait attiré la foule et emporté un numéraire considérable, et que les autres avaient quitté le pays sans payer leurs dettes. Elle a voulu prévenir ce désagrément cette année; elle n'a pu croire que l'avantage particulier des actionnaires l'emportât sur celui du public. »

Les syndics, MM. de Buttet de Tresserve, Marin, Gariod et Peyssard, reçurent cette réponse laconique et sèche, après laquelle ils durent se tenir pour définitivement battus :

« Turin, 17 février 1790.

« Messieurs,

« J'ai reçu le Mémoire que vous m'avez adressé pour établir les droits du Conseil de Chambéry relativement aux représentations dans le théâtre de la même ville; je ferai usage de ces réflexions si les circonstances l'exigent et ai l'honneur d'être avec considération, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

« *Signé* : Graneri. »

Cette lettre n'était pas de nature à réconcilier les adversaires. Les directeurs, MM. Peyssard, Clerc et Le Breton, recoururent encore à Victor-Amédée III pour faire affirmer leurs privilèges. Ils avaient sans doute de puissants appuis à la Cour, car le Roi prit de nouveau le théâtre sous sa protection par des lettres-patentes que le ministre

(1) Sans doute *Larive*.

Graneri fit connaître aux syndics dans la lettre suivante :

« Turin, ce 26 mars 1790.

« Messieurs. . . . Les associés du théâtre construit en 1775, à l'occasion de notre séjour à Chambéry, ont recouru à nous, ainsi que vous en êtes informés, en nous exposant le modique avantage qu'ils en retirent annuellement ; ils ont imploré quelques concessions et privilèges qui puissent en assurer la stabilité.

« Nous étant fait rendre un compte détaillé de tout ce qui a rapport à l'état actuel de cet établissement formé sous nos yeux et auquel vous avez vous-mêmes concouru par la cession de l'emplacement nécessaire, nous sommes déterminé de condescendre aux supplications desdits associés. . . . Nous avons en conséquence, par nos lettres-patentes de ce jour, pris la Société sous notre protection, et nous avons pourvu sur d'autres articles de manière qu'en autorisant un spectacle qui ne peut que contribuer à l'embellissement de votre ville et à en rendre le séjour de plus en plus agréable, nous avons donné les dispositions les plus propres pour que la religion, le bon ordre et les mœurs n'en souffrent aucune atteinte. . . Nous avons rencontré l'occasion de manifester à votre corps le cas que nous en faisons en réservant à vos quatre syndics une loge distinguée et les entrées au même théâtre sans paiement.

« *Signé* : Victor Amé, et *plus bas*, Graneri. »

Le 30 mars, les syndics répondirent que la ville avait reçu avec soumission le billet de Sa Majesté (1).

(1) Archives consul. Reg. des delib., n° 57, f°s 62 v°, 63, 64 v°, 87 v°.

Les actionnaires étaient ainsi complètement rassurés contre la mauvaise volonté des syndics. Ils n'eurent d'ailleurs plus à la redouter bien longtemps, car, dix-huit mois après, le 22 septembre 1792, Montesquiou et son armée entraient à Chambéry, et la Savoie devenait française.

---

## CHAPITRE VI.

Le théâtre au collège. Le théâtre à Annecy; à Carouge.

Annecy a toujours été une petite ville. Toutefois, tant qu'elle fut la capitale des comtes et ducs de Genevois, XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, puis celle de l'apanage des comtes et ducs de Genevois-Nemours, XVI<sup>e</sup> siècle et première moitié du XVII<sup>e</sup>, son importance égala presque celle de Chambéry. Le collège savoyard de Louvain, fondé en 1550, par Eustache Chapuis, conseiller et ambassadeur de Charles-Quint, l'agrandissement et la généreuse dotation du collège d'Annecy par le même bienfaiteur, le collège des Savoyards à Avignon, fondé en 1424 par un autre enfant d'Annecy, le cardinal de Brogny, y avaient singulièrement favorisé la culture intellectuelle. La présence dans cette ville, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, du président Favre, d'Honoré d'Urfé, de saint François de Sales qui, en 1607, y créèrent l'*Académie florimontane*, la première académie française; celle de René Favre de la Valbonne, et de son frère Favre de Vaugelas, y augmentèrent encore le goût des lettres et des beaux-arts (1).

En 1614, la ville confia la direction de son col-

(1) Antoine Favre, sénateur au Senat de Savoie à Chambéry, fut nommé président du Conseil de Genevois en 1594, et alla prendre possession de son siège en juin 1597. (Voir

lège aux Clercs réguliers de Saint-Paul, plus connus sous le nom de Barnabites. Ceux-ci, suivant une habitude ancienne et générale (1), faisaient jouer des pièces par leurs élèves aux fêtes des écoliers, la Saint-Nicolas, la Sainte-Catherine, la Saint-Martin et l'Épiphanie. Il en fut sans doute de même à Chambéry, chez les Jésuites, et aussi dans les autres collèges de la Savoie, à Rumilly, à la Roche et à Saint-Jean de Maurienne ; mais nous n'avons rencontré de documents à cet égard que pour les collèges de Chambéry et de Thonon.

En remettant son collège aux Barnabites (2), la ville d'Annecy leur avait imposé l'obligation de faire représenter une *Hystoire* par leurs élèves dans les fêtes des *Grands Pardons* ou jubilés, qui se célébraient dans cette ville tous les sept ans, le 8 septembre. Ils la remplirent de 1614 à 1724, époque à laquelle ils demandèrent au Conseil de les en exempter, tant à cause du deuil résultant de la mort de Madame Royale, Marie-Jeanne-Baptiste, qu'en raison des dépenses que ces espèces de représentations entraînaient pour la ville elle-même.

F. MUGNIER. *Saint François de Sales, docteur en droit, avocat*, page 47.) Il avait fait imprimer en 1589, chez Pomar, à Chambéry, une tragédie en vers, intitulée : *les Gordians et Maximins, ou l'Ambition*. Il est possible que cette pièce ait été représentée à Annecy ou à Chambéry, mais nous n'avons trouvé aucun renseignement de ce genre.

(1) Voir la *Comédie au collège*, par Ernest Boysse, dans la *Revue contemporaine*, 1869.

(2) Ils en prirent possession le 5 juillet 1614.



Les archives d'Annecy contiennent à ce sujet un document important, c'est le registre latin des annales du collège : *Acta Collegii Chapuisiani Clericorum regularium Sancti Pauli urbis Annecij*. Quoiqu'on y constate d'assez nombreuses lacunes, il nous fournira cependant des renseignements curieux et abondants. Mais ce n'étaient pas seulement les écoliers du collège Chapuisien qui jouaient à Annecy ; les *Enfants de la ville* n'avaient pas abdiqué, et ils continuèrent à donner des représentations. Les archives municipales renferment aussi quelques renseignements à ce sujet.

Le 6 juillet 1617, le professeur de rhétorique fit représenter une églogue latine de 800 vers en l'honneur de saint Pierre et de saint Paul. Dix-huit élèves la jouèrent dans l'église du collège en présence des trois ordres de la ville, le Conseil, le Conseil ducal et la Chambre des comptes, ainsi que devant M. *de Corbéozon*, lieutenant du Duc de Nemours, et autres hommes et femmes.

Le 27 mai 1618, une tragi-comédie du professeur de rhétorique D. Candide Postrolumna, intitulée : *Daphnis célébrant l'Ascension du Christ*, fut jouée sur une double scène avec accompagnement d'une assez bonne musique. L'évêque François de Sales et Antoine Favre, devenu premier Président du Sénat de Savoie, y assistèrent (1).

(1) Antoine Favre avait été président du Conseil de Genevois à Annecy, et plusieurs de ses fils furent élèves du collège Chapuisien.

Les premiers *Grands Pardons* auxquels les Barnabites eurent à prendre part furent ceux de 1617. Ils y firent jouer le 9 septembre une pièce latine, *Sardanapalus damnatus*, et le 10, une pièce française, *Sedecias prisonnier*.

En 1621, les *Enfants de ville* jouèrent la *Mort de Jules César*; le Conseil mandata une somme de deux ducats pour la construction du théâtre, qu'on élevait d'habitude sur la place de l'église de Saint-Maurice (1).

En 1626, le 2 juin, à la Fête-Dieu les écoliers jouèrent *Abraham revenant de combattre les cinq rois*, et le *Sacrifice de Melchisédech* (2).

Au *Pardon* de la même année, le 9 septembre, ils jouèrent, dans la cour du collège, *Sephoë*, tragédie-comique du P. D. Amédée, chancelier du collège. S'agirait-il de Sephora, femme de Moïse (*Exo<sup>o</sup>c<sup>o</sup>e*, Chap. II.) ?

Les préparatifs des fêtes religieuses et profanes données par la ville à l'époque des Pardons lui causaient des frais assez élevés; mais il n'y avait là qu'une avance. Elle plaçait dans les églises et au théâtre des trones qui se garnissaient plus ou

(1) Il ne s'agit pas de l'église actuelle de Saint-Maurice, mais d'une autre église du même nom, située sur le coteau, au levant de la rue de *Sainte-Claire*.

(2) In supplicatione corporis Crī sodales Parthenis (les Compagnons de la sagesse ?) exhibuerunt historiam Abrahami revertentis a cœde quinque regum, unacum sacrificio Melchisedech. (Genèse, chap. XIV.)

moins suivant l'affluence ou le contentement des fidèles. L'excédent des recettes était partagé entre l'hôpital et le chapitre de l'église de Notre-Dame, où les cérémonies religieuses avaient lieu.

Au Jubilé de septembre 1640, la recette des trones fut de 574 florins, et la dépense, de 346. La différence fut attribuée par moitié au chapitre et à l'hôpital.

Le 26 juillet 1631, le prince Thomas de Savoie arriva à Annecy, où il était attendu depuis quatre jours par les citoyens qui s'étaient mis sous les armes pour le recevoir (*quatuor diebus ab armatis civibus fere omnibus expectatus*). C'est vraisemblablement pour le fêter que l'on joua à Annecy une pièce dont l'existence nous est révélée par un exemplaire existant dans la bibliothèque de M. le marquis Costa : *la Pyrocarie de la ville d'Anici, ou la Représentation de la princesse Oravie, par le prince Neciphire, à Son Altesse Sérénissime*, in-8°, 1631 (à Annecy) (1).

Les 16 et 17 août 1631, il y eut au collège des Barnabites une représentation donnée au milieu d'une grande affluence d'auditeurs nobles et autres. On joua le *Triomphe d'Octave César*, tragi-comédie du Père D. Charles-Jérôme Rosario, de Crémone. Soixante élèves environ prirent part à

(1) Ce petit volume contient des strophes manuscrites en l'honneur de saint François de Sales, l'évêque mort neuf ans auparavant.

l'action, et *tous s'en tirèrent bien*. Il y eut trop d'intermèdes; des chants de femmes s'y firent entendre à plusieurs reprises. Une pluie battante empêcha de finir dans la journée (1). En enregistrant cet événement, le secrétaire semble exprimer un regret : de pareilles représentations, dit-il, ne doivent être entreprises que rarement. Leur préparation troublait sans doute les études, et l'action durait trop longtemps.

Le 12 janvier 1633, époque des déclamations habituelles, le P. D. Cyrille Borella, lecteur de rhétorique, fit donner par les meilleurs de ses élèves la représentation d'une pièce agréablement mêlée de vers et de prose : le *Retour des Trois Mages après l'adoration du Christ* (2).

(1) 1631. Augusti 16 et 17. P. D. Carolus Hieronimus Rosarius, cremonensis, institutam tragico-comediam cui titulus erat : *Ottavij Cesaris Triumphus*, recitandam curavit, cui frequens nobilium et popularium concursus interfuit. Actores discipuli fuerunt circiter sexaginta, omnes bene admodum se gesserunt. attamen hujusmodi tragico-comedia, aut Historia, parve admodum sunt instituendæ; quam plurima et nimia fuerunt intermedia; cantus mulierum in ea adhibitus satis frequens extitit et pluvia vehemens in causa fuit ne predicta die tota actio perficeretur. (*Acta collegii*, f° 69.)

(2) Pulcherrimam et elegantissimam representationem de Trium Magorum post Christi Domini adorationem recessu, ab insignioribus rhetoricæ discipulis recitandam curavit quæ jucunda et perpolitata versuum et prosæ varietate distincta audientium animos mirifice oblectavit. (*Acta*, f° 70.)

Le *Pardon* de 1633 paraît avoir été l'objet des soins spéciaux des syndics, et ils en ont laissé une longue description dans les registres consulaires.

On y lit : « Cy commence la célébration du Saint Jubilé soit Pardon général concédé à perpétuité en la présente ville et cité d'Amessy par nos Saints Pères les Papes confirmé de temps en temps, durant troys jours se solemnisant dans l'église collégiale de Notre Dame D'annessy au huitième de septembre jour de l'heureuse et glorieuse nativité de la glorieuse vierge Marie mère de nostre Sauveur et créateur et pour la présente année 1633,

« La célébration d'icelluy a esté observée ainsy que s'ensuyt »

Préparatifs par les syndics.....

« Plusieurs belles hystoires se présentent pour jouer. Les R<sup>ds</sup> P. Barnabites en font leurs projects de leurs constés. Monsieur Comte, régent de l'Humanité travaille à son dessein. Les religieux de S<sup>t</sup> François en projectent d'autres sujets. Enfin tout le monde est porté d'un zèle ardent à solemniser ces saints pardons. » Feux d'artifices. Commencement du Jubilé le mardi 6 septembre après les vêpres ; le mercredi, 7 , procession. Puis : « sur le midi, à une heure, le temps se montrant un peu élevé cela donna occasion aux acteurs de l'hystoire de Matthathias de jouer leur dessein estant le théâtre dressé vers [ l'église de ] Saint-Maurice, laquelle fut glorieusement parfaite à

l'honneur des acteurs qui s'acquittèrent très bien de leur devoir et particulièrement encore de M. Comte qui fut auteur du sujet... lequel se voit dans l'ancien testament au 1<sup>er</sup> chapitre (1) des Machabées où se trouve au long l'histoire de la défaite d'Antiochus prince des Assyriens par Matthathias (2). »

Les registres consulaires ont conservé le prologue et l'épilogue de la pièce d'Amblard Comte. Bien que les vers de ce professeur d'humanités n'offrent rien de remarquable, nous les publions comme exemple de ce genre de littérature.

---

## PROLOGUE

### DE L'HISTOIRE TRAGIQUE D'ANTIOCHUS (3).

A la faveur des cieus paroystront des athlettes  
 De différente humeur et de religion  
 Tres tous esprits d'amour pour l'antique Syon  
 Mais par diverses fins et par différents gestes

L'un c'est Antiochus avare sanguinaire  
 L'Antechrist de son temps, fauteur d'impietté  
 Nommé par l'escrit saint source d'iniquité  
 Equipé de son train comme lui sanguinaire

(1) Plutôt aux livres 2<sup>e</sup> et suivants.

(2) Registres des délib. de 1633.

(3) Nous avons débarrassé beaucoup de mots de consonnes inutiles, mis des accents sur les *e* et quelques signes de ponctuation, redressé aussi certains vers que la copie du secrétaire Champrond avait rendus boiteux. L'*e* muet après une voyelle est compté pour une syllabe.

L'autre Matthathias surnommé Machabée  
 Grand serviteur de Dieu gardien de sa foy  
 Boelien (1) des oppressez protecteur de la foy  
 Comme un autre Joseph sauveur de la Judée

L'un sans avoir saoulé son extreme avarice  
 Par desgats de pays et par saccagemens  
 Du peuple, de l'autel et sacrés ornemens  
 Qui seruoient pour offrir au vray Dieu sacrifice,

Commande par édict d'autorité royalle  
 De brusler en public l'arche du Testament  
 Les livres de la foy, voire plus il deslend  
 De circoncir du lit d'aucun juif l'enfant masle

Et soub peyne de mort que la maistresse ville,  
 Trosne du Tout-puissant, et tout le peuple Hébreu  
 Renonce sa croyance et renie son Dieu  
 Pour rendre à ses faux Dieux un homage serville.

Et l'autre plein de zèle au péril de sa vie  
 Reveillant les esprits de son age cheuu,  
 Pour maintenir a Dieu l'honneur qui lui est du  
 S'oppose corageux a cette tiranie

Se targue du pouvoir de la toute puissance  
 Résoud de perdre tout pour ne perdre les Cieux  
 Employe ses enfants ses amis ses neveux  
 Et ceux qui aboroyent telle impie sentence

Ils entrent au combat l'un boulli d'arrogance  
 Et puissant en soldats s'estime la vainqueur ;  
 L'autre foible de gens, mais genereux de cœur  
 Loge en Dieu, non au fer, toute son espérance ;

Les conllits sont divers, l'issue dissemblable.  
 Ors, s'il vous plait messieurs, l'un et l'autre voir,

(1) *Dissyllabe.*

Prestés nous vostre oreille et le Ciel son pouvoir ;  
Le vers est mal poli, l'hystoire est véritable,

L'un tenoit en suspend, l'autre a poussé ma lyre  
D'estaller a vos yeux ainsi grossierement  
Un si tragique exploit, un si riche argument ;  
Mais triés le meilleur et [dé] laissés le pire (1).

---

### ÉPILOGUE.

L'auguste piété d'une sage valliance  
N'a pas plus tost guindé vers le ciel ses esclans  
Que soudain du bon Dieu l'ineffable clémence  
Favorise les vœux et desseins des vaillants

Nous venons d'en produire un rare formulaire  
Qui parut glorieux parmi l'antiquité  
Et auquel en nos jours un *Amed* debonnaire  
Ressemble de tous points au niveau adjusté

Car si onc le nepveu a ses ayeux ressemble  
Si du père aux enfants s'escoulent les vertus.  
Si le fils, de tous deux les lots en soy rassemble,  
Si rien n'est plus esgal à Phœbus que Phœbus

Plus que nul autre aussi le grand Duc Amédée  
Porte empreint en ses mains, en ses meurs, en son cœur  
Tout le train des vertus de l'ancien Machabée  
Ains sans luy céder rien, il reste seul vainqueur

Autant qu'il vous plaira tirés de paraboles  
De tous les potentats remarqués les rapports  
Puis dites s'il s'en peut trouver de plus fidelles  
Qui du centre a leur point se trouve mieux d'accord

C'est la que pour chevir de ce que Dieu l'inspire  
Du Pontife Lévi emploît la charité

(1) Voilà deux bonnes strophes.



Pour apaiser le ciel, pour rasserenner l'ire  
De Dieu qui bras ouverts reçoit leur piété

Il emprunte de plus l'avis, le bras, l'adresse  
De ses fils et germains et alliés guerriers  
Qui de mesme courage et parfaite prouesse  
Gagne sur leurs haineux maints verdoyants lauriers.

Ce parallèle est clair, aussi m'en veux je taire :  
Vous mêmes s'il vous plaît nivellés ces rapports,  
Pour moi je n'y vois rien qui ne m'induisse à croire  
Qu'une mesme et sainte ame anime divers corps

Quand ie jette les yeux sur le preux Machabée  
Il m'est avis de voir le Duc Savoysien  
Quand ie contemple après notre grand Amédée  
C'est celui qui classa (dis-je) l'Assirien

Et établit sur pied l'honneur de Palestine,  
Le temple, les vaisseaux, le sacré-saint autel,  
Et le culte requis à la grandeur divine  
Quand il tira des ceps le peuple d'Israel :

Car il n'entreprend rien sans consulter l'oracle  
Du Pontife son frère, honneur des cardinaux,  
Le lustre des vertus qu'ornent le Tabernacle  
Le phénix de ce temps, l'amour des grands héraux

A sa gauche ie vois ainsi qu'une autre espée  
Ainsi qu'un seul boclier l'heroïque Thomas  
Un cinquieme Amédée un second Machabée  
Le Mars des martiaux, le foudre des combats.

Vous fils de ces héraux, croissez, douce esperance,  
Vous Prince de Piemont, Prince de Carignan,  
Pour faire quant et eux triompher la vaillance  
Comme d'un Saint Louis contre le grand Sultan

Entre mille neveux lleurons de vostre race  
Voyez les trois germains Messeigneurs de Nemours

Qui desia font paroir au cristal de leur face  
Le service qu'ils ont vouez à vos amours

Le champ, champ plantureux de semblable entreprise  
C'est l'île de Cypris dont Victor est le Roy  
Comme l'a proclamé Urbain chef de l'Eglise  
Ou ils restabliront le flambeau de la foy.

Attendant le bonheur d'en rendre au ciel la grace  
Chantons pour maintenant leur rare piété  
Priant Dieu que leurs fils succèdent à la place  
Et vertu des Ayeux iusqu'à l'éternité.

O germe Impérial et Royal et habille  
De regir l'Univers. Royne regnés sur nous  
Royne selon le cœur du corps de cette ville  
Corps qui n'a point de cœur qui ne vive pour vous,

Mais Cœur de tout ce corps. Altesse souveraine  
Qui s'immole à vos pieds. Si le monde estoit sien  
Il vous en offriroit le souverain domaine  
Pour le remettre en paix et le rendre chrétien.

Au reste a notre insuffisance  
Ce trait (messieurs) provient ? de ses amis vainqueurs  
Qui nous donnant crédit survie patience  
Nous ont fourny d'esprit, de parole et de cœur

Quand tous nous fondrions en action de grace  
De les remercier ne pouvons dignement ;  
C'est en quoy la grandeur de leurs bienfaits surpasse  
Qu'il faut estre muet pour leurs remerciements.

(CHAMPROND, *secrétaire.*)

FIN DE L'ÉPILOGUE.

Les personnages auxquels s'adressent les louanges hyperboliques de l'épilogue sont : Victor-Amédée I, duc de Savoie, qui, l'année précédente et en sa qualité de roi de Chypre, avait pris le

titre d'Altesse *royale* et *fermé* sa couronne ducal (1); sa femme Christine de France, sœur de Louis XIII; leur fils François-Hyacinthe, âgé d'un an; les frères du Duc, le cardinal Maurice de Savoie et Thomas-François; le petit prince de Carignan, Emmanuel-Philibert-Amédée, fils du prince Thomas; enfin, les trois princes de Nemours Louis de Savoie, Charles-Amédée de Savoie et Henri II de Savoie, fils de Henri I de Savoie et d'Anne de Lorraine (2).

En 1638, Geoffroi Dufour imprima, à Chambéry, *l'Innocence reconnue*, du P. Cerizier (3). On peut en conclure que la pièce avait été jouée chez les Jésuites cette même année ou un peu auparavant.

Le 17 juillet 1639, Dom Juste Guérin, nommé évêque de Genève (4), arriva à Annecy. Pour fêter le nouveau prélat qui était de leur ordre, les Barnabites lui donnèrent, le 21 août, le spectacle

(1) Victor-Amédée avait *fermé* sa couronne ducal selon la mode royale, à l'exemple du Doge de Venise et à la suite d'un décret d'Urbain VIII, relatif au titre d'*Éminence* que tous les princes devraient donner aux cardinaux. Les rois pourraient continuer de les appeler *illustrissimes*.

(2) MUGNIER, *Chronologies pour les études historiques en Savoie*, p. 56.

(3) *Mémoires et Documents de la Société savoisiennne d'histoire et d'archéologie*, tome XVI, p. 86.

(4) Les évêques de Genève avaient cessé d'habiter cette ville en 1535 et avaient, un peu plus tard, fixé leur résidence à Annecy.

d'une tragi-comédie du professeur de rhétorique R<sup>d</sup> D. Fortunat. *Apollon descendant du ciel pour paître les troupeaux du roi Admète*, tel était le nom de cette pièce destinée à louer le religieux quittant sa solitude pour venir diriger ses ouailles. Le prélat goûta l'allégorie, car, dit l'annaliste, la comédie fut très agréable à toute la ville, à commencer par l'évêque (1).

En 1645, nous notons des fêtes scéniques données dans l'église du collège, les 14 et 21 mai et le 6 juin.

En 1646, dans la semaine après Pâques, le professeur d'humanités D. J.-B<sup>te</sup> Mermillod, fit jouer par ses élèves, en mode de tragédie, des chants latins et français intitulés : *la Conversion de Celse enfant*. Une autre représentation est encore indiquée au 13 août.

Ce fut encore le P. Mermillod qui fit les frais de la représentation du *Pardon* de 1647. Nous lisons dans le Registre des délibérations (f<sup>o</sup> 259) :

Le 8<sup>e</sup> jour après midi, « pour recréer le cœur de ceux qui s'étoient tout le matin attachés à la dévotion, se joua a la place de S<sup>t</sup> Maurice sous le Chateau une très belle hystoyre le subject de laquelle estoit l'*Ynnocence recogneue* qui fut composée par le R<sup>d</sup> P. Mermillod, barnabite, originaire de nre ville, et recitée par les escholiers du collège,

(1) Hæc tragicomedia fuit toti civitati gratissima, præcipiendo episcopo. (*Acta*, f<sup>o</sup> 95.)

lesquels par les grandes peynes qu'il y apporta... dura l'action l'espace de trois bonnes heures. »

Nous avons vu que ce sujet avait déjà été traité par un jésuite de Chambéry, le P. Cerizier. A la Sainte-Catherine (novembre) de 1640 et aux Rois de 1645, les principaux rhétoriciens prononcèrent des déclamations publiques en vers et en prose.

La dernière représentation publique mentionnée par les *Actes* est du 26 juillet 1651. Ce fut le *Triomphe de la patience de Job*, du P. Meilleur, professeur de rhétorique, joué par trente-cinq élèves sur un double théâtre richement orné. L'annaliste fait une description pompeuse de ce spectacle qui dura sept heures, en présence d'une foule que la cour du collège pouvait à peine contenir. Il y note la splendeur et la variété des costumes et des décorations (1).

(1) Mense julio 1651. Die 26. Habita est in propatulo clarissima necnon piissima Tragicomedia *de triumphante sanctissimi Jobi patientia*, a trigenta quinque actoribus hujus Collegii alumniis vestimentorum vario luxu multities mutato splendidibusque ejus apparatus duplici theatro triplicique decorabatur ornatu, vituplicis versuum generis latinorum elegantia necnon gallicorum varietate distincta, nobilibus hujusce urbis consulibus dicata. Intra septem circiter horarum spatium feliciter peracta, spectantibus Illustrissimo episcopo (2), Marchione Favergie, aliisque baronibus et innumeris spectatoribus adeo ut vix area omnium capax fuerit, omnibus autem plaudentibus atque acclamantibus. Dictante Patre D. Mansuelo Meliore, Rhetorices professore. (*Acta*, fo 115 vo.)

(2) Charles-Auguste de Sales, successeur de D. Juste Guerin.

Les *Pardons* de 1654 furent assez brillants. Dès le mois de mai, les *Enfants de ville* et les *Escoliers* se disputaient le jour de la Nativité pour représenter leur histoire. C'était le jour de la fête, celui où l'affluence était le plus considérable, et comme un peu de jalousie se joint souvent à l'émulation, l'on comprend que chaque compagnie voulut obtenir ce jour pour elle seule.

La ville décida que les *Escoliers* joueraient les deux premiers jours, les *Enfants de ville* le troisième, et que le même théâtre servirait à tous. Elle accorda neuf ducats aux Barnabites pour la décoration dont, le 7 août, elle donna l'entreprise à des charpentiers, moyennant cent florins.

Les registres consulaires nous apprennent que la pièce des *Enfants de ville* était l'*Hystoire de saint Maurice*, patron de la ville, œuvre d'Amblard Comte (1). Ils sont muets sur celle des escoliers ; nous la connaissons pourtant, les Barnabites l'ayant fait imprimer à Annecy, chez Martin Dufour. C'est, pour la première journée : « *Sainte Barbe, vierge et chrestienne, tragi-comedie, à messieurs les nobles syndics d'Annessy, et à la*

(1) Les Barnabites avaient, en 1651, renvoyé Amblard Comte de sa chaire de régent d'humanité. Il s'en plaint au conseil en faisant remarquer qu'il a été remercié « sans sujet, après avoir avec toute sorte d'affection élevé la jeunesse, mesme après avoir fait tant de belles tragi-comédies tant aux grands Pardons qu'en d'autres temps. »

seconde journée pour être représentée le 8<sup>e</sup> de septembre, *Sainte Barbe, martyre. Tragedie à illustre seigneur Gabriel-Philibert Faure* (1). »

Au *Pardon* suivant, le 5 septembre 1661, les *Enfants de ville* jouèrent *l'Hystoire de S<sup>t</sup> Alexis*; à celui de 1668, les Barnabites firent jouer une pièce, sur la place Saint-Maurice, à l'*accoutumée*. En 1682, la ville leur accorde 10 écus pour les aider dans les dépenses du théâtre; il devait y avoir des violons. Le conseil dut examiner les précédents pour vider des questions de préséance entre les différents corps qui assistaient au spectacle.

En 1689, les Barnabites avertissent les syndics qu'ils leur dédient *l'Hystoire* faite par le P. Rihiollet; en 1696, la ville accorde au R<sup>d</sup> *père rhétoricien* la permission de faire jouer une *hystoire*; même permission pour 1703. Enfin, en 1721, comme nous l'avons dit, la ville renonce à son droit d'exiger des Barnabites une représentation à chaque *Pardon*.

Nous avons retrouvé l'analyse de deux pièces de collège, jouées à Thonon et à Chambéry en 1663.

Le collège de la *Sainte-Maison* avait été établi au commencement du dix-septième siècle à Thonon, pour devenir un centre d'études scientifiques, littéraires et industrielles, et faire concurrence aux établissements d'instruction de la ville calviniste de Genève. Après avoir été dirigé par les Jésuites,

(1) Seigneur de Félicias et de Bracorens; quatrième ou cinquième fils du président Favre, juge-maje du Chablais.

puis par des prêtres séculiers, il avait été confié aux Barnabites vers 1615.

Dans les premières années de l'épiscopat de François de Sales, la Sainte-Maison avait été dotée d'une imprimerie. Il semble que cinquante ans plus tard cette imprimerie ne fonctionnait plus, ou bien qu'elle avait été transportée dans le collège Chapuisien, puisqu'en 1663, ce fut celle du collège d'Annecy qui publia le *Martyre de sainte Agnès, ou la Foy triomphante, tragédie chrétienne* (1).

La pièce est dédiée, *par les acteurs de la comédie*, à... François-Michel de Gerbaix de Sonnaz, seigneur de l'Annonciade, et des Forest, sénateur, juge-maje du Chablais.

La brochure de huit pages donne d'abord l'argument ou analyse des cinq actes. On y lit ensuite :

« Après l'acte 1, l'infortune d'un écolier débauché servira d'agréable divertissement ;

« Après l'acte 2, les galanteries de quelques Pages feront un intermède ;

« Après l'acte 3, on entendra le chant mélodieux d'un chœur d'Ange consolant sainte Agnès pendant sa prison ;

« Après l'acte 4, l'agréable accident qui arrive à des Filous composera le Dilude (intermède) ;

(1) Voici le reste du titre : L'action sera représentée à Thonon par les Escholiers de la Sainte-Maison des R. R. Barnabites, l'année 1663 le... du mois de...

Ecusson de la famille de Gerbaix de Sonnaz.

M DC LXIII. Annecy. De l'imprimerie du Collège.



« Après l'acte 5, l'Épilogue sera récité par un chœur d'Ange qui fermeront le théâtre par un chant de triomphe. »

Puis vient la distribution de la pièce. Elle contient le nom des écoliers-acteurs et leur lieu d'origine. Il y en avait de toutes les parties du Chablais, et quelques-uns de la Franche-Comté qui n'était pas encore française. Ce document curieux, et peut-être unique, nous a paru bon à conserver. Nous croyons donc devoir le publier en entier.

#### LES ACTEURS :

SAINTE AGNÈS . . . . .	Prosper de Dingi, de Passy.
SAINTE EMÉRENTIANE . . . . .	Prosp.-Gabl. Musy, de Viuz.
LIVIE, confidente de Ste-Agnès.	Melchior Livet, de Moisy.
DIOCÉTIEN, empereur . . . . .	François Martini, de Thonon.
MAXIMIAN GALÈRE, empereur . .	François De Lae, de Thonon.
SIMPYROSE, gouverneur de Rome, beau-père de Procope.	François-Nicolas de la Rive, de Taniinge.
PROCOPE, eslu consul, ami de Sainte-Agnès . . . . .	Jacques Faiague, d'Évian.
CALISTE, eslu consul, ami de Procope . . . . .	Gabriel Masson, de Ville-la- Grand.
MAXIME, pontife des Dieux . . .	Marc Morel, de St-Claude.
CAMILLE, rival de Procope . . .	Pierre Gros, de Chesery.
ÉMILE, gouverneur de Sicile . . .	Anne de Levaux, d'Anne- masse, de Thonon ( <i>sic</i> ).
LUCULLUS, sénateur . . . . .	Pierre Favre, d'Abondance.
MARCELLUS, sénateur . . . . .	François Jacquinet, d'Évian.
DOROTHÉE, mignon de l'Empereur . . . . .	Fabien La Combaz, de Tho- non.
ACRÉLIAN, id. id. . . . .	Joseph Brunet, de Cholex.
VALÈRE, chevalier . . . . .	Henry d'Aubry, de Thonon.
METELLUS, id. . . . .	Jean Andre de Brotty, id.

SEPTIME, chevalier.....	Melchior Vulliet, de Boège.
ARISTANDRE, astrologue et magicien.....	Jacques Paraz, de Thonon.

## CHOEUR D'ANGES :

Paul-François Moginier, de Thonon.
Christophe de Tornéry, du Miroir.
François Michoud, de Thonon.
Alexandre Chapuis, de Thonon.
Antoine Fournier, de Thonon.
Joseph Fournier, de Thonon.

## PAGES :

ARISTOR.....	Antoine Rebut, de Thonon.
PHILIDOR.....	Jacques Grivel, du Biot.
LOSIS.....	Jacques Favi, de Thonon.
POLIDOR.....	Renard de Nambride, de Six.

## GARDES :

PHILISTHENÈS.....	André Communaux, d'Evian.
ARISTOMENÈS.....	Guillaume Mudry, du Biot (1).

Cette même année 1663, les Jésuites de Chambéry firent aussi imprimer une analyse de pièce. C'était une *Comédie héroïque* qu'ils avaient jouée dans leur collège, devant le duc Charles-Emmanuel II et sa première femme, Françoise d'Orléans-Valois.

L'analyse est précédée d'une préface qui contient les louanges les plus hyperboliques qui se puissent inventer, et donne une idée de l'allégorie développée dans la comédie.

(1) Il y avait encore un écolier de *Lyon-le-Saunier*, dont le nom a été rayé.

*Le Printemps victorieux de l'hyver et de l'automne* (1) fut joué par vingt-quatre élèves du collège de Chambéry; on y retrouve les noms de toutes les familles nobles ou demi-nobles de Chambéry et des environs, notamment les deux frères de Chabod, fils de Thomas-François de Chabod, qui fut le parrain de Thomas Biet. (*Document II.*)

La dédicace commence ainsi :

« Monseigneur, quelque petit que soit ce théâtre pour le plus grand Prince du Monde, il ne laisse pas d'être Auguste pour la gloire qu'il a de se voir élevé sous les yeux de vostre ALTESSE ROYALE aux piez de laquelle l'Amour abbaïsse aujourd'hui tous les suiets et luy attire la vénération de tous les Peuples. Ce qu'il produit n'a rien que de grand, puis qu'il fait l'allégorie de son mariage avec la plus grande princesse de l'Univers et qu'il ne tend qu'à représenter l'empressement de trois Saisons, pour la solennité d'un Hymen qui a esté le vœu public de tant d'années et duquel doit naître l'Éclat de tous les siècles, etc., etc. »

La pièce est en trois actes, la scène se passe au Valentin (*résidence ducale, sur la rive gauche du Pô, à Turin*).

(1) *Le Printemps victorieux de l'hyver et de l'automne*, comédie héroïque, jouée devant Leurs AA. RR. au collège de la Compagnie de Jésus, à Chambéry. Par les FF. Dufour, imprimeurs de S. A. R., 1663.

Cette plaquette et la précédente nous ont été communiquées par M. le marquis Albert Costa de Beauregard.

## NOMS DES ACTEURS :

Prologue...	{ CHARLES DE CHABO, comte de Jacob. MAURICE DE CHABO, baron de Lupigny.
JUNON.....	Georges-Joseph de Chamosset.
LA RENOMMÉE...	Antoine Pignier.
LE PRINTEMPS...	Centorio de Bertrand de la Pérouse.
L'HIVER.....	Claude-Henri de Raidelet.
POMONE.....	Pierre Fichet.
L'AUTOMNE.....	Joseph Carron.
L'ABONDANCE....	André Excoffon.
L'HYMEN .....	Jean-Baptiste de Castagnère.
L'AMOUR.....	Marc-Antoine Fichet.
MARS.....	Charles Videt.
SATURNE.....	Jean-Antoine Morand.
L'AMOUR DÉGUISÉ.	Pierre-Antoine de Chasteaumeuf.
L'ALPE.....	Joseph de Lescheraine.
LE ZÉPHIRE .....	Philibert de Merandes.
LA ROSE.....	Pierre-Antoine de Castagnère.
LE LYS.....	Pierre Fichet.
L'HYACINTHE. ...	Pierre-Antoine D'Avrieux.
LA MARGUERITE.	Claude Noyret.
L'IMPÉRIALE. ....	Jean-Baptiste Costa.
LE TOURNESOL...	Philibert de Merandes.
LE NARCISSE.....	Jean Roglia.
L'AMARANTHE ...	Aymé Bailli.
L'ÉPILOGUE.....	Maurice de Chabo.

Les Jésuites jouèrent encore devant le Duc et la Duchesse un ballet intitulé : *l'Hymen d'Hercule avec la Déesse Hébé* (1). La préface est signée par les élèves de rhétorique.

(1) *Ballet pour la noce de Leurs Altesses Royales en leur collège de la Compagnie de Jésus* : à Chambéry, par

Au Collège Lambertin (1), de Saint-Jean-de-Maurienne, les premières représentations ne datent que de la fin de l'année 1760. Au Carnaval 1761 on y joua le *Malade imaginaire*.

En 1770, le professeur d'éloquence, Louis-François Truchet, docteur *in utroque jure* et chanoine de Maurienne, fit donner, par les élèves de rhétorique, devant l'évêque, le cardinal de Martiniana, une représentation d'une espèce assez rare. C'était un débat judiciaire latin : *Accusation portée devant le roi Tullus contre Marcus Horatius, à raison du meurtre de sa sœur* (2).

Les acteurs sont au nombre de dix :

LE ROI TULLUS . . . . .	Noble Joseph Darve.	
L'ACCUSATEUR . . . . .	Etienne Séchal.	
L'accusé M <sup>eu</sup> s HORATIUS.	Joseph Salomon.	
PUBLICUS HORATIUS, père de Marcus Horatius.	Joseph-Alexandre Rival; il inter- cède auprès du Roi, en faveur de son fils.	
DUCMIRS . . . . .	Jean-Michel Didier, } Jean-Bapt. Coster, } Claude Petit, }	Ils condam- nent l'accuse.
HOMMES DU PEUPLE . . .	Alexis Bérard, } Jean-Félix Collet, } Jb-Chrysost. Dame, }	Ils acquittent l'accuse.

les frères Dufour, 1663, in-4<sup>o</sup> de 54 pages. Voir aux *Mémoires de la Société sarvaissienne d'histoire et d'archéologie*, tome XVI, *les Imprimeurs en Savoie*, par MM. Dufour et Babut, pages 107 et 235.

(1) Fondé vers 1572, par l'évêque de Maurienne, Pierre de Lambert.

(2) *Exercitium juridicum ex Tito Livii Romanarum Historiarum, libro I<sup>o</sup>, deced. I<sup>a</sup>, de intestata in Marcia*

Les spectacles au collège continuèrent jusqu'à la Révolution. A la Restauration la tradition n'était pas perdue ; l'on recommença à jouer dans nos collèges de Savoie des mystères arrangés au goût du jour, tels que : *Joseph rendu par ses frères*, le *Martyr de saint Agapit* (1), etc. Le théâtre du P. Du Cerceau et certaines pièces de Molière, adaptées *ad usum collegii* : l'*Acare*, le *Malade imaginaire*, *Monsieur de Pourceaugnac*, etc., constituaient un fonds où l'on puisait ordinairement ; l'on jouait aussi, parfois, à l'occasion de fêtes de supérieurs, des pièces allégoriques (*Rumilly*, 1845, etc.).

En 1835 ou 1836, les dimanche, lundi et mardi-gras furent signalés au collège des Jésuites de Chambéry par des représentations assez remarquables et qui attirèrent un grand concours de spectateurs. Le dimanche on joua les *Fourberies de Scapin*. L'élève *Babuty* s'y montra plein d'entrain. Le lundi, on représenta *les Plaideurs* ; le rôle

*Horatium apud Tullum, ob necotam sororem accusatione* ; chez GAI, typ. et bibl. à Saint-Jean-de-Maurienne.

L'abbé RAMBAUD. *Histoire du Collège de St-Jean-de-Maurienne*, p. 145 et 153.

Nous avons vainement recherché d'autres pièces du théâtre des collèges. La Bibliothèque publique de Lyon en contient beaucoup des collèges de Clermont, Paris, etc., mais aucune de Savoie.

(1) Sujet traité bien souvent, notamment par le P. Porée, avec des vers chantés sur la musique de Campra (n° 3643 du Catalogue de Soleinne, par le bibliophile Jacob). A Chambéry, on y adapta la musique des chœurs de *Zampa*.

de Petit-Jean fut tenu par un ancien élève nommé Cavallero, qui était doué d'un talent comique remarquable. Ce joyeux garçon, plein d'humour et de fantaisie, animait toutes les fêtes. Le mardi enfin, on donna *Jean de Paris*, de Boieldieu (1812). Il existait en ce moment, au collège de Chambéry, un ensemble de très jolies voix (1) qui, dirigées par un maître habile, le P. Cotel, professeur de rhétorique et musicien consommé, interprétèrent ce charmant opéra avec beaucoup de succès.

En mars 1849, au *Collège national*, qui avait remplacé le collège des Jésuites, on joua la *Berline de l'émigré*; en juillet, l'abbé Farnier, professeur de troisième, fit représenter par ses élèves le *Paresseux*, pièce de sa composition.

Notre compatriote M<sup>re</sup> Dupanloup essaya bien, dans son collège d'Orléans, de remettre en honneur les représentations en grec et en latin; mais son entreprise, qui souleva tant de clameurs, fut bientôt abandonnée sans avoir eu d'imitateurs, du moins en Savoie. Aujourd'hui nos lycées dédaignent les exercices de la scène; les élèves, entraînés pour le baccalauréat, n'ont sans doute plus le loisir d'étudier des rôles et de répéter. Il est permis de le regretter.

(1) Notamment celle de notre excellent collègue M. Ed. P., à qui nous devons ces souvenirs de 1836.

Ce ne fut guère, semble-t-il, que quand l'usage des *Histoires* y fut tombé en désuétude, qu'An-necy reçut la visite d'acteurs de profession. Cependant, en 1668, nous y rencontrons un *opérateur*, le sieur *D'ulis* ou *Drulis*. Sa présence occasionna un conflit d'autorité entre le Conseil de ville et le comte Olgiati, commandant pour le Duc de Savoie.

Le registre des délibérations municipales en a tenu note. Nous y lisons :

« Le s<sup>r</sup> premier syndic propose qu'estant arrivé un certain batteleur nommé d'Ulis lequel s'étant adressé à Messieurs les syndics pour leur demander permission de faire dresser son théâtre pour vendre ses médicaments, ce qu'ils lui avoient accordé facilement. Le s<sup>r</sup> comte Olgiat lui auroit fait défendre de monter sur le dit théâtre, qu'il eut à le faire abattre sinon que lui-même le feroit faire sous prétexte que la connaissance de bailler la permission lui appartenoit. »

Après une conférence des syndics avec le comte Olgiat, celui-ci rabattit de ses prétentions. Il déclara « qu'il ne voulait pas empêcher le bateleur de monter sur son théâtre ni heurter les privilèges de la ville, mais qu'il pouvait empêcher que des étrangers comme eux (les acteurs) ne montassent sur le théâtre pour éviter les inconvénients qui pourraient exister entre les soldats et les bourgeois. »

On s'accommoda. Les syndics prièrent le comte Olgiat « de faire contenir les soldats afin qu'ils ne fassent point de désordre, et les syndics feront aussi leur possible pour contenir les bourgeois. »



L'entente la plus cordiale ne régnait pas alors entre les habitants d'Annecy et la garnison.

Pour lutter par tous les moyens contre l'hérétique Genève, le catholique Roi de Sardaigne avait créé, presque de toutes pièces, une nouvelle ville savoisiennne, *Carouge*.

En 1757, une troupe de comédie s'y transporta sous la direction du s<sup>r</sup> Lemoyne, qui paraît avoir joué pendant l'été précédent à Dijon. Les termes de la lettre de recommandation qu'il obtint du Gouverneur de Bourgogne, M. de Saulx Tavannes, auprès du Gouverneur de Savoie, semblent même indiquer qu'il y allait pour la seconde fois :

« Monsieur, le s<sup>r</sup> Lemoyne directeur d'une troupe de comédie auquel Votre Excellence a bien voulu donner la permission d'aller représenter à Carouge me flatte par un endroit bien sensible en se persuadant qu'elle voudra bien avoir égard à ma très humble prière pour que je puisse lui refuser d'avoir l'honneur de lui écrire en sa faveur; il veut supplier Votre Excellence de lui accorder la même grâce et de lui permettre de retourner avec sa troupe à Carouge après Paques prochain jusqu'au mois de novembre suivant. Oserais-je espérer que vous voudrez bien ne pas désapprouver que j'aye l'honneur de vous demander cette grâce, etc.

« *Signé* : SAULX TAVANNIS.

« A Dijon ce 27 septembre 1757 (1). »

Le théâtre n'était pourtant pas au nombre des

(1) Archives départementales de la Savoie.

entreprises que Charles-Emmanuel II dirigeait contre Genève, car, dans une lettre adressée le 21 février 1759, à ce même Gouverneur de la Savoie, M. de Sinsan, on lui annonce que « le Roi a témoigné sa satisfaction d'apprendre qu'il n'y a plus de comédie à Carouge (1). »

Ancey n'eut de théâtre permanent que fort tard, et non sans de nombreuses difficultés.

Il y avait bien une place du *tripot*, mais l'on croit qu'il n'y eut jamais là qu'un marché. Près des jardins du château il y eut un *mail* où l'on joua à la paume. On y avait probablement élevé au moins un hangar.

Le 30 avril 1666, les habitants du faubourg du Sépulcre demandèrent la permission d'établir un autre *mail* dans la prairie de leur quartier et de l'entourer de petits tilleuls. Elle leur fut sans doute accordée, et c'est vraisemblablement à ce *mail* que faisaient allusion les Lazaristes d'Ancey lorsqu'ils disaient, en 1678, qu'ils ne pouvaient construire le séminaire au quartier du Sépulcre, la ville *y ayant son divertissement* (2). On lit enfin dans le *Theatrum Sabaudiaë*, imprimé en 1725 : « il y a devant la porte du Pâquier un lieu où la Jeunesse s'exerce à la course, à sau-

(1) Archives départementales de la Haute-Savoie. Carouge fait actuellement partie du canton de Genève.

(2) F. MUGNIER. *Notes sur les Evêques de Genève*, dans la *Revue sarvaissienne*, 1886, page 385.

ter, à tirer de l'arc, de l'arbalète, du fusil et à tous les autres exercices du corps. » Il ne paraît pas, toutefois, que ce léger édifice, qui n'a été détruit qu'en 1864, ait jamais servi de théâtre.

Aussi, en 1785, le Gouverneur-général de Savoie agissant sans doute à la sollicitation de quelques personnes d'Annecy, saisit le Conseil de ville du projet d'établissement d'une véritable salle de spectacle, et le 5 décembre le Conseil prit une délibération à ce sujet. Il y déclare qu'en égard au petit nombre des habitants et à la médiocrité de leur fortune, un théâtre serait plus nuisible qu'utile. *L'occasion prochaine et la curiosité* peuvent entraîner bien des personnes au spectacle, qui est encore une cause de dissipation pour la jeunesse. Le Conseil ne veut donc pas de théâtre en règle, et prie S. E. de prendre en considération les motifs qu'il lui expose.

Le Gouverneur atermoya. Cependant les amateurs de l'art dramatique n'avaient pas abdiqué, bien au contraire. Forts sans doute de l'approbation tacite du Gouverneur, ils mirent eux-mêmes la main à l'œuvre. C'est ce qu'a raconté M. A. Burdet, dans le *Palais de Ville* :

« En 1787, les esprits étaient fort agités à Annecy par l'établissement d'un théâtre. Des amateurs s'étaient formés en troupe dramatique, et on construisit au Pâquier une salle de spectacle en planches. A la tête de ces jeunes gens étaient l'avocat Tochon (Joseph-François), d'Annecy, tout à

la fois auteur et acteur, et qui préludait par ses bagatelles littéraires aux études sérieuses qui, plus tard, le placèrent au nombre des plus illustres numismates et archéologues, et lui ouvrirent les portes de l'Institut de France. »

L'année suivante, une troupe vint à Annecy. « L'opéra *la Belle Arsène* fut même, le fait est sûr, dit Jacques Replat (1), joué au Pâquier par de vrais comédiens. » Le spirituel écrivain demandait en 1854 quels étaient ces collatéraux de *La Rancune* et de *Mademoiselle de l'Etoile*. Si nous ne les connaissons pas, nous savons du moins que c'était la troupe de René Desplaces, qui jouait alors, comme nous l'avons dit, à Chambéry, Grenoble et Annecy. Nous savons aussi qu'elle représenta encore *Nina*, *la Lingère*, *la Dot*, *l'Ami de la maison*. L'opuscule dont nous allons parler nous apprend même que la troupe joua pendant trois mois à l'automne de 1788, qu'elle donna cinq représentations par semaine, ayant produit sept louis chacune en moyenne, « faisant ainsi 8,000 livres prélevées sur le superflu des habitants, outre les fruits du travail dont on s'est relâché par les préludes, la durée et la suite des spectacles et toutes les menues dépenses d'accompagnement (2).

(1) *Esquisse du vieux Annecy*.

(2) *Lettre à un Ami retiré à la campagne, sur le projet d'établissement d'un théâtre dans la ville d'Anneci*; 56 pages. Anneci, chez C. M. Durand. (Le permis d'imprimer est du 31 juillet 1789.)

Le succès de la troupe de Desplaces était un encouragement. Un nouveau directeur, le sieur *Romainville*, demanda, en juillet 1789, « l'agrément de tenir pendant deux mois un spectacle ouvert au public. » La lutte entre les partisans du théâtre et ses adversaires recommença. C'est alors que parut la *Lettre sur les spectacles*, adressée à un ami retiré à la campagne.

Par un artifice ingénieux, l'auteur anonyme conclut en faveur des théâtres et des spectacles ; mais après avoir exposé dans toute leur force les raisons défavorables, il a soin de ne les combattre qu'à l'aide d'arguments peu concluants, de sorte que la victoire reste à la thèse qu'il attaque. Dans des notes qui sont censées émaner de l'éditeur, l'auteur prend encore le soin de se réfuter lui-même.

Cette brochure, œuvre d'un érudit et d'un homme d'esprit, donna le coup de grâce au projet. La ville refusa la permission demandée, et Romainville ne put en appeler au Gouverneur de la Savoie. Le 31 décembre 1788, le ministre *Corte* avait en effet écrit à ce fonctionnaire, non pas il est vrai d'interdire les spectacles à Annecy, mais d'y empêcher la construction d'un théâtre (1).

(1) Monsieur,

Le Roi ayant été informé que quelques personnes de la ville d'Annecy cherchoient à y établir un Théâtre, quoiqu'il n'y en aie jamais eu aucun par le passé, S. M. m'a ordonné de vous écrire, Monsieur, que son intention est que vous de-

Victor-Amédée III était décidément moins favorable aux spectacles que ne l'avaient été ses prédécesseurs. Rappelons-nous cependant que, déjà en 1759, Charles-Emmanuel III avait appris avec plaisir *qu'il n'y avait plus de comédie à Carouge*.

Si, dans l'été de 1789, la ville d'Annecy ne put jouir de la troupe de Romainville, elle ne fut pas cependant privée de tout spectacle. Le célèbre écuyer *Avrillon*, natif de Thônes, petite ville voisine, y installa son manège le 16 août, au bord de la promenade du Pâquier. Après avoir donné quelques représentations publiques, il fit contruire une clôture en planches, ce qui occasionna, le dimanche 23 août, une échauffourée dont l'intendant d'Annecy, le comte Ballada, rendit compte au Gouvernement. Nous puiserons quelques renseignements dans son rapport.

« Annecy, 25 août 1789.

« Le n<sup>o</sup> Avrillon très habile ecuyer a commencé

fendiés un tel établissement dans la dite ville à cause du préjudice qui ne pourroit qu'en résulter et par rapport aux mœurs et même pour les intérêts temporels des habitants de la dite ville, où il n'y a qu'un petit nombre de familles qui jouissent d'une certaine aisance.

En me donnant ces ordres, S. M. a daigné ajouter que c'étoit d'après de tels motifs qu'Elle s'est déterminée de faire fermer le théâtre qu'on avoit établi dans la ville d'Aqui, et j'ai l'honneur d'être, etc.

Turin 31 décembre 1788.

*Signé* : Corte.

A. M. de Perron, *Commandant général à Chambéry*.

(Arch. départ. de la Haute-Savoie. Corresp.-Genevois.)

à donner spectacle de manège en public le 16 dans un pré tout ouvert attenant au Pâquier et a annoncé que n'étant pas dans l'usage et ne lui étant pas trop facile de travailler ailleurs que dans un emplacement clos, il en faisoit construire un, moins dans l'intention de gagner sur ses patriotes, qu'animé du désir de les contenter et de les amuser pendant quelques jours. On pourroit bien l'on eroire sur sa parole, car on prétend que l'entretien de ses chevaux et de sa nombreuse suite lui coûte quatre louis par jour, tandis qu'en moyenne chaque représentation ne peut ici lui en valoir deux.....

« Pour la formation de ce clos qui pouvoit avoir vingt-cinq toises de circuit (*voilà le premier cirque en Savoie*), Avrillon s'étoit arrangé avec un charpentier qui avoit fourni le bois et la façon moyennant le huitième de chaque recette... Pour ne pas multiplier ses frais il n'avoit pris que quatre soldats de garde.... mais comme ils étoient repoussés, ayant été contraints de lâcher quelques bourrades ils ont reçu quelques coups de pieds, de pierres ; ils vinrent pourtant à bout de saisir un homme qui faisoit plus l'insolent que les autres... La baraque fut enfoncée..... le spectacle finit... Le Commandant de la place fit abattre la baraque.... relâcher le prisonnier.

« Certains propos équivoques parmi le peuple commencent déjà à prendre depuis trois ou quatre jours, et quoi qu'il ne murmure pas contre le Gou-

vernement l'on aperçoit qu'il y a un certain levain qui pourroit donner des soucis le cas échéant de la moindre émotion, s'il n'est pas contenu.... Il va nous arriver des ouvriers savoyards qui se retirent au défaut de pouvoir gagner leur vie en France ; mais leur ton d'esprit francisé pourroit prendre le dessus et insinuer rien qui vaille parmi le peuple..»

Le 26 septembre 1792, Annecy est à son tour occupé par les troupes françaises. En octobre, les habitants de la Savoie votent la réunion de leur pays à la France et, le 27, la Convention nationale la promulgue par décret.

---



## CHAPITRE VII.

Les ballets de la Cour de Savoie.

Afin de ne pas interrompre l'ordre chronologique, nous parlerons ici d'un genre de spectacles qui fut assez en faveur au xvii<sup>e</sup> siècle, le *Ballet héroïque*.

La Cour de Savoie avait suivi à Chambéry Madame Royale Christine de France, tutrice de Charles-Emmanuel II. Il y eut au château, en 1640 et en 1647, des ballets composés, le premier tout au moins, par le célèbre Philippe comte d'Aglié, l'ami dévoué de la régente, à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de cette fille de Henri IV. (10 février.)

Le premier est appelé : *Hercule et l'Amour applaudissant à la naissance de Madame Royale* (1). Tous les seigneurs piémontais et savoisiens, ainsi que des nobles français, y prennent part. Ce sont d'abord : D. Félix et le comte d'Aglié, puis le comte de Saint-Maurice (de Chabod); deux membres de la famille Maillard, de Rumilly, le marquis de Saint-Damian et M. de Tournon; le baron de Saint-Jeoire, le commandeur des Lances, le marquis de Caraglio, le chevalier Gonteri; MM. de

(1) *Hercule et Amore*. Voir l'article de V. P. (Vincenzo Promis) dans la cinquième livraison de *Carosità e Ricerche di Storia subalpina*, Turin, Bocca, 1875.

Montpezat, de Vettier, Scize, Guerra, Tana, d'Ortri, d'Aretel, de Palonghera, la Croys, de Rasigli, de Vocovourt. Il y avait encore l'escouade des jolies femmes et demoiselles : M<sup>me</sup> la Princesse, la marquise Palavicina, les comtesses de Camerano et Bobba ; M<sup>lles</sup> de Saint-Germain, d'Allemogne, de Saint-Maurice, des Lances, Ferrera, de Rossillon, de Damas et de Favria.

Ces ballets remplaçaient les momeries et les carrousels d'autrefois. C'étaient des compositions galantes, souvent assez compliquées ; les chants y alternaient avec la musique et la danse. La richesse, la bizarrerie et la variété des costumes faisaient l'attrait de ces spectacles où, sous le voile d'allégories transparentes, la flatterie envers le maître se donnait libre carrière.

A titre de spécimen, nous traduisons l'argument ou analyse d'*Hercule et l'Amour* :

« La guerre envoie son héraut appeler aux armes les peuples et les guerriers des Alpes, mais les Magiciennes Urgande et Mélisse font surgir au sommet des monts un palais enchanté, transforment en bêtes une partie des habitants et les autres en insensés. Obéissant au charme, les uns forment un ballet composé d'*Ours*, de *Moutons*, de *Cerfs* et de *Chevaux*, conduits par des *Montagnards*, des *Bergers*, des *Chasseurs* et des *Ecuyers* ; les autres, de héros devenus insensés, ridicules, furieux, mélancoliques, amants ou jaloux, dansent en simulant la passion à laquelle ils sont livrés.

« Hercule, Dieu des Alpes, indigné de l'arrogance des Magiciennes qui troublent ainsi son royaume, frappe les Alpes de sa massue et fait paraître un antre d'où l'on découvre l'île de Chypre. Là, il prie le Dieu de l'Amour, comme souverain des deux royaumes, de s'unir à lui pour combattre les enchantements. L'archer divin accourt avec une escorte de petits amours, et dans un gracieux ballet, il arrache les Héros à leurs folies; il s'élance ensuite dans le sein de sa céleste mère et dépose arcs et flèches à ses pieds.

« Urgande, reconnaissant que les forces d'Hercule et d'Amour dépassent les siennes, s'enfuit désespérée. Pendant qu'un chœur de bergers chante les louanges de Madame Royale, les Héros reviennent vêtus des plus riches habits et forment un somptueux ballet.

« L'antre s'ouvre de nouveau, un chœur de mariniers cypriotes dépeint la grandeur et la beauté de la Reine, et, aux accords d'une symphonie, apparaît une nef fendant la mer et portant une escouade de dames cypriotes qui, se rendant aux Alpes, réunissent la joie et la pompe des deux puissants royaumes et forment un charmant ballet qui termine la fête. »

Les deux *montagnards*, conducteurs de *Tours*, sont le comte de Saint-Maurice et M. Vettier; les deux *bergers* sont le baron de St-Jeoire et M. de Tournon; les *écuyers*, MM. Scize et Guerra; les *chasseurs*, le marquis de Saint-Damian et

M. d'Ortri ; les *fous joyeux*, MM. E. Tana et de Rasigli ; les *superstitieux*, le commandeur des Lances et M. de Montpezat ; les *furieux*, le comte Philippe d'Aglié et le marquis de Caraglio.

Les *amants* sont D. Félix et M. d'Aretel ; les *jaloux*, MM. de Polonghera et de Vococourt ; les *mélancoliques*, M. La Croys et le chevalier Gonteri.

Chaque couple chante un quatrain ; voici celui des amours :

Si l'amour est folie, je te jure Amour,  
Que toujours je serai un fol amant,  
Car sans magie et sans enchantement  
J'ai le feu au sein, mille traits au cœur (1).

L'amour, c'est S. A. R., c'est-à-dire le petit Charles-Emmanuel II, âgé de six ans. « Il a une chevelure blonde couronnée de fleurs, le corps couvert d'un filet d'argent, des ailes, le carquois au flanc, l'arc en main. Suivi d'une nichée de petits amours, et avec une admirable *maestria* bien supérieure à son âge, il feint tantôt de voler, tantôt de lancer des flèches, et ravit les cœurs en même temps que les yeux. »

Les deux royaumes sont : celui des Alpes (Savoie et Piémont) et le platonique royaume de Chypre.

(1) Se pazzia è l'amor, ti giuro Amore,  
Ch' io per sempre sarò tra pazzi amanti.  
Già che senza magia, e senz' incanti  
Ho 'l fuoco in seno e mille stralli al core.

La qualification d'Altesse *royale*, prise par Victor-Amédée I, lui avait été contestée assez longtemps par l'Espagne et par la France. Christine avait tenu beaucoup à ce titre, afin d'être, autant que possible, l'égale de sa sœur Henriette-Marie, l'épouse du malheureux Charles I<sup>er</sup>. La duchesse de Savoie, âgée alors de 34 ans et veuve depuis trois ans, était dans tout l'éclat de sa beauté. Philippe d'Aglié, l'âme de toutes les fêtes, ne tarda pas à être emprisonné à Vincennes, par les ordres de Richelieu. Il fut mis en liberté en 1642.

Le 10 février 1647, à l'occasion du même anniversaire, la Cour donna encore un ballet à Chambéry : LES CONQUÉRANS LIBRES ET CAPTIFS (1). Il est de bien moins grandes dimensions que celui de 1640. Les acteurs appartiennent presque tous à la noblesse savoisiennne. Voici la distribution des rôles que M. le baron Antoine Manno a bien voulu rechercher dans le texte de la brochure, car cette composition n'a pas d'*index* :

L'AMOUR.....	Le petit Monsieur de Saint-Severin.
LE GRAND SEIGNEUR.	M. de Beaumont.
LES INDIENS.....	} M. le comte de Saint-Maurice et le
LES PERSANS.....	
LES MORES.....	MM. le marquis de Bernaix, le comte de Saint-Alban et Vettier.
LES EGYPTIENS.....	MM. de Montfalcon-Saint-Pierre, de Pignon, Dunoyer et de la Barre, pages de Madame Royale.

(1) Imprime à Chambéry, par Louis Dufour, imprimeur de S. A. R., in-4<sup>o</sup>. 19 p.

LA SIBYLLE . . . . .	M <sup>me</sup> Sarde.
LES BERGÈRES . . . . .	M <sup>mes</sup> la marquise de Bernaix et Gan- telet.
LES NYMPHES . . . . .	M <sup>mes</sup> Daretel et Favier.
LES AMAZONES . . . . .	M <sup>me</sup> la comtesse de Saint-Alban et M <sup>me</sup> Vichard.

Ces ballets n'ont pas été les seuls qui aient été donnés en l'honneur de Christine de France (1). Il ne se passa presque pas d'année que l'anniversaire de sa naissance ne fût célébré par quelque fête galante. On en trouvera la longue nomenclature dans la *Bibliothèque historique de la monarchie de Savoie* (2). Nous citerons, toutefois, les ballets suivants, tous représentés à Turin à l'occasion de cet anniversaire : *Comus, Dieu de la joie et du plaisir*, 1634; *le Jugement de Paris*, 1635; *le Théâtre de la gloire*, 1637; *le Phénix renaissant*, 1644; puis la *Cécité*, ballet pour l'anniversaire de la naissance du cardinal Maurice; *Hercule au Jardin des Hespérides*, 1637; *le Tabac*, 1650; *les Bacchantes anciennes et modernes*, 1655; grands ballets offerts aux Dames le dernier jour du Carnaval (3). Le 22

(1) La seconde *Madame Royale*, Marie-Jeanne-Baptiste, eut aussi ses fêtes.

(2) *Bibliografia storica degli Stati della monarchia di Savoia*, da ANTONIO MANSO e VINCENZO PROMIS; Torino, fratelli Bocca, vol. I, p. 52 à 57, 307 à 390.

(3) Un ballet *sur le sujet des Bacchantes*, vers de Théophile, Saint-Simond, etc., avait été dansé au Louvre le 26 février 1623. — (Catalogue Soleinne, n° 3263.)

décembre 1650, aux noces de la princesse Adélaïde de Savoie et de Ferdinand-Marie, fils de l'Electeur de Bavière, on joua aussi un grand ballet : *l'Education d'Achille et des Néréïdes ses sœurs dans l'île d'Oe*. En 1660, pour le mariage de Marguerite de Savoie avec Ranuce-Farnèse, duc de Parme, et au moment où la troupe de Dorimond devait être encore à Turin, il y eut un nouveau ballet : *l'Unione per la Margherita Reale e celeste*. Les souverains, les gentilshommes et les dames de la Cour y prirent part.

On donnait aussi à la Cour de Turin des pièces allégoriques, jouées ou chantées, telles que les suivantes : *le Comédien confident*, 1626 ; *Il Gelone*, pastorale, par Dom Laurent Scot, prieur de Chézery (pays de Gex), 1656 ; *Lysimaque*, drame avec musique, carnaval de 1681 (1).

Il est encore une pièce, citée par M. Manno (n° 816), qui eût été intéressante à consulter. C'est : *RESTE (sic) DES AMOURS DU SOLEIL, tragédie en machines, représentée sur le théâtre de Turin par les comédiens entretenus par S. A. R. de Saroye, à Turin (s. n., MDCLXXIII, in-4°, 16 p.* Il est probable que cette pièce n'est qu'un extrait des *Amours du Soleil*, par Visé, pièce en 5 actes et en machines, représentée à Paris, sur le théâtre du Marais, en janvier 1671

(1) Manuscrit de la Bibliothèque nationale de Turin. Une des planches représente l'intérieur du théâtre *Madama*.

et en 1672 (1). Les comédiens de S. A. R. la jouèrent donc à Turin en 1673, peut-être en la réduisant un peu.

On jouait enfin à la Cour de Turin des pièces à *surprises*, appelées *Zappati* en italien, et *Sapates* en français d'outre-mont. M. Manno en cite plusieurs, offertes à Madame Royale Marie-Jeanne-Baptiste, le jour ou la veille de saint Nicolas : le *Parnasse en fête*, la *Chasse royale*, *i Doni degli Dei*, balleto festivo per gli doni del Zappato, l'*Atalanta* (2).

Les curieux trouveront dans la Bibliographie de MM. Manno et Promis, l'indication des fêtes relatives aux naissances, mariages, tournois, carrousels, courses, cartels et défis, académies, mascarades ; et, à la suite des *Princes de la Maison de Savoie* (3), le récit détaillé des fêtes de tout genre célébrées à Turin en 1608, à l'occasion du mariage des infantes Marguerite et Isabelle de Savoie, filles de Charles-Emmanuel I et de Catherine-Michelle d'Autriche (fille de Philippe II).

(1) *Histoire du Théâtre françois*, XI, p. 135, 138.

(2) *Bibliografia*, nos 807 à 810, 5506. Zapata signifierait *pantoufle* en espagnol ; on donnait ce nom à certaines fêtes à surprises qui, probablement, avaient commencé par des surprises cachées dans une pantoufle.

(3) Par Ed. de Barthélemy, Paris, Poulet-Malassis, 1860.



## CHAPITRE VIII.

Les Comédiens et les Comédiennes avant 1792 (1).

Avant de passer au théâtre de notre époque, nous croyons devoir donner quelques renseignements plus étendus sur les comédiens dont nous avons cité les noms et sur les pièces qu'ils ont interprétées. Nous indiquerons aussi, pour quelques *mystères* et *hystoires*, les sources où nos auteurs ont pu puiser.

*Pierre AUZILLON*. Voir *Oyzillon*.

*AVRILLON*, directeur de cirque, célèbre écuyer, né à Thônes en Savoie, donne des représentations à Aunecy en 1789 (p. 113).

*BELVAL*, jeune premier; à Chambéry en 1783 (page 69).

*NICOLAS BIEZ* ou Biès dit de *Beauchamps* (pages 16, 26).

En 1655, Nicolas Biez, bourgeois de Paris, est comédien du Roi à Lyon; il est marié à Françoise Petit. Ils y ont un fils qui est baptisé le 17 mars et reçoit le prénom de *Claude*. Le père aurait signé : N. Bie (2). En 1659, à Chambéry, il se dit fils de défunt Jean Biez, natif de Senlis en Picardie (3), et signe *N. Biez* (ou *Bies*) de *Beauchamps*.

(1) Nous suivrons à peu près l'ordre alphabétique, afin que ce chapitre puisse tenir lieu de *table* pour cette matière.

(2) BROUENORD. *Les Origines du théâtre de Lyon*, p. 52.

(3) Contrat de mariage de Philippe Millot. (*Document III*.)

(Il est assez difficile de distinguer s'il y a un z ou un s. Voir le fac-similé.)

Sa femme, Françoise Petit, y accoucha d'un fils qui reçut le prénom de *Thomas* (l'acte n'est signé que par le prêtre (1)). Il est vraisemblable que N. Biez alla en 1659 à Turin, puisqu'il est partie au contrat de société du 14 septembre. Suivant Chapuzeau, il aurait encore fait partie, en 1673, de la troupe française de Turin ; ou bien il y serait rentré après l'avoir quittée momentanément. Beauchamp excellait dans les rôles de femme. Il figure parmi les *Pantomimes et Faunes dansants* dans les *Amants magnifiques*, et parmi les *Turcs*, les *Espagnols* et les *Scaramouches dansants*, du *Bourgeois gentilhomme*, 1670 ; dans les *Dieux des fleuves*, les *Furies* et les *Cyclopes dansants*, de *Psyché*, 1671.

Les BIEZ ou Biès, étaient une famille de comédiens. On trouve à la même époque Jean Hilleret, sieur de Boncourt, directeur d'une troupe de campagne, marié à *Marie Biès*. Un *Biet*, enfin, débuta au Théâtre français en 1692, mais n'y réussit pas (rôle de Ladislas dans *Venceslas*) (2). Serait-ce l'enfant né à Chambéry en 1659 ?

FRANÇOISE PETIT, femme de Nicolas Biez (pages 17, 26).

Après avoir fait partie de la troupe de Made-

(1) Document II.

(2) *Histoire du Théâtre français*, XIII, p. 257.

*moiselle* et de celle du Duc de Savoie, elle se rendit à Paris, où elle devint une bonne actrice, connue sous le nom de la *Belle brune*. En 1644, il y avait à Lyon, dans la troupe de Mittalat, un *Claude Petit*, peut-être son père. En 1663, à Lyon encore, on rencontre *Nicole Petit*, mariée au comédien *Pierre Pajot*, peut-être sa sœur (1).

François de BEAULEVILLE se dit *décorateur* de Paris, dans le contrat de société du 14 septembre 1659. C'était le décorateur de la troupe de Dorimond. (V. page 17, note.)

Catherine BIDAUT, veuve de Charles PERROUZ (page 17).

Cette demoiselle Perrouz ou Bidaut était à Chambéry, en 1659, comédienne dans la troupe de Dorimond. Elle épousa en secondes noccs un autre comédien de campagne, *Crosnier*. En 1679 elle était employée subalterne à la Comédie française.

BONTHOIX, mécanicien-opérateur à Chambéry en 1789 (p. 74).

CHATEAUVERT. Il est comédien dans la troupe du Duc de Savoie en 1670, 1671. En 1673, il en est devenu le directeur. C'est lui qui, en avril 1673, à Chambéry, fait un long compliment à Dom Antoine. Il est encore le premier de la troupe en 1675; il reçoit alors 500 livres de pension et 300 livres de gratification. Sa femme, dont nous ne connaissons pas le nom, est aussi comédienne;

(1) Voir p. 26. CHARDON, *op. cit.*, p. 83, 94; BIERCHOU D., pages 50, 54.

elle reçoit également une pension de 500 livres (p. 48, 54).

CHAUMONT, comédien de la troupe du Duc de Savoie en 1675, reçoit une pension de 500 livres, sans gratification (p. 55).

DAUBIGNY, cantatrice ; dans l'été de 1678, elle joue à Turin et reçoit de Madame Royale Marie-Jeanne-Baptiste, un don de 330 livres (p. 55). Il y a, à cette époque, un acteur appelé d'Aubigny, outre l'auteur de *Manlius*, Antoine de Lafosse, sieur d'Aubigny.

Jean DESCHAMPS, directeur de troupe du Duc de Savoie, 1670 (p. 42, 43).

DESCHAMPS (*Pierre Langlois* dit), sociétaire de la Comédie française, directeur de la troupe de D. Philippe en 1743 à Chambéry (p. 60).

René DESPLACES, directeur de comédiens français en 1787 à Chambéry, Annecy et Grenoble, et en 1790 (p. 72 et 78).

Madame DELAVIGNE, actrice-auteur à Chambéry, 1783, 1785 (p. 78, 79).

Mademoiselle DEVILLE, actrice à Chambéry, 1783, 1785 (p. 78, 79).

DEVILLE, directeur de troupe à Chambéry en 1786 (p. 78).

DESPALLIÈRE, acteur à Chambéry en 1783, 1785 (p. 69).

DORVILLE, acteur à Chambéry id.

DUGRÉNET, id. id. id.

Hugues DIDOLLET, directeur de troupe à Chambéry en 1789 (p. 78).

DESIGNAC, actrice française, jouant à Turin à la fin de 1679. Madame Royale lui fait compter une somme de 725 livres (p. 55).

DUBRISSON, l'une des principales actrices de la troupe française de Turin en 1688. Il y eut, à cette époque, deux actrices françaises de ce nom (p. 57).

DRULIS ou *Dulis*, opérateur à Amcey en 1668 (p. 107).

DORIMOND, Nicolas *Droin* (1) ou *Drouin*, fils de Nicolas, serait né à Paris en 1628, et serait décédé en 1693 (2); en réalité, il est mort 28 ou 30 ans plus tôt. Nous avons longuement parlé aux Chapitres II et III de cet auteur-acteur. On le trouve, en 1662, à La Haye et à Bruxelles avec Philippe Millot. Outre les pièces que nous avons indiquées, on lui attribue l'*Acare dupé* ou l'*Homme de paille*, qui serait la même pièce que la *Dame d'intrigue*, de Chapuzeau (3).

DUMONT Marie, femme de Nicolas Dorimond, a une certaine notoriété. Les frères Parfait en parlent au tome IX, p. 4, comme se mêlant aussi de faire des vers.

Après la mort de son mari, elle épousa Pierre

(1) V. aux *Documents* (III) le contrat de mariage de Philippe Millot.

(2) *Dictionnaire* de LAROUSSE. L'article, écrit sur un ton plaisant, est assez inexact.

(3) Voir sur Dorimond et sa femme, nos Chap. II et III, et l'*Histoire du Théâtre français*, IX, p. 1 à 8, 22 à 34, 51 à 57, 234, 344.

Oyzillon et joua sur les théâtres de Paris. Elle était en mars 1670 l'une des Trois Grâces dans la pièce de Visé : *les Amours de Vénus et d'Adonis* ;

Les deux belles sœurs Des Urlies  
L'une et l'autre assez accomplies  
Et Mad'moiselle l'Oisillon  
Ayant fort la gorge selon  
Qu'une gorge belle me semble  
Y font ces trois Grâces ensemble (1).

En 1673, elle passa de la troupe du *Marais* dans la troupe réunie de *Guénégaud*. En 1676, elle joue *Lucile*, suivante, dans le *Triomphe des Dames*, avec *Guérin*, *Dupin*, etc. En 1679, elle fut congédiée avec une pension de 750 livres qu'elle fit élever à mille par arrêt du Parlement de Paris (2).

*Louis DROIN* soit *DORIMOND*, dit *de Louis* ; c'était le frère cadet de *Nicolas Dorimond*. Il jouait avec lui à Chambéry en 1659 et l'accompagna en Hollande et sans doute à Paris.

*Joseph du Landas*, *sieur Du Pin*. Il était fils ou parent de M. du Landas, lieutenant-général de la Rochelle. Dans nos actes il se dit fils de défunt Guillaume, et né à Nantes en Bretagne. Après avoir dissipé son bien il se fit comédien, épousa Louise Jacob, fille du comédien Jacob, dit

(1) Lettre rimée de *Robinet*, du 8 mars 1670, dans l'*Histoire du Théâtre français*, XI, p. 9. Id., p. 295, 300.

(2) *Hist. du Théâtre franç.*, XI, p. 458 ; XII, p. 201, 468.

de Montfleury, et sœur de Montfleury l'auteur. Nous ignorons s'il était déjà marié lorsqu'il joua à Chambéry en 1659. Après des voyages à Turin, en Hanovre, à Rouen, etc., il entra à Paris dans la troupe du Marais, avec sa femme ; ils passèrent, en 1773 aussi, dans celle de la rue Guénégaud. En 1676 il y joue, le 7 avril, le rôle de *Perrette*, mère du marié, dans *le Triomphe des Dames* ; en revanche, sa femme, déguisée en homme sous le nom d'*Oroute*, y tient le rôle de *Clarice* ; leur fille, la *petite mademoiselle Dupin*, joue *Fanchon*.

Mis à la retraite en 1680, avec une pension de 500 livres, il mourut le 25 juillet 1696 (1).

*La demoiselle* DR PIN, *Louise Jacob*, était belle, bien faite et galante. C'était une bonne actrice. Un procès qu'elle perdit en 1679, fut cause que l'on suspendit les représentations de *Germanicus de Boursault*. « Il faut de nécessité que les juges qui lui ont fait perdre son procès ne lui aient jamais vu jouer la comédie ; ou que ce soit de vieux sénateurs incapables d'être touchés qui l'ont punie de ce qu'elle sait si bien toucher les autres. » Elle joua jusqu'en 1685, se retira avec une pension de mille livres (2) et mourut le 8 avril 1709.

(1) *Hist. du Théâtre français*, M, p. 295, 300, 434, 458, XII, p. 203, 468.

(2) *Hist. du Théâtre français*, M, p. 295, 300, 458 ; XII, p. 151, 203, 468, 476.

GUÉRIN *François-Isaac* soit *Guérin d'Estriché*, né (à Paris?) en 1636 ou 1638, fils de *Claude* (d'après Larousse), de *Charles* plutôt, et de *Françoise d'Estriché de Bradane*. Il y avait depuis longtemps des comédiens du nom de *Guérin*; d'abord Robert *Guérin* dit Gros Guillaume, vers 1610; puis, *Guérin* dit l'Espérance, directeur d'une troupe de campagne à la Haye, en 1638. Vers 1650, on trouve trois *Guérin* jouant dans *l'Agésilan de Colchos*, de Rotrou : *Guérin* père, la demoiselle *Guérin*, *Françoise d'Estriché* sa femme, et le *petit Guérin*, leur fils, *François-Isaac* (1).

Quant à ce dernier, si sa vie est fort connue depuis qu'il est entré au théâtre du Marais, surtout depuis qu'il eut épousé la veuve de Molière, elle l'est beaucoup moins pour les temps antérieurs. Chapuzeau avait désigné *Guérin* comme faisant partie de la troupe du Duc de Savoie vers 1673, mais sans indiquer son prénom, de sorte que l'on aurait pu supposer qu'il s'agissait du frère de *François-Isaac*.

Nos documents établissent que c'est bien de ce dernier qu'il s'agit, et en premier lieu, qu'il était comédien, probablement à Lyon en 1658, et certainement à Chambéry en août et septembre 1659, dans la troupe de *Mademoiselle* avec *Mittallat* et *Dorimond*.

Nous avons dit, en effet (p. 44), que la lettre

(1) *La Troupe du Rouen com. dévoilée*, p. 25, 34, 58 et s.



qui suit son nom dans sa signature au bas du contrat de mariage de Philippe Millot (voir le *fac-similé*) est un *f* (très probablement) ou un *J*, c'est-à-dire l'initiale du prénom *françois* ou celle d'*Jsaac*. Nous savons aussi qu'en 1671 il avait déjà pris le nom de *d'Estriché* et qu'il jouait alors à Turin en même temps que *la Guyot* (p. 46). C'est donc très vraisemblablement au moins à 1671 que remonte leur liaison, ce qui modifie grandement le récit des frères Parfait au sujet de cette actrice.

En 1673, Guérin et la demoiselle Guyot font partie de la *troupe du Marais* à Paris, puis de la *troupe du Roy*.

Le lundi 31 mai 1677, Guérin épousa Armande-Grésinde Bèjart, qui était veuve de Molière depuis le 17 février 1673 (1). Elle avait eu trois enfants pendant son premier mariage, dont deux moururent en bas âge ; une fille avait survécu. Elle eut encore de Guérin un fils qui s'essaya à la littérature dramatique et mourut jeune après s'être marié d'une façon assez romanesque. Sa sœur, la fille de Molière, lasse d'attendre un mari, a-t-on dit, se fit enlever par Claude Rachel, sieur de Montalant.

Autant le ménage de Molière et d'Armande avait été troublé, autant l'union de sa veuve et de

(1) On croit à Amcey que les deux sœurs quelcuses qui assistèrent Molière dans ses derniers moments étaient des religieuses de Ste-Claire de cette ville, que M<sup>r</sup> d'Arantion avait autorisées à aller chercher des secours à Paris.

Guérin fut tranquille. Guérin jouait le *Marié* en 1696 dans le *Triomphe des Dames*, où la *demoiselle Molière* avait aussi un rôle.

Ils entrèrent ensemble à la Comédie française en octobre 1680, chacun avec une part entière; ils y restèrent à la réorganisation de 1685. Guérin était devenu un fort bon acteur. En 1696, il tenait le rôle de *Géronte* dans le *Joueur* de Regnard; en 1697, celui de *Valère* dans le *Distrait*. Il joua encore en 1702 et en 1703 dans le *Double veuvage* de Dufresny et l'*Andrienne* de Baron. Armande Béjart mourut le 7 mars 1708; Guérin, le 15 juillet 1717 (1).

*Judith de Nevers* dite la GUYOT, ou la GUIOT, serait née à Chalon-sur-Saône. Les frères Parfait (2) recontent « qu'elle débuta dans une troupe de comédiens qui passa quelque temps dans cette ville. L'amour eut quelque part au parti que cette demoiselle prit, car on trouve une permission de mariage du vicaire-général de Chalon, en date du 6 septembre 1672, donnée à Fiacre Casteja, engagé dans une troupe de comédiens pour épouser Judith de Nevers et mettre à couvert l'honneur de ladite Judith. » Ou bien la date de 1672 est erro-

(1) *Hist. du Théâtre français*, X, p. 82 note, XI, p. 330; la mort d'Armande y est placée au 3 novembre. ARSÈNE HOUS-SAYE, *Molière, sa femme et sa fille*, l'indique au 30; il reporte le décès de Guérin au 28 janvier 1728: cet acteur n'aurait eu, en juillet 1708, qu'une attaque d'apoplexie à laquelle il aurait survécu plus de dix ans (p. 128).

(2) *Histoire du Théâtre français*, XII, p. 478 et suiv.

née, ou bien la déduction n'est pas exacte. La Guyot, en effet, était déjà comédienne dans la troupe du Duc de Savoie à Turin, dans l'hiver de 1671-1672, et il semble que ce n'était pas une débutante (p. 46). C'est sans doute alors et non en 1673 que commencèrent ses rapports avec Guérin d'Estriché. Elle passa aussi de la troupe du Marais dans celle de Guénégaud, fut mise à la retraite en 1684 et devint contrôleuse de la recette. Le 8 juillet 1691, en rentrant à cheval dans l'allée de sa maison, elle heurta une poutre et se fit à la tête une blessure dont elle mourut. Suivant les mêmes auteurs, le triomphe de Mademoiselle Guyot aurait été le rôle travesti de *L'Amante amant* dans la pièce de ce nom de Campistron. (Août 1684) (1).

*Hugues de LAN*, premier mari de Marguerite Prunier, comédien, mort à Lyon avant avril 1659.

Le *sieur de Lan* et la *demoiselle de Lan*, comédiens en 1673, dans la troupe de l'Électeur de Bavière (CHAPUZEAU, p. 112), sont très probablement le fils et la fille des deux précédents.

LA SOURCE; voir *Mittallat*.

*Jean LE MACOY*, comédien faisant partie d'une troupe qui joua à Chambéry au printemps de 1665. Il y fit baptiser ses deux fils le 31 mai (p. 40).

LEMOYNE, directeur d'une troupe à Dijon et à Carouge en 1756 et 1757 (p. 100).

LARIVE (*Jean Mauduit* de), acteur tragique, né en 1749, mort en 1827; débuta en 1770, devint

(1) *Histoire du Théâtre français*, III, p. 444.

sociétaire de la Comédie française, où il tint le premier rang, après la mort de Lekain en 1778. Il joua avec un grand succès à Chambéry, dans l'été de 1789 (p. 78).

La MIGNOT. Cette comédienne est peu connue. On la cite d'après Chapuzeau qui la place, avant 1673, dans la troupe du Duc de Savoie. C'était pourtant une actrice très appréciée à Turin et à Chambéry. En août 1673, le comte Cagnol se désole de sa maladie qui la retient à Marseille; enfin, le 14 septembre elle joue à Chambéry dans la *Femme juge et partie*, le rôle principal sans doute, et en travesti aussi. Elle paraît également dans *Pulchérie* (p. 43, 46, 51).

La Mignot ne serait-elle point Anne Millot, la jeune sœur de Philippe Millot dans le contrat de 1659?

*Philippe et Anne MILLOT*; Marguerite PRUNIER, veuve de *Hugues de LAN*. Philippe Millot était fils d'un autre Philippe Millot. Des pièces citées par M. Brouchoud (1), il résulte que le père et le fils étaient qualifiés de graveurs en métaux à Dijon, et qu'ils vendirent, vers 1649, à Delacourt, la machine compliquée dont nous parlons plus loin. C'était sans doute l'œuvre du père qui la montrait pour de l'argent, car le fils était déjà, en 1644, l'un des associés de Molière, dans l'*Illus-*

(1) BROUCHOUD. *Les Origines du Théâtre à Lyon*, p. 29, note 3.

*tre théâtre* où, d'ailleurs, il paraît n'être resté qu'un an, ou deux. Sa signature, sur son contrat de mariage de 1659, est parfaitement conforme à celle de 1644.

Il avait avec lui une sœur, comédienne aussi, prénommée *Anne* et qui, semble-t-il, était encore toute jeune en 1659. (*Document III.*)

Le 8 septembre 1659, Philippe Millot passa son contrat de mariage à Chambéry, avec *Marguerite Prunier*, veuve du comédien *Hugues de Lan* et qui avait plusieurs enfants de celui-ci. Il est probable que le mariage fut célébré dans une église de Turin, de novembre 1659 à Pâques de 1660.

Marguerite Prunier était d'une famille de comédiens, car elle avait une sœur, Catherine Prunier, mariée à l'acteur Henri Seguiet ou Segui, et qui accoucha, en 1649, à Lyon, d'une fille dont la femme de Mittallat fut la marraine (1).

On retrouve Milo (Millot) dans la troupe de l'Électeur de Bavière, avant 1672 (2); il est avec le sieur de Lan, et les demoiselles de Lan et Milo. Le sieur de Lan est probablement un fils de Hugues de Lan et de Marguerite Prunier. Quant à la demoiselle Millot, il est difficile de savoir s'il s'agit d'Anne Millot, ou bien de Marguerite Prunier devenue la *demoiselle Millot* par son second

(1) BROUHOFF, Ouvrage cité, p. 51

(2) Le *Théâtre français*, p. 112.

mariage. Nous trouvons encore, toujours avant 1672, une demoiselle de Lan dans la troupe du Duc de Savoie (1).

*Abraham* MITTALLAT, sieur de LA SOURCE et *Jeanne* de RONCERRE, sa femme. M. Brouchoud avait pensé que cet acteur était Italien, mais nos *Documents* (III) nous apprennent qu'il était de Metz en Lorraine. Si l'on écrit son nom avec un *t* à la fin, comme il le faisait lui-même, l'apparence italienne disparaît. Il épousa le 27 février 1634, à Sens, Jeanne Duronserre, fille du sieur de Bellefontaine, se disant escuyer (2). On le trouve à Lyon dès 1644 ; sa femme y est, le 1<sup>er</sup> février 1644, marraine de l'enfant de Toussaint le Rebve, sieur de Hautefeuille, et d'Anne de la Chappe. Il semble que tout le personnel des troupes de Mittallat et de l'opérateur Giacomo de Gorla, a signé à cet acte (3). Jeanne de Roncerre est encore marraine, le 7 décembre 1649, à Lyon, de Jeanne-Françoise, fille de Henri *Seguier* ou *Seguys* dit *Corceteus* et de Catherine Prunier, comédiens de Son Altesse Royale (laquelle ? Gaston d'Orléans ou le Duc de Savoie ?).

En 1650, Mittallat et sa femme eurent quelque peine à se faire restituer par des blanchisseuses

(1) Le *Théâtre françois*, p. III.

(2) L'acte de mariage, découvert par M. Georges Monval, a été publié par lui dans le *Moliériste* de septembre 1886.

(3) BROUCHOUD. *Les Origines du théâtre de Lyon*, p. 50.

*une dentelle de points de Flandre contenant quatorze points.* Grâce à l'intervention du sieur Thibaud Lannonnier, maître tailleur d'habits à Lyon, ils purent rentrer en possession de cet objet précieux et terminer ainsi à l'amiable une instance engagée devant les Sénéchal et Présidiaux de Lyon. Le reçu est délivré, le 20 février, en la chambre desdits *la Source et Roncerre*, rue Saint-Jean.

La même année ils s'associent, avec *Pierre de la Court*, de Paris, pour montrer « une machine « de carte peinte composée de plusieurs change- « mens avec les assortimens et choses nécessai- « res, ainsi qu'elle a esté veue et montrée depuis « peu, tant en cette ville de Lyon qu'en autres « lieux. »

De la Court avait acheté cet appareil des père et fils Philippe Millot, graveurs en métaux, de Dijon (1).

*Pierre OYZILLON*, appelé aussi *Auzillon*, aurait été Guidon de la compagnie du Prévôt de l'Île de France (2). Il est probable qu'il avait quitté cet emploi lorsqu'il se trouvait à Chambéry en 1659, séduit peut-être par les charmes de Madame Dorimond, qu'il épousa après la mort du mari. Son emploi dans la police le disposait à celui de portier de comédie qu'il exerça, probablement

(1) BROUENON. *Les Origines du théâtre de Lyon*, p. 57.

(2) *Histoire du Théâtre français*, III, p. 201.

d'abord avec la troupe de Dorimond et plus tard, à Paris, dans les troupes où sa femme fut engagée.

*Antoine PAVY*, auteur-acteur-amateur, en 1735-1736 à Chambéry (p. 64). (V. aux pièces jouées.)

*PRÉVOST* ou *PROVOST*. Ces deux noms paraissent désigner le même comédien. Chapuzeau place *Provost* dans la troupe du Duc de Savoie avant 1673, mais il n'est pas cité dans l'énumération de l'ordonnance ducale du 10 mars 1672 (p. 46). On retrouve, au contraire, *Prévost* parmi les comédiens au service du Duc en 1675. Il a une pension de 400 livres et une gratification de 300. Il était sans doute encore jeune et tenait les rôles secondaires. A cette époque il n'était pas marié.

En mai 1664, il y a dans la *Princesse d'Elide*, de Molière, un figurant, *Lycas*, du nom de *Prevôt*. Le 9 mars 1695, *Prévost*, acteur de campagne, débuta au Théâtre français (1); les frères Parfait ne disent pas s'il fut accepté.

*Marguerite PRUNIER*; voir MILLOT.

*ROCHEMORE* et sa femme, la demoiselle *de Rochemore*, font partie de la troupe du Duc de Savoie en 1671, 1672, 1673 et 1675 (p. 43, 46, 54, 55). Un document dont nous nous sommes avisés trop tard pour le citer au Chapitre IV (p. 42), où, mieux qu'ici, il aurait trouvé sa place, nous fait connaître que *Rochemore* jouait déjà la comédie à Chambéry en 1669. Il lui arriva alors une aventure qui dut mettre la petite capitale dans un bel émoi.

(1) *Histoire du Théâtre français*, XIII. p. 437.



Les comédiens avaient établi leur théâtre au Jeu de Paume (1), et le mardi 30 avril, dans l'après-midi, ils donnaient une représentation. Vers trois heures l'avocat Guichon, *roi de l'oiseau et cornette des Enfants de Ville*, se présenta à la porte, et après avoir pénétré au parterre, voulut faire entrer gratis ses camarades, le sieur Saunier et autres. Le *roi de l'oiseau* avait peut-être le privilège de l'entrée gratuite, mais cette faveur ne s'étendait pas aux autres chevaliers de *l'arquebuse*. Le *portier* s'opposa à leur entrée; une bagarre s'en suivit dans laquelle il paraît que le portier fut blessé au bras. Rochemore vint à son aide et... Guichon et Saunier reçurent chacun deux coups d'épée.

Le Procureur général intervint, et dans le rapport qu'il adressa au Duc le 2 juin, il écrivit : « J'ai vu qu'il y a eu imprudence du côté des *Enfants de Ville* et trop de chaleur du côté des comédiens et notamment de la part du *portier* que l'on dit être blessé au bras et d'un nommé *Rochemore* contre lesquels le Sénat a cru être de justice de donner des prises de corps voyant un jeune avocat sur le point de mourir des blessures qu'il avait reçues quoiqu'il n'eût aucune arme. »

La troupe, privée de deux de ses membres et alarmée sur leur sort, recourut à Turin, et le Duc

(1) Nos conjectures à ce sujet (p. 17 et suiv.) se trouvent donc exactes.

s'empessa de notifier au Parquet qu'il couvrait les accusés de sa protection. Les blessures de M<sup>e</sup> Guichon furent sans doute moins graves qu'on ne l'avait craint ; aussi, le 7 juin, le Procureur général écrivit-il : « *Je suspendroy le jugement comme V. A. R. l'ordonne et attendroy ses précises volontés* (1). »

Rochemore et le portier ne durent pas tarder à être rendus à leur compagnie, et celle-ci à quitter Chambéry. Rochemore entra au *Théâtre français*, en avril 1685, à la place de Poisson. (*Reg. de Lagrange.*)

Jeanne du RONSERRE, femme d'Abraham Mittallat ; voir Mittallat.

M<sup>me</sup> RENAUD, actrice à Chambéry en 1783 ou 1785 (p. 69).

ROMAINVILLE, directeur d'une troupe à Annecy en 1789 (p. 112).

Le sieur de ROSANGE et sa femme la demoiselle de *Rosange* ou *Rosanges* ou *Rozanges* font partie de la troupe du Duc de Savoie en 1671, 1672, 1675. Le véritable nom de Rosange serait

(1) DUFOUR et RABUT. *Notes pour l'histoire des Compagnies de tir en Savoie*, au tome XIV des *Mém. et doc. de la Société sav. d'hist. et d'arch.*, pages 55 et 56. Les rois de l'*arquebuse* jouissaient de divers privilèges, notamment de l'exemption de payer *la taille*. Comme chefs d'une compagnie fort populaire, ils avaient une grande influence, et les avanies dont ils étaient l'objet ne devaient pas être supportées bien patiemment.

Marc-Antoine d'Havy, ou d'Houy-Derval. Il était en 1667 comédien dans le *troupe de M. le Prince (de Condé)* avec le vieux *Philandre*, le sieur de *Longchamp*, etc. Il n'était pas encore marié à cette époque, car, dans les pièces publiées par M. Campardon (1), les femmes des comédiens mariées sont indiquées, tandis qu'il n'y a rien de semblable pour Rosange.

Rosange et sa femme avaient à la Cour de Turin une pension de mille livres pour les deux, sans gratification (p. 43, 46, 55).

*Honorée ROUSSEAU*, femme du comédien *Jean Le Macoy*. Il est possible qu'elle fut la fille de *Pierre Rousseau* dit le sieur *Duclos*, et la sœur utérine de la demoiselle Du Pin (voir note p. 40).

*François ROSSOLIS* joue à Turin en 1684-1685 (p. 57). Il est difficile de l'identifier avec le comédien désigné par les frères Parfait (XIV, p. 542), sous les noms de Barthélemi Gourlin sieur de Roselis et qui, après avoir débuté à Versailles en 1688, a joué assez longtemps à la Comédie française.

SAINT-ANGE, directeur d'une troupe à Chambéry, en 1780-1781.

SAINT-GÉRARD était *impresario* de troupes de comédie, au plus tard, en 1780, à Chambéry, Yverdon, en Bourgogne, etc.; il l'était encore en 1790.

M<sup>lle</sup> SAINT-VAL, *ainée*, de la Comédie française, joua peut-être à Chambéry en 1786 (p. 71).

(1) CAMPARDON, *Recherches sur Molière*, p. 45, 161 et s.

*Senepard*, directeur d'une troupe à Chambéry en 1776.

Le sieur de VALOIS ou VALLOIS ( LAURENT BOYVAL ) et demoiselle de VALOIS, sa femme. Ces deux comédiens font partie de la troupe du Duc de Savoie en 1671, 1672, 1675, 1688 et 1698.

Ils ont chacun une pension de cinq cents livres.

La demoiselle de Valois reçut du Duc, en avril 1675, une gratification particulière de 400 livres.

En 1698, il semble que de *Valois* était le directeur à Turin de la troupe française. Son nom *Laurent Boyval de Vallois*, a été mal lu sur les registres du contrôle, où l'on a cru voir *Laurent Bonneval de Valenois*. (Chapitre IV, p. 57, 43, 46, 55.)

M. Monval pense que c'est pour se distinguer de ce *Valois* que *Jacques de Valois* prit au théâtre le nom de sieur de *Champclos* (1).

Laurent Boyval serait-il le sieur *Bonneval* qui dirigeait, en 1686, la troupe du Roi à Dijon, et que M. Chardon identifie avec *Bruneval*, acteur de la troupe du Duc de Brunswick en 1673? (2). C'est au moins douteux.

(1) Le *Molieriste* de 1886, p. 151.

(2) La *Troupe du Roman comique*, p. 184, note.

## CHAPITRE IX.

LES PIÈCES REPRÉSENTÉES EN SAVOIE AVANT 1792.

## § I.

Mystères, Moralités, Momerics, Ménestrels, Farces.

Nous faisons remarquer de nouveau que tous les mystères dont les représentations sont connues ont été joués de Chambéry au mont Cenis. Il en a été joué sans doute dans d'autres parties de la Savoie, mais cette floraison des mystères sur la route de Chambéry en Italie, est d'autant plus à signaler qu'elle a été la même, semble-t-il, dans la vallée parallèle de Gap à Briançon (1).

Les manuscrits de ces poèmes du XV<sup>e</sup> siècle sont perdus, et avec eux les noms de leurs auteurs. Nous avons cependant découvert, peut-être, l'un de ceux-ci en la personne d'*Antoine Sometan* ou de *Mâcon*. Les comptes des syndics de Chambéry pour 1450, établissent qu'à l'occasion de l'arrivée du Duc Louis et de sa femme Anne de Chypre, « Antoine Sometan mit de la diligence à FAIRE certaines *hystoires* qu'il devait *faire* ou *jouer* avec

(1) Voir notamment les travaux de MM. Guillaume et Roman, dans les *Memoires* de la Société d'études des Hautes-Alpes. On trouve aussi le *Mystère de saint Jean*, joué en 1546, à Salbertrand (vallée d'Oulx), sur l'autre versant des Alpes. (MS L. COSTA DE BEAUREGARD, dans les *Memoires de l'Académie de Savoie*, 2<sup>e</sup> série, t. V, p. CXXVI.)

Plus généralement, la plupart des *Mystères* dont on a retrouvé les traces ont été joués dans les pays situés à gauche du cours du Rhône.

ses associés. » On lui paie, en effet, 10 florins « *pro eo quod (dictus Anthonius Someta) adhibuit aptam diligentiam in faciendo certas hystorias quas facere debebant ipse Anthonius et certi socii dicte ville in adventu...* (1) » Il est bien possible que les hystoires dont parlent les syndics soient celles de *saint Sébastien* et de *sainte Anastasie*, jouées d'abord à Chambéry, en 1446.

Le *Mystère du SACRIFICE D'ABRAHAM* a été représenté en 1562, à St-Jean-de-Maurienne (2), en l'honneur de la naissance de Charles-Emmanuel, fils d'Emmanuel-Philibert et de Marguerite de France. *François Monier*, recteur des écoles de la ville, qui le fit jouer par ses élèves, dut en demander l'autorisation au Sénat. Pourquoi ? Nous ne pensons pas que l'autorité épiscopale, à qui d'habitude l'ont soumettait, tout au moins le manuscrit, eût interdit la représentation. Nous supposons plutôt qu'un arrêt du Parlement de Chambéry du 17 novembre 1548 (3), était considéré comme encore en vigueur, malgré le retour

(1) Voir Document I, n° 3.

(2) RAMBAUD. *Histoire du Collège de Saint-Jean-de-Maurienne*, p. 7.

(3) ANDRÉ PERRIN. *Les Moines de la Buzoche*, p. 16, note 2. « Le Parlement défend de jouer les mystères de la Passion de N. Sauveur ni autres mystères sacrés, sous peine d'amende arbitraire, permettant néanmoins de pouvoir jouer autres mystères profanes, honnêtes et licites, sans offenser ni injurier aucunes personnes. »

de la Savoie au Duc, et que s'agissant d'un mystère sacré le juge avait exigé la permission du Sénat.

A cette époque un *Sacrifice d'Abraham*, tragédie française, de Théodore de Bèze, avait un vif succès, car les éditions s'en multipliaient. Il y en eut une précisément en 1561. Il serait possible, à la rigueur, que François Monier eût emprunté quelques scènes à la pièce de Bèze et que, par suite, il eût été obligé de faire reconnaître par le Sénat la pureté de sa doctrine. Il y eut aussi un *Sacrifice d'Abraham* joué à Paris, devant le Roi, en 1539 (1).

Le *Mystère de SAINT BLAISE* aurait été joué à *Seyssel* en Savoie (rive gauche du Rhône) vers 1506. C'est là une conjecture tirée d'un passage de *Bonivard*, le célèbre prieur de St-Victor :

« En mon enfance je fus enrroullé avec un autre enfant pour jouer en une tragédie de *la Passion et martyr de saint Blaise* on falloît avoir 2 enfants avec leur mère convertis à Jesus Christ et aussi des soldats qui les menoient au martyr. »

Bonivard naquit en 1496, et il paraît avoir passé son enfance à Seyssel. L'on en conclut que la tragédie (ou mystère) de saint Blaise a dû être jouée dans ce bourg vers 1506 (2).

Le *Mystère de SAINT BERNARD DE MENTION*,

(1) *Catal. Salcienne*, nos 605, 609 à 612, et suppl<sup>l</sup> 81 à 84.

(2) PETIT DE JULLEVILLE, *Histoire du Théâtre français*, d'après le traité de Bonivard *L'Ades et decis des langues*.

dans la *Société au XIII<sup>e</sup> siècle*, par Lecoy de la Marche (p. 5). Il ne paraît pas qu'il ait été représenté en Savoie, malgré le grand attrait qu'il devait avoir pour les compatriotes du saint.

L'*Histoire du Roi CLOVIS* aurait été jouée à Chambéry aux premiers temps de la Bazoche, d'après M. A. PERRIN (*les Moines de la Bazoche*, 2<sup>e</sup> partie, p. 11, t. IX; *Société sav. d'hist. et d'arch.*). Nous n'avons pas réussi à en retrouver la trace dans les archives consulaires.

LA DIOCLÉTIANE est un grand poème en trois journées, composé par *Jacques Scybillé*, de Lanslevillard, au pied du mont Cenis. Elle a fait l'objet d'une bonne étude de M. Flor. Truchet, maire de Saint-Jean-de-Maurienne et membre de la Société d'histoire et d'archéologie de cette ville (1). Cette pièce n'est pas divisée en journées, mais en actes, ce qui indiquerait que sa composition est de date plus récente que celle des autres. Elle comporte 89 personnages, dont les principaux sont : *Dioclétien* et *Maximien, empereurs*, et *St Sébastien*, qu'un habitant de Lanslevillard devait introduire volontiers dans une œuvre de ce genre. (V. plus loin le mystère de St Sébastien.)

Voici quelques vers pris dans l'analyse de M. *Flor. Truchet* :

(1) Lue au Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, à Saint-Jean-de-Maurienne, les 12 et 13 août 1878; voir le Compte rendu, p. 88 et suiv. Nous avons, dans l'extrait qui suit, modernisé les noms de fleuves.



## Dioclétian :

.....  
 Ma puissance en redouble il ny a si grand roy  
 Qui au cœur ne fremisse oyant parler de moy  
 Les Gaulois qui jadis venoient au Tibre boyre  
 Ont veu boyre soubz moy les Romains dedans Loire  
 Et les Germains allreux nés au mestiers de Mars  
 Ont vu couler le Rhin dessoubz mes estandars  
 Les tritons enfermés au royaulme liquide  
 Du marinier Neptune ont pris de moy la bride  
 Prosternes a nos piedz les Thebéens loingtains  
 Les Mores deloyaulx les Numides soudains  
 Ceux que l'Euphratte ondoye et les peuples farouches  
 Qui recoipvent le Nil degorgeant par sept bouches,  
 Ont ilechi dessoubz moy. Mesme ceste cité (*Romme*)  
 Que presque l'univers tient en captivité  
 Ploye dessoubz ma force et soubz mon diademe  
 Adorant ma grandeur comme essence suprême.

Cette hautaine énumération des peuples soumis à l'empereur, qui s'affirme *divinité*, ne manque ni d'élan, ni de force. M. Truchet croit que la représentation de cette pièce et des Mystères suivants se faisait sur une triple scène. On peut placer la *Dioclétiane* vers la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Le *Mystère de SAINT GEORGES*, joué en avril 1429, à la Cour du Duc Amédée VIII; la représentation en fut dirigée par Nicod de Menthon. Les comptes du trésorier Michel de Ferro indiquent les toiles achetées pour le pennon des empereurs Dioclétien et Maximien, pour couvrir les

idoles ou se met une personne qui parle, le lin pour les cheveux des anges et des âmes, le blanc pour faire la carnation de ceux qui sembleront estre nus, de la toile encore pour *saint Cirin, saint Antoine, Maxence, Athanase, saint Georges*, des feuilles dorées pour les couronnes de Dieu, du Pape, des Empereurs (1).

*Le Jugement dernier* a été joué à Modane en 1580, avec 123 personnages dont les principaux ont été indiqués par le marquis Léon Costa, avec les vers suivants du programme débité par le *mes-sagier*(2)?

Tout premier, Dieu fera haussier  
La mer bien hault. et puis baysser,  
Et les bestes de plusieurs sortes  
Tomberont sur la terre mortes  
La mer fera grand mouvements  
Et les poyssons grands hurlements.

Le *Mystère de SAINT LAURENT*, joué à Termignon et à Sollières, villages de la Haute-Maurienne.

Ce même mystère devait être joué à Chambéry à la Pentecôte de 1459. Les échaffaudages étaient déjà préparés lorsque la mort du prince de Piémont (premier né d'Amédée IX?) et la guerre

(1) L. CIBRARIO. *Economie politique du moyen âge*, I, p. 319. Voir aussi le chap. V du Livre II du même ouvrage sur les *ménestrels et momeries*, etc.

(2) *Mém. Acad. des Belles-Lettres de Savoie*, 2<sup>e</sup> série, V, p. CXXVI.

portée dans la Bresse par le duc de Bourbon en empêchèrent la représentation (1).

Le *Mystère de SAINT MARTIN*. Il a été représenté dans la commune de Saint-Martin-la-Porte, près de Saint-Jean-de-Maurienne, en 1565, pour satisfaire à un vœu des habitants fait l'année précédente afin d'être préservés de la peste par l'intercession de leur patron (2). Il est en deux journées et comprend 74 personnages. M. Truchet croit qu'il a été composé par quelque notable de l'endroit, parce qu'on y trouve des noms de *mas* et de *lieux de la localité*, et parce que BADIN, *villageois de Saint-Martin*, et parfois, le FOL, y parlent le patois du pays. Nous croyons plutôt, ainsi que nous l'avons déjà dit, que les poètes locaux ne faisaient qu'adapter un poème connu aux circonstances de temps et de lieux. Il existe, entre autres, un *Mystère de saint Martin*, en vers de huit syllabes comme celui dont nous

(1) Doc. I, n° 4. A. PERRIN, *Les Moines de la Bazoche, etc.*, aux *Mém. et doc. de la Soc. sav. d'hist. et d'arch.*, t. IX, p. 8, note I. V. au *Cat. Solcin.*, n° 579, deux mystères sur ce sujet.

(2) Publié en entier par M. Flor. Truchet, dans les *Mémoires de la Société d'histoire de Maurienne*, t. V, 1881. On ne saurait trop remercier MM. Truchet et Rabut des soins qu'ils ont apportés à leur publication des *Mystères de saint Martin* et de *saint Sébastien*.

C'est aussi dans le but de détourner la peste de leur ville que les habitants de Romans en Dauphiné jouèrent, en 1509, le *Mystère des Trois Doies*. (V. l'historique qui en a été donné par M. P. Em. Giroud, en 1848, et M. le chan. Ul. Chevalier, au *Bal. des diocèses de Valence, etc.*, de 1886-1887. Ce dernier vient de publier le *Mystère* intégralement.

nous occupons, et qui a été représenté à Seurre en Bourgogne en 1496 (1).

Celui qui a été joué à Saint-Martin-la-Porte contenait plus de 4,000 vers ; il est difficile de supposer qu'il ait pu être composé dans quelques mois, à partir du tiers ou du milieu de 1561, assez tôt pour être présenté au censeur ecclésiastique, *appris, répété* et joué avant octobre 1565, c'est-à-dire avant la mauvaise saison. Le poète local a dû se borner à faire les rôles *patois* de *Badin* et du *Fol*, et à remplacer les noms de lieux de la vieille pièce par ceux de localités mauriennes.

M. Truchet nous a fourni lui-même, d'ailleurs, un exemple d'un travail de ce genre au Congrès de Saint-Jean-de-Maurienne. Il nous apprend, à propos du *Mystère de la Passion* qui fut joué dans cette ville en 1573, que l'on dut aller réclamer à la veuve du juge Baptendier les *rooles du dit mystère* qui lui avaient été confiés, pour qu'il les *corrigeât et traduisît*. Le travail du sieur Baptendier avait été fait sur des manuscrits appartenant à la ville voisine de Saint-Michel et sur d'autres empruntés à la ville de Grenoble (2). Nous

(1) Par André de la Vigne ; ce poète est aussi l'auteur de la FARCE *du Munger de qui le Diable emporte l'âme en enfer*. (*Catal. Soleinne*, n° 516.) Le *Mystère de saint Martin*, dont nous parlons, était toutefois inconnu dans le diocèse de Tours. (Note de M. Fl. Truchet.)

(2) Compte rendu du Congrès de St-Jean-de-Maurienne, de 1878, p. 74 et suiv. On y trouvera de très intéressants détails sur la manière dont on entreprenait la représentation d'un mystère.

croions que Baptendier n'eut pas simplement à copier, mais probablement à fondre deux pièces en une, à remplacer par d'autres les noms locaux, et à mettre en patois certains rôles. C'est ainsi que nous interprétons les mots *corriger* et *traduire*.

Voici quelques vers du *Mystère de St Martin* :

LE FOL. (*Il dit à saint Martin qu'il le protégera.*)

Je suys bon pour tous revenger  
 Au tranchant de ceste rapiere  
 Et cest hallebarde gauchiere  
 Ceste rondelle et l'arbaleste  
 Pour frapper droict contre la teste  
 Du fin beau premier assalliant,  
 Vous croyes que sois peu vaillant  
 Monsieur vous vous verres deceu  
 Car en la guerre j'ay receu  
 Des grands coups mais cest en fuyant (p. 286).

JULIEN.

Dietes herault a vostre maistre  
 Que ne luy veux et ne dois estre  
 James amy. quavec luy tresve  
 Je ne veux tant soit elle briefve (p. 335).

Et en patois, BADOIS.

Jey suys venus du fon despagnyz  
 Ou jey ma gran campagnyz  
 Plaina de noirtez petitez  
 Lequalez porten noez conlitez  
 Poez cheminan un po ply lez  
 Y qua on peschet de risollez  
 De gros jambou et de raviolez (1).

(1) Nous pensons qu'il faut lire *carolez* et non *laniolez*.

Golliard, golliard voz voz lechie  
 Et ja voudria de marchie  
 En alla migie vostro so  
 Gardaz voz ou voz serey fo (p. 205).

## LE FOL.

Per ma fey jez grand pour que trop  
 Je nausioz viu luz fon du pot  
 La testa me dot et jez euidez  
 Per luz que suy un po migoz (p. 229).

M. Truchet croit que le poème doit être attribué tout entier à *Nicolas Martin*, de Saint-Jean-de-Maurienne, qui vivait encore en 1567. Il s'appuie principalement sur cette circonstance que le manuscrit ne contient presque pas de modifications au texte qui y a été dès l'abord écrit.

LES MISÈRES DU TEMPS, *moralité*, représentée à Genève en février 1533, à trois personnages : le *Monde*, son *Conseiller* et son *Médecin* (1).

Le *Catalogue Soleinne* (n° 723) indique deux sotties : la première, à dix personnages, jouée à Genève, sur la place du Molard, le dimanche des Bordes en 1513; la seconde, à neuf personnages, jouée en la Justice, le dimanche après les Bordes.

Mentionnons, en passant, la pièce de Théodore de Bèze, imprimée à Genève : *la Comédie du Pape malade*, etc. Genève, 1562. (*Ibidem*, n° 217, etc.)

Le *Mystère de la PASSION*. C'est celui de tous

(1) SAINT-GENIS. *Histoire de Savoie*, II, p. 44.

dont il existe le plus grand nombre de compositions diverses, latines ou françaises (1). Nous avons déjà dit qu'il fut représenté en 1572, à Saint-Jean-de-Maurienne, d'après la compilation du juge Baptendier. (V. ci-devant, au *Mystère de saint Martin*.)

Nous venons de voir que le Parlement, en 1548, avait interdit la représentation des *Mystères* sur des sujets sacrés et spécialement sur la Passion :

Le manuscrit du *Mystère de la Passion* que possède M. Fl. Truchet est incomplet (2); on peut, toutefois, fixer à 87 environ le nombre des personnages. Ils s'expriment tous en français. En voici un passage inédit, dû à l'obligeante communication de M. Truchet :

*Icy arrivent les apostres derers Jesus et y a petite pause et puis SAINT PIERRE diet :*

Mon cher maistre debonnaire  
 Vos commandemens faiz avou  
 Veey l'asnesse et son asnon  
 Sur qui jamais homme vivant  
 Ne monta pource maintenant  
 En pouvez faire a vostre guise.

JESUS.

Freres, affection m'est prise  
 Monter sus pour cause certaine

(1) Voir notamment *Catal. Salviat*, nos 520 à 537, etc.

(2) C'est celui de la *première journée*. En 1862, M. Léon Costa de Beauregard avait le manuscrit de la *seconde journée de la Passion*, jouée à Modane. Il serait intéressant de comparer ces deux manuscrits.

Et dedans la cité haultaine  
 Nous en yrons.

SAINTE ANDRÉ.

Si vous plaist maistre  
 Nos vestemens y voudrons mettre  
 Qui serviront de couverture.

SAINTE BARTHELEMY.

Pour ayder un petit nature  
 Nos manteaux mettrons par dessus.

SAINTE SYMON.

Vous dictes bien.

SAINTE PHILIPPE.

Or montez sus  
 Et chascun y tiendra la main.

*Icy gectent les apostres deux mantaulx sus  
 l'asnesse et puis monte Jesus dessus. Petite  
 pause.*

SAINTE MATHIEU.

Nostre maistre doux, humain  
 Se veult huy montrer le seigneur.

SAINTE SYMON.

Pas n'appette mondain honneur  
 Quant il monte sur une asnesse  
 Mais plustot en toute simpleesse  
 Vous veult enseigner par ses faictz  
 Qu'il veult prendre quelque grandfays  
 Pour la simple nature humaine  
 Quant la diguite souveraine



Pernet qu'une si pouvre beste  
 Tressimple et de tous ebete  
 Supporte son elegant corps. (f° 30.)

Un érudit savoisien, M. René Muffat, a possédé le *Mystère de la Passion*, joué à Modane. Il s'est amusé, dans le numéro de l'*Ami des livres*, de janvier 1862, à remplacer par des vers de sa composition le commencement du poème qui manque au manuscrit. Il débute ainsi :

LE MESSAGER :

Monseigneur et Messieurs, aimable compagnie  
 Humblement par ma voix tres tous on vous supplie  
 Qu'il vous plaise escouter d'un cœur triste et dolent  
 Et l'âme confortée et l'esprit patient  
 Les mystères divins et les grandes merveilles....

Voici maintenant des vers du poème :

LA MÈRE MACHABÉE. (*Elle parle de Dieu à son fils*) :

C'est sa seule bonté qui d'un peu de poussière  
 Et des impuretés d'une sale matière  
 Imitant son idée a pu le figurer  
 Et quoy que son dessein ait trouvé de l'obstacle  
     Elle a faict ce miracle  
 Qu'on ne peut jamais voir et ne point l'admirer.

Le *Mystère de la Passion* a aussi été représenté à Saint-Michel, à Bessans, village plus reculé encore que Lanslevillard; et peut-être à Chambéry, le Vendredi-Saint de 1516 (21 mars). Nous disons *peut-être*, parce que les comptes des syndics ne mentionnant que les dépenses faites pour les *échaffauts*, les draperies et les clous, sans par-

ler de celles des acteurs, comme ils le font ailleurs, et n'employant pas les mots *ludus* ou *ludere*, on peut croire qu'il n'y eut alors qu'une représentation plastique sans action. (V. Document I, n° 5.)

Le *Mystère* ou *histoire* de SAINT SÉBASTIEN et de Sainte ANASTASIE, a été joué à Chambéry en juin 1446. Il est probable qu'il y avait là DEUX *histoires* et non une seule, car les comptes des syndics emploient le pluriel : *ystorias sancti Sebastiani et Agnastasiæ, — dictarum ystoriarum*. Il semble que la ville ne fit que contribuer pour 40 florins à une dépense plus considérable restée à la charge du Duc, ou à celle des acteurs, (voir Document I, n° 4), qui, dans ce cas, auront réclamé un salaire aux spectateurs, ou bien placé des troncs à l'usage des personnes généreuses.

Ces *histoires* sont peut-être l'œuvre d'Antoine Sometan dit de Mâcon, dont nous avons parlé en commençant ce chapitre.

L'*Histoire* de saint Sébastien devint populaire en Maurienne, car les communiers de Beaune (canton de St-Michel), reconnaissent, le 15 décembre 1545 que, « pendant l'infection de peste ils ont fait vœu de joyer le mystère de saint Sébastien. » Le 9 octobre 1545, ils font encore le vœu « pour être prolégés de la contagion de peste de jouer et de remonstrer le mystère de saint Sébastien aux despens de la dicte paroisse de Beaune (1).

(1) Note due à l'obligeance de M. le chanoine Truchet.

*L'Histoire de MONSIEUR SAINT SÉBASTIEN*, a encore été jouée, en mai 1567, par les habitants de Lanslevillard. Le manuscrit de la pièce a été retrouvé. C'est celui de la première journée, il « a été escript par moy Anthoine Platon du dit lieu, notaire ducal. » M. Fr. Rabut, qui a édité ce mystère (1), pense qu'il a été composé par un membre de la famille *Turbil*, dans les archives de laquelle le manuscrit a été trouvé. Ce n'est là qu'une conjecture. Il nous semble qu'on doit préférentiellement l'attribuer à *Jean Scybillé*, qui paraît bien être l'auteur de la *Dioclétienne*. Les personnages identiques y sont nombreux, à commencer par *saint Sébastien*. Outre la *Cour céleste*, les bons et les mauvais esprits que l'on retrouve partout, on rencontre dans les deux poèmes : *Dioclétien* et *Maximien*, *Trouille* et sa femme, *Marc* et *Marcellin* leurs fils, *Nyrostrat* et sa famille. Si Scybillé est l'auteur des deux pièces, on doit constater qu'il est en progrès lorsqu'il écrit la *Dioclétienne*.

Voici quelques passages de ce *Mystère* :

LE MESSAGER, après une courte analyse de la pièce, dit aux spectateurs :

(1) *Mémoires et Documents de la Société savoyenne d'histoire et d'archéologie*, tome VIII. Il ne serait pas impossible que tous ces *Mystères de saint Sébastien* provinssent de celui qui avait été joué à Chambéry en 1566, sur la composition (probable) et par les soins d'Antoine Souclan.

« Donc affin que ne vous ennuie  
 Des personnages la reimonstrance  
 A tant vous prie fere silence  
 Vous suppliant par amytie  
 Que supportes benignement  
 Si oyes rien de mal diet  
 Par faulte d'entendement,  
 Nous vous prions petits et grands  
 Que pardomes notre ignorance (1).  
 Qui doibt commencer commence. »

#### LE FOL commence.

Il débite des sentences, et en marge de celles-ci se trouve une variante, œuvre certainement d'un poète local, ce qui indiquerait peut-être que le surplus du poème n'était pas nouveau :

Ecoutez je reviens de France  
 Tout de ce pas en ce pays  
 En visitant mes bons amys  
 Qui me invitent en leur mayson,  
 Car folie toute sayson  
 A plus de suyete que le roy  
 Tant de gens s'adressent a moy  
 Que je ne puis a tous respondre  
 Je croy qu'il me fauldra morfondre  
 Pour visiter soir et matin  
 Mes bons subiects dicy Turin.  
 Jeu de cartes et le bon vin

(1) C'est une excuse semblable qu'*Amblard Comte* adresse aux spectateurs en 1633, dans le Prologue de *Mattathias* (p. 91, 92).

Oultrecuidance et larecin  
 Luxure pleyne de meschance  
 Autant en Savoye qu'en France. » (P. 272, 273.)

Le dernier mot du *Sot* parle encore de la France.

Fuir m'en fault hativement  
 Puisque vertu souffre martire  
 Je ne scay que je doibz dire  
 Sinon me retirer en France (p. 434).

DIACLÉTIEN (abdique en faveur de son fils *Maximien*).

« Mon fils seres juge de Romanye  
 Ceux qui croyent au fils de Marie  
 Vous les feres tous a mort meetre,  
 Toute ma gent je veulx soubmectre  
 A vous et ma terre remectre  
 Sans rien queleconque excepter  
 En vostre main affin que maistre  
 Estre sur tous et apparoiestre  
 Vous soyes diet et redoubte.  
 En signe de ce je veulx bonte  
 Sur vostre teste ceste coronne  
 Gardes la bien noble personne  
 Tout l'empire vous abandome  
 Cest mon vouloy, ainsi l'ordome,  
 Ne faictes ja point de refus. » (p. 289.)

Aucune partie du poème n'est en patois. Le *Mystère* a été soumis à la censure ecclésiastique, et l'officiel *De Croso Ducros* en a autorisé la représentation moyennant quelques changements au rôle du *Fol*.

Le *Mystère* (ou *moralité*) de SAINTE SUZANNE fut joué à Chambéry les 1 et 2 juillet 1470, par « 50 personnes des gentils hommes bourgeois et autres gens habitant de Montmélian lesquels estoient venus en ceste ville de Chambéry pour joyer la *moralité* de la vie de sainte Suzanne devant mon tres redoubte seigneur et ma tres redoubtee dame la duchesse en leur chastel de Chambéry en quel *mistère* joyer et aprester ils ont vaqué depuis le samedi dernier jour du mois de juing au soupper et jusques le mardi ij<sup>e</sup> du mois ensuyvant de juillet. » Ils ont dépensé tant pour le vivre « que pour les choses nécessayres a eux pour faire les chafaulx, eux aprester pour joyer la dite vie et eux pour joyer leurs dits jeux xv florins, » qui ont été payés par *Lancellot de Lans*, écuyer et maître de cuisine d'Amédée IX et de Yolande de France. (*Chron. de Yolande de France*, p. 67.)

Le TEMPLE DES HONNEURS. — C'était une *moralité* à divers personnages, parmi lesquels *l'Empereur, la Reine, la Raison*, qui a dû être jouée en Savoie, Chambéry ou Thonon, et probablement à Genève aussi, après janvier 1439. Son titre nous est connu par le compte du peintre Jean Girard, de Pignerol, qui se fait payer 4 florins et 3 deniers gros, savoir : *pour une couronne de cuire pour l'empereur de la moralité du TEMPLE DES HONNEURS 21 deniers gros, pour sa barbe et ses cheveux, 6 deniers gros; pour la couronne de la reine, 6 deniers gros; pour celle de la raison, une des vertus, autant; 12* enfin, pour les rôles où

étaient écrits les noms des acteurs. (Comptes d'Antoine Bolomier.) (1).

Cette pièce, qui ne comportait pas beaucoup de personnages, a pu être jouée en hiver, dans la salle d'un château, tandis que les *Mystères* à nombreux acteurs, à double et triple scène, écoutés par un nombreux auditoire, étaient joués en plein air, sur des places publiques et durant la belle saison.

### MORISQUES et MOMERIES.

Nous donnons, d'après Léon Ménabréa (2), la liste des momeries et morisques jouées sous Amédée IX et sa femme, Yolande de France, et sous leur fils le duc Louis.

Momerie à Thonon, le 3 janvier 1469; à Genève, le 4 février; à Chambéry, le 6 janvier 1461; les personnages sont : la Duchesse Yolande, M<sup>me</sup> de la Chambre, M<sup>me</sup> de Miolans, M<sup>me</sup> de Polinac, M<sup>me</sup> de la Chambre, la dame de Servete, la dame de Loy, la jeune de Mossy Cantande et la Guilmarmie de la Motte; — Monseigneur l'évêque (*de Genève*), le commandeur de Remds, Montchemu, Marcocsey, Antoine d'Orlyé, Pierre de Chiguin, Montfalcon, Riverol et M<sup>re</sup> le Maréchal (p. 73).

(1) A. DETOUR ET F. RABET. *Les Peintres et les peintures en Savoie*, p. 74 du tome XII des *Mémoires et Documents de la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie*. — Libravil die 24 Januarii pro una corona cupri facta pro imperatore ludi templi honorum... pro corona regine... pro corona rationis unius virtutum... pro rotulis in quibus erant scripta nomina ludentium... et pro barba et crinibus imperatoris.

(2) *Chronique de Yolande de France*.

Momerie à Chambéry, le 1<sup>er</sup> mai 1471 ; le même mois, *Loge de la Folie*, à Chambéry. Momerie à Verceil, les lundi et mardi du Carnaval de 1473. Morisque avec chastel d'amour, à 15 personnages ; à Ivrée, février 1474 ; à Turin et à Montcalier, 15 août et 11 décembre 1474. Morisque et momerie, à Turin, du 25 janvier au 8 février 1475. C'étaient là des amusements coûteux et compliqués, où l'exactitude ne devait pas être bien grande, et où la convention tenait beaucoup de place. Il y avait un château d'amour flanqué de quatre tours ; à chacune d'elles était une fontaine, versant hypocras, vin, eau de rose et eau d'argent enflammée ; cinq dames et *Mermet Brigand* vêtu en dame, neuf sirènes, neuf demoiselles, Marquet le fol (1), Lancelot l'écuyer de cuisine ; des jardins d'amour avec fleurs, des arbres simulant un bois ; trois ogres, et le fol de la morisque, portant, tous les quatre, de *faux visages* ; trois hommes et le fol pour danser la morisque ; le serpent ailé, soit *dragon*, roulant sur des roues, des sauvages avec épieu pour combattre le dragon ; enfin, dans le jardin d'amour, l'impératrice et deux reines. Tout cela, bêtes et gens, était costumé, argenté, doré, empanaché aux frais de la duchesse de Savoie (p. 120 et suiv.).

Ce même mois de janvier, autre morisque à laquelle prennent part la Verdone, M. d'Auly,

(1) Le Fou du comte de Romont. *Fatuns* vel *fatuum faciens*.



M. de Chevron, Lancelot l'écuyer de cuisine, Marquet le fol, Mermet-Brigand, le peintre Nicolas, Guillaume le parisien harpiste de la duchesse, l'abbé des chœurs, le chanteur Golletti, le maître des enfans et six novices, c'est-à-dire toute la chapelle ducale (p. 126).

Momerics et morisques, à Chambéry, le 15 décembre 1476, avec mores pour la momerie et ménestriers; on achète des feuilles d'argent « pour les visages des morisqueux. »

Juillet 1481, morisque, à Chambéry, à l'occasion de l'arrivée, dans cette ville, de la fille du marquis de Mantoue, femme de M<sup>re</sup> le comte Dauphin (p. 215). Momerie, le 23 juillet de la même année, « au milieu des Verneys »; momerie, en août, à la noce de M. de Marcossey. En décembre suivant et en janvier 1482, à Turin, momeries et *carmagnioles* (p. 222).

### MÉNESTRELS.

A côté des *Mystères* et autres représentations de ce genre, il convient de rappeler celles que donnaient les MÉNESTRELS *d'instruments* et les MÉNESTRELS *de bouche*, soit *de chant*. Leur concours, comme celui des peintres, venait d'ailleurs souvent rehausser les fêtes scéniques.

L'ouvrage de MM. *Dufour et F. Rabut* (1)

(1) *Les Musiciens et la musique en Savoie*, au tome VII des *Mém. et doc. de la Soc. sav. d'hist. et d'arch.*, p. 12, 15, 21, 22, 38, 49, 51, 53, 109.

nous fournit encore sur ces artistes de précieux renseignements.

C'est ainsi que, d'après *Cibrario*, il nous fait connaître qu'en 1359, il y eut à Genève une réunion de ménestrels de divers pays, d'Annecy notamment. Voilà donc, au xiv<sup>e</sup> siècle, un *concours de musiques et d'orphéons*. En même temps qu'ils s'y occupèrent de l'organisation de leurs *Sociétés* et de leurs *écoles*, les ménestrels durent, sans doute, donner aux habitants le spectacle de leurs chants et du jeu de leurs instruments : harpe, cithare, luth, rebec, violon, orgues portatives, trompette, tambourin, fifre.

En 1392, les ménestrels jouent à Chambéry, pendant six jours, avant et après le baptême de Jeanne, fille d'Amédée VII et de Bonne de Berry. (*Document I, n° 1.*)

En 1407, de nombreux ménestrels viennent de différents pays, aux fêtes données à l'occasion de la naissance d'Amé, fils aîné d'Amédée VIII et de Marie de Bourgogne ; ils y jouent d'instruments divers (*diversa musicorum genera ducentibus*). (*Document I, n° 2.*)

Parmi les ménestrels *de bouche*, du comte de Savoie, il y avait, de 1396 à 1406, *Paris* et sa femme *Parise*, ils suivaient Amédée VIII dans ses voyages à Gex, Thonon, Chambéry. Entre 1407 et 1410, les ménétriers du Duc de Bourgogne *font du commandement de celui-ci des festes au Bourget*. De nouvelles réunions ou *écoles*

(*scolæ mimorum*) (1) sont tenues à Bourg-en-Bresse en 1407 ; à Pont-de-Beauvoisin, en 1414.

Plus tard viennent les chantes de la chapelle du Duc de Savoie avec ténor et autres ; plus tard encore, le petit *Collège des innocents* ou enfants de chœur de la Sainte-Chapelle de Chambéry, avec ses maîtres de chant et de musique. Déjà dès la première partie du xv<sup>e</sup> siècle, les chanteurs d'Amédée VIII étaient renommés. La chronique de Jean Lefèvre, dans le récit qu'on y lit des noces de Louis, comte de Genève, avec Anne de Chypre, célébrées à Chambéry le 7 février 1433, rapporte « qu'au souper il y a eu plusieurs *menestreaux* de plusieurs pays jouant devant la grant table ; le 8, la messe fut chantée par les *chapelains* (*membres de la chapelle*) du Duc tant melodieusement que c'estoit belle chose a oyr car pour lieure on trouve cette chapelle *la meilleure du monde* ; ... au diner jeux des trompettes et menestreaux ; a souper, de même. » Chaque fois un seigneur leur donne 30 ou 50 francs et les ménestrels se retirent en criant « largesse. »

#### FARCES et SOTTIES.

On rencontre à la Cour de Savoie, en 1468-69, un *mestre de farces*, *Pernel de Normes*. Il reçoit 2 ducats *pour avoir pourchassé des farces à ces fêtes de Noël* (3).

(1) MIMES était le nom latin de *menestrel*, *menestrier*.

(2) FR. MORAND. *Chronique de Jean Lefèvre*, tome II, p. 287 et suiv.

(3) DUFOUR et RABUL. *Les Musiciens*, etc., p. 59.

En juin 1481, *Humbert Barrin, Nicolas et Jacquet Hobert*, jouent des *farces* à Chambéry, à la venue de la fiancée du Dauphin de France (1).

Ces espèces de représentations laissaient beaucoup à l'improvisation des acteurs, qui brodaient sur un thème connu et suivant leur auditoire.

Parmi les pièces de ce genre, manuscrites ou imprimées, qui peuvent avoir été récitées en Savoie, nous citerons les suivantes :

*Le Cruel assiègement de la ville de Gais (Gex)* qui a este faicte et mis en rime par un citoyen de la dite ville en leur language, avec la *joyeuse Farce de Toanon dou Treu*, en vers. *Lyon*, s. n. 1594. (*Catalogue Soleinne* ; n° 3982.) — Gex appartenait encore à cette époque au Duc de Savoie.

*Joyeuse Farce a trois personnages d'un curia* qui trompa par finesse la femme d'un laboureur. Le tout mis en rithme savoyard, sauf le langage du curia lequel parlant au dit laboureur ecorchoit le français, dont c'est une chose fort récréative, ensemble la chanson que ledit laboureur chantoit en accoustrant son soulier, etc. *Lyon*, s. n. 1595, in-8° de 16 p. (*Idem*, n° 3984.)

Un bazochien, appelé *Jehan d'Abundance*, notaire au Pont-Saint-Esprit, est l'auteur connu de deux *Farces* : *Le Testament de Carmentrant*, à 8 personnages, en vers ; — *Farce nouvelle, tres*

(1) L. MÉNABRÉA. Ouvr. cité, p. 219.

*bonne et tres joyeuse de la Cornette*, à 5 personnages, en vers, 1544.

Il est possible que ce poète, qui est aussi l'auteur de deux mystères (1), soit né à *Abondance en Savoie*, ainsi que l'indique son nom, et qu'après avoir fait ses études au *Collège des Savoyards*, à Avignon, il se soit fixé dans la ville voisine de Pont-Saint-Esprit.

C'était enfin une farce peut-être, que le *Discours véritable d'un usurier de Remilly, en Savoie*, lequel s'est pendu et étranglé avec le licol de sa Jument le 16 may 1601, avec sa complainte en patois savoyard, MDCIII. (Réimprimé après 1860, par René Muffat.)

## § II.

La Tragédie du Président Favre, les histoires des Enfants de Ville, les pièces des Collèges.

Nous plaçons en tête de cette série la tragédie du Président Favre S. I. B. (2) : *LES GORDIENS et Maximins ou l'Ambition* (p. 81).

Cette pièce, d'où l'amour est exclu, a sept rôles d'hommes : Gordian, père et fils ; Maximin, père

(1) *Joyeuse mystere des Trois Rois*, à 17 personnages; *la Passion de N. S. Jesus Christ*, à 11 personnages. (*Catal. Solviano*, nos 683, 684 ; 538 à 546.)

(2) S. I. B. *Senateur, Jurisconsulte, Bressan?* Antoine Favre, né dans la Bresse qui faisait alors partie des Etats du Duc de Savoie, avait encore le titre de Senateur, bien qu'il fut président à Annecy à cette époque.

et fils ; Antoine, capitaine des gardes de Gordian ; deux jurisconsultes , Ulpian et Modestin ; deux messagers et des chœurs.

Ce n'est plus un mystère, et ce n'est pas encore une tragédie comme les pièces de Rotrou et de Corneille.

Nous ne pensons pas que cette *œuvre tragique*, comme l'appelle son auteur, ait été jouée ; mais certainement Favre a dû en lire, à l'*Académie florimontane* d'Annecy par exemple, les morceaux où il fait éclater la vertu et la science des jurisconsultes.

A propos de cette pièce, le bibliophile Jacob (P. Lacroix), après en avoir cité quatre beaux vers, ajoute : « Antoine Favre a composé dix volumes in-f<sup>o</sup>, mais son meilleur ouvrage est sans comparaison le fils qu'il laissa et qui est plus connu sous le nom de Vaugelas (1).

Ce trait n'est pas juste ; Favre ne doit qu'à lui-même sa célébrité. Elle existait avant que son fils ne fût connu. Ses ouvrages ont fait faire à la science judiciaire un grand progrès. Sa correspondance diplomatique et privée prouve qu'il fut un prosateur remarquable. Auprès de lui son fils fut à bonne école.

La tragédie des *Gordians* renferme à chaque page de très beaux vers exprimant de nobles pensées. Nous en citerons quelques-uns.

(1) *Catalogue Soleinne*, n<sup>o</sup> 848.

La tragédie s'ouvre par un monologue du jurisculte *Ulpian*. Il s'apitoie sur le sort de l'Empire déchiré par les factions, et attribue à l'ambition les maux qu'elles engendrent :

Ainsi l'ambition entraîne nos esprits  
 Quand la raison trop lâche ensuit nos appetits  
 L'accord harmonieux, dont l'ame se dit belle  
 Moulée au vif portrait de l'ame universelle  
 Qui stable régit tout par double mouvement  
 Soudain se perd en nous, dès que le sentiment  
 Pipé par les appas des délices mondaines,  
 Amorcées de nos maux, nourries de nos peines  
 Indiscret, aveuglé, sous le trompeur espoir  
 D'un faux contentement se laisse decevoir. (1<sup>o</sup> 2.)

*Ulpian* parcourt ensuite rapidement l'histoire de Rome et arrive à la mort de César :

Le peuple et les seigneurs nourris en liberté,  
 Ne souffrent qu'à regret le joug de Royauté :  
 Brute d'un cœur hardy, d'une main vangeresse  
 Brute l'honneur premier de l'antique noblesse,  
 Au hazard de sa vie et de son propre sang  
 S'attachant à César luy poignarda le flanc.  
 O peuple fortuné, o Rome trop heureuse !  
 .....  
 Si Brute eut eu de toi le secours attendu !  
 Luy qui pour son salut avait le sien perdu.

Dans ces vers hardis, passe comme un soufle de la *Ligue*, mais l'aveu corrige bientôt ce qu'ils contiennent de dangereux dans un état monarchique.

A son capitaine des Gardes, *Antoine*, qui le pousse à la révolte contre Maximin, Gordian, le père répond :

Le peuple et le Senat peuvent-ils fair pour moy,  
Que je ne sois parjure en parjurant ma foy ?

.....

Maximin n'est-il pas Empereur légitime  
Si le sage Sénat, la populace infime  
Les soldats de l'Empire et toutes nos citez  
L'ont voulu revestir de leurs autoritez ?

*Antoine* réplique :

Ha lâche Gordian, que ton faible courage  
Dément bien à ce coup l'honneur de ton lignage  
Tu te perds au discours de ta folle raison,  
Tu armes contre toy ta propre trahison,  
Tu trahis ta patrie, et ta Romme outragée,  
Par tes couards respects ne sera donc vengée ! (fos 9, 10).

Au 3<sup>e</sup> acte, *Maximin* s'indigne de la révolte :

Donques il sera dit qu'un empereur de Romme  
Que l'air, la mer, la terre, et redoute et renomme  
Qui fait par la terreur de son sceptre trembler  
Ce qu'à peine les Dieux ne pourroient esbranler,  
Tout ce que des Romains la fortune plus grande  
Jamais dompter n'a sceu, qui superbe commande  
A tout ce qu'icy bas le soleil nourricier  
Dore de ses rayons (fo 31 v<sup>o</sup>)....

Plus loin, *Modestin*, un autre jurisconsulte, fait la description morale des Cours :

Quiconque suit la Court d'un prince variable  
Pour mendier l'honneur de sa main favorable.

.....



Sur le sable mouvant il bastit sa ruïne.

.....  
 Ha combien je vous plains grands et nobles esprits  
 Qui des Princes hantez les palais mal appris. (f<sup>o</sup> 37.)

Les Gordians succombent dans la lutte contre Maximin. Le fils est tué, *Antoine* dit au père qu'il faut aller à Rome ; il lui répond :

A Rome ainsi vaincu ? Non, plustot dévaler  
 .....  
 Dans les pâles manoirs ou la nuit éternelle  
 Des morts incessamment les peines renouvelle....

Et il se pend.

Les Maximins veulent punir Rome d'avoir pris le parti des Gordians. Ils font le siège d'Aquilée ; le fils raconte à son père les vicissitudes de Passant et la reprise du combat après un court repos :

Mais comme deux Toreaux que la rage félonne  
 D'amour et de despit au combat esguillonne  
 Après d'une génisse, ayant de leurs couroux  
 Esprouvé la furie, et par mille aspres coups  
 Leurs cornes teint de sang, ny-laissez se retirent  
 Puis de tant plus ardans, s'attaquent, se déchirent,  
 Et ne cessent jamais jusqu'à tant qu'au plus fort  
 Reste l'honneur de voir l'autre à bas, vif ou mort.

[f<sup>os</sup> 107, 108.)

Enfin, l'aivre adoptant la version que Maximin n'a pas été tué par ses soldats, mais qu'il s'est volontairement donné la mort, termine ainsi sa tragédie :

Mon estoc que crains-tu ? Non tu ne seras traistre  
 Quand bien tu meurtriras les poulmons de ton maistre,  
 Puisqu'il le veut ainsi et que par les faveurs  
 Il pourra , s'il te plaît, surmonter ses malheurs.  
 .....  
 Sus, sus, mon cher poignard ne rougis plus de honte  
 .....  
 Sois en me meurtrissant le sauveur de ma vie.  
 .....  
 Pousse, entre, efforce-toy. Tant languir il ne faut.  
 Pour ne mourir qu'un coup, enfonce, il ne m'en chaut.  
[fos 118 v<sup>o</sup>, 120.)

FIN.

### LOUANGE A DIEU.

---

Cette tragédie contient plus de 6,000 vers. Si l'on en retranchait les interminables tirades, les passages où la langue a trop vieilli, on en ferait un ouvrage dont la lecture serait encore agréable.

De temps en temps l'action est coupée par des chœurs, — de soldats, des dames d'Aquilée et autres, dans lesquels il nous semble que Favre s'est inspiré, surtout pour le mètre adopté dans le chant des soldats, de son compatriote *Marc-Claude de Buttet* et de *Ronsard*.

En voici quelques passages (1) :

CHŒUR.

Qui se promet que sous les cieux  
 L'heur d'un repos délicieux

(1) La tragédie d'Antoine Favre est assez difficile à trouver, c'est pourquoi nous croyons utile d'en donner de nombreux fragments.

Tousiours accompagne sa vie  
 Et que de tant d'horribles maux  
 Qui nous tyrannisent bourreaux  
 Il puisse surmonter l'envie.

Celui là pense que sur mer  
 L'on puisse incessamment ramer  
 Sans crainte des vents ny de fonde  
 .....  
 Tousjours sur nous le ciel roulant  
 Va diversement escoulant  
 Ses indiscrettes influences  
 Et si d'un bien il nous fait part  
 Soudain mille maux il despart  
 Qui retranchent nos espérances.

Ainsi rien n'y a de certain  
 Que le changement incertain  
 De tout ce qui cy bas remue. (f<sup>os</sup> 12 v<sup>o</sup> et 13.)  
 .....

CHOEUR DE SOLDATS.

Quand le temps est clair et beau  
 De soy mesme le vaisseau  
 Vole sur fonde azurine  
 Du nocher l'art et le soin  
 Ne se montre qu'au besoin  
 Lorsque la mer se mutine

En rien sinon au danger  
 D'avecques les passagers  
 Le Pilote ne diffère  
 Ainsi qu'à l'enfler du flot  
 On cognoit le matelot  
 De mesme l'homme en l'affaire. (f<sup>o</sup> 29 v<sup>o</sup>, 30.)

## CHŒUR.

Jamais le vice ne rapporte  
 A celui qui le va suyvant  
 Qu'une fureur qui le transporte  
 De le suivre encor plus avant.

.....

L'ame pour en soy vivre heureuse  
 N'a besoin que de la vertu  
 Qui seule peut victorieuse  
 Renverser le vice abattu.  
 Les autres biens qu'ainsi l'on nomme  
 Ne font que misérable l'homme.

Les grandeurs, les hautes richesses  
 Dont l'ambition se repaist  
 Sont meurtrières vangeresses  
 De la folle ame qui s'y plait.  
 Plustost l'on verroit les montagnes  
 Parmi les vallons trepigner,  
 Que si vicieuses compagnes  
 De la vertu s'accompagner. (f<sup>os</sup> 58 v<sup>o</sup>, 59.)

## CHŒUR ET CHANT DE JOYE DES SOLDATS.

Enfin ils sont ramversés  
 Terrassés  
 Ces traistres de la couronne  
 A tons exemple ils dorront (pour donneront).  
 Qui voudront  
 S'armer d'une ame felonne.

Ces rebelles Gordians  
 Si puissants

Pour qui Romme estoit bandée  
 Romme qui liere d'un sort  
     Grand et fort  
 Nous bravoit, outrecuidée (1). (P<sup>e</sup> 9 v<sup>o</sup>.)

L'ame pour en soy vivre heureuse  
 N'a besoin que de la vertu  
 Qui seule peut victorieuse  
 Renverser le vice abattu.  
 Les autres biens qu'ainsi l'on nomme  
 Mais qui sont maux le plus souvent  
 Ne font que misérable l'homme.

(1) C'est le rythme de *Marc de Buttet*, dans l'*Ode* sur le mariage d'Emmanuel-Philibert et de Marguerite de France :

« Où est foulue la montagne  
     Ma compagne  
 Ou sont courus les bois amis  
 (Dis-je) et quelle eau la fume  
     Et écume  
 En quel monde me voisje mis ? »

C'est surtout le mètre de *Ronsard*, dans l'*Ode IV* du 3<sup>e</sup> livre des Odes :

« Prince tu porte le nom  
     De renom.... »

Et dans la *Chanson* du second livre *des Amours*,

« Quand ce beau printemps je voy  
     J'apereoy  
 Rajennir la terre et Foude  
 Et me semble que le jour  
     Et l'Amour  
 Comme enfans naissent au monde.... »

Puis, dans *les Bacchantes* :

« Amis avant que l'Aurore  
     Recolore.... »

ABRAHAM *revenant de combattre les cinq rois*, pièce du collège d'Annecy, 2 juin 1626 (p. 86).

L'histoire d'Abraham a été très souvent traitée dans les pièces de collège ; mais nous n'avons pas rencontré ailleurs le sujet spécial de cette œuvre qui dut être de peu d'importance, puisqu'on joua en même temps le *Sacrifice de Melchisedech*.

Le *Martyre de sainte Agnès ou la Foi triomphante*, pièce du collège des Barnabites (*Sainte-Maison*), à Thonon en 1663 (p. 100).

L'*Histoire de saint Alexis*, jouée à Annecy le 5 septembre 1661, par les *Enfants de Ville* (p. 99).

APOLLON CHEZ ADMÈTE ou *Apollon descendant du ciel pour paître les troupeaux d'Admète*, tragi-comédie du P. Fortunat, professeur de rhétorique, jouée le 21 août 1639, au collège d'Annecy (p. 96).

L'*Histoire de sainte Barbe*, vierge et chrétienne, tragi-comédie en deux journées, a été jouée aux *Pardons* d'Annecy les 7 et 8 septembre 1654 par les élèves du collège Chapuisien (p. 98). L'argument en a été imprimé à Annecy, chez Martin Dufour, sans nom d'auteur.

L'on trouve la *Vie de Madame sainte Barbe*, par personnages, nouvellement imprimée à Lyon, 1602. Il y en a une autre, précisément en *deux journées*, imprimée à Paris (*Cat. Sol.*, n° 568).

La *Conversion de Celse enfant*, pièce composée de chants en latin et en français, du P. J.-B<sup>te</sup>

Mermillod, d'Annecy, professeur d'humanités, jouée au collège Chapuisien, du 2 au 7 avril 1646 (p. 96.)

La *Mort de JULES CÉSAR*, histoire jouée par les *Enfants de Ville* d'Annecy en 1621 (p. 86). C'est, parmi les sujets profanes, celui peut-être qui a été traité le plus souvent. L'auteur, d'Annecy, peut-être Amblard Comte, a pu s'inspirer notamment de *la Liberté vengée ou César poignardé*, de Grevin, Rouen, 1606. (*Cat. Sol.*, n° 743. E. BOYSSE, *loc. cit.*, p. 666).

Le *Triomphe d'OCTAVE CÉSAR*, tragi-comédie du P. Charles-Jérôme Rosario de Crémone, professeur au collège d'Annecy ; jouée dans ce collège les 16 et 17 août 1631 (p. 87).

DAPHNIS *célébrant l'ascension du Christ*, tragi-comédie du P. Candide Postcolumna, professeur de rhétorique au collège Chapuisien ; jouée dans ce collège, à Annecy, le 27 mai 1618 (p. 85).

*Accusatio in Marcum Horatium*, exercice judiciaire à divers personnages, par le chan. L.-F. Truchet, professeur de rhétorique à Saint-Jean-de-Maurienne, dit par ses élèves en 1770 (p. 105).

L'HYMEN *d'Hercule avec la déesse Hébé*, ballet représenté au collège des Jésuites de Chambéry en 1663 (p. 104). L'habitude de faire danser des ballets par les élèves était générale dans les collèges de Jésuites. (V<sup>r</sup> E. BOYSSE, *loc. cit.* et *Cat. Sol.*, *passim*.)

JUDITH, tragédie en français, par Amblard

*Comte*, professeur d'humanités, et de *Hygeure*, recteur de quatrième ; jouée au collège d'Annecy le 22 mai 1625. (*Acta Collegii*, f<sup>o</sup> 44 v<sup>o</sup>).

L'*Innocence reconnue*, pièce du P. Cérizier, jésuite de Chambéry, 1638.

L'*Innocence reconnue*, histoire par le P. J.-B<sup>te</sup> Mermillod, jouée aux *Pardons* de 1647 par les élèves du collège d'Annecy (p. 5).

Ces deux pièces ne sont sans doute que des *Histoires de Suzanne*, sujet qui a été traité de nombreuses fois, avant et après le milieu du xvii<sup>e</sup> siècle.

Le *Triomphe de la patience de Job*, mystère ou histoire du P. Meilleur, professeur de rhétorique au collège Chapuisien, représenté à Annecy le 26 juillet 1651 (p. 97). Il y a une *Patience de Job*, à 49 personnages, imprimée à Rouen, et beaucoup d'autres encore. (*Cat. Sol.*, n<sup>os</sup> 606 et 607.)

Le *Retour des trois Mages après l'adoration du Christ*, œuvre du P. Cyrille Borella, du collège Chapuisien, jouée par les rhétoriciens le 12 janvier 1633 (p. 88).

L'*Histoire de Mattathias*, pièce d'Amblard Comte, d'Annecy, ancien professeur d'humanités au collège Chapuisien, jouée aux *Pardons* d'Annecy le 7 septembre 1633 (p. 89 et suiv.). V. *Cat. Sol.*, n<sup>os</sup> 874-875, etc.

L'*Histoire de SAINT MAURICE*, par Amblard Comte, jouée par les *Enfants de Ville*, à Annecy, aux *Pardons* de 1654 (p. 98). Cette pièce, qui



avait pour sujet *saint Maurice*, patron de l'église de ce nom, etc., devant laquelle on représentait les *histoires*, pourrait bien être originale.

Le *Sacrifice de MELCHISEDECH*, petite pièce jouée au collège Chaptuisien, à la Fête-Dieu, le 2 juin 1626 (p. 86).

Le *PRINTEMPS vainqueur de l'Hiver*, pièce peut-être du P. *Ménétrier*, professeur au collège des Jésuites de Chambéry (p. 103). Il existe un ballet de M. Ange Goltio, *la Primacera trionfante del l'Inverno*, dansé à Turin pour l'anniversaire de M. R., le 10 février 1657. (*Bibliografia*, n° 799.)

La *PYROCARIE de la ville d'Anici* (1) a dû être représentée à l'automne de 1631. Cette allégorie nous paraît s'être constituée de la représentation d'une scène navale et de chants. La rareté de ce petit ouvrage nous engage à en reproduire l'argument et quelques strophes.

#### SUJETS DE LA REPRÉSENTATION SUR LE LAC D'ANNICI.

La Princesse Osavie, pour des crimes faussement imputez à son Père le grand Alpin, fut atrapee traîtreusement par l'Injustice et l'Envie, et attachée à un escueil

(1) La *Pyrocarie de la ville d'Anici*, ou la représentation de la délivrance de la princesse Osavie par le prince Niciphore.

A Son Altesse Serenissime.

(*Ecusson de la ville d'Annecy.*)

MDCXXXI.

(In-8°, 8 pp. de la Bibl. de M<sup>rs</sup> A. Costa de Beauregard.)

pour estre le repas d'un monstre marin qui dès long temps escumoit toute la mer. Ces furies firent cela, parce qu'elles n'ignoroient pas que c'estoit le moyen de se venger d'Alpin, puis qu'Osavie estoit sa fille aisnee, qu'il aimoit comme soi mesme; de fait ce pauvre Père ayant appris l'estat auquel sa fille estoit reduite, mourut de regret. Le monstre occupé à des autres proyes reservoit Osavie pour son dernier morceau, tandis que le vaillant Niciphire, poussé du devoir de l'humanité, se resout de secourir celle qui ia du vivant d'Alpin lui estoit promise en mariage. Pour tel effet ce Prince assemble une puissante flotte, et vient combattre le monstre; ce n'est pas toutefois sans difficulté: car cette horrible beste se defend furieusement: mais enfin Niciphire lui baille le coup de mort, et sautant à l'esceuil rompt les chaines d'Osavie, et l'ayant retiree à bord il l'espouse à la resjouissance de tous leurs peuples. Le feu, l'air, l'eau, et la terre donnent des grands tesmoignages d'allegresse, et les Muses chantent l'Epithalame.

## CHANSON

DE LA POETRIE TITIE REPRÉSENTANT LA VILLE D'ANICI.

## STROPHE I.

Revenez-vous, belle Osavie,  
 Et secouez le desespoir  
 Les ennemis de vostre vie  
 N'ont plus sur vous aucun pouvoir :  
 Leur plus dangereuse furie  
 Merite en fin que l'on en rie.  
 Chacun se range à son devoir :  
 La despiteuse perfidie,  
 Reduite au bout de son sçavoir  
 Finit en tragicomedie.

## ANTISTROPHE I.

A la fin le ciel ne vent pas  
 Que le mal ait tant de duree :  
 Ceux qui vous croyoyent le repas  
 De la monstruense marée,  
 Frustrés de leur prétentions  
 Vont maudissant leurs passions,  
 Et se dépitent de la vie :  
 Parce qu'à franchement parler  
 C'e leur est une ignominie  
 D'estre venus pour s'en aller.

## STROPHE II.

Il me souvient que mon Genie  
 Un jour me mena dans les bois,  
 Où reside la compagnie  
 Qui fait les prophetiques loix :  
 Et sur le sujet de la guerre,  
 Qui fouloit l'Osavine terre,  
 Calliope me prit à part,  
 Et me souilla dedans l'oreille,  
 Que l'Envie avec tout son art  
 Ne feroit pas grande merveille.

## ANTISTROPHE VI.

Ah, je le vois ! ah, je le vois !  
 Prenez garde comme il avance  
 Voyez le monstre à sa merey  
 Mais voyez vous comme il s'élanee ?  
 Il sille, il grince, il se défend,  
 Il tourne, il saute, il bat, il fend,  
 Avec ses nageoires fourchues  
 Le cristal du lac irisé

Et fait jaillir jusques aux nûes  
L'onde qu'il a toute agité.

Il y a en tout huit strophes et huit antistrophes imprimées. On trouve ensuite deux strophes et deux antistrophes manuscrites ; l'une est adressée à saint François de Sales :

Les Heretiques obstinez  
Sous luy reviendront a l'Eglise...

puis ces vers, au prince Thomas, semble-t-il :

Niciphire amour de la Terre  
Prince que ne fuste jamais  
Ny las du travail de la guerre...

et ceux-ci, au Duc de Savoie :

Fils de Charles Emmanuel !  
Glorieux Victor Amédée  
Qui avez deffait en duel  
L'ingratitude intimidée...

Il y a encore dans les pages manuscrites une dédicace en vers latins à l'évêque Jean-François de Sales, et une note où l'on rappelle que la peste sévissant à Annecy en juin 1629, le Chapitre s'était retiré à Thorens; enfin diverses autres pièces de vers latins ou français.

La Pyrocarie parait avoir été faite pour célébrer le retour d'Annecy au Duc de Savoie après la courte occupation de Louis XII, de mai 1630 à octobre 1631. L'argument fait allusion à la mort de Charles-Emmanuel I<sup>er</sup>, en juillet 1631.

SARDANAPALUS *damnatus*, pièce en latin jouée aux *Pardons* d'Ancecy, le 9 septembre 1619, par les élèves dans la cour du collège (p. 86).

SEDECIAS *prisonnier*, pièce en français, jouée par les mêmes, le lendemain (p. 86). Il y a une pièce latine de ce nom, du P. Charles Malapert, jésuite, 1624. (*Cat. Sol.*, n° 439).

SEPHOE, peut-être *Sephora*, tragi-comédie du P. Amadée (1), jouée aux *Pardons* de 1626, le 9 septembre, par les élèves du collège d'Ancecy (p. 86).

### § III.

Tragédies, comédies, opéras, opéras-comiques.

*L'Ami de la maison*, opéra-comique de Marmontel, musique de Grétry, 1771. — Représenté à Ancecy et à Chambéry en 1788 (p. 73 et 111).

*Andromaque*, tragédie de Racine, représentée pour la première fois à Paris en novembre 1667 ; jouée à Chambéry et sans doute à Turin en 1673.

*Ariane*, tragédie, le chef-d'œuvre de Thomas Corneille, de 1672 ; jouée à Chambéry en avril 1673.

*Bajazet*, tragédie de Racine, représentée pour la première fois sur le théâtre de l'Hôtel de Bourgogne, le 5 janvier 1672 ; jouée à Chambéry le 15 août 1673, elle avait dû l'être à Turin moins d'un an après son apparition à Paris.

*La Belle Arsène*, féerie avec ariettes, 4 actes, de Favart, musique de Monsigny, 1774 ; jouée en Savoie en 1788 (p. 73 et 111).

(1) *Am deus?* On lit toujours *Amadeus* dans les *Acta Collegii*.

BORÉE (*Vincent*), jurisconsulte savoisien ; a composé, avant 1625, au moins quatre pièces en vers qu'il a dédiées à des princes de la Maison de Savoie (p. 7, note) : *Rhodes subjuguée par Amé IV* ; *Béral, victorieux sur les Genevois* ; *Achille, prince grec* ; *Tomyre, reine des Scythes et des Amazones*

Le *Bourgeois philosophe*, comédie en 5 actes, en vers, par M. D. C., imprimée à Turin, chez Bernardin Barberis, sans date. Les initiales M. D. C. signifient peut-être : *M. de Costar*, qui publia de 1767 à 1770 les *Amusements dramatiques*. Nous en doutons cependant, parce que cet écrivain ne nous paraît pas avoir eu assez de talent littéraire pour écrire une pièce aussi bien versifiée et souvent aussi fortement pensée que le *Bourgeois philosophe*. Cette comédie, dit l'auteur, « n'était pas destinée à être représentée parce que « le théâtre doit être un lieu de délassement et « non une arène. . . . Il y a tant de bourgeois « philosophes en France, qu'ils ne manqueroient « pas de se reconnaître et de crier contre l'Au- « teur et les acteurs assez insolents pour les si- « gnaler, bien que personne n'ait pensé, en ridi- « culisant des vices généraux, à désigner aucun « individu. » Malgré cette précaution oratoire, il paraît certain que la pièce visait directement les *Encyclopédistes* et leurs adhérents.

L'auteur craignant peut-être de ne pas trouver d'imprimeur à Paris, s'adresse à Turin ; il finit sa

préface par ces mots connus : « Persiflez-moi ;  
« je vous le rends, MES FRÈRES ! »

Le philosophe hypocrite s'appelle *Philintrigue* ;  
on y trouve aussi *Binome*, *Idéologo* et *Syntaxe*.

ARISTE.

Mais votre Philintrigue à vous parler sans feinte,  
Est bien pour vous donner quelque sujet de crainte.  
C'est un de ces esprits inquiets, remuants,  
De ce qu'ils n'ont pas fait sans cesse mécontents.  
.....  
Qui, chez un peuple Athée iroit prêcher les Dieux ;  
Et qui, pour un principe admis en théorie  
Sacrifieroit enfin jusques à la Patrie (1).  
.....

LISIMOX.

Je vous fais part, Messieurs, d'une Encyclopédie  
Que je compte donner de la Philosophie,  
Celle de la nature et celle du bonheur,  
Puis, celle de l'esprit avec celle du cœur,  
Puis, cent autres encor : . . . . .

IDÉOLOGO.

Pour les perceptions, l'on conviendra, je pense,  
Que je suis, à bon droit, le seul homme de France.

BIXOME.

..... Il a perdu la tête  
Et ne sait ce qu'il dit. Moi, je vais démontrer  
Que personne sans moi ne saurait raisonner,  
Qu'il n'y a rien de vrai que les Mathématiques,  
..... Qu'on me donne un Etat,  
Et l'on verra, Messieurs, si jamais Potentat  
Gouverna mieux que moi.

(1) *Périssent les colonies plutôt qu'un principe*

## SYNTAXE.

Ah! cependant, Messieurs, vous conviendrez, j'espère,  
 Qu'on doit pardessus tout préférer la Grammaire,  
 . . . . .  
 Et puisqu'avec des mots l'on gouverne le monde,  
 C'est une invention à nulle autre seconde.

Le dénouement ressemble à celui de *Tartuffe*, et *Lisimon* clôt la pièce par ces vers :

Pour moi, mes chers amis, j'abjure mon erreur,  
 Jamais le bel esprit n'a valu le bon cœur.

Les *Deux Petits Savoyards*, de Marsollier, musique de Dalayrac (1789). C'est là qu'est la chanson :

Escouto d'Jeannetto,  
 Veux-tu de biaux habits ?

DOPPET (FRANÇOIS-AMÉDÉE), né à Chambéry en 1753 ; après avoir été soldat, étudiant en droit, en médecine, voyageur, comédien, écrivain, fit à Chambéry, en 1788, une petite pièce de circonstance, *les Rivalités villageoises* (p. 74). Nous avons trouvé, dans ses papiers, donnés à la Bibliothèque publique de Chambéry, le manuscrit du *Courrier de l'hymen*. C'est une toute petite comédie que nous appellerions aujourd'hui le *Journal des annonces matrimoniales*. Il y a quelques scènes plaisantes, mais l'ensemble est très faible. Après avoir été lieutenant-colonel de la Légion des Allobroges, général de brigade, général de division, et s'être emparé de Lyon le 9 octobre 1793, etc., Doppet prit sa retraite à Chambéry. Il y retrouva son manuscrit du *Courrier de l'hy-*



*men* et essaya d'en tirer une pièce au goût du jour. Il l'intitula : « *Le Journaliste bien accouplé ou le Courrier de l'hymen*, pièce en 1 acte et en prose, par le citoyen Doppet, général dans les armées de la République, et membre de l'Académie de Rome, au vu de la République. » Il y efface les expressions royalistes et remplace quelques types du temps passé par d'autres du temps actuel : un *invalidé de la République*, un *ex-noble*, une *ex-religieuse*, un *fournisseur des armées*. Le journaliste et son commis, Florimond et Frontin, demandent à l'invalidé Tapage quel genre de femme il désire. Tapage répond : « Donnez-moi une femme qui ne soit pas cassable. . . Ce n'est pas la mer à boire que de trouver une femme à un grivois qui les aime toutes. » *Gigot*, le fournisseur : « Je suis rond, comme vous voyez, et rembourré à l'avenant ; j'ai fait mouvoir deux des armées de la République, en pain, viande, chariots, fourgons, mulets et chevaux. Je suis ruiné, absolument ruiné. Heureusement que j'ai su me retourner et que j'ai eu le bon esprit de vivre avec les commissaires des guerres. Comme ils ont autant de doigts que les fournisseurs, j'ai attrapé des rations qui ont fini par faire des magasins. . . Je veux une femme qui aime la parure, qui court les marchandes de modes, qui sache faire des dettes. . . Un fournisseur a besoin de renommée. »

Le muscadin *Déploré* charge le journaliste de faire son portrait : « . . . Copiez ce chapeau à for-

me renversée qui cache les yeux, le nez et le sourcil ; parlez de cette lunette verte qui donne à l'œil la couleur azurée du plus liquide des éléments. Peignez cette cravate en ceinture de postillon qui sert de port au menton, de contremur aux oreilles et qui est bornée en avant par l'élégance d'un chiffre à la mode. Voyez ce châle qui sert de gilet, ces cordons de métal qui offrent un carillon perpétuel, cette culotte qui descend avec d'amples nœuds sur le gras de jambe, ces bas du dernier goût à rainures de serpents, ces souliers qui se terminent en flèches ou en fleurs de lys. Faites le plan de ce pourpoint dont la taille n'est aucunement gênante... Admirez et suivez si vous le pouvez, dans l'art de la description, la démarche qui perfectionne l'être de la Cour. Copiez ces balancés dans le salut, ce reculement du derrière qui amène promptement le coup de tête ; le pliant moelleux du genou dans la marche, le balancement continu des bras, le mouvement des doigts et l'état presque perpétuellement convulsif de toute l'existence. N'oubliez pas la petite canne à pomme et yeux blancs qui doit avoir 18 pou-lins ? de long en mémoire du martyr Louis 18 (*sic*) ; ne cachez pas, si vous voulez, la massue plombée qui termine le sceptre des enfants du Soleil... Joignez à tous ces précieux dons de l'art et de la nature tout ce qui est l'effet de l'organisation du cœur. Faites enfin un tableau digne de l'original que vous avez l'honneur d'avoir sous les

yeux . . . » Pour salaire il lui confie « le plus précieux des souvenirs ; voilà le portrait du monarque que nous pleurons, dont nous servons la sainte mémoire . . . Si je ne suis pas marié d'ici à demain vous aurez ma visite et je vous donnerai le portrait de la reine. De plus longs retards vous procureraient toute la famille royale. »

Nous avons encore trouvé dans les papiers de Doppet une autre pièce appelée : « *la Sainte Chaudière ou les Décotes rivales*, pièce théologico-comique en un acte et en prose, mêlée de musique, par le général Doppet, correspondant et membre de plusieurs sociétés littéraires, an VII<sup>e</sup> de la République. » On y tourne en dérision un prêtre réfractaire, *Pange lingua*, et son sacristain *Amen*. Cette pièce, de fort mauvais goût, présente peut-être quelque intérêt par le jeu de plusieurs airs, populaires alors, destinés à indiquer les situations qui se succèdent sur la scène. Lorsque les fugitifs frappent à la porte de la maison hospitalière, la musique joue : *Je suis Lindor* ; lorsqu'ils vont se coucher, elle joue : *Dors, mon enfant, clos ta paupière*. Quand *Amen* rentre chez lui, c'est l'air : *Où peut-on être mieux qu'au sein de sa famille*. Lorsque le prêtre est déguisé, c'est celui du Déserteur : *Ah ! je respire !* pour l'avertir du danger qu'il court, c'est : *Il pleut, bergère* ; lorsque le danger se rapproche :

Ah ! monseigneur ! ah ! monseigneur !  
Tout est chez vous dans la ruineur.

Lorsque les gendarmes entrent dans la maison, ou joue la *Marseillaise* ; pendant les recherches, c'est l'air du maréchal : *Tot ! tot ! battez chaud, avec courage !* Enfin, lorsque le *municipal* ordonne de conduire les prisonniers à la ville, le *Chant du départ* termine la pièce.

DORIMOND (NICOLAS DROIN dit). Nous avons indiqué au chapitre II, p. 23 et 24, les pièces dont il est l'auteur et qui ont dû être jouées à Chambéry et à Turin en 1659 et 1660. Ce sont : l'*Amant de sa femme*, les *Amours de Trapolin*, la *Comédie des Comédiens*, la *Femme industrielle*, le *Festin de Pierre*, l'*Inconstance punie*, le *Médecin dérobé*, la *Précaution inutile*, la *Rosélie* ou *Dom Guillot*. Ajoutons-y l'*Apologie du théâtre*, en vers, dédiée à S. A. R. Mademoiselle, 1655, in-8° de 22 pages. (*Cat. Sol. suppl<sup>t</sup> du t. v, n° 33.*) Les sujets de toutes ces pièces ont été traités par divers auteurs avant et après Dorimond. C'est ainsi qu'il y a déjà en 1633 une *Comédie des Comédiens*, de Gougenot, dijonnais. (*Cat. Sol., suppl<sup>t</sup> au t. I, n° 200.*)

La *Dot*, comédie en 3 actes, de Desfontaines, avec ariettes, de Dalayrac, 1785. Jouée à Amnecy et à Chambéry en 1788 (p. 111).

La *Femme juge et partie*, comédie en 5 actes, en vers, de *Montfleury*, frère de la demoiselle *Dupin*, jouée pour la première fois le 2 mars 1669. Le rôle principal était tenu par une autre sœur de l'auteur, la demoiselle d'*Ennebaut*. Le succès de

la pièce balança celui de *Tartuffe*. On l'a jouée à Turin et en Savoie, notamment en 1673 (p. 54). Elle est restée au répertoire et on l'a donnée à Chambéry en juillet 1845.

Les *Femmes savantes*, de Molière. Cette pièce, représentée pour la première fois à Paris, le 41 mars 1673, dût être bientôt jouée à Turin, car elle le fut à Chambéry en août 1673 (p. 50).

La *Fille capitaine*, comédie en 5 actes et en vers, de Montfleury, 1672. L'héroïne se travestit en officier. Jouée à Chambéry en 1673 (p. 51).

La *Lingère*, jouée en Savoie en 1788 (p. 73 et 111).

*Nina ou la Folle par amour*, comédie en un acte et en prose de Marsollier, ariettes de Dalayrac, du 15 mai 1786 ; représentée à Annecy en 1788 (p. 73 et 111).

ANTOINE PAVY (*le théâtre d'*). Nous ajouterons quelques détails à ceux que nous avons donnés aux pages 58 et 59. Dans une lettre-préface à sa sœur, M<sup>me</sup> Billoud, *trésorière* du Genevois (1), l'auteur lui dit que les *Amours magiques* et le *Jugement de Paris* ont été, l'un et l'autre, composés en quinze jours. La première de ces pièces fut représentée à l'hôtel de *Bellegarde*, à Chambéry, en janvier 1735, par des amateurs qui avaient pris le nom de « *la Troupe joyeuse*, » et qui semblent avoir été au nombre de huit à dix. Elle est

(1) En 1764, M. Billoud était encore trésorier du Genevois à Annecy.

tout à fait mauvaise. *Gaspard*, prince et magicien, a perdu sa fille, il tombe amoureux de *Carisme* qui aime le prince *Ergaste* ; afin de se venger, il jette dans un jardin un talisman qui fera chanter ceux qui entreront dans ce jardin. C'était là un prétexte pour amener quelques airs, que Pavy a notés lui-même, et produire la scène plaisante d'un valet qui s'essaie malgré lui à la poésie et au chant. A la fin Carisme se trouve être la fille perdue de Gaspard qui l'unit au prince.

*Le Jugement de Pâris* ou la *Pomme de discorde* vaut mieux. Cette pièce est dédiée à M. H., doyen de *Saint-Claude*. L'auteur lui raconte que l'idée de la composer lui est venue en voyant représenter, en 1735, au théâtre de Lyon, une comédie montrant Jupiter allant à la *guinguette* où la *Jalousie* voudrait le suivre. Pour se venger de son refus, elle lui remet une pomme qu'il donne à Junon à qui elle est disputée comme on le sait.

Au lieu de faire Jupiter ivrogne, Pavy le fait amoureux de la fille d'un hôtelier de Thessalie, *Zerbinette*. Junon qui a suivi Jupiter avec Minerve et Vénus, lui fait une scène ; le père des Dieux s'enfuit en leur lançant la pomme avec l'inscription à *la plus belle*. Les déesses se la disputent, puis chargent Mercure de faire juger leur contestation par *Pâris*. Jusque-là la pièce est écrite sur un ton plaisant. Mais, depuis ce moment, l'auteur emploie un langage plus sérieux. Chacune

des déesses plaide sa cause auprès du berger qui se défend de prononcer entre elles, et, sur l'ordre formel de juger, finit par donner la pomme à Vénus.

Le *Jugement de Paris* a été joué en 1736, à Chambéry, à l'hôtel de M[arest]. La pièce a dû être un prétexte à de galantes toilettes sentant sans doute la *Régence* qui venait de finir.

Dans une lettre datée du 4 septembre 1736, Pavy rappelle à Madame la C[omtesse] de M[arest] que c'est par son ordre qu'il a composé les *Festes de la Paix*, pastorale à trois entrées, en vers, avec chœurs et danses. Il y a beaucoup plus de décorations et de changements à vue que n'en comportait un théâtre de société ; les spectateurs durent se contenter d'à-peu-près. Les vers de Pavy ont une certaine facilité, mais c'est vainement que l'on en recherche quelques-uns à citer. Une *bergère* chante :

Oh ! rossignols, sous ces feuillages,  
Mêlez-vous à nos voix.  
Venez, par vos ramages,  
Célébrer ses exploits.

Tout est sur ce ton. Ainsi, dans le théâtre de Pavy, prose et vers ne valent rien. Nous ne regretterons donc pas les sept ou huit pièces qui sont perdues.

Les *Perdrix*, voir *Warens* ci-après.

Le *Prince bienfaisant*, comédie en 2 actes, en

prose de *Mademoiselle Delavigne*, Chambéry, 1783-1785 (p. 67-70),

*Pulchérie*, tragédie de P. Corneille, l'un de ses plus faibles ouvrages. Représentée à Paris, au théâtre du Marais, en novembre 1672, à Chambéry en août 1673 (p. 51).

*Les Rivalités villageoises*, pièce de Doppet. Voir ci-dessus.

MADAME DE WARENS. Si l'on pouvait en croire l'auteur des *Mémoires de Madame de Warens et de Claude Anet*, c'est-à-dire celui qui fut plus tard le *général Doppet*, Madame de Warens aurait composé à Chambéry « trois pièces de théâtre qui furent trouvées parmi ses papiers. On n'a pas cru devoir les mettre au jour, elle avait pu s'en amuser dans son intérieur... , *les Perdrix*, cette pièce est prise d'un conte assez connu et qui a été versifié par M. *Pons de Verdun* et inséré dans l'*Almanach des Muses*. (Préface, p. xx). » En dehors de ce que Doppet a pris dans les *Confessions*, il a forgé de toutes pièces, nous semble-t-il, ces prétendus *Mémoires*. L'indication de pièces de théâtre de Madame de Warens ne doit pas être plus véridique que le reste.

---



## CHAPITRE X.

## THÉÂTRE MODERNE

Le théâtre en Savoie, de 1792 à 1848. — Construction des théâtres de Chambéry et d'Annecy. — Troupes diverses. — Pièces d'auteurs savoisiens ou composées en Savoie. — Comptes rendus.

Nous n'avons pas de grands renseignements sur le théâtre en Savoie durant la première République et le premier Empire. La guerre fut presque permanente, et le temps, dans nos petites villes, était peu favorable aux spectacles.

Dès le mois de décembre 1792 pourtant, une troupe arriva à Annecy, dirigée par le sieur *Jean Kloqueman*. L'évêque, Mgr Paget, avait émigré le 22 septembre, et l'évêché, où se trouvaient de grandes pièces inachevées, était vide. Kloqueman imagina d'y installer son théâtre. Il demanda l'autorisation du Conseil général du district, dont les registres nous ont conservé la note suivante :

« 11 décembre 1792.

« Pétition du citoyen Jean Kloqueman, directeur d'une *troupe de petits comédiens de la République*, pour donner diverses pièces de théâtre en cette ville, l'espace de six semaines. Le dit pétitionnaire ayant ensuite demandé l'agrément de construire son théâtre et donner ses représentations dans une des salles du nouvel Evêché où

il n'y a encore aucuns planchers, sous l'offre qu'il fait de les construire à ses frais (1)... »

Le Conseil du district accorda l'autorisation.

Le 18 prairial, an II (6 juin 1794), le citoyen *Perret*, directeur de la Comédie, vint prévenir la municipalité de Chambéry qu'il ouvrirait le spectacle le lendemain et que le surlendemain, à cause de la fête de l'Être suprême, il jouerait à huit heures du soir.

Le 9 messidor suivant, « le Conseil général de la commune, vu la pétition signée Marthe, membre et commissaire de la Société républicaine... charge ceux de ses membres qui assisteront comme commissaires au spectacle, de requérir les directeurs et veiller à ce qu'il ne soit donné que des *pièces patriotiques*, et, le plus souvent possible, celles analogues à la Révolution, et qu'il n'y ait spectacle que les jours où il n'y aura pas séance de la Société populaire. »

Le 26 messidor, le Conseil arrête le plan de la fête du 14 Juillet. Dans le jour il y aura un simulacre de la prise de la Bastille, « . . . . le soir, spectacle qui se donnera en offrande à nos braves frères d'armes. » Cela signifiait sans doute que la représentation aurait lieu au bénéfice des soldats ou des blessés.

Le spectacle fut aussi l'un des plaisirs offerts par

(1) Registre 58, page 10.

la ville lors de la fête du 26 vendémiaire an II. Nous trouvons, en effet, dans les dépenses de cette journée, le diner des musiciens et des comédiens.

La troupe jouait encore à la fin de fructidor. Le 26, il y eut au spectacle un certain tumulte causé par des officiers ou employés de l'état-major du général Monturoux. Le 29, la municipalité décide que le premier jour des fêtes sans-culottides, l'on se rendra, à 5 heures après midi, au théâtre national, où il sera donné, aux frais de la commune, deux pièces républicaines et un ballet (1).

Le *Catalogue Solennel* mentionne une pièce intitulée *ADELSON et SALVINI*, tragédie bourgeoise en 4 actes et en vers, par le citoyen *J. Desonnaz* (imprimée à Annecy, sans date, chez Claude-Marie Durand). Nous ignorons si elle fut jamais représentée (2), mais nous savons qu'elle est antérieure à l'an VII, époque à laquelle le Catalogue croit devoir la placer. Le citoyen Desonnaz n'est pas, comme on aurait pu le supposer, un membre de la famille savoisienne *de Sonnaz*, qui aurait républicanisé son nom. C'était Jean Desonnaz, natif de Genève, citoyen français, qui s'était enrôlé dans la *Légion des Allobroges* avec le titre de lieutenant, mais qui n'y resta pas longtemps. Il dé-

(1) *Arch. consul.* Reg. 58, du 17 prairial an II, au 4<sup>e</sup> sans-culottide (1794), nos 240, 273, 286, 344.

(2) Catal. de la *Bibliothèque dramatique Solennel*, t. II, n<sup>o</sup> 2870.

serta le 1<sup>er</sup> juin 1793 après avoir fait paraître sous ce titre : *la Toile est levée*, un violent libelle contre Kellermann (1). La pièce d'*Adelson et Salvini*, ayant été imprimée à Annecy, elle n'a donc pu l'être que dans la première partie de 1793.

Ce que nous savons sur le théâtre pendant le premier Empire est peu considérable.

Nous rencontrons un bal donné au théâtre le 3 ventôse an XIII (22 février 1806), à l'occasion du passage à Chambéry du prince Eugène de Beauharnais (2). Napoléon avait passé peu de temps auparavant dans cette ville en se rendant en Italie, mais il n'avait pas le temps d'y recevoir des fêtes.

En 1812, Talma devait aller jouer à Lyon ; « n'ayant pas trouvé ses pièces prêtes au répertoire de cette ville, » il vint à Chambéry le 2 juillet, et joua d'abord *Manlius*, de Lafosse. « Près de 1,500 personnes se pressaient dans la salle ; toutes ont éprouvé les émotions de l'admiration, de la terreur et du plaisir. »

Le dimanche et le mercredi suivants, Talma joua *Hamlet*, de Ducis, et *Adélaïde Duguesclin*, de Voltaire. « Un grand nombre de personnes étaient venues des diverses parties du département et des départements voisins pour partager

(1) Note fournie par M. Eloi Serand, archiviste-adjoint du département de la Haute-Savoie.

(2) *Annuaire du Mont-Blanc* pour l'an xi ; pour l'an xiv, p. 90.

nos plaisirs. Des vers et une couronne ont été jetés sur la scène pendant la représentation d'*Hamlet*. Cet hommage rendu au talent de Talma a été couvert des plus vifs applaudissements » (1).

Lorsque nous aurons dit qu'il y avait eu à Annecy, le 9 juin 1811, une *comédie* représentée par des amateurs, à l'occasion de la naissance du Roi de Rome, nous aurons épuisé nos renseignements. A en croire cependant un critique chambérien, qui était certainement bien informé, les chanteurs *Garat, Elleriou et Martin*, se seraient fait entendre sur notre scène (2).

Sous la première Restauration, dans la seconde quinzaine d'août 1814, l'on attendait, à Chambéry, la troupe des comédiens de Genève, de *Riquier père*. On espérait même que *Mademoiselle Mars* donnerait quelques représentations en quittant Lyon où elle jouait alors (3). Un banquet et un bal furent donnés au théâtre le 7 novembre 1814, à l'occasion de la bénédiction du nouveau drapeau français (4).

(1) *Journal du département du Mont-Blanc* des 6 et 13 juillet 1812. — Suivant une tradition dont nous n'avons pu contrôler l'exactitude, Talma aurait déjà joué en 1804 sur le théâtre de Chambéry, en présence de Napoléon I<sup>er</sup>.

(2) M. Raymond, dans le *Courrier des Alpes* du 23 avril 1849.

(3) *Journal du Mont-Blanc* du 15 août 1814.

(4) Chambéry et une grande partie de la Savoie avaient été laissés à la France à la paix de 1814.

Après les Cent jours, la Savoie fut rendue toute entière au Roi de Sardaigne, Victor-Emmanuel I<sup>er</sup>. Chambéry reçut bientôt sa visite et celle de la Reine. Le 14 juillet 1816, ils assistèrent au spectacle. L'on donna *Maison à vendre* et le *Calife de Badgad*. Le dimanche 25 avril la famille royale entendit *les Deux petits Savoyards, Jadis et Aujourd'hui* et le *Mari de circonstance*; puis, le 26, *Richard Cœur de Lion* et la *Ferme et le Château* (1).

Le 31 juillet 1818, « Lafont, artiste tragique du Théâtre français, est à Chambéry depuis quelques jours. Il a déjà joué trois fois : *Achille* dans *Iphigénie*, le *Coriolan*, de Laharpe, et *Orosmane* dans *Zaïre*. »

En janvier 1819 Chambéry reçut la visite d'une célébrité théâtrale plus grande encore. Mademoiselle *Georges* (2), qui faisait une tournée en province avec une troupe dont elle était la directrice. Elle y donna quatre représentations : *Sémiramis* et *Mérope*, de Voltaire, *Macbeth*, de Ducis, et

(1) *Journal de la Savoie* de 1816, n° 16. La troupe dont on ne nomme pas les acteurs était arrivée le 12 juillet. *Maison à vendre*, opéra-comique de Duval et Dalayrac, 1800. *Le Calife de Badgad*, de Boïeldieu. *Les Deux petits Savoyards*, opéra-comique de Dalayrac. *Richard Cœur de Lion*, comédie de Sedaine avec ariettes de Grétry, 1784.

(2) Mademoiselle Georges était alors âgée de 32 ans ; elle avait fait, en 1817, une tournée artistique en Angleterre avec Talma.

*Gabrielle de Vergy*, de De Belloy. Le *Journal de la Savoie* a traduit ainsi les impressions des spectateurs lorsqu'ils virent, dans le rôle de Frédégonde (1), l'éminente et superbe actrice :

« Nous n'avons pas besoin de dire avec quel empressement on est accouru pour entendre cette actrice célèbre par ses talents et sa beauté, *et pour la voir*. Il est impossible d'exprimer les sensations qu'elle a produites dans la scène du sonnambulisme de *Macbeth*, lorsque, dormant et à demi-vêtue, elle vient, une torche allumée d'une main et un poignard de l'autre, pour assassiner le jeune héritier du trône. M<sup>lle</sup> Georges était secondée par M. *Auguste*, élève de Talma (2). »

Ces rares représentations d'artistes en voyage ou même des saisons théâtrales de quelques semaines n'enrichissaient pas les actionnaires. Leur salle, d'ailleurs, ayant besoin d'être remise à neuf, ils résolurent de lui donner une autre destination.

L'administration se détermina alors à l'acheter, sur l'offre de M. le général comte de Boigne (3)

(1) C'est le nom donné par Ducis à lady Macbeth.

(2) N<sup>o</sup> du 13 janvier 1819.

On trouve, en 1822, une pièce imprimée à Genève, chez Guillaume Fick : *Une journée aux bains de Saint-Gervais ou l'Anglais et le Gascon*, 2 actes en vers, comédie mêlée de chants, par M. M. Nous n'avons pu savoir si elle a été jouée en Savoie, notamment aux bains de Saint-Gervais.

(3) L'ancien général des Mardattes, M. Benoit de Borgne de Boigne, avait été fait comte en 1816 par le roi Victor-Emmanuel I<sup>er</sup>. Cet homme remarquable a été le bienfaiteur

de donner à la ville 60,000 francs pour exécuter les réparations nécessaires. L'acte d'achat fut passé le 26 avril 1820 pour le prix de 27,000 francs (1) ; mais au lieu de réparer le théâtre on le détruisit et l'on bâtit sur le même emplacement, agrandi par l'acquisition de quelques maisons, le bel édifice actuel. Pendant la durée des travaux l'on reporta le spectacle au Jeu de Paume.

L'adjudication du théâtre avait été donnée, le 2 mars 1822, à un entrepreneur habile, M. Dénarié, qui, sous la direction de l'architecte Jacques Pregliasco, mena les choses assez rapidement pour que le monument put être inauguré en avril 1824, à l'arrivée du Roi et de la Reine de Sardaigne. La ville se hâta de demander pour le nouveau théâtre les mêmes privilèges qu'avait obtenus l'ancien. Le Roi lui accorda le monopole des spectacles à Chambéry en tout temps, sauf pendant le Carême et les Avents, et lui permit de s'appeler aussi le *Théâtre royal*.

Les dépenses dépassèrent de beaucoup les prévisions et s'élevèrent à plus de 400,000 francs ;

de Chambéry sa ville natale. C'est grâce à son généreux concours qu'elle est dotée de nombreux établissements de bienfaisance et que la belle rue qui porte son nom a été construite. En reconnaissance du don qu'il fit pour le théâtre, la ville lui réserva, ainsi qu'à ses descendants, la jouissance exclusive d'une loge.

(1) Voir au *Document X* les principales clauses de cette vente et l'inventaire des décorations.



mais au moins la ville eut un théâtre bien agencé, commode et élégant. Les machines furent fournies et placées par les frères Bertola, machinistes du Théâtre Royal de Turin, les sculptures sur pierre par le sieur Collet dit *le Romain* (1), les autres sculptures par MM. Dattoni et Ferrero ; les peintures par MM. Galliari, peintre du roi et Fabrice Sevesi ; le rideau fut l'œuvre d'un autre peintre du Roi, M. Louis Vacca (2). Cette toile n'est pas une peinture à motifs de décoration quelconques ; elle représente une belle scène de la poésie grecque, traitée noblement, mais sans raideur, *Orphée aux Enfers*.

A gauche, Pluton et Proserpine sont assis sur un trône ayant à leurs côtés les trois juges, Minos, Éaque et Rhadamante ; au bas des gradins, Cerbère, qui s'est élancé, s'arrête ; une de ses têtes menace encore tandis que les autres s'affaissent et vont s'endormir ; les Furies n'agitent que mollement leurs torches et leurs serpents ; la Parque tourne plus lentement son fuseau ; Caron arrête sa barque sur les eaux sombres du Styx. Au second plan, dans une légère brume, les Ombres s'avancent, Eurydice, vêtue de voiles transparents, les précède et court joyeuse vers l'époux. Au centre du tableau, un bel adolescent coiffé du

(1) Auteur du monument Favre, dans la cathédrale.

(2) Archives municipales : *carton du théâtre et Journal de la Savoie* du 6 août 1824.

bonnet phrygien, avec de sobres draperies, le luth en main, regarde le roi et chante. Il a déjà apaisé les divinités infernales, et bientôt ses accents lui rendront son épouse.

Au sommet de la toile, le char du Soleil, traîné par des chevaux fringants, emporte Apollon qui lance ses traits radieux, et Mercure ailé descend vers Orphée comme pour joindre les sollicitations des Dieux de l'Empyrée à celles du poète.

Les yeux se reposent avec plaisir sur cette vaste et harmonieuse composition, au gracieux dessin, au coloris lumineux (1). Vraiment, même après les spirituelles plaisanteries d'Hector Crémieux et l'aimable musique d'Offenbach, le tableau de Vacca plait toujours, et nous préférons à la leur sa manière d'interpréter l'antiquité.

Le Roi et la Reine de Sardaigne arrivèrent à Chambéry le 22 juillet. Le 24, il y eut spectacle de gala. On joua une pièce de circonstance : *la Pièce improvisée*, puis *les Fausses confidences*, et *la Partie de chasse de Henri IV*. Le 25, dimanche, la représentation fut composée des *Deux Petits Savoyards* et du *Légataire universel* ; enfin, le lundi, on joua : *le Mari et l'Amant*, *le Dépit amoureux* et *le Naufrage ou les*

(1) M. le baron Lucien d'Alexandry d'Orengiani, de Chambéry, en possède l'esquisse sur toile ; elle est poussée fort avant et c'est presque une peinture achevée.

*Héritiers* ; le 28, on donna les *Originaux*, où *Montrose* se distingua particulièrement (1).

Durant ce voyage de Savoie, Charles-Félix et Marie-Christine allèrent à Thonon. Là, il n'y avait pas de théâtre, mais on leur donna, sur le lac, un spectacle naval : un bâtiment marchand poursuivi par un corsaire infidèle, fut délivré par le vaisseau de Sa Majesté, le *Royal-Charles*.

En 1825, et pour la première fois, en annonçant l'ouverture du Casino d'Aix-les-Bains, établi au château de cette ville, on parle d'une *jolie salle de spectacle* dans laquelle les acteurs du théâtre de Chambéry joueront trois fois par semaine. Il faut en conclure qu'il y eut cette année une troupe d'été à Chambéry.

L'exemple de Chambéry stimula les habitants d'Annecy. Au mois d'août 1825 une société d'amis des beaux-arts, ayant à sa tête M. Gerdil, juge-maje (président du tribunal), et le comte de Sales, se forma en vue de la construction d'un théâtre. L'autorisation royale était exigée. Elle ne se fit pas attendre, car le 26 septembre suivant, Charles-Félix accorda à la société les lettres-patentes demandées et permit à la ville de céder le terrain

(1) *Journal de la Savoie, loc. cit.* La décoration des *Deux Petits Saroyards* était toute neuve. *Montrose* père (Barizim dit), acteur de la Comédie française, *Les Fausses confidences*, de Marivaux ; *Mourose* y jouait le rôle de *Dubois* ; *la Partie de chasse*, 3 actes, de Colle ; *le Legs à l'universel*, de Regnard ; *le Depot amercé*, de Molière.

nécessaire en lui réservant la faculté d'acquiescer le théâtre ultérieurement (1) La salle put être inaugurée l'année suivante.

En juillet 1826, Charles-Félix et Marie-Christine revinrent en Savoie. Ils y reçurent la visite de leur beau-frère et de leur sœur Louis-Philippe d'Orléans et la duchesse Amélie et assistèrent ensemble, le 24, à la représentation du *Barbier de Séville*, de Rossini (2).

Le 29, on entendit au théâtre, comme intermède entre deux pièces jouées, *Charles-Victor Jupin*, de Chambéry, premier prix du Conservatoire de Paris, soliste de violon à l'Odéon.

Le 2 août, il y eut un intermède semblable. L'on entendit un enfant prodige, Jacques Filippa, âgé de neuf ans et demi et qui jouait fort bien du violon. Il a donné depuis lors bien des concerts à Chambéry, et les étudiants de notre temps l'ont tous connu chef d'orchestre au théâtre français de Turin (théâtre d'Angennes).

Enfin, le 10 août, on fit jouer devant le roi et la reine les automates de Droz, le *Pianiste*, l'*Ecrivain* et le *Dessinateur*.

Au mois d'août suivant eurent lieu, à Annecy, les fêtes de la translation des reliques de Saint-

(1) D'après une note de notre obligé collègue, M. Eloi Serand, archiviste-adjoint de la Haute-Savoie, et le *Journal de Savoie* de septembre 1825.

(2) Joué pour la première fois à Rome en 1816, à Paris en 1819.

François de Sales et de la mère de Chantal. A côté des cérémonies religieuses il y eut quelques fêtes mondaines. La société du théâtre profita de la présence des souverains à Annecy pour inaugurer sa salle. On joua une pièce intitulée les *Amateurs*, œuvre de M. Dumont, avocat à Saint-Julien, et dont Charles-Félix avait accepté la dédicace. Nous savons que l'on y donna aussi le *Barbier de Séville* (1). Nous pouvons donc en conclure raisonnablement que la troupe qui avait joué cet opéra à Chambéry le 21 juillet, avait suivi le Roi et la Cour à Annecy. Il y avait pourtant dans cette ville une troupe dirigée par M<sup>me</sup> *Lintant*. Avant la construction du théâtre elle donnait des représentations dans une salle en planches, élevée dans la cour d'un ancien couvent, sur la place Saint-Maurice. Cette directrice payait 25 francs par représentation aux actionnaires du théâtre neuf (2).

La consécration royale n'apaisa pas la colère de tous ceux qui détestaient encore le théâtre. Dans la nuit du 6 au 7 octobre 1829, on essaya, à l'aide de matières inflammables, d'incendier l'édifice. De prompts secours firent avorter ce projet.

Le bâtiment, bien que construit légèrement, avait un certain aspect architectural ; et, situé au bord du canal, il se prêtait aux décorations de

(1) D'après le récit d'une spectatrice alors bien jeune et qui n'a jamais entendu d'autre opéra.

(2) Renseignements de M. Eloi Serand

nuit. Le récit des fêtes données en Savoie à Charles-Albert et à la reine Marie-Thérèse, en 1834, rapporte que, lorsqu'ils vinrent à Annecy, le théâtre était illuminé, « les colonnes, le fronton et les corniches du péristyle étaient dessinés dans toute leur étendue. »

En décembre 1826, le ténor *Lavigne*, qui avait déjà donné deux concerts à Chambéry, en 1823, en donna encore deux avec le chanteur *Vigny*. « *Lavigne* excella dans l'air de la *Dame blanche* : « *Ah ! quel plaisir...*; tous deux dans le duo de « *l'Irato* : *Jurons de les aimer toujours !* » (*Journal de Savoie*, 1826, n<sup>os</sup> 30 et 47.) (1).

Dans l'été de 1828, nouveau voyage en Savoie de Charles-Félix et de la reine. Ils allèrent plusieurs fois au théâtre, mais le *Journal de Savoie* n'indique pas les pièces qui furent jouées. Ils visitèrent Annecy les 22 et 23 août et assistèrent, dans cette ville, à un bal donné en leur honneur au théâtre.

En 1830, Charles-Félix vint en Savoie pour la dernière fois. (C'était la quatrième.) Le 16 juillet il assistait, avec la reine, à une représentation où le célèbre violoniste Lafond, qui avait donné un concert la veille, se fit entendre entre les deux pièces composant le spectacle. Il y avait à Chambéry une troupe dont le principal sujet était l'acteur *Alexandre*. C'était un comique genre *Bras-*

(1) *L'Irato*, opéra-com., de Marsollier et de Méhul, 1801.

*seur*, « donnant à son visage tous les genres d'expressions, changeant de costume avec une étonnante rapidité, etc. » Il joua les *Ruses de Nicolas* et le *Coche d'Auxerre*, devant le Roi et la Reine de Sardaigne, et le Roi et la Reine des Deux-Siciles qui étaient alors aussi à Chambéry.

Quelques jours plus tard, il y eut encore une fête au théâtre. On joua d'abord un prologue allégorique relatif à l'arrivée des souverains à Naples, et où apparurent l'*Age d'or*, la *Paix*, la *Bienfaisance et la Félicité*, le *Dieu du Vésuve*, la *Nymphe du Lac*, etc. On représenta ensuite la *Vallée de Barcelonnette* et les *Voitures versées*, opéra-comique de Boïeldieu (1).

En 1834, Charles - Albert et la reine Marie-Thérèse firent à leur tour un voyage en Savoie ; ils assistèrent à une représentation au théâtre de Chambéry le 8 juin. Le récit des fêtes qui leur furent données, s'exprime ainsi : « Le petit nombre de pièces composant le répertoire des acteurs n'avait pas permis à l'administration de faire le choix qu'elle eût désiré ; mais, outre deux pièces, on a chanté sur la scène des couplets en l'honneur de LL. MM. »

Nous ne relevons, en 1836, que des concerts d'artistes italiens. Les 22 et 24 avril, ceux de M<sup>lle</sup> Louise Tosco et de M. Vala ; le 8 mai, celui de

(1) Le *Journal de Savoie* ne nous fournit aucune indication pour les années 1831, 1832, 1833 et 1835.

M<sup>lle</sup> Morandi, harpiste, et de M<sup>me</sup> San Felice, contralto.

En mai 1837, il y eut, au même théâtre, un concert donné par M<sup>me</sup> Montano Poppa, contralto. Dans un intermède, un jeune artiste de la ville se fit entendre, c'était le violoniste *Python*, élève de Baillot. Il a, depuis lors, et pendant plus de trente ans, tenu la partie de premier violon à notre orchestre.

Le 11 juin, notons-le en passant, il y eut à Salanches une fête des musiques du Faucigny. Le soir, deux pièces furent jouées par la troupe dramatique de la ville (*amateurs*).

Vers cette époque des personnes de la société de Rumilly établirent un petit théâtre dans les anciennes casernes; ils le transportèrent ensuite dans la *Maison des Chevaliers-Tireurs*, la caserne ayant été affectée à l'exercice du culte pendant la reconstruction de l'église. Ils jouèrent assez souvent quelques vaudevilles faciles du répertoire de Scribe.

Actuellement, la maison des tireurs à l'arquebuse a disparu; le *Stand* destiné au tir des armes à longue portée en tient lieu.

Nous avons puisé dans le *Journal de Savoie* la plus grande partie de ce que nous avons dit sur le théâtre depuis 1816. Les renseignements y sont parfois fort rares; à partir de 1843 ils deviennent plus abondants. Le *Journal de Savoie*, feuille hebdomadaire, devient le *Courrier des Alpes*,



paraissant trois fois par semaine. Nous y trouvons une chronique des théâtres due à M. *Claude-Melchior Raymond*. Ce professeur de droit, fort lettré et bon musicien, était un connaisseur. Ses appréciations sont celles d'un homme de goût et il y a du plaisir à les relire ; mais, comme nous n'avons pas la prétention de faire une histoire critique de l'art dramatique en Savoie, nous continuerons à nous borner à enregistrer le passage des troupes, leurs sujets et leur répertoire, en signalant les représentations de pièces dues à des auteurs du pays.

En janvier 1843, il y a à Chambéry la troupe de M. *Gustave*. Elle est composée de M. et M<sup>me</sup> Gustave ; M. et M<sup>me</sup> Taigny ; M. Josse, M. Bléau, M. Edouard, M. Alberic. Ils jouent les *Mémoires du Diable*, la *Marraine*, le *Secret*, *Tropheureuse*, le *Cadet de Gascogne*, *Claudine et Inès*, le *Fils naturel*, *Vouloir c'est pouvoir*, *Fronsac à la Bastille*, etc.

Le critique chambérien donne de grands éloges à M. et à M<sup>me</sup> Taigny que le public applaudissait chaque soir ; et, rappelant que Chambéry a été le premier à apprécier *Chollet*, il prédit une belle carrière dramatique au comique *Josse*, à propos de la façon dont il a interprété le *Gamin de Paris*.

Le reste de la troupe était fort médiocre.

En quittant Chambéry, M. et M<sup>me</sup> Taigny allèrent à Milan où ils obtinrent un très vif succès. Ces deux aimables acteurs étaient aussi fort appréciés à Paris.

Dans le courant de l'année, il y eut au théâtre divers concerts donnés par des artistes de passage ; nous ne signalerons que celui de M<sup>lle</sup> Malvani (27 juillet), cantatrice dont M. Raymond vanta le talent.

Le 26 décembre, arriva la troupe d'hiver qui joua jusqu'en février 1844. Son directeur, et en même temps l'un de ses meilleurs acteurs, était M. de la Roche.

Cette excellente compagnie se composait de M. et M<sup>me</sup> de la Roche, M. Darbel, M. et M<sup>me</sup> Duméry, M<sup>me</sup> Grafetot, M<sup>me</sup> Agarithe Petit, M<sup>lle</sup> Zoé Paillet, M. Dalbert, M. Weber, etc.

Elle joue de grandes pièces, des vaudevilles, de petits opéras : *la Tire-Lire*, M<sup>lle</sup> de Belle-Isle, *le Roman d'une heure*, *le Lion amoureux*, *la Jeune Femme colère*, *le Père de la Débutante*, *Un Chef-d'œuvre inconnu*, *l'Oncle Baptiste*, *le Vicomte de Letorières*, *la Grâce de Dieu*, *Cardillac*, *le Verre d'eau*, *les Bohémiens*, *Eulalie Pontois*, et enfin *Lucrèce*, de Ponsard, alors dans sa nouveauté, etc., etc.

« M<sup>me</sup> Grafetot est fort jolie ; M<sup>me</sup> de la Roche a de l'âme, de la chaleur, de l'intelligence. De la Roche, Darbel, Weber sont de bons acteurs. »

Le 2 février 1844 la troupe joua devant une salle comble *l'Oncle et le Neveu* ou *le Moyen de trouver un mari*, coup d'essai au théâtre d'un jeune savoisien, M. Joseph Dessaix.

Les comédiens partirent vers le 20 février après

avoir donné une représentation au bénéfice des pauvres, ce qui, semble-t-il, n'avait pas eu lieu depuis fort longtemps.

En mai 1844, la troupe allemande de Bamberger passa à Chambéry et y joua *Norma*, *Robert le Diable* et *Guillaume-Tell*. Ce dernier opéra fut représenté le 23 mai et pour la première fois à Chambéry. La troupe se composait de M<sup>me</sup> *Marquard-Segatta*, première chanteuse du théâtre de Vienne ; de M<sup>me</sup> *Pechatschek* ; de MM. *Breiting*, ténor, appelé le *Dupré de l'Allemagne* ; *Soawde*, ténor ; *Weidner*, basse chantante, et *Kelmann*, basse.

En juillet suivant, la troupe de M. *Bonis* donna huit représentations dont le public fut satisfait : *Elle est folle*, *l'Homme blasé*, *Pierre-le-Rouge*, *le Capitaine Charlotte*... Les principaux acteurs étaient M. et M<sup>me</sup> *Bordier*.

Le 26 décembre Chambéry revit la troupe *de la Roche*. Il y a quelques changements dans le personnel ; Salvetti remplace Darbel, M<sup>me</sup> de la Roche impatientement attendue arrive le 15 janvier 1845. Les principaux acteurs sont en outre M. *Vallois*, M<sup>me</sup> *Dorsay*. On joue *Pauvre Jacques*, *le Mari à la campagne*, *un Bas-Bleu*, *Don César de Bazan*, *la Marquise de Scudeterre*, *la Réparation*, *le Diable à Paris*, *Nanon*, *Nioun et Mainteunon*, et pour la vingtième fois au moins sur la scène de Chambéry, *Trente ans ou la Vie d'un joueur*.

Les comédiens partent à la fin du Carnaval. Dès le mois d'avril ils sont remplacés par la troupe de *Rousseau* venant de Grenoble ; la principale actrice est M<sup>lle</sup> *E. Bernard*. On représente drames, comédies, vaudevilles et même des ballets : la *Dot de Suzette*, la *Fille de Dominique*, le *Major Cravachon*, *Paul le Corsaire*, l'*Orpheline de Genève*, les *Surprises*, le *Mariage au tambour*, la *Fille mal gardée* (ballet), enfin le *Naufrage de la Méduse* qui, chose rare, eut cinq représentations.

Cette année, une compagnie n'attendait presque pas le départ d'une autre. Le 31 mai la troupe *Bonis* revient, et le 1<sup>er</sup> juin le duc de Gènes (fils de Charles-Albert), assiste à sa représentation de début. Le critique théâtral est fort mécontent de la troupe ; il l'appelle un *ramassis d'histrions* (n<sup>o</sup> 80 du *Courrier des Alpes* de 1845).

Le 24 juin, les comédiens quittent momentanément Chambéry pour aller jouer à Annecy à l'occasion des fêtes du Congrès agricole des États sardes qui s'y tenait alors.

Pendant leur absence survint une troupe lyrique italienne composée de MM. *Zinghi*, ténor ; *Tropai*, baryton ; *Caspani*, basse-taille ; *Cini-Cini*, comique, et de M<sup>mes</sup> *Adelaïde Focosi* et *Mariette Diedo*. Ils débutent le 28 juin par *Norma* ; jouent *il Barbiere di Siviglia*, *Gemma di Vergy*, etc.

Au milieu de Juillet, *Bonis* revient ; mais

piqué au vif par les traits lancés contre sa troupe il l'a modifiée de la façon la plus agréable pour le public de Chambéry, en engageant M. et M<sup>me</sup> *Taigny* et deux autres bons acteurs, M<sup>me</sup> *Berthier* et M. *Perret*, puis M. et M<sup>me</sup> *Passarieu*, M<sup>me</sup> *Meynadier*. Ils jouent la *Somnambule* (de Scribe), le *Protégé*, *Vouloir c'est pouvoir*, *Valérie*, *Trop heureuse*, *Jeanne et Jeannette*, le *Démon de la nuit*, la *Belle et la Bête*. On donne enfin la *Femme juge et partie*. M. Raymond tout en reconnaissant que la troupe est vraiment devenue bonne, reproche au directeur d'être allé exhumer du vieux répertoire cette pièce de Montfleury. Nous avons vu que la *Mignot* l'avait jouée ici en 1673.

En septembre, nouvelle troupe. C'est la compagnie lyrique et dramatique de Grenoble, de M. Coppini. Il y a M<sup>mes</sup> *Ferrari*, *Moreau-Madinier*, *Guénée*; MM. *Blanc*, ténor; *Alexis*, baryton; *Lavergne*, basse; *Verlo*, *Alphonse Ferrand*, *Auguste Padrès*; ils chantent le *Barbier*, le *Domino noir*, le *Philtre*, *Fra Diavolo*, le *Pré aux Clercs*, la *Juire* « fort bien donnée; le directeur avait eu le soin d'en faire disparaître ce qui pouvait blesser les convenances religieuses. » — On joua aussi la *Dame de Saint-Tropez*, drame où l'acteur *Auguste* tenait le rôle principal.

Le 19 octobre, pour la clôture, on donne la *Favorite* et le *Puits d'amour*.

En 1846, nouveau défilé de troupes diverses.

C'est d'abord la troupe dramatique *Rousseau* arrivant de Lausanne et dont les principaux sujets sont : MM. *Rousseau, Dorsay, Roubeau, Bryer, Rocqueville père et fils, de Nonfoux* ; M<sup>mes</sup> *de Nonfoux, Rocqueville, Dorsay, Bryer, Roubeau, Julie Rocqueville*. Elle débute le 27 décembre 1845, et représente en janvier et février : les *Etudiants de Paris, le Changement de main, Marie-Jeanne, la Dame de Saint-Tropez, la Croix d'or, l'Apprenti, la Justice de Dieu, Don César de Bazan, Sans nom, la Citerne d'Albi, Latude, l'Éclat de rire, la Chatte métamorphosée en femme, Nanon, Ninon et Maintenon, les Anglais en voyage*, etc. Le critique applaudit à l'admirable talent de M<sup>me</sup> de Nonfoux, à celui de M. Ambroise, artiste de Lyon venu en représentation. En février, l'on donne le *Retour en Savoie*, comédie en un acte mêlée de couplets d'un poète savoisien, M. Gaston de Chaumont. On joue encore les *Deux Compagnons du tour de France*. Malgré le talent des acteurs, « la pièce fit déloger tous les spectateurs, sauf un nombre suffisant pour siffler. » (*Courrier des Alpes*.)

En avril, retour de Coppini avec une troupe lyrique complètement nouvelle et fort nombreuse : MM. *Blanc*, ténor ; *Verli*, baryton ; *Lavergre*, basse chantante. M<sup>mes</sup> *Borrès, Noret, Lejey, Henriette*, etc. M. Raymond écrit : « Nous avons une bonne troupe, profitons-en. » Les pièces jouées sont très nombreuses : les *Diamants de la*

*Couronne*, la *Dame blanche*, *Lucie*, *Zampa*, la *Part du Diable*, *Gustave III*, *Marie de Rohan*, *Joseph*, de Méhul, dont la représentation ne marcha pas du tout ; *Masaniello*, *l'Ambassadrice*, le *Postillon de Longjumeau*, le *Nouveau Seigneur de village*, etc. Malgré ce choix de pièces charmantes, le théâtre était presque désert. Le public s'étouffait alors dans la salle de *Villeneuve*, devant les *fantoccini*, de *Joseph Colla*. Le critique s'en indigne, mais il y avait un plaisir nouveau à voir ce petit spectacle alerte et gai. Colla donnait le *Triomphe de l'amour*, le *Parricide innocent*, le *Ravisseur enlevé*, la *Bataille d'Austerlitz*.

Cette même année et pour la troisième fois, la troupe *Rousseau* vient à Chambéry (1). Elle ouvre le 26 décembre. Sa composition est presque la même que précédemment ; il y a de plus M<sup>mes</sup> *Allan* et *Marguerite*. C'est une troupe « bonne et complète. » Elle joue *l'Exilé français en Sibérie*, le *Réfractaire*, *l'Enfant de la maison*, *Rita l'Espagnole*, *Manche à Manche*. Le critique se plaint de ce que la bonne société et surtout les dames désertent le théâtre, et fait remarquer que l'on a tort de reprocher au directeur le choix de ses spectacles, car il joue les pièces qui plaisent aux spectateurs ordinaires.

(1) Elle avait, durant la saison, donné quelques représentations au Cercle d'Aix les-Bains.

En janvier 1847, M. Aimé Ferraris (1), négociant à Chambéry et qui abandonna bientôt le commerce pour la littérature et le journalisme, fait représenter le *Contingent de Savoie*, pièce en trois actes avec chants, « assez bonne et bien rendue. » En février, la troupe joue une œuvre du même auteur, les *Abymes de Mians* ou *la chute du mont Granier*, drame historique en trois actes. « L'intrigue est faible, mais étant donné le sujet, la pièce est bonne ; progrès sur le *Contingent de Savoie*. »

La troupe joue encore *la Voisine, Riche d'amour*, *la Dame de Saint-Tropez* et *la Comtesse du Tonneau* avec M<sup>lle</sup> Isoline, actrice ayant une certaine verve un peu grossière, qui joua plus tard, assez longtemps, au théâtre d'Angennes, à Turin.

Conformément au règlement, Rousseau suspendit ses représentations pendant le carême ; il les reprit le 8 avril. Il joue les *Sept Châteaux du diable*, féerie bien montée qui eut un grand succès, le *Bonhomme Richard*, l'*Article 213*. Le 29 avril, M. Ferraris fit représenter un nouveau drame, *Jacques de Montmayeur*, 4 actes. Cette pièce réussit et montra que l'auteur faisait des progrès constants. Les sujets de ses pièces étaient empruntés à l'histoire savoisienne et se déroulaient dans des localités connues de tous les spectateurs. Il y avait là, tout au moins, un attrait de curiosité.

(1) M. Ferraris était né à Montluel (Ain), en 1815.



Comme acteurs nouveaux, Rousseau avait produit MM. Constant, Billémaz. M<sup>lle</sup> Julie Rocqueville avait fait de grands progrès.

Il y eut, en 1817, une troupe à Annecy ; M. Ferraris nous apprend « qu'il avait, dans une nuit, fait une pièce en un acte, *Molino* : mais qu'il ne put la faire jouer. Elle fut impitoyablement refusée par la censure qui la déclara trop politique. » (1).

Dans la seconde quinzaine de septembre, la troupe lyrique *Adler* arriva à Chambéry. *Bury* et *Loucel*, ténors, *Thévenet*, baryton, *Adler* et *Panisset*, basses ; M<sup>lle</sup> *Duchampy*, première chanteuse. Ils jouent la *Dame blanche*, la *Part du diable*, *Lucie*, le *Barbier*, l'*Ame en peine*. Assez bonne troupe, mauvais orchestre.

(1) *L'Abeille savoisiennne*, de 1818. (Voir plus loin des détails sur cette pièce).

## CHAPITRE XI.

Le théâtre de 1848 à 1886. Incendie du théâtre de Chambéry.  
Sa reconstruction. Construction du théâtre d'Annecy.

En 1848, la Savoie passe de l'absolutisme au régime constitutionnel. L'enthousiasme est dans tous les cœurs. Le 10 janvier on célèbre à Chambéry une fête patriotique ; un banquet réunit au théâtre un grand nombre de citoyens ; des toasts, des hymnes (1) s'y succèdent et les dames y font pour les pauvres une quête des plus fructueuses.

La liberté des théâtres est presque complète ; les journaux politiques et littéraires deviennent nombreux. La critique n'appartient plus à un seul ; M. A. Ferraris est juge à son tour dans l'*Abeille savoisienne* ; M. Joseph Dessaix, qui avait dû, sur l'invitation du gouverneur de Savoie, abandonner son petit journal de théâtre, le *Foyer*, a cette fois les coudées franches. Le *Patriote savoisien*, dont le premier numéro date du 15 juin 1848, donne quelques comptes rendus d'Antony Luyard.

En mai, Adler revient avec une bonne troupe lyrique et dramatique ; il a pour chanteurs : Vincent, ténor, Gessiome, baryton, Adler, basse ;

(1) HYMNE AU ROI, de M. Alfred Puget ; « Enfants de l'antique Savoie. » LA SAVOISIENNE, de M. Ed. Piaget ; « Saluons l'aurore éclatante. »

pour chanteuses M<sup>mes</sup> *Duchampy, Leblanc*. Les acteurs de comédie sont M<sup>mes</sup> *Brunet, Leblanc*; MM. *Louvel, Brunet*, l'excellent comique *Périchon* (1). Ils jouent la *Muette de Portici*, le *Domino noir*, *Ne touchez pas à la reine*, *Lucie*, la *Juive*, le *Vieux de la Vieille*, les *Sallimbanques*.

La direction avait mis à l'étude la *Fiancée du Carbonaro*, drame en 5 actes et en prose d'un poète savoisien de grand mérite, J.-P. Veyrat. Elle renonça à le jouer pour des motifs qui firent l'objet d'une polémique entre la veuve de l'auteur et M. Ferraris. Madame Veyrat reprochait à celui-ci d'avoir plagié l'œuvre de son mari dans *Molino* qu'il venait de faire imprimer. Ferraris reconnut que « Veyrat lui ayant parlé quelques années auparavant d'un drame où se trouvait une scène de dégradation militaire, il s'en était servi comme on utilise une réminiscence ». *Molino* avait pour sujet une légende annécienne d'après laquelle, en 1742, la bourgeoisie d'Annecy, opprimée par la garnison espagnole, se serait conjurée et l'aurait exterminée un matin, appelée aux armes par le mot d'*Empàtà*. Un espagnol

(1) *Courrier des Alpes* de 1848, n° 198. Payons un tribut de reconnaissance à l'excellent Périchon qui, durant quatre ans, nous a si souvent recréés au théâtre français de Turin (1851-1854). C'était un père de famille range, économe, et un comédien consciencieux.

nommé Molino aurait été sauvé par son amante (1). *Molino* ou le *Massacre des Espagnols* fut joué à Chambéry le 18 juin.

Les représentations de la troupe Adler prirent fin le 3 juillet.

Le 21 novembre, M. Hiller, alsacien croyons-nous, donna un concert de violon avec le concours de divers artistes de Chambéry, MM. Garriod (2), Bellemin, Trenca, Maloz. M. Raymond relève justement chez le violoniste « quelque chose d'un peu sec dans le jeu, mais il a le sentiment de ce qu'il joue ; il chante avec âme et d'une manière pleine de goût. Il faut remarquer, ajoute-t-il, que M. Hiller a fait sa principale étude de la théorie de la musique et de la direction d'un orchestre... ; il offre un assemblage de conditions qu'on trouve rarement réunies. »

(1) Voir J. MERCIER, *Souvenirs historiques d'Annecy*, p. 425. *Eupâtî*, en patois savoisien signifie : *pétrissez la pâte*. Ce mot se rapporte à un usage disparu et qu'il est bon de rappeler. Il y a quelques 30 ou 40 ans les boulangers étaient encore assez rares dans nos petites villes. Chaque maison fabriquait son pain et le faisait cuire au four banal. Il y avait plusieurs fournées dans un jour : pour la première, le fournier avait l'habitude de passer rapidement et de très grand matin devant la maison de chaque client en criant très haut : *Eupâtî*. Il l'avertissait ainsi de préparer sa pâte et de la porter au four qui allait être à point pour la cuire. Les sentinelles et les patrouilles espagnoles, habituées à ce cri, ne pouvaient donc pas y soupçonner un signal d'insurrection.

(2) Excellent joueur de flûte, mort vers 1884.

Il y eut, à la soirée, une partie littéraire dans laquelle on entendit M. Bécherat. C'était un Genevois qui s'était fixé à Chambéry comme horloger-bijoutier. Nous rappelons son nom, ainsi que celui d'un autre négociant chambérien, M. *Charles Ronzière*, parce qu'ils apportaient l'un et l'autre aux œuvres artistiques de l'époque, et aux leçons de la *Société d'instruction mutuelle*, le concours de leurs connaissances variées, et celui d'un véritable talent de diction et de déclamation.

Le 27 novembre, Chambéry eut le spectacle d'une ascension aérostatique de M. *Rossi*.

L'année 1849 fut féconde en représentations dramatiques. En janvier il y eut à Chambéry la troupe *Henry* avec M<sup>me</sup> *Dupuis*, *Henry*, *Ducros*, *Adeline* et MM. *Thibaut*, *Pradès*, *Viallard*, *Dupuis*, *Facio*. On représente *la Foi*, *l'Espérance* et *la Charité*, *Stella*, les *Enfants d'Edouard*, le *Proscrit*, le *Chiffonnier de Paris*, les *Trois Mousquetaires*, le *Cherhalier de Maison rouge*, *Tartuffe*, le *Sonneur de Saint-Paul*, le *Pacte de famine* avec *saprise de la Bastille*, *Gentil-Bernard*, le *Royaume des Femmes*, *Gaspardo le Pêcheur*, etc. On chante le *Chant des Gicondins* : et le 20 janvier, pour la première fois sur une scène savoisiennne, la *Marseillaise*. La voix de M<sup>me</sup> *Dupuis* est un peu insuffisante, mais on tient compte à l'aetrice de sa bonne volonté. On donne aussi la *Propriété c'est le vol*, la *Foire aux idées*. M. Raymond avait alors passé la criti-

que théâtrale à M. *Alfred Puget*. Le 17 février l'on joue une nouvelle pièce de M. Ferraris, *Tancrède de Miolans*. M. Puget dit qu'elle eut du succès et donne de grands éloges à l'auteur. M. Luyard surenchérit dans le *Patriote*. En vertu d'une permission spéciale de l'Intendant de Savoie, la troupe continue ses représentations pendant le carême.

Le 28 avril, concert au profit des pauvres donné par des amateurs. On y entendit la symphonie de Félicien David, le *Désert*.

Le 20 mai, début de la troupe de Grenoble dirigée par M. Cazeneuve, avec Hiller pour chef d'orchestre. Elle donna *Robert le Diable*, la *Favorite*, *Charles VI*. Les principaux acteurs étaient *Marioz*, ténor, *Chollet*, baryton, M. et M<sup>me</sup> *Corneille*, M<sup>me</sup> *Saint-Ys*.

Le 24 juin, profitant de la présence d'un cirque, on représenta une pièce militaire, la *Mort du prince Poniatowski*, d'un amateur chambérien. La salle fut comble et la pièce tomba.

Au moment où la troupe allait partir, M<sup>lle</sup> *Araldi* (Marie-Louise Bettoni) arriva à Chambéry. Elle joua avec un grand succès *Phèdre*, *Andromaque*, les *Horaces*, et deux fois *Jeanne d'Arc*. Le 20 juillet elle donna une soirée dramatique à Aix-les-Bains.

Le 30 août, Frédéric Lemaître vint à Chambéry avec Clarisse Miroy et une partie de la troupe de Grenoble. Ils furent applaudis dans la *Dame*

de *Saint-Tropez*, *l'Auberge des Adrets*, *Don César de Bazan*, *Trente ans ou la vie d'un joueur*. Frédéric obtint un vrai triomphe dans cette dernière pièce. Il alla jouer ensuite à Annecy où nous le vîmes dans *Don César*. Nous avions fait beaucoup de kilomètres afin d'entendre, et pour la première fois, un grand acteur. Notre début ne fut pas heureux ; la pièce était médiocre et l'artiste ne releva pas son sujet.

La saison d'hiver de 1849-1850 commença le 15 novembre. M. Cazeneuve amena une troupe assez faible dont il dut remplacer successivement plusieurs sujets. Il réussit enfin à former un bon ensemble. Suivant l'habitude, il fit jouer l'opéra, le drame et la comédie.

La première chanteuse était M<sup>me</sup> Millot-Taroné ; il y avait ensuite M<sup>mes</sup> Derille, Emma-Dominique, Dhuvé ; MM. Demeure, Salanson, Vallet, Dhuvé remplacé par Ulliel, etc.

On débuta par *Lucie de Lammermoor*. Le critique du *Courrier*, M. Raymond, reprocha justement au chef d'orchestre Hiller l'exubérance de sa direction. Hiller répondit aigrement et plaisanta sur une symphonie du musicien-amateur, *l'Orage en mer et l'Incendie* (1). M. Raymond bouda quelque temps et passa de nouveau le style à M. Puget. La troupe joua jusqu'en avril ; elle

(1) Œuvre musicale de M. Raymond. *Courrier des Alpes*, n<sup>o</sup> 309 de 1849.

donna le *Domino noir*, la *Dame blanche*, la *Part du Diable*, l'*Ambassadrice*, la *Sirène*, les *Diamants de la Couronne*. Bien que M<sup>me</sup> Taroné eût un grand succès, le directeur appela M<sup>lle</sup> Delille qui avait appartenu à l'*Opéra-Comique*. Elle chanta les *Diamants de la Couronne* et la *Part du Diable*. M. Cazeneuve donna encore le *Fils de la folle*, le *Marché de Londres*, M<sup>lle</sup> de Belle-Isle, les *Envies de M<sup>me</sup> Godard*, etc.

En mars, la troupe joua un acte en vers de P.-G. Drevet, écrivain de Chambéry, intitulé : le *Fils de Tartuffe* ou l'*Intrigant*. La versification en était bonne et facile, mais l'intrigue manquait d'intérêt.

Les efforts du directeur n'avaient pas été récompensés. Il donna pour la clôture, le 4 avril, la *Dame blanche* avec M. Bousquet, ténor du théâtre de la Haye, et fit à cette occasion un appel pressant au public « pour que l'affluence à cette dernière représentation allégeât les pertes qu'il avait faites durant la saison. »

M<sup>me</sup> Taroné, qui avait obtenu la faveur des Chambériens, loua avant de partir le théâtre pour une année.

Le 21 avril, le ténor Duprez arriva avec sa troupe : MM. Balanqué, Oswald, etc.; M<sup>lles</sup> Poincot, Caroline Duprez, E. de Joly. Ses concerts eurent un succès très vif.

M<sup>me</sup> Taroné n'avait pas perdu de temps. En mai déjà, elle revenait avec une troupe lyrique dont



elle était le premier sujet. Il y avait avec elle MM. Bourdais, Dervillers, etc. Elle s'était hâtée, sans doute, pour se trouver à Chambéry à l'époque où le roi devait s'y rendre.

Le duc de Gènes venait d'épouser une princesse de Saxe et rentrait en Piémont en passant par la Savoie. Victor-Emmanuel II et la reine Marie-Adélaïde y rejoignirent les jeunes époux. Leur présence à Chambéry attira beaucoup de monde. Après avoir, le 21 mai, posé la première pierre du Palais de Justice, ils assistèrent au spectacle et entendirent la *Dame blanche* et les *Rendez-vous bourgeois* : ils applaudirent les acteurs au final du deuxième acte et leur firent la politesse de ne quitter la salle qu'à la fin de la représentation. M. Dubose, basse chantante, avait composé une cantate en leur honneur ; ils lui permirent de la leur présenter après qu'il l'eût chantée.

M<sup>me</sup> Taroné donna *Fra Diavolo*, *Guillaume Tell*, qui fut très bien exécuté.

En juin, elle eut *Lepeintre aîné*, qui joua les pièces de son répertoire : M. Botte, Michel Perrin, le *Bénéficiaire*, etc. ; plus tard le ténor Dufresne, du théâtre de Lyon ; M<sup>me</sup> Quidant, de l'Opéra-comique, dans le *Nouveau Seigneur de village*, etc. En Juillet, elle fit jouer *Arnal*, puis *Achard*, le comique ; le 11 août, M<sup>lle</sup> Brohan, qui donna le *Caprice* et les *Rivaux d'eux-mêmes* ; en août encore le *Ballet de la Péri*, par la famille Bagdanoff.

Les artistes dramatiques jouèrent le *Comte Hermann*, *Adrienne Lecouvreur*, etc.

A la même époque, *Arnal* alla jouer à Annecy, et *Levassor* donna quelques représentations à Aix.

Le 9 décembre, soirée de déclamation de M. *Alexandre*. Il récita des stances de *Marguerite Chevron*, paysanne-poète des environs de Chambéry, dont les œuvres furent souvent couronnées par l'Académie de Savoie.

A la fin de décembre arriva la troupe d'hiver de MM. *Viallard* et *Padrès*, composée de MM. *André*, très bon jeune premier; *Moutier*, *Auguste*, *Dominique*, *David*, etc.; de M<sup>mes</sup> *David-Daniel*, *Dusaule*, *Léonard*, *Magito*, etc. On joua *Louise de Lignerolles*, les *Frères corses*, l'*Echelle des femmes*, *Moiroud et C<sup>ie</sup>*, le *Dépit amoureux*, etc.

Le 21 janvier 1851, la *Société d'instruction mutuelle* donna au théâtre une soirée au bénéfice des incendiés d'Yenne, avec un prologue de M. *Aug. de Juge*, conseiller à la Cour d'appel. M. *Bécherat* fut vivement applaudi dans l'ode de V. Hugo, *Napoléon II*.

Pendant tout le mois de février, la compagnie fut renforcée par *Ambroise*, comique du Vaudeville; elle donna alors l'*Oncle Baptiste*, *Elle est folle*, l'*Enfant de la maison*, la *Protégée sans le savoir*, les *Mémoires du Diable*, etc. Elle fut remplacée au commencement de mars par *Vigoureux*, prestidigitateur et directeur de pantomimes.

Le critique du *Courrier des Alpes* est encore M. Alfred Puget ; il écrit sous le pseudonyme transparent de *Lucien Delaroche* (1).

En mai 1851, M<sup>lles</sup> *Laroye*, de l'Opéra comique et *Siona-Léry*, du Théâtre-Français, donnèrent quelques soirées au Cercle d'Aix-les-Bains.

Durant la première quinzaine d'octobre, *Ligier* joua à Chambéry la plupart des pièces de son répertoire : *Louis XI*, *Othello*, *Virginie*, de Latour-S'-Ybars, le *Cid*, *Brueys et Palaprat*, *Tartuffe*, les *Templiers* (2).

La troupe de 1852 débuta le 26 décembre 1851. Le directeur, Henri Chevalier, présenta au public : MM. *Fontbonne*, *Colombéry*, *Platel*, *Barbol*, *Brunet* ; M<sup>mes</sup> *Gabrielle*, *E. Brunet*, *Elisa Lemasle*, *Vadoux*, etc.

Ils jouèrent : *Bataille de dames*, la *Gardeuse de dindons*, l'*Image*, la *Carotte d'or*, la *Paysanne pervertie*, *Victorine*, *Lully*, le *Comte de Morcerf* et la *Vengeance*, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> parties de *Monte-Christo*. En mars, ils donnèrent l'*Homme au masque de fer*, la *Marquise de Prétintaille*, etc.

Le 25 mars et le 1<sup>er</sup> avril, Chambéry se porta en foule aux concerts de Teresa Milanollo. L'or-

(1) M. Puget, avocat, né à la Roche, était alors journaliste. Il est l'auteur de poésies de mérite, dont une grande partie a été publiée en deux charmants volumes élzéviens. Chambéry, Perrin, 1886.

(2) Le 7 octobre 1851. *Rachel* joue pour la première fois à Turin.

chestre est conduit par un artiste de talent, M. de Groot ; M. Puget, quittant son pseudonyme, en rend compte, en prose et en vers. S'inspirant des variations sur le *Carnaval de Venise*, il le joue lui aussi dans des stances dont nous citerons quelques vers :

Vive le Carnaval de la folle Venise  
 Carnaval amoureux, prodigue, échevelé  
 .....  
 Il éclate, il grince, il rit, il danse à son tour  
 Sur le luth inspiré de Thérèse la brune.  
 Ecoutez les lazzis, les doux propos d'amour,  
 Voyez fleurs et rubans aux rayons de la lune  
 Se mirer dans les flots de la sombre lagune  
 Saint Marc a cette nuit belle et nombreuse cour.

Le reconnaissez-vous ? Dans sa coupe écumante  
 Le vin saute et pétille et se répand à flots,  
 De sa lèvre rougie il poursuit son amante,  
 Ses cris et ses hourras font hurler les échos ;  
 Il est ivre, vrai Dieu ! Sa jambe est chancelante  
 Et sa main peut à peine agiter ses grelots !  
 Oui, c'est toi, Carnaval, vrai Don Juan, c'est ta fête.  
 .....

La célèbre violoniste donna un concert à Annecy le 11 avril, jour de Pâques : de là elle se rendit à Genève.

Les 15 et 17 avril, M<sup>lle</sup> Araldi, revenue à Chambéry, y joua *Adrienne Lecouvreur* et les *Horaces*. Elle fut assez mal secondée par les acteurs de la troupe d'hiver qui semblent avoir passé alors sous la direction de M. et de M<sup>me</sup> Bru-

net. Le 27 avril, M<sup>me</sup> Araldi joua les *Horaces* à Annecy.

Au milieu de mai, Chambéry vit arriver une fort bonne troupe dirigée par *Fontbonne*. Elle comptait parmi ses sujets M<sup>me</sup> *Taroné*, si appréciée à Chambéry, M<sup>me</sup> *Rigot*, MM. *Vanhufflen*, *G. Carbot*, *Sardou*. L'orchestre est dirigé par l'excellent musicien *de Groot*. On représente la *Fille du régiment*, la *Dame blanche*, le *Chalet*, le *Maître de chapelle*, *Lucie*, dont l'exécution fut remarquable, le *Caïd*, *Zampa*, le *Songe d'une nuit d'été*, alors tout nouveau.

Le 3 juillet, il y eut une représentation extraordinaire dans laquelle parut un enfant de Chambéry, *Célicourt*, vieux comédien des théâtres de Lyon. Il joua *Turlututu* et *Moiroud et C<sup>ie</sup>*.

Le 22 juillet, autre brillante représentation avec *de Lagrace*, de l'Opéra. Ce ténor alla, au mois d'août, prendre les eaux à Coise, village voisin de Montmélian, et, le 15 août, chanta dans l'église de cette petite ville. Il en fut récompensé par une pièce de vers :

Dans son palais divin, celui qui règne aux Cieux  
 T'aurait-il enseigné, sur la harpe des anges,  
 A célébrer son nom dans ces terrestres lieux ? . . .

M. Raymond fait le plus grand éloge de l'artiste : « Sa voix, dit-il, une des plus belles que nous ayons entendues, sait vaincre toutes les dif-

ficultés. M. de Lagrave est en même temps peintre distingué, homme du monde et modeste. »

En juillet et août, soirées au Cercle d'Aix par M<sup>me</sup> *Siona Lévy* et le violoniste *Ernst*.

1853. — La troupe *Dupuis*, dont les principaux sujets sont M<sup>mes</sup> *Dupuis* et *Anita*, MM. *Ponnet* et *Fontbonne*, donne *Mademoiselle de la Seiglière*, *Bataille de Dames*, la *Bergère des Alpes*, *Diane de Chivry*, la *Closerie des Genêts*, *Kean*, la *Poissarde*, la *Case de l'oncle Tom*, la *Dame aux Camélias*, qui reçoit les louanges du critique du *Patriote savoisien* et le blâme du *Carillon*, journal satirique rédigé alors par M. A. Puget; *l'Ami Grandet*, fort bien interprété par *Ponnet*; *Paris la nuit*, la *Mendiant*e, *Jean le cocher* ou les *Montagnards de la Savoie*.

Un journal dit de *Fontbonne* : « Acteur consciencieux et naturel ; chez lui la verve comique ne dégénère point en charge : c'est le meilleur haut comique que nous ayons vu depuis longtemps. » Ailleurs, il écrit : « M. *Ponnet* est un acteur de grand mérite, joignant à des connaissances littéraires variées et à une étude consciencieuse de son art, des moyens naturels remarquables, et l'intelligence de ses personnages dont il rend les caractères avec franchise, vigueur et vérité. M. *Ponnet* est notre compatriote ; si ce n'est pas un mérite de plus, c'est au moins un titre

à la bienveillance des habitants de notre ville » (1).

Après un repos de quelques semaines, la troupe Dupuis revint au mois d'avril, mais il semble qu'elle ne joua qu'une fois.

Le 17 juin, représentation de *tableaux vivants* donnée par M. *Piot*.

En juillet, la troupe de *Léon et Domergue* débute par la *Closerie des Genêts*, dont le principal rôle est tenu par *Saint-Ernest*, de l'Ambigu ; MM. *Coulinbier*, *Dupuis* ; M<sup>mes</sup> *Dupont*, *Barrière*, etc.

23 juillet, concert à Aix par le pianiste *Emile Prudent* et par *Léopold Amat*, auteur et chanteur de romances, etc.

En décembre, concerts à Chambéry par la famille *Ferni*.

1854. — Le principal sujet de la troupe d'hiver est M<sup>me</sup> *Anaïs Rey*. Du 1<sup>er</sup> janvier à la fin d'avril on donne : les *Filles de Marbre* (4 fois), *Une Tempête dans un verre d'eau*, la *Marquise de Senneterre*, le *Veau d'or*, *Un Service à Blanchard*, M<sup>me</sup> *de Belle-Isle*, les *Folies dramatiques*, *Piccolet*, la *Lectrice*, M<sup>me</sup> *Bertrand* et M<sup>lle</sup> *Raton*, *Mauprat*, *Valérie*, *Richard III*, la *Chasse au lion*, la *Barrière de Clichy*, la *Tache de sang*, le *Sonneur de Saint-Paul*, la *Diode truffée*, *l'Espionne russe*, les *Cosaques* (on était alors au moment de la guerre de Crimée), etc., etc.

(1) *Courrier des Alpes* des 17 février et 3 mars 1853.

Le *Courrier des Alpes* ni le *Carillon* ne firent de compte-rendu. M. Puget avait cessé de collaborer à ce dernier journal et M. Raymond mourut prématurément à la fin de mars.

Dès le 7 mai, une troupe lyrique, dirigée par le ténor *Bourdais* aîné, se mit à jouer sur le théâtre de Chambéry, donnant les *Mousquetaires de la reine*, la *Dame blanche*, la *Muette de Portici*, *Giralda*, les *Noces de Jeannette*, *Gilles ravisseur*, le *Maçon*, *Haydée*, *Madelon*, etc. Le directeur s'adjoignit des artistes dramatiques, et vers la fin de mai sa troupe représenta trois fois l'*Honneur et l'argent*, de Ponsard, qui, à cette époque, vivait beaucoup à Aix-les-Bains, puis le *Collier de perles*, etc. La troupe termina ses représentations à la fin de juin.

En août, concerts à Aix-les-Bains de M<sup>lles</sup> *Virginia* et *Carolina Ferni*, dont le frère est depuis plusieurs années premier violon au Cercle de cette ville.

1855. — Ouverture de la saison d'hiver, le 11 janvier ; M<sup>lles</sup> *Grace*, du Gymnase, *Irma Aubry*, etc. ; M<sup>me</sup> *de Montréal* (de passage). Représentations de *Louise de Lignerolles*, *Misanthropie et Repentir*, le *Gendre de M. Poirier*, les *Erreurs du bel âge*, la *Prière des Naufragés*, la *Faridondaine*, le *Gamin de Paris*, la *Maîtresse de langues*. Le spectacle du 28 janvier est renvoyé à raison de la mort de la reine Marie-Adélaïde (bientôt suivie de celle de Ferdinand de Savoie, duc de Gènes, frère de Victor-Emmanuel).



En avril, le cirque Franconi s'établit au Verney ; ses représentations durent encore lorsque arriva la troupe de Genève de *Lemaire et Leduc*, avec MM. *Bertaut, Kelly, Voisel, Eloy, Halbleid*, M<sup>mes</sup> *Mariani, Voisel*. Ils jouent le *Vieux Caporal, Petit Pierre*, etc. ; le *Brasseur de Preston*, la *Juive*, le *Domino noir*, le *Barbier, Charles VI*, etc. La troupe était bonne, mais elle ne put lutter contre le cirque, et le 12 juillet elle dut clore brusquement ses représentations. Les critiques sont nombreux au *Courrier des Alpes* ; il y a C. R. M. (René Muffat), X., qui, à propos de M<sup>me</sup> *Mariani* et de la *Favorite*, dit que l'école française réproouve impitoyablement les clameurs des *prime donne* italiennes vociférant les cavatines échevelées du maestro Verdi !

1856. — Janvier, troupe *Alexandre*, avec M<sup>me</sup> *Clarisse Miroy, Octavie Andrivreau, Pauline Delacroix, Alexandre* ; MM. *Garcin, Gros, Vazeille, Rochelle*, etc. On joue *Péril en la demeure, Jovial*, la *Bonne aventure*, la *Grâce de Dieu, Marie-Jeanne*, le *Comte de Cagliostro*, le *Pour et le Contre*, le *Chapeau d'un horloger*, le *Demi-Monde*, le *Marbrier*, les *Fonds secrets*, etc. Il y a deux représentations avec M<sup>lle</sup> *Coralli-Guffroy*, des Variétés, âgée de 13 ans.

Le 11 mai, Clarisse Miroy chante sur la scène, pour la première fois, la cantate de J. Dessaix, *la Liberté*, restée si populaire en Savoie :

## REFRAIN.

Allobroges vaillants, dans vos vertes campagnes  
 Accordez-moi toujours asile et sûreté,  
 Car j'aime à respirer l'air pur de vos montagnes,  
 Je suis la liberté.

## I.

Je te salue, ô terre hospitalière,  
 Où le malheur trouva protection;  
 D'un peuple libre arborant la bannière,  
 Je viens fêter la Constitution.  
 Je t'ai quitté, berceau de mon enfance,  
 Pour m'abriter sous un climat plus doux :  
 Mais au foyer j'ai laissé l'espérance;  
 En attendant (*bis*), je m'abrite chez vous.  
 Allobroges, etc.

## II.

Au cri d'appel des peuples en alarmes  
 J'ai répondu par un cri de réveil.  
 Sourde à ma voix, ces esclaves sans armes,  
 Restèrent tous dans un profond sommeil.  
 Réveille-toi, ma Pologne héroïque,  
 Car pour t'aider je m'avance à grands pas  
 Secoue enfin ton sommeil léthargique  
 Et, je le veux (*bis*), tu ne périras pas.  
 Allobroges, etc.

## III.

Un mot d'espoir à la belle Italie;  
 Courage à vous, Lombards, je reviendrai !  
 Un mot d'amour au peuple de Hongrie,  
 Forte avec tous et je triompherai !  
 En attendant le jour de délivrance,  
 Priant les Dieux d'écarter leur courroux  
 Pour faire luire un rayon d'espérance,  
 Bons Savoisiens (*bis*), je resterai chez vous.  
 Allobroges, etc.

Il y avait une quatrième strophe que l'auteur a supprimée à la demande de quelques-uns de ses amis :

## IV.

Je reviendrai quand la France avilie  
 Aura repris sa valeur d'autrefois ;  
 Partout alors allumant l'incendie  
 Je lui crierai de ma puissante voix :  
 « France, debout ! le tyran qui l'opprime  
 « Va ressentir bientôt mon bras vengeur. »  
 Et le poussant jusqu'au fond de l'abîme,  
 Je serai là (*bis*), pour le frapper au cœur.  
 Allobroges, etc.

L'air entraînant de la cantate, un *allegro* militaire d'un régiment français de Crimée, a surtout contribué à son succès.

Le dimanche 25 mai, la compagnie joue le *Prisonnier de Chillon* ou la *Savoie au XVII<sup>e</sup> siècle*, de Joseph Dessaix. La représentation de cette pièce, qui mettait en scène une religieuse, sœur Blaisine (*Clarisse Miroir*) et Bonivard (*M. Francière*), avait été interdite par le syndic de Chambéry. Elle fut autorisée par M. Rattazzi, ministre de l'intérieur, et devint la cause d'une polémique entre les journaux savoisiens. Le *Courrier des Alpes* lui consacre son *premier-Chambéry* du 27 mai, et, dans le n<sup>o</sup> du 31, un long compte rendu de M. René Muffat.

Les 15 et 18 décembre, concerts du violoniste *Vieuxtemps*.

1857. Retour de la troupe Alexandre. Les re-

présentations sont orageuses et le directeur annonce qu'il remplacera, après leur troisième début, les acteurs qui ne conviendraient pas au public.

On arrive pourtant à la clôture le 19 février, avec M. *Marcel*, M. et M<sup>me</sup> *Lancelin* et un acteur des Variétés, *Ch. Pérey*, qui joue l'*Ami François*, la *Ferme de Primerose*, *Propre à rien*, la *Petite Fadette*.

A la fin de mai une troupe dramatique passe à Annecy; elle joue devant les banquettes et disparaît (1).

Dans ce même temps, une société essaie de se former « pour exploiter le théâtre de Chambéry et les autres théâtres secondaires de la Savoie. » La commission *provisoire* se composait de MM. Joseph Dessaix, Ambroise Delachenal, J.-J. Rey, Chauvet, banquier, et Alex. Perret. C'était là une des nombreuses conceptions de M. J<sup>h</sup> Dessaix, qui embrassait trop pour pouvoir bien étreindre. Heureusement pour les adhérents, l'affaire n'alla pas plus loin.

Vers la fin de juin arriva de Genève une troupe allemande d'opéra. Les acteurs étaient MM. Grèvenberg, Schoenck, Beyer, Rosner, Leinauer et Keller; M<sup>mes</sup> Beyer-Hofman, Becker-Weichebaut. Ils jouèrent avec un grand succès *Freyschutz*, la *Muette*, *Norma*, *Martha*, *Don*

(1) *Courrier des Alpes* du 28 mai 1837.

*Juan, les Noces de Figaro, Lucie, le Prophète, la Somnambule, Roméo et Juliette, Lucrezia Borgia.* Madame Beyer-Hofman jouait en travesti les rôles de *Romeo* et d'*Orsini*.

M. Muffat donne de grands éloges à la troupe et raille les jeunes gens arrivant de Turin et qui *ont vu bien mieux*.

Au commencement de septembre il y eut un grand bal au théâtre en l'honneur du roi Victor-Émmanuel, venu en Savoie à cette époque.

Le bon accueil reçu par la troupe allemande l'engagea à retourner bientôt à Chambéry, cependant avec un changement de personnel. La compagnie se compose de MM. Tomascheck, Pluge, Schuman, Platen, Humbser; M<sup>me</sup> Rutschman, M<sup>les</sup> Stainback, Gesterling, Tomascheck. Ils représentèrent les mêmes pièces que l'année précédente et, en outre, *Bélisaire, Stradella, Une Nuit à Grenade*, de Kreuzer. M<sup>me</sup> Gesterling chante aussi, en travesti, des rôles d'hommes.

Un critique nouveau, C. R., est très sévère pour la troupe (1).

(1) Ces initiales et la science musicale déployée dans les comptes rendus nous les font attribuer à M. Charles Roissard, alors jeune avocat, qui prit bientôt une place éminente au barreau de Savoie, et qui vint de mourir prématurément dans tout l'éclat de son talent et de ses succès oratoires.

La direction du *Courrier des Alpes* était alors entre les mains de M. Charles Bertier qui devint, sous l'Empire, gouverneur de la Martinique.

Le public commence à se lasser d'entendre toujours de l'allemand, sauf quelques cavatines chantées en italien pour plaire aux officiers piémontais. Le directeur s'adjoint la troupe française de vaudeville de M. et M<sup>me</sup> Branciard, qui donne la *Corde sensible*, le *Boahomme Jadis*, la *Journée des dupes*, etc. Clôture à la fin de février.

En juin, passage de la troupe de *Brindeau*, avec quelques autres acteurs de la Comédie-Française ; ils jouent *Un fils de famille*, les *Doigts de fée*, etc. En décembre s'installe aussi une troupe singulière dont il est bon de conserver le souvenir, celle des anciens *Zouaves d'Inkermann*, Alexandre, Auguste, Moras-Donzelle. Ils donnent quatre représentations : la *Fille terrible*, les *Deux Aveugles*, le *Retour de Crimée*, l'*Embuscade à Traktir*, etc.

1859. La troupe Arnaud, venant de Valence, débute le 27 janvier avec Clarisse Miroy et Jenneval, un *Sous-Frédérick* ; elle donne la *Fiammina*, les *Pauvres de Paris*. L'annonce illustrée fait son apparition ; un journal reproche au directeur d'apposer des affiches où l'on voit saint Vincent-de-Paul, et « de représenter sur la scène les actes sublimes de ce grand saint. »

On joue ensuite les *Filles de Marbre*, *Par droit de conquête*, le *Courrier de Lyon*, etc. La plantureuse Clarisse et l'exubérant Jenneval sont fort appréciés, et la salle est presque toujours comble.

A cette époque il s'était formé à Annecy une société de jeunes amateurs (1) ; le 27 février elle joue, au bénéfice des pauvres, la *Mansarde des artistes* et la *Somnambule* (vaudeville). Une autre fois elle donne : *Trois pièces de 8 sous* (2), comédie burlesque par un habitant d'Annecy.

1860. La troupe Dewolf commence ses représentations le 19 janvier, par les *Faux bonshommes* et *Chien et Chat*. Elle possède une excellente artiste, M<sup>me</sup> Esclauzas, ou Desclauzas, qui est devenue presque célèbre à Paris.

Dans l'été de 1860 des amateurs jouent, à Evian-les-Bains, *Va-t-en voir s'ils viennent Jean*, folie carnavalesque, de Joseph Dessaix.

Pendant 15 jours, en mai, théâtre *Lassaigne* sur la place Saint-Dominique (actuellement du Marché couvert) ; prestidigitation et magnétisme avec le concours de M. *Collin*, improvisateur. A la fin du même mois, l'excellent cirque Guillaume, au manège de la caserne de cavalerie. Le 21 juin, concert de M<sup>me</sup> *Dreyfus*, pianiste, et de M. *Orlandi*, baryton milanais ; à la fin de juillet, concert de M<sup>lle</sup> *Teresa Ferni* et de son frère *Angelo* ; 25 juillet, le comique *Brasseur*, à Aix-les-Bains.

Le 28 août, à l'occasion de la venue en Savoie

(1) *Courrier des Alpes* des 26 février et 3 mars 1859.

(2) Pièce divisionnaire sarde de cuivre avec alliage d'argent.

de Napoléon III et de l'impératrice, bal au théâtre, auquel les nouveaux souverains de la Savoie prennent part.

Novembre et décembre 1860, janvier et février 1861, troupe *Corail*. MM. Boursier, Delerot, M<sup>me</sup> Reymond. On donne le *Roman d'un jeune homme pauvre*, *Lady Tartuffe*, *Dalila*, les *Trois Mousquetaires*, la *Dame aux camélias*, les *Mères repenties*. Durant tout le mois de juillet, troupe *Bozia et Bary*. MM. Léopold, Paul Bary, Molinet, Désert, etc. M<sup>mes</sup> Lartig, Lemay, M<sup>lles</sup> Camel, Karsch, etc. Ils jouent le *Médecin des enfants*, la *Grand-Mère*, la *Mariée du Mardi-Gras*. En août cette troupe alla jouer à Milan, au théâtre de Sainte-Radegonde; M<sup>lle</sup> Karsch faillit y être brûlée vive dans le rôle de la jeune épouse de la *Mariée du Mardi-Gras*, le feu ayant pris à son voile.

26 septembre, concert de M<sup>lle</sup> Carolina Ferni.

Le 21 novembre, retour de la troupe *Corail*; elle joue la *Closerie des Genêts*, les *Pattes de Mouche*. Elle est l'objet d'observations moqueuses de la part d'un critique du *Courrier des Alpes* qui signe J. Fourby.

En novembre 1862, troupe *Drouville*; opéras et comédies. MM. Ambroselli, Gense, ténors, Catelin, Burier, Mouchet, Drouville; M<sup>lles</sup> Ster, Saint-Amand, M<sup>mes</sup> Domergue, Dubasque. Elle représente la *Favorite*, la *Fille du Régiment*, les *Mousquetaires de la Reine*, les *Dra-*



*gons de Villars*, etc.; la *Joie fait peur*, les *Beaux Messieurs de Bois-Doré*, le *Gendre de M. Poirier*, l'*Enfant trouvé*, etc ; comptes rendus assez fréquents au *Courrier* signés *J. Rhythier*.

1863. La troupe continue, en janvier 1863, par *Lucie* et le *Fils de Giboyer*. Le rédacteur en chef du *Courrier des Alpes*, M. Pouchet, critique vivement la célèbre pièce de M. Émile Augier qu'il appelle un académicien dévoyé, et dit que le public, peu nombreux d'ailleurs, déserta la salle après le premier acte. C'est bien douteux.

Le 6 août, réouverture du théâtre sous la direction d'*Ambroselli*: la troupe va jouer à Annecy où le *Fils de Giboyer* obtient un très vil succès.

28 octobre, débuts de la troupe *Domergue*. Elle donne les *Domestiques*, *Si j'étais roi*, *Maître Pathelin*, *Galathée*, les *Noces de Jeannette*, avec MM. *Gense*, *Schefault*, *Voel*, *Valette*, M<sup>mes</sup> *Vignerot*, *Détrée*, *Lucia*, *Dupiré* qui est refusée et remplacée par M<sup>me</sup> *Bruneau-Vallet*.

Le 7 février, on joue le *Caid* et les *Diabtes noirs*. Le dimanche 14, on devait représenter *Fra Diavolo* et la *Case de l'oncle Tom* lorsque, à trois heures du matin, on s'aperçut que le théâtre était en feu. Malgré de prompts secours et de nombreux dévouements il ne put être sauvé. Toutefois l'œuvre de Vacca, le magnifique rideau, fut arraché aux flammes par M. Crevat, relieur, et par un fonctionnaire-littérateur M. Micoud, aidés, a-t-on dit, par un capucin. Les bords seuls

ont été légèrement brûlés, mais la toile toute entière a été un peu *roussie*. La presque totalité des partitions fut perdue. L'incendie atteint cruellement, dit le *Courrier de Savoie*, les artistes déjà cruellement éprouvés par la déconfiture de leur directeur.

Le théâtre brûla ainsi après trente-neuf ans d'existence. Ce fut pour Chambéry une perte considérable, encore augmentée par la destruction d'une partie des archives municipales qu'on avait transportées au théâtre, pendant la réfection de l'Hôtel-de-Ville.

En 1864, M. *Jalabert* publie les *Héritiers*, comédie en cinq actes; en 1865, M. Joseph Dessaix, le *Moyen de parvenir*, vaudeville.

A cette époque le théâtre d'Annecy était peu florissant et les actions étaient tombées au plus bas. Les actionnaires abandonnèrent le théâtre à la Ville qui entreprit de le restaurer et de l'agrandir. Le plan nouveau fut dressé par l'architecte *Porreaux*, qui présida aux travaux exécutés par l'entrepreneur *Delasalle* (1). L'ouverture eut lieu le 1<sup>er</sup> octobre 1865. La troupe qui l'inaugura était dirigée par un homme du pays, M. *Bozia*. Elle comptait, au nombre de ses sujets : M. *Périchon*, dont nous avons déjà parlé, ses deux jeunes filles,

(1) La scène est grande et l'acoustique excellente. Le théâtre, qui a trois rangs de galeries, peut contenir mille personnes.

et M<sup>mes</sup> *Nevers*, *Delahaye*, etc.; MM. *Françière*, *Gentil*, etc. Elle débute par la comédie de Legouvé : *Par droit de conquête*, qui fut précédée de la récitation, par M<sup>lle</sup> *Nevers*, d'une poésie de M. Jules Philippe :

Thalie a reconquis sur ce riant rivage  
Un temple digne d'elle où l'on va l'adorer !  
Elle peut désormais, à l'abri de l'orage,  
Déployer ses atours et se faire admirer !  
Il était temps, hélas ! que l'aimable déesse  
Pût trouver un abri sur nos bords verdoyants ! . . .

.....  
..... La déesse opprimée

A retrouvé son trône aux brillantes couleurs ;  
Elle revient enfin, par nos soins ranimée ;  
Sa main va s'entrouvrir et verser ses faveurs,  
Les échos de nos monts, soumis à sa puissance,  
Vont répéter en chœur ses chants mélodieux ;  
Sa voix s'est raffermie au souffle de la France ! . . .

Prête l'oreille, ô toi, vieille terre des preux !  
Digne enfant de la Gaule, antique Allobrogie !  
Vieil et noble soutien du grand comme du beau !  
Toi qui guide toujours le culte du génie,  
Dont tes fils tant de fois ont tenu le flambeau,  
Sois propice à Thalie ! Offre lui les vallées,  
Et tes laes et tes monts : laisse s'épanouir  
Dans les sentiers fleuris, en tes traîchettes albes,  
Cette celeste fleur qui vient te regourir !  
Elle ne répand point, comme certains le pensent,  
Un parfum dangereux et qui donne la mort ;  
Elle sourit à tous, même à ceux qui l'offensent,  
Les plaisirs qu'elle donne ignorent le remords !

Et vous qui, les premiers, en ce jour d'allégresse,  
 Êtes venus fêter son retour désiré,  
 Oh ! soyez-lui constants ! Venez ici sans cesse.  
 .....  
 Et puis... n'oubliez point qu'aux marches de son trône  
 Se tiennent ses enfants, ses fidèles échos ;  
 Si pour elle, Messieurs, vous gardez la couronne,  
 Réservez-nous au moins la moisson des bravos ! (1)

La ville de Chambéry avait touché deux cent mille francs des compagnies d'assurances. Elle entreprit immédiatement la reconstruction du théâtre et confia ce travail à son architecte, M. *Bernard Pellegrini* : celui-ci étant mort bientôt (décembre 1864), M. *Joseph-Samuel Revel* fut chargé de le remplacer. Les travaux furent exécutés rapidement, et le 15 juillet 1866 la salle de spectacle put être inaugurée. (Voir *Document XI*.)

En octobre arriva la troupe *Derville*, composée de MM. *Genneville, Legrain, Derville, Augé, Arnault, Gally, Lefort* ; M<sup>lles</sup> *Emma Enaux, Belnie* ; M<sup>mes</sup> *Duchaumont, Devisé*.

Le jour de l'ouverture, l'ingénue, M<sup>lle</sup> *Belnie* récite une pièce de circonstance, la *Muse du théâtre*, prologue en vers d'un habitant de Chambéry.

Le critique du *Courrier des Alpes* adresse à l'architecte, M. *Revel*, des éloges mérités. « On a admiré son œuvre. C'est merveille de voir avec quel soin on a rétabli ce qui était bien et évité ce

(1) *Mont-Blanc* du 4 octobre 1865.

qui était répréhensible dans l'ancien monument (1). »

Les principales pièces jouées sont : la *Fille du régiment*, les *Mousquetaires de la Reine*, *Dalila*, *Si j'étais Roi*, *Galathée*, le *Trouvère* le *Lion amoureux*, *Gringoire*, la *Famille Benoîton*.

A la fin de 1866, la critique du *Courrier des Alpes* passe de *Satisfait* (M. Ant. Dessaix, à *Lebrun* (M. Pouchet).

En décembre, le ténor Renard, directeur de la troupe de Grenoble, donna des représentations à Annecy; le 27 janvier 1867 on joua la *Belle Hélène*, avec M<sup>lle</sup> *Victoria*, dugazon; puis le *Comte Ory*. Il y eut enfin quelques représentations de *Racel* et de *Renard*.

La saison finit au milieu de mars.

Dans l'été, troupe de passage *Brasseur*.

A la fin d'octobre arriva la troupe *Gayral*: comédie, drame, opéra-comique. Grand article de *Lebrun* sur la commission chargée de juger les débuts. On joue le *Bossu*, la *Fille du régiment*, *Martha*, le *Camp des Bourgeoises*, la *Fanchonnette*.

1868. — Le 20 février, les artistes se forment en société et représentent le *Voyage en Chine*.

En mai, concert de M<sup>lle</sup> *Patti*.

En juin, deux troupes : la Compagnie française *Lamy* et une Compagnie italienne. La première

(1) SATISFAIT, dans le *Courrier des Alpes*, des 23 et 25 octobre 1866.

joue la *Vie parisienne*, le *Joueur de flûte*, etc. Les Italiens donnent *Ernani*, *Il Trovatore*, la *Traviata*, etc.

4 novembre, troupe italienne *Fagelli*. Elle représente les *Vêpres siciliennes*, la *Traviata*, *Rigoletto*, etc.

15 novembre, troupe française de *Marckley*, qui devient bientôt la troupe *Lecocq-Sabatier*. MM. *Bureau*, *Paul Evans*, *Gilbert*, *Sabatier*; M<sup>mes</sup> *Guilbert*, *Cazal*, *Sabatier*, *Marchal*, etc.; jouent les *Inutiles*, *l'Abîme*, *Séraphine*, la *Cagnotte*, la *Belle-Hélène*, *Barbe-Bleue*.

1869. — Le 5 mars, la troupe donne la *Revue de Chambéry*, qui obtient le plus vif succès. Elle a 9 représentations consécutives.

Le *scenario* et la mise en scène de cette *Revue* sont l'œuvre de deux auteurs parisiens, MM. *Laporte* et *Rigodon*, qui eurent pour collaborateurs MM. *C.-P. Ménard*, de Chambéry, et *P.-L. Wigé*, chargés spécialement de la partie locale. A la 6<sup>me</sup> représentation, on intercala dans la *Revue* un vaudeville du poëte *Joseph Rousseau*, ancien greffier, faisant les *Chodruc-Duclos* à Chambéry, intitulé *la Cantinière savoyarde*, et dont la scène se passe à la croisée des *Marches*. L'addition de cette pochade donna un nouvel attrait à la *Revue*, qui fit encore trois fois salle comble. C'est dans cette pièce de *J<sup>h</sup> Rousseau* que se trouve la chanson du *Marchand de vin*, de *Maché*, en patois :

Zaifants, chu mo pontets, veni donc vè me bøsse  
 Tote plainé d'on vin si généreux, si fin,  
 Que riai que d'y paissâ l'éga vint à la boce !  
 De si marchand de vin.

Pé l'ouvrier, dont la petiouta borsa  
 Ne pou prêtai dr' u vin fin d'Apramont,  
 De vè Bassai on zor d'ai prai ma corsa,  
 Et tiè Chapot d'ai trovâ du vrai bon.  
 Pe lo chanoénes à l'humour pacifiqua  
 Montarminod m'a fornî du claret,  
 E pe gari l'humour melancoliqua  
 A Montmélian (*bis*) d'ai deniâ tiè Poncelet.  
 .....

Du 10 avril au 2 mai, les artistes de Grenoble réunis jouent *Faust*, la *Reine de Chypre*, l'*Africaine*, etc.

29 octobre, troupe Georgès : la *Réouverture du théâtre de Chambéry*, à-propos en un acte avec couplets, *Miss Mullon*, la *Papillonne*, *Rocamboles*, *Patrie ! Froufrou*.

1870. — La troupe Georgès termine ses représentations à la fin de février.

18 avril, troupe Vasselet ; concert de Madame Alboni ; *Guillaume Tell*, *Robert le Diable*, la *Princesse de Trébizonde*, etc. Dans l'été, *Rachel*, *Brasseur*.

5 décembre, concert pour les blessés ; c'est la guerre de l'Année terrible.

1871. — Du 22 mars au 15 août, quelques troupes de passage.

15 août, troupe *Martin*, 7 représentations.

5 octobre, troupe *Guffroy*; MM. *V. Guffroy*, *Vasseur*, *Léopold*; M<sup>mes</sup> *Servatius*, *Eloy*, *Montel*, *Bastide*; on joue le *Mariage aux lanternes*, les *Prussiens en Lorraine*, *Marceau*, les *Diables roses*, *Charlotte Corday*, etc.

1872. — 17 février, *Bilboquet* à *Chambéry*, revue en 5 actes et 12 tableaux, 7 représentations.

C'est l'œuvre de M. Hégésippe Cler, jeune homme de talent, alors rédacteur en chef du *Patriote savoisien*. La saison finit avec *Onze jours de siège*, la *Servante maîtresse*, etc.

21 mai, M<sup>me</sup> *Galli-Marié*, dans *Mignon*, et M. et M<sup>me</sup> *Bondois*. Mai et octobre, M<sup>lle</sup> *Agar*, dans *Tartuffe*, les *Horaces*, etc.

1873. — 8 février, troupe *Stainville*, joue *Faust*, *Un passant*, *Fernande*, les *Prés Saint-Gervais*.

Avril, M<sup>lle</sup> *Agar* avec *Gibeau*, donne *Phèdre*, *Andromaque*.

Juin, troupe *Giraud*; les *Misérables*, les *Noces de Jeannette*.

8 août, M<sup>me</sup> *Galli-Marié*, M<sup>lle</sup> *Priola*, MM. *Lhéric* et *Falchini* jouent l'*Ombre*.

13 décembre, troupe *Emile-Auguste*, soit *Vasselet*, donne *Célimare le bien-aimé*, *M. Alphonse*, etc.; la *Fille de M<sup>me</sup> Angot* qui a 12 représentations.

1874. — Décembre, troupe *Corail*; la *Fiammina*, la *Joie de la Maison*, l'*Aïeule*, *Maître Guérin*, l'*Ile de Tulipatan*, etc.



1875. — Du 30 mars au 21 mai, troupe *Stainville* ; le *Pré aux Clercs*, *Martha*, le *Souge d'une nuit d'été*, *Mignon*, etc.

17 octobre 1875, *Lucie Didier* ou l'*Inondation du Furens*.

1876. — Janvier, troupe *Corail* ; les *Deux Orphelines*, le *Procès Veauradieux*.

17 avril, troupe *Masset*, de passage : les *Danicheff*. Mai, M<sup>lle</sup> *Agar* ; M<sup>lle</sup> *Scriraneck*. Juin, l'*Etrangère*. Juillet, la *Petite mariée*.

12 et 14 août, le célèbre tragique italien, *Ernesto Rossi* joue *Hamlet*, *Otello*.

Novembre 1876, troupe *Lepret* : M<sup>me</sup> *Carerley*, les *Quatre sergents de la Rochelle*, *Séraphine*, le *Panache*, *Nos bons villageois*, le *Plus heureux des trois*, etc.

1877. — 20 janvier, M<sup>lle</sup> *Agar* : *Horace*, les *Femmes savantes*. A partir du 15 février, les artistes réunis. 4 mars 1877, *Tout Chambéry en ril*, revue en 4 actes et 10 tableaux, par M. *Bonjean* fils ; quatre représentations. 12 avril, l'*Ami Fritz*, par une troupe de passage. 1<sup>er</sup> mai, M<sup>lle</sup> *Agar*.

23 mai, troupe italienne *Cortesi* : *Il Tronatore*. M<sup>me</sup> *Farart*, dans le *Supplice d'une femme*.

15 novembre, troupe *Lafon* : donne *Patrie*, la *Boule*, l'*Etrangère*, *Bébé*, la *Princesse Georges*, la *Tireuse de cartes*, le *Sphinx*. — Clôture le 30 mars 1878.

1878. — 10 avril, M<sup>lle</sup> *Durerger* joue *Charlotte Corday*.

27 juin au 3 août, les artistes de Nîmes réunis, jouent le grand-opéra : la *Juive*, *Faust*, les *Huguenots*, etc.

26 octobre, troupe *Dormond*, puis *Dubois* ; donne : la *Fille de la mère Angot*, *Giroflé-Girofla*, les *Fourchambault*, le *Tour du monde en 80 jours*, qui, chose inouïe en Savoie, a quinze représentations.

1879. — Le *Homard*, les *Cloches de Corneville*, la *Périchole*, la *Colombe*. Mars, M<sup>lle</sup> *Agar*. Avril à juin, troupe *Borsat de Laverrière*. Août, troupe *Simon* : l'*Assommoir*. — Artistes des Variétés, la *Femme à papa*. Novembre 1879, troupe *Cavé*.

1880. — 14 mars, la *Revue de Chambéry*, 4 représentations. 21 mars, le *Dernier des Montmayeur*, reprise. 17 avril, troupe *Borsat*, opéra jusqu'au 16 mai. Septembre, conférence de M<sup>me</sup> *Paule Mink*. 4 septembre, conférence de MM. *Quentin* et *Coquelin aîné*.

1881. — On donne : *Divorçons*, le *Monde où l'on s'ennuie*, etc.

1882. — 20 février, *Sarah Bernhardt* joue *Adrienne Lecouvreur* ; M<sup>me</sup> *Marie Sasse*, donne *Serge Panine*. 11 et 13 mai, deux représentations du *Prêtre*, de notre compatriote, M. *Charles Buet*.

1883. — Février, le *Roi s'amuse*, *Boccace*.

1884. — Février, *Severo Torelli*, de Coppée. En juillet, huit représentations de *Michel Strogoff*. 9 novembre, la *Fille du paysan*.

1885. — 10 janvier, les *Volontaires des Alpes*.

Mars, *Denise*, d'Alexandre Dumas fils.

Mars et avril, représentations de M. *Cottet*, ténor, et de M<sup>me</sup> *Mathieu*, de Chambéry.

26 mars, *Guignol à Chambéry*, revue; une seule représentation.

1886. — Troupe Vasselet, qui exploite en même temps le théâtre d'Annecy; M<sup>me</sup> Solhia-Bohrer, MM. Puget, Santara, etc., donnent le *Cœur et la Main*, la *Cosaque*, le *Grand Mogol*, la *Mascotte*, le *Petit Duc*, etc., etc.

4 mars, *Un cheveu*, comédie en un acte, par un officier de dragons, M. le lieutenant Laperrière.

25 mai, conférence au théâtre par le P. *Hyacinthe*.

1887. — Troupe Vasselet; les opérettes de l'année précédente, et *Joséphine vendue par ses sœurs*; *Un Amour de belle-mère*, comédie en deux actes, par M. Laperrière. Cette jolie pièce a du succès.

Le 24 février, représentation des *Plaideurs* au Collège d'Annecy (1). Nous félicitons le Principal de ce retour aux anciennes traditions.

(1) On construit actuellement à Annecy un *Lycée*.

## CHAPITRE XII.

Le théâtre à Aix-les-Bains. Le Cercle; la Villa des Fleurs.

Notre travail serait incomplet si nous ne consacrons pas quelques pages au théâtre d'Aix-les-Bains, cette brillante station thermale si gracieuse et si hospitalière.

**Le Cercle.**

Tant que le salon de conversation et la salle de bal ont été établis dans le vieux château des marquis de Seyssel d'Aix, et même pendant les premières années du *Cercle* ou *Casino* actuel, les représentations théâtrales ont été fort rares. Faute d'une scène suffisante, l'on ne jouait que de petites comédies, ne demandant ni de véritables décors ni un personnel nombreux. Les baigneurs étaient moins exigeants qu'aujourd'hui, et, le plus souvent, ils n'avaient pour distraction de leurs soirées qu'un orchestre italien et quelques chanteurs ou comédiens dont nous avons signalé le passage aux chapitres précédents.

En 1882, et sous la brillante administration de M. Jean Martin-Franklin, et la direction de M. Victor Henry, le Cercle donna un grand développement aux récréations qu'il offrait à ses abonnés et à ses nombreux invités.

L'on construisit un petit théâtre que l'on plaçait dans la salle de bal actuel et l'on y donna divers opéras-comiques, dont la représentation alternait

avec les soirées du *Septuor italien*, ou de l'*Harmonie du Cercle*, dirigés par M. L. Olivieri, et dont les principaux artistes étaient MM. A. Ferri, premier violon; Oudshoorn, violoncelle solo; Germano, alto solo.

Dès le mois de juillet, après une soirée donnée par les *Tziganes* (musiciens hongrois), commencèrent les célèbres concerts dirigés par M. Ed. Colonne, avec 50 exécutants. Ils obtinrent aussitôt un succès des plus vifs et qui n'a fait que s'affirmer d'année en année.

Dans l'après-midi, M. Darthenay égayait les enfants avec ses *Pupazzi*.

Le 2 juillet, débuts de la troupe d'opéra-comique, composée de MM. Armand, Durat, de Waast, Jouanne, etc., de M<sup>mes</sup> Stella de la Mar, Mendès, et Jenny de la Mar.

Le Cercle construisit bientôt un très élégant théâtre, pouvant contenir sept à huit cents personnes. L'architecte, M. Abel Roudier, a fait une œuvre fort agréable à l'œil; mais qui, on doit le reconnaître, n'est pas des plus commodes. De beaucoup de places on voit peu les acteurs, ou même on ne les aperçoit pas du tout.

La scène est ornée de fort belles sculptures dues au ciseau de M. A. de Vasselot. Au tympan est un amour gracieux et mutin qui élève sa torche embrasée; de chaque côté, et en face au fond du théâtre, est une gloire colossale dont le pied pose légèrement sur une sphère. Ces quatre

statues, d'un grand caractère, font pendant sans être identiques.

Les décors, les tentures et le mobilier ont été fournis par MM. *Diosse père et fils*, de Lyon et Genève.

Le théâtre, commencé en 1881, est inauguré en 1882. L'on joue : *Si j'étais roi*, le *Toréador*, musique d'Adam, les *Dragons de Villard*, de Maillard, les *Noces de Jeannette* et *Galathée*, de Massé, le *Domino noir* et *Haydéé*, d'Auber, la *Fille du régiment*, de Donizetti, le *Songe d'une nuit d'été* et *Mignon*, d'Ambroise Thomas, avec le ténor *Engel*; la *Favorite*, avec le même et M<sup>me</sup> *Prasini*, les *Mousquetaires de la Reine*, d'Halévy.

A la fin, représentations de M<sup>lle</sup> *Baretta* et de M. *Boucher*, de la Comédie Française.

Le 3 septembre, concert dirigé par M. Jules Massenet qui fait exécuter divers fragments d'*Hérodiade*. — Une autre fois, l'on entend M<sup>me</sup> *Engally*, de l'Opéra. Une troupe parisienne joue les *Rantzau*, de MM. *Erckman-Chatrian*.

Le 4 septembre, clôture des représentations théâtrales par les *Noces de Jeannette* et le *Farfadet*. Le septuor italien joue jusqu'au 19 octobre.

En 1883, le spectacle commence par les *Mousquetaires de la Reine*, avec MM. Dupuy, Jouanne, Paravey, Guérin, Augier-Diany; M<sup>mes</sup> Vailant-Couturier, Lecomte, Ismaël. Les principales pièces données sont le *Postillon de Lonjumeau*,

*Galathée*, le *Voyage en Chine*, de Bazin, *Faust* et *Philémon et Baucis*, de Gounod, le *Barbier*, de Rossini, *Si J'étais Roi*, etc.

Le 20 juillet représentation de *Gringoïre*, comédie de Th. de Banville, par MM. Coquelin aîné, Dieudonné, M<sup>lle</sup> Legault, etc.

Le 1<sup>er</sup> août, représentation de *Fédora*, de Victorien Sardou, par M<sup>mes</sup> Sarah-Bernhardt et Marie Kolb, et MM. P. Berton, E. Vois, etc.

Les places ne sont pas données : 20 fr., 15. fr. et 10 francs.

L'opéra-comique reprend ensuite par les *Diamants de la Couronne*, avec M<sup>me</sup> Billbaut-Vauchelet, qui joue encore le *Pré aux Cleres*, d'Hérolf, les *Noces de Figaro*, de Mozart, etc.

Le 1<sup>er</sup> septembre, inauguration de l'opéra italien, joué par MM. Vaselli, ténor, Purarelli, Signoretti, Olivetti, et M<sup>me</sup> Smeroski, Travaglini, Sonino, Beloff. L'orchestre est dirigé par M. Bottesini.

On donne *Ernani*, la *Traviata*, *Rigoletto*, un *Ballo in maschera*, de Verdi, *Don Pasquale*, de Donizetti, la *Sonnambola*, de Bellini, *Ero e Leandro*, de Bottesini.

Le 12 septembre, la troupe parisienne de M. Marek, joue les *Effrontés*, d'Émile Augier. Clôture de l'opéra italien et de la saison, le 14 octobre.

La Compagnie d'opéra se compose, en 1884, de MM. Dupuy, Mauras, Degrave, Bouvet, Gué-

rin, Delersy, Augier-Diany, Morfer, etc.; de M<sup>mes</sup> Dorian, de Villeraie, Garcin, Olivia, Bouland. Elle représente *Haydée*, le *Songe d'une nuit d'été*, le *Caïd*, les *Noces de Jeannette*, le *Maître de chapelle*, *Fra Diavolo*, la *Fille du régiment*, *Si j'étais Roi*, *Faust*; le *Pardon de Ploërmel*, de Meyerbeer, *Mireille*, de Gounod, *Galathée*; les *Contes d'Hoffmann*, d'Offenbach.— Le 30 juillet et les 3 et 8 août, *Carmen*, avec M<sup>me</sup> Galli-Marié; les 17, 22 et 24 août, la *Favorite* et *Carmen*, avec M<sup>lle</sup> Blanche Deschamps, fille, croyons-nous, d'un capitaine de bateau à vapeur, et née dans un joli cottage des bords du lac du Bourget.

Chef d'orchestre, M. *Barwolf*.

Le 31 août, arrivée de la troupe d'opéra italien, composée de MM. Marconi, Vaselli, d'Andrade, Giotti, Barabino, Buzzi, et de M<sup>mes</sup> Ciuti-Lazzarini, Litvinoff, Bonelli, Listz, Sonino, Rambelli, Negrini.

Pièces jouées : *Lucrezia Borgia*, *Lucia*, *Rigoletto*, un *Ballo in maschera*, *Il Trovatore*, *Faust*, et une autre fois, *Lucia*, avec M<sup>me</sup> Nevada.

Chef d'orchestre, M. Bottesini.

De charmants programmes, illustrés par *Just Simon*, sont distribués chaque soir.

En 1885, la troupe dirigée par M. E. Marck du théâtre du *Vaudeville* de Paris, débute le 5 juin. Elle joue le *Maître de Forges*, d'Ohnet, les *Femmes terribles*, de Dumanoir, les *Fourchambault*,



d'E. Augier, un *Voyage d'agrément*, de Gondinet et Bisson ; la *Papillonne*, de Sardou, etc. Les 3 et 5 juillet, représentations des *Pattes de mouches*, et de *M<sup>lle</sup> de la Seiglière*, avec le concours de M. *Coquelin aîné*. Le 1<sup>er</sup> août, *Denise*, avec MM. *Coquelin aîné* et *Montigny* et Mademoiselle *Brandès*. 3 août, *Tartuffe*, avec *Coquelin aîné* et M<sup>lle</sup> *Brandès*.

Le 10 juillet commencent les représentations d'opéra avec MM. Selrack, Poitevin, Guernoy, de Beer, Louvrier ; M<sup>mes</sup> Dorian, Anna Arnaud, Grassot. On joue *Carmen*, les *Mousquetaires de la Reine*, *Faust*, la *Traviata* ; puis le *Songé d'une nuit d'été*, *Mignon*, *Galathée*, *Manon*, de Massenet, *Lakmé*, de Léo Delibes.

La troupe de comédie continue à alterner jusqu'à la fin de septembre avec la troupe lyrique et les concerts symphoniques de M. *Colonne*. Elle joue l'*Arlésienne*, de Daudet, avec les symphonies et chœurs de *Bizet* : le *Testament de César Girodot*, de Belot et Villetard, avec le concours de M. *Coquelin cadet*, la *Princesse Georges*, d'Alex. Dumas fils, *Dalila*, de Feuillet, *Nos Intimes*, de Sardou. Clôture le 4 octobre. Les principaux acteurs de cette troupe étaient MM. Darmand, Bèjny, Maupas, Robert, Bahier ; M<sup>lle</sup> Juliette Clarence, Marthe Vignault, Grassot, Cécile et Marguerite Caron, Gérard.

1886. La troupe de comédie du Cercle d'Aix est dirigée par M. Albert Carré, directeur du *Vau-*

*deville*. Ses principaux acteurs sont MM. Robert, Béjuy, Darmand, Huguenet, Pierre Manin, Christian, Frégot; M<sup>mes</sup> Berthe Dharcourt, Daynes-Grassot, Marthold, Marguerite et Cécile Caron, Gérard, Marie Augé, Van der Meer. On joue : *Georgette*, de Sardou, *le Député de Bombignac*, de Bisson, *Tête de linotte*, de Gondinet et Barrière, *Clara Soleil*, *Antoinette Rigaud*, de Deslandes, *Un Parisien*, de Gondinet, *le Monde où l'on s'ennuie*, de Pailleron, *l'Ami Fritz*, *le Club*, de Gondinet, *l'Été de la saint Martin*, de Meilhac et Halévy, *le Bonheur conjugal*, d'Albin Valabrègue, *le Duc Job*, de Léon Laya, etc.

En juillet et août, la troupe d'opéra composée de MM. Engel et Morlet, de l'*Opéra-Comique*, Poitevin, Maupas, etc., et de M<sup>mes</sup> Félicie et Anna Arnaud, Dieudonné, etc., donne *Faust*, *Zampa*; *Roméo et Juliette*, et *le Médecin malgré lui*, de Gounod, *Maître Pathelin*, de Bazin.

Les 7, 9, 12 et 15 août, représentations des *Pêcheurs de perles*, de G. Bizet. Cet opéra, qui n'avait pas été joué en France depuis 1863, a tout l'air d'une nouveauté.

En septembre, *Carmen*, *Mignon* et *Rigoletto*, avec M. Dereims, de l'*Opéra* et M<sup>lle</sup> Verheyden.

Le 10 juillet, Coquelin aîné joue *Oscar* ou *le Mari qui trompe sa femme*, et récite *Barbassou*, monologue de O. Pradels. Le 15 juillet, il tient le rôle de *Brichanteau* dans *Un Parisien*. Le 8 août, il joue *l'Aventurière*, avec M<sup>me</sup> Favart, qui

avait elle-même joué dans le *Monde où l'on s'ennuie*.

Le 31 juillet, dans un concert de bienfaisance, M<sup>me</sup> *Alboni*, dont la voix est toujours jeune, veut bien chanter l'andante de la *Favorite*, *O mon Ferdinand*, et l'air de *Roméo et Juliette*, de Vaccai ; *Ah se tu dormi, svegliati*.

Comme chaque année, les concerts de M. *Colonne* commencent le 2 juillet ; les lundis et vendredis leur sont d'habitude réservés. Avec ses 60 ou 70 exécutants, tous musiciens de mérite, M. *Colonne* initie son auditoire à la musique historique, classique, exotique et pittoresque. A côté des œuvres de Beethoven, de Mendelssohn, de Mozart, de Weber, de S. Bach, de Schumann, il nous fait connaître nos vieux auteurs : Palestrina, Lully, Bocherini, Rameau, Chérubini, etc. ; les Russes Tchaïkowsky, Glinka ; des Suédois ; des Anglais ; R. Wagner ; notre regretté Bizet, Massenet, Saint-Saëns, dans leurs morceaux les plus caractéristiques ; et le plus aimé de tous, le grand Berlioz, notre voisin de la Côte-St-André.

M. *Colonne* tient son orchestre au bout de son bâton : il le dirige, le pousse, le retient ou l'enlève suivant les situations ; mais il est merveilleusement secondé par des artistes d'élite, tels que les violonistes *A. Ferni* et *Germano*, le violoncelliste *Oudshoorn*, le clarinetteste *Boutmy*, le flûtiste *Cantié*, les cornistes *Gruyer* et *Boulard*, etc.

Nous sommes enchantés de la perfection de l'exécution, de la variété et du choix des morceaux; cependant nous exprimerons un désir. Sans aspirer à l'ampleur des concerts du *Châtelet*, nous voudrions que, plus souvent, l'une des deux parties du concert fut donnée à une seule œuvre, et qu'une ou deux fois dans la saison, la soirée toute entière fut consacrée à un ouvrage à peu près complet.

Lorsque nous aurons dit que les entr'actes des spectacles divers, offerts si généreusement aux abonnés et aux invités, se passent en promenades ou en causeries dans les salons du Cercle, sous son hall à la merveilleuse coupole, œuvre du célèbre mosaïste Salviati, au milieu des dames en toilettes, parfois un peu bizarres, mais toujours élégantes, nous n'aurons donné qu'une faible idée du charme des soirées du Cercle d'Aix-les-Bains.

#### LA VILLA DES FLEURS.

Ce bel établissement, éclairé à la lumière électrique (1), avec son parc aux grands ombrages, son hall, ses salons ornés de peintures, offre aussi l'attrait de concerts de jour et de représentations

(1) L'éclairage à la lumière électrique est fourni par 20 foyers Jablokoff; le hall, le théâtre et les salons reçoivent la lumière par 500 lampes à incandescence. Cet éclairage nécessite une machine à vapeur de 75 chevaux.

Le Casino-Villa des Fleurs est le seul établissement actuellement éclairé *complètement* par l'électricité.

le soir. Sa salle de bal et de théâtre a été construite en 1879; elle peut contenir près de 600 spectateurs commodément assis sur des sièges frais et légers, particularité qui n'est pas à dédaigner dans les longues soirées d'été.

On y a joué de 1879 à 1886 : la comédie, l'opérette, l'opéra-comique et le grand opéra. — Les ouvrages suivants y ont été interprétés :

#### Comédies.

La Poudre aux yeux.	Les Vivacités du capitaine
L'article 7.	Tic.
Les Domestiques.	Gringoire.
Un Monsieur qui prend la mouche.	La Joie de la maison.
Nos Intimes.	Un Gentilhomme pauvre.
Le Fils naturel.	La Petite sœur.
Le Mari à la campagne.	Le Piano de Berthe.
La Fille terrible.	Je dîne chez ma mère.
Le Supplice d'un homme.	La Joie fait peur.
Séraphine.	Chez l'Avocat.
Le Supplice de Tantale.	L'Étrangère.
Les Crochets du Père Mar- tin.	Le Feu au couvent.
Le Roman d'un jeune hom- me pauvre.	La Grammaire.
Par Droit de conquête.	L'Ingénieur.
Frou-Frou.	Les Deux veuves.
Les Danicheff.	Le Bourreau des crânes.
La Fiammina.	Les Brebis de Panurge.
Le Gendre de M. Poirier.	Une Cravate blanche.
Le Marquis de Villemer.	La Partie de Piquet.
L'Étincelle.	Les Timides.
	Le Penle et ses Poussins.
	Le Numéro 13.
	Comme elles sont toutes.

M <sup>me</sup> Caverlet.	Un Tigre du Bengale.
M <sup>lle</sup> de la Seiglière.	L'Orage.
Le Voyage de M. Péri- chon.	L'Aventurière.
Vouloir c'est pouvoir.	Les Pattes de Mouche.
Le Monde où l'on s'ennuie.	Les Erreurs du bel âge.
Le Demi Monde.	Gavaut, Minart et C <sup>ie</sup> .
Riche d'amour.	Héloïse Parquet.
Le Pour et le Contre.	Le Homard.
Les Affolés.	Les Joerisses de l'amour.
L'Arlésienne.	Jean Baudry.
La Boule.	Les Jurons de Cadillac.
Le Bonhomme Jadis.	Le Klephte.
Une Corneille qui abat des noix.	La Maîtresse légitime.
La Cigale.	Un Ménage en ville.
Le Coucher d'une étoile.	La Princesse Georges.
Le Chanoinesse.	Le Procès Veauradicux.
La Cagnotte.	La Petite Marquise.
Le Carnaval d'un merle blanc.	La Pierre de touche.
La Dame aux Camélias.	Le Panache.
Les Deux Timides.	Ruy-Blas.
Les Demoiselles de St-Cyr.	Le Roman parisien.
Les Dominos roses.	Le Réveillon.
La Flamboyante.	Serge Panine.
Les Femmes qui pleurent.	Les Sceptiques.
Ma Femme manque de chic.	Trois Femmes pour un mari.
	Le Sphinx.
	La Vie facile.
	Martyre.

### Opérettes.

Boccace.	Le Jour et la Nuit.
La Béarnaise.	Madame Boniface.

Le Cœur et la Main.	La Mascotte.
Les Cloches de Corneville.	Madame Favart.
Les Charbonniers.	Les Mousquetaires au cou-
La Fille du tambour major.	vent.
La Fille de M <sup>me</sup> Angot.	Le Petit Duc.
François les bas bleus.	La Petite Mariée.
Le Grand Mogol.	Le Petit Faust.
Giroflé-Girofla.	La Princesse des Cana-
Gillette de Narbonne.	ries.
Jeanne, Jeannette et Jean-	Les Petits Mousquetaires.
neton.	

#### Opéras et Opéras-comiques.

Faust.	Le Chalet.
Lucie.	Carmen.
La Favorite.	Le Maître de chapelle.
Martha.	Le Pré aux Cleres.
Le Songe d'une Nuit d'été	Le Postillon de Lonju-
Galathée.	meau.
Les Noces de Jeannette.	La Fille du Régiment.
Les Dragons de Villars.	La Dame Blanche.
Miguon.	Le Barbier de Séville.
Si J'étais Roi.	Haydée.
Le Domino noir.	Les Mousquetaires de la
L'Ombre.	Reine.

Tous les ans, des artistes en renom y ont donné des représentations, comme : M. *Talazac* et M<sup>lle</sup> *Isaac*, de l'Opéra-Comique ; M<sup>me</sup> *Sarah-Bernhardt*, *Julia Potel*.

On y a entendu les troupes des Variétés et du Palais-Royal ; celle de M. *Simon*, en 1886.

On y a donné plusieurs représentations de

grand opéra avec MM. *Massart*, ténor, *Bourgeois*, *Manoury*, barytons de l'Académie de musique, *Soulacroix*, de l'Opéra-Comique, M<sup>me</sup> *Aline Jacob*, M<sup>lle</sup> *de Basta*.

---

Nous avons terminé cette longue quoique parfois bien rapide énumération des représentations théâtrales dans notre pays, depuis les jeux naïfs du moyen âge et les amusements raffinés en même temps qu'un peu grossiers de la Cour, du xiii<sup>e</sup> au xv<sup>e</sup> siècle. Nous avons vu les pompeuses tragédies du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup>; la construction de théâtres rivalisant avec ceux de bien plus grandes villes que les nôtres; les pièces les plus célèbres jouées peu de temps après leur apparition sur les scènes de Paris; les comédiens les plus courus venir recueillir nos bravos, et nous pouvons dire que nulle part plus qu'en Savoie l'art dramatique n'a été en honneur.

En ce moment, grâce au développement rapide d'Aix-les-Bains, nous avons une situation vraiment privilégiée; l'abondance est grande, peut-être excessive. Le bon goût et l'art musical n'ont rien à gagner au spectacle de certaines œuvres où de sottes grimaces, de grotesques parades et d'odieuses gravelures remplacent trop souvent la



science et l'inspiration chez le musicien, l'esprit chez l'écrivain.

Nous avons cité bien des noms d'auteurs et d'acteurs, bien des titres de pièces. Beaucoup, hommes et choses, sont déjà oubliés ; le même sort en attend d'autres encore. Mais nous souvenant du plaisir que nous avons éprouvé en retrouvant dans les livres des siècles passés le souvenir des récréations de nos aïeux, nous avons espéré être utile à quelques chercheurs de l'an deux mille, si, à cette époque problématique, nos modestes pages n'ont pas définitivement sombré dans la nuit des âges disparus.





## DOCUMENTS.

## I.

*1<sup>o</sup> Ménestrels aux fêtes de la naissance de Jeanne de Savoie (1).*

Librauerunt... certis mimis qui fuerunt Chamb. et festinitati fuerunt in nat. Jane domicelle de Sabaudia ante baptisma ipsius et post et solverunt sibi tum pro suis expensis quam salariis et mercede pro sex diebus quibus fuerunt ibidem de consilio... consulum et mandato dato chamb. die 1<sup>a</sup> mensis Augusti anno m<sup>o</sup> n<sup>o</sup> nonagesimo secundo.

(*Comptes des syndics de Chambéry, de 1391-1392*).

*2<sup>e</sup> Ménestrels a la naissance du prince de Savoie (2).*

Librauerunt... mimis domini nostri Sabaudie comitis trompetis ejusdem et pluribus aliis mimis de diversis partibus ad dictam villam venientibus diversa musicorum genera ducentibus p. in festo facto in dicta villa p. joconda nativitate Illustris Principis de Sabaudia d<sup>ni</sup> n<sup>ri</sup> primogeniti dicti D<sup>ni</sup> n<sup>ri</sup> nati de mense Maij anno D<sup>ni</sup> m<sup>o</sup> cccc<sup>o</sup> vii<sup>o</sup> tam pro ipsorum labore quam expensis per ipsos factis, ibidem, xvi fl.

(1) Fille posthume d'Amédée VII, dit le *Comte Rouge*.

(2) Amé, le premier fils d'Amédée VIII et de Marie de Bourgogne. Cette date de mai 1407, donnée à la naissance de ce fils aîné, est fort importante pour la chronologie des princes de Savoie.

Item ad expens. *Sociorum ville* predicte burgens. et aliorum festinantium die ac nocte in pluribus ac diversis locis et modis affluentium, n j fl.

*Les commissaires de la fête furent Lambert Oddinet et Jean Laget, docteurs en droit ; Pierre Graugié, François Calade, Antoine des Ambrois, Guillet Pollien et autres. Les syndics étaient François Marchiand et Pierre d'Entremont. (Comptes de 1406-1407, f° 21.)*

3<sup>o</sup> *Histoires de saint Sebastien et de sainte Anastasie.*

Donum factum pro hystoria sancti Sebastiani. Libraverunt manu petri nycodj et Johannis pasqueletj Anthonio matisconis, domino Richardo pectoralis curato sancti petri, bonifacio de Cheveluto, petro philiberti et anthonio girardetj burgens. et habit. Chamber. suis propriis et aliorum sociorum ludere debentium *hystorias sancti Sebastiani et Agnastasie* nominibus recipientibus de mandato et ex ordinacione dominorum burgensium et consiliariorum diete ville et quos ipsi burgenses et consilarii visa lictera... illustrissimi principis domini nostri Sabaudie Ducis data Gebennis die (*blanc*) mensis (*blanc*) anno domini mill<sup>o</sup> iij<sup>o</sup> XLvj<sup>o</sup> sigillo domini sigilato et manu (*blanc*) (1) eius secretarii signata per quam pred. dominus noster requirendo dictis sindicis et communitati mandavit qtus solvere vellent dictis sociis et eisdem subvenire occasione *dictarum hystoriarum* de quadraginta flor. eisdem sociis solvi et... expedire per dictos syndicos voluerunt. ordinaverunt et preceperunt tam contemplacione dicti

(1) Antoine Lopini ; le nom est écrit plus loin.

domini nostri ducis quam dietorum sociorum ratione dietarum ystoriarum ibidem in dicta villa fiendarum ac in subventionem onerum per eosdem occasione ipsarum supportandorum. ut per liceram dicte ordinacionis et de testimonio premissorum mandati quos subscriptos quadraginta florenos dicti sindici intrandi et allocandi datam Chamberiaci die septima mensis junii anno Domini M<sup>o</sup> m<sup>o</sup> xlvi<sup>o</sup> quam reddunt in quodam parpuri (*sic*) quaterno... scriptam et manu francisci burgie not. et clerici dicte ville signatam.

Au mandat des syndics, délivré le 10 juin, sont annexés la lettre du duc, signée et scellée de la main d'Antoine Lopini ou Lupini, secrétaire ducal, et un reçu de 49 florins.

(*Comptes des syndics* Claude des Avenières et Pierre Charvet, du 23 novembre 1445 au 23 novembre 1446, f<sup>o</sup> 24).

4<sup>o</sup> *Antoine SOMETA, historien et ses associés.*

Donum factum Anthonio Masticonis (*sic*) alias Sometan (1). Libraverunt manu dicti hugonij Anthonio someta in exoneracionem decem flor. pp. quos dni burgenses et consiliarii dicte ville ordinaverant dicto Anthonio per dietos sindicos solvi pro eo quod adhibuit aptam diligenciam in faciendo certas hystorias quas facere debebant ipse anthonius et certi socii dicte ville in adventu illustrissimorum nostrorum ducis et duchisse Sabaudie (2) ut per liceram dicte ordinacionis manda-

(1) On remarquera qu'Antoine de Mâcon fait déjà partie des associés de 1446.

(2) Louis et Anne de Chypre.

tique eosdem dictis sindicis intrandi in eorum presenti computo et allocandi per franciscum burgie dicte ville clericum recepto die... mensis martii anno Dni cccc<sup>o</sup> quinquagesimo quam reddunt in quodam quaterno scriptam et manu dicti francisei signatam. Et solverunt eidem Anthonio subscripto quatuor florenos in diminutione et exoneratione dict. decem florenorum pp. ut per ipsius licteram de confessione et recepto dict. quatuor floren. data die quarta mensis Jullij anno Dni M cccc<sup>o</sup> L quam reddunt in quadam cedula papiri scripta et manu dicti Anthoni Someta signata.

(*Comptes des syndics Etienne Rosset et Hugonin de Chintrieux (de Chintriac) de 1449-1450.*)

5<sup>o</sup> *Préparatifs pour l'hystoire de saint Laurent,  
à Chambéry.*

Libraverunt manu Glaudii Roberti consindici abbati et sociis ville Chamberiaci qui proposuerant ludere ystoriam beati laurencii in proximo festo veniente penthecostes qui jam fecerant eorum chaffulos et plures onus (*sic*) sustinuerant sed quia propter decessum filii domini nostri principis pedemontii (1) ac eciam guerram inhitam per gentes domini borbonii in patria ejusdem domini principis Breyssie dimiserunt ludere dictam ystoriam. Quibus abbati et sociis domini de consilio ac plures nobiles et burgenses dicte communitatis ordinarunt eisdem per dictos syndicos expedire et solvere decem florenos refectione dictorum chaffulorum de qua ordinacione constat lictera data die ultima maii anno

(1) Guichenon ne mentionne pas cet enfant d'Amédée, prince de Piémont (plus tard Amédée IX), qui est décédé en 1460.

Dni mill<sup>o</sup> cccc<sup>o</sup> lx<sup>o</sup> in predicto quaterno scripta manu Cleriei dicte ville signata. Et solverunt dietos decem florenos per notam instr. nobilium Glaudij de Molario abbatis et Petri de Setenay dictorum sociorum.. x fl. pp.  
(*Comptes des syndics de 1455-1460*).

6<sup>o</sup> *Mystère de la Passion. Pro passione.*

Libraverunt Johanni Branchie, Theobaldo Dalluytt, Petro de Les Alberges lautheonerio et Claudio Mathei, videlicet suscriptos decem octo florenos decem denarios et quartum unius pro les exchaffaulx, jornatis operariorum et manuoperariorum postibus panis (*pannis*) et tachiis Passionis Cri Dni nri factis in plathea Castri die veneris sancte anni predicti millesi. quingent. sexdecimi in sex foliariis papiri unacum actestationibus occasione premissorum factis tam p. nobilem Lamberti quam Petrum Chapuisii signatis quas redderunt et allocantur eisdem vigore premissorum — videlicet : xviii fl. x g<sup>s</sup>. 1 q<sup>rt</sup>. (Comptes des syndics de Chambéry de 1516, f<sup>o</sup> 63 v<sup>o</sup>.)

Les comptes ne comprenant aucune autre dépense, il est possible qu'il n'y ait eu qu'une représentation simplement plastique, et non celle d'un *mystère* à personnages parlants et agissants.

II.

*Baptême du fils de Nicolas Biet de Beauchamp.*

Le 31 aoust 1659 a esté baptisé *Thomas* fils de *Nicolas Biet* dit de Beauchamp et de *François Petil*; a esté parrain M<sup>re</sup> François de Chabo, marquis de St-Maurice; marraine damoiselle Catherine de Sétu-

rier, première présidente du Sénat (1). *Signé* : Tartel, vicaire (Reg. par. de l'église de St-Léger à Chambéry).

### III.

*Contrat de mariage de Philippe Millot et de Marguerite Prunier, veuve de Hugues de Lans.*

L'an 1659 et le 8<sup>me</sup> jour de septembre par devant moy notaire ducal et Procureur au souverain Sénat de Savoye se sont personnellement estably et constitués le sieur Philippe fils de feu s<sup>r</sup> Philippe Millot de Dijon, d'une part, et damoiselle Marguerite fille de feu s<sup>r</sup> Pierre Prunier de Soissons en Picardie, vesve du s<sup>r</sup> de Lans tous deux comédiens de S. A. R. et de Mademoiselle d'Orléans, estant à présent avec leur troupe résidente en cette ville, lesquels ensuite du traité de mariage faict entre eux ont promis et promettent par foy et serment de se représenter touttefois et quantes que l'un d'eux en sera requis par l'autre et au contraire (2) en face de nostre sainte mere Eglise pour y recevoir la benediction nuptiale a paine de tous dépens dommages et interets.

Et parce qu'il est de coustume que les femmes consti-

(1) Thomas François de Chabod, fils de Claude-Jérôme, marquis de St-Maurice, avait épousé le 24 novembre 1647, Louise-Marie d'Aglié.

Catherine de Seiturier était la femme de Guillaume de Blancheville, nommé Premier Président du Sénat par patentes du 26 juin 1638, et remplacé bientôt par François Bertrand de la Perouse.

Celui-ci fut nommé, le 30 mars 1660, par des patentes enregistrées au Sénat le 21 avril suivant. (Arch. du Sénat, tome XLII, f<sup>o</sup> 53 et tome XLV, f<sup>o</sup> 21.)

(2) C'est-à-dire *reciproquement*.



tuent dot aux marys pour leur ayder a supporter les charges du mariage, à c'est effect la dite damoiselle Marguerite Premier a constitué et constitue en dot au dit s<sup>r</sup> Philippe Millot, son futur eponx present et acceptant, à seavoir tous et ung chascuns ses biens meubles et immeubles en quoy qu'ils puissent consister et particulièrement tous ses habits de comédie, sans rien se réserver ni retenir. Le tout entre eux évalué à la somme de douze cents livres tournoises vallant quatre cents escuz de Roy, dont le dit s<sup>r</sup> Millot s'est contenté et [se] contente, et a le tout affecté, obligé et hypothéqué sur tous et ung chascuns ses biens présens et advenir avec la clause de constitut en bonne forme, desquels biens en cas de predeces du dit s<sup>r</sup> Millot, ou comme encore le cas de restitution arrivé la dite damoiselle Marguerite Premier pourra demeurer saisie et nantie jusques à plaine et entière restitution de tout ce qu'a esté par elle constitué, à la charge néanmoins, au dit cas de predeces tant seulement, que ses hardes qui consistent particulièrement en ses habits de comédie seront partagees avec damoiselle Anne Millot sa sœur qui demeure maintenant avec luy à l'arbitrage de messieurs de leur troupe qui seavent leur valeur et en quoy ils consistent : et venant la dite sœur à se loger ou par mariage ou autrement avant la mort du dit s<sup>r</sup> Philippe Millot son frère, ledit Philippe Millot promet luy donner au terme qui sera par luy pris et convenu la somme de six cents livres tournoises soit deux cents escus de Roy, auquel cas ladite damoiselle Anne Millot ne pourra prétendre après le décès de son dit frere au partage de ses dites hardes pour tenir les dites six cents livres en place de sa portion moyennant quoy la dite Millot ne pourra prétendre aulcune chose es biens de son dit frère.

Le tout quoy a este par elle ainsy accepté et convenu entre eux. Ayant encore este expressement convenu à cause de nopees entre le dit s<sup>r</sup> Philippe Millot et damoiselle Prunier que tous les proufficts qui se feront par eux respectivement pendant leur mariage seront communs entre eux et se partageront également à la charge que sur iceux seront entretenus les enfants de ladite damoiselle Prunier et de feu s<sup>r</sup> de Lans son premier mary, jusqu'à ce qu'ils soient logés et en estat de s'entretenir de leur industrie.

Fait et prononcé à Chambéry dans la maison du s<sup>r</sup> d'Autherville en présence de noble Gaspard Thomassin, cons<sup>er</sup> d'Etat de S. A. R. et sénateur au souverain Sénat de Savoie, de spectable Pierre Thomassin, advocat au Sénat, du s<sup>r</sup> Abraam, fils de feu Jean Mittalas de Mets en Lorraine, du sieur Nicolas fils de feu s<sup>r</sup> Nicolas Droin (1), du s<sup>r</sup> Nicolas fils de feu s<sup>r</sup> Jean Biet, de Sanlis en Picardie, et du sieur Joseph fils de feu s<sup>r</sup> Guillaume Dupin, de Nantes en Bretagne, tous comédiens, témoins requis et appelés. Ont signé : Philippe Millot; Marguerite Prunier; Anne Millot; G. Thomassin; P. Thomassin; Dorimond; La Souree; Guérin J; N. Biet de Beauchamp; J. Dupin; De Louis; Bonaud et Humbert Georges, *notaire*.

En marge est cette annotation : *Levé pour les époux.*

#### IV.

*Contrat de répartition des cadeaux et recettes entre les Comédiens de Mademoiselle et de S. A. R. le Duc de Savoie.*

L'an 1659 et le 14 septembre, par devant moy etc.....

(1) Dorimond avait indiqué au notaire son véritable nom : *Droin*; mais il a signé de son nom de comédien.

se sont constitués les sieurs Nicolas Dorimond, Abraham Mittalas dit la Source, Nicolas Biet, Joseph Dupin, Philippe Millot, Loys Dorimond, damoiselle Catherine Bidau vesve du sieur Charles Perrouz, damoiselle Marguerite Prunier vesve du sieur de Lans, tous comédiens de S. A. R. de Savoye et de Mademoiselle d'Orléans jouant a présent en ceste ville, lesquels estant sur le point de partir pour l'Italie dans quelques jours ; — pour éviter toutes difficultés qui pourraient naistre entre eux au sujet des présents qui leur pourraient estre faicts tant en général qu'en particulier ont faict les conventions suivantes a scavoir :

Que tous les présents qui leur seraient faicts tant en général qu'en particulier de quelle nature qu'ils soient et de quelle cause qu'ils puissent procéder soit pour vers ou autrement (comme encore toutes les récompenses qui leur pourroient estre faistes par leurs A. A. R. R) (1) seront représentés au bloc de la compagnie, et d'iceux en sera faict onze parts desquelles en sera tiré trois par préférence aux aultres par le dit sieur Nicolas Dorimon tant pour luy que pour la damoiselle sa femme et les autres huit parts seront tirées esgalement par le reste de la compagnie sans auleun avantage des uns aux autres et sans qu'auleun deux notamment le dit sieur Dorimon Nicolas se puissent retenir auleuns des dits présents sous quel prétexte que ce soit, attendu la dite prérogative laquelle ne luy est accordée qu'en considération de sa poésie à laquelle il s'applique particulièrement. — bien entendu entre eux que les femmes

(1) Les mots entre parenthèses ont été bâtonnés ; et, plus bas, on déclare que ces cadeaux seront divisés par égales parts.

seront tenues de conférer leurs présents aussy bien que les hommes et que leurs marys demeureront responsables de leur faict.

Estant aussy demeurés d'accord entre eux qu'au cas ou l'un d'eux ou d'elles viendroit à receler quelque présent de quelque nature qu'il soit, soit d'habit ou d'autre chose, contre la présente convention et qu'il viendroit à en estre convaincu, sera levé au prejudice du dit recelant en faveur du reste de la compagnie sur ses proufficts pour peine de son dol et pour tenir lieu de dédommagement la somme de cinq cents écus de France, sans que le dit recelant puisse sous quel prétexte que ce soit y apporter aulcun empeschement ny contradiction pour en estre tous entre eux ainsy demeurés d'accord pour conserver l'union qui doibt estre en toutes sociétés.

Et quant à leurs autres proufficts et avantages qui proviendront du public ou qui pourront estre donnés des récompenses de leurs A. A. R. R. seront partagés en dix lots à l'accoustumée et sans aulcune prérogative des uns aux autres estant ainsy accordé entre eux. Estant intervenues au présent contract toutes mutuelles acceptations et stipulations réciproques et promis, chacun en droit soy observer ce que dessus, et les marys le faire observer à leurs femmes du faict desquelles ils demeurent responsables comme dict est, à peine de tous despens dommages et interets et sous l'obligation les uns en faveur des autres et au contraire (1), de ung chacun leurs biens avec la clause de constitut en bonne forme.

Fait et prononcé à Chambéry, dans le petit tripot de

(1) Réciproquement.

ceste ville au derrière du théâtre des dits sieurs comédiens en présence du sieur François de Beaulleville décorateur de parys, et du sieur Pierre Oysillion, de Montpellier, témoins requis et appelés.

Suivent les signatures de : Dorimond, la Source, N. Biez de Beauchamp, Philippe Millot, De Louis, Marguerite Prunier, du pin, Chatrine bidoiet (*Catherine Bidaut*).

Le notaire et les témoins n'ont pas signé. En marge de la première page est la mention que deux expéditions de l'acte ont été levées.

## V.

### *Baptême des fils de Jean Le Macoy.*

Le 31 mai 1665 a esté baptisé *Victor* fils de *Jean Le Macoy* comédien et de *Honorée Rousseau* sa femme. Parrain noble Victor de Bertrand de la Perrouse, marraine dame Louise Marie Dalliet comtesse de Saint-Maurice.

Le même jour a été baptisé *Claude* fils du dit *Jean Le Macoy* et de la dite *Honorée Rousseau* sa femme. Parr. noble Charles de Bressieu ; marraine M<sup>me</sup> Claude de Blancheville, présidente de Chamossot (1). (Reg. par. de l'église de St-Léger.)

(1) *Victor-Emmanuel* Bertrand de la Perrouse, venait d'être nommé sénateur ; il avait alors 30 ans. Il fut élevé à la dignité de premier président du Sénat le 21 février 1691. Nous avons vu que Louise-Marie d'Aglie était mariée à Thomas-François de Chabo, parrain, en 1659, du fils de Nicolas Biet de Beauchamp.

*Claude* de Blancheville, fille du premier Président Guillaume de Blancheville, était la femme de François Bertrand de

## VI.

7 et 31 mars 1749.

*Inventaire des matériaux qui composent la construction du théâtre, parterre, loges et décorations, construit dans le château royal de Chambéry, pendant la guerre, pour les remettre à R<sup>d</sup> Girod, promoteur du Décanat de Savoie, pour les employer au bénéfice des Pauvres malades incurables, suivant les intentions de Sa Majesté qui a daigné les lui accorder à titre d'aumosne.*

44 décorations, soit ailes du théâtre, peintes sur toile et attachées sur des châssis en bois de sapin.

Plus 1 fond de théâtre, en 2 pièces, représentant un château.

1 autre représentant l'entrée d'un palais, en 3 pièces.

1 grand rideau sur le devant du théâtre, en toile peinte.

2 autres grandes toiles peintes servant de fond.

6 autres pièces de toile peintes en nuages formant le dessus.

1 arbre de 13 pieds de hauteur peint sur toile et attaché sur un châssis.

Le frontispice au bout du théâtre, et au-dessus dudit un plafond ; au-dessus 2 termes du théâtre ; à côté des 2 termes un morceau de toile décorée dans le goût des

Chamosset, Président de Chambre au Sénat. (Arch. du Sénat et A. DE FORAS, *Armorial de la Savoie* I.)

Charles de Rouer, baron de Bressieu, et de la Tour forte de la Reynière, âgé d'environ 37 ans, épousa en 1667. Marguerite de Ramus de Charpenne. (Note due à l'obligeance de M. le comte de Foras.)

termes, tenant depuis lesdits jusqu'aux premières loges à droite et à gauche.

A côté des 2 termes 1 toile avec son chassis peint de 24 pieds de hauteur sur 5 de large avec les portants.

1 cartouche d'armoiries du Prince (*Don Philippe d'Espagne*), avec son cadre au frontispice du théâtre.

1 balcon de chaque côté du théâtre, garni de panne, tenant deux banes de chaque côté, garnis de serge rouge.

#### DESSOUS LE THÉÂTRE

4 portants pour faire aller les fonds du théâtre avec 8 poulies.

12 portants avec leurs poulies pour faire aller les décorations, etc.

1 tabouret pour le souffleur.

1 contrepoids de pierre et sa corde.

8 pupitres complets en bois.

#### ORCHESTRE

2 planches garnies de ferblanc et 10 plaques de fer-blanc.

4 banes garnis de toile rousse.

4 plafonds couvrant l'orchestre.

#### PARTERRE

1 bane de bois de sapin de chaque côté attaché aux murs.

4 vis bois noyer avec 4 barres de fer servant pour lever et baisser le parterre.

13 étaupes pour étayer le parterre.

#### AMPHITHÉÂTRE

2 banes faisant le tour de l'amphithéâtre, garnis de toile rouge.

10 autres bancs, tant grands que petits, garnis aussi de toile rouge.

L'appui dudit amphithéâtre garni de panne, de même que ceux des loges.

#### AUX BUVETTES

1 cabinet fermant à clef où il y a 6 rayons.

2 tables avec un tréteau.

2 banquettes et 2 tabourets de sapin.

1 autre cabinet sans serrure.

#### LOGES

Toutes les premières loges sont garnies par le dedans en indienne, sauf celles de S. A. R. et du gouverneur, qui ont été dégarnies par leurs tapissiers ; dans chaque loge il y a 2 bancs avec 1 marchepied et les passages garnis de drap ordinaire.

Les secondes loges ont aussi chacune leurs 2 bancs avec 1 marchepied, sans aucune garniture en dedans.

Les premières et les secondes loges sont au nombre de 26.

Au 3<sup>me</sup> étage, appelé *le paradis*, 2 grands bancs contenant tout le tour, couverts de toile.

1 grand plafond, décoré en architecture, contenant la longueur et largeur de la salle.

Tous les devants de loges garnis de toile peinte.

2 loges, construites derrière le théâtre, destinées pour les acteurs.

5 autres loges en planches de sapin dans des chambres à côté du théâtre.

Une espèce de cabane à l'entrée de la salle du théâtre, servant pour remettre les billets de comédie et pour les



soldats qui y étaient de garde, le tout construit en sapin, à l'exception du convert qui est en ardoises.

29 plaques de ferblanc à chandelles, attachées sur des planches.

10 brasières à feu.

2 pelles de fer à feu.

1 pince de fer ordinaire.

3 couvertes de toile piquées mises aux portes pour portières.

3 tables en sapin.

1 garde-robe sapin.

Quelques lanternes à vitres pour chandelles.

(Archives départementales).

## VII.

*Congé au sieur Deschamps pour se rendre à Chambéry.*

6 décembre 1743.

Nous Duc de Gesvres, Pair de France, Premier Gentilhomme de la Chambre du Roi,

Permettons, suivant l'agrément de Sa Majesté, au sieur DESCHAMPS, l'un des comédiens de la troupe françoise, d'aller à *Chambéry* pour y en conduire *une* au service de Don Philippe, Infant d'Espagne, et d'y jouer aussi la comédie. Lui avons donné et donnons à cet effet *un congé de trois mois*, passé lequel temps le dit sieur Deschamps reviendra à Paris pour y faire son emploi dans la troupe de Sa Majesté.

Mandons à M. de Bonneval, Intendant des Menus-Plaisirs, en exercee, de tenir la main à l'exécution du présent ordre.

Fait au Château de Versailles, ce sixième décembre mil sept cent quarante trois.

*Signé* : LE DUC DE GESVRES.

Vu et collationné à l'original resté en nos mains par nous, Intendant et Contrôleur général de l'Argenterie, Menus-Plaisirs et affaires de la Chambre de Sa Majesté, les jour et an que dessus.

*Signé* : DE BONNEVAL.

Certifié conforme à l'expédition conservée aux archives de la Comédie Française.

Paris, le 10 novembre 1886.

*L'Archiviste*, G. MONVAL.

### VIII

*Requête des Actionnaires du Théâtre.*

Mardi 28 mars 1775.

Supplient humblement respectable Pierre - François Pavy, sieur Jean-Honoré Jaume de la Valette et Joseph Jacquemard, habitants de cette ville, tant à leur nom qu'à celui de leurs autres associés, disant qu'ayant formé une société pour la construction d'une salle de spectacle pour faire jouer la comédie dans cette ville pendant le séjour qu'y fera S. M. et pour procurer à la Cour quelques amusements et délassements, il n'a point été reconnu d'emplacement plus propre, commode et moins dispendieux que le terrain qu'occupe le fossé, depuis le corps de garde du faubourg de Montmélian, jusqu'à la rivière de l'Albane qui traverse les fossés, lequel terrain consiste à cinq trabucs deux pieds quatre pouces en largeur et vingt trabucs deux pieds huit pouces en longueur. Cet emplacement est d'autant plus commode qu'il contient des eaux de chaque côté nécessaires dans un cas d'incendie, et que le théâtre étant construit, il est à l'abri de toute communication de feu par le moyen

du chemin qui existe le long des fossés et par le mur de la ville ; mais comme ce terrain appartient à la ville, et qu'elle est dans le cas d'en passer nouveau bail, les suppliants souhaiteroient que la ville animée du même zèle, leur abbergeat ledit terrain sous la cense et prix qui sera convenu et sous l'agrément et liberté d'appuyer le couvert dudit théâtre sur les murs de la ville et le long d'iceux, dans l'étendue dudit terrain, etc.....

(Arch. mun., reg. des délib., n° 55, fo 151 v°).

## IX.

### 1<sup>o</sup>

*Catalogue des Nobles de la Ville qui n'ont pas été inscrits  
dans la note formée le 11<sup>r</sup> septembre 1786.*

#### MESSIEURS

Le baron de Chateaufeuf.	Le baron Rolf de Marigny.
Le marquis Coste.	Le marq <sup>is</sup> de Mont-St-Jean.
Pavi du Désert.	Le c <sup>te</sup> de Menthon de Rosy.
Guigue Delechaud.	D'Hauturin de Cesarge.
De Massingy.	Favre de St-Etienne.
Rambert de Chatillon.	De Bagard.
Rambert du Molard.	Le marquis de la Bâtie.
Le comte de Bonport.	Le c <sup>te</sup> de la Chavaume père.
Le comte de Megeve pere.	Bally.
Picollet d'Hauteville.	Le chev <sup>r</sup> . Laurent de Mont-
Le baron Picollet d'Haute-	tagny.
ville.	De Livron.
Le comte de Lazary.	De la Croix.
Brest.	De la Chaux.
Vissol.	Duclos de la Place.
De Dalmas.	De Salins père.

## MESSIEURS

Le comte de l'Hôpital.	De Saint-Joire.
Perrin l'auditeur.	De Ville père.
Le baron Truchet.	Le marquis de Cruseille.
Le comte Biord.	Barral de Montauvrard.
Le c <sup>te</sup> de Mouxy de Loche.	Debissy père.
De Marcelas.	De Limoge.
De Saint-Agnès.	Debissy le cadet.
Le chevalier de Bavozy.	Debattet fils aîné.
Le comte de Saint-Bon et ses deux frères.	Le président Perrin d'Avres- sieux.
De la Palme de Marcelas.	De Grenaud.

2<sup>o</sup>

*Liste de ceux dont les noms étoient inscrits dans la note formée  
le 11<sup>e</sup> septembre, et qui n'ont pas voulu être de la Société.*

## MESSIEURS

Le c <sup>te</sup> de Conzié des Char- mettes.	Cize. L'abbé Victor.
Le comte Clermont de Vars père.	— Petit. — De Salins.
Le comte Clermont de Vars fils.	— De Massingy. — Portier de Belair.
De Candie.	— De Loche.
De Comniène.	De Thiolaz.
De Soyrier l'aîné.	Le c <sup>te</sup> Berzetti de Burons.
De Soyrier le cadet.	Le baron de la Salle.
Le chev <sup>r</sup> . de Bissy fils aîné.	Le marquis de la Pierre.
Le comte Capré de Megeve fils.	Le comte Coste fils. Le m <sup>is</sup> de Chamousset.

## 3°

*Catalogue des associés du Casin de Chambéry, 1787.*

<i>Associés honoraires.</i>	Le sénateur et comte Botton
S. E. M. le Gouverneur et	de Castellamont.
Lieutenant-Général.	Le baron du Bourget l'aîné.
M. le Commandant.	— du Bourget de Voglans.
<i>Associés ordinaires.</i>	De Buttet de Tresserve.
MESSIEURS	Le comte de Cernex.
Le comte d'Angeville.	— de Cevin.
Le chevalier d'Arvillars.	Le marquis de Chaffardon.
Le marquis d'Arvillars.	— de la Chambre, l'aîné.
Le baron d'Athenaz.	— de la Chambre du Don-
Basin du Chanay.	jon.
Le sénateur de Baudry.	Le chev. de Chaumont.
Le marquis de Bellegarde.	Le comte de la Chavanne.
Le comte de Bellegarde.	Le marquis de Chevelu.
Le baron de Bienvenu.	— de Chignin,
Le marquis de Conzié.	Le chevalier de Regard.
— de Cordon.	Le comte de Rochefort.
— de Coudrée.	Le baron de St-André.
De Crimpigny.	Le marquis de St-Innocent.
Le sénateur Dichat de Toi-	— de Saint-Severin.
singe.	De Salins.
Le comte d'Esery.	Le sénateur et c <sup>te</sup> Salteur.
— d'Evieux.	— de Savoironx.
Favier.	Le sénateur et baron Sautier
De la Flechère d'Alex.	de Monthouz.
Le comte de Flumet.	Le marquis de la Serraz.
Le sénateur et baron Fon-	Le comte de Somnaz.
cet de Montailleux.	Le marquis de Travernay.
Foncet, le cadet.	Le baron de la Tour,
Le comte de Gresy.	— de Vallerieux.
Juge.	Viallet de Montbel.

## MESSIEURS

Le comte Maistre.	Le sénateur et chevalier de
De Martinel.	Ville.
Le chevalier Millet.	Le comte de Villette.
Le sénateur et comte Millo de Casalgiate.	Le marquis de Clermont de Mont-St-Jean.
Le baron Morand de Con- fignon.	Le chevalier de Varax.
— de Montfort.	— Eugène de St-Sulpice.
— du Noyer.	—
Le marquis d'Oncieux de Douvre.	(Ces trois derniers nommés à la place de deux membres décédés et d'un démission- naire).
Le comte de la Perrouse.	
Le chevalier Radicati de Villeneuve.	

## X.

*Vente de l'ancien théâtre (abrégé).*

Le 26 avril 1820, à l'Hôtel de Ville, par devant Claude Saint-Martin, notaire et secrétaire de ville, se présentent messire Claude-Philibert Salteur, marquis de la Serraz, et spectable Joseph Brunet, avocat, syndics de la ville, d'une part,

M. le comte Benoît Le Borgne de Boigne, fils de défunt Jean-Baptiste, né à Chambéry, y habitant, maréchal de camp dans les armées de S. M. le roi de France, chevalier de l'Ordre de saint Louis et de la Légion d'honneur, et encore Pierre-Marc Fortis, ancien chef d'escadron, en qualité d'actionnaire et de mandataire des autres actionnaires du théâtre de Chambéry (1), d'autre part,

(1) Les autres actionnaires étaient les fils et filles de Pierre Forest, les frères Jacquemard, Humbert Ducoudray, avocat, François Clerc, Joseph Vissol, Félix Lebreton, François Monet, Louis Girerd, Antoine Gouvert, médecin, Victor George.

« M. de Boigne désirant que cette ville, comme étant la capitale du duché de Savoie, pouvant espérer d'être honorée souvent de la visite de la famille royale, et ayant dans son sein les premières autorités constituées, et jouissant d'une forte garnison, soit propriétaire d'un théâtre; et voulant par ce moyen témoigner son affection à ses concitoyens et exercer sa générosité envers eux par un objet qui leur est d'une utilité bien reconnue, sous le rapport des beaux-arts, de délassement et d'agrément, et en même temps d'un revenu et d'un décor pour la ville,

Achète le théâtre pour le remettre à la ville dès qu'elle aura l'autorisation nécessaire; et lui donne 60,000 fr. pour réparer et orner ce théâtre.

M. de Fortis, en sa qualité, vend à M. de Boigne tous les bâtiments et emplacements du théâtre qui est situé à l'entrée de la rue du faubourg Montmélian, visant celle des Casernes, jusqu'au canal de la rivière d'Albanne qui longe la remise et l'écurie attenantes au four des Hospices, le tout sous partie du n<sup>o</sup> 414 de la mappe de la ville....; comme aussi les meubles, effets et décorations dudit théâtre, pour le prix de 27,300 livres 60 centimes, payé immédiatement.

M. de Boigne effectue sa donation de 60,000 livres, et confie dès à présent l'administration du théâtre aux syndics de la ville.

Inventaire des meubles, effets et décorations vendus: le rideau d'avant-scène, une prison, un petit salon, un grand salon, une chambre rustique, une forêt, un palais, une montagne; le tout en vingt-huit coulisses; un fond de mer, frises de ciel, frises de draperies; portes de pavillon, chaumière, grille; grand arbre, cheminées, pyramide, banc de gazon, charriot à deux roues pour le tonnerre, grand lustre de vingt-quatre quinquets, etc.

## XI.

*Reconstruction du théâtre de Chambéry après  
l'incendie du 13 février 1864.*

M. Bernard Pellegrini, alors architecte de la ville de Chambéry, fut chargé d'étudier et de diriger l'exécution d'un projet de reconstruction du théâtre sur le même emplacement, en conservant les murs des façades, détruits en partie seulement.

D'autre part, il fut décidé que les travaux ainsi que les crédits pour les payer seraient échelonnés sur les quatre exercices 1864-65-66 et 67.

M. Pellegrini dressa un projet du gros-œuvre, comprenant les maçonneries, charpentes et couvertures.

Ces travaux étaient en partie exécutés, sauf les maçonneries intérieures de la scène et de la salle des concerts, les escaliers, et la scène qui était encore telle que l'incendie l'avait laissée, lorsque M. Pellegrini mourut le 14 décembre 1864.

A la fin de janvier 1865, M. Revel, architecte du gouvernement, fut chargé de diriger l'achèvement du gros-œuvre, de dresser les projets et de diriger l'exécution de tous les autres travaux nécessaires à la reconstruction complète.

Les années 1865 et 1866 et la première moitié de l'année 1867 furent consacrées à l'exécution de ces divers travaux. Cependant, dès le 15 juillet 1866, la salle de spectacle était inaugurée ; le 14 août 1867, la salle des concerts l'était également et les travaux étaient entièrement achevés et reçus.

La dépense générale des travaux, répartie en dix entreprises différentes, a été réglée de la manière suivante :



1 <sup>o</sup> Gros-œuvre et décoration de la façade principale.....	fr.	150.768	70
2 <sup>o</sup> Charpente légère, menuiserie et serrurerie.....		38.399	34
3 <sup>o</sup> Plâtrerie et peinture.....		64.249	44
4 <sup>o</sup> Décorations scéniques.....		35.834	10
5 <sup>o</sup> Machinerie de la scène.....		31.518	99
6 <sup>o</sup> Décoration des salles de spectacle et de concerts.....		45.000	»
7 <sup>o</sup> Chauffage.....		7.245	»
8 <sup>o</sup> Distribution d'eau.....		1.469	13
9 <sup>o</sup> Eclairage.....		29.010	16
10 <sup>o</sup> Tentures et mobilier.....		22.957	65

Soit une dépense totale de fr... 426.452 51

Les dimensions principales de ce théâtre sont les suivantes :

Longueur totale de l'édifice.....	68.00	mètres.
Largeur.....	20.10	—

La longueur totale se subdivise ainsi :

Bâtiment des artistes.....	9.00	—
Scène.....	16.75	—
Salle de spectacle.....	20.00	—
Salle des concerts.....	22.25	—

Total égal..... 68.00 mètres.

(Note de notre excellent ami M. J.-Samuel Revel, architecte départemental.)



### Additions et Corrections.

---

- Page 7, ligne 19; au lieu de *Scythes*, lisez *Scythes*.
- 40, ligne 24; au lieu de *Le Macog*, lisez *Le Macoy*.
  - 42, après la ligne 17, voyez page 141.
  - 85, ligne 23, au lieu de *Postrolumna*, lisez *Postcolumnna*.
  - 87, ligne 19, au lieu d'*Orarie*, lisez *Osavie*.
  - 88, ligne 23, au lieu de *cantus mulierum*, lisez *cantus musicorum*, des concerts d'instruments.
  - 134, suivant M. JAL, *Dictionnaire critique*, page 663, l'attaque d'apoplexie de Guérin d'Estriché se serait produite le 25 juillet 1717. M. Jal a publié l'acte de décès d'Isaac-François Guérin, il en résulte que ce comédien est bien mort le 28 janvier 1728.
  - 134, ligne 11, au lieu de *Armande Béjart*, mourut le... lisez *Le fils de Guérin et d'Armande Béjart*, mourut le...
  - 134, ligne 29, au lieu de 1708, lisez 1717.
  - 136, *la Mignot*. Guérin avait un neveu, orfèvre à Paris, du nom de Mignot.
  - 152. L'on trouvera sur la *Passion*, jouée à St-Jean-de-Maurienne, quelques détails nouveaux dans le Chap. XXVII, de *St-Jean-de-Maurienne au XVII<sup>e</sup> siècle*, par l'abbé Truchet. (*Mémoires de l'Académie des sciences, etc., de Savoie*, 4<sup>e</sup> série, tome I.) Les amateurs de ce genre de littérature pourront consulter avec fruit la splendide édition du *Mystère des Trois Doms*, in-4<sup>o</sup>, de cxlviii — 928 pages. Lyon, A. BRUN, MDCCCLXXXVII.
- Page 177, supprimez les sept vers commençant par : « *L'âme pour...* imprimés deux fois par le compositeur.

- 184, ligne 26, au lieu de *Louis XII*, lisez *Louis XIII*.
- 245, ligne 21, après les mots 7 février, ajoutez 1864.

Vers 1839, M. Parpillat, de Chambéry, forma une troupe qui joua dans cette ville ainsi qu'au théâtre de l'ancien Cercle d'Aix. Il fut plus tard greffier de la justice de paix à Saint-Gervais (Haute-Savoie).

Nous signalerons encore en 1887 le passage de la troupe *E. Simon*, à Chambéry. Elle donna le 21 mars *le Mariage de Figaro*, de Beaumarchais, avec M. *Coquelin aîné* et M<sup>lle</sup> *Kolb*. En dehors de ces artistes, la troupe était médiocre. Les prix des places, beaucoup trop élevé ; fauteuils, 12 fr. ; premières, 10 fr., etc., fut la cause d'une abstention générale. La salle fut presque déserte.

Le 23 mai, *Durand et Durand*, de MM. Ordonneau et Valabrègue, fut joué par *Doubray*, du Palais-Royal, et sa troupe. Bon ensemble, mais l'acteur principal n'a presque plus de voix Il nous a paru que, suivant une habitude des comiques de ce genre, il introduisait dans la pièce des plaisanteries de son crû que les auteurs n'auraient pas mieux goûtées que le public.



# TABLE DES MATIÈRES



	Pages.
CHAPITRE I.	
Les Mystères ; les Moralités ; les Comédiens de campagne ; les Opérateurs ; les Comédiens italiens.....	3
CHAPITRE II.	
Les Comédiens de Mademoiselle à Saint-Fargeau ; à Lyon en 1638 ; à Chambéry en 1659. Le Jeu de Paume ; inscriptions commémoratives de 1638 et 1641. La troupe et les pièces de Dorimond.....	14
CHAPITRE III.	
Contrat de mariage de Philippe Millot et de Marguerite Prunier, veuve de Hugues de Lans. Accords des Comédiens de Mademoiselle et du Duc de Savoie avant de partir pour l'Italie. Retour d'Italie ; arrivée de la troupe à Paris en 1660. Surnoms des comédiens.	28
CHAPITRE IV.	
Troupes de 1665 à 1689 à Turin, à Chambéry. Bail du Jeu de Paume. Jean le Macoy et Honorée Rousseau ; baptême de leurs fils. Représentation au profit des pauvres en 1665. La troupe du Duc de Savoie à Dijon, à Mâcon. Jean Deschamps, directeur. La troupe de 1659 à Chambéry. Rixe avec le <i>roi de Voiseau</i> ; arrestation de Rochemore et du portier de la comédie (pages 42 et 140). Lettres-patentes de 1672 en faveur des comédiens. Les Comédiens à Chambéry en 1673 et Hortense Mancini ; représentations d' <i>Andromaque</i> , de <i>Bajazet</i> , d' <i>Ariane</i> , des <i>Femmes savantes</i> , de <i>Pulchérie</i> , de la <i>Fille capitaine</i> . Le théâtre français au <i>Palais vieux de Saint-Jean</i> , à Turin ; à la <i>Vénérie</i> . Pensions accordées aux comédiens en 1675 ; cadeaux et pensions en 1678, 1679, 1680 ; licenciement en 1684. Troupes de 1684, 1689. 1698, 1699.....	40

## CHAPITRE V.

Antoine Pavy, auteur-acteur à Chambéry en 1735. Le théâtre de l'enfant Don Philippe à Chambéry en 1743; Pierre Langlois dit Deschamps, de la Comédie française, directeur. Destruction du théâtre de Don Philippe. Construction de la salle de Villeneuve en 1770. Construction du théâtre de Chambéry en 1775; prix des places. Troupe Senepard en 1776. Privilèges du théâtre. Troupe *Saint-Gérard* en 1780. Troupe de 1783; le *Prince bienfaisant*, comédie de M<sup>me</sup> Delavigne. Ascensions en ballon de l'ingénieur Brun et de Xavier de Maistre, en 1784. Troupe *Deville* en 1785. Troupe *Desplasses* à Chambéry et à Annecy en 1788. Les *Rivalités villageoises*, de Doppet. Le mécanicien *Bonthoux*. Le *Casín des nobles* et le comte de Lazary. Troupe *Didollet* en 1789; Facteur *Larive*. En 1790, le Conseil de ville refuse l'autorisation de jouer la comédie; le Roi l'accorde..... 58

## CHAPITRE VI.

Le théâtre au collège. Le collège Chapuisien d'Annecy. Les Barnabites : Les *Grands Pardons septennaires* d'Annecy. Pièces jouées par les élèves des Barnabites; par les Enfants de Ville. L'*Histoire de Mottathius et d'Antiochus*, d'Amblard Comte. Le *Martyre de Sainte Agnès*, chez les Barnabites de Thonon. Le *Printemps victorieux de Uhyrec*, chez les Jésuites de Chambéry. Plaidoyer contre Marcus Tullus, au collège de Saint-Jean-de-Maurienne. Le spectacle dans les collèges de la Savoie depuis 1816.

L'opérateur *Dulis* à Annecy en 1668. Le théâtre à Carouge en 1757; troupe *Lemoyne*. Les salles de spectacle à Annecy. Construction d'un théâtre à Annecy en 1787; la troupe Desplasses, son repertoire. La *Lettre sur les spectacles*. L'écuier *Accillon* et son cirque à Annecy..... 58

## CHAPITRE VII.

Les Ballets de la Cour de Savoie. *Hercule et l'Amour*.  
 Les *Conquérans libres et captifs*. Ballets divers . . . . . 117

## CHAPITRE VIII.

Les Comédiens et les Comédiennes avant 1792. Avril-  
 lon. Belval. Biez de Beauchamp et Françoise Petit, sa  
 femme. François de Beauville, décorateur. Catherine  
 Bidaut, veuve de Charles Perrouz. Bonthoux. Château-  
 vert. Chaumont. La Daubigny. Jean Deschamps. Pierre  
 Langlois dit Deschamps. Desplasse. M<sup>me</sup> Delavigne.  
 M<sup>lle</sup> Deville. Deville. Despaillière. Dorville. Dugrénét.  
 Didollet. La Designac. La Dubuisson. Dulis ou Drulis.  
 Nicolas Droin dit Dorimond. soit de Louis. Du Pin,  
 sieur du Landas. Louise Jacob. sa femme, soit la de-  
 moiselle Du Pin. François-Isaac Guérin d'Estriché.  
 Judith de Nevers. soit la Guyot. Hugues de Lan ou de  
 Lans: le sieur de Lan, la demoiselle de Lan. Larive.  
 Jean Le Macoy. Lemoÿne. La Mignot. Philippe et Anne  
 Millot. Marguerite Prunier. Abraham Mittallat, sieur  
 de la Source et sa femme Jeanne du Roncerre. Pierre  
 Oysillon. Pavy. Prévost. Rochemore et sa femme. Ar-  
 restation de Rochemore. M<sup>me</sup> Renaud. Romainville.  
 Rosange et sa femme. Honorée Rousseau. François  
 Rossolis. Saint-Ange. Saint-Gérard. M<sup>lle</sup> Saint-Val.  
 Laurent Boyval, sieur de Valois et sa femme. . . . . 125

## CHAPITRE IX.

*Les pièces représentées en Savoie avant 1792.*

§ 1<sup>er</sup>. Mystères, Moralités, Momeriés, Ménestrels, Farces.

Antoine de Macon, soit Sometan, directeur de Mystè-  
 res à Chambéry. Le sacrifice d'Abraham. Le Mystère de  
 saint Blaise. Le Mystère de saint Bernard de Menthon.  
 L'histoire du roi Clovis. La Dioclétiane et Jean Scybillé.  
 Le Mystère de saint Georges. Le Jugement dernier. Le  
 Mystère de saint Laurent. Le Mystère de saint Martin.

Les Misères du temps. Le Mystère de la Passion. Le Mystère de saint Sébastien et de sainte Anastasie. L'Histoire de Monseigneur saint Sébastien. La Moralité de sainte Suzane. Le Temple des honneurs. Momeries à Thonon, Genève, Chambéry, Verceil, Ivrye, Turin, Montcalier. Ménestrels d'instruments, de chant. Concours de ménestrels à Genève: ecoles de ménestrels. *Collège des innocents*, ou chapelle du Duc de Savoie. Farces et Sotties. Pernet de Normes, maître de farces. Farces diverses. . . . . 145

§ 2<sup>me</sup>. Les Gordians et Maximin, du Président Favre. Les Histoires des Enfants de Ville. Les pièces de collège.

Abraham revenant de combattre les cinq rois: le Martyre de sainte Agnès. L'Histoire de saint Alexis. Apollon chez Admète. L'Histoire de sainte Barbe. La Conversion de Celse enfant. La mort de Jules César. Le Triomphe d'Octave César. Daphnis célébrant l'Ascension du Christ. Accusatio in Marcum Horatium. L'Hymen d'Hercule avec la déesse Hèbe. Judith. L'Innocence reconnue. L'Innocence recôgnue. Le Triomphe de la patience de Job. Le Retour des trois Mages. L'Histoire de Mattathias. L'Histoire de saint Maurice. Le Sacrifice de Melchisédech. Le Printemps vainqueur de l'hyver. La Pyrocarie d'Anici. Sardanapalus damnatus. Sedecias. Sephoë . . . . . 169

§ 3<sup>me</sup>. Tragédies, Comédies, Opéras, Opéras-Comiques.

L'Ami de la maison. Andromaque. Ariane. Bajazet. La Belle Arsène. Les pièces de Vincent Borée. Le Bourgeois philosophe. Les Deux petits Savoyards. Les pièces de Doppet. Les Rivalités bourgeoises. Le Courrier de Fhymen. La Sainte chaumière ou les Devoles rivales. Les pièces de Dorimond. La Dot. La Femme juge et partie. Les Femmes savantes. La Fille capitaine.

La Lingère. Nina. Les Pièces d'Antoine Pavy et la *Troupe joyeuse*. Les Amours magiques. Le Jugement de Paris. Les Fêtes de la paix. Les Perdrix. Le Prince bienfaisant. Pulchérie. . . . . 185

#### CHAPITRE X.

Le théâtre en Savoie, de 1792 à 1848. Jean Kloque-man et la troupe des petits comédiens de la République, à Annecy en 1792. Le théâtre à Chambéry en 1794. *Adelson et Salvini*, pièce de Desonnaz, à Annecy, 1793. Talma à Chambéry en 1804 et 1812. Fêtes au théâtre en 1811, 1814. L'Anglais et le Gascon. Troupe à Chambéry en 1816. En 1818, Lafont. En 1819, M<sup>lle</sup> Georges. Achat de l'ancien théâtre par la ville de Chambéry; don de M. de Boigne. Construction du nouveau théâtre, 1822-1824. Les sculptures; le rideau (*Orphée aux Enfers*) peint par Louis Vacca. Charles-Félix et Marie-Christine au théâtre en 1824; pièces jouées; l'acteur Montrose. Simulacre de combat naval à Thonon. Première salle de spectacle à Aix-les-Bains, 1825. Construction d'un théâtre à Annecy, 1825-1826. Charles-Victor Jupin, Jacques Philippa, violonistes. Inauguration du théâtre d'Annecy. *Les Amateurs*. Troupe de M<sup>me</sup> Lintant. Tentative d'incendie du théâtre d'Annecy. Le ténor Lavigne; le violoniste Lafond. 1830, Charles-Félix et la Reine au théâtre de Chambéry; pièces jouées. 1834, Charles-Albert et la Reine au théâtre de Chambéry 1837; le violoniste Python. Fête des musiques du Faucigny à Sallanches. Théâtre d'amateurs à Rumilly. M. Raymond, critique de théâtre. Troupe de 1843 à Chambéry, M. et M<sup>me</sup> Taigny, M. Josse. Troupe de la Roche 1844; M<sup>me</sup> Graffetot. *L'Oncle et le neveu*, de Joseph Dessaix. Troupe allemande de Bamberger. Troupes *Bonis*, *Rousseau*. Juin 1845, spectacle à Annecy, à l'occasion du Congrès agricole des Etats sardes. Troupe italienne à Chambéry. 1846, Troupes diverses.



M<sup>me</sup> de Nonfoux. Troupe lyrique Coppini : les *Pantocchini*, de Joseph Colla. Le *Contingent de la Savoie*, par Aimé Ferraris ; *Jacques de Montmayeur*, par le même. *Molino et la censure*; troupe Adler. . . . . 197

#### CHAPITRE XI.

##### *Le théâtre de 1848 à 1886.*

Liberté des théâtres. *L'Hymne au roi*. *La Savoisiene*. *Le Foyer*; *L'Abeille savoisienne*. *La Fiancée du carbonaro* et *Molino*; M<sup>me</sup> Veyrat et A. Ferraris. La légende *Euphatoz*. M. Hiller, chef d'orchestre. La Société d'instruction mutuelle; MM. Bécherat et Ch. Ronzière. Troupe de 1849; la *Marseillaise*; le *Chant des Girondins*. *Tancrède de Miolans*, d'Aimé Ferraris. *Le Désert*, de Félicien David. *La Mort du prince Poniatowski*, pièce militaire. M<sup>lle</sup> Araldi; Frédéric Lemaître et Clarisse Miroy. 1850. troupe Cazeneuve; les critiques Raymond et Puget. *Le Fils de Tartuffe* ou *L'Intrigant*, de P. G. Drevet. Troupe Dupraz. M<sup>me</sup> Taroné et sa troupe. Victor-Emmanuel II au théâtre de Chambéry. Le chanteur Dubosc. Lepeintre aîné; Arnal. Achard, M<sup>lle</sup> Brohan. Stances de Marguerite Cheyron. Spectacles de 1851-1852. Concerts *Milano*; Stances d'Alfred Puget sur le *Carnaval de Venise*. M<sup>lle</sup> Araldi. M. de Groot, chef d'orchestre. Le ténor de Lagrave. 1853. la *Dame aux Camélias*. M. Fontbonne. M. Ponnet. Tableaux vivants. 1854. M<sup>me</sup> Anais Rey. Mort de M. Raymond. Troupe lyrique Bourdais. Les sœurs *Ferni*. 1855. cirque Franconi; troupe Lemaire et Leduc. M. René Muffat. 1856. troupe Alexandre; la *Liberté* ou le chant des *Allobroges*, cantate de Joseph Dessaix. *Le Prisonnier de Chillon*, par M. Dessaix. 1857. projet de société pour l'exploitation des théâtres en Savoie. Juin. troupe d'opéra allemand; decembre. seconde troupe d'opéra allemand. Troupe Brindeau.

Troupe des *Zouaves*. Clarisse Miroy et Jenneval. Troupe d'amateurs à Annecy. M<sup>me</sup> Esclauzas. *Va-t-en voir s'ils viennent Jean*, de Joseph Dessaix. 1860-1862, troupe Corail; M<sup>lle</sup> Karsch. 1863, le *Fils de Giboyer*; M. Pouchet, critique de théâtre. 14 février 1864, incendie du théâtre de Chambéry; sauvetage de la toile. *Les Héritiers*, de Jalabert. Don du théâtre d'Annecy à la Ville, par les actionnaires; sa reconstruction; il est inauguré le 1<sup>er</sup> octobre 1865. Poésie de M. Jules Philippe. Reconstruction du théâtre de Chambéry; les architectes Pellegrini et Revel. Troupes de 1866, 1867, 1868, 1869. Vif succès de la *Révue de Chambéry*; le poète Rousseau; la *Cantinière saroyarde*; la chanson du *Marchand de vin de Maché*. Troupes de 1870, 1871, 1872; *Bilboquet à Chambéry*, d'Ilégésippe Cler. M<sup>me</sup> Galli-Marié. M<sup>lle</sup> Agar. Représentations de la *Fille de Madame Angot*. Troupes de 1874, 1875, 1876; Ernesto Rossi. 1877, *Tout Chambéry en rit*. 1878, M<sup>lle</sup> Duverger, dans *Charlotte Corday*; le *Tour du monde en 80 jours*. 1879, 1880, 1881, 1882; M. Coquelin aîné, M<sup>me</sup> Sarah-Bernhardt, M<sup>me</sup> Sasse. Le *Prêtre*, de Charles Buet. 1883 à 1887, troupe Vasselet, un *Chereu*, un *Amour de belle-mère*, pièces de M. Laperrière. Les *Plaideurs*, au collège d'Annecy . . . . .

#### CHAPITRE XII.

##### *Le théâtre à Aix-les-Bains. Le Cercle.*

Septuor italien; l'Harmonie du Cercle; les musiciens. Les Tziganes. Les concerts d'*Ed. Colonne*. Les *Pupazzi*. Construction du théâtre; l'architecte, M. *Roudier*; les sculptures de M. *A de Vasselot*. Pièces jouées en 1882, en 1883. M<sup>lle</sup> *Baretta* M<sup>mes</sup> *Engally*, *Vaillant-Couturier*, *Sarah-Bernhardt*, *Bilbaut-Vauchelet*. Opéra italien. Troupe Marek. Troupe de 1884, M<sup>me</sup> *Galli-Marié*, M<sup>lle</sup> *Blanche Deschamps*, M. *Barwolf*. Opéra italien. Programmes illustrés. Troupes de 1885, M. *Co-*

<i>quelin aîné</i> ; pièces diverses. Troupe de 1886, de M. Carré. Les <i>Pêcheurs de perles</i> , de G. Bizet. <i>Coquelin aîné</i> , M <sup>me</sup> <i>Alboni</i> . Concerts symphoniques de M. <i>Colonne</i> . Le hall, la coupole de <i>Salviati</i> .....	256
---	-----

## LA VILLA DES FLEURS.

Salle de théâtre; éclairage électrique; Pièces jouées de 1879 à 1886; comédies, opérettes, opéras et opéras comiques.....	
Conclusion.....	268

## DOCUMENTS.

I. n <sup>o</sup> 1. Ménestrels aux fêtes de la naissance de Jean- ne de Savoie.....	271
n <sup>o</sup> 2. Ménestrels à la naissance du prince de Savoie.....	271
n <sup>o</sup> 3. Histoire de saint Sébastien et de s <sup>te</sup> Anastasie.....	272
n <sup>o</sup> 4. Antoine Somery, hystorien, et ses associés....	273
n <sup>o</sup> 5. Préparatifs pour l'histoire de saint Laurent à Chambéry.....	274
n <sup>o</sup> 6. Mystère de la Passion. <i>Pro passione</i> .....	275
II. Baptême du fils de Nicolas Biet de Beauchamp....	275
III. Contrat de mariage de Philippe Millot et de Mar- guerite Prunier, veuve de Hugues de Lans.....	276
IV. Contrat de répartition des cadeaux et recettes en- tre les Comédiens de Mademoiselle et de S. A. R. le Duc de Savoie.....	278
V. Baptême des fils de Jean Le Macoy.....	281
VI. 7 et 31 mars 1749. Inventaire des matériaux qui composent la construction du théâtre, parterre, loges et decorations, construit dans le château royal de Chambéry, pendant la guerre, pour les remettre à R <sup>d</sup> Girod, promoteur du Décanat de Savoie, pour les employer au bénéfice des Pauvres malades incurables, suivant les intentions de S. M. qui a daigné les lui ac- corder à titre d'aumosne.....	282
VII. Congé au sieur Deschamps pour se rendre à Chambéry, 6 decembre 1743.....	285

VIII.	Requête des Actionnaires du Théâtre. Mardi 28 mars 1775.....	286
IX.	1 <sup>o</sup> Catalogue des Nobles de la Ville qui n'ont pas été inscrits dans la note formée le 11 <sup>e</sup> septembre 1786.....	287
	2 <sup>o</sup> Liste de ceux dont les noms étaient inscrits dans la note formée le 11 <sup>e</sup> septembre, et qui n'ont pas voulu être de la Société.....	288
	3 <sup>o</sup> Catalogue des associés du Casin de Chambéry, 1787.....	289
X.	Vente de l'ancien théâtre (abrégé).....	290
XI.	Reconstruction du théâtre de Chambéry après l'incendie du 14 février 1864.....	292
	Additions et corrections.....	294



LE SEJOUR  
DE  
JANUS DE SAVOIE  
EN FRANCE  
AVEC SON GOUVERNEUR LOUIS D'AVANCHER  
(1456-1458)

PAR

FRANÇOIS RABUT

Professeur d'histoire au Lycée de Dijon.

Officier de l'Instruction publique, chevalier de l'Ordre  
de la Couronne d'Italie.

Président honoraire de la Société savoisienne  
d'histoire et d'archéologie.

Président de la Société bourguignonne de géographie  
et d'histoire.



## I.

Jamais la Cour de Savoie n'avait été plus somptueuse que sous le règne d'Amédée VIII, et le luxe y continua sous son fils et successeur Louis (1439-1465), malgré sa mauvaise administration et ses prodigalités. Les relations entre la Maison de Savoie et la Maison de France avaient été fréquentes aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles. Amédée VI avait épousé Bonne de Bourbon ; Amédée VII s'était marié avec Bonne de Berri ; Marie de Bourgogne était la femme d'Amédée VIII et la mère du duc Louis.

Janus ou Jean de Savoie qui voyagea et séjourna en France pendant les années 1456-1458, était le troisième des nombreux enfants du duc Louis et d'Anne de Chypre. Son frère aîné, le duc Amédée IX, avait été marié en 1442 à Yolande sœur du Dauphin Louis, plus tard Louis XI. Janus était le frère de Charlotte de Savoie qui épousa ce futur roi de France en 1451 et d'Agnès de Savoie qui fut la femme du Batard d'Orléans, François, comte de Dunois. Cinq ans après son retour en Savoie, Janus ou Jean, apanage du comté de Genevois, épousa en 1465, Helene de Luxembourg. Il mourut à Genève le 22 décem-

bre 1491, laissant veuve sa seconde femme, Madeleine de Bretagne.

Ce fut sous la conduite de son gouverneur, Louis d'Avancher, écuyer, que vint en France ce jeune prince.

## II.

Les enfants des ducs de Savoie étaient pourvus, dès leur jeune âge, de gouverneurs et de precepteurs.

Le chevalier Louis Cibrario a publié, en 1839, dans les *Mémoires de l'Académie de Turin*, un travail sur ces gouverneurs et maîtres (*eruditores*). Il y mentionne :

Etienne RENAUD, *magister* du prince Edouard, fils d'Amédée V, qui accompagna son élève à Hautecombe lors de l'anniversaire de Sibille de Bauge, et, à Chambéri, à l'occasion du séjour dans cette ville du duc de Bourgogne et du connétable de Saint-Pol ;

Guillaume de LA BAUME, gouverneur d'Amédée VI ;

Sorcello de MONTBRÉON, maître des princes, en 1343 ;

Jean du BETONNET, maître de Jean de Savoie ;  
Jean d'ORLIER, en 1370 ;

Amédée GAY, maître d'Amédée et de Louis de Savoie-Achaïe ;

Oddon de VILLARS, gouverneur du jeune comte Amédée VIII, et Jean de BETTEUR, son maître, de 1392 à 1397.



Le sire d'AVANCHY, gouverneur du fils aîné d'Amédée. Cibrario ne donne pas le prénom de ce sire d'Avanchy ; mais les archives de la Côte-d'Or me l'ont appris, c'est Jean ;

Guigne GERBATS, maître de Louis, fils d'Amédée VIII ;

Le franciscain Jean FAUZON, précepteur d'Amédée, fils du duc Louis ;

M. Girard de GAULES, *magister et introductor in scientia et moribus* des enfants du duc en 1447 ;

Et autres au siècle suivant.

Je puis ajouter à cette liste deux autres gouverneurs :

Noble André *Du* TIRET, institué par lettres d'Amédée IX de 1460, gouverneur de son fils aîné Charles, aux gages de 100 écus, tant que le dit prince résidera en France (1).

Et avant lui, Louis d'AVANCHER, gouverneur de Jams.

### III.

Ces fonctions de gouverneur des princes de Savoie ont été plusieurs fois confiées à des membres de la famille des sires d'Avanchy, Avanchier ou Avancher, famille qui a joué un rôle assez remarquable aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, et sur laquelle les archives de la Côte-d'Or me permettent d'ajouter quelques détails à ceux donnés par M. le

(1) Charles de Savoie, prince de Piémont, neveu de Louis XI, né en 1450 à Gannat en Bourbonnais, est mort à Orléans en 1471.

comte de Foras dans le splendide *Armorial et nobiliaire de la Savoie*.

Et d'abord en 1350, magnifique et puissant chevalier THIBAUD d'Avanchi, seigneur de Hauteville et autres lieux, capitaine de la citadelle de Verceil. Ce personnage a fait graver, de son vivant, dans l'église de Lanerans (1) une inscription pour rappeler aux prêtres et curés de cette église de dire, chaque samedi, un *De Profundis* pour le repos de son âme. Cette inscription, qui se voit encore aujourd'hui dans cette église, a été publiée par M. Brossard, dans son histoire du pays de Gex (2). Thibaud eut un fils nommé GUILLAUME, qui est le père de notre LOUIS, et qui teste en 1471.

Sur JEAN I d'Avanchi, signalé par M. de Foras, comme témoin d'une reconnaissance en 1399, je trouve aux archives de la Côte-d'Or, dans un compte du châtelain de Ballon, Leaz et l'Escluse (3), que la moitié des droits dus sur un ours pris à Nant lui appartenait; qu'il devient châtelain des localités ci-dessus nommées en 1392, succédant dans cette charge à Amédée de Livron. Il avait été gouverneur d'un prince de Savoie, Amédée fils d'Amédée VIII (3).

(1) Commune du pays de Gex, située à 3 ou 4 kilomètres nord-ouest d'Avanchi.

(2) *Bourg en Bresse*, 1851, in-8°, page 526.

(3) Ballon, hameau de la paroisse de Lanerans, et, ainsi que Leaz et l'Escluse, dans le voisinage d'Avanchi.

(4) Il s'agit du fils aîné d'Amédée VIII, mort avant son père en 1431. (Voir à la page précédente).

En 1419, le duc Amédée VIII fait don de 100 florins à Jean I pour les longs services rendus dans l'éducation et l'instruction des fils du prince. (*Propterea egregios mores et eruditiones morales illustrium liberorum domini.*) En 1429, on voit que le même duc donne à Jean d'Avanchi une augmentation de fief pour ses services *circa altitum et eruditionem illustris Amedei de Sabaudia principis pedemontis primogeniti ipsius.* En 1431, Jean d'Avanchi reçoit un don de 100 florins et d'autres donations successives ; la dernière, datée de Thonon 9 avril ; et un pré en 1435. Jean teste en 1434 (1).

Jean II et Théobald d'Avanchi, fils de Jean, investis en 1410 du fief d'Avanchi (A. de Foras), sont châtelains ensemble de la circonscription de Ballon, Leaz et l'Ecluse, de 1396 à 1410, et dès lors Jean reste seul en fonction de 1410-1450. Jean II a, en 1433, pour lieutenant ou vice-châtelain son fils Guillaume, qui succéda à son père dans sa charge en 1451. C'est dans le compte de ce Guillaume, des années 1459-1461, que se trouve insérée la longue liste des dépenses faites en France par Louis d'Avanchi, gouverneur du prince Janus, laquelle fait l'objet du présent mémoire.

Quand à Théobald ou Thibaud, écuyer, le duc Louis, par lettres datées de Genève, 30

(1) Arch. Côte-d'Or. B. nos 6976 et suivants.

septembre 1440, lui fait remise de 800 florins que devait au prince son beau-frère Hugon d'Oyonnax, décédé, l'année précédente, châtelain de Montdidier (1). Thibaud avait figuré en 1426 dans le rôle des chefs de lances savoyards qui firent la campagne contre le duc de Milan (2).

GUILLAUME est châtelain de Ballon, Leaz et l'Ecluse, jusqu'en 1463. Il a alors pour successeur son fils LOUIS, revenu depuis deux ans de son voyage en France avec le prince Janus de Savoie. Puis cette charge, qui semble héréditaire dans la famille d'Avanchi, passe en 1480 à noble et puissant seigneur CLAUDE d'Avanchi, fils de Louis, et les faveurs ducaux continuent à l'égard de cette famille. LOUIS d'Avanchi avait épousé Antonie Allamand, veuve d'un premier mari, Claude Langlois.

Je mentionne encore, en 1449, un JACQUES d'Avanchi capitaine et châtelain de Montréal en 1449-1450, et ANTOINE qui accompagne le turbulent Philippe Sans-Terre à Genève, quelque temps après le meurtre de Valpergue (3). Mais c'est assez sur cette famille. Revenons à notre LOUIS.

Il reçoit, en 1460, 100 florins comme précepteur (*eruditor*) du prince Janus. En 1477, sa

(1) *Ibid.*, B. 8491.

(2) Arch. cam., à Turin. Reg. des trésoriers des guerres.

(3) BOLLATI. *La Rebellion de Philippe sans terre*, p. 45.

femme Antonie reçoit une pension du duc. En 1478, une pension de 200 florins est créée par la duchesse et tutrice Yolande en faveur de Louis. Les lettres, datées de Pignerol 28 mars, considèrent surtout les services que ce châtelain lui a rendus en favorisant son évasion du château de Rouvres où la tenait enfermée Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, et en contribuant à recouvrer la ville et la forteresse de Nice. Ces lettres sont confirmées par le duc Philibert le 10 février suivant (1).

Avanchi, aujourd'hui Vanchi en Bresse, est situé au midi de la vallée de Châserai, dans la seule partie qui ait été laissée, sur la rive droite du Rhône, au duc de Savoie Charles-Emmanuel I, par le traité de Lyon en 1601. Ce village est près du fleuve à égale distance entre le confluent de la Valserine et l'extrémité méridionale du Jura, entre le Grand-Crédo (crest d'O) au nord et le fleuve au sud, un peu avant la perte du Rhône et à peu près en face d'Eloise qui est sur la rive gauche du fleuve. Quand on passe à Bellegarde, en allant à Genève, on voit Vanchi sur la droite du chemin qui mène au fort.

La famille des sires d'Avanchi portait : *Parti d'argent et de gueules à la coltice d'or brochante sur le tout.*

(1) Arch. de la Côte d'Or. (Voir les lettres de la duchesse à la fin de ce Mémoire.)

## IV.

Le prince Janus séjourna en France depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1456 jusqu'au 14 octobre 1458. Son gouverneur, Louis d'Avanchi, a fait au duc de Savoie les avances de toutes les dépenses du jeune prince pendant son séjour en France ; la note détaillée que je publie a été écrite et signée par Louis Helebout, secrétaire de Mon<sup>r</sup> le duc d'Orléans et certifiée par le prince Janus. Elle s'élève à la somme de 585 livres 2 sols, 8 deniers mailles, sans compter les gages de Louis d'Avanchi à 20 francs par mois pendant six mois, pour revenir de France à Turin.

On trouve dans cette longue et intéressante note, l'énumération très détaillée des dépenses faites à la Cour de Charles d'Orléans et ailleurs, à Blois, à Tours, à Orléans, à Vendôme où il voit le roi de France et où il couche avec son frère Philippe Sans-Terre, etc. Elle a été transcrite en entier dans le compte de l'année 1459-1461, de Guillaume d'Avanchi, châtelain de Ballon, qui a été chargé de payer ces sommes à son parent (1). On y voit les avances faites chaque jour pour costumes ordinaires et de fête, pour vaisselle, pour l'écurie, la chasse, les armes, le jeu de cartes, de quilles, d'échecs, pour la chasse à l'épervier, pour le tir à l'arc et à l'arbalète, pour dire des messes, etc. Une part y est faite à l'instruction, aux leçons

(1) Arch. Côte-d'Or. B.

de chant, payées au maître Charlot, aux leçons d'écriture, payées à Pierre d'Amboise. Le prince fait des cadeaux à la duchesse d'Orléans, donne des étrennes aux familiers du château, des gratifications aux domestiques, fait un don à son confesseur. Sur cette note, figurent tantôt un sachet de violettes, tantôt deux livres de beurre pour faire les soupes de carême aux chiens du prince, puis l'envoi de messagers en Savoie ; des détails, sur la taille du prince et autres. Ce qui m'a déterminé à publier cette curieuse pièce, écrite en français.

---

PARTIES parées par Loys dauanchères escuier, gouverneur de Janus monseig<sup>r</sup> de Sauoye pour les affaires et besongnes decellui a personnes et jours et pour les causes cy appres declarees depuis le premier jour de septembre l'an mil iiii<sup>e</sup> lvi jusques au xiiii<sup>e</sup> jour de decembre l'an mil iiii<sup>e</sup> cinquante huit selonc l'usage de France.

Premierement le dit premier jour de septembre mil iiii<sup>e</sup> lvi audit Janus monseig<sup>r</sup> comptant a brie conte Robert pour jouer aux quartes avecque mess<sup>rs</sup> Charles d'Arbouelle (1) et Pierre Channet deux escus dor neufs valant — LV g. tournois.

Pour un cheval du pris de xiii escus dor neufs lequel par paine et travail dauoir admene a blois le bagage de monsg<sup>r</sup> a sa nouvelle venue pour demourer en hostel de monsg<sup>r</sup> le duc dorleans esi de nulles valeurs — xix libr. v. g. tourn.

A Johan Lessaieur orfèvre de monsg<sup>r</sup> le duc pour auoir redore la fourchette que ledit Janus monsg<sup>r</sup> a donnee à mondit seig. le duc et auoir resserre les deux perles dicelle fourchette paour or et faezon ung escu vaut — xxvi g. vi den.

A lui pour une verge dor (2) par lui faite à la devise et au mot de madame la duchesse dorleans que ledit Janus lui a fait fere et icelle donnee à madame aux estrannes le jour de lan (3) deux escus valent — LV g. tourn.

Au dit Janus monsg<sup>r</sup> pour jouer avecques monsg<sup>r</sup> de Beaujeu le xxviii<sup>e</sup> jour de janvier — x g. t.

(1) d'Arbouville.

(2) Bague, anneau, *Roquefort*, gloss. de la lang. romane.

(3) 1457.



A la trompette de monsg<sup>r</sup> le cometable (1) ledit jour pour ung cheual prins et achettes de lui pour le dit Janus monsg<sup>r</sup> et par son ordonnance — xix lib. v. g.

A Johan Dubin dague-tier dorleans pour une dague pour ledit janus monsg<sup>r</sup> ung escu vault — xxvii g. vi d.

A Johan Lessaieur orfevre de mondit seig<sup>r</sup> le due dorleans pour avoir faiet ung bout d'argent en la gaine de ladite dague — v g. turon.

Audit Janus monsg<sup>r</sup> le xxx<sup>e</sup> jour du mois de janvier pour jouer au glit (2) avecques Joliet de Soissons Georges le voleur et Jean de Paris — vii g. vi d. turon.

A Richard Fouringuet tailleur de monsg<sup>r</sup> le due dorleans pour une aune et un quart de drap gris de Rouen pour fere une robe juste à la nouvelle faizon le dit mois de janvier au pris de LV g. turon lausne valent — LXXV g. turon.

A Husson Lefeure coustumier demeurant à Blois pour la faizon de la dite robe — x g. turon.

A Robert Greflier pelletier de monseig<sup>r</sup> le due pour avoir fourree daignaulx blans crespes la dite robe et liure les dits aigneaulx — xx g. turon.

A ung marchant passant paye le dit jour pour ung coffre de cuir achette de lui du commandement dudit Janus monsg<sup>r</sup> pour mettre se joyaux et aultres menues besognes — xxvii g. vi d.

A vng charpenter de blois pour avoir appareillee

(1) Arthur, comte de Richemont, frère du due de Bretagne Jean VI, mort en 1458.

(2) Glit ou glie de l'allemand *Gluck*, hazard, chance, était un jeu de carte dans lequel on appelait glique une levée de trois rois; la glique de roi annullait chez l'adversaire la glique de reine.

lestable des chevaulx du dit Janus monsg<sup>r</sup> et faict une manjeoire et vng rastellier a icelle estable paye par marchie a lui faict — xxvii g. vi d.

A la feme de Bertrant Richard pour auoir liure des nappes et nestoye lostel du dit Janus monsg<sup>r</sup> et laue les vaisselles pour vng an commenezant le premier jour de septembre mil iii<sup>e</sup> lvi finist le dernier jour du mois mil iii<sup>e</sup> lvii au pris de vii g. vi d. t. pour mois par marchie a elle faict valent — iii lib. x g. tur.

A Glaude Grange de Morienne enuoye audit Janus monsg<sup>r</sup> pour le seruir auquel Glaude ledit Loys par l'ordonnance dudit Janus monsg<sup>r</sup> pour seruir vng an entier commenezant du premier jour d'aoust mil iii<sup>e</sup> lvi pour le pris et somme de six reaux dor pour ce que monsg<sup>r</sup> le dit ne le voulu faire mettre en son ordonnance et pour la depense de bouche du dit Glaude au pris de dix den. par jour pour tout le dit an xx lib. v g. pour ce cy pour tout — xxiiii lib. v g. t.

Pour vng bonnet noir achette le jour de la chandeleur au dit an dun marchant de blois — vii g. vi d. t.

Au dit Janus monseig<sup>r</sup> pour jouer au Glit avecques Johan de Paris et Anthoine Crillan — xx g. t.

A Reynault Raillion gantier demourant à blois le dit jour pour six paire de gans pour lui liure pour le dit Janus monsg<sup>r</sup> au pris de xx den. t. la paire valent — x g. t.

Pour vng disner donne par le dit Janus monsg<sup>r</sup> a ma dame la duchesse dorleans a cause du chapellet le iii<sup>e</sup> jour de feurier paye pour fere la provision du dit disner tant en perdis ypocras comme en aultres choses a ce necessaires x escus dor neufs valent — xiii lib. xv g. t.

A vng potier destain demorant a blois pour six plats six escuelles et deux poez destain et deux saillieres pe-

sant tout ensemble xxx liures achettees de lui pour los-  
tel dudit Janus mons<sup>r</sup> le m<sup>r</sup> jour de feurier au dit au  
au pris de m g. m d. la liure valent e<sup>t</sup> g. t. en presence  
dudit Janus monsg<sup>r</sup> de Glaude Cattellin son varlet de  
chambre Pierre de Cissey et de son barbier paye e<sup>t</sup> g. t.

A Pasquier le patinier demourant a blois ouur six paires  
de patins (1) par lui liure le vi<sup>e</sup> jour de feurier et autres  
jours par le dit — x g. tur.

A Rgenault Raillion pour deux xn<sup>es</sup> desguillettes pour  
le dit Janus mons<sup>r</sup> et pour vne corroye n g. vi den. et a  
faulconnier lequel avait apporté trois faulcons du pays  
de Sauoye a ma dame la duchesse dorleans de par le dit  
Janus monsg<sup>r</sup> pour une robe de drap gris a lui pour icel-  
lui Janus m<sup>r</sup> essez valent en monnoye — xii libr vii g.  
vi d. t.

A Pasquier le patiner le xviii<sup>e</sup> jour de nouembre pour  
deux paire de patins pour de dit Janus monsg<sup>r</sup> — n g. vi d.

Le dit jour pour vng bonnet fait sangle pour le dit  
Janus monsg<sup>r</sup> — viii g. ix d.

Pour une clef pour lestable des chevaux de monsg<sup>r</sup>  
— xv d.

Pour deux corroye de cuyr pour saindre le dit Janus  
monsg<sup>r</sup> — x d.

Pour vng kiez de soye pour lasser la robe dudit Janus  
monsg<sup>r</sup> — xv d.

Pour une paire de patins pour le dit Janus monsg<sup>r</sup> le  
dit jour — xx d.

A Regnault Raillion pour une xii<sup>e</sup> desguillettes pour  
le dit Janus le dit jour — x d.

(1) So liers tres hauts et aussi cleves devant que derriere,  
a l'usage des femmes. *Det. de la Lang. Romane*, de Ro-  
querfort

Pour une paire de sonnettes achetées le x<sup>e</sup> jour de decembre ensuivant au dit lieu de blois pour le tiercellet dudit Janus monsg<sup>r</sup> (1) — ii g. vi d.

Pour huille doliue achetées le dit jour pour noicir les arnoys de chevaux — x d.

Pour deux paires de patins (2) que le dit Janus monsg<sup>r</sup> rompy le xii<sup>e</sup> jour du dit mois — iii g. iii d. t.

A vng chappellier demourant a blois le dit jour pour vng chapeaulx noir — x d. t.

A Pasquier le patinier le xx<sup>e</sup> jour (3) du dit mois pour une paire de patins et pour une boucle pour les solliers de icellui Janus quand monsg<sup>r</sup> de Bourbon fut mort — xii g. x d.

A Janus monsg<sup>r</sup> pour jouer au quartes en la chambre de madame (4) — v g. t.

Pour vn jeu de quilles neufues achetées et icelles données a madame — ii g. v d.

Pour onguent baille par vng apothecaire pour cause que monsg<sup>r</sup> sestoit blesse et pour papier a escrire pour sesbatre en sa maladie — ii g. vi d.

Pour poiure achetée pour appareiller les perdris — xx d.

(1) Je crois devoir supprimer dès ici les mots : *Pour ledit Janus monsg<sup>r</sup>* : tout étant pour lui quand ce n'est pas dit autrement.

(2) Que de bonnets ! que de bonnets ! avait le bon petit roi Charles VIII, dit A. A. Monteil à propos d'un fragment d'un compte de ce prince en 1483. Que de patins ! que de patins ! usait le prince Janus. Ces patins étaient en bois et destinés à protéger la chaussure et partant très fragiles.

(3) Je supprime aussi désormais les dates à moins d'utilité

(4) La duchesse d'Orléans.

Aus sergens darmes de monsg<sup>r</sup> le duc dorleans pour don a eulx fait par le dit Janus monsg<sup>t</sup> le jour de lan pour leur estremes — xiiij g. ix d.

Aus varlets de chambre de monsg<sup>r</sup> le duc pour don a eulx fait le dit jour pour leurs estrannes quatre escus dor valent — cx g. t.

Aus officiers de leschanconnerie pammeterie et cuisine de monsg<sup>r</sup> et aus varlets de sale pour don à eulx fait quatre escus valent — cx g. t.

Pour les despence de deux cheualx de Perrinet du Pin (1) lequel estoit venu a blois devers le dit Janus lequel la tenu par l'espace de xiiij jours entiers et a despen chascun cheual en lostellerie — ii g. vi d. t. defraye et paie par l'ordonnance de monsg<sup>r</sup> — lx g. t.

Au dit Perrinet du Pin pour don a lui fait par le dit Janus pour sen retourner pour cause que monsg<sup>r</sup> le duc dorleans ne le volut retenir vi escus dor valent — viii l. vi s. t.

A Pasquier Esquallin patinier (*en feurier*) pour une paire de patins — xx d. t.

Pour la despence faicte par Glaude Cathellin lequel parti le xi<sup>e</sup> jour de septembre un libr. quant il partie de laigny sur meine (Laigné-sur-Maine) pour aller querir

(1) Perrinet du Pin est l'auteur de la chronique du Comte Rouge (Amédée VII), qui est resté manuscrite jusqu'à sa publication dans les *Mouvements Patria*, avec une préface de Dominique Pronis, (tome III, page 391). Pingon della Chiesa et Guichenon l'on fait vivre par erreur au xiv<sup>e</sup> siècle, le vieillissant ainsi d'un siècle. Il était, en 1477, secrétaire ducal et écrivain des chroniques de Savoie, et, comme historiographe, il était payé, comme il résulte des comptes des trésoriers généraux. On le croit né à Belley.

largent de la pension de mondsg<sup>r</sup> ou il demoura en Sa-  
noye pour faire le dit voyage pour lespace de troys  
moys et plus xii escus dor neufs valent — xvi l. x s. t.

A Richart Foringuet le xviii<sup>e</sup> jour de feurier pour vne  
aulne et demie de drap gris dangleterre pour faire vne  
robe pour quant le Roy de Secile (1) deuoit venir a blois  
au pris de iii escus dor l'aulne valent quatre escus et  
demi qui sont en monnoye -- vi l. iii s. ix d. t.

Item le dit jour pour la couture du dit drap — xx d. t.

A Robert Geoffroy pelletier de monsg<sup>r</sup> le duc dorleans  
pour agneaulx noirs et peaulx de Lombardie pour fourrer  
la dite robe troys escus dor neufs valent — iii l. ii s. vi d.

Au dit Richard foringuet pour une aulne de gros drap  
noir pour doubler le haut de la dite robe et pour faire les  
manches des haulces de la dite robe — x s. t.

A Glaude taillandier pour la faczon de ladite robe —  
v s. t.

A Pasquier Esquallin patinier le xx feurier pour paire  
de patins — xx d. t.

A luy le premier jour du mois enssuivant pour une  
paire de patins — xx d. t.

Aux cuisiniers de monsg<sup>r</sup> le duc dorleans et aux ve-  
neurs de madame le jour de Caresme prenant pour don  
a eulx faiet pour aller aux estuues — xx s. t.

A vng mercier le dit jour pour deux aulnes de rubean  
de soie pour saindre le dtt Janus — iii s. iii d.

A vng chappelier le dit jour pour vng chappeau  
achepte de luy pour le dit Janus monsg<sup>r</sup> pour ce qu'il  
avait perdu le sien icelluy jour de caresme prenant —  
xv s. t.

A vne merciere demourant a blois pour la facon dvne

(1) René d'Anjou, comte de Provence, etc.

couverture de drap de soye par elle faicte pour les heures (1) du dit le vi<sup>e</sup> jour de mars ens. (ensuyvant) et pour les boutons — v s. t.

Le dit jour une dozene desguillettes pour le dit Janus — x d. t.

Au patinier dessus nomme pour une paire de patins xx d. t.

Au dit Janus de trois escus dor neufs pour paver a monsg<sup>r</sup> de beaujeu et a anthoine de lussey qui les avoient gaignez d'icelluy Janus pour jouer à la palme (2) a luy et à monsg<sup>r</sup> de la trimoille — valent m l. ii s. vi d. t.

Au patinier dessus nomme pour deux paires de patins vne paire le xx mars et vne le jour de nostre dame ensuyvant — iii s. iii d. t.

Pour vng mors de bride neuf achepte le dit pour le grant cheval du dit J. d'un esperonnier de bloys — xv s. t.

A la femme du chief de ville a bloys pour la facon de deux chemises quelle a faictes pour le dit Janus — v. s. t.

Au varlet de ginot de bes pour le vin d'une hacquenee que monsg<sup>r</sup> dorleans a donne à mondit sg<sup>r</sup> — xxvii s. vi d. t.

A vng mereier pour deux aulnes de tresses violettes de soye pour mettre au manteau noir du dit J. — m s. iii d. t.

A Loys dauancier pour la depence de luy et deux personnes et troys cheveaulx qui partirent le v<sup>e</sup> jour dauril mil m<sup>e</sup> lviij pour aller en sauoye pour les bezongnes du dit J. deuers monsg<sup>r</sup> son pere ou il a demore et vac-

(1) Livres d'heures.

(2) Paume.

que jusques au xxv<sup>e</sup> jour de juing au dit an auquel temps a m<sup>xx</sup> vng jour qui au... de xxx s. t. par jour valent m<sup>xx</sup> i reau dor qui sont en monnoye — vi<sup>xx</sup> l. x s. t. (1).

Le premier jour de juillet au dit an pour pigeons achep. tes pour les esparuiers du dit J. — xv d. t.

A vng mercier de bloys pour vng lasset de soye et deux esguillettes de soye — iii s. iii d. t.

A vng chappellier demorant a bloys pour vng cha- peau gris xv s. t.

A chief de ville le v<sup>e</sup> jour de juillet pour vne liure de coriandres et vne liure danis pour le dit Janus — xx s. t.

Pour une quarte destaing acheptee le dit jour pour lostel — xv s. t.

Item une selle neufue a cheuaulcher a dones deux escus dor neufs qui valent en monnoye LV s. t.

Pour despence faicte en vng souppe donne parle led. J. a madame darbouuille a Jacquete du perche (2) a marie blossete a Loys du nery a maistre gillet et a coucy — xxvii s. vi d. t.

Au bastart de fauences un escu dor qu'il auoit gagne a la paulme du dit J. pour sa part le jour que iceluy J. et monsg<sup>r</sup> de beaujeu jouerent au dit bastar pour ce — xxvii s. vi d.

Pour deux chemises acheptees a blois deux escus dor neufs valent — LV s.

Pour deux bonnets sangles descarlate acheptees a bloys pour le dit J. quant monsg<sup>r</sup> dorleans ala a Bau-

(1) On voit par cet article que Louis d'Avanchi a quitté son élève pendant 81 jours.

(2) Ou du parche.



gency par eaue dont monsg<sup>r</sup> de lion en gecta lvng de dans la riuere x s. t. la piece valent — xx s. t.

Pour deux aulnes de tresses noyres acheptees pour faire sainture — iii s. iii d.

Pour une aulne et demie de tresse pour vne corroye — ii s. vi d. t.

Pour troys paires de gans — v s. t.

Pour quatre messes que le dit J. avoit fait chanter — x s. t.

Pour deux dozenes desguillettes — x d. t.

Au confesseur de mond. sg<sup>r</sup> le jour du grand vendredi dernier paye — xx s. t.

Pour auoir fait appareiller l'arbaleste de mond seg. qui estoit rompue — ii s. vi d. t.

A Tours en fleches par le commandement de monsg<sup>r</sup> pour tirer de larc — v s. t.

Pour une paire de souliers — ii s. vi d. t.

Pour troys paires de gans acheptees a Tours pour le dit J. qui avoit perdu les siens — v s. t.

Pour un culet (1) de dague — x d. t.

Au varlet destable de madame la duchesse dorleans pour vin a culx (2) donne par monsg<sup>r</sup> J. quant il ala visiter lescuerie d'icelle dame — ii s. vi d.

Pour deux dozenes desguillettes — xx d. t.

Pour vng arc et de fleches acheptees a Tours — xi s. xiii d.

Pour plusieurs foys que le barbier a fait les cheueux de mondit seig<sup>r</sup> tandis que le barbier a este en Savoie — x s. t.

Pour vng laez de soye pour lasser le manteau — xx d. t.

(1) Probablement une bouferolle.

(2) Dans plusieurs endroits eux pour le singulier.

Pour vne botine acheptee pour led. J. qui sestoit affole  
lepie — III s. III d. t.

Au braconnier de monsg<sup>r</sup> de Chaumont lequel auoit  
apporte pour les chiens dud. J. des laisses et des couples  
a luy donne pour son vin — XX s. t.

Pour deux paires de sonnaux pour esparuiers et pour  
deux chappelletz — III s. III d. t.

A une lingère a bloys le dit jour pour deux dozene de  
mouchoes — VII s. VI d. t.

Item a bloys pour deux verges avec troys strobes (4) —  
II s. VI d. t.

Une torterelle pour oyseler lesparuiier dud. J. — XX d. t.

A Colin durant vng escu dor pour le mandement dud.  
Janus pour ce qu'il donna a desjournier aud. Janus et a  
Anthoine de Lussey a Guyon Guillaume de lisle prime-  
quin et a plusieurs autres gentils hommes pour ce —  
XXVII s. VI d. t.

Pour deux dozenes desguilletes prises a bloys —  
XX d. t.

Pour vng chapel a long poil achepté le jour de la my-  
aoust — XXVII s. VI d. t.

Pour deux paumes grosses a jouer — II s. VI d.

Pour vng bonnet double achepte le dit jour — XVI s.  
VIII d.

Le jour de notre dame de septembre pour une dosaine  
desguilletes et pour une mesure de son long (2) envoye  
a madame de Sauoye laquelle mesure estoit de soye —  
II s. VI d.

(1) STREUB. Estriers pour monter à cheval. (Duc, Glos-  
saire français.) La verge était sans doute une cravache.

(2) De sa hauteur, de sa taille.

Pour vng petit bonnet non sangle achepte led. jour — x s. t.

Pour vne aulne de blanchet achepte a Souigny dung drapier pour faire vne chemise pour led. Janus a vestir dessous son pourpoinet — xv s. t.

Au taillandier de monsg<sup>r</sup> de Dunoyz pour la facon de lad. chemise — ii s. vi d. t.

Pour vng bonnet simple achepte dvng mercier a Sauvigny — x s. t.

A vng cordonnier au dit lie de Somueigny (*sic*) pour une paire de houstaulx (1) et deux paires de soulliers acheptez de luy — xxxvii s. vi d. t.

A Billo la depence par luy faiete dauoir esté querir de bloyz a Geneue vng cheual q monsg<sup>r</sup> le prenost (2) auoit donne a Janus monsg<sup>r</sup> et pour vne selle achepte au dit cheual paie pour tout x florins valent cinq royaulx dor qui sont en monnoye vii l. x s. t.

Au mareschal de mondit sg<sup>r</sup> pour auoir heu et gouverner le dit cheual xxxii jours quant monsg<sup>r</sup> le due dorcans est allé deuers le roy deux escuz dor valent — lv s. t.

Au vallet de husson pour avoir adoube et mise a point la robe du dit Janus monseig<sup>r</sup> — v. s. t.

A Molins pour vne paire de patins de cuir — v. s. t.

A vne lingere de bloys le dernier jour de septembre pour vne aulne et demie de grosse toile pour faire de couurechef pour faire frotter la teste dud. Janus monsg<sup>r</sup> au prix de iii sols iii d. l'aulne valent — v s. t.

A Regnault Raillon Gaultier pour une paire de gant et vne dozaïne desguillettes — ii s. vi d. t.

(1) Sorte de chaussures larges qui se mettait sur des chaussures legères.

(2) François de Savoie frère du prince Janus, lequel a été plus tard archevêque d'Auch.

Le 11<sup>e</sup> jour d'octobre pour deux paires de patins de boys pour led. Janus — iii s. iii d. t.

Le dit jour pour une selle nesve toute garnye harnoyz de fin drap pour le cheual que monsg<sup>r</sup> le Preuost donna aud. Janus iii escu dor neufs valent — cx s. t.

A Charlot chantre de monsg<sup>r</sup> dorleans pour estre venu deuers led. Janus pour laprendre et pour vng livret de de chant faict en parchemin payé pour led. liuret — viii s. iii d.

A chief de ville pour deux aulnes de drap noir pour faire vng aultre harnoyz noir que led. Janus a uolu auoir pour le cheual de son page pour estre pareil au sien achepte au prix d'vng escu et demi l'aulne valent iii escus qui sont en monnoye — iii l. ii s. vi d.

Au sellier pour la facon dud. harnoyz led. jour et pour le crins d'icelle xiii s. t.

Au vallet de Guiot Pot pour le vin à lui donne quant monsg<sup>r</sup> le due donna a icelluy Janus sa petite hacquenee — xxvii s. vi d. t.

En huyle dolive pour noier les harnoyz — ii s. vi d.

Deux dozaine desguillettes — xx d. t.

Pour vne corroye de tresses de soye pour le dit Janus monsg<sup>r</sup> — iii s. iii d. t.

Pour vne paire destriers acheptes à la nouvelle facon — x s. t.

Le xxvii<sup>e</sup> jour doctobre a orleans quant monsg<sup>r</sup> le due fut tenir grans jours a vng cordonniers pour une botine et vng solier pour led. Janus qui s'estoit blesse au pic — iii s. ii d. t.

A vng appoticaire pour huile et pour sire noyre pour appareiller le pic du dit J. iii s. iii d. t.

Au sirurgien pour vng couure chief a faire des ban-

des et eufz et farine et pour auoir appareille le pie du dit J. pour tout — LV s. t.

Au dit Janus pour jouer aux quartes avecques François faret montafie et phe (philippe) de bonniuet — xv s. t.

Au dit Janus pour jouer aux quartes avecques les dames et des gentilshommes quant il estoit malade du pie — xx s. t.

Pour pain vin et aultres menus parcelles par ledit Loys païees pour les gens et suruenans qui ont disne et soupe avec led. Janus quant il fut malade de son pie — xxvii s. vi d. t.

Item quant mond sg<sup>r</sup> fut à orleans par lespace d'ung moys achapte deux paires de botines pour son pie malade — v. s. t.

A Jehan Lubin dague-tier demorant a orleans pour vne dague faicte à la nouvelle facon achapte de luy le jour de la Toussaint — xxvii s. vi d. t.

A luy pour une gayne de dague et pour vng petit coustel et auoir froby la dague — x s. t.

A la lauandiere pour auoir laue et nettoye les chemises dud. J. durant le temps de cinq semaines qu'il a este a orleans — x s. t.

A vng gantier dorleans pour six paire de gans achaptes de luy le dit temps durant au prix de ii s. t d. t. la paire valent xii s. vi d. t.

A vng fol de mongsg<sup>r</sup> destampes pour don a luy fait par led. J. — v. s. t.

Au cordonnier pour deux boucles au patins dud. J. — x s. t.

A vng mercier de bloys pour deux aulnes de tresses noires achaptes pour saindre led. J. — iii s. iii d. t.

Pour vne main de papier pour faire vng liure pour led. J. pour aprendre a escripre (1) — II s. VI d. t.

Pour vne paire de patins faicte a bride pour led. J. — II s. VI d. t.

Pour vng agnus dei que ledit J. a perdu lequel estoit au dit loys dauancher et avoit conste deux vieulx escus valent — LX s. t.

Pour papier achepte a fere des chassis en maniere de vitrines pour la maison dud. J. le xxv novembre — III s. III d.

Item pour huyle a oindre les dits chassis — xx d. t.

Le jour saint Andrieu (2) pour deux aulnes de tresses violettes pour faire vne corroye pour le dit J. — III s. III d. t.

Pour une paire de patins — xx d. t.

Pour vng bonnet descarlatte double — xx s. t.

Le jour de notre dame des aueux (3) pour ung liure ou il auoit beaucoup de messes escriptes pour mondsg<sup>r</sup> achepte quant il aprenoit a chanter — xx s.

Pour vng souper donne par led. J. a charlot quant il aprenoit a chanter et a Pierre damboise qui aprenoit a escripre audr J. et aussi pour le disner — x s. t.

Pour six seruietes et deux nappes pour led. J. le tou — LV s. t.

Item pour XII voirres et deux esguieres acheptes pou lostel du dit Janus — v s. t.

A la femme de Bertrans Richard pour auoir blanchy le linge et fait les litz et auoir liure les nappes et net-

(1) Il était temps de commencer. Le prince avait alors une vaingtaine d'années.

(2) Saint André, 30 novembre.

(3) Huit décembre, jour de la Conception.

toyé hostel dud. J. et auoir laue la vaisselle pour vng an commençant le premier jour doctobre mil III<sup>e</sup> LVII et finissant le dernier jour de septembre mil III<sup>e</sup> LVIII selon l'usage de France au pris de vii s. vi d. t. pour moys valent troys reaulx qui sont en monnoye — III l. x s. t.

Pour vng bonnet double de Paris descarlate achepte a bloys le x decembre — xx s. t.

Pour une perdrix achepte — xx d. t.

Pour deux dozemes desguillettes — xx d. t.

Pour vngz patin de lice — v s. t.

Une dozene desguillettes — x d. t.

Aud. Janus pour jouer aux eschetz avecques messire guy et pierre channet — II s. vi d. t.

Pour troys naetes acheptees pour mettre sous les piez du dit Janus autour de son lit et deuant le feu — xx d. t.

Pour deux lassetz de soye prins le jour de noel au pris de II s. I d. chascun lasset valent III s. II d.

Pour vng bonnet noir achepte deux escus pour cecy — XIII s. IX d. t.

Pour deux petis diamans acheptes le jour de lan de Jehan lorfeure de monsg<sup>r</sup> dorleans enclassez en or en petites verges esmaillees donnees par led. J. l'une a madame dorleans pour ses estrannes et l'autre a madame dangolesme (1) quatre escus dor neufs valent — cx s. t.

Aux charreectiers de mons<sup>r</sup> et de madame pour dou a eulx faits le premier jour de lan mil III<sup>e</sup> LVII selon l'usage de France (2) — x. s. t.

(1) Marguerite de Rohan femme, de Jean d'Orleans duc d'Angoulême, frère du duc Charles.

(2) 1458. L'année commençait alors à Pâques en France. Le 1<sup>er</sup> janvier, jour des étrennes, était ainsi en 1457.

Aux sergens de la ville de bloys pour leurs estrannes qui sont venus demander jusques au logeys dud. J. — XIII s. IX d. t.

A Jean Richart marchant de bloys pour quatre bonnets assauoir deux descarlate et deux noirs et c'est assauoir deux descarlate au pris de xx s. t. la pièce valent quarante sols et les deux noirs au pris de demy escu la piece valent xxvi s. vi d, pour tout — LXVI s. vi d. t.

Lesquels bonnets descarlate led. Janus a donnez lung au maistre dostel de monsg<sup>r</sup> le duc dorleans et lautre a Pierre Channet escuier de seugierie de monsg<sup>r</sup> et les deux noirs lung a Rateau et lautre a Pierre le saussier.

Aux varlets du cordonnie diceluy Janus monsg<sup>r</sup> donne pour leur vin — v s. t.

A luissier darmes de monsg<sup>r</sup> pour estrannes — xvii s. vi d. t.

Aux menestriers et tabourins qui sont venus jouer et faire laubade aud. J. a eulx baille — xxvii s. vi d. t.

A madame la seneschalle dangolesme vng ruby qui cousta deux escus valent — LV s. t.

A monsg<sup>r</sup> dangolesme fut donne led. jour vne forchete que auoit le dit au manche de cassidoyne acheptee le pris et somme dung escu dor vault — xxvii s. vi d. t.

A vng mercier demorant a bloys pour deux aulnes de tresses rondes de soie pour faire des lassets — III s. III d. t.

Pour la despence dung coursier que Chastillon amena de Sauoye a Bloys pour le dit Janus monsg<sup>r</sup> et pour vne selle que on luy a acheptee paye pour tout cinq escus dor valent — vi l. xvii s. vi d. t.

A vng mercier demorant a Bloys le xv<sup>e</sup> jour de janvier pour demie dozene desguillettes de soye pour led. Janus achepte par Claude Cathelin son varlet de chambre — v s. t.



A vng orfevre de bloys le xviii<sup>e</sup> jour de janvier pour vng seel d'argent quil fait aux armes dud. J. et adouber le pot d'argent paie pour tout — xxviii s. vi d. t.

Aud. Janus pour jouer avecques madame la seneschalle — v s. t.

A vng mercier de bloys pour deux aulnes de tresses pour faire vne courroye pour led. J. — iii s. iii d.

A vng esperonnier de bloys pour vng mors neuf pour le corcier dud. J. — xx s. t.

Audit Janus monsg<sup>r</sup> pour jouer au glit avecques pierre de boulinuillier et Charles le frere du maistre dostel — v s. t.

Audit J. pour jouer aux cartes avecques madame la seneschalle — viii s. iii d. t.

Le xxiii<sup>e</sup> jour de janvier mil iii<sup>e</sup> lviij baille par le commandement dicelluy J. quant le banquet fut fait à a monsg<sup>r</sup> dangolesme (1) et madame et tous sopperent en lostel du general — xxvii s. vi d. t.

Pour vne vergetes a nectoier les robes dud. J. — x d. t.

Aud. J. pour jouer aux cartes — vii s. vi d. t.

Pour vne paire de painns de boys — xx d. t.

A vng orfevre pour auoir appareille une petite chesnete dor que monsg<sup>r</sup> de beaujeu (2) auoit rompue audit Janus monsg<sup>r</sup> — v s. t.

A deux charpentiers pour auoir adoubee lestable dudit J. — vii s. vi d. t.

(1) Marguerite de Rohan, femme de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême.

(2) Pierre de Beaujeu, troisième fils de Charles I de Bourbon, mort en 1450 et d'Agnès de Bourgogne, qui recueillit toute la succession de la branche aînée des Bourbons et épousa la fille aînée de Louis XI, Anne.

Audit J. pour jouer aux cartes le dernier jour de janvier que madame dangolesme se baignoit — ix s.

Pour une dozene desguillettes — x d. t.

Pour une vergetes a nectoyer les robes — x d. t.

Pour une paire de patins de boys — xx d. t.

Audit J. pour jouer aux quartes que luy porta Jehan Pol et le bastard de messire Janus de saucuses — xx d. t.

Aud. J. pour jouer aux carïes — x s. t.

Pour six paires de gans acheptes par glaude son chamberier au pris de xx d. la paire valent — x s. t.

Pour la facon dune dozene de peloctes (1) — ii s. vi d. t.

A Jehan Richart marchant de bloys pour vng bonnet noir le ix<sup>e</sup> jour de feurier quant madame releva de gezine (2) — xv s. t.

A husson lefeure pour la facon dune robe de satin cramoisi le dit jour — xxvii s. vi d. t.

A lui pour vne aulne de gris pour doubler lad. robe par le hault — xx s. t.

A luy pour la facon dung pourpoint de drap de soie — xxx s. t.

Pour une dozaine desguillettes x s. t.

Pour une paire de patins led. jour — xx d. t.

Au chappellier pour vng chappeau cresse gris — xv s. t.

A Geoffroy pelletier de monseign<sup>r</sup> le due dorleans pour avoir appareiller les martres et pour fourrer lad. robe de satin cramoisi — xx s. t.

(1) *Pelocete, Palotes*, peut être des jetons.

(2) Charles d'Orléans et Marie de Clèves sa troisième femme, eurent trois enfants. Louis qui fut Louis XII, roi de France, Marie qui épousa le comte de Foix, et Anné, qui fut abbesse de Fontevrault.

A vng menuysier pour vne arche par luy faicte a mettre les robes du dit Janus acheptee par son valet de chambre — xx s. x d. t.

A deux portefaix qui ont porte le baignaige dud. J. sur la riuiere depuis le chasteau de bloys le xx<sup>i</sup>e feurier — ii s. vi d. t.

Pour vne paire de patins de boys — xx d. t.

A Chillo pour la despense par luy faicte a aller devers monsr le prince et madame la princesse ou il a demore pour faire ce que ledit Janus lui auoit encharge fere vng moys entier pour ce a lui paie pour ladite despense v dor (*sic*) valent — vi l. xvii s. vi d.

A luy par le commandement d'icehuy J. a Tours le premier jour de mars pour retourner au pont dains (1) devers monsr le prince et madame la princesse (2) par lordonnance dud. J. pour pareillement faire sa despence v esens dor neufz valent — vi l. xvii s. vi d. t.

A vng messagier de pie le v mars pour lectres quil auoit apportee a monsr dorleans de par messire Guy de brillat et Legalloys qui estoient allez deuers monsr de sauoye pour le fait dud. J. iii escus dor valent en monnoye — c x s. t.

Pour deux paires de patins — iii s. iii d. t.

A vng cordonnier le vi<sup>e</sup> jours de mars pour vne paire deschappins de cuir pour chausser dessous les houstaulx dud. J. — xx d. t.

(1) A Pont d'Ain.

(2) Le duc Louis et son épouse Anne de Chypre.

(3) Philippe de Savoye frère de Janus, né en 1463, que son père le duc de avoie avait envoyé tout jeune auprès du roi Charles VII, et que Janus trouva à Tours.

Pour vne paire desperons acheptes le vi<sup>e</sup> mars pour cause quil auoit rompus les siens — viii s. iiii d. t.

Ledit jour a Tours a plusieurs foys baille aud. J. pour jouer aux cartes auecques philippe monsg<sup>r</sup> (3) et avec les autres — xxvii s. vi d. t.

A vng daguetier pour vne belle dague que monsg<sup>r</sup> J. a volut auoir i escu et demy valent — xli s. iii d. t.

A Jehan mareschal drapier à Tours pour vne aulne deux tiers de noir (*sic*) pour vne robe le viii<sup>e</sup> dud. moys pour le pris de iii escus dor laulne valent v escus qui font en monnoye — iii l. xvii s. vi d. t.

Pour vne aulne et demie de doubleure pour doubler lad. robe au pris de demy escu laulne valent — xx s. xii d. ob.

A Petit Jean le cousturier pour la facon de lad. robe — xx s. t.

Pour quatre aulnes de toille pour trousser la grant robe et le harnoy des chevaux au pris de ii s. vi d. t. L'aulne valent — x s. t.

Pour dix toises de corde a trousser les dites robes et harnoy — ii s. vi d.

Pour auoir fait porter le bagaige dud. J. au port a Tours — xx d. t.

Pour auoir apporte led. bagaige au chastel de bloys le xviii<sup>e</sup> jour dudit mars — xx d. t.

A bloys pour vne paire de patins — xx d. t.

A Tours pour auoir faiet blanchir les chemises dudit J. durant vng mois que on demora illee

Au barbier de Philippe monsg<sup>r</sup> et son varlet de chambre au partir de Tours pour don a eulx faiet par le dit J. pour ce quil auoit tousjours dormy et couché auec iceluy philippe vng florin au chapt qui vaulz — xv s. t.

À un varlet qui admena au cappitaine damboyse vng cheual que iceluy cappitaine auoit preste audit J. pour aller monter sur le bateau pour ce a luy baille pour son vin — v s. t.

A vng petit garson qui a gardes les cheuaulx dud. J. durant le temps qui fut a Tours pour sa dispence d'vng mois — x s. t.

A Morillon pour deux sestiers de froment quil a achep-tes pour le cheual de J. — xxx s. t.

A vng boulaugier de bloys pour deux gros pains achep-tes de luy pour les chiens dud. J. quil a fait nourrir — ii s. vi d. t.

A Jehan de mante pour deux livres de beurre achep-tées de luy pour faire les soupes de caresme aux chiens dicelluy J. — xx s. t.

Pour deux aulnes de ruban pour une courroye — iii s. iii d. t.

Une paire de patins — xx d. i.

A Regnault Raillon gantier de bloys le xxvi jour dudit mois receux par claude varlet de chambre du dit Janus quatre paires a xx d. t. la pièce valent vi s. i d. t.

Au confesseur de madame la duchesse dorleans le jour du jedy absolu qui avait confesse ledit Janus et ordonné de tout et chant devant luy pour don a luy fait — xx s. t.

A deux prestres qui ont chanté par le commandement dud. J. à sa deuotion pour don — v s. t.

Le second jour dauril a lesguillectier pour une xii desguillectes — x d. t.

Le jour de Pasques pour vng bonnet descurlate lequel est double — xx s. t.

A bloys pour deux aulnes de rubans de soye pour saindre ledit J. — III s. III d. t.

Pour quatres esguillectes de soye — III s. IX d. t.

Pour vng quateron de clox pour lestable et pour oignement pour le petit morelet (1) dudit J. — XX d. t.

A Husson Lefeure pour la facon dung pourpoint de veloux eramoisi et violet pour le premier jour de may — XXVII s. VI d. t.

Aux gens de monseigneur de Bourbon demy escu quilz auroient gaigne a jouer a la paulme audit Janus — XIII r. IX d. t.

Pour vng petit sachel de violeet — XX d. t.

A Richart formiquet marchant drappier le hocqueton XX s. t. et pour demie aulne de violet pour led. hocqueton XX s. t. pour ce paie — XL s. t.

A Husson Lefeure dessus nomme pour la facon dud. hocqueton VII s. VI d.

Aud. Richart formiquet pour vne aulne de pers (2) et de violet pour vng harnois pour le cheual dud. J. pour le premier may — XL s. t.

A Jehan martin seellier demorant a bloys pour le cuir de la dite garnison et harnoys I escu pour ce — XXVII s. VI d. t.

A Richard formiquet pour sept quartiers de drapt noir de Rouan acheptes le xv<sup>e</sup> jour de juillet de luy pour faire vne robe pour led. J. quant il estoit a vendosme deuers le Roy au pris de III l. X s. t. l'aulne valent — VII l. XVIII s. VI d. t.

Pour vne aulne et demie de doubleure pour doubler ladite robe — XX s. t.

(1) Cheval noir.

(2) Etoffe de couleur bleue.

A Jehan crochet marchant de burges (2) estant a vendosme pour vne aulne de satin cramoisi pour faire les manches de lad. robe iii escus dor neufs valent — iii l. ii s. vi d. t.

A Beaux Dieux taillandier de monsg<sup>r</sup> destampes pour la facon de la dite robe — x s. t.

Pour lassets de soye et esguillectes de soye acheptes par le varlet de chambre a vendosme durant le temps que led. Loys dauanciere estoit en sauoie pour ce paie xl s. t.

Au dit varlet de chambre pour auoir fait blanchir aud. lieu de vendosme durant le temps de sept sepmaines les chemises et couure cheffz dud. J. — xx s. t.

Pour deux bonnet acheptes aud. lieu de vendosme cest a sauoir l'ung descarlate et lautre non au pris de xx s. t. celui descarlate et le noir demy eseu pour ce paye pour tout — xxxiii s. vi d. t.

A Claude varlet de chambre pour quatre paires de patins acheptes pour lors que chastillon fut pris a bloys au pris de xx d. la paire valent — vi s. vii d.

Pour deux aulnes de rubans de soye pour faire une sainture — iii s. iii d. t.

Pour vne corroye de cuir x d. t.

Pour demie dozene desguillectes acheptée a vendosme — v s. t.

Pour deux aulnes lassets de soye — iii s. iii d.

Pour vne paire de patins de boys le xiiij<sup>e</sup> jour de novembre — xx d. t.

Pour vne autre paire de patins de boys le dernier jour dudit mois — xx d. t.

(1) Bruges ou Bourges

Au gantier demorant en lostel Jehan cadart pour douze paires de gans prins de luy par led. varlet durant le temps que le Loys a este au pays de Savoye au pris de xx d. t. la paire valent xx s. t.

Au gantier pour une bourse faictes pour porter les heures dud. J. — ii s. vi d. t.

Au gantier pour vng gant doyseau — xx d. t.

Aud. gantier pour xii xii<sup>es</sup> desguillectes pris et achep-  
tees au pris de x d. t. la xii<sup>e</sup> valent x s. t.

A Christophe nantier chausetier pour deux paires de chausses pour Jehan de valers que led. Janus lui a don-  
nées ii escus valent — lv s.

A Richart formiquet pour une aulne et demie de draps gris pour fere vne robe aud. Jehan de valleres a luy donnée par led. J. au pris de xl s. t. l'aulne valent — lx s. t.

Audit Richart pour vne aulne et demie de doubleure pour ladite robe — xv s. t.

A Husson lefeure pour la facon vii s. iii d.

A Jehan richart pour vng bonnet noir de Paris — xx s. t.

A vng homme qui a faictes de pierres de colorines

Aud. Loys pour la despense de luy vng varlet et deux chenaulx faicte en vng voyage par luy faicte de Bloys au pays de sanoye pour les besongnes et affaires dud. J. et par le commandement de monsr le duc dorleans partant de bloys le ve jour de may ou il a vague par l'espace de sept moys cest assavoir troys moys et huit jours pour les affaires dud. J. et le residu diceulx sept moys pour les besongnes et affaires dud. Loys au pris de dix s. t. par jour homme et cheval pour jour valent les diets troys moys et huit jours nu<sup>es</sup> xv jours qui sont audit pris — xlvii l. x s. t.



Au pallefrenier dud. J. depuis enuers (1) jusques a bloys pour despence a luy faicte pour amener le cheual en main que madame de savoye a dome aud. J. vii escus dor pour le dit pallefrenier et pour lad. despense valent en monnoye — ix l. xii s. t.

A guerin gere cordonnier pour sept paires de souliers par luy baillees a guillaume varesme varlet destable du J. monsgr a luy donnees par icelui J. i escu valent xxvii s. vi d. t.

A christoffe nantier chausetier pour vne paire de chausses pour ledit varlet destable a luy donnees par led. J. — xx s. t.

A la femme du chiefdeville de bloys pour xii mouchoirs de toille pour ledit Janus monsgr — x s. t.

A Husson lefeure consturier pour vng pourpoint de fustaine prins de luy pour led. varlet destable de J. — xxvii s. vi d. t.

A Richart formiquet marchant drappier pour vne aulne et vng quart de drap gris pour fere une robe au petit Jaquet paye a luy donnee par led. J. le viii<sup>e</sup> jour de decembre mil m lxxi a lusage de France i escu vault en monnoye — xxvii s. vi d. t.

A luy pour vne aulne de doubleure pour doubler lad. robe. — x s. t.

A Husson lefeure pour la facon v s. t.

A christoffe nantier chaussetier pour vne paire de chausses pour led. page — xiii s. ix d.

A cirurgien de l'ostel du Roy pour auoir gueri led. J. d'une jambe ou il auoit mal a luy paye pour don iii escus dor neufz valent iii l. ii s. vi d. t.

(1) Auvers.

Item a paie led. Loys dauancier luy estant en sauoy dernièrement au secretaire de larcheuesque de tarentaise gouverneur de leuesque de genesue (1) pour recouurer les lectres de la pension dud. Janus monsg<sup>r</sup> vn escu et demy valent — xii s. iii d. t.

A Jehan martin sellier demorant a bloys le xiii<sup>e</sup> jour de decembre pour vng bast de sommier pour led. J. iii escus dor neufs valent — iii l. ii s. vi d. t.

Au breton des sommiers de monsg<sup>r</sup> le duc dorleans pour vng petit cheual bayart que led. J. monsg<sup>r</sup> a fait prendre et achepter de luy pour guillaume son varlet destable ledit jour vii escus dor neufs valent — ix l. xii s. vi d. t.

A loys helebont secretaire de monsg<sup>r</sup> le duc dorleans pour sa paine et sallaire dauoir escript et mis en ordre ce present rolle et iceluy gecte et somme (2) baille et liure le parchemin a ce fins et fait aultre escriptures pour le fait dud. J. monseigneur — mi l. ii s. vi d. t.

Somme toute desdites parties cinq cens quatre vins cinq liures deux sols huit deniers mailles tornois.

Nous Janus de sauoye certiffions lesdites parties lesquelles auons vel... et visitees et fait visiter bien au long auoir ete faictes paices et baillies par loys dauancier nostre gouverneur par nostre ordonnance et commandement aux personnes en la manière et pour les causes contenues cy dessus et icelles parties montant a la dite somme de cinq cens quatre vins cinq liures deux sols viii d. maille torn a nous agreables et nous en tenant

(1) Pierre de Savoie, frère de Janus, élu évêque de Genève en 1450, à l'âge de huit ans.

(2) Additionné et compté.

pour contens et pour ce auons en temoing de ce signe de notre main ce present rolle de parchemin qui est de cinq pieces cousues ensemble et fait signer pareillement a Loys hellebont secretaire de monsg<sup>r</sup> le duc dorleans et de milan le xiii<sup>e</sup> jour de decembre lan de grace mil cece LVIII — Janus de savoye

Je Loys hallebont secretaire de monsg<sup>r</sup> le duc dorleans et milan ay signe ce present rolle en parchemin par lordonnance et le commandement dudit Janus monsg<sup>r</sup> de sauoye es presences de Jehan Bernard taillandier (1) de madame la duchesse dorleans Guerin Gere et Jehan Buisson le xiii<sup>e</sup> jour de decembre lan mil m<sup>l</sup> lxxviii — Hellebont

De precepto illusbrissimi domini nostri ducis sabaudie cartulam et vidi particulas supra scriptas ascendentes conuersis monetis suprascriptis ad scutos auri videlicet ad quatercentum viginti quinque scutos eum dimidio auri et unum denarium et septimum unius denarii grossi — Meynier

#### REQUETE

Mesmoire a mont tres redoubte sgr le duc de la part de Loys dauancier son tres humble et feal seruiteur

M<sup>on</sup> tres redoubte sgr votre tres humble et feal seruiteur Loys dauancier a este au service de Janus monsg<sup>r</sup> votre fils a lostel de monsg<sup>r</sup> dorleans pour lespace de vii moys cest assavoir de lan mil cece LVII des moys de novembre et decembre et lan LVIII les moys de janvier fevrier mars avril et may a trois chevaulx dont na point

(1) Tailleur d'habits dont le metier s'appelait taillanderie ou taillenderie.

este paie de ses gages qui montent a vingt francs pour  
moys lesquels il prenoit de gages par ainsi que mond.  
seigr dorleans avoit ordonne — vii<sup>xx</sup> francs desquels vii<sup>xx</sup>  
francs supplie quon luy pouruoye de bon et brief paie-  
ment

(Suivent les lettres du duc données à Turin le 17 mars  
1459, qui ordonne de payer ces sommes sur les revenus  
de *Ballon*.



28 Mars 1478.

*Lettres d'Yolande de France, duchesse de Savoie, tutrice. Pension de 200 florins pour Louis d'Avanchères.*

Yolant primogenita et soror Xristianissimorum Francie regum (*sic*) ducissa tutrix et tutorio nomine illustrissimi filii nostri carissimi philiberti ducis sabaudie chablaysii et anguste sacri Romani imperii principis vicarii que perpetui marchionis in Italia principis pedemon, Nycieque vercellarum ac friburgi etc domini. Vniuersis serie presentium facimus manifestum quod nos sedula meditatione nostro recollentes in animo accepta gratissima seruitia et obsequia nobis et huic inclito domino sabaudie per spectabilem fidelem consiliarium et magistrum ducalis hospitii ludovicum dominum avanchiaci a sue iuuentutis annis probe et laudabiliter impensa et signanter ad multiplices sudores penas labores diligencias et expensas per eum non mediocriter supportatos et sustentos tum circa liberationem proprie persone nostre dum in castro de Rouures prouincie burgondie detineremur. Tum etiam circa recuperationem castri et ville nostrorum nycie totiusque terre prouincie pro quibus omnibus personam et bona liberaliter et sepe numero quam pluribus exposuit periculis. Ecce quod nos ipsum dominum avanchiaci tam pro premissis quam etiam pro officiis suis que in hac patria pedemon. tenebat ab eo abstulimus ut equum est compensare volentes. Ea propter et certis aliis

bonis et laudabilibus consideracionibus ex nostra certa scientia motu que proprio ac tutorio nomine premissis memorato ludouico domino auanchiaci humiliter acceptanti in premissorum omnium remuneracionem ducentum flor. p. p. ipsius vita durante damus donamus et liberaliter per presentes largimur habendos per eum et recipiendos annis singulis in et super firma et valoribus pedagiorum cluse et ballonis nec non super omnibus et singulis preysiis redditibus laudibus vendis et obuentionibus castellanie officii ballonis et suarum solitarum pertinentiarum super quibus omnibus florenos ipso ducentum annuales quoad vixerit sibi imponimus et assignamus. Quocirca consiliis nobiscum et chamberiaci residentibus atque presidenti et magistris camere computerum ducalium ac ceteris quibus spectauerit officariis nostris modernis et posteris expresse mandamus quatenus has nostras litteras ipsi domino auanchiaci castellano nostro ballonis moderno teneant attendant et per quos intererit obseruari faciant illesas etc.....

Datas pinerolii die vicesima octaua marcii anno domini millesimo quatercentesimo septuagesimo octauo

Per dominum presentibus dominis

R. urbano Boniuardi episcopo vercellarum

P. de Sancto Michaeli cancellario sabaudie

G. de Seyssello domino de aquis

B. de Challand dominus vareti

A. de Plozascho presidente

Jofredo de Ripparolo magistro requestarum

Ph<sup>o</sup> Cheurerii aduocato

Jacobo Lamberti magistro requestarum

R. de micas generali

Et alexandro Richardonis thesaurario  
R. litt port,

(Arch. de la Côte-d'Or. B 7007, comptes des châtelains  
Châtellenie de Ballon, Leaz et l'Écluse).

---

Extrait du TOME XXVI des *Mémoires et Documents de*  
*la Société saroisienne d'Histoire et d'Archéologie.*

---







RELATION  
D'UN  
VOYAGE A FEZ  
EN 1825  
ET  
EXTRAIT D'UN VOYAGE AU BRÉSIL ET A LA PLATA  
EN 1834  
PAR JOSEPH DE ROCHETTE, OFFICIER DE LA MARINE SARDE  
AVEC  
NOTICES ET GÉNÉALOGIE

PAR  
FRANÇOIS MUGNIER

Conseiller à la Cour d'appel,  
Chevalier de la Légion d'honneur et de la Couronne d'Italie,  
Président de la Société avoisienne d'histoire et d'archéologie,  
Correspondant du ministère de l'Instruction publique,  
Associé correspondant de la Députation d'histoire nationale  
de Turin, etc.,



## NOTICE

SUR LE COMMANDANT JOSEPH DE ROCHETTE ET SUR  
LA FAMILLE DE ROCHETTE

— — —

Joseph-Marie-Jérôme de Rochette, baron de Salagine, est né à Rumilly le 7 mars 1804. Il commença ses études au collège de cette ville et, peu de temps après la Restauration, se rendit en Piémont. Il entra bientôt à l'école de marine et fut nommé garde (enseigne) en 1821. Il avait déjà navigué quelque temps lorsque se trouvant à Gibraltar, sur le brick *la Néréide*, il fut choisi comme compagnon de route par M. Ermirio (1), que le roi Charles-Félix envoyait à Fez pour y conclure un traité de commerce avec l'empereur du Maroc.

Le jeune officier n'était là, semble-t-il, que pour le décor; mais sa tournure élégante, sa physionomie aimable, son entrain et sa cordialité ne durent pas nuire au succès du chef de la mission.

Il a fait, sous la forme d'une lettre à son père, un

(1) Le chev. Jérôme Ermirio, agent consulaire sarde à Tanger jusqu'au 2 mai 1836, époque à laquelle il fut nommé consul général de Sardaigne à Alexandrie (Égypte). Le 8 février 1837, il fut désigné pour remplir les mêmes fonctions à Marseille où il se trouvait encore en 1850. (Renseignements dus à l'obligeance de M. le baron Ant. Monno.)

récit agréable de son voyage. Le pays et les mœurs qu'il y décrit n'ont pas changé ; les tableaux de 1825 sont encore ceux d'aujourd'hui, et le *batchik* sous toutes ses formes est toujours, chez les austères musulmans, à l'état d'institution nationale. Les descriptions du lieutenant de Rochette n'ont donc pas trop vieilli. Il a semblé à la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie qu'il était bon de publier cet essai d'un enfant de la Savoie, afin que l'on pût retrouver, ailleurs que dans les contrôles de la marine sarde, le nom et le souvenir de ce fidèle serviteur de son pays, mort prématurément à son poste.

Ayant été chargé de faire au manuscrit quelques retouches, nous nous sommes borné à en retrancher les passages contenant des répétitions et à modifier légèrement certaines phrases de tournure trop italienne, dues à un séjour de huit années consécutives en dehors des terres où l'on dit *oui*. Nous avons aussi divisé le récit en chapitres.

Après son retour du Maroc, et après la courte campagne contre la Régence de Tripoli (septembre 1825), dans laquelle il se distingua, Joseph de Rochette vint revoir ses parents à Rumilly. Charles-Félix aimait à le rapprocher de sa personne, et, dans le voyage qu'il fit, en 1826, en Savoie, il voulut que le jeune marin dirigeât, sur le lac du Bourget, la petite flottille qui le conduisit à Hautecombe avec sa cour.

En 1830, Joseph de Rochette fut nommé lieute-

nant de vaisseau. En 1834, il fit un voyage à Montevideo et à Buenos-Ayres ; il en adressa à sa sœur, Madame Joséphine, baronne de Grenaud, une relation plus longue que celle de 1825, mais qui nous a semblé moins intéressante. La partie descriptive et ethnographique y est trop sacrifiée à des détails d'amours et de projets de mariage aux bords de la Plata, remplacés bientôt, à Bahia, par une nouvelle affection qui doit toujours durer... et qui s'évanouit aussi vite que les précédentes. Nous donnerons pourtant quelques extraits de ce second récit.

L'avancement était peu rapide dans la marine sarde. Cependant, en 1839, M. de Rochette devint capitaine de vaisseau. Quelque temps après et lorsqu'il commandait le pyroscaphe *le Tripoli*, il sauva d'une mort certaine l'équipage du vapeur français *le Saint-Joseph*, naufragé sur les côtes de Sardaigne. Le gouvernement de Louis-Philippe lui témoigna sa reconnaissance en lui envoyant, le 26 septembre 1842, les insignes de la Légion d'honneur.

En 1843, il fut mis à la disposition de la veuve de Charles-Félix, la reine Marie-Christine, qui allait faire un séjour en Savoie à l'abbaye de Hautecombe. Au mois de mai de la même année, et toujours sur *le Tripoli*, il ramena Charles-Albert d'un voyage dans l'île de Sardaigne.

En 1849, il fut promu capitaine de vaisseau de première classe et nommé membre du Conseil su-

périeur d'Amirauté. Le 14 juin, il obtint la charge de commandant du port de Gènes. A la fin de 1854, il épousa Mlle Thérèse de Chevron-Villette, de l'une des plus anciennes familles de la Savoie. Il espérait revenir dans peu d'années jouir, à Rumilly, d'un repos bien mérité, lorsque le choléra éclata à Gènes. Le commandant, naturellement, ne broncha pas..., et le 23 août 1855, sa femme succombait au fléau. Une heure après, il était emporté à son tour, et la vieille maison de 1558, l'héritage des Perret d'Hauteville, qui avait abrité la vieillesse de tant de valeureux soldats, attendit vainement le marin !

Parmi les souvenirs les plus reculés de notre enfance, nous rencontrons celui du vieux colonel, Claude-Gabriel de Rochette, père du capitaine de vaisseau. Du jardin de la maison paternelle nous le voyions chaque jour se promener dans le sien, qui plongeait, comme le nôtre, sur la fraîche vallée de la Néphaz et sur le pont légendaire de la Curdy. Il avait épousé Mademoiselle Galiffe, d'une famille patricienne protestante de Genève. Tous les deux étaient bons et gracieux ; aussi, quand nous pénétrions dans leur modeste salon, ce n'étaient pas eux qui nous intimidaient, mais bien certain homme dans un grand tableau. Sa longue barbe blanche, sa robe rouge avec simarre noire et sa toque de velours nous effarouchaient un instant, puis son air de famille nous rassurait. C'était leur grand ancêtre, Charles de Rochette, premier

président du Sénat de Savoie (1). Nous avons, depuis, fait ample connaissance, et, peut-être, raconterons-nous un jour son séjour à Nice en 1573, ses ambassades auprès de Henri IV et des cantons suisses et son administration comme premier président et commandant général en Savoie (2).

## ÉTAT DE SERVICES ET DISTINCTIONS.

### JOSEPH·MARIE·JÉRÔME DE ROCHETTE

1 <sup>er</sup> février 1817.	Elève de 1 <sup>re</sup> catégorie à l'École de marine.
26 août 1820.	Garde de marine de 2 <sup>e</sup> classe.
27 décembre 1821.	Id. de 1 <sup>re</sup> classe.
11 février 1825.	Grade de sous-lieut <sup>ant</sup> de vaisseau.
14 février 1826.	Lieutenant de vaisseau de 2 <sup>e</sup> classe.
4 juin 1833.	Lieutenant de vaisseau de 1 <sup>re</sup> classe (à brevet).
23 avril 1840.	Capitaine de vaisseau en second, effectif.
19 septembre 1843.	Capitaine de frégate.
26 mai 1845.	Commandant du corps des Équipages.
13 février 1849.	Capitaine de vaisseau de 2 <sup>e</sup> classe.
19 mai 1849.	Command <sup>ant</sup> du chantier <i>della Foca</i> .

(1) Suivant le mode du temps, et l'on devrait bien la suivre encore, le peintre écrivait sur son tableau le nom du modèle : CHARLES DE ROCHETTE, BARON DE DONOX, CONSEILLER D'ÉTAT, PREMIER PRÉSIDENT ET COMMANDANT GÉNÉRAL EN SAVOIE. ÉTATIS SUR F 77.

(2) Voir CROISOLLET, *Histoire de Rumilly et Supplément à l'Histoire de Rumilly*.

- 21 août 1849. Membre du Conseil d'Amirauté marchande.
- 22 septembre 1849. Membre du Conseil supérieur d'Amirauté.
- 18 décembre 1849. Capitaine de vaisseau de 1<sup>re</sup> classe.
- 14 juin 1852. Capitaine du port de Gênes avec solde de 1<sup>re</sup> classe, outre les avantages attachés à cette charge.

Navigation à bord : du 8 mai 1820 au 25 décembre 1850; en temps de paix, 14 ans, 8 mois et 21 jours; en temps de guerre, 10 mois et 12 jours.

A fait la campagne de 1825 contre la régence de Tripoli de Barbarie; s'y est distingué en septembre 1825; a fait la campagne de 1848 pour l'indépendance de l'Italie.

Chevalier de l'Ordre de la Légion d'honneur de France, le 26 septembre 1842; Chevalier de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare, le 24 avril 1846; a reçu la croix de l'Aigle-Rouge de Prusse de 3<sup>e</sup> classe.

---



## GÉNÉALOGIE

Pierre de Rochette . . . . . de Rochette,  
passé en Bourgogne  
vers 1510.

---

Charles de Rochette, né vers 1530, pre- mier président du Sénat de Savoie, dé- cédé à Chambéry le 28 mai 1610 (1). Marié à Françoise- Marie de Villette.	Claude de Rochette, docteur en droit.	Pierre de Rochette.

---

Hyéronime de Rochette, conseiller d'État, chevalier d'honneur de la Chambre des comptes.	Jacques-François de Rochette, avocat.

.....  
( Lucerne )

Claude de Rochette, baron de Villars et Burdignin,  
marié à Magdeleine de Montvuagnard.

Lambert de Rochette des Tours, marié à Françoise de  
Longecombe de Pesieu, baron de Salagine, décédé à  
Rumilly, le 23 août 1718.

---

Antoine Balthazard, né à Rumilly, le 31 décembre 1692, lieutenant-	François de Rochette, baron de Salagine.

(1) Et non en 1609, comme le dit Grillet, t. III, p. 271, et  
comme on l'a répété tant de fois après lui.

colonel du régiment de la reine,  
tué le 30 août 1744 à la bataille  
de N.-D.-de-l'Orme, près de  
Coni.

marié à Marie-Gabrielle de Selimand

---

Louis-François  
Balthazard,  
à Marie-Magdeleine Perret  
d'Hauteville.

---

Joseph-Marie-François-Jérôme, né à Rumilly le 21 mars 1760, capitaine dans les dragons de Sardaigne, commandant la garde départementale du Mont-Blanc.

Claude-Gabriel, né à Rumilly le 10 février 1765; officier avant la révolution; major en 1816, lieutenant-colonel et commandant de la ville de Montmélian; mort à Rumilly le 20 avril 1837.  
Marié à Jeanne-Louise-Adrienne Galiffe.

---

Joseph-Marie-Jérôme, né à Rumilly le 7 mars 1804; décédé à Gênes le 23 août 1855, marié à Thérèse de Chevron-Villette.

Jean-Pierre-Augustin dit Auguste, à Justine Tochon.  
Auguste-Pierre-Gabriel.

Joséphine-Marie-Louise à Joseph-Simon de Grenaud, baron de la Tour.

Amélie à Zozime, baron de Bottini de St-Agnès.

*(Décédé sans postérité).*

---

## PREMIÈRE PARTIE

---

### UN VOYAGE A FEZ

---

#### ENVOI

Tu désires, mon bien aimé père, que je te fasse une relation de mon voyage à Fez. Je ne demande pas mieux que de te satisfaire, mais je regrette vivement d'être si peu dans le cas d'écrire d'une manière agréable. Je te dirai donc tout naturellement ce que j'ai vu et observé chez les Maures.

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

L'amiral Des Genèys à Gibraltar, en 1822. Préliminaires du traité de commerce de la Sardaigne avec le Maroc. M. Ermirio, Le chevalier de May. La corvette *le Triton*; le brick *la Néréide*. Séjour à Gibraltar. Le Consul anglais, M. Douglas, Miss D... M. Sicoli et les Hadjis. Lenteur des négociations. Tanger. Algésiras et le général O'Donnell. Une *tertulia*. Juifs et juives de Tanger.

Tu sais avec quelle sollicitude notre bon Roi s'occupe d'étendre et d'assurer le commerce de ses sujets. En 1822, S. E. l'amiral comte Des-Genèys fut chargé par S. M. de poser les prélimi-

naires d'un traité de paix et de commerce avec l'empereur du Maroc.

Il se rendit à cet effet avec une division de six bâtimens à Gibraltar, car lorsqu'il s'agit de traiter avec les Maures, on ne doit pas négliger les démonstrations de force. La vue imposante de quelques bâtimens de guerre sert efficacement à appuyer les prétentions d'une nation ; c'est un argument beaucoup plus persuasif que les finesses diplomatiques.

L'Amiral était chargé, en outre, d'une mission secrète concernant le roi d'Espagne, Ferdinand VII, alors prisonnier des Cortès et retenu à l'île de Léon.

Il fut convenu avec le Maroc que le Consul d'Angleterre ferait pendant deux ans les fonctions de Consul de Sardaigne, et qu'au bout de ce temps un consul serait nommé et irait résider à Tanger ; qu'alors le traité serait ratifié par les deux puissances. Ces conditions arrêtées, l'amiral Des-Geney's quitta Gibraltar avec sa division pour se rendre à Gènes.

En 1824, M. Ermirio, qui avait été consul à Porto-Ferrajo (île d'Elbe), puis attaché à notre Ministre à Madrid, fut nommé consul à Tanger ; mais des raisons politiques, puis les vents contraires l'empêchèrent d'arriver à sa nouvelle destination à l'époque fixée.

Le Bacha de Tanger s'était brouillé avec M. Douglas, consul d'Angleterre, homme peu endurant et

qui prenait plaisir à se roidir contre les désirs du Bacha ; c'en était assez pour que le fier Maure conçût de la haine contre lui et cherchât le moyen de s'en venger. Aussi saisit-il avec empressement l'occasion de le faire.

Un brick de la marine marchande sarde, commandé par le capitaine Sicoli, avait embarqué un bon nombre de Hadjis (nom qu'on donne aux pèlerins qui reviennent de Hedjad, la Mecque). Ils eurent quelques démêlés à bord, suivis de quelques voies de fait exercées par le capitaine pour rétablir l'ordre.

Craignant la vengeance des Maures, le capitaine, sous prétexte de sa santé, descendit à Gibraltar et chargea son second d'aller débarquer les Hadjis à Tanger, comme il en était convenu avec eux. En arrivant, ceux-ci portèrent plainte au Bacha et exagérèrent les choses ; le capitaine n'étant pas là pour se défendre, son absence fut considérée comme une preuve qu'il avait tort et qu'il craignait le Bacha. Celui-ci ordonna le séquestre du bâtiment. M. Douglas protesta ; c'est ce que désirait le Bacha, qui lui répondit que le temps fixé pour la venue d'un consul de Sardaigne était expiré, qu'ainsi le Consul anglais n'avait plus aucune autorité sur les bâtiments de cette nation et que le Sultan, son maître, ne reconnaissait pas les puissances qui n'avaient pas d'envoyés auprès de lui. Ce fut alors que M. Ermirio arriva à Gibraltar et qu'il écrivit à Turin pour demander des instructions au Minis-

tère. Il fut convenu que le comte Des-Geneys, nommé Plénipotentiaire de S. M. pour régler nos intérêts avec l'Empereur du Maroc, choisirait une personne de confiance qui, d'accord avec M. Ermirio, serait chargée de traiter avec le Sultan maure. Ce fut le chev. François de May, colonel-adjudant-général, appliqué à l'Etat-major général de la marine, qui fut choisi par l'amiral pour cette mission. Il s'embarqua à bord de la corvette *le Triton*, commandée par le chev. Zicaro, sous les ordres de qui on plaça aussi le brick *la Néréide*, commandé par le chevalier de Villa-Rey, dont j'étais le lieutenant.

Le 2 décembre 1824, nous mimes à la voile pour Gibraltar, où nous arrivâmes le 13. Pendant que les chargés d'affaires commençaient et suivaient les négociations avec les ministres de l'empereur par l'entremise du Consul d'Angleterre, nous passions assez mal notre temps. Des bals donnés tous les lundis par les officiers de la garnison anglaise et auxquels nous étions invités, car les officiers anglais ont toujours été très polis pour nous, et quelques personnes de connaissance que nous avions en ville, étaient les seules ressources que nous eussions, et encore le mauvais temps ne nous permettait pas d'en profiter souvent. Nous étions réduits à nous rassembler le soir à bord du *Triton*, où l'on faisait une partie en prenant du thé et du punch.

Lorsque je le pouvais, j'allais faire visite à

M. D... père de la jolie Miss Rose, que j'avais beaucoup vue lors de ma première station à Gibraltar, en 1822, et que je trouvais chaque jour plus séduisante. Des bruits de mon mariage avec elle m'obligèrent à rendre mes visites moins fréquentes ; ce fut un grand sacrifice pour moi qui me sentais un vrai penchant pour cette belle et aimable miss ; mais à vingt ans et sans fortune, peut-on penser à se marier ? Je lui écrivis un billet pour lui apprendre quel était le motif qui m'obligeait d'aller moins souvent chez elle et le glissai dans un de ses gants que je lui avais pris en me promenant avec elle à l'Alameda. Lorsqu'elle l'eut parcouru je vis une larme rouler dans ses beaux yeux. Oh ! j'aurais donné tout au monde pour pouvoir l'essuyer avec mes lèvres !

Cependant les négociations n'avançaient pas, et nos commissaires découvrirent que c'était le Bacha de Tanger, alors auprès de l'Empereur, qui par haine pour M. Douglas, mettait toujours de nouvelles entraves. Ces Messieurs avaient reçu l'ordre d'employer la médiation du Consul britannique ; mais alors ils changèrent de système et ils s'adressèrent au Bacha lui-même, en lui demandant son appui et sa protection auprès du Sultan, son maître. Son amour-propre, sa vanité furent flattés, et il mit autant d'ardeur à nous servir, qu'il en avait mis à nous être contraire.

Le traité fut discuté ; l'Empereur voulait que la Sardaigne payât, comme le Danemark et la

Suède, un tribut qui est, pour l'un, de vingt-quatre et pour l'autre de vingt mille piastres d'Espagne par an ; mais nous protestâmes que jamais nous ne nous y soumettrions, et il céda.

Le 1<sup>er</sup> février 1825, l'Empereur ordonna que le bâtiment séquestré nous fût remis et que notre Consul fût reçu à Tanger.

Les communications de Tanger à Fez, lieu de la résidence impériale, ne sont pas fréquentes ; on se sert d'express qui, quoique à cheval, ne vont pas vite ; et puis les Maures mettent beaucoup de lenteur dans les affaires, aussi les réponses se faisaient-elles attendre longtemps.

Nous fûmes conduire le Consul à Tanger, où il alla habiter une maison assez délabrée appartenant à l'Empereur.

Tanger est une petite ville bâtie sur le penchant d'une colline, ses murs d'enceinte sont en mauvais état ; il y a des batteries du côté de la mer. Les maisons sont basses, elles n'ont que le rez-de-chaussée et un étage, une cour au milieu sur laquelle les fenêtres donnent (il n'y en a pas sur la rue) ; les toits sont plats et en terrasse. Les rues sont en général étroites, tortueuses et malpropres ; la population, qui est de six à huit mille âmes, se compose de Maures et de Juifs ; on ne voit pas les femmes maures, mais bien les juives, et il y en a de fort belles.

Le port est petit ; les Anglais, qui ont possédé Tanger à différentes reprises, ont fait sauter une



partie des fortifications avant de rendre la ville aux Maures et les débris ont en partie comblé le port. La rade, qui est grande et vaste, est d'une assez bonne tenue, mais elle est ouverte, et le vent d'Est, surtout, y souffle quelquefois avec furie. Pendant l'hiver il faut que les bâtiments soient prêts à aller caper sous le vent du cap Spartel, en cas que leurs ancrés chassent ou que leurs câbles cassent. Nous avons soin d'avoir les ris pris aux huniers et les voiles de capes toujours enverguées.

Nous observâmes que deux goëlettes de guerre espagnoles, qui étaient à l'ancre près de nous, avaient pris les mêmes précautions. Il y a dans le fond de la rade, au Sud, un ruisseau dont l'eau est assez bonne. Nous retournâmes à Gibraltar le 27 mai, le *Triton* partit pour Gènes pour y aller prendre les cadeaux d'usage, car lorsqu'un Consul est admis près de l'Empereur, il se fait toujours précéder par des présents ; le Sultan en garde une partie et distribue l'autre entre ses ministres et ses principaux officiers.

Ne sachant que faire à Gibraltar, le commandant voulut aller à Algésiras, petite ville d'Andalousie, située sur la côte occidentale de la baie de Gibraltar ; elle est entourée de grands murs, de batteries et de forts, on y voit de beaux jardins bien cultivés.

Le Gouverneur, général O'Donnell, d'origine irlandaise et frère du comte de Abisbal, nous reçut très bien et nous donna à dîner. Nous fîmes avec

lui parcourir la ville et voir un régiment de recrues qu'on venait de lui envoyer de la Galice pour qu'il le fit équiper et instruire.

Le général O'Donnell est un bon royaliste qui fut pris par les Constitutionnels et enfermé à Ceuta, d'où il n'est sorti que lorsque les Français ont eu rétabli Ferdinand sur le trône. Il est très actif, sévère, mais juste, ce qui fait qu'on l'aime et qu'on l'appuie. Il avait été chef d'état-major d'un corps d'armée qui était commandé par son frère le comte de Abisbal et dont un autre de ses frères était lieutenant général.

Le soir, nous fîmes à une *tertulia* (soirée). Nous y vîmes de très jolies femmes, entre autres une Senora Olimpieda que le roi Fernando VII avait trouvée fort de son goût et qui est vraiment séduisante ; c'est le type des Andalouses ; vive, gentille et pleine de grâce. On fit de la musique, les hommes ne s'approchèrent presque pas des femmes ; ils étaient pliés dans leurs manteaux fumant leur cigarrito et parlant très gravement entre eux.

Pendant que nous étions à Algésiras, on y retenait prisonnier Jérôme Murat, fils du Roi Joachim, dont les Espagnols ont la mémoire en horreur. Après plus d'un mois de détention, il s'embarqua pour les Etats-Unis à bord d'un brick marchand américain.

Le *Triton* arriva à Gibraltar le 8 avril, ayant à bord les cadeaux destinés à l'Empereur. Les né-

gociations continuaient toujours ; nous faisons de fréquentes courses à Tanger, où nous passions des dix à quinze jours.

Il n'y avait pas d'union entre les consuls : celui de France, jaloux de la prospérité de notre commerce, désirait voir échouer notre traité. Ceux de Danemarck et de Suède auraient voulu qu'on nous fit payer un tribut comme à eux. A part cela, c'étaient les meilleurs et les plus aimables. Celui d'Espagne était un brouillon qui était mal avec tout le monde et qui, pour se mettre dans les bonnes grâces de son gouvernement, épiait l'occasion de saisir vingt-quatre pauvres émigrés espagnols qu'il aurait voulu faire pendre. Il fit offrir une somme à l'Empereur du Maroc s'il voulait les lui livrer ; le Sultan répondit qu'il ne vendait pas la chair humaine. Cependant ces malheureux sentirent qu'ils n'étaient pas en sûreté et changèrent d'asile.

Nous-mêmes, nous embarquâmes une M<sup>me</sup> Marchino et son fils âgé de 18 ans, à qui le consul d'Angleterre avait donné un passeport anglais. Ce fait provoqua une note du consul d'Espagne au ministre des affaires étrangères à Madrid contre notre consul, qui, à son tour, écrivit à notre Ministre près la Cour d'Espagne. L'affaire n'eut pas de suites.

Pendant nos stations à Tanger, nous n'avions d'autres ressources que de monter à cheval et de faire des promenades dans les environs, où l'on

trouve des bois d'orangers et où l'on respire l'air pur de la mer, surtout du côté du cap Spartel, en face de Tarifa et du cap de Trafalgar, là où Nelson défit les flottes française et espagnole en 1805. Nous allions souvent nous y reposer et rêver sur le passé. Les Maures ont rendu Tarifa plus célèbre que Trafalgar ; mais Nelson est plus récent et ces deux points sont intéressants.

Nous allions aussi assez souvent chez des juifs ; surtout chez un vieux à grande barbe blanche qui a deux filles, Marie et Estherica, toutes deux jolies, mais surtout Esther qui a 15 ou 16 ans. Elle est de grandeur moyenne, elle a une taille fine et svelte et des mouvements extrêmement gracieux. Son teint est blanc et frais, ses traits sont réguliers ; elle a des yeux et des cheveux noirs comme du jais, ses mains sont longues et potelées, et ses pieds sont des plus mignons qu'on puisse voir.

Son costume des jours de sabbat est beau : une tunique ou robe blanche peu montante et qui laisse voir des épaules et un sein frais, bien arrondi et très bien placé, une ceinture rouge en soie qui serre la taille et dont les bouts vont par derrière jusqu'à terre, un corset, ouvert sur le devant sans être lacé, en velours noir brodé or et argent ; les manches de la tunique extrêmement amples et longues ; les cheveux partagés en deux tresses pendantes et qui arrivent bien plus bas que la taille ; pour toute chaussure des pantoufles en maroquin, brodées en soie.

Le sabbat, jour de repos, elle se tenait accroupie ou pour mieux dire assise sur ses talons, comme les femmes espagnoles à l'église sur une natte en palmier ou sur un tapis. Dès que nous entrions, elle se levait d'un bond et rougissait presque toujours. Nous la forcions à se rasseoir, et nous passions des heures à causer. Nous avions soin, suivant l'usage du pays, d'envoyer prendre de l'eau-de-vie que le père et la mère buvaient mêlée avec de l'eau.

Quand on entre chez une juive à Tanger elle ne manque jamais de vous dire : « *Me Couvide Uste Caballero : offrez-moi quelque chose, Monsieur ;* et on donne une petite pièce pour aller acheter de l'eau-de-vie.

- Si Esther et Marie sont jolies et attrayantes, le père et la mère sont, comme tous les autres juifs, sales, dégoûtants et cherchant toujours à vous tromper. Nous passions là-dessus, grâce aux charmes séduisants de leurs filles qu'on aurait pu prendre pour un modèle de Rebecca, ou de Rachel. Un de nos sous-officiers trouvait Esther si belle qu'il lui offrit de l'épouser, si elle voulait embrasser la religion catholique. La modeste et timide juive frissonna comme si elle avait vu un serpent et rejeta cette proposition avec horreur. Lorsque je lui en parlai, les larmes lui vinrent aux yeux et j'eus toutes les peines du monde à la persuader qu'on n'avait pas eu l'intention de l'offenser.

Les Juifs sont aussi maltraités par les Maures

que par les Turcs, mais ils tiennent beaucoup à ce pays parce qu'ils y font presque seuls le commerce. S'ils veulent quitter la ville pour passer en Europe, ils sont obligés de payer une somme au Bacha.

Ils portent un costume à eux qui ressemble assez à l'oriental et qui est tout différent de celui des Maures. Lorsqu'ils passent devant une mosquée, ils sont obligés d'ôter leurs babouches sous peine d'être impitoyablement bâtonnés par le premier maure venu ; mais l'amour du gain l'emporte et leur fait supporter patiemment toutes les avanies et les mauvais traitements.

Vers le milieu de mai, l'on reçut des réponses satisfaisantes de l'Empereur. La corvette le *Triton* nous remit les caisses contenant les cadeaux pour le Sultan et le 25 elle mit à la voile pour Gènes, ayant à son bord le chevalier de May qui avait terminé sa mission.

---

## CHAPITRE II

Mohamed-Umaymon. Le *bacha* de Tanger. Préparatifs de départ pour Fez. Les Maures : mœurs, costumes ; les nomades. Départ le 15 juin 1825. L'escorte et son commandant Kaïd de Dris. Cadeaux à l'escorte. Les Douars. Marche de la caravane. L'interprète juif, *Isaac Abensur*. Une *fantasia*. Les Maures cultivateurs et les Berbères. Le couscoussou. La plaine de Guad-el-Mkasen. Bataille de 1578 contre les Portugais. Alcaçar-Quivir. Cadeaux du Bacha de cette ville. Les galanteries de Kaïd de Dris. Source sulfureuse de Sidi-Mussa-Ezzerrad. La tribu de Nad-Deurs. Les Berbères Shloks. La Source d'Ain-Carnack ; le Guad Ahmed-Allah ; le Wergah ; le Sebou. Montagne de gypse. Toilette pour entrer à Fez. Les approches de Fez ; curiosité des femmes ; le *lait d'honneur*. Curieux et troupes venus à la rencontre de la mission. Le Kaïd-Méchoir. Abd-el-Malek. *Fantasia*.

Nous étions à Tanger depuis peu de jours, quand Mohamed-Umaymon, bacha de la ville, y arriva. Nous le saluâmes de 17 coups de canon. Le Consul et le Commandant du brick lui firent visite. Il les reçut très bien et leur assura que le Sultan, son maître, avait les meilleures intentions pour nous ; que de son côté il ne doutait pas que le traité ne fût signé, moyennant quelques petites modifications qui n'étaient d'aucune importance.

Il ajouta que l'Empereur avait fait commander une escorte de cinquante hommes sous les ordres d'un Caïd qui viendrait à Tanger pour escorter le Consul à Fez, où se trouvait le Sultan, et qu'il

pouvait commencer ses préparatifs de voyage, ordinairement assez longs.

Le Consul désirant avoir un compagnon de route, soit pour rendre son voyage moins triste, soit pour donner à sa mission l'apparence d'une ambassade, soit pour se conformer à l'usage de ses collègues qui, dans une pareille circonstance, se font accompagner par quelques officiers, me proposa de me conduire avec lui. Ce fut avec un bien grand plaisir que j'acceptai son offre, car les excursions dans l'intérieur de l'Afrique sont assez rares et ce n'est guère que dans une occasion comme celle-ci qu'un chrétien peut en faire sans s'exposer à de trop grands dangers.

Les Maures sont fidèles observateurs de l'Islamisme ; ils ont le teint d'un brun tirant sur l'olive, des yeux beaux et vifs, de belles dents ; ils sont bien faits et robustes et, en général, maigres. Ceux qui habitent les villes sont les descendants des Maures qui furent chassés d'Espagne et qui à leur tour repoussèrent dans l'intérieur les Arabes et les Berbères dont les descendants sont encore aujourd'hui des tribus nomades, qui élèvent des bestiaux et se livrent au brigandage, surtout les Berbères qui habitent les versants de l'Atlas. Ils tombent par nuées sur les Arabes des plaines pour leur enlever leur bétail et leurs moissons.

Les Maures qui vivent dans les villes font un commerce de gomme, de maroquin, de laine, de



cire, etc., etc. Ils sont fins, subtils, rusés et faux ; ils conservent une grande haine contre les Chrétiens.

Leur costume se compose d'une chemise (*chamir*), d'une large culotte qui n'arrive qu'aux genoux (*serhuen*), d'une tunique en drap rouge ou bleu (*kaftal*), sur laquelle ils en portent quelquefois une en toile blanche (*jabadar*), une ceinture en soie rouge ou bleue (*hasem*). Tout cela est recouvert d'une espèce de manteau ou couverture en laine très fine dont ils se drapent et dont l'un des bouts passe sur la tête et vient retomber sur le côté après avoir fait le tour des reins. C'est ce qu'ils appellent le *haïek* ; ils ont encore, un manteau à capuchon de la même forme que ceux de nos capucins en laine bleue ou blanche ; ils le nomment *hahan* (1).

Leur coiffure est le turban (*harza*) ; souvent ils ne portent que la calotte rouge qui a la forme des bonnets de nos paysans, seulement elle est ornée d'un grand flot en soie bleue.

Ils ont pour chaussures des babouches (*belga*) en maroquin jaune. En voyage, ils mettent des bottes aussi en maroquin. Comme ils sont de la secte d'Ali, il leur est défendu de porter des bas.

Les nomades ont un costume bien plus simple ; souvent ils n'ont pour tout vêtement qu'un haïek, et ceux qui voyagent avec les chameaux portent,

(1) Nom du vêtement que nous appelons *caban*.

au lieu du haïck, une espèce de blouse à capuchon qui est en laine ou poil de chèvre, rayée noir et blanc qu'ils appellent *jileb*.

Dans les villes, les femmes ne sortent que voilées et portent des tuniques sans ceinture. Les nomades n'ont qu'une chemise montante qui arrive au genou, et qui est ouverte des deux côtés, de dessous les bras jusqu'aux hanches. Celles qui sont mariées ont une espèce de turban.

Les préparatifs de voyage étant faits, notre départ pour Fez fut fixé au 15 juin 1825.

La matinée, on chargea les présents pour l'Empereur ainsi que nos bagages et les tentes, sur quatre chameaux et trente-deux mulets; et, à midi, toute la caravane partit sous l'escorte de trente cavaliers.

Le Consul reçut la visite du kaïd de Dris, commandant l'escorte que lui avait envoyée l'Empereur. Il lui avait été ordonné, dit-il, de le conduire avec honneur, respect, sûreté et commodité, et il espérait que nous serions contents de lui.

Ce kaïd est un nègre que le Sultan aime et estime; il est kaïd de mille, c'est-à-dire qu'il commande mille hommes, c'est un officier général. Il a perdu un œil, un doigt et deux dents à la guerre; cela ne l'a pas embelli, mais pourtant il a une figure et un sourire assez doux.

Il était à peu près cinq heures de l'après-midi, quand le Consul et moi, suivis de l'interprète Isaac

Abensur, gros israélite d'une humeur gaie qui a habité longtemps l'Espagne et porte l'habit franc, quatre domestiques, un Gênois (le cuisinier), deux Maures et un Juif, montâmes à cheval, accompagnés de plusieurs personnes qui étaient venues nous souhaiter un bon voyage.

Arrivés à la porte de la ville, nous y trouvâmes le kaïd de Dris avec vingt cavaliers et un étendard rouge. Il répéta au Consul les ordres qu'il avait reçus de l'Empereur, puis le porte-étendard se plaça en tête, le kaïd et nous après, entourés des cavaliers. Bientôt les personnes qui nous avaient accompagnés prirent congé et retournèrent à Tanger, tandis que nous nous éloignâmes au petit trot.

Nous étions silencieux. Je me retournai plusieurs fois pour contempler le brick. Pauvre chère *Néréide* elle dormait sur ses ancrés; la mer était calme, pas une seule brise folle n'en crépait la surface, transparente comme une glace; elle réfléchissait la coque et la mâture du brick; mais tout cela disparut derrière une colline que nous descendions et je fis mes adieux à la mer.

Je me mis à observer nos Maures; il y en avait en avant, sur nos côtés et derrière nous. Ils étaient tous armés d'un long fusil dont la crosse est en fer comme à ceux des Sardes; un sabre et un poignard étaient fixés à leur ceinture ainsi qu'une *caserline* pour la poudre.

Ils étaient recouverts de leur *haham* blanc dont le capuchon était abattu sur leur turban; leurs

yeux noirs et vifs brillèrent là-dessous et leurs barbes longues et frisées firent ressortir la blancheur de leurs dents ; le tout formait un contraste que je ne pouvais cesser de contempler. J'éprouvais une sensation que je ne saurais définir, c'était presque de l'émotion.

Il était sept heures et demie quand nous arrivâmes à notre camp, planté sur le penchant d'une petite montagne et dans un endroit nommé *Aïn dailla*, la source de la vigne, à cause d'une source d'eau fraîche qui s'y trouve.

On a toujours soin de placer le camp près d'une source ou d'un ruisseau pour n'être pas obligé de toucher à l'eau qu'on porte avec soi dans des outres goudronnées, ce qui lui donne un goût detestable, et aussi afin qu'il y en ait pour abreuver les chevaux et les chameaux.

Notre camp se composait de huit tentes qui avaient été dressées par ceux qui nous avaient précédés avec les bagages. Celle du Consul se trouvait au milieu, les autres étaient disposées en croissant. Les bagages et les caisses contenant les cadeaux étaient placés au centre, et en avant de notre tente, les chevaux étaient rangés sur plusieurs lignes et attachés à des piquets fixés en terre.

Le Consul et moi étions pressés de voir notre tente. Je la trouvais plus grande que je ne m'y attendais ; elle était de forme hexagonale en cotonnade à larges bandes bleues et blanches. Un grand tapis recouvrait le sol ; deux lits de sangles, un

pour M. Ermirio, l'autre pour moi, garnis de matelas, draps et couvertures, deux pliants et une table composaient l'ameublement. C'était suffisant et bien mieux que je ne me l'étais imaginé.

Le Consul fit porter dans chaque tente un pain de sucre et une boîte de thé ; c'est un cadeau qu'on ne manque jamais de faire.

Il arriva à notre camp un envoyé d'un *douar*, nom donné à une réunion de tentes qui servent d'habitation aux nomades et forment une espèce de village. Cet envoyé nous apportait en cadeau un mouton, des poules, des œufs, du lait et du beurre ; c'est un tribut que sont obligés de rendre les habitants des douars près desquels campent ceux qui vont en mission auprès du Sultan. Le Consul donna une bonne-main au porteur du cadeau, puis, après avoir choisi ce que nous voulions pour nous, nous envoyâmes le reste aux gens de l'escorte.

On nous avait préparé un souper que nous mangeâmes gaiement ; nous fîmes ensuite le tour du camp.

Le kaïd de Dris réglait le service pour la nuit. Un kaïd et un maure portant une lanterne devaient faire la ronde et veiller à la sûreté commune, aux chevaux et à ce que personne ne touchât aux caisses et aux bagages ; un autre kaïd devait rester en sentinelle devant notre tente et être à nos ordres ; ces gens étaient relevés chaque heure. Les chameliers et les muletiers dormaient pliés dans leur haïck près des charges de leurs bêtes. Les feux commen-

çaient à s'éteindre, un seul était alimenté par les hommes de garde et devait servir à empêcher l'approche des bêtes fauves. Tout ceci était nouveau pour moi et j'étais tout joyeux de me trouver campé au milieu des Maures pour la première fois de ma vie.

Nous rentrâmes dans notre tente et je me jetai sur mon lit où je m'endormis bientôt en pensant aux anciens Croisés, à Fernand le Catholique, à mes parents, à Rose, à Esther...

Le seize, à quatre heures et demie du matin, l'on nous réveilla pour partir. Pendant que l'on pliait les tentes, nous prîmes du thé au lait. Les chameaux et les mulets étaient chargés. Le kaïd de Dris donna l'ordre à sa troupe de monter à cheval, ce fut alors que je vis que notre petite caravane se composait de 67 hommes et de 87 bêtes de charge. L'on me fit observer que nous avions le porteur d'eau du Bacha de Tanger qui l'avait prêté au Consul ; il dirigeait un mulet chargé d'outres pleines d'eau qu'il renouvelait chaque fois qu'il en trouvait de bonne.

Notre escorte était en bataille, l'étendard au milieu. Ses cinquante hommes étaient de différentes tribus : dix étaient nègres, dix des Guerruans, dix des Juidajas et vingt pris à Tanger ; il y avait un alcade ou kaïd de chaque tribu et deux pour ceux de Tanger, c'est-à-dire que pour dix hommes, il y avait un sous-officier chargé de veiller sur les neuf autres personnes.

Kaïd de Dris dit quelques mots à sa troupe, fit passer les mulets chargés en avant, leur donna quelques cavaliers pour les précéder et le porte-étendard se mit à notre tête comme la veille; nous le suivîmes en masse; les mulets qui portaient les provisions de bouche étaient avec nous et nous avions l'œil sur eux.

Nos cavaliers avaient leur haham bleu par dessus le blanc et ce n'est que quand il fait chaud qu'ils mettent le blanc par-dessus le bleu. Ils sont de l'avis des Espagnols : ce qui pare du froid pare de la chaleur ou pour mieux dire du soleil; nous fîmes nous-mêmes l'expérience de la justesse de ce dit-on, car nous étions vêtus de blanc : une veste et un pantalon de toile. Les rayons du soleil se faisaient tellement sentir que nous nous décidâmes à jeter nos baracans sur nos épaules sans cependant mettre les manches, de manière qu'ils restaient flottants et laissaient passer l'air en dessous tout en interceptant les rayons du soleil; nous nous en trouvâmes fort bien.

Nous étions coiffés d'un immense chapeau de paille dont la coque était très élevée et les ailes fort larges; il était doublé de soie verte et une feuille de papier blanc était placée dans le fond.

Nous traversâmes quelques montagnes, des vallées, et des collines du haut desquelles on a une vue variée. L'Océan qu'on aperçoit dans le lointain à l'occident, contribue beaucoup à embellir ce paysage; on y voit aussi de nombreux douars éparpillés çà et là.

A neuf heures, nous nous arrêtâmes sous un bel arbre, le seul qui se trouvât sur le sentier que nous suivions. Après avoir étendu un petit tapis par terre nous nous fîmes donner à déjeuner. Nous avions eu soin de faire d'excellentes provisions ; nous avions surtout des langues salées délicieuses et de la volaille ; le bordeaux était de bonne qualité.

M. Ermirio est un homme de 33 ans, d'une jolie figure, qui a de l'esprit et une conversation agréable, il engagea l'interprète Isaac-Abensur à déjeuner avec nous ; mais craignant de scandaliser un ou deux juifs qui étaient là, s'il mangeait des viandes apprêtées par des chrétiens , l'interprète refusa. Seulement, il vint prendre son repas à côté de nous et sur le même tapis. Il voulut absolument nous faire goûter de ses mets. Je m'en serais bien passé ; je n'osai pas refuser et ce fut à contre-cœur que je mangeai un morceau de pigeon accommodé aux oignons, très épicé, avec beaucoup de graisse, et qui me parut d'un goût détestable.

Isaac est un bon diable, qui nous dit que s'il était né du temps de Notre Seigneur Jésus-Christ, certainement il aurait embrassé sa religion ; mais qu'il y avait trop de changement entre celle que nous professons et celle qu'avait enseignée N. S. pour qu'il pût abjurer la sienne ; que ce n'était d'ailleurs pas de sa faute s'il était venu si tard au monde.



Nous reçûmes un envoyé du Bacha du territoire sur lequel nous nous trouvions ; il venait nous complimenter de la part de son chef. Il nous apprit que la tribu qui formait les douars que nous avions vus le matin, serait condamnée à une amende de mille piastres d'Espagne pour n'avoir pas envoyé un émissaire nous complimenter aussi sur notre voyage, car tel est l'usage en pareille circonstance.

Nous nous trouvions alors dans une vaste plaine, et nos cavaliers, pour nous amuser et nous faire honneur, se mirent à faire ce qu'ils appellent *courir la poudre*. Trois ou quatre d'entre eux s'éloignent et reviennent ensuite au grandissime galop en poussant des cris aigus et nous couchant en joue. Lorsqu'ils sont tout près, ils lâchent leur coup de fusil à terre, puis ils font tourner l'arme sur leur tête et viennent se masser derrière nous.

Les Maures sont fort bons cavaliers, ils portent les étriers très courts et comme ils les ont très larges, tout le pied se repose dessus ; l'étrier supporte aussi l'éperon qui est retenu par des courroies en maroquin rouge ornées de franges en soie de la même couleur ; mais les branches des éperons sont si ouvertes qu'elles ne peuvent pas serrer le pied. Au milieu de la rosette il y a une longue pointe avec laquelle, quelquefois, ils écorchent les flancs de leur monture ; c'est lorsqu'ils sont en selle qu'ils chaussent ces éperons.

A une heure après midi, le soleil était brillant, Kaïd de Dris vint nous offrir de faire une halte et

de nous reposer sous un arbre, ce qui fut accepté. Les chameliers et les muletiers continuèrent leur chemin suivis d'une partie de l'escorte.

A quatre heures nous arrivâmes au camp qui avait été dressé sur un plateau au sommet d'une colline appelée Haijasha ; de là nous dominions une grande étendue de pays entrecoupé de collines, de plaines et de vallons, le tout parsemé de douars. Quoique le terrain y soit bon, il n'est pas cultivé faute de bras ; l'on ne voit quelques champs de froment que près des douars ; ils faut si peu de chose aux Maures ! Puis ils ne se donnent pas la peine de cultiver la terre parce qu'ils sont continuellement en proie aux brigandages des Berbères des montagnes qui récoltent sans avoir semé.

Chaque douar a plusieurs grands trous dans la terre qu'on tapisse d'une terre glaise séchée au moyen du feu et qui servent de magasins à blé ; appelés *matamors* (1). C'est là que les habitants cachent leurs récoltes , et quand ils sont menacés d'une invasion des Berbères, ils les recouvrent bien, plient leurs tentes et emmènent leurs bestiaux ; puis ils reviennent et si le signal qu'ils ont eu soin de mettre pour retrouver leurs matamors a disparu, ils se placent contre terre le matin au lever du soleil, tournés vers l'Orient et observent la légère vapeur que donne le blé et qui sort des matamors.

(1) Les *silos* d'Algérie.

Les tentes étaient placées comme la veille, la nôtre toujours au milieu et dans l'endroit le plus plat. Notre Kaïd avait bien des égards et des soins pour nous et demandait souvent au Consul si nous avions besoin de quelque chose.

Il envoya une partie de son monde fourrager, tandis que l'autre préparait le repas du soir qui est le seul qu'ils préparent et qui consiste en viandes et en *couscoussou*.

Un nègre à genoux devant un grand feu qui enlumina sa figure, paraissait très occupé de sa besogne, il attira mon attention. Je m'approchai. Je vis une grosse marmite contenant du mouton et des poules qu'il faisait bouillir dans de l'eau. Sur cette marmite, était enchâssé un pot en terre dont le fond était, comme une passoire, percé de petits trous; là était le *couscoussou*, petite pâte comme des grains de riz, faite avec de la farine et de l'eau. On a soin de l'arroser de temps en temps avec le bouillon et lorsqu'il est assez cuit, on en fait des boulettes qui sont fort bonnes. Les Maures en font grand usage; ils les mangent avec les doigts, car ils ne se servent ni de cuiller, ni de fourchette, seulement d'un couteau pour découper la viande. Ils aiment beaucoup le thé qu'ils prennent en grande quantité, surtout lorsque, comme dans cette occasion, il ne leur coûte rien.

Nous nous promenâmes beaucoup, le Consul et moi, pour nous délasser d'avoir passé plus de dix heures à cheval et pour attendre que le dîner fût prêt.

Nous reçûmes la visite de l'envoyé du douar le plus voisin qui nous apportait son offrande composée d'un mouton, d'œufs, de mantèque ou beurre salé et de lait.

J'étais très content de notre cuisinier, qui nous faisait de bons mets que notre appétit assaisonnait toujours. Après dîner, nous fîmes le tour du camp; les Maures nous invitaient à prendre du thé avec eux; ils avaient l'air joyeux et l'interprète nous dit qu'ils étaient enchantés de nous et trouvaient que, pour des mécréants, nous étions encore de braves gens.

Ce fut cependant avec un grand plaisir que je retrouvai mon lit de sangle et je ne fis qu'un somme de toute la nuit. Il était 4 h. 1 2 du matin, quand on vint me réveiller pour se mettre en route. Le vent qui venait du S.-O. était presque froid; un brouillard épais nous environnait, le soleil vint bientôt nous en débarrasser.

Kaïd de Dris fit prendre les devants à quelques cavaliers pour éclairer la route, d'autres furent placés sur les côtés; les bagages et nous formâmes une masse avec le reste de l'escorte. Cet ordre de marche fut donné pour éviter toute surprise de la part des Berbères qui ne sont pas très soumis à l'Empereur; on peut dire même qu'ils sont très indépendants, et l'appât du butin aurait bien pu nous procurer une entrevue avec ces fiers et sauvages montagnards; mais ils n'en fut rien.

Après avoir franchi quelques collines et monta-

gues nous arrivâmes à l'endroit nommé les Cols des Chameaux ; c'est là que commencent les plaines. Elles sont parsemées de douars qui, vus d'une certaine distance, ressemblent assez au campement d'une armée.

Les Maures comme les Arabes se divisent en tribus. Chaque tribu forme plusieurs douars et a son chef qui reçoit de ses administrés la contribution due au sultan ; il la remet au bacha qui à son tour la fait passer à l'empereur. Cette contribution est une espèce de dime prélevée sur les récoltes et sur le bétail.

Le chef de la tribu est obligé de prévenir le bacha du lieu où elle va s'établir quand elle change de domicile, car les nomades ne restent pas longtemps à la même place. Il tient compte aussi des denrées qu'elle donne au passage des troupes ou aux personnes qui traversent leur pays pour aller trouver l'empereur.

Nous passâmes près de plusieurs douars et nous pûmes examiner les tentes qui les composent ; elles sont rangées en cercle, en ovale ou sur plusieurs lignes droites. Les tentes sont formées d'une haie de cannes très serrées ; un tissu fait avec des filaments de palmiers mâins qu'on carde et qu'on file après les avoir fait macérer est étendu sur ces cannes, une perche placée au centre le relève et lui donne la forme de tentes rondes. Ce tissu, qui est très serré et assez épais, est imperméable. Une natte en palme est étendue par terre et sert de lit. Quelques Maures ont aussi des peaux de mouton.

Chaque ménage a sa tente et autour d'elle ses bestiaux. Les chiens, qui sont en grand nombre, les gardent la nuit et donnent l'alerte au moindre bruit. Il y a aussi une grande quantité de cigognes qui suivent les laboureurs dans les champs et qui se perchent sur les tentes.

Nous vîmes plusieurs femmes, elles étaient en général de taille moyenne, le teint cuivré, maigres et sèches. Une simple chemise montant presque jusqu'au col et descendant aux genoux composait, avec une espèce de turban, tout leur vêtement.

Plusieurs avaient de petits enfants placés sur leurs dos dans un haïck dont les bouts, passant sur les épaules et revenant se nouer au bas des reins, forment une espèce de large poche, en guise de hamac, où est couchée l'innocente créature. On prétend que dans quelques tribus les mères soignent leurs enfants avec du goudron pour les fortifier. Les femmes ont les seins si longs qu'elles les font passer sous le bras pour donner à téter à leur enfant sans être obligées de l'ôter du haïck.

Les hommes étaient mieux ; il y en avait qui étaient très bien faits et surtout bien musclés. Un simple haïck qui leur ceint les reins et dont un bout vient se fixer sur la tête en forme de turban, est leur seul vêtement pour l'été.

Nous arrivâmes bientôt à un ruisseau au bout duquel est une grande place entourée d'échafaudages ; c'est là que deux fois par semaine se réunissent, pour leurs marchés, ces membres des tri-

bus qui habitent la province de Tlatan et celle de Raijsanba.

On y voit de grands fours, creusés en terre, où ils font cuire des montons à peu près comme on fait dans l'île de Sardaigne. C'est une excellente manière de rôtir la viande qui cuit dans son jus.

On trouve aux bords de ce ruisseau de très beaux arbres; nous en profitâmes pour nous reposer et pour déjeuner sous leur ombre, car le soleil était brûlant.

Peu après nous être mis en route, nous arrivâmes au bois de Raijsanba, le seul qu'il y ait de Tanger à Fez. Il est rempli d'oiseaux et surtout de tourterelles que nous entendions roucouler et gazouiller. Nous cheminâmes lentement pour jouir plus longtemps de la fraîcheur qu'on respire dans ce petit bois.

Dès que nous l'eûmes passé nous nous trouvâmes dans les plaines de *Gual-El-Mhsaen*. Elles sont très étendues et prennent leur nom d'une rivière qui les traverse du S.-E. au N.-O. en décrivant plusieurs courbes capricieuses.

Ce fut là, dans les plaines de *Gual-El-Mhsaen*, qu'eut lieu, en 1578, la fameuse bataille dans laquelle périt D. Sébastien, roi de Portugal, qui, à la tête de 20,000 hommes, était venu au secours de Mulei-Mohammed (1). Quarante mille hommes

(1) En 1577 Mulei-Mohammed, chassé du trône du Maroc par son oncle Mulei-Moluch, offrit à D. Philippe II, roi

se cachèrent dans le lit de la rivière et fondirent pendant la nuit sur les Portugais qu'ils massacrèrent; à peine 5,000 purent-ils se sauver à Larache qui n'en est guère qu'à dix-huit milles.

On y voit une grande quantité de douars. Cet endroit est plus peuplé à cause de la rivière sur les bords de laquelle paissent d'innombrables bestiaux. Nous eûmes excessivement chaud et il n'y avait pas un seul arbre pour nous abriter. Mais nous approchions d'Alcaçar-Quivir et nous fîmes bonne mine à mauvais jeu.

Nous vîmes un petit édifice de forme orientale avec une coupole au milieu; il avait été l'habitation et maintenant était le tombeau d'un santon maure. Nos cavaliers s'arrêtèrent et sans mettre pied à terre firent une courte prière. Ils avaient rejeté le capuchon de leur haham en arrière; ils tenaient les mains ouvertes placées horizontalement la paume en haut et de temps en temps ils se les portaient sur la tête. L'on nous expliqua qu'ils ouvraient ainsi les mains pour recevoir les

d'Espagne, d'être son tributaire s'il voulait l'aider à reconquérir son royaume. D. Philippe ayant refusé, il fit la même offre à Don Sébastien, roi de Portugal, qui, malgré l'avis et les représentations des grands de son royaume, accepta et, en 1578, se rendit, avec 800 bâtiments ayant à bord 15,000 hommes de troupe, à Azzilla, petit port sur l'Océan. D. Sébastien se mit lui-même à la tête de son armée et marcha contre les Maures qui l'attendaient dans les plaines près d'Alcaçar-Quivir et le défirent.

D. Sébastien, Mullei-Mohammed et Mulei-Moluch y per-



grâces de Dieu et qu'en se les posant sur la tête ils lui demandaient de tenir les siennes sur eux et de les bénir.

Ils ne manquaient jamais de faire les prières qui sont ordonnées par l'Alcoran, et toutes les fois que nous rencontrions un ruisseau, ils avaient soin de faire les ablutions qui leur sont prescrites.

Aux approches d'Alcaçar-Quivir nous vîmes plusieurs Maures occupés à battre le blé, les uns avec des maillets, d'autres en le faisant fouler par des chevaux.

Nous tournâmes Alcaçar-Quivir par l'Est et nous vîmes les restes des fortifications élevées par les Portugais qui possédèrent la ville quelque temps. Nous passâmes à gué le *Lucos* qui a son embouchure à Larache et qui est un des principaux fleuves de l'empire du Maroc. Nous fûmes camper à un mille et demi ou deux milles au sud de la ville pour être plus en sûreté.

Nos tentes furent dressées dans une vaste plaine, environnée de beaux jardins que les eaux du *Lucos* rendent très fertiles. Nous dinions quand arriva un exprès du bacha d'Alcaçar-Quivir qui venait nous dire de sa part combien il regrettait

dirent tous les trois la vie. Le combat fut acharné de part et d'autre; à peine 5,000 Portugais purent-ils rejoindre les vaisseaux, le reste fut massacré. Mulei-Hamet I<sup>er</sup> succéda à son frère Mulei-Moluch; ce fut lui qui, en réunissant les royaumes de Fez, Maroc et Talifet, forma l'empire du Maroc.

de ne pas pouvoir venir nous faire visite, une indisposition le retenant au lit. Il nous faisait offrir ses services et une garde de sûreté pour notre camp ; mais Kaïd de Dris, qui se fiait plus à ses cavaliers qu'à ceux que lui aurait envoyés le bacha, remercia en les refusant.

Le bacha nous envoya son offrande, qui se composait d'un mouton, de pigeons, de poules d'eau, de lait, de mantèque et de différents fruits.

Le consul avait soin de faire tuer les volailles dont nous nous servions par l'interprète Isaac, pour qu'il pût, sans scandaliser ses juifs, partager notre déjeuner.

Kaïd de Dris donna des ordres plus rigoureux que de coutume pour la garde de nuit. Nous étions tout au plus à deux milles d'Alcaçar-Quivir qui compte environ 60,000 habitants, et il craignait que quelques maraudeurs ne vissent essayer de nous voler. Il n'y avait pas longtemps que nous dormions quand nous fûmes réveillés par des cris et du mouvement dans le camp, mais une forte averse en était la seule cause. On couvrait les caisses des présents et on réveillait les hommes qui en étaient chargés. Le 18, nous étions levés de bonne heure comme à l'ordinaire, mais la pluie avait mouillé nos tentes et l'on fut obligé d'attendre que le soleil les eût séchées pour les plier.

Après avoir pris notre thé au lait, le consul me proposa d'aller nous promener dans les jardins que nous avions admirés la veille. Quelle fut notre

surprise quand, à peine entrés, nous découvrîmes, sous un petit berceau de roses et de jasmins, Kaïd de Dris assis à côté d'une jeune et jolie mauresque, prenant du thé avec elle et servi par une vieille femme!

J'aurais bien voulu aller lui tenir compagnie, mais les Maures ne sont pas traitables sur ce sujet et n'entendent pas raillerie. M. Ermirio passa son bras sous le mien et nous sortîmes aussitôt du jardin. Ce fut alors seulement que nous nous aperçûmes qu'il y avait quelques cavaliers en sentinelle avancées qui en gardaient l'entrée et qui probablement, devaient prévenir toute surprise.

Il était près de 9 heures quand nous montâmes à cheval et que nous nous mîmes en route.

Les plaines s'étendent encore beaucoup au sud d'Alcagar-Quivir, elles se terminent par une colline sur laquelle campa le sultan Mulei-Ismaël (1), quand à la tête des Maures il fut combattre et vaincre les Berbères. C'est en souvenir de cette victoire qu'on l'appelle la colline de Mulei-Ismaël, qui a été un des plus grands empereurs du Maroc. Sa mémoire est en grande vénération parmi les Maures. Il se forma une garde de 10,000 nègres à qui il accorda tous les droits et privilèges dont

(1) Mulei-Ismaël succéda à son père Mulei-Archi en 1698. Ce fut un des empereurs du Maroc les plus tyranniques; barbare et cruel, mais juste et grand politique, il soumit les Berbères, donna de l'éclat à son règne et de la consistance à ses États.

jouissaient ses sujets, à la condition qu'ils le serviraient fidèlement et qu'ils le suivraient partout. C'est depuis cette époque que les nègres se sont multipliés dans cet empire.

Du haut de la colline on jouit d'une des plus belles vues qu'on puisse trouver dans cette contrée fertilisée par le cours du Lucos, dont les bords sont ombragés par de beaux arbres ; de nombreux douars sont disséminés çà et là, et une infinité de troupeaux paissant dans les plaines contribuent à donner plus de vie à ce charmant tableau.

Cette journée fut très courte et à 2 heures nous plantâmes nos tentes dans un lieu nommé Besra, sur les bords de la petite rivière Erdul. Nous n'avions fait que 5 heures de marche ; mais comme, si nous avions continué, nous aurions dû aller fort loin avant de trouver de l'eau, Kaïd de Dris jugea convenable de dresser notre camp dans le vallon où nous nous trouvions.

Ayant aperçu des ruines sur le haut d'une colline, à l'est, on nous dit que c'étaient les restes d'une ville bâtie par les chrétiens, et comme il était de bonne heure, nous prîmes avec nous un maure qui parlait un peu l'espagnol et nous nous dirigeâmes de ce côté. Nous trouvâmes qu'il n'y avait plus que les vestiges d'un très long mur qui, de distance en distance, était flanqué de tours aussi en ruines que le reste ; ces débris nous parurent de construction romaine. Les Maures qui, en

général, sont tombés dans la plus crasse ignorance, nous confondent avec les Romains.

De retour au camp, nous trouvâmes une femme qui avait l'air tout éplorée ; nous en demandâmes la raison, on nous répondit qu'elle venait réclamer son fils que Kaïd de Dris avait arrêté et qu'il retenait prisonnier parce que le douar auquel il appartenait et qui n'était pas loin de notre camp, n'avait pas envoyé le présent d'usage. Il le menaçait de l'emmener au Bacha Ben-Hissour, sur le territoire duquel nous étions et que nous devions rencontrer le lendemain. Il se laissa attendrir par les prières de la femme et il lui rendit son fils.

Le 19, le camp était levé et nous étions à cheval avant 5 heures du matin ; nous marchâmes presque toute la matinée entre des collines, et arrivés au chemin qui conduit à Mequinez, nous le laissâmes à droite.

Nous trouvâmes une source d'eau minérale sulfureuse, très en vogue parmi les Maures, qui l'appellent la source de Sidi Mussa Ezzerrad, du nom d'un santou qui a son habitation près de là.

Nous traversâmes quantité de ruisseaux d'eau salée, et recueillîmes du sel très blanc qui était cristallisé sur les bords ; nous en trouvâmes encore d'une qualité roussâtre ; nous vîmes aussi une source d'eau ferrugineuse et salée.

Nous passâmes près d'un douar de la tribu de Nad-Deurs. Elle a une grande réputation de bravoure parmi les Maures ; ils disent que s'il y avait

deux tribus de Nad-Deurs, elles suffiraient pour soutenir l'éclat de l'Empire.

Nous rencontrâmes, comme cela nous arrivait presque chaque jour et même souvent par jour, quelques chameliers qui conduisaient leurs chameaux chargés de marchandises. Ils ont toujours avec eux deux meules à blé, une provision de froment et de l'eau dans des outres en peau de chèvre ; le soir ils font halte, broyent un peu de blé, allument du feu et font leur *couscoussou*.

Un de ces chameliers nous apprit que le Bacha Ben-Hissour avait levé son camp et qu'il s'était mis en campagne pour poursuivre les Shlocks, tribu de Berbères qui n'a été soumise à l'obéissance que par deux Sultans et qui vient souvent piller les habitants des plaines, incendier leurs douars, emporter leurs bestiaux et saccager leurs champs. Aussi, quoique pendant cette journée nous ayons traversé des collines, des vallons et des plaines, dont le terrain nous parut de bonne qualité, nous le trouvâmes presque tout inculte, vu les brigandages des Shlocks.

A 5 heures nous arrivâmes à Ain Carnach, la source de Carnach, située dans une grande plaine qui est encore arrosée par Guad-Hamd-Allah (la rivière de la grâce de Dieu). Ces eaux rendent le pays très fertile, mais les Shlocks en avaient chassé les habitants, c'est pourquoi nous ne trouvâmes pas de fourrage pour nos chevaux qui n'eurent que de l'avoine.

Nous avons passé 12 heures à cheval, ayant toujours un soleil ardent qui nous avait bien fatigués ; ce fut un vrai bonheur pour nous que de gagner notre lit tout de suite après diner.

Le 20, nous nous mîmes en route un peu avant 3 heures. A peu de distance du lieu où nous avons campé on trouve un aqueduc construit par les Romains et qui est encore en assez bon état.

Nous suivions un petit sentier au milieu d'une vallée très verdoyante et plus boisée que tous les pays que nous avons parcourus jusqu'alors ; nous avions à notre gauche une chaîne de collines et de petites montagnes et, à notre droite, le Werghah, assez grosse rivière qui, un peu plus bas, se jette dans le Sebou. Nous vîmes une assez grande quantité d'oliviers et d'autres arbres d'une belle venue, et nous observâmes les vestiges de plusieurs douars qui nous parurent avoir été incendiés depuis peu. Effectivement, nous apprîmes que la tribu des Chaves, qui s'était établie dans ce site, venait d'en être chassée par les Shlocks, qui l'avaient pillée.

Nous remontâmes pendant trois heures le Werghah avant de le trouver guéable ; enfin, nous le traversâmes, ayant de l'eau jusqu'au ventre de nos chevaux, et nous eûmes bien des précautions à prendre pour que les caisses des cadeaux ne se mouillassent pas.

Nous quittâmes les bords du Werghah pour nous diriger dans le sud et après avoir franchi plusieurs montagnes, nous arrivâmes à 2 heures après-midi

sur les rives du Sebou, un des principaux fleuves de l'empire du Maroc. Il prend sa source dans l'Atlas et va se jeter dans l'Océan à Mahmora, près de Salé; quoiqu'il se divise en plusieurs branches, nous le trouvâmes aussi profond que le Werghah; quelquefois il inonde toute la plaine.

Bien qu'il fût de bonne heure, nos gens auraient voulu camper là, mais Kaïd de Dris nous dit qu'il avait envoyé un messenger annoncer au Sultan que nous arriverions le lendemain matin à Fez et que si nous nous arrêtions ici, nous ne pourrions arriver que tard. Nous suivîmes notre route, mais à quatre heures les bêtes de charge ne pouvaient plus avancer, et on dressa le camp à *Aïn el Bgar* (la source aux Vaches), dans une plaine élevée et non loin d'un douar. Nous fîmes nos préparatifs de toilette pour notre entrée à Fez, car nous ne pouvions pas nous présenter en veste de toile.

Le 21, nous étions en route avant 4 heures; nous laissâmes une partie de notre escorte avec les bagages et les présents pour aller plus vite. Nous traversâmes plusieurs collines et des montagnes. Les chemins que nous suivions étaient plus mauvais que tous ceux que nous avions parcourus depuis notre départ de Tanger.

Enfin, nous arrivâmes au *Gibil-Gueb* (montagne de gypse), nom qu'elle prend de la qualité de la pierre dont elle se compose, et qui est aussi blanche que la neige; la réverbération était très forte et nous eûmes excessivement chaud. Il est vrai que



nous avons remplacé nos vestes de toile par une redingote de drap bleu, et nos immenses chapeaux de paille par des chapeaux ronds. Nous avons aussi quitté nos manteaux.

A 9 heures nous avons descendu le Gibil-Gueb; nous nous arrêtâmes pour déjeuner à un endroit d'où nous commençâmes à découvrir la ville de Fez. Nous reçûmes la visite d'un nègre, chef d'une tribu qui campait dans les environs et qui, suivi de dix des siens, venait nous féliciter sur notre heureuse arrivée. Il s'assit près de nous et ses compagnons se rangèrent en cercle; ils nous observèrent très attentivement et, avant de nous quitter, le chef demanda au consul s'il ne lui donnait pas quelque chose pour la *sarouale*. M. Ermirio lui donna quelques monnaies. Tous poussèrent des cris d'allégresse en disant : que Dieu conserve notre maître, et se retirèrent.

Des coups de fusil successifs nous annoncèrent l'approche des troupes que le Sultan envoyait à notre rencontre. Nous montâmes aussitôt à cheval, et nos cavaliers, qui eux aussi avaient fait leur toilette, défilèrent devant nous le fusil droit, la crosse appuyée sur le pommeau de la selle. Le porte-étendard se plaça en avant, ils se rangèrent en ligne; Kaïd de Dris se mit entre le consul et moi et nous recommanda de ne pas le quitter.

Comme nous passions près d'un petit douar, une vieille femme suivie de plusieurs autres qui étaient jeunes, s'approcha de nous pour nous offrir

un grand vase de lait ; elle le présenta d'abord à Kaïd de Dris qui plongea le doigt dedans et se le porta à la bouche en signe qu'il acceptait l'offrande. M. Ermirio et moi en fîmes autant et nous laissâmes à nos cavaliers le soin de vider le vase, ce dont ils ne se firent pas prier.

Pendant ce temps les jeunes femmes s'étaient approchées de moi ; elles me regardaient avec curiosité ; elles faisaient tourner les rosettes de mes éperons et riaient et chuchotaient entre elles, puis me fixaient en faisant un examen exact de mes habits Je demandai à Isaac ce qu'elles avaient, il me dit en souriant qu'il y avait une discussion entre elles, les unes disant que j'étais une femme, celle du consul, d'autres, que j'étais un jeune homme. J'avoue que je fus piqué qu'on pût me prendre pour une femme et je regrettai de ne pas avoir encore de barbe. M'adressant à Isaac : Dites-leur donc que je suis un homme. Il le fit et aussitôt elles s'éloignèrent de moi en souriant.

Nous venions de nous remettre en marche quand nous découvrîmes une foule de personnes que la curiosité amenait à notre rencontre. Des qu'elles nous aperçurent, elles poussèrent de grands cris, et nos cavaliers se détachèrent au galop puis revinrent se masser derrière nous.

Comme nous nous approchions d'une petite colline, nous vîmes mille cavaliers rangés en bataille ayant dix étendards au centre. Ils avaient presque tous le fond rouge et portaient les différentes couleurs des tribus auxquelles ils appartenaient ; deux

de ces étendards étaient de la garde impériale.

Nous nous dirigeâmes vers le centre de cette cavalerie et nous nous mîmes au trot. Lorsque nous la rejoignîmes, Kaïd de Dris présenta le consul à Abd-El-Maleck, *Kaïd Mechoïr* (grand-maître de la maison de l'empereur), qui la commandait.

Abd-El-Maleck nous fit un compliment au nom de l'empereur sur notre bienvenue. La cavalerie changea de front; notre porte-étendard alla se ranger avec les autres et elle descendit la colline au grand trot et fut se placer en masse dans une plaine élevée qui domine la ville,

Nous fîmes halte sur une butte. Le Kaïd Mechoïr vint prendre place à côté de nous et les onze porte-étendards formèrent un demi-cercle dont nous étions le centre. Alors, la cavalerie se divisant par escadrons de dix à quinze hommes, commença à *courir la poudre*. C'était très beau à voir. Les Maures excellent dans l'art de conduire un cheval. Ils venaient, ventre à terre, passer tout près de nous faisant tournoyer leurs longs fusils sur leurs têtes, puis, après avoir lâché leur coup, ils les rechargeaient et venaient, en décrivant une longue courbe, se mettre en masse derrière nous. Plus d'un turban, déplié par la rapidité avec laquelle allaient les chevaux, volait dans les airs, agité par une légère brise. Que de têtes rasées n'ayant qu'une longue touffe de cheveux sur le sommet, s'offraient à nos yeux ! Les haks ou les hahams flottaient sur la croupe des chevaux couverts d'écume.

Les chevaux de ceux qui venaient se placer derrière nous hennissaient, piaffaient, se dressaient sur leurs jambes de derrière, jetaient au loin l'écume et ruisselaient de sueur. Chaque cavalier courut deux fois. Pendant ce temps notre escorte avait toutes les peines du monde pour empêcher les curieux de venir se mettre sous les pieds de nos chevaux.

Kaïd de Dris recevait les félicitations de la multitude. Les uns venaient lui donner l'accolade et l'embrasser derrière l'oreille, d'autres lui touchaient la main, puis portaient la leur à leur bouche; d'autres venaient embrasser ses genoux ou le bas de son baham. A ceux-ci il plaçait la main sur la tête puis il la portait à ses lèvres en signe de bénédiction, et toutes ces marques de tendresse, d'amitié, de déférence ou d'affection, étaient accompagnées d'un sourire gracieux et affable. Il y avait aussi de la dignité dans cette figure de nègre avec un œil et deux dents de moins.

J'étais touché et ému de l'accueil qu'on lui faisait, car il le méritait.

Au bas de la plaine nous trouvâmes 2,000 hommes d'infanterie qui étaient aussi rangés en bataille et qui firent des feux de file.

Un Maure arriva au galop et vint dire à Abd-El-Maleck que le Sultan demandait que le Consul fit son entrée en ville par la porte du Nord, celle du fleuve, pour qu'il pût mieux jouir du bon accueil qu'il voulait qu'on lui fit et afin que lui-même, du haut d'une tour, pût voir notre arrivée.

## CHAPITRE III

Entrée à Fez le 21 juin 1825. Réception. Le nouveau et le vieux Fez. La maison de la mission. Envoi de provisions et de cadeaux par l'empereur. Avances d'une dame mauresque. Distribution des cadeaux de la mission aux fonctionnaires. Un Juif et sa femme. Les troupes rapportent cent têtes de Shloeks rebelles. L'audience du sultan. Description des cadeaux que le roi de Sardaigne lui envoie. Le sultan Mulei-Abderhaman-Ben-Hicham. Les jardins du palais. Les batchiks. Visite de Kaïd de Dris. Le premier ministre Hach-Taleb-Ben-Djelu. Le sultan fait don d'un lion au consul. D. Antoine, renégat, directeur de l'artillerie. Renseignements politiques, géographiques et ethnographiques sur le Maroc. Cadeau de 1,500 francs au ministre Mochtat. Thé chez le premier ministre. Les rues de Fez. Le traité est signé. Terrens de l'interprète.

Il était 11 heures du matin, le 21 juin 1825, quand nous arrivâmes à la porte de la ville de Fez où nous fûmes reçus par le gouverneur à qui le Kaïd Mechoir nous présenta et remit le soin de nous conduire. Se retournant ensuite vers le consul, il lui fit son compliment de bonne arrivée et nous quitta.

Nous trouvâmes à la porte de la ville 400 hommes des troupes du Kaïd de Dris qui nous reçurent avec de grands cris et des décharges de mousqueterie, puis les milices de la ville qui venaient, le fusil en joue, faisant mille grimaces, prenant un air bien farouche, bien menaçant, se retournant tout à coup, et tirant contre terre; tout cela pour nous faire honneur.

Il y avait aussi une grande quantité de femmes rangées sur la rive droite du fleuve; elles étaient entièrement voilées, à l'exception des yeux; dès qu'elles nous virent elles se mirent à applaudir et à pousser des cris de joie.

La foule était grande, nous allions au pas; enfin, à midi, nous arrivâmes à la maison désignée pour notre habitation. Le gouverneur, après nous y avoir installés, prit congé de nous ainsi que Kaïd de Dris.

Cette maison, qui avait été bâtie pour le dernier empereur défunt, oncle du régnant, est située entre les deux villes, le nouveau et le vieux Fez; elle est entourée de vastes jardins qui sont traversés par un canal assez large où coule une eau claire, fraîche et limpide. Plusieurs filets d'eau serpentent dans les jardins, arrosent les plantes et vont se réunir au grand canal. Il y a beaucoup de beaux arbres et une grande quantité d'orangers et de grenadiers. On y voit aussi de longues treilles recouvertes de vignes, de roses, de jasmins et d'autres plantes grimpantes.

La maison a la forme d'un carré long. On entre dans une cour au milieu de laquelle est un jet d'eau entouré d'un bassin en marbre; le mur de clôture forme un des côtés, deux autres sont occupés par la cuisine et par le logement des domestiques; le quatrième est un mur mitoyen qui soutient une galerie. Un petit corridor voûté conduit à une seconde cour, le *Patio* des Espagnols. Elle est en-

tourée de colonnes qui forment des portiques où sont pratiquées plusieurs pièces ; le pavé est en porcelaine jouant la mosaïque. Au milieu du patio se trouve un grand bassin en marbre blanc avec un jet d'eau.

L'interprète occupa une des pièces qui donnent sur le patio ; une autre fut choisie pour y entreposer les bagages et les cadeaux ; une fut destinée à être la salle de réception, elle avait un *tarola* (1) pour servir de divan ; on y plaça des tapis et des coussins et c'est là, qu'assis à la turque, nous recevions les visites, excepté celles des ministres. Il y avait, au rez-de-chaussée, des cabinets de bains à vapeur.

Nous habitions le haut que nous avions meublé de nos lits de sangles et de nos pliants, car nous n'avions trouvé aucun meuble. J'avais pour moi plusieurs pièces donnant sur la première cour. Une jolie galerie ornée d'arabesques qui réunissait au mien l'appartement du consul donnant sur le patio, fut choisie pour notre salle à manger ; de là nous jouissions de la vue du jardin. A l'autre extrémité du bâtiment, et faisant pendant à la première cour, s'en trouve une troisième où sont les fours et les écuries. A la porte d'entrée du jardin il y a un petit pavillon composé de deux pièces où s'établirent nos vingt maures de Tanger chargés de la garde de la porte et qui ne permettaient l'entrée qu'aux

(1) Lit de corps de garde en planches.

personnes que le consul voulait recevoir. Cette précaution fut ordonnée par le Sultan lui-même pour nous épargner d'être harcelés par les curieux et par les demandeurs. Cette jolie habitation, qui en fait, est une maison de campagne fort agréable, appartient maintenant à Hach-Taleb-Ben-Djelu, premier ministre, chargé des affaires étrangères du Sultan.

Il n'y avait pas longtemps que nous étions arrivés quand nous vîmes paraître un kaïd suivi de plusieurs maures qui nous apportaient des provisions envoyées par le Sultan ; elles se composaient d'un mouton, de poules et de pigeons, d'œufs, du beurre, des pains, des fruits et douze bougies de fort belle cire. Le kaïd nous dit que tant que nous serions les hôtes du Sultan, nous recevions chaque jour de nouvelles provisions et qu'il avait l'ordre exprès de nous donner tout ce que nous désirerions.

Nous eûmes la visite de Kaïd de Dris qui venait de voir l'empereur qui lui avait fait mille questions sur le Consul et à qui il s'était empressé de faire nos éloges. Le Sultan l'avait chargé de nous dire qu'il s'offenserait s'il savait que nous eussions besoin de quelque chose et que nous ne la demandassions pas. Plusieurs grands personnages vinrent nous voir et féliciter le Consul sur le bel accueil que lui avait fait faire l'Empereur et sur les bonnes dispositions qu'il avait manifestées pour nous.



Enfin le soir arriva et nous dinâmes d'assez bon appétit ; nous étions fatigués, nous avions besoin de nous reposer, ayant eu pendant sept jours un soleil ardent sur les épaules et n'étant pas habitués à voyager à cheval. Ce fut donc avec un charme indicible que nous gagnâmes nos lits.

Nous étions presque prisonniers de guerre, car on nous avait fait dire de prévenir toutes les fois que nous aurions l'intention de sortir, pour qu'on nous fit escorter et éviter ainsi d'être en butte aux insultes que pourraient nous adresser quelques fanatiques qui ont en horreur tout ce qui est chrétien.

Dans la matinée du 22 juin, l'interprète alla visiter le premier Ministre ; à son retour il nous apprit qu'une caravane venant de Tafilet avait été attaquée par les Shlocks, qui l'avaient presque entièrement pillée, et qu'on venait d'envoyer des troupes à leur poursuite.

Notre jardin était borné à l'est par un grand mur attenant à une maison peu élevée et dont le toit en terrasse donnait de notre côté. J'y vis, en me promenant, une jeune femme au teint cuivré, aux yeux brillants ; lorsqu'elle s'aperçut que je l'observais, son premier mouvement fut de se couvrir de son voile, alors je changeai de direction pour ne pas la gêner.

Le lendemain, je la revis ; cette fois elle ne se voila pas, au contraire elle se pencha davantage contre le parapet ; je la saluai de la main et elle répondit à mon salut de la même manière. Je ré-

pétai assez souvent mes visites au pied du mur qui nous séparait et elle était la première à me faire des signes; enfin elle m'adressa la parole, mais, malheureusement, je ne sais pas le maure et je lui fis signe que je ne la comprenais pas. Je fus très étonné quand, le jour suivant, un des domestiques juifs que nous avions avec nous vint dans ma chambre me dire que la femme que j'avais vue sur la terrasse me faisait ses saluts et qu'elle désirait que je lui envoyasse une bouteille de rhum. Elle le ferait boire à son mari et profiterait de son ivresse pour venir voir de près le jeune chrétien. Je fis quelques questions sur elle à l'obligeant israélite qui me répondit que cette jeune femme était du royaume de Tafilet, que son mari la négligeait et qu'elle voudrait s'en venger.

Nous étions absolument comme des prisonniers à 180 milles de Tanger, au milieu des Maures qui nous gardaient et qui veillaient la nuit à notre porte; il n'y avait pas moyen de songer à une intrigue galante qu'il me serait presque impossible de cacher et qui, étant découverte, me coûterait la tête. Et puis me fier à un juif... enfin, réflexion faite, je trouvait que la belle de Tafilet ne valait pas la peine de s'exposer ainsi et je renvoyai le messenger sans la bouteille.

Le Consul, à qui on avait fait à peu près la même proposition, vint à moi et me demanda en grâce de ne pas faire d'enfantillage; je le rassurai et, de ce jour-là, je ne vis plus la mauresque.

Le Sultan avait fixé notre réception pour le 25. Les jours précédents furent employés à préparer les cadeaux et à faire les lots pour les distribuer aux grands dignitaires, suivant l'usage et d'après une liste remise par Sidi Mochtar, un des ministres. Cette occupation était longue et très ennuyeuse. Ce qui était destiné à l'Empereur était dans des caisses qu'il fallut doubler de toile; des juifs furent appelés pour le faire.

Parmi ceux-ci, il y en avait un qui avait une jeune et jolie femme qu'on me proposa de faire venir le lendemain. J'acceptai. Le mari, aussi infâme que vil, me la conduisit lui-même. J'arrivai au haut de l'escalier et je le vis poussant sa femme par les épaules pour la faire monter, car la pauvre créature n'avait nulle envie de me rendre visite. Je la pris par la main pour la faire entrer dans ma chambre; elle tremblait comme une feuille. Sur un signe que je fis, le mari sortit; elle devint pâle comme la mort et joignit ses mains d'un air suppliant. Je lui fis signe qu'elle n'avait rien à craindre.

Elle était vraiment belle; elle n'avait pas plus de seize ans, d'une taille moyenne, elle était extrêmement blanche, les yeux et les sourcils noirs, le teint frais. Elle portait le costume des juives de Tanager: son corset était en velours noir brodé en soie rouge et or, elle avait un turban blanc et des babouches orange; elle était grosse de trois lunes et c'était sa première grossesse.

Lorsqu'elle vit que vraiment je ne voulais pas

abuser d'elle, elle fut tout autre qu'elle n'avait été jusqu'alors ; ses joues redevinrent couleur de rose, ses yeux reprirent leur éclat, un sourire vint contracter ses lèvres et me fit voir de belles dents.

Je lui donnai une petite monnaie en or, elle se jeta à genoux et prit ma main qu'elle baisa presque avec transport, je la relevai et la serrant dans mes bras, je lui donnai un baiser sur le front, ce fut la seule liberté que je me permis avec elle. Ayant vu un foulard, elle me le demanda et je le lui offris ; elle en fut bien contente. Notre conversation ne pouvait pas être bien animée, elle ne parlait que le maure et je n'en savais que peu de mots ; aussi prit-elle bientôt congé de moi.

Le 24, jour de la Saint-Jean, l'on vint nous annoncer que les troupes que le Sultan avait envoyées à la poursuite des Shlocks étaient rentrées avec cent têtes de rebelles au bout de leurs sabres, ce fut d'un heureux présage pour nous. Puisque Dieu accordait au Sultan la victoire sur ses ennemis, c'était une preuve irrécusable qu'il approuvait le traité qu'il allait conclure avec un Roi de la chrétienté ; aussi dit-on que c'était la venue du nouveau Consul qui portait bonheur.

Les cent têtes des rebelles furent salées par des juifs, qui payèrent l'honneur de toucher les visages de ces Maures, et elles furent distribuées entre les différentes villes de l'Empire pour y être pendues aux portes, et prouver ainsi que Mulei-Abderahman Ben-Hisham est grand et puissant et qu'il extermine les rebelles.

Le samedi 25, à 7 heures du matin, nous montâmes à cheval pour nous rendre au Jardin impérial, où le Sultan devait donner audience. Le Consul était en grande toilette : culotte de casimir blanc, bas de soie, boucles en or; moi, j'avais mon grand uniforme de marine. L'interprète avait mis une longue redingote et une cravate blanche; nous étions suivis des présents, portés en partie par les maures, et en partie sur des mulets; en tout 31 caisses. Ces cadeaux consistaient en trois lits en fer de Gênes, garnis de leurs rideaux en damas, l'un rouge, l'autre jaune et le troisième vert; des pièces de brocard, de velours, de damas, de soie, de drap, de toile d'Irlande, de mousseline, etc., etc., etc.; il y avait aussi une cassette de bijouterie, de montres, bagues, etc., etc.

Nous trouvâmes à la porte de notre habitation une forte escorte de cavaliers et de fantassins. Les rues et les chemins étaient remplis d'une nombreuse population qui accourait pour nous voir et qui poussait de grands cris de joie; nos cavaliers avaient grand'peine à nous frayer un passage au milieu de tout ce monde.

Enfin nous arrivâmes à la porte du jardin et nous mîmes pied à terre; une troupe nombreuse formait une double haie au milieu de laquelle nous passâmes. Les grands de la Cour, précédés de *Abul-el-Malek*, *Kaïal-Machoir*, vinrent nous recevoir et nous complimenter sur notre bonne arrivée.

Les soldats étaient couverts de leur hâlam dont

le capuchon tombait sur leurs épaules. (Ils ne paraissent jamais devant l'Empereur avec leur capuchon rabattu sur le turban). Nous trouvâmes environ 500 hommes de la Garde impériale, rangés en demi-cercle et faisant face au palais. Ils portaient le costume oriental, c'est-à-dire le justaucorps, la veste, la culotte large et le turban sans haïck ni haliam; ils étaient armés de fusils, pistolets, sabres et poignards.

Ce fut au milieu de ce cercle que nous nous arrêtâmes. Il n'y avait pas cinq minutes que nous y étions, lorsque nous vîmes ouvrir les deux battants d'une immense porte, qui était vis-à-vis de nous et paraître le sultan Mulei-Abderahman-Ben-Hisham monté sur un beau cheval gris-pommelé. Dès qu'il parut, tous poussèrent le cri : *Dieu conserve notre maître*. L'Empereur étendit son bras vers eux, leur répondit : *que Dieu vous bénisse* et s'arrêta.

Nous nous approchâmes de lui et après que nous lui eûmes fait trois saluts, il nous dit : *Soyez les bienvenus!*

Le Consul prononça son discours que l'interprète traduisit en arabe. Ce pauvre Isaac tremblait de tous ses membres. Lorsqu'ils eut fini le Sultan dit : *Je vous reconnais pour l'envoyé et le Consul du roi de Sardaigne*. Il ordonna à un des ministres de prendre la lettre du Roi que l'interprète tenait pliée dans un mouchoir de soie et qu'il remit en faisant une profonde révérence.

L'Empereur est grand, assez gros; il a environ

30 ans, le teint cuivré, et une longue barbe noire ; il a une perle dans l'œil droit. On nous dit qu'il a de l'esprit et qu'il gouverne bien. Il n'y a pas encore deux ans qu'il est sur le trône ; sous le règne de son oncle, il était gouverneur du royaume de Mèquinez.

Son costume est le même que celui des maures riches ; il était plié dans son haïck et avait son haham par dessus ; le capuchon recouvrait son large turban. La bride et le filet de son cheval étaient en soie blanche, sa selle recouverte en velours cramoisi avec des clous à tête ronde en argent et les étriers et les éperons en argent. Un kaïd était à ses côtés portant un large parasol en velours cramoisi qu'il tenait au-dessus de la tête du Sultan. C'est la seule distinction de l'Empereur.

Dès qu'on eut pris la lettre du Roi, le Sultan nous salua et il poussa son cheval en avant au milieu de la haie des soldats qui recommencèrent leurs acclamations. Un petit char à quatre roues, qui avait l'air d'une litière attelée d'un cheval, le suivait. Nous fûmes de nouveau entourés et félicités par les grands.

Kaïd Mechoir vint nous dire que le Sultan désirait que nous vissions ses jardins, ses kiosques, et que si nous voulions, il nous accompagnerait. Nous acceptâmes avec grand plaisir.

Ces jardins sont vastes et bien tenus ; il y a une grande quantité de fort beaux arbres ; de nombreux canaux les arrosent et répandent une douce

fraîcheur d'un bien grand prix dans un pays aussi chaud.

On voit de distance en distance de jolis kiosques, d'élégants pavillons dont les toits sont supportés par des colonnes en marbre blanc ; les pavés sont en faïence imitant la mosaïque ; le marbre sculpté en arabesques y abonde. C'est dans ces kiosques que Mulei Abderahman va prendre le thé avec ses houris. On trouve de beaux réservoirs de marbre et des jets d'eaux en quantité. Il y a aussi un parterre, mais il n'offre rien de remarquable.

Après avoir bien promené et admiré ce joli site, nous primes congé d'Abd-el-Malek, et nous remontâmes à cheval pour rentrer chez nous, très satisfaits de l'accueil que nous avons reçu et que nous devons en grande partie aux cent têtes des Shlocks qui avaient été apportées la veille.

Notre escorte nous reconduisit avec tout le respect possible ; il est vrai que le Consul la paya bien. On n'a pas d'idée de la quantité de bonnes-mains qu'on est obligé de donner même à ceux qui occupent les plus hautes dignités.

Il n'y avait pas longtemps que nous étions rentrés quand arriva notre ami Kaïd de Dris. Il venait faire son compliment de félicitation au Consul, à qui il raconta qu'ayant vu le Sultan après notre réception, il avait dit : *d'autres kaïds t'ont amené d'autres consuls, mais le mien est le meilleur ; tu verras, il te contentera.*—*Oui*, répondit le Sultan,



*je le crois, il a une physionomie qui me plaît et il a des manières plus convenables que les autres.*

Nous sûmes que le Sultan avait fait distribuer aux troupes deux mille piastres d'Espagne (près de onze mille francs).

Au moment où Kaïd de Dris sortait de chez nous, il trouva plusieurs centaines d'hommes que l'Empereur venait de mettre sous ses ordres ; c'était une promotion pour lui ; les kaïds vinrent lui baiser la main et les soldats poussèrent de grands cris de joie.

Tout allait à merveille et nous promettait un heureux succès pour la conclusion du traité.

Dans l'après-midi nous eûmes la visite de Hack-Taleb Ben Djelu, premier ministre, venant au nom du Sultan, faire visite au Consul et lui renouveler ses offres. — Il assura M. Ermirio des bonnes dispositions de son maître pour nous et de l'amitié qu'il aurait pour le roi de Sardaigne avec qui il voulait être en paix et bonne harmonie.

Hack-Taleb Ben-Djelu est un homme qui a près de quarante ans ; il est d'une taille au-dessus de la moyenne, avec un peu d'embonpoint ; il est grave, ses manières sont polies. Il passe pour avoir de l'esprit et des connaissances ; il est juste, possesseur de grandes richesses, et donne beaucoup aux pauvres qui l'aiment et le respectent.

La qualification de Hach (*Hadjji*) annonce qu'il a fait le pèlerinage de la Mecque.

Il prenait congé de nous quand arriva un maure

qui conduisait un beau lion que le Sultan envoyait pour le Roi. On l'attacha au pied d'un arbre dans le jardin. Un nègre me prit par le bras pour que j'allasse le voir : je m'arrêtai à cinquante pas de distance. Le noble animal jeta un regard autour de lui en se battant les flancs avec la queue et prit un air fier, puis il se mit à tourner autour de l'arbre auquel il était attaché. Bientôt, ennuyé d'être là, il secoua si fort son énorme tête, qu'il cassa la corde et se trouva libre au milieu du jardin, où je le vis faire quelques bonds. N'aimant pas à me trouver face à face avec lui, je fis un demi-tour et je me sauvai de toutes mes jambes. Je perdis une babouche et j'avoue que je ne m'arrêtai pas pour la ramasser; le Consul courait aussi et il heurta si fort contre une porte, que je craignais qu'il se fût cassé le bras, mais il n'en fut rien.

Heureusement qu'il se trouvait dans le jardin un mouton qui paissait, le lion s'élança sur lui et se mit à le faire tourner sur l'herbe sans cependant lui faire de mal. Il n'avait pas faim et les lions sont d'un naturel généreux, ce qui ne m'empêcha pas d'avoir joliment peur. Son gardien lui passa une corde neuve autour du cou sans qu'il opposât la moindre résistance.

Nous avions plusieurs personnes qui venaient assez régulièrement nous voir et que nous questionnions sur le gouvernement, sur le commerce et sur les produits de l'Empire; entre autres un renégat qui nous fut présenté sous son nom chré-

tien de D. Antonio et qu'on nous dit être espagnol. L'Empereur l'avait chargé de la direction de l'artillerie parce qu'autrefois il avait servi dans cette arme. Dès ses premières visites, nous nous aperçûmes qu'il était très mécontent de son sort et qu'un remords atroce lui rongait le cœur. Le consul l'invita à dîner, il accepta et nous fit le récit de sa vie; son chagrin venait d'avoir apostasié.

Né en Piémont, d'une famille honorable, il était entré au service du Roi depuis peu quand l'armée de la République française envahit l'Italie. Il passa au service de la France et fut placé dans l'artillerie où il était en qualité de sergent-major quand, étant en Espagne, il fut blessé et laissé pour mort dans une affaire assez chaude. Il réussit à se sauver, et grâce à sa qualité d'italien il trouva l'hospitalité qu'on refusait aux Français. Il s'établit dans une petite ville où il se mit au service d'un armurier qui lui accorda sa fille en mariage. Devenu chef de famille par la mort de son beau-père et la paix étant venue diminuer son gain, il s'associa à des contrebandiers pour pouvoir augmenter sa fortune; mais il fut découvert, arrêté, condamné aux fers et envoyé à Ceuta, d'où il réussit à s'échapper.

Craignant de tomber dans les mains du consul d'Espagne à Tanger qui l'aurait envoyé à Cadix où on l'aurait remis aux galères pour le double du temps fixé par sa première condamnation, il se

décida à prendre le turban. Un bacha le connut et parla de lui au Sultan qui le chargea de faire réparer quelques vieux affûts de canon, ce qu'il fit assez bien. De là, il fut placé dans l'artillerie maure et devint un homme assez important pour que l'Empereur lui donnât pour femme une de ses esclaves; mais ce D. Antonio, dont je ne me rappelle pas le nom maure, se mit mal avec les grands, qu'il traitait d'ignorants, de sauvages, et à qui il disait des vérités très dures. Ceux-ci ne voyaient en lui qu'un vil renégat et le desservait dans l'esprit du Sultan.

Telle était sa position, quand nous le connûmes; il nous dit qu'ayant pu mettre quelque argent de côté, il espérait pouvoir regagner les bords de la mer, passer à Gibraltar, et embrasser de nouveau la religion dans laquelle il est né et à laquelle il n'a jamais cessé de croire. C'est de lui que j'ai appris plusieurs notions sur la forme du gouvernement de l'Empire du Maroc.

Le Gouvernement y est despotique; on y observe les lois religieuses et militaires du Coran.

Le Sultan a quatre ministres qu'il choisit parmi les personnes les plus éclairées et les plus influentes de ses capitales; le premier est celui qui est chargé des affaires étrangères, les trois autres sont plutôt des secrétaires de l'empereur que des ministres, chargés spécialement d'un discastère; l'Empereur administre lui-même la justice dans sa résidence et les Bachas, en son nom, dans les provinces.

L'Empire du Maroc qui comprend les royaumes de Fez, Maroc, Souz, Draha, Tafilet et Sidjilmissa, qui sont divisés en provinces, a environ 15 millions et demi d'habitants et 750 milles de longueur sur 450 de largeur. On évalue ses revenus à un million de piastres (5,500,000 fr.). Les exportations consistent en laines, cire, peaux de bœufs, maroquin, ivoire, plumes d'autruches, volailles, œufs, bestiaux, gomme arabique, cuivre, fruits, huile, blé et avoine.

Le sol est fertile, le climat tempéré et on pourrait en retirer de grands produits, mais l'agriculture n'y est point encouragée. Les brigandages des Berbères sont cause que les habitants des plaines ne cultivent absolument que ce qui est nécessaire pour leur subsistance.

L'armée s'évalue à 21,000 hommes, dont six mille forment la garde impériale. Mais en cas de guerre, tout maure est soldat ; l'armée se divise par centuries.

Chacun des six royaumes ou provinces est subdivisé en districts gouvernés par un Bacha qui a le pouvoir administratif et judiciaire. Il a sous ses ordres un lieutenant ou kaïd, et des écrivains qui font les fonctions de juges et de notaires. Dans les ports de mer il y a un directeur des douanes qui est la première personne après le Païcha. Chaque tribu nomade a son Cheik ; dans quelques-unes cette dignité est héréditaire.

Les Maures ont la plus haute idée d'eux-mêmes

et nous traitent de chiens de chrétiens, de barbares; en général ils sont défiants, cruels et perfides. Cependant, ils ont quelques bonnes qualités : jamais un maure ne se désespère ni ne murmure. Il espère toujours dans un meilleur avenir, et se résigne à son sort comme déterminé par la volonté de Dieu.

Un jour que nous avions rencontré une partie de tribu qui changeait de place et allait planter son douar dans les environs de la mer, soit pour s'éloigner davantage des Berbères, soit pour pouvoir commercer plus facilement, le Consul distribua quelque monnaie à ceux qui avaient l'air le plus pauvre. Un moment après, nous rencontrâmes un vieux maure à barbe blanche et d'apparence malade, marchant avec difficulté, appuyé sur un long bâton. Le domestique maure du Consul lui dit : *Oh mon Père, tu arrives trop tard, le Consul a tout donné à nos frères qui sont passés les premiers. Si tu avais été avec eux, tu aurais eu la première part. Que dis-tu*, répondit-il, *ton langage n'est pas celui d'un vrai croyant. Ne sais-tu pas que Dieu fait tout pour le mieux? S'il avait cru que j'eusse besoin de l'aumône qu'il fait donner par la main de ton Consul, il m'eût fait trouver avec nos frères, et si je n'y étais pas, c'est qu'il a jugé dans sa sagesse que j'en avais moins besoin qu'eux.* Il accompagna ces mots d'un air fier et continua sa route en disant : *le contact des chiens te rend impie, que Dieu te garde!*

Le fait est que notre maure n'était pas un zélé croyant. Né d'une mère juive et orphelin dès son bas âge, il avait été élevé par un maure de Tanger; il parlait assez bien l'espagnol et quelquefois il disait : *por la Virgen María, por nuestra Señora purísima*, qui sont des expressions très catholiques.

Le 26 juin, on fit demander au Consul une copie en arabe du traité que nous désirions avoir, en prétextant que celle qui avait été envoyée était égarée. Les Maures sont très rusés et faux; avec eux il faut toujours être sur ses gardes. La copie fut remise.

Moethar, un des ministres du Sultan, vint dire au Consul que son Maître lui accordait tous les privilèges et les prérogatives dont jouissent les autres Consuls; mais qu'il ne signerait pas le traité, à moins que la Sardaigne n'acquittât un tribut annuel de vingt mille piastres, comme le payaient la Suède et le Danemarck.

Le Consul protesta que jamais le Roi n'avait rien payé à personne, qu'il était grand et absolu, que l'on n'obtiendrait rien de lui à titre de tribut et que nous jouissions partout des mêmes droits que l'Angleterre, qui était notre amie et notre alliée. Puis, il fit entendre à Moethar que, si lui qui était dans les bonnes grâces du Sultan, faisait signer le traité, il aurait un cadeau. Alors Moethar négocia ce cadeau qui fut fixé à quinze cents francs. Le 27, Moethar revint dire au Consul que Mulei-Abderahman étant assez riche avec l'Empire qu'il avait plu à Dieu de lui donner et que n'ayant pas bes-

soin des misères du roi de Sardaigne, il renonçait au tribut et signerait le traité, mais qu'il y avait fait cinq modifications. La première, et la plus essentielle, était que, reconnaissant le roi de Sardaigne comme un grand et puissant souverain, libre, indépendant et absolu, il voulait traiter avec lui d'égal à égal et sans la médiation du roi d'Angleterre, vu que ce prince étant un chrétien, il chercherait toujours à soutenir son frère contre les enfants d'Ismaël. Les autres modifications étaient de peu de conséquence.

Le Consul assura de nouveau le Ministre qu'il aurait les quinze cents francs quand il lui apporterait le traité signé. Le Sultan nous fit dire qu'il avait donné l'ordre au Gouverneur de Fez de mettre une escorte à notre disposition pour le moment où nous voudrions visiter la ville.

Le 28, le Sultan alla lui-même avec une forte escorte s'assurer si les Shlocks n'étaient pas dans les environs de la ville, et il ordonna que toute la troupe se préparât à l'accompagner à Mequinez qui est la ville où il réside habituellement et qu'il croyait menacée par les Berbères.

Nous allâmes faire visite au premier ministre Hach-Taleb Ben-Djelu que nous trouvâmes assis sur une ottomane, dans une grande chambre longue ayant deux fenêtres donnant sur un jardin, chose extrêmement rare à Fez. Deux de ses secrétaires étaient assis à ses côtés sur des carreaux et écrivaient sous sa dictée.



Il nous reçut d'un air gracieux et nous fit apporter des chaises à l'euro péenne. Il nous parla de l'Empereur, de son départ pour Mequinez qu'il aime beaucoup, parce qu'il en a été le Gouverneur pendant le règne du dernier Sultan, et nous dit combien il avait été content du cadeau que lui avait envoyé le Roi ; que ce qui avait plu davantage au Sultan c'étaient les lits en fer qu'il avait trouvés très élégants, mais qu'il avait craint d'abord qu'ils ne fussent pas assez solides, qu'il l'avait assuré qu'au contraire ils étaient très forts. Il nous dit que c'était un horloger, juif allemand, qui les avait montés. Il ajouta que lui Haeh-Taleb aurait envie d'en avoir un et de savoir quel en était le prix.

Le Consul répondit que celui qui était à berceau, lui avait été destiné, mais que, puisque l'Empereur l'avait pris, il lui en ferait venir un autre.

Le Ministre appela quelqu'un, et une très belle négresse parut aussitôt ; il se fit donner une élégante boîte à thé, nous fit lui-même le thé qu'il nous offrit dans des tasses de porcelaine et la négresse nous présenta de petits gâteaux. Elle avait, en nous servant, la plus grande gravité. Deux tuniques montantes et boutonnées du haut en bas avec une ceinture en soie formaient tout son costume et dessinaient assez bien ses formes, plutôt fortes, mais belles. Pendant que nous prenions le thé, une assez grande quantité de petits enfants venait nous regarder à travers la porte qui était entr'ouverte.

Ben-Djelu fit quelques demandes sur le Roi, sur le Gouvernement et sur nos relations avec l'Angleterre et la France; il nous dit qu'il espérait qu'il y aurait toujours un bon accord entre nos deux nations, etc. Nous primes congé de lui, très satisfaits de ses manières, et nous fûmes parcourir une partie de la ville. Nous étions à pied et suivis seulement de dix hommes commandés par un kaïd. Il serait très imprudent de sortir sans une escorte; on s'exposerait aux insultes de quelque fanatique.

La ville de Fez, située dans une vallée, est entourée de collines bien boisées, excepté du côté du nord, où s'étend la plaine qui est coupée par le fleuve qui lui donne son nom, et dont les eaux, en arrosant ce beau bassin, en rendent la végétation admirable. La ville, qui est immense, se divise en vieux et nouveau Fez.

Le vieux Fez, qui est la partie la plus considérable, a ses rues étroites et tristes, parce que les maisons qui ont souvent trois étages n'ont pas de fenêtres sur la rue; elles reçoivent le jour de la cour intérieure.

Chaque art a sa rue; celle des marchands de soie est belle par la quantité d'étoffes qu'on y voit; celles des fourbisseurs, des orfèvres, des bijoutiers ont aussi leur mérite; nous fîmes quelques emplettes en soie, étoffes de laine, brocart, maroquin. Je pris aussi des étriers et des éperons maures. Nous passâmes devant plusieurs mosquées

fort belles, entre autres celle d'El-Caroubin, mais il n'est pas permis aux chrétiens d'y entrer.

Le nouveau Fez, qui est uni au vieux par des maisons qu'on pourrait appeler de campagne, comme celle que nous habitons, est sur une plaine élevée; c'est là que sont le Palais et le Sérail de l'Empereur. Sa garde et les juifs l'habitent. Les rues y sont plus larges et on y voit de très beaux jardins; il y a plusieurs écoles publiques.

Fez, dont la population dépasse 200,000 habitants, est très commerçante. Ses caravanes vont jusqu'à Tombonctou et dans les capitales des autres états du Maroc.

Je fus très content de notre promenade. Dans l'après-midi, on nous apporta les emplettes que nous avions faites le matin et une grande quantité d'autres objets que j'aurais bien aimé acheter, mais la bourse d'un sous-lieutenant de vaisseau est légère et se trouve souvent à sec.

Le 29, l'Empereur nous envoya en cadeau trois forts beaux chevaux et une mule. Deux des chevaux étaient pour le Consul, le troisième pour moi et la mule pour l'interprète.

Le premier Ministre vint nous voir et nous dit que Mulei-Aderalman était si content de nous, qu'il avait voulu choisir lui-même les chevaux qu'il nous avait envoyés et que c'était ce qu'il avait de mieux dans ses écuries. Le compliment était flatteur. Ben-Djelu nous dit que le Sultan partait le lendemain pour Mequinez, que nous

recevriens le soir le traité et que, puisque nous étions si pressés de partir, nous pourrions nous mettre en route le surlendemain.

Le 30, Mochtar, secrétaire de l'Empereur, nous apporta le traité, et reçut les quinze cents francs que lui avait promis le Consul, puis il nous souhaita un heureux voyage en nous assurant que comme nous suivions de si près le départ de Mulei-Abderaham, nous étions sûrs de ne pas rencontrer les Berbères sur notre route ; qu'au reste les cent têtes coupées leur auraient fait regagner leurs montagnes. Il s'en fut heureux de l'argent qu'il emportait. Isaac Abensur l'accompagna jusqu'à la porte du jardin et revint, un moment après, pâle comme la mort et ne pouvant presque plus parler.

Le Consul, étonné de le voir dans cet état, le questionna et je lui fis donner à boire. Dès qu'il fut remis, il nous dit que Sidi-Mochtar venait de lui apprendre que l'Empereur, irrité de la mésintelligence qui régnait entre Mohamed-Umaymon, bacha de Tanger, et le consul d'Angleterre, M. Douglas, dont lui Isaac était l'interprète, et le croyant l'auteur de la haine qui existe entre eux, avait eu l'intention de lui faire trancher la tête ; mais que Mochtar avait réussi à persuader le Sultan de n'en rien faire, non pas que la tête d'un vil chien de juif fût d'aucune importance, mais parce que cet acte de justice effrayerait le nouveau Consul. En fait, Isaac se trouve dans ce moment

au service du Consul de Sardaigne, et non du consul d'Angleterre, et M. Ermirio serait très embarrassé pour suivre ses négociations, s'il se trouvait ainsi privé de son trucheman. Grâce à ses prières le Sultan lui avait accordé la vie, mais qu'il s'en souvint et que cela lui servit de leçon pour sa conduite à venir.

Isaac nous dit qu'il s'était mis à genoux et qu'il avait baisé les pieds de Sidi Mocthar.

---

## CHAPITRE IV

Le départ de Fez le 1<sup>er</sup> juillet. Echange de bouquets et de gants avec deux mauresques. Insolation. Voyage pendant la nuit. Arrivée à Tanger. Félicitations des Consuls étrangers. Réconciliation du bacha marocain avec M. Douglas. Le lion s'étrangle. Départ pour Gibraltar le 15 juillet 1825. En route pour Gènes. *Une Ambassade au Maroc*, par Gabriel Charmes; souper et fête chez le Kaïd Mechoir de 1885.

Les préparatifs de notre départ furent vite faits ; nous n'avions plus que douze mulets pour porter nos tentes, nos provisions de bouche et nos bagages ; notre escorte se réduisait aux vingt maures de Tanger sous les ordres d'un kaïd subalterne qui eut toujours grand soin de nous.

Le 1<sup>er</sup> juillet, tandis qu'on préparait notre départ, je m'approchai de la terrasse où se trouvait la belle de Tafilet. J'avais le juif qui me servait d'interprète. Je lui fis mes adieux, elle me supplia de différer mon départ jusqu'au soir, parce qu'alors elle pourrait fuir avec nous. Elle me faisait voir ses colliers, ses bracelets. Je lui fis dire que les Maures qui nous escortaient la noieraient, s'ils la voyaient, et que c'était impossible.

Il fallut bien se résigner ; elle parut fort étonnée de voir mes gants, je lui en jetai une paire, qu'elle mit en poussant des cris de joie, ce qui amena une autre femme à qui je fis le même cadeau. Je reçus

en échange un gros bouquet d'œillets et mille souhaits pour mon bon voyage.

Il était dix heures du matin, 1<sup>er</sup> juillet, quand nous montâmes à cheval pour partir de Fèz. Nous étions suivis par nos chevaux, que des maures conduisaient à la main suivant l'étiquette. Dix autres maures formaient notre garde, et le reste de l'escorte accompagnait les bagages.

Nous eûmes très chaud en passant le *Gibil-Gueb*; il était midi, la réverbération fut si forte que j'en eus la figure toute brûlée, la peau en tomba comme des écailles. J'éprouvais de vives cuissons, toutes les fois que je me lavais avec de l'eau fraîche, dans laquelle je mettais du vinaigre. Je m'en ressentis plus de quinze jours.

Passé la première journée, nous changeâmes d'heure pour voyager et nous nous mîmes à marcher la nuit jusqu'à dix heures du matin; alors on dressait les tentes et nous dormions pendant les heures les plus chaudes; de cette manière cela alla bien, d'autant plus que nous avions la lune pour nous. Nous n'eûmes rien de remarquable durant le voyage. Seulement, trois jours après notre départ de Fèz, le pauvre Isaac se trouva si fatigué qu'il tomba de sa monture et protesta qu'il ne pouvait plus avancer; nous fîmes une halte de trois quarts d'heure pour lui donner le temps de reprendre haleine, mais un grand verre de madère lui fit plus de bien.

Après cinq jours de marche, nous arrivâmes à

Tanger. Tous les consuls arborèrent leur pavillon. Le nôtre fut hissé sur la terrasse du consulat. Le brick, *la Néréïde*, le salua de 21 coups de canon; toutes les batteries de la ville en firent autant.

Le Consul reçut la visite de ses collègues qui vinrent le féliciter de l'heureux succès de sa négociation. Celui d'Angleterre lui dit qu'il était d'autant plus charmé que tout se fût arrangé suivant nos souhaits, que l'Angleterre était trop grande pour être jalouse de la prospérité de notre commerce, mais qu'il n'en était pas de même des autres nations. M. Ermirio alla voir le Bacha et rendre leurs visites aux Consuls.

Mohamed-Umaymon reçut très bien M. Ermirio, qui, encouragé par ce bon accueil, tenta de lui proposer une réconciliation avec M. Douglas. Il accepta en lui disant : *Tu es comme l'eau et le savon, tu purifies et fais disparaître les taches et les souillures.* M. Douglas se fit un peu prier, mais il finit par céder, et la paix fut faite à la grande satisfaction d'Isaac Abensur, qui tremblait toujours pour sa tête.

A notre arrivée à Tanger nous apprimes que le lion que le Sultan avait donné au Roi, et qui nous avait précédés, avait tellement souffert de la chaleur et surtout d'avoir été renfermé dans une cage, qu'il était devenu furieux et qu'en sautant dans la cour du consulat, la corde qui le liait s'étant engagée dans des barreaux des fenêtres du rez-de-chaussée, il s'était étranglé.



Ce fut un bonheur pour moi que de retourner à bord du brick et de me retrouver auprès de mes camarades dont j'avais été séparé pendant trois semaines.

J'aidai le Consul pour qu'il eût plus tôt achevé son rapport aux différents ministres, et ses dépêches étant faites, nous nous dimes adieu.

Ce fut le 15 juillet 1825 que nous mîmes à la voile de Tanger pour Gibraltar, où nous avions d'autres dépêches à prendre pour S. E. l'Amiral.

Le 19 février, nous fîmes voile pour Gènes, où nous sommes arrivés après quelques jours de navigation.

Puisse, cher et bien-aimé père, ce journal, si mal rédigé qu'il soit, t'être de quelque intérêt. Si tu n'étais pas aussi indulgent que tu l'es pour moi, je n'oserais pas te l'adresser, mais tu as toujours été et tu seras toujours le meilleur ami de ton fils affectionné.

Joseph DE ROCHETTE.

Soixante ans s'étaient écoulés depuis la mission de M. Ermirio et la relation de M. de Rochette. En avril 1885, une autre mission partait encore de Tanger pour Fez. Cette fois, elle était dirigée par un diplomate expérimenté dans les choses d'Orient, M. Féraud, consul-général de France. Il avait auprès de lui une suite bien plus nombreuse et plus importante; et au lieu d'un ap-

prenti dans l'art d'écrire, il avait, pour historiographe, un véritable maître, M. Gabriel Charmes. *Une Ambassade au Maroc* (1), dernier ouvrage de cet esprit lucide et brillant, contient bien des pages étincelantes de verve, des descriptions animées, des tableaux vivants de paysages tantôt pluvieux, tantôt ensoleillés. La jeunesse de M. de Rochette l'a empêché d'en voir de semblables, et, bien que fils d'une compatriote de *Jean-Jacques*, la nature ne paraît pas lui causer une grande émotion. L'œil des habitants des Alpes ne s'étonne pas facilement, habitués qu'ils sont dès l'enfance au spectacle grandiose de leurs vallées et le jeune marin était d'ailleurs trop inexpérimenté pour avoir le sentiment raisonné du pittoresque. Au fond, dans les deux voyages, l'action, les faits, sont les mêmes.

C'est encore un caïd de mille hommes, aimable et empressé, qui vient escorter l'ambassade; la traversée des *Oueds* ou rivières est plus pénible, parce que l'on est parti trop tôt; et les routes véritables sont toujours absentes. Ce sont les mêmes contributions apportées par les douars espacés sur le chemin parcouru, les mêmes *fantasias*. En arrivant à Fez, on trouve le sultan, non pas au retour d'une expédition, avec cent têtes de rebelles au bout du sabre de ses cavaliers, mais à la veille d'aller corriger les tribus insoumises (2). Si l'interprète juif

(1) UNE AMBASSADE AU MAROC, par Gabriel Charmes, 1 vol. in-12, Paris, Calmann-Lévy, 1887.

(2) En juillet 1887, le Sultan Mouley-Hassan a fait encore couper les têtes d'une centaine de Zaïrs et les a fait placer sur les portes des villes du Maroc, après les avoir fait saler pour en assurer la conservation. (*Journal des Débats* du 8 septembre 1887.)

Ah-Ben-Sur est mort depuis longtemps, son coreligionnaire Ben-Chimol sert de trucheman. Nous voyons apparaître aussi le premier ministre ou grand-visir, le Caïd el Mechouar, les femmes sur les terrasses et la poétique Saâdia, au lieu de la *belle de Tafileh*. Pour remplacer l'une de ces descriptions que notre voyageur n'a pas su écrire, nous ferons, grâce à M. Charmes, (page 334), assister le lecteur à un dîner chez le caïd el mechouar et à la fête, suite nécessaire du festin :

« Le caïd el-mechouar nous attendait à sa porte pour nous dire son éternel : *marhaba bikoum !* (Soyez les bienvenus !) Il avait à côté de lui une de ses filles, jeune enfant de quatre ou cinq ans, qui tenait de son père des formes massives bien différentes des formes légères des femmes que l'on voyait passer, repasser et s'arrêter sur les terrasses. M. Féraud l'ayant prise dans ses bras et lui ayant baisé la main, le caïd el-mechouar prit à son tour cette petite main dans les siennes et la baisa avec un profond respect. Le baiser de l'ambassadeur en avait fait quelque chose de sacré, même pour un père ; la politesse arabe a de ces raffine-ments que nous n'imaginerions jamais, nous grossiers ! Nous nous mîmes à table dans une des salles qui donnaient sur la cour, et je ne sais si ce fût à cause du décor que nous avions sous les yeux, mais le fait est que le dîner nous parut un peu plus mangeable que les précédents. Un orchestre, placé à côté de nous, nous sembla aussi

moins discordant que ceux que nous avons entendus jusque-là. La musique arabe du Maghreb est inférieure à celle d'Orient. Elle est plus lourde, moins harmonieuse, plus dépourvue encore d'idées mélodiques. Toutefois, chez le caïd el-mechouar, elle avait au moins une qualité, celle d'être discrète et de ne pas faire trop de bruit. Quand le repas fut terminé, nous allâmes nous asseoir à l'autre extrémité de la cour, de sorte que nous avions en face de nous la salle où nous venions de diner et que nous apercevions, par la porte ouverte, ces tables encore pleines, autour desquelles les serviteurs venaient tour à tour prendre leur nourriture. Quand ils eurent tous fini, ils se disposèrent, avec un instinct secret du pittoresque, les uns accroupis ou couchés aux pieds des tables, les autres debout ou allongés sur des tapis, sans ordre, encore au centre, ou sur les côtés de la cour. Les musiciens s'étaient rangés en ligne devant nous : ils jouaient et chantaient plus faiblement, soit fatigue, soit sentiment de la poésie de la nuit. L'obscurité était survenue, mais on avait allumé les lampes, qui éclairaient suffisamment la cour, sans pourtant y répandre une lumière indiscrete. Au-dessus de nos têtes, la clarté des étoiles était si vive, qu'elle faisait paraître le ciel tout noir. Nous étions assis ou étendus nonchalamment, nous prenions des tasses de thé et nous regardions. Notre hôte, trop poli pour nous déranger, se tenait toujours avec modestie à la

porte ; nous voyions sa grande taille dominer celle de ses serviteurs. La tiédeur du printemps d'Afrique nous enveloppait. bercés par les sons monotones et doux de notre orchestre, nous jouissions du spectacle de cette étrange fête où rien, absolument rien, ne nous rappelait l'Europe, où tout, au contraire, nous transportait dans le monde arabe et nous le montrait enfin sous l'aspect le plus cher aux imaginations. On eut dit que nous avions remonté le cours du temps, que nous avions échappé à la vie moderne, que nous étions dans la cour de quelque calife du moyen âge ; et, quand nous levions nos yeux, déjà à demi clos, sur les terrasses, des ombres légères, dont une lueur égarée indiquait même parfois les formes fuyantes, ajoutaient une dernière illusion à toutes les autres et peuplaient de fantômes ce rêve réalisé d'une nuit d'Orient. »



## SECONDE PARTIE

---

### VOYAGE AU BRÉSIL ET A LA PLATA

---

#### AVANT-PROPOS.

Nous sommes en 1834; Joseph de Rochette a trente ans. Il est devenu lieutenant de vaisseau breveté, mais ne commande pas encore en chef un bâtiment. Il part pour le Brésil afin d'y débarquer le comte *Palma*, envoyé, semble-t-il, dans ce pays pour y représenter la Sardaigne. La mission est présentée au jeune empereur D. Pedro II, âgé alors de neuf ans, et qui est devenu ce souverain sage et aimé, protecteur éclairé des arts et des sciences, savant lui-même, actuellement l'hôte de la France et de Paris, sa ville de prédilection (1).

Une révolution avait, en 1833, renversé le ministre *de Andrada e Sylva* et placé le jeune monarque sous la tutelle directe du Conseil de régence. La société devait donc être fort divisée et troublée à Rio en 1834 et l'on ne doit pas s'étonner

(1) D. Pedro II, né le 2 décembre 1825, devint empereur du Brésil par l'abdication de son père D. Pedro I, le 7 avril 1831. Les régents résignèrent leurs fonctions le 23 juillet 1840.

que la mission n'y ait pas reçu l'accueil ordinaire.

De Rio de Janeiro, les officiers sardes vont à Montevideo et à Buenos-Ayres pour y montrer leur pavillon et nouer des relations officielles destinées à développer le commerce du royaume de Sardaigne avec ces jeunes Républiques.

M. de Rochette rencontre à Buenos-Ayres M. Antoine Duoyer, de Montmélian, de la ville précisément où M. de Rochette père était censé exercer sa sinécure de Commandant de la place. Aussitôt il songe à attirer sur son compatriote, qui était déjà un commerçant considérable, l'attention de ses chefs et de son Gouvernement.

Né en 1796, à Montmélian, M. Duoyer était parti en 1828 de Paris pour Buenos-Ayres et y avait fondé une maison d'importation et d'exportation qui prospérait. Ce ne fut cependant qu'après le retour en Europe de M. Picolet d'Hermillon, et à la date du 7 février 1849, que M. Duoyer fut nommé Consul général sarde. Fait chevalier de l'Ordre des saints Maurice et Lazare le 17 avril 1852, il est mort le 10 mars 1875. Son neveu, M. Antoine Duoyer, de Chambéry, a ramené son cercueil dans cette ville en juin 1885.

Les renseignements rapportés de la République argentine, par la mission dont M. de Rochette faisait partie, avaient engagé le gouvernement de Charles-Albert à ne pas tarder à y accréditer un représentant.

Le 19 septembre 1835, le baron Henri Picolet

d'Hermillon (1), fut nommé Consul général à Buenos-Ayres. Il fut élevé au grade de chargé d'affaires en 1845, à la suite des événements qui troublèrent alors si profondément la République. Le Ministre des affaires étrangères de Sardaigne, comte de la Margaritta, a, dans ses *Mémoires* (2), rendu aux bons services du baron Picolet un hommage que nous sommes heureux de reproduire :

### ÉVÈNEMENTS DE L'ANNÉE 1846

« Depuis l'année précédente, de sérieux désaccords s'étaient élevés entre la France et la Grande-Bretagne d'un côté et le dictateur Rosas de l'autre. M. de Mareuil, chargé d'affaires de la France, et M. Ouseley, ministre de la Grande-Bretagne, quittèrent Buenos-Ayres et confièrent la protection des sujets et des bâtiments de leurs pays respectifs au baron Picolet d'Hermillon, chargé d'affaires de S. M.

« J'eus alors à m'applaudir de l'avoir choisi pour remplir les fonctions pénibles de cet emploi, car, malgré l'état de violence du gouvernement de Rosas, il réussit non-seulement à protéger les sujets sardes, mais encore à défendre les intérêts des puissances amies.

« Déjà, en 1838, pendant le blocus de Buenos-Ayres par l'escadre française, il avait rendu des services signalés : ils furent encore bien plus grands en cette circons-

(1) Il était né le 23 Prairial 1795 à Tarbes (Hautes-Pyrénées), pays de sa mère. On ne doit pas le confondre avec son frère Auguste Picolet d'Hermillon, nommé, peu de temps après lui, Consul général à Valparaiso.

(2) Memorandum historico-politique du comte Solar de la Marguerite. Chap. XIV, p. 365.



tance, puisque la France et l'Angleterre n'exprimèrent officiellement, dans le courant de cette année, combien on les avait appréciés à Londres et à Paris.

« La considération dont jouissent les agents d'une puissance tourne à son honneur : c'est pourquoi j'en fais mention, et aussi pour ne pas priver le baron Picolet de la louange qu'il mérite. »

M. Picolet d'Hermillon occupa son poste jusqu'à la fin de 1848, époque à laquelle il fut obligé d'abandonner la place, après avoir été chargé des intérêts des autres puissances dont les représentants avaient déjà quitté le pays et lorsque les menaces de Rosas mirent sérieusement sa vie en danger (1).

En 1849, peu de temps après son retour à Turin, M. Picolet fut investi des fonctions de ministre résident à Rio-Janeiro, et, au mois d'août 1852, il fut nommé Ministre de Sardaigne à Madrid, où il mourut en septembre 1854.

La vie des jeunes officiers sardes à Montevideo et à Buenos-Ayres semble n'avoir été qu'une succession de fêtes. Leur présence causait surtout une vive impression chez les jeunes filles. Beaucoup

(1) Don Manuel Ortiz de Rosas, né à Buenos-Ayres en 1793. Il eut, à partir du 7 mars 1831, un pouvoir presque absolu dans la République argentine et s'en servit pour commettre les plus atroces cruautés. Battu par Urquiza le 13 février 1852, il fut remplacé par lui à la tête du gouvernement.

espéraient trouver dans ces brillants danseurs, dans ces chanteurs à la voix chaude et émue, le compagnon futur de leur vie. Il ne leur aurait pas déplu de quitter les bords de leur grand fleuve pour venir dans cette Italie dont on leur racontait les merveilles.

Des mariages furent ébauchés et le lieutenant de Rochette ne fut ni plus sage, ni moins cruel que les autres. Après avoir troublé profondément le cœur de M<sup>lle</sup> Plomer, il s'embarqua la mort dans l'âme.... jusqu'au port prochain.

Au retour, le bâtiment sarde séjourna quelque temps à Bahia. Là, les dames furent moins farouches qu'à Rio Janeiro et l'amoureux officier put y nouer une nouvelle intrigue qui, par sa véhémence, racheta son peu de durée.

Les confidences qu'il adresse à sœur sont bien plus longues que nous ne les rapportons. Nous avons pratiqué de longues coupures dans son récit, débordant parfois d'un lyrisme, puisé dans les romans d'Eugène Suë plus que dans le souvenir de l'objet aimé.

Nous avons au contraire publié presque tout ce qui se rapporte à ces voyages des navires à voiles qui ne seront bientôt qu'un souvenir, et à la situation morale et politique des pays visités par M. de Rochette il y a plus d'un demi-siècle.

---

# VOYAGE AU BRÉSIL ET A LA PLATA

---

## CHAPITRE I<sup>er</sup>.

Départ de Gènes le 25 février 1834. La vie à bord. Le quart. En vue de Gibraltar le 14 mars; souvenir à Miss Rose. L'île de Ténériffe. Le lieutenant-général D. Moralès; les dames; les momies de Guanches. Passage de la ligne le 14 avril; fête de matelots. Les orages; les calmes. Arrivée à Rio de Janeiro le 4 mai. La ville; la population; le jardin botanique. Présentation au jeune empereur D. Pedro II. Les théâtres; les cafés. Théâtre de société français.

Ma chère sœur (1),

Sachant le plaisir que te font mes lettres et voulant tenir la promesse que je t'ai faite, je t'adresse une espèce de journal qui, sans ton amitié pour moi, ne t'offrirait rien d'intéressant.

Nous partîmes de Gènes le mardi soir, 25 février 1834, ayant une petite brise qui augmenta, et le lendemain à midi nous étions à la hauteur de Monaco; le 27 nous étions au travers des îles d'Hyères. Le vendredi nous eûmes vent contraire et nous nous mîmes à louvoyer; nous prolongeâmes une de nos bordées pour voir la rade de Toulon. Le lendemain nous étions sur les côtes d'Es-

(1) M<sup>lle</sup> Joséphine de Rochette, plus tard baronne de Grenaud.

pagne, et le dimanche matin nous vîmes l'île de Majorque. Nous restâmes en calme plusieurs jours à la hauteur des îles Baléares.

Notre vie de bord est assez agréable, la plus grande harmonie règne entre nous; nous déjeunons à neuf heures du matin, la gaité préside à notre table qui est de quinze personnes. Nous dinons à quatre heures, nos repas sont assez longs. Les heures du jour sont toutes employées. Lorsque je n'ai pas le quart de huit à midi, je m'occupe de mon journal. Je lis quelques chapitres d'histoire et j'étudie le portugais; le soir, ou pour mieux dire après dîner, la musique joue quelques morceaux d'opéra, des valse et des contredanses; nos jeunes gens dansent avec les filles du comte Palma et entre eux. Lorsque la nuit arrive, les uns restent sur le pont avec les officiers de garde; les autres se réunissent dans le carré des officiers où ils jouent aux échecs ou aux dames; quelques-uns vont dans la chambre du commandant où se trouve réunie la famille du comte Palma, composée de sa femme et de deux demoiselles qui ont seize ou dix-huit ans, avec le vice-consul et un jeune amateur de violon qui est très habile et joue des morceaux choisis; il y a aussi une ou deux personnes qui pincent de la guitare. Pour moi je lis, je prends du thé avec trois de mes camarades et, si je ne suis pas de garde, je vais me coucher. Quant à notre service, il est peu fatigant: un jour j'ai le quart de huit heures du matin à midi, la nuit qui suit j'ai celui

de minuit à quatre ; le jour suivant je n'ai pas de quart, mais je le prends à huit heures du soir jusqu'à minuit, le troisième jour j'ai celui de quatre heures après midi jusqu'à huit heures du soir, le quatrième jour j'ai de midi à quatre heures, et l'on recommence ainsi de suite, ce qui fait que nous avons alternativement deux nuits sans garde et deux nuits de garde. Le sous-lieutenant fait toujours le quart de quatre heures du matin à huit heures. Chaque officier est en outre chargé d'une partie du bâtiment : l'un a le grément, l'autre la batterie, un autre l'entre-pont, un quatrième a la cale, etc., etc. La prière a lieu à cinq heures et demie. Dans la matinée, de dix heures à midi, on fait faire l'exercice du fusil aux matelots qui, étant venus dernièrement au service, ne le savent pas encore ; enfin notre journée est si remplie d'occupations qu'elle nous paraît courte. J'ai dans ma garde un garde-marine de 1<sup>re</sup> classe (*enseigne*), un de seconde et un élève ; pendant la nuit nous caissons et nos quatre heures sont bientôt passées.

Le onze mars, nous étions à la hauteur de Carthagène ; nous y rencontrâmes un bâtiment portant notre pavillon qui se dirigeait à Marseille. Nous profitâmes de ce que nous étions en calme pour lui remettre quelques lettres.

Nous étions presque toujours sans vent et nous ne nous approchions que bien lentement du détroit de Gibraltar. Enfin, le 13, souffla une jolie brise d'Est-Sud-Est qui alla en augmentant. Le 14, à la

pointe du jour, nous découvrîmes le mont Gibraltar; le temps, qui jusqu'alors avait toujours été très clair, commença à se couvrir, la brise devint plus fraîche, à neuf heures nous étions dans le détroit. J'éprouvai une sensation agréable en retrouvant le lieu de mes premières et chastes amours, que je n'avais plus vu depuis 1825. Ma lunette braquée sur la pointe d'Europe, je cherchai à reconnaître les sites que j'avais parcourus tant de fois avec Miss Rose; nous filions 9 milles par heure, l'on m'arracha de mes rêveries en m'annonçant que le déjeuner était servi.

Lorsque je montai sur le pont, le rocher était déjà loin derrière nous, couvert de nuages; nous étions au travers de Tanger, nous filions 11 milles  $1/2$  par heure. Je me retournai du côté de l'Andalousie pour donner un dernier adieu à la vieille Europe. Le Commandant, voyant un si beau vent, voulut en profiter; et renonçant à aller à Cadix, nous fîmes route pour l'île de Madère.

Le 14, précisément le jour de naissance d'un de mes camarades, celui du duc de Savoie (1), et l'époque fixée pour reconnaître le prince Eugène (2), était le jour où nous entrions dans l'Océan; que de motifs pour le célébrer. Notre dîner fut très gai et assez bruyant, nous n'oublîames pas les santés, la première fut en l'honneur du Roi et la dernière aux amis absents.

(1) Victor-Emmanuel II.

(2) Le prince Eugène de Savoie-Carignan.

Le 15, à midi, nous étions à 140 milles de Gibraltar, mais le vent nous avait abandonnés, nous étions ballottés par les longues vagues de l'Océan, le temps était pluvieux et l'horizon ainsi que le ciel étaient couverts de gros nuages qui, de temps en temps, nous donnaient de fortes averses. Ce temps dura deux jours; le troisième, le ciel s'éclaircit, nous eûmes un peu de vent; mais l'horizon ne put se débarrasser des nuages, les uns naissant au moment où d'autres se dissipaient.

Aujourd'hui, 18 mars, nous sommes encore à 260 milles de Madère (nous en avons fait 320 depuis le détroit); c'est probablement de cette île que je finirai ma lettre qui te parviendra Dieu sait quand.

Le 22 mars, lorsque nous avons été près de Madère, le temps était si favorable que nous en avons profité pour continuer notre route jusqu'aux Canaries, où nous étions sûrs de trouver les vents alizés. Aujourd'hui, à la pointe du jour, nous avons découvert l'île de Ténériffe où nous sommes venus mouiller pour remplacer notre eau et notre vin; nous ne nous y arrêtons que 24 heures. Plusieurs de mes camarades qui ont été à terre sont revenus enchantés de la ville de Santa-Cruz, qui a 8 ou 9 mille habitants. Les maisons n'ont que deux étages et des balcons en fer, elles paraissent très propres; les environs de la ville sont bien cultivés. Les montagnes de la partie Nord-Est de l'île sont découpées en forme de pyramide et sont très ari-

des. Demain dimanche, j'irai à terre et je verrai les Canariennes qu'on dit belles.

Je fus un de ceux qui firent visite au Gouverneur, le lieutenant-général D. Thomas Moralès ; vrai type espagnol, petite taille, l'air très grave, cérémonieux, il nous reçut très bien, nous fit ses offres de service et tous les compliments d'usage d'un gouverneur envers des officiers de marine d'une nation étrangère et amie. Comme c'était un dimanche, en sortant de chez le Gouverneur, nous fûmes à l'église pour y voir les dames : il y en avait plusieurs à genoux ou assises sur leurs talons, ayant chacune un tapis sous elle qu'un laquais a soin d'étendre par terre ; suivant l'ancien usage espagnol il n'y a pas de chaises dans l'église. La plupart de ces dames avaient de très beaux yeux et de belles dents, la taille fine, bien chaussées. Elles me rapellèrent les belles Andalouses si gentilles, si vives, si coquettes ; j'aurais voulu que notre séjour à Santa-Cruz n'eût pas été si court. Nous trouvâmes dans cette ville un vieux gentilhomme génois qui, depuis près de quarante-cinq ans, est au service d'Espagne ; il a le grade de colonel. Il nous vit avec plaisir, et nous offrit d'aller chez lui visiter son petit musée ; il nous montra la momie d'un Guanche, très bien conservée. Celles d'Egypte sont pliées dans des bandelettes de toile, celles des Guanches sont dans des peaux. Les Guanches étaient les habitants des îles Canaries qui furent conquis et massacrés par les Espagnols et finirent par se retirer dans des ca-



vernes autour du pic de Ténériffe et d'autres montagnes escarpées ; c'est dans ces antres presque inaccessibles, dans des cratères éteints du volcan, qu'on a trouvé ces momies qui sont maintenant très rares. Ces insulaires n'avaient point d'outils en fer.

Au coucher du soleil, nous aperçûmes le signal de partance hissé au mât de misaine ; nous retournâmes à bord où, au lieu de trouver les préparatifs de départ, nous vîmes qu'on dansait. Quelques dames, amies de l'épouse de notre consul, qui, ce jour-là, avait eu à dîner le Commandant et la famille du comte Palma, étaient venues accompagner nos passagères et n'avaient pu refuser de danser. L'approche de la nuit fit cesser les danses, les dames retournèrent à terre. Nous gardâmes à bord plusieurs jeunes messieurs ; on leur servit du thé, du punch et des rafraîchissements. Notre amateur de violon nous joua plusieurs morceaux de musique qui furent très applaudis ; à onze heures, ces messieurs prirent congé de nous en nous souhaitant un heureux voyage et ayant l'air enchanté de l'accueil que nous leur avions fait. Le lendemain, 24 mars, nous mîmes à la voile à midi.

Deux jours après notre départ de Ténériffe, nous trouvâmes les vents alizés qui nous poussèrent rapidement en avant ; le 27, à onze heures du soir, nous passâmes le Tropique du Cancer. Nous étions donc sous la zone torride et nous nous en apercevions, car la chaleur devenait tous les jours plus

forte sur le pont. A l'ombre, le thermomètre était au-dessus de 20 degrés (1). Dans la soirée du 30 mars, nous étions à hauteur du Cap Vert. Nous eûmes pendant plusieurs jours le temps très brumeux. Le 4 avril, à midi, nous avions le soleil perpendiculaire sur notre tête, le vent commença à faiblir, et ce ne fut que le 14 avril, à onze heures du soir, que nous passâmes la ligne équinoxiale par 23'10' de longitude ouest. Il y avait quelques jours que nous avions fait connaissance avec les pluies des tropiques. Le ciel est ordinairement parsemé de nuages; il y en a qui se forment sur l'horizon, montent avec rapidité, couvrent l'azur du ciel et éclatent en une forte pluie qui ne dure que quelques minutes et laisse de nouveau voir un beau ciel. Ces orages se renouvellent plusieurs fois dans les vingt-quatre heures. Il y a aussi quelques jours sans orages.

Comme à bord nous n'avions que peu de personnes qui eussent passé la ligne, on ne fit pas la cérémonie du baptême. En revanche, le Commandant, voulant régaler l'équipage, fit faire une distribution extraordinaire de morue et donna une bouteille de vin des Canaries à chaque individu. Il faudrait ici la plume d'Eugène Suë, ou celle de Cooper, pour décrire cette scène maritime : une vraie orgie de bord. Il était quatre heures de l'après-midi, le temps serein. Une petite brise d'Est-Sud-Est gonflait légèrement les voiles de la frégate et nous faisait faire cinq nœuds à l'heure; l'é-

(1) *Réaumur.*

quipage, placé par groupes de huit, était assis à la turque, les jambes croisées autour d'une nappe de toile à voile étendue sur le pont. Au milieu de chaque nappe, il y avait une large gamelle, peinte extérieurement en bleu de ciel, remplie de morue, apprêtée avec soin et assaisonnée avec des poivrons et force poivre. Chacun des huit individus, composant les vingt-huit groupes, plongeait sa fourchette dans la gamelle, et, de temps en temps se mettant le bidon sur le nez, buvait à long trait le vin des Canaries. Des morceaux de fromage de Hollande et de biscuit étaient répandus sur la nappe et allaient en diminuant assez promptement. A mesure que les gamelles se vidaient, le vin n'augmentait pas dans les bidons, mais le bruit des voix s'élevait : ce n'était plus le sourd bourdonnement qui règne ordinairement pendant les repas des matelots, c'étaient des rires bruyants, quelques blasphèmes et, par-ci-par-là, quelques fiers coups de poing qui, à peine reçus, étaient rendus. Cependant on avait dressé l'orchestre à l'arrière. La musique commença et le bal s'ouvrit. Quel bal ! que de grâces, quelles révérences ! cela ne se peint pas, il faut le voir. Plus d'un au milieu d'un pas de basque, ayant la tête plus pesante que le reste du corps, allait battre lourdement contre le bord, tombait entre les coulisses des caronades et restait là ivre-mort. Le nombre des danseurs diminuait à vue d'œil, on commença des jeux, des jeux de matelots trop longs à décrire ; deux matelots dansèrent la tarentelle, c'étaient les grimaces les plus

grotesques, les positions les plus lascives, une vraie bacchanale ; et plus les danseurs se rendaient hideux à force de contorsions, plus ils étaient applaudis. Enfin un gros nuage qui s'élevait de l'horizon et annonçait l'orage fit commander : *tout le monde à son poste*. Ce fut le signal de rentrer dans l'ordre ; aussitôt le plus grand silence régna sur le pont. On serra les voiles légères, on cargua les autres et tout était prêt pour recevoir l'orage. La pluie tomba en grande quantité et longtemps.

Dans la matinée du 16, il ne restait d'autres marques de l'orgie de la veille que quelques yeux pochés. La pluie, qui était tombée par torrents, avait bien vite rafraîchi les cerveaux et chaque matelot avait repris son train de vie ordinaire. Cette vie si fatigante, si remplie de périls et qui le rend si insouciant, si fier, fait qu'il regarde d'un œil de mépris tous ceux qui ne sont pas marins ; aussi les qualifie-t-il de *paysans*.

Après avoir passé la ligne, nous eûmes encore quelques journées de calme pendant lesquelles nous fîmes peu de chemin. Ce fut une joie générale quand nous atteignîmes les vents généraux de l'hémisphère méridional qui nous accompagnèrent jusqu'au 25 avril. Ce jour-là, à quelques centaines de milles de la côte, nous trouvâmes les vents variables. Le 28, nous eûmes un orage beaucoup plus fort que les précédents ; il dura plusieurs heures. La pluie tombait à seaux, mais la mer était calme ; nous avançons assez vite vers la côte du Brésil.

Et puis encore des calmes désespérants ! Enfin, le 1<sup>er</sup> mai, à midi, nous étions sous le Tropicque du Capricorne et nous dirigeâmes à l'ouest. Au coucher du soleil, la vigie cria : *terre ! terre !* plusieurs personnes montèrent sur les haubans, quelques-uns dans les hunes, pour voir si vraiment c'était la terre et non un nuage ; mais, dans ces parages, il n'y a presque pas de crépuscule et la nuit vint avant qu'on pût s'en rendre compte.

Le 2, à la pointe du jour, nous vîmes la terre, nous en étions assez près, mais nous ne pûmes arriver au mouillage ; ce ne fut que le lendemain soir que nous laissâmes tomber une ancre à l'entrée de la baie de Rio-Janeiro. Le 4, nous allâmes mouiller vis-à-vis de la ville.

Il y a peu de points de vue qui soient aussi pittoresques que celui qu'offre Rio-Janeiro. La ville, qui est d'environ deux cent mille âmes, est dominée par sept collines. La baie, très grande, est parsemée d'îles couvertes de maisons d'un très bon effet. Les montagnes qui entourent cet immense bassin sont presque toutes découpées en pain de sucre et couvertes d'arbres. Quant à la ville, je n'en connais que la partie en plaine : les rues, tirées au cordeau, sont assez larges, mais très sales ; il y a des espèces de trottoirs, des places immenses ; les maisons sont en général d'un seul étage et ont l'air propre. Il y a de belles boutiques, des magasins bien fournis, de grands cafés, etc., etc. ; nous avons payé un très modique dîner huit francs par

tête, sans y comprendre le café. Ici tout est plus cher qu'à Londres. Les étrangers sont en grand nombre. Les premières maisons de commerce sont anglaises ; les boutiques de modes ou magasins de nouveautés sont tenus par des Français et des Françaises ; les hôtels et cafés, par des étrangers de toutes les nations. Les nègres forment les deux tiers de la population, ils sont presque tous esclaves.

Aujourd'hui, 7 mai, nous avons été rendre visite en corps au premier ministre qui nous a bien reçus. C'est un homme encore jeune, qui a très bonne mine. Après-demain, nous aurons une audience de l'Empereur D. Pedro II, qui n'a que neuf ans, et qu'on paraît aimer beaucoup.

Les messieurs de La Rue (1) avaient eu la bonté de me remettre plusieurs lettres de recommandation. Je suis allé les présenter, mais je n'ai trouvé qu'un seul des négociants à qui j'étais adressé. Il m'a très bien reçu et m'a offert des lettres pour Buenos-Ayres et pour les autres ports que nous devons visiter.

Le 8, le Commandant, deux de mes camarades et moi, sommes allés avec plusieurs négociants voir le Jardin botanique qui se trouve à trois petites lieues de la ville. Il est très grand, bien tenu, et nous y avons trouvé une grande quantité de plantes tout à fait nouvelles pour nous : l'arbre à

(1) Banquiers de Genève, établis à Gènes.

pain, le thé, le palmier royal, le *sapindus saponario* ou l'arbre à savon, etc. De là, nous sommes allés nous promener dans la campagne. La végétation est magnifique, le pays très pittoresque et parsemé de jolies petites maisons très propres; mais l'agriculture est négligée, elle manque de bras, et les chemins ne sont point soignés, on peut dire que la campagne est encore vierge. Ce n'est que la belle nature sans l'aide de l'art, car on ne cultive vraiment que la canne à sucre.

Le 8, nous fûmes présentés à l'Empereur qui nous reçut entouré du conseil de régence. Le comte Palma lui fit son discours, l'Empereur regarda ses régents; puis il nous remercia et ce fut fini. Je sortis du palais en faisant de tristes réflexions sur ce jeune prince qui, n'ayant que neuf ans, se trouve placé à la tête d'un peuple qui n'a ni religion, ni lois (1).

Le soir, M. de Thermin, chargé d'affaires prussien, pour qui j'avais une lettre de recommandation, me conduisit, ainsi qu'un de mes camarades, à un bal que donnait un Anglais, dans une espèce de maison de campagne située au bord de la mer. Toutes les dames que nous y trouvâmes, à l'exception de deux ou trois, étaient anglaises, aussi cette réunion était assez froide; je dansai peu. Je vis là le ministre d'Angleterre, M. Fox, pour qui

(1) Les prévisions pessimistes de M. de Rochette ne se sont pas réalisées.

j'avais une lettre que je n'avais pas encore remise ; il y avait aussi le contre-amiral anglais. C'est un vieux brave marin de la famille de Seymour, qui a eu le bras emporté par un boulet de canon et qui, dans la guerre, a capturé deux frégates françaises en moins de six mois.

Le 9, je pris une voiture pour aller porter ma lettre au ministre d'Angleterre, qui demeure à la campagne. Je ne le trouvai pas chez lui et je n'en fus pas fâché, car M. Fox est un peu misanthrope, ne voit presque personne.

Je profitai de la voiture pour visiter le Jardin public qui est assez joli ; le soir, je fus voir le théâtre. Depuis le départ de D. Pedro I<sup>er</sup>, il n'y a plus eu d'opéra italien. Dans ce moment, il n'y a qu'une mauvaise compagnie dramatique portugaise. Comme c'était une soirée à bénéfice, le théâtre était rempli, mais il y avait fort peu de beau monde. La salle n'est point mal, mais très peu éclairée. En sortant du spectacle, je fus voir une espèce de bal masqué que donne tous les samedis un cafetier piémontais ; c'est encore une manière de faire de l'argent, car le billet d'entrée est assez cher. On danse dans la grande salle du café ; en haut, on trouve des tables de jeu et on sert à souper à ceux qui veulent le payer. Les femmes qui vont à ce bal ne sont guère que des faiseuses de modes françaises ; elles sont toujours masquées et on en trouve quelquefois de gentilles.

Le 10, dimanche, nous avons été saluer les offi-



ciers du vaisseau anglais qui étaient venus nous voir ; nous avons visité le vaisseau dans tous ses détails, il se nomme *le Spartiate* ; les Anglais le prirent aux Français à Aboukir. Ce jour-là, nous avions un grand dîner à bord que donnait le Commandant aux négociants qui nous avaient conduits au Jardin botanique. Ces messieurs nous apportèrent des billets pour un théâtre d'amateurs français où l'on joue des vaudevilles tous les quinze jours. La salle est assez grande : il y a une grande galerie pour les dames, les hommes sont au parterre. Les acteurs sont des jeunes gens du commerce, qui jouent très joliment ; les plus jeunes font les rôles de femmes et s'en tirent à merveille.

L'orchestre est aussi composé d'amateurs, et j'ai rencontré parmi eux un M. Python, de Chambéry, qui tient ici un magasin de chapelier.

Il y avait là de très jolies figures, des femmes mises avec grâce, qu'on peut retrouver en courant les magasins de nouveautés de la principale rue. Jusqu'à présent, je puis dire que je n'ai pas encore vu une dame brésilienne, car elles ne sortent presque jamais de chez elles et il est difficile d'être introduit dans leurs maisons ; il n'y a presque pas de société. Depuis le départ de D. Pedro I<sup>er</sup>, toute espèce de luxe a disparu, les grandes familles portugaises sont retournées en Europe et les Brésiliens riches se sont retirés dans leurs terres. Rio-Janeiro n'est plus une capitale brillante, mais une ville de commerce où les Européens viennent tâcher de faire fortune.

Nous partirons d'ici dans peu de jours pour aller à Montevideo et à Buenos-Ayres; en revenant, nous passerons à l'île de Sainte-Catherine, cela nous prendra environ deux mois, et, au commencement d'août, nous quitterons Rio-Janciro pour aller à Bahia et de là en Europe.

16 mai, il vient d'arriver une corvette française partie il y a cinquante jours de Toulon.

---

## CHAPITRE II.

Départ pour Montevideo le 25 mai. Avaries. Montevideo; les habitants; toilettes des dames. Visite aux autorités. Un bal à bord. L'opéra italien. Voyage à Buenos-Ayres. La famille Plomer. M. Antoine Dumoyer. La cathédrale. Renseignements politiques; les *Unitaires* et les *Fédérés*. Visite au gouverneur. La comédie espagnole au théâtre. La maison de campagne du consul de France. Grand dîner chez D. Pedro Plomer. Rencontre d'un compatriote, E. Gouvernon, de Rumilly. Un *Saladero*. Le *matté*. Les rues; le cimetière de Buenos-Ayres. Dîner et soirée chez un Français. Visites à l'amiral Brown; au ministre de la marine. Dîner chez D. Riglos. Dernière soirée auprès d'Héloïse. M. Ferraris. Le général Rivadavia. M. Sonnet, de Montmélian. Adieux à M<sup>r</sup> Plomer. Départ de Buenos-Ayres. Retour à Montevideo; promesses de mariage des officiers. Visite de la cabine du lieutenant. Préparatifs de départ; gros temps; tendres adieux; le marin Figaro.

Le 25 mai, nous mettions à la voile pour Montevideo; les premiers jours, notre navigation fut assez bonne, mais le vent devint contraire et le temps commença à se gâter, nous sentions le changement de température; le lendemain, le froid était vif, la mer houleuse et le vent se mit à souffler avec force. Malgré toutes les précautions que nous avions prises, nous essayâmes quelques avaries et nous fûmes obligés de changer de route; en moins de 32 heures nous avions fait 360 milles hors de notre direction. Ce ne fut que le 13 juin que nous vîmes la terre de Maldonado, nous étions en calme et nous

n'avancions presque pas. Le 14, nous mouillâmes l'ancre parce que, étant près des bas fonds et ayant les courants contraires, nous ne faisons que nous écartier de notre route. Nous remîmes à la voile le 15, à 3 heures du matin, et, à midi, nous étions à l'ancre sur la rade de Montevideo. Comme il y a très peu de fond nous fûmes obligés de mouiller à peu près à trois milles de la ville ; la mer toujours très grosse, le ciel couvert de nuages et la rade ouverte de presque tous les côtés, ne nous consolait guère de la navigation pénible que nous avions eue pendant notre traversée. Cependant le 16, le temps était plus calme et la ville de Montevideo s'offrait à nos regards. Elle est agréablement située sur un plateau très peu élevé au-dessus du rivage de la mer, le dôme de sa cathédrale, flanquée de deux clochers en forme de tours carrées et située au milieu de la ville, s'élève majestueusement et se découvre de loin : à l'ouest l'on voit la montagne de Montevideo qui donne son nom à la ville et qui est la seule que l'on trouve sur la gauche de l'embouchure du Rio de la Plata. La ville est de 12 à 14 mille âmes ; les rues tirées au cordeau sont larges, ayant des trottoirs de chaque côté, plusieurs ne sont pas pavées et celles qui le sont, le sont mal ; cela fait qu'après la pluie les rues sont remplies de boue et que les trottoirs seuls sont praticables. Les maisons, bâties en briques et bien blanchies, n'ont qu'un rez-de-chaussée et un étage ; les fenêtres des rez-de-chaussée sont gar-

nies de barreaux en fer, les fenêtres de l'étage ont des balcons; l'intérieur des maisons est propre, on trouve beaucoup de luxe dans les appartements; des tapis anglais et des meubles d'acajou. Je n'ai pas vu un salon où il n'y ait un *piano-forte*; à côté de chaque salon, il y a une chambre à coucher ornée avec élégance et dont la porte, toujours ouverte, laisse voir un lit en acajou sculpté. Les habitants sont très sociables; les femmes sont jolies, aimables, pleines de grâce, vives, enjouées et presque toutes musiciennes. Elles sont mises à l'espagnole, toujours coiffées en cheveux, portant un peigne en écaille travaillé à jour, ayant jusqu'à trois pieds neuf pouces de tour; cela choque la vue au premier abord, mais l'œil s'y habitue vite. Lorsque les femmes sortent, elles placent un voile de dentelle ou de crêpe ou de tulle, ou bien un châle en soie sur le peigne; elles se drapent avec leur châle *de cinq quarts*, et quand il fait froid, elles ont un manteau comme les vôtres. Toutes les femmes en général ont de très jolis pieds, elles sont toujours chaussées avec soin, et elles ne portent que des bas de soie et les robes très courtes; lorsqu'elles vont à l'église, elles sont vêtues de noir; un nègre ou une négresse les suit et porte un tapis qu'il étend par terre et sur lequel elles se mettent à genoux.

Deux jours après notre arrivée, nous fîmes en corps faire une visite aux chefs du gouvernement. Le vice-président de la République orientale de

L'Uruguay (c'est ainsi que se nomme la République dont Montevideo est la capitale et qui, en tout, forme de 80 à 90 mille âmes) nous reçut, ayant à ses côtés le ministre de guerre et marine, et celui des affaires étrangères et de l'intérieur. Celui-ci qui parle bien français prit la parole et exprima au Commandant le plaisir qu'ils éprouvaient de voir une frégate de S. M. le Roi de Sardaigne; il nous offrit ses services et chargea le Commandant de dire au Roi que ses sujets avaient toujours trouvé protection auprès des employés de leur République et qu'elle désirait ardemment que S. M. nommât un consul qui pourrait augmenter et faciliter le commerce entre les deux nations.

Huit jours après notre arrivée, un dimanche, nous eûmes près de quatre cents personnes qui vinrent visiter notre frégate. Comme nous étions à une petite lieue de la ville, les dames s'embarquèrent à bord de deux petits bâtiments qui hissèrent le pavillon sarde au grand mât et saluèrent le Commandant de onze coups de canon; nous rendimes les deux saluts et un moment après l'on dansait à bord. Nous avions préparé une grande quantité de gâteaux, de biscuits, de pâtés, de sucreries, de meringues, de fruits, de thé, de café, de crèmes, vins et liqueurs, etc. Il était presque nuit quand ces dames s'en retournèrent, plusieurs de nos jeunes officiers les accompagnèrent et, depuis lors, il n'y a pas de maison où nous ne soyons invités et fêtés. Nous avons trouvé à Montevideo un opéra

italien très passable, la première chanteuse est vraiment bonne; on nous fit demander de permettre que notre musique jouât au théâtre, ce qui fut accordé. Dès son premier morceau, il y eut de grands applaudissements et le théâtre retentit des cris de : *vive les Sardes! vive les Italiens!...*

Mes camarades ont opéré une révolution dans les danses du pays; au lieu de la valse lente et compassée qu'on y dansait, à présent on vole comme chez nous, et le cotillon a remplacé le menuet qu'on y danse encore.

Le Commandant devant se rendre à Buenos-Ayres, j'obtins d'être au nombre de ceux qui l'y accompagneraient. Nous nous embarquâmes le jeudi soir, 26 juin, à bord d'un des *Packets* privilégiés qui font le service de Montevideo à Buenos-Ayres et sont presque tous commandés par des Génois. Le capitaine nous reçut on ne peut mieux; il était tout fier d'avoir à son bord le Commandant et une partie des officiers de la première frégate sarde qui visitât ces parages.

Il y a si peu de fond que les embarcations ne peuvent pas aborder au rivage; nous en étions à deux portées de fusil, lorsque nous trouvâmes deux voitures à quatre chevaux qui nous attendaient. Du canot nous passâmes dans les voitures, c'était une chose tout à fait nouvelle pour nous.

*M. de Rochette raconte ici que les officiers sont l'objet d'attentions de toutes sortes de la part d'une famille de négociants, MM. Plomer. Dans un*

*dîner, il est présenté à M<sup>lle</sup> Héloïse Plomer, jeune fille de 14 ans; une vive sympathie, suivie d'un ardent amour, ne tarde pas à naître dans leurs cœurs. Un fâcheux convie les officiers à un bal où ils doivent le suivre :*

Je ne dansai qu'une contredanse et je me serais ennuyé à mourir, si je n'avais rencontré un M. Dunoier, qui est de Montmélian. Je passai la soirée à causer avec lui de notre chère Savoie (1)

Le 29 juin, fête de saint Pierre, nous fûmes entendre la messe à la cathédrale, c'est une belle église où l'on voit une infinité de drapeaux pris aux Espagnols à l'époque de la guerre de l'Indépendance; il y en a aussi de brésiliens et un anglais : celui-ci fut pris en 1807. Les Anglais s'étaient rendus maîtres de Buenos-Ayres, les habitants se levèrent en masse et les chassèrent.

Nous allâmes faire visite aux chefs du Gouvernement. La République argentine dont Buenos-Ayres est la capitale, est divisée en deux partis : celui des Unitaires qui veulent que toutes les républiques de l'Amérique méridionale n'aient qu'un seul Gouvernement; qu'elles soient sujettes aux mêmes lois et que Buenos-Ayres soit la capitale de toutes les provinces et la résidence des députés.

L'autre parti, qui est le dominant, sous le nom

(1) C'est celui qui est devenu consul de Sardaigne à Buenos-Ayres. (Voir l'Avant-propos.)



de Fédérés, veut que chaque république soit libre et indépendante, qu'elle se gouverne comme bon lui semble et qu'il n'y ait qu'un pacte d'union offensive et défensive. — ce qui fait que sous ce prétexte ils sont toujours en guerre entre eux. Le chef de la République argentine porte le titre de Gouverneur, il a trois Ministres : celui des affaires étrangères, celui de guerre et marine et celui de police.

Le Gouverneur nous reçut ayant avec lui le Ministre de la marine; après les premiers complimens d'usage ils nous firent asseoir. Le Ministre de la marine, M. Guido, qui parle français, exprima au Commandant le désir que la République argentine avait de voir nommer un consul sarde qui pût protéger les intérêts des sujets de S. M. qui sont au nombre de douze mille établis dans les Etats de la République (1). Il nous offrit ses services et nous dit combien il serait heureux de voir le commerce devenir plus actif entre les deux nations, etc., etc.

Le Commandant avait plusieurs différends à arranger entre des capitaines marchands et les propriétaires des bâtimens; il avait aussi à recevoir les visites des employés du Gouvernement et celles des sujets du Roi et d'autres italiens établis dans cette capitale. La matinée était consacrée à ces occupations fort ennuyeuses. Nous avions tous

(1) Ce nombre aura bientôt centuple.

les jours trois ou quatre personnes à déjeuner et six ou sept autres qui venaient assiéger le Commandant. Don Pepe ne manquait jamais de venir nous voir et nous allions, un de mes camarades et moi, courir les magasins tandis que le Commandant, aidé d'un autre officier qui lui servait de secrétaire, traitait d'affaires.

Le général, ministre de la police, nous avait invités à prendre le thé chez lui et à aller au théâtre dans sa loge ; nous y fûmes, il nous présenta à son épouse et à sa belle-sœur que nous accompagnâmes au spectacle. Il n'y a maintenant que la comédie espagnole. Les acteurs sont médiocres ; on donnait une pièce traduite du français et que j'avais vu jouer à Chambéry. Le 2, nous fûmes faire visite au Consul général de France, qui habite une maison charmante à l'extrémité de la ville et vis-à-vis de la maison de campagne de M. Plomer. La vue est magnifique et son jardin à l'anglaise est bien soigné. Souvent les eaux du Rio en baignent les murs ; on voit de là les bâtiments qui sont à l'ancre, les bateaux qui vont et viennent, les gens de la campagne qui sont à cheval et vont toujours au galop. Ici on ne ménage pas les chevaux qui ne valent guère que vingt francs, et l'on s'en sert même pas pour aller à la pêche. Je cueillis un bouquet de violettes pour Héloïse. En rentrant en ville nous fûmes *en maison Plomer* (1) pour dîner et nous y passâmes la soirée.

(1) Italianisme.

Don Pedro donna un grand diner ; il y avait le ministre des affaires étrangères, celui de la marine, le général de la police, le premier officier des affaires étrangères, le général Alvez, fils du marquis espagnol de ce nom, et l'un des premiers généraux de la République, l'amiral Brown, anglais d'origine et qui est le Nelson du Rio de la Plata, le chargé d'affaires d'Angleterre, le Consul général de France et plusieurs autres personnes des plus notables. Nous étions trente à table. Le lendemain nous allions monter à cheval, pour aller voir les environs de la ville, quand un domestique vint me dire qu'on me demandait. Je sors et quels furent ma joie et mon étonnement en reconnaissant Eugène Gouvernon (1), mon ancien camarade de collège. Je lui saute au cou et nous nous embrassons comme de bons amis. Il me raconte que deux fois il a fait sa fortune et que deux fois il l'a perdue, qu'il recommence pour la troisième ; que maintenant il y a trois ans qu'il est à Buenos-Ayres, qu'il y a un petit café et qu'il est aussi associé dans une confiserie ; nous parlons de Rumilly, de ses parents, etc., etc ; il me quitte en me donnant son adresse. Je monte à cheval avec plusieurs messieurs et nous sortons de la ville pour aller courir la campagne et voir un établissement où l'on fait sécher la viande que l'on envoie à la Havane et au Brésil, où elle est la principale nourri-

(1) De Rumilly.

ture des nègres. Ces établissements se nomment *Saladero*, c'est une chose bonne à voir une fois. Les bœufs sont dans un grand enclos; un homme à cheval y entre, lance un laço à nœud coulant à la tête du bœuf qu'il a choisi, part au galop et entraîne l'animal hors du bercail; celui-ci se cabre, se débat, un autre homme à cheval lance un second laço aux jambes du bœuf, puis les deux cavaliers le traînent dans le lieu où on doit le tuer. Un homme armé d'un grand couteau le lui enfonce dans le cou; la pauvre bête tombe, quatre écorcheurs la dépècent en cinq minutes. Ils en abattent ainsi 100 à 150 dans une matinée. L'après-midi on place la viande dans un grand réservoir où on la sale : elle reste dans le sel pendant quelques jours, puis on la place sur des crochets où on la laisse se dessécher. Cette opération se fait dans un hangar où l'air entre de tout côté. On tire parti de toutes les parties de l'animal; après avoir retiré de l'huile des os on les fait sécher et on les brûle en guise de bois; avec la graisse on fait le suif; avec les muscles, les nerfs et d'autres parties des chairs ou de la botte on fait de la colle. Les cuirs sont très estimés et on en fait un grand commerce ainsi que des cornes; on a soin de recueillir le crin. On calcule qu'au bout de trois ans le propriétaire d'un bercail double son capital. Il y a des personnes qui ont jusqu'à 60 ou 80 mille bœufs: il y a des pâturages immenses; on ne cultive presque pas la terre, les gens de la campagne sont très so-

bres, un morceau de bœuf rôti leur suffit pourvu qu'ils aient du tabac, car ils fument beaucoup. Ils aiment passionnément une espèce de boisson qui ressemble un peu au thé. On hâche une plante qu'ils appellent *matté*, on la place dans une noix de coco ou dans une gourde, on y met un charbon ardent dessus, puis on y verse de l'eau bouillante qu'on suce avec une petite canne ou tuyau.

Le *Matté* est aussi en usage à la ville; mais on le prépare différemment; on y met du sucre qu'on brûle avec un charbon ardent et à l'eau bouillante; on ajoute quelques gouttes de lait. Le vase dans lequel on le sert est ordinairement une noix de coco montée sur argent, le tuyau est aussi en argent. Dès que l'on arrive dans une maison on vous offre le *matté*. Les premiers jours je le trouvais détestable; je m'y suis habitué et, tous les soirs, Héloïse me l'offrait. Mais revenons au Saladero. Le Directeur avait fait préparer un morceau de bœuf, embroché et rôti sur les braises; il planta la broche en terre et chacun de nous en prit une tranche. Nous trouvâmes ce rôti délicieux.

Nous remontâmes à cheval pour rentrer en ville très satisfaits de notre course. Nous traversâmes la ville qui a plus d'une lieue de longueur sur trois quarts de lieue de largeur. Les rues sont toutes tirées au cordeau; les maisons, bâties comme celles de Montevideo, sont presque toutes d'un seul étage; il y a de grandes places et plusieurs églises, la ville est toute en plaine. Du côté du nord, il y a de fort jo-

lies maisons de campagne avec de beaux jardins. Nous mîmes pied à terre pour visiter le cimetière qui est de ce côté, nous y vîmes une infinité de mausolées en marbre, dont plusieurs très beaux. Ils viennent tous de Gènes. Les plus remarquables sont ceux élevés par le gouvernement à la mémoire de plusieurs colonels ou généraux qui, après avoir bien servi leur pays, ont fini par être victimes des factions et ont été fusillés par ceux pour lesquels ils avaient combattu. Toutes les épitaphes sont en espagnol ; une surtout attira notre attention, la voici : *Don J. Alvarez fut assassiné par ses amis le 5 mai 1828. Cette pierre lui est dédiée par son frère.*

Il était près de quatre heures quand nous rentrâmes à l'hôtel faire notre toilette pour aller dîner chez un riche négociant, qui a épousé la belle-fille du consul de France ; aussi tout était à la française. La maîtresse de la maison, jeune et jolie personne, parlait bien le français, et faisait avec grâce les honneurs de la maison. Sa mère et deux de ses sœurs étaient du diner ainsi que le consul général et plusieurs autres messieurs. Le soir, il vint plusieurs dames ; on fit de la musique ; on chanta des morceaux d'opéras italiens, et on finit par danser. Il fallut faire comme les autres ; j'engageai pour une française (1), une des demoiselles du vice-consul de France, jeune personne

(1) Contredanse.

charmante et grande musicienne. Je lui parlai de la France, du voyage qu'elle avait fait ; elle me répondit à tout avec esprit, puis elle demanda s'il y avait longtemps que j'avais quitté la France. — Je n'y ai jamais été, lui dis-je ; mais, comment Monsieur, n'êtes vous pas français ? Je lui répondis que j'étais italien ; elle parut fort étonnée et me demanda si, en quittant le beau ciel d'Italie, je ne m'étais pas fait une autre idée de l'Amérique, qu'elle même s'était attendue à voir les belles forêts vierges dont on lit de si jolies descriptions, et qu'elle avait été bien attrapée quand elle n'avait trouvé que des plaines immenses, sans montagnes, sans forêts, ayant à peine quelques saules et des peupliers. Telle est, en effet, la nature de cette partie de l'Amérique. Je lui parlai de la belle végétation du Brésil qui répondait à l'idée qu'elle s'était formée. Lorsque je lui dis qu'à la fin de décembre je serais en Italie, elle répondit : Ah ! que vous êtes heureux ! Dans toute la soirée je ne dansai que trois contredanses. Nous nous retirâmes à minuit ; et je ne sais comment, car l'ami Pezzi était avec nous, nous nous perdîmes. Le guet ne sut pas nous remettre sur la voie, et sans un individu que nous rencontrâmes, nous aurions bien pu passer la nuit à courir les rues, ce qui n'était point amusant, car il faisait très froid.

Le 5 juillet, les deux frères Plomer et nous, déjeunerâmes chez l'amiral Brown qui nous avait engagés à aller manger de la viande salée. Il nous

tint parole et nous traita tout à fait comme à bord. Son bœuf était délicieux, j'en pris trois fois, puis on enleva la nappe, on laissa les bouteilles et on servit des cigares; alors commencèrent les toasts. Le Général Brown est un excellent homme, tout marin et sans façon.

Le lendemain matin, 6, je fus avec le Commandant faire visite au ministre de la marine. Il nous reçut très bien et dit au Commandant qu'il était autorisé par son gouvernement à lui exprimer le désir de la République argentine d'avoir un consul de S. M. le roi de Sardaigne; que, de toutes les nations, la notre était celle qui avait le plus de commerce avec eux, qu'on comptait douze mille sujets du roi établis dans ce pays, qu'il fallait quelqu'un pour les protéger, etc., etc. La conversation roula sur plusieurs autres sujets. Le Ministre Guido est un homme instruit, rempli d'esprit et qui possède une grande facilité pour les affaires; il a été Ministre de sa République auprès de l'Empereur du Brésil. Son fils, qui a de onze à douze ans, entra dans le salon au moment où nous allions sortir; alors le père nous pria de l'entendre toucher du piano. Le jeune homme joua plusieurs morceaux avec habileté. Nous fîmes encore plusieurs autres visites, car l'époque du départ s'approchait et nous devions remettre à la voile le lendemain soir.

A notre retour, nous trouvâmes le Général Brown venu pour nous souhaiter un heureux



voyage. Nous le remercîâmes de son portrait qu'il nous avait envoyé la veille. « C'est afin que vous vous souveniez un peu du vieux Brown, et puis vous ferez de mon portrait ce que les Napolitains font de l'image de saint Antoine : quand il fait mauvais temps, ils la jettent de côté. »

A quatre heures, nous nous rendîmes chez Don Miguel Riglos notre amphitryon ; nous y trouvâmes le chargé d'affaires d'Angleterre et un autre Anglais. La maîtresse de la maison était jolie femme, cependant j'étais si occupé d'Héloïse que je ne trouvais pas un compliment à faire. Je m'entretins longuement avec le chargé d'affaires d'Angleterre, M. Gore, qui a été longtemps à Paris, où il a pris tout à fait le ton français ; j'avais vu plusieurs personnes de sa connaissance et je lui donnai quantité de nouvelles qu'il ignorait encore.

Le diner était tout à fait à l'anglaise ; il fut long. M. Riglos nous accablait de compliments. Enfin, à huit heures, nous prîmes congé de lui, et nous nous rendîmes en maison Plomer ; c'était la dernière soirée que je devais passer auprès de l'aimable Héloïse. Nous étions tristes. Je fis mon possible pour égayer la société. J'entretins mon amie du vif désir que j'avais de revenir dans son beau pays ; mais elle me répondit : je le voudrais bien, cependant je n'ose le croire, vos belles Italiennes vous feront bien vite oublier la pauvre Héloïse ; c'était son refrain. Le mardi matin, nous avions nos malles à faire. Don Ambroise

nous envoya en cadeau des cigares de Corrientes très estimés. M. Dunoyer m'envoya la relation d'un voyage au Grand-Chaco avec une carte du Rio de la Plata. Gouvernon vint me souhaiter un heureux voyage. Notre salon était rempli de monde. Parmi les personnes que nous voyions le plus souvent se trouvait M. Ferraris, de Turin, qui, pour des motifs politiques, avait quitté le Piémont en 1821 (1). Il avait été en Hollande, puis en Angleterre où il avait connu le général Rivadavia, un des chefs du Gouvernement de la République argentine et du parti des Unitaires. Ce général, homme de talent, qui voulait la prospérité de son pays, amena d'Europe plusieurs professeurs, fit des réglemens pour favoriser ceux qui viendraient cultiver les arts et l'agriculture dans la République ; mais, bientôt après, les Unitaires furent chassés par les Fédéraux et Rivadavia fut proscrit ; tel est le sort des meilleurs citoyens dans toutes les Républiques.

Mais revenons à M. Ferraris : c'est un homme instruit qui, étant jeune, s'était laissé séduire par l'idée de voir l'Italie réunie sous un seul chef. Treize ans d'exil ont calmé ses idées, mais n'ont pas pu diminuer son amour pour son beau pays. Il a une pharmacie très achalandée et il est directeur du Muséum. Il me disait que chaque jour il faisait des vœux pour le bonheur du Piémont ;

(1) Lors de l'insurrection constitutionnelle.

qu'il s'occupait à recueillir une collection pour le Musée de Turin, et serait heureux de l'y porter lui-même, mais que dans le cas où il serait condamné à mourir à l'étranger, sa patrie recevrait, après sa mort, le fruit de ses occupations. Il me cita le nom de plusieurs autres sujets du Roi qui, tous hommes distingués, avaient mérité d'être employés par la République et désiraient aussi ardemment de rentrer en Piémont. Ce qui m'a frappé, c'est que tous ceux que nous avons connus ici et qui ont dû quitter notre pays pour leurs opinions politiques, à force de vivre au milieu des républiques, y sont devenus royalistes, et ils étaient les premiers à nous faire voir les inconvénients des gouvernements républicains (1).

M. Ferraris a avec lui M. Sonnet, de Montmélian, jeune homme qui réussit à merveille et fait honneur à notre pays. Il est préparateur du cabinet de physique et de chimie et pensionné du Gouvernement. Je lui fis une visite; il me parla avec passion de notre chère Savoie. Il me dit qu'imitant M. Ferraris, il travaillait pour le Musée de Chambéry, et que dès qu'il aurait une petite fortune, il retournerait chez ses parents. Lui ayant dit que papa était Commandant de Montmélian, il me chargea de le prier de donner de ses nouvelles à sa famille.

(1) Le rêve de M. Ferraris s'est pourtant réalisé sous Victor-Emmanuel II.

Nous avions commandé le dîner à l'hôtel pour deux heures, don Pedro nous tint compagnie ainsi que MM. Dunoyer et Ferraris. Je ne pus rien manger. Je ne savais plus où j'avais la tête. La voiture nous attendait à la porte, je volai encore une fois auprès d'Héloïse; j'y fus bientôt rejoint par le Commandant, mes camarades et plusieurs personnes qui voulaient nous souhaiter un heureux voyage. Nous prîmes congé des dames; je baisai la main d'Héloïse, et lui jurai de ne jamais l'oublier. Pauvre petite, elle me donna encore une larme, puis prenant une plante qui se nourrit d'air, elle me pria de la conserver.

Il était cinq heures et demie quand nous montâmes en voiture; le soleil était couché; il commençait à faire nuit. Je mis la tête à la portière pour voir encore une fois Héloïse: elle était sur sa terrasse, drapée dans son grand châle noir. Son mouchoir blanc lui couvrait une partie du visage; mais dès qu'elle m'aperçut et tant qu'elle put me voir, elle l'agita en signe d'adieu. Son père était en face de moi, il nous accompagna jusqu'à bord.

Le paquebot nous attendait à la voile. Nous prîmes congé des personnes qui avaient eu la bonté de nous accompagner. J'embrassai tendrement on Don Pedro et je descendis dans la cabine; mais je ne pus y rester longtemps. Remonté sur le pont, mes regards s'attachèrent sur Buenos-Ayres. Il y avait ce soir là grande illumination, le lendemain étant le jour anniversaire de l'indé-

pendance de la République argentine. Le cœur rempli d'Héloïse, je lui adressai des adieux qu'elle ne pouvait entendre.

Parmi les passagers se trouvait une dame âgée avec ses deux filles qui avaient été du premier diner que nous avait donné le négociant génois à notre arrivée à Buénos-Ayres. Nous renouvelâmes connaissance et les priâmes de chanter, ce qu'elles firent de la meilleure grâce ; un des passagers les accompagnait avec la guitare. Je demandai à une de ces demoiselles de me chanter la romance qui m'avait tant plu, elle sourit et commença la chanson, que j'entendis avec grand plaisir.

Le lendemain matin, 10 juillet, nous arrivâmes à Montevideo. Les bâtimens marchands saluèrent de nouveau le Commandant, et, au moment où nous débarquâmes, le paquebot fit un autre salut que la frégate rendit.

Notre absence avait duré quinze jours ; pendant ce temps, le premier lieutenant avait fait réparer les avaries, et la frégate était prête à mettre à la voile. Le commandant avait encore quelques affaires à terminer à terre concernant nos capitaines marchands ; mais cela ne pouvait nous retenir que peu de jours. Je descendis dans l'après-midi pour faire quelques visites. L'on me reçut très bien et plusieurs demoiselles me demandèrent s'il était vrai que je devais revenir l'année prochaine pour me marier à Buénos-Ayres. Je leur dis que oui.

« En ce cas, vous ne reviendrez pas seul ; car plusieurs de vos camarades ont promis d'en faire autant. » Effectivement, tous nos jeunes officiers avaient chacun une belle ; ils étaient fêtés et aimés, et tous les soirs ils dansaient. Pendant notre absence, ils avaient eu plusieurs dames à bord, où ils ont dansé. Jules, qui avait trouvé ma chambre plus présentable que la sienne, s'en était emparé et l'avait montrée à ces dames ; sa belle, voyant ton portrait, demanda de qui il était. Jules lui répondit que c'était celui de sa sœur ; alors la belle le prit, le trouva joli et l'embrassa à plusieurs reprises. Lorsque nous dûmes retourner à bord, le temps avait une mauvaise apparence : le vent était frais, mais favorable ; le ciel couvert de nuages, et quoique nous eussions une lieue à faire pour arriver à la frégate, nous nous embarquâmes. Les éclairs et les tonnerres se succédaient avec rapidité. Un moment après notre arrivée à bord, l'orage éclata. N'ayant pas de garde cette nuit-là, je me mis au lit. J'avais besoin de dormir, aussi ne fis-je qu'un somme.

Le lendemain matin, mon domestique entra dans ma chambre et me dit que la foudre avait brisé un de nos mâts ; je n'avais rien entendu ! Voilà notre départ retardé au grand plaisir de plusieurs demoiselles de Montevideo.

Tandis que les maîtres charpentiers étaient occupés à réparer notre mât de misaine, les fêtes continuaient à terre ; chaque jour, il y avait de

grands diners et le soir des réunions. Tout le monde voulait nous avoir. Le 17 au soir, tout étant prêt, nous prîmes congé de nos connaissances. Les adieux de mes camarades avec leurs belles furent très tendres et tout à fait dignes de figurer dans un roman : des pleurs, des soupirs, des embrassements ; il y eût même des évanouissements, et plus d'un ardent baiser fut reçu et rendu. Une jeune beauté bien vive, bien aimable, et qui avait conçu une grande passion pour un de mes amis, coupa une boucle de ses cheveux et la lui offrit ; il n'y avait pas jusqu'aux mamans qui ne pleurassent. Toutes faisaient des vœux pour notre voyage et pour que nous revînssions dans leur pays qu'elles auraient volontiers quitté pour nous suivre.

Un des frères Scimano avait été chargé par plusieurs demoiselles de remettre des souvenirs à ceux de nos officiers qui, étant de service, n'avaient pas pu aller prendre congé de leurs belles. Ce bon capitaine nous amusa beaucoup en disant que, quoique marin, on lui faisait jouer le rôle de Figaro ; mais qu'il n'avait pu refuser ce service à des dames en pleurs. Ces souvenirs étaient des mouchoirs brodés, des cordons en cheveux et des bagues. Tous nos jeunes gens se mirent à écrire à leurs amis et leur envoyèrent à leur tour des souvenirs ; c'était des chaînes en or, des bagues, des épingles, etc., etc. Tout cela n'amusa beaucoup. Je me mis aussi à écrire, mais ce fut à mon ami Pezzi, qui avait été si bon et si aimable pour nous.

Les frères Scimano se chargèrent de tous nos messages; ils prirent congé de nous, un de nos canots les reconduisit à terre. Le môle était rempli de monde, accouru là pour nous envoyer un dernier adieu. Avant deux heures, le canot était de retour à bord et nous primes la direction de l'île de Sainte-Catherine,

C'est avec profond regret que nous quittons les rivages du Río de la Plata, où nous avons été si bien reçus. Le souvenir de Buenos-Ayres et de Montevideo ne s'effacera jamais de ma mémoire. Quel dommage que toute cette contrée soit déchirée par les factions politiques, qui ne font que l'affaiblir en divisant ses habitants. Il n'y a pas d'horreurs qui ne s'y commettent soit par un parti, soit par l'autre.

---



## CHAPITRE III.

Le Paraguay. Pouvoirs absolus du docteur Francia. Adieux au Río de la Plata. Orages et pluies. Avaries. La frégate mouille à l'île St-Sébastien. Site enchanteur. Rêveries ; chasses. Arrivée à Rio de Janeiro le 27 août. Lettres d'Europe. Changements constitutionnels au Brésil. Bal au ministère des affaires étrangères. La fête de l'indépendance brésilienne. Un compatriote, M. Tocanier. Achats. Arrivée à Bahia. La ville basse et la ville haute. Diner chez M. A....Madame Pauline A... Conformité d'opinions politiques. Le Monsieur jaloux. Promenade à N.-D. de Bonne-Fin. Petits soins auprès de M<sup>me</sup> A.... Le nouveau roman du lieutenant de vaisseau. Séparation. Retour en Europe.

Je ne veux pas finir ma relation sans te dire un mot sur le Paraguay, qui est un pays très riche. A l'époque de l'indépendance de l'Amérique méridionale, il forma une des Provinces unies ; mais bientôt un docteur Francia, natif du pays, sut se faire un grand parti. Il s'est fait nommer dictateur et s'est emparé du gouvernement. Jamais bacha n'a été aussi absolu et n'a gouverné aussi despotiquement. Il a accaparé tout l'argent monnayé de la province, ses sujets sont obligés de troquer dans ses magasins ce dont ils ont besoin pour leur existence ; c'est ainsi qu'ils vont changer une vache pour des vêtements, du tabac pour du pain, etc. Lui seul se charge de tout le commerce avec les provinces limitrophes ; il désigne le nombre des bâtiments qu'il veut recevoir, leur

chargement et l'époque de leur arrivée. Il leur donne marchandises pour marchandises; une fois l'échange fait, ils sont obligés de remettre à la voile. Il ne reçoit aucun étranger dans ses états, et, s'il y en a d'assez téméraires pour enfreindre ses ordres, il les retient prisonniers. J'ai connu un individu qui a été son prisonnier pendant sept ans. Comme il avait su se rendre utile, il lui donnait une vache par semaine, elle suffisait pour lui procurer, à force d'échanges, ce dont il avait besoin. Au bout des sept ans, il obtint sa liberté, chose très rare de la part de Francia.

Il a 25,000 hommes de troupes entièrement dévouées à sa personne et lui obéissant aveuglément; il a un dépôt de 40 mille fusils et 12 millions de piastres d'Espagne, à peu près 66 millions de francs. Lorsqu'il sort, il est précédé et suivi d'un gros de cavalerie; les trompettes annoncent son approche, et toutes les boutiques, toutes les portes, toutes les fenêtres doivent être fermées sous peine de mort. Si un individu se trouve sur son passage, il est obligé de se prosterner la face contre terre en lui tournant le dos.

Il habite la ville de l'Assomption; un jour, du haut de sa terrasse, voyant que les rues n'étaient pas très régulières, il ordonna qu'on les tirât au cordeau et que chaque propriétaire le fit à ses frais, sous peine de perdre sa maison. L'ordre fut exécuté.

Il n'y a pas longtemps qu'il fit prévenir la pro-

vince de Corrientes, qui confine avec lui, qu'une partie de territoire faisant maintenant partie de cette province avait appartenu du temps des Espagnols à l'intendance du Paraguay, que, par conséquent, il en demandait la restitution. Corrientes refusa, la guerre s'en suivit ; il entra bientôt sur le territoire ennemi et répandit tant d'effroi que Corrientes, refusant le secours des autres provinces unies, accéda à la demande de Francia et conclut la paix. Pendant cette petite guerre, il n'y a pas eu un seul homme qui ait déserté de l'armée du Paraguay, ce qui surprit infiniment les Corrientiens.

Le docteur Francia est âgé de quatre-vingts ans, il est dur et cruel ; mais il a tellement su fasciner l'esprit de ses sujets et leur a inspiré tant de terreur qu'aucun n'ose conspirer contre lui ; ils sont persuadés que le bon génie de Francia l'informe de tout ce qui doit arriver (1).

Les Provinces unies attendent avec impatience la mort de cet homme étonnant pour ouvrir alors un commerce libre avec cette belle province. C'est de là qu'on retire l'espèce de thé connue sous le nom d'*Herbe du Paraguay*, avec laquelle on fait le *matté* dont tous les habitants de ces contrées sont si avides. Le Paraguay, dont le climat

(1) M. de Rochette omet de dire que le mode de gouvernement des Jésuites, au siècle précédent, avait singulièrement préparé les esprits à l'obéissance passive.

est très chaud, produit la canne à sucre, un grand nombre de bestiaux, des chevaux et enfin tous les produits de l'Amérique méridionale. Le fleuve Paraguay qui se jette dans le Parana fournit un moyen très commode pour l'exportation des denrées.

Le 11 juillet, une jolie brise d'Ouest enflait nos voiles et nous poussait avec force loin des parages du Rio de la Plata. Nous avons vu disparaître les maisons blanches de Montevideo puis la flèche de sa cathédrale et une légère vapeur d'un bleu plus foncé que celui du ciel était la seule chose qu'on aperçût encore ; mais elle disparut aussi avec le coucher du soleil. Adieu charmantes créoles espagnoles, si vives, si gracieuses, si coquettes ! Adieu les villes de construction mauresque, avec leurs terrasses et les rues à angles droits ; nous quittions cette partie peuplée par les séduisantes espagnoles pour retourner dans celle qui a appartenu si longtemps aux Portugais, si différents de leurs voisins. Le lendemain, à midi, nous étions à plus de 152 milles de Montevideo ; mais le vent changea, le temps se couvrit et prit une assez mauvaise apparence, on eut dit qu'il voulait nous faire payer les beaux jours que nous avons passés à l'ancre. Nous nous attendions à avoir un nouvel orage, nous n'eûmes que des pluies qui durèrent quatorze jours ; ne voyant jamais le soleil, nous ne pouvions faire aucune observation. Le Commandant, fatigué d'attendre, résolut de renoncer à aller à Sainte-Cathe-

rine. Le 1<sup>er</sup> août, nous mouillâmes au milieu des îles qui se trouvent à l'entrée de Saint-Sébastien. La pluie ne discontinuait pas, le temps très couvert nous obligeait à rester où nous étions et ce ne fut que le 3 que nous pûmes jeter l'ancre entre Saint-Sébastien et le continent qui en est à une petite lieue.

Nous fûmes ravis à l'aspect de la beauté du paysage de l'île; une végétation riche et vigoureuse, des arbres de toute beauté, des plantations de caféiers, de cotonniers, de cannes à sucre, des bosquets d'orangers, des palmiers, des bananiers, des cascades et, de distance en distance, des cabanes à moitiés cachées par des berceaux de verdure. De l'autre côté, sur le continent, une petite ville et plusieurs villages parsemés sur la côte, puis de hautes montagnes bleues qui forment le fond du tableau. Une fois au mouillage on se trouve entouré d'îles et l'on ne sait plus par où l'on est entré, nous ne pouvions nous lasser d'admirer ce coup d'œil enchanteur. Le temps se mit au beau, nous en avions grand besoin, car nous avions beaucoup de petites réparations à opérer. Nous faisons eau et il fallait calfater, puis nous voulions rafraîchir nos provisions.

Le pays n'offrait aucune ressource sous le rapport de la société. Un vieux colonel, fatigué de servir, s'est retiré dans cette île où il est devenu planteur. Il a près de cinq cents nègres pour soigner ses terres; mais, malheureusement, ce brave homme

est sourd comme une cloche. Que faire dans ce beau pays ? Je devins chasseur et chasseur déterminé ; lorsque je n'étais pas de service, je partais avant jour et je ne retournais à bord qu'à la nuit. J'avais toujours deux, trois ou quatre gardes-marine avec moi. J'avais soin de prendre pour guide un jeune nègre ou un insulaire, qui, à défaut de chien, allait ramasser le gibier et nous indiquait les lieux à éviter à cause des serpents dont le pays abonde. Je fis bientôt connaissance avec les habitants les plus notables, et j'allais manger les oranges qu'ils m'offraient. Ces sites, vraiment romanesques, inspiraient la méditation et je rêvais à Héloïse. Que de châteaux en Espagne, que de projets n'ai-je pas faits, mais elle, pensait-elle encore à moi ?... J'osais l'espérer ; cependant, il est presque impossible que nous soyons jamais réunis. Qu'elle soit heureuse, cette aimable amie, et puisse-t-elle se rappeler qu'elle a fait palpiter un cœur qui lui sera toujours dévoué.

Le 15 août, je voulus chasser me rapelant que ce jour-là papa chassait aussi ; je pensais au plaisir qu'il aurait de me voir dans mon accoutrement, avec la tournure d'un flibustier ; certainement, tu aurais eu peine à me reconnaître. Le soir, j'arrivais à bord, mort de fatigue, mais mon carnier bien garni et prêt à recommencer le lendemain. Saint-Sébastien est un pays très pauvre quoique fertile ; il y a du café, du coton et du sucre, mais point d'argent ; les habitants envoient leurs productions à Rio-

Janeiro et les frais de transport ne leur laissent qu'un gain très modique. Ils étaient étonnés de la dépense que nous faisons et ils crurent un moment que nos écus étaient faux ; c'est précisément dans le pays des mines d'argent que l'on en trouve le moins.

Le Commandant donna à dîner à notre vieil ami le colonel ainsi qu'à sa femme. Ce brave homme était tout content de se trouver avec nous. Enfin, le 20 août, nous avons fini nos réparations et fait nos provisions. Le 21, nous mîmes à la voile pour Rio-Janeiro, dont nous n'étions qu'à cent quarante milles ; nous partîmes avec le vent contraire et ce ne fut qu'à force de luvoyer que nous gagnâmes Rio-Janeiro le 27 août, un peu avant le coucher du soleil. Nous mouillâmes dans cette magnifique baie d'où nous étions partis trois mois auparavant. Nous retrouvâmes au mouillage le vaisseau anglais *le Spartiate* ; mais, depuis nous, il avait perdu son contre-amiral, sir Seymour. La frégate française *l'Hermione* et la corvette *l'Ariane*, que nous avions laissées au mouillage, y étaient encore ; ce fut par ces bâtiments que nous eûmes des nouvelles d'Europe et que nous apprîmes que les troubles de France étaient terminés.

Le 28, au matin, nous reçûmes quantité de lettres d'Europe, de Montevideo et de Buenos-Ayres. Parmi ces lettres, il y en avait une des tiennes qui était arrivée à Gènes le lendemain de notre départ ;

quoique bien vieille, elle me fit plaisir; les lettres les plus fraîches étaient du 22 avril... Celle de Buenos-Ayres était de Don Pedro, le père d'Héloïse; il répondait à celle que je lui avais écrite de Montevideo.

Pendant notre absence de Rio-Janeiro, les Chambres avaient obtenu une réforme dans la Constitution de l'Empire; par cette réforme, la monarchie devenait absolument fédérale. Chaque province avait une Assemblée législative provinciale, ce qui rend ces provinces presque indépendantes. Tout cela conduit insensiblement à un changement et cet empire finira par devenir une république. On s'efforce en vain de singer les Etats-Unis du Nord, car du moment où l'Empire tombera, toutes les provinces se détacheront pour former autant de petits états séparés. Nous ne devions passer que peu de jours à Rio-Janeiro, l'époque de notre retour en Italie s'approchait, ce qui nous faisait grand plaisir, car ne devant pas doubler le Cap Horn nous étions fatigués du Brésil où l'on est si peu sociable.

Le 6 septembre, le Ministre des affaires étrangères donna un grand bal parce que c'était la veille d'une des fêtes de l'Empire. Les commandants des bâtiments de guerre qui se trouvaient en rade y furent invités. M. de Thermin, consul général de Prusse, à qui j'étais recommandé, alla chez S. Exc. pour lui demander de m'y conduire ainsi qu'un de mes camarades, ce qui lui fut ac-



cordé avec la meilleure grâce du monde, car M. de Thermin est aimé et choyé partout. Je fut charmé d'aller à ce bal; c'était la première fois que je voyais une réunion de la haute société brésilienne. Le Ministre avait réuni chez lui tout le corps diplomatique et les hauts fonctionnaires. Parmi les dames, il y en avait quelques-unes vraiment belles et qui auraient été admirées même en Italie. Je ne dansai point; je n'adressai la parole à aucune dame; j'observai. Je fis la conversation avec le ministre d'Angleterre, avec quelques autres messieurs et je finis par faire connaissance et lier conversation avec l'aide-de-camp du ministre de la République colombienne. Il ne parlait qu'espagnol, mais j'en savais assez pour me faire comprendre. J'aime assez les Espagnols et nous nous mîmes à faire la comparaison de leurs mœurs avec celles des Portugais. Tout était à l'avantage des premiers. Le maître et la maîtresse de la maison faisaient parfaitement les honneurs, et l'on était très bien servi. Je fus content de ma soirée.

Le 7 septembre est l'anniversaire de l'indépendance du Brésil, c'est la plus grande fête du pays. Tous les bâtiments de guerre brésiliens étaient pavoisés; quelques officiers furent à la Cour offrir leurs hommages à l'Empereur. Toute la garde nationale, au nombre de dix mille hommes, défila devant le palais, les forts saluèrent, et le soir il y eut grande illumination. Le monde courait en

foule au Jardin public où il y avait des transparents allégoriques et des feux d'artifices; on y avait dressé un pavillon pour la famille impériale qui y passa une partie de la soirée.

J'appris qu'un de nos compatriotes, Tocanier, de Mionnaz (1), qui avait été secrétaire du consul de France à Bahia et qui, lorsque ce consul repartit pour l'Europe, était entré dans une maison de commerce de Bahia, avait passé à Rio-Janeiro pendant que nous en étions absents. Il avait demandé de mes nouvelles et s'était embarqué pour le Rio de la Plata; je regrettai de ne l'avoir pas rencontré, peut-être m'aurait-il chargé de quelques commissions pour sa famille.

Pendant notre dernier séjour à Rio-Janeiro, j'avais beaucoup couru les magasins avec mes camarades pour y chercher des objets des Indes orientales et de la Chine, mais ils sont très rares et extrêmement chers parce qu'il y a longtemps qu'il n'est pas venu de navires de ces parages. Un de mes amis prit une table du Japon, un autre un paravent; moi, beaucoup plus modeste, j'achetai des couteaux à papier en ivoire et d'autres choses de ce genre.

Un de nos officiers était chargé, par l'Université de Gênes, de prendre des plantes pour le Jardin botanique ainsi que des objets d'histoire naturelle pour le Musée; mon camarade se donna

(1) Hameau à sept kilomètres de Rumilly.

beaucoup de peine pour tout cela, et nous embarquâmes quantité de caisses contenant des arbrisseaux et des plantes. On les plaça dans la batterie, où cela a l'air d'un petit jardin; — puis des minéraux, des oiseaux empaillés, des pétrifications, etc.; enfin, un petit musée ambulante. Si tout cela arrive sain et sauf à Gènes, notre voyage en Amérique n'aura pas été sans intérêt sous bien des rapports.

Avant de quitter Rio-Janeiro, j'eus le plaisir d'apprendre que notre chargé d'affaires au Brésil venait de nommer D. Pedro Plomer, vice-consul sarde à Buenos-Ayres, et mon ami Pezzi, vice-consul à Montevideo; c'étaient les meilleurs choix qu'on pût faire, et nous en fûmes charmés.

Le 8 septembre, nous quittâmes Rio-Janeiro sans y laisser un seul regret. Nous nous dirigeâmes vers *Bahia*, qu'on nomme aussi la *Baie de tous les Saints*, et bien qu'elle ne soit qu'à 800 milles de Rio, ce ne fut que le 25 septembre que nous y arrivâmes. Notre navigation, quoique longue, n'avait offert rien de remarquable. Nous commençâmes à sentir la chaleur du soleil des tropiques, car nous avançons toujours plus vers la ligne. Bahia est par la latitude sud de 12° 56' et la longitude ouest de 40° 51'.

La baie a 90 milles de tour; elle offre un excellent mouillage. La ville se divise en deux, la basse et la haute. La première est bâtie au bord de la mer; tous les négociants y ont leurs comp-

toirs ; il y a des magasins, des boutiques et les gens les plus pauvres. La haute ville, construite sur le penchant d'une colline est habitée par les riches. Les rues très irrégulières sont propres, mais mal pavées ; il y a quantité de petits jardins qui, vus de la mer, offrent un coup d'œil charmant. Des rampes très rapides réunissent les deux villes. Pour éviter la chaleur qui est excessive, on va en palanquins portés par des nègres ; quant à moi, je n'ai jamais voulu en profiter. La population est de cent à cent vingt mille âmes, dont trente mille blancs, les autres sont de couleur ; on compte vingt mille nègres.

Le surlendemain de notre arrivée, nous allâmes faire visite au Président de la province. Son Excellence nous reçut à merveille et nous fit toutes ses offres de service.

Je fus invité à aller dîner chez M. A... qui habitait une maison de campagne située sur la continuation de la colline où est bâtie la ville ; il me dit qu'on dînerait entre quatre et cinq heures. Je m'y rendis avec un de mes camarades, et nous arrivâmes avant que le maître de la maison fût de retour. On nous introduit dans un petit salon et l'on nous annonce à M<sup>me</sup> A..., dont j'avais ouï faire l'éloge. Nous vîmes paraître une jeune dame de 23 à 26 ans, d'une taille moyenne, brune, ayant de grands yeux châtains, des traits réguliers et des épaules magnifiques. Sa physionomie avait quelque chose de fier. M<sup>me</sup> A... m'intimida tellement que je lui

adressai un compliment assez mal tourné : je lui dis que je regrettais que M. A... ne fût pas là pour avoir l'honneur d'être présenté par lui. Elle nous fit asseoir ; mon camarade ne disait mot, j'étais donc chargé de la conversation et je mis vite de côté mon air embarrassé. Quant à M<sup>me</sup> A... elle avait pris un air moins fier, ce qui m'encourageait à ne pas faire trop triste figure. Enfin M. A... arrive avec d'autres personnes et on sert le diner : un diner magnifique ; le champagne finit par nous égayer, et, le diner terminé, j'allai sur une terrasse fumer un cigare avec d'autres messieurs. M<sup>me</sup> A... vint se promener avec nous ; sa vivacité me plut infiniment. Un mot de politique suffit pour nous faire connaître que nous avions les mêmes opinions. Elle, née et élevée à Paris, aime passionnément les Bourbons ; moi, tu me connais. Notre conversation n'en devint que plus animée et plus intéressante. D'autres personnes vinrent augmenter la société ; on plaça des tables de jeu, M<sup>me</sup> A... se mit au piano, un gros monsieur d'environ 45 ans, à qui j'avais été présenté, fut s'asseoir à côté d'elle ; ses yeux la suivaient partout, il était aux petits soins et tout annonçait qu'il en était épris. Cette soirée fut pour moi une soirée d'observations, et je retournai à bord tout occupé de *Pauline*. Le lendemain soir, je passai la soirée chez elle ; je me mis aux petits soins, on m'en sut gré, et je vis qu'on commençait à s'impatienter des assiduités du gros

monsieur. On arrangea une partie pour le jour suivant ; nous voulions aller, par mer, voir un site charmant à l'autre extrémité de la ville. Notre Commandant, deux de mes camarades et moi devions venir, avec un de nos canots, prendre M. et M<sup>me</sup> A..., ainsi que le gros monsieur que je nommerai M. M....

Nous nous embarquâmes après le déjeuner dans notre canot : douze vigoureux canotiers nous conduisirent bien vite à Notre-Dame-de-Bonne-Fin, qui était le but de notre promenade. Le Commandant donnait le bras à M<sup>me</sup> A..., j'étais de l'autre côté d'elle ; nous visitâmes l'église, puis les environs qui sont très pittoresques. Le Commandant qui aime à herboriser, laissait quelquefois le bras de Pauline pour cueillir des fleurs, et moi je saisissais avec empressement ces occasions pour lui offrir le mien. Nous promenâmes ainsi longtemps, changeant à tout moment de sujet de conversation. Je me permis même de lui faire quelques plaisanteries sur M. M... Elle me dit que c'était un homme qui avait beaucoup d'instruction, mais peu d'esprit et point de tact ; qu'il l'ennuyait à force d'assiduités, etc...etc. M. M... nous suivait comme notre ombre, il était importun et il n'y avait pas moyen de s'en débarrasser ; Pauline, poussée à bout, lui dit même quelque chose de dur ; tout cela fut inutile. Nous arrivâmes à six heures chez M. A..., un diner magnifique nous y attendait. Le pauvre M. M... ne mangea presque rien, il était comme hébété.

Le dîner fini, Pauline fut se mettre au piano. J'étais assis à côté d'elle, nous causions ensemble quand M. M... s'approcha ; alors je me levai pour aller sur la terrasse où se trouvaient plusieurs autres personnes, M<sup>me</sup> A... y vint bientôt.

Pauvre petite femme, elle était furieuse contre M. M... Nous le vîmes bientôt prendre son chapeau et se retirer à notre grand contentement. Je sus quelques jours après, qu'au moment où j'avais quitté le piano, il avait dit à Pauline en parlant de moi : « Madame, voilà enfin un vengeur ; M. de R... nous vengera de votre insensibilité. »

Le 2 octobre, nous célébrâmes la naissance du Roi (1). A huit heures du matin, la frégate fut pavoisée, on tira vingt-un coups de canon. A midi, on fit un autre salut de vingt-un coups de canon, et trois bâtiments de guerre brésiliens qui se trouvaient au mouillage hissèrent notre pavillon au mât de misaine et firent tous le même salut. Le Commandant donnait un grand dîner, auquel étaient invités M. et M<sup>me</sup> A..., M. M... et deux pères capucins italiens. Pauline me pria de disposer les choses, de sorte que M. M... ne fût pas à table à côté d'elle.

Le dîner fut assez gai et, au coucher du soleil, au moment où l'on allait faire le dernier salut, le Commandant porta la santé du Roi. Ce cri de « Vive le Roi ! » fut le signal de commencer le

(1) Charles-Albert, né le 2 octobre 1798.

feu : la musique joua le *God save the King* (Dieu conserve le Roi); alors les toasts commencèrent, et il y eut eu une grande quantité; pour moi, désireux de plaire à Pauline, je lui proposai la santé de Henri V. L'heure de retourner à terre étant venue, je lui donnai la main pour descendre dans le canot et je me plaçai à côté d'elle. Sa main était dans la mienne, elle s'appuyait sur mon bras, je sentais battre son cœur. Dieu que j'étais heureux... Nous débarquâmes en-dessous de chez elle, Un sentier tortueux, tracé au milieu des palmiers, des bananiers et d'autres arbres magnifiques conduisait à sa maison située au centre d'un jardin à l'anglaise; nous gravâmes lentement ce chemin, un fanal nous précédait, les rayons de la lune perçaient à travers les arbres, et les clairières nous laissaient de temps en temps apercevoir la mer, doucement agitée et qui réfléchissait la lueur tremblante de l'astre de la nuit. Nous nous arrêtâmes plus d'une fois pour reprendre haleine et pour contempler ce spectacle fait pour ravir deux cœurs qui s'aiment. Un soupir et un frémissement nous échappèrent; je serrai son bras contre mon cœur, elle s'appuya sur moi et me dit : « Vous allez partir, il aurait mieux valu que je ne vous eusse jamais connu. » — « Chère et tendre amie, je ne vous oublierai jamais, » et une douce étreinte lui en dit plus que mes paroles. Arrivés chez elle, on dressa des tables de jeu, puis elle vint prendre mon bras pour se promener sur



la terrasse. Que de doux entretiens nous eûmes ! O moments pleins de délices, une entière confiance, un tendre abandon, des soupirs qui répondaient à d'autres soupirs ! Puis me parlant d'un bal quelle donnait le lendemain pour nous, elle me dit qu'elle désirait orner sa terrasse avec des pavillons et qu'elle me priait de m'en charger. J'acceptai avec joie ; c'était un prétexte pour passer la journée avec elle.

Le 3 octobre, à onze heures, j'étais chez ma belle amie avec trois matelots et une infinité de pavillons. J'expliquai à mes gens de quelle manière je voulais qu'on les disposât. Je fis mettre le pavillon napolitain au milieu du ciel, c'était le seul qui eût des fleurs de lis, il était là pour Pauline ; puis, ceux de Saint-Maurice, de Savoie, de Gènes, d'Angleterre, d'Amérique et une quantité d'autres placés symétriquement. Je fis donner une forme gothique aux portes et aux fenêtres, qui toutes étaient décorées avec des pavillons de différentes couleurs. Des fanaux étaient suspendus de distance en distance, et la terrasse se trouvait ainsi changée en une salle qui avait assez l'air d'une de ces galeries gothiques où les anciens chevaliers déposaient leurs bannières. Pendant que mes gens s'occupaient à exécuter mes ordres j'étais auprès de mon amie ; elle m'avouait que, jusqu'alors, vive et coquette, elle n'avait songé qu'à briller, qu'à s'attirer les hommages sans jamais aimer, mais que je venais de changer son

être et qu'elle allait être malheureuse lorsque je la quitterais. Puis, elle me pria de ne point la juger légèrement, qu'elle préférerait mon estime à tout... Il serait trop long de décrire ces moments de charme, et puis où prendrais-je des couleurs assez vives pour les retracer. O adorable Pauline, tu as répandu quelques instants de bonheur sur mon existence ! A quatre heures, je retournai à bord pour faire ma toilette et dîner ; nous avions plusieurs invités. A la tombée de la nuit, je descendis à terre avec notre musique. Pauline arriva au milieu de son salon, belle comme les amours ; elle était mise en rose. Je l'admirais sans mot dire ; elle me tendit sa main, sur laquelle j'imprimai un baiser, puis je lui offris mon bras pour l'accompagner et voir si tout était en ordre. Le monde arriva bientôt ; le bal commença ; on goûta beaucoup notre musique. Je dansai plusieurs contredanses avec Pauline et une seule avec une autre dame. Après chaque danse, les cavaliers accompagnaient leurs dames prendre l'air dans le jardin. J'étais heureux auprès de Pauline, j'en étais aimé. Elle était, sans comparaison, la plus jolie et la plus aimable de toutes, et l'on n'enviait. Je n'aurais pas changé mon bonheur pour un empire.

A une heure, on servit un souper des plus recherchés, et l'on continua à danser encore longtemps, puis l'on joua jusqu'au jour. Les dames s'étaient retirées ; je restai auprès de ma belle jusqu'au moment où nous nous embarquâmes.

Combien nous parlâmes de toi ; elle me demanda de ne pas la mentionner dans mon journal, mais quelques jours après, elle me dit : « Oh ! oui, parlez de moi à votre sœur, comme ça vous ne m'oublierez pas.

Nous arrivâmes à bord après sept heures du matin. Le soir, M<sup>me</sup> A... devait aller faire les honneurs chez M. M... qui donnait une soirée pour nous ; cela la contrariait, mais elle l'avait promis, et puis, cette soirée était pour nous ! Le Colonel d'un régiment voulut aussi nous donner un bal, le Commandant lui dit qu'il comptait mettre à la voile le 6, alors le Colonel s'arrangea avec M. M... pour donner son bal le même soir que lui nous donnerait un vaudeville d'amateur. Tout cela réussit assez bien. J'étais de service, je restai à bord ; j'employai ma soirée à écrire à Pauline. Lorsque mes camarades revinrent, ils me dirent que ma belle avait fait l'admiration de tout le monde, mais qu'elle avait été bien triste....

Le 6, nous n'étions pas prêts pour partir, j'allai passer presque toute la journée chez mon amie ; avec quelle rapidité les heures s'écoulèrent ! Ah ! pourquoi les instants de bonheur sont-ils si courts. Elle dit qu'un triste pressentiment lui annonçait que nous ne nous reverrions plus ; encore un jour et puis séparés à jamais ! et ses larmes coulèrent ; avec quel empressement je les essuyai en lui jurant de ne jamais l'oublier. Elle doit se rendre en France au mois de mars, je lui ai pro-

mis d'aller la voir, et certainement je ferai mon possible pour tenir ma promesse ; qu'est-ce qu'une course à Paris pour aller voir une personne qu'on adore. Portant ma main à son cœur elle me dit avec des yeux pleins d'amour : oh ! ne me jugez pas mal, si vous m'avez entièrement changée, si pour vous j'ai éprouvé des sentiments qui m'étaient inconnus, plaignez-moi, mais ne m'accusez pas ; que la malheureuse Pauline ne s'efface jamais de votre cœur. — Ange du ciel, ô mon amie, tu as trouvé un cœur digne du tien !

L'heure du diner approchait, plusieurs de mes camarades qui étaient invités arrivèrent, ils furent gais, et je tâchai d'être assez maître de moi pour faire comme les autres. Le soir, pendant qu'ils jouaient, Pauline prit mon bras pour se promener sur la terrasse : avec quel délice je sentis palpiter son cœur ; ô que de volupté dans ses beaux yeux humides de larmes. Sa voix à demi suffoquée et d'une douceur extrême m'allait à l'âme. De toutes mes amours, de toutes les femmes à qui j'ai fait la cour, aucune ne m'a fait éprouver ce que j'ai senti auprès de Pauline. C'était un charme tout nouveau. Ce fut alors qu'elle me permit de te parler d'elle. Elle me remit une boucle de ses cheveux.

Le Commandant voulait partir le 7, mais nous n'étions pas encore entièrement prêts. Je promis à ma belle d'aller lui donner un dernier adieu. Le 7, à huit heures du matin, sous un prétexte assez

frivole, j'arrive chez elle et je ne la quitte qu'un quart d'heure, pour aller m'informer si nous partions. Je passai encore cette journée avec elle, ce devait être la dernière; nous sentions que nous allions nous dire adieu pour longtemps et nous n'osions pas en parler.

L'avouerai-je, pendant un doux abandon, au moment où je lui jurais de ne jamais l'oublier, je prononce le nom de Caroline au lieu de celui de Pauline; où ai-je pris ce nom de Caroline, je n'en sais rien; il y a plus de cinq ans que je n'ai pas eu de belle de ce nom, c'est le diable qui s'en mêle. Pauline devint pâle comme la mort et s'écria avec vivacité: Que dites-vous, quel nom avez-vous prononcé? Juge de mon étonnement, je proteste que personne ne m'occupe qu'elle; mais elle ne veut plus m'entendre. — Eh quoi, dans ce moment une autre que Pauline peut vous occuper? Je tombe à ses pieds, elle pleurait à chaudes larmes, et elle répond à mes protestations: oh que je suis malheureuse! La première fois que j'aime je suis trahie, et lorsque je crois être aimée l'on pense à une autre! Cependant je réussis à la calmer et lorsque je lui demande si elle me croit, elle me tend la main: oh! oui, me dit-elle, je veux vous croire, mais vous m'avez fait bien du mal. Nous ne parlâmes plus de ce maudit nom (1). L'on attendait plusieurs de mes camarades à dîner; le Commandant arriva

(1) Quel giorno più non vi leggemmo avante

seul et dit que nous allions mettre à la voile, ce fut un coup de foudre. Je ne pouvais dire un mot. Pendant le diner, on persuada le Commandant qu'il ne pouvait mettre à la voile avant le lendemain matin et qu'il fallait envoyer chercher les officiers pour passer une dernière soirée ensemble. Tout fut accordé, nos messieurs vinrent, on mit des tables à jeu...

Cette soirée fut charmante, et, en même temps, bien triste pour nous. Pauline était appuyée sur mon bras, nous nous promenions sur la terrasse; un soupir s'échappait du fond du cœur pour répondre à un autre soupir. O délices suprêmes, ô doux moments, vous ne vous effacerez jamais de ma mémoire. Mon amie ôta une bague de son doigt et, la passant au mien, me pria de l'accepter, de la porter pour l'amour d'elle. Je le lui promis et je l'assurai que je ne m'en séparerais qu'en mourant, et qu'alors ce serait toi qui la recevrais. Je lui donnai aussi une de mes bagues, un simple cercle en or qu'elle conservera toujours; nous nous quittâmes à deux heures du matin. J'avais passé près de dix heures avec elle : elles ne nous avaient paru qu'un instant, nous avions tant de choses à nous dire. Ce ne fut pas un dernier adieu, Pauline dit au Commandant que, comme nous étions obligés d'attendre la marée favorable pour sortir et que nous ne l'aurions qu'à huit heures, elle voulait venir à bord nous souhaiter un bon voyage.

Le 8 octobre, à six heures et demie du matin,

cette femme charmante était à bord, elle était pâle ; ses yeux rouges et cernés annonçaient qu'elle n'avait pas dormi ; nous nous vîmes un moment seuls, je lui remis une lettre que je lui avais écrite pendant la nuit, et elle me donna aussi un petit billet qu'elle avait tracé à la hâte. Nos yeux seuls pouvaient exprimer ce qui se passait dans nos âmes ; nos cœurs étaient trop gros pour que nous eussions la force de proférer un mot. Le Commandant fit servir à déjeuner ; nous ne prîmes presque rien : quelques gouttes de café.

Enfin, l'heure fatale de la séparation arriva : je voulus reconduire Pauline à terre ; j'étais assis dans le canot tout près d'elle, elle avait baissé son voile, mais il ne put me cacher les larmes qui coulaient de ses beaux yeux. O mon ange, ô mon admirable amie ! ces larmes étaient pour moi et je ne pouvais les essuyer ! Je lui promis d'aller la voir en France. Nous ne nous reverrons plus, me dit-elle ; quelque chose me dit que nous nous quittons pour jamais : je crains de mourir ; ne m'oubliez pas et pensez que vous me laissez bien malheureuse. Les canotiers ramaient avec force, nous abordons à terre, je la reçois dans mes bras pour la débarquer, je la presse contre mon cœur ; oh ! alors, j'aurais voulu la ravir pour ne m'en jamais séparer, et je la quittais ! Je la quittais peut-être pour toujours. Je l'embrassai en prenant congé d'elle et des autres personnages ;

puis, m'élançant à bord du canot, nous primes le large ; mes yeux restèrent fixés sur elle qui, immobile sur la plage, paraissait y être enchaînée. Elle agita son mouchoir blanc et prit la direction de sa maison. Je la suivais toujours des yeux ; de temps en temps d'épais feuillages la cachaient entièrement, puis je voyais reparaître sa robe blanche au milieu de la verdure, alors elle s'arrêtait pour agiter son mouchoir. Bientôt elle ne parut plus que comme une ombre, qui disparut à son tour ; mes yeux ne pouvaient se détacher de ce site enchanteur où j'avais éprouvé quelques moments de bonheur ; ils sont si rares, ils passent avec la rapidité de l'éclair, mais le souvenir en reste, et c'est encore une consolation. Ceux qui vivent continuellement à terre ne peuvent pas sentir aussi vivement que nous ; toujours au milieu des jouissances, ils ne sont pas à même de les apprécier comme nous qui passons une partie de notre vie en mer, entourés de périls, battus par les tempêtes, souffrant de toutes les privations, séparés de tout ce que l'on aime ! Cependant, cette existence si chancelante, si remplie de dangers, nous l'aimons, nous la chérissons, c'est à elle que nous devons les douces émotions que nous éprouvons quand nous rencontrons un cœur qui répond au nôtre, qui le comprend. Et de ces cœurs, on en rencontre quelquefois, du moins j'ai cru en trouver.

La frégate était déjà couverte de voiles, une faible brise les enflait légèrement, on eût dit que,



d'accord avec moi, elle quittait avec regret ces parages.

Arrivé à bord, je courus dans ma chambre pour y lire le billet de Pauline : elle n'avait eu le temps de m'écrire que peu de lignes, mais elles étaient pleines d'amour. Un jour peut-être les liras-tu. Après l'avoir couvert de baisers, je le fermai soigneusement et je fus prendre la garde. J'étais triste et cependant, pour éviter les plaisanteries de mes camarades, je feignis d'être gai.

Je priai Jules qui était de garde avec moi de faire attention à la manœuvre et je me mis à me promener seul sur le pont. Je m'arrêtais de temps en temps pour jeter un coup d'œil sur les lieux enchantés où se trouve mon amour. J'aimais à me retracer les moments, hélas ! bien, rapides que nous avions passés ensemble, mon cœur palpitait avec violence. Je doutais de mon existence, il me semblait que je sortais d'un profond sommeil et que ma félicité n'était qu'un songe agréable. Les vers de Lamartine, dans le dernier chant de *Child Harold*, se retracèrent à ma mémoire :

Dors, murmurait Harold d'une voix comprimée,  
 Toi que je vais quitter, toi que j'ai tant aimée,  
 Toi qui m'aimas peut-être, où dont l'art enchanteur  
 Par l'ombre de l'amour charma du moins mon cœur.  
 Qu'importe si le tien n'était qu'un doux mensonge !  
 Je fus heureux par toi, tout bonheur est un songe.

..... Cependant bientôt l'immense Océan nous séparera et nous ne nous reverrons peut-être ja-

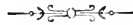
mais..... Cette idée me brise le cœur. O Pauline, charmante amie, jamais je ne t'oublierai.

Tu vois, chère sœur, que je te montre mon cœur tel qu'il est, que j'ai entière et pleine confiance en toi, car ceci est un journal fidèle et certainement je ne l'aurais écrit pour personne autre que pour toi. Adieu, bonne amie, sois indulgente en me lisant et compte sur mon affection qui durera autant que ma vie.

A quelques lieues de Bahia, le 12 octobre 1834.



## TABLE DES MATIÈRES



	Pages.
Notice sur Joseph de Rochette.....	351
La maison de Rochette à Rumilly.....	354
États de services et distinctions.....	355
Généalogie.....	357
VOYAGE A FEZ. Envoi par l'auteur à son père.....	359
CHAPITRE PREMIER. — L'amiral Des Genèys à Gibraltar, en 1822. Préliminaires du traité de commerce de la Sardaigne avec le Maroc. M. Ermirio. Le chevalier de May. La corvette <i>le Triton</i> ; le brick <i>la Néréide</i> . Séjour à Gibraltar. Le Consul anglais. M. <i>Douglas</i> . Miss D... M. Sicoli et les Hadjjs. Lenteur des négociations. Tanger. Algésiras et le général O'Donnell. Une <i>tertulia</i> . Juifs et juives de Tanger. . . . .	359
CHAPITRE II. — Mohamed-Umaymon. Le <i>bacha</i> de Tanger. Préparatifs de départ pour Fez. Les Maures ; mœurs, costumes ; les Nomades. Départ pour Fez le 15 juin 1825. L'escorte et son commandant Kaïd de Dris. Cadeaux à l'escorte. Les Donars. Marche de la caravane. L'interprète juif, <i>Isaac-Abensur</i> . Une <i>fantasia</i> . Les Maures cultivateurs et les Berbères. Le couscousson. La plaine de Guad-el-Mkasen. Alagar-Quivir. Cadeaux du <i>Bacha</i> de cette ville. Les galanteries de Kaïd de Dris ; source sulfureuse de Sidi-Muzza-Ezzerad. La tribu des Nad-Deurs. Les Berbères Shloks. La Source d'Aïn-Carmack ; le Guad-Ahmed-Allah ; le wergah ; le Schou. Montagne de gypse. Toilette pour entrer à Fez — Les approches de	

Fez ; curiosité des femmes ; le *lait d'honneur*. Curieux et troupes venus à la rencontre de la mission. Le Kaïd el Mechoir Abd-el-Malek. Fantasia. . . . . 371

CHAPITRE III. — Entrée à Fez le 21 juin 1825. Réception. Le nouveau et le vieux Fez. La maison de la mission. Envoi de provisions et de cadeaux par l'empereur. Avances d'une dame mauresque. Distribution des cadeaux de la mission aux fonctionnaires. Un juif et sa femme. Les troupes rapportent cent têtes de Shlocks rebelles. L'audience du sultan. Description des cadeaux que le roi de Sardaigne lui envoie. Le sultan Mulei-Abderhaman-Ben-Hicham. Les jardins du palais. Les batchiks. Visite de Kaïd de Dris. Le premier ministre Hac-Taleb-Ben-Djelu. Le sultan fait don d'un lion au consul. D. Antonio, renégat, directeur de l'artillerie. Renseignements politiques, géographiques et ethnographiques sur le Maroc. Cadeau de 1,500 fr. au ministre Mochtar. Thé chez le premier ministre. Les rues de Fez. Le traité est signé. Terreurs de l'interprète. . . . . 401

CHAPITRE IV. — Le départ de Fez le 1<sup>er</sup> juillet. Echange de bouquets et de gants avec deux mauresques. Insolation. Voyage pendant la nuit. Arrivée à Tanger. Félicitation des Consuls étrangers. Réconciliation du bacha marocain avec M. Douglas. Le lion s'étrangle. Départ pour Gibraltar le 15 juillet 1825. En route pour Gènes. Comparaison avec l'ouvrage : *Une Ambassade au Maroc*, de G. Charmes. Dîner et fête chez le Caïd el Méchouar . . . . . 426

VOYAGE AU BRÉSIL ET A LA PLATA . . . . .	131
AVANT PROPOS. Don Pedro H. M. Henri Picolet d'Her- millon, M. A. Dumoyer, Le dictateur Rosas. . . . .	131
CHAPITRE PREMIER. — Départ de Gènes le 25 février 1834. La vie à bord. Le quart. En vue de Gibral- tar le 11 mars; souvenir à Miss Rose. L'île de Ténériffe. Le lieutenant-général D. Moralès; les dames; les momies de Guanches. Passage de la ligne le 11 avril; fête de matelots. Les orages; les calmes. Arrivée à Rio de Janeiro le 1 mai. La ville; la population; le jardin botanique. Présentation au jeune empereur D. Pedro II. Les théâtres; les cafés. Théâtre de société français . . . . .	139
CHAPITRE II. — Départ pour Montevideo le 25 mai. Avaries. Montevideo; les habitants; toilettes des da- mes. Visite aux autorités. Un bal à bord. L'opéra italien. Voyage à Buenos-Ayres. La famille Plomer. M. Antoine Dumoyer. La cathédrale. Renseigne- ments politiques; les <i>Unitaires</i> et les <i>Fédérés</i> , Vi- site au gouverneur. La comédie espagnole au théâtre. La maison de campagne du consul de France. Grand dîner chez D. Pedro Plomer. Rencontre d'un com- patriote, E. Gouvernon, de Rumilly. Un <i>Saladero</i> . Le <i>matté</i> . Les rues; le cimetière de Buenos-Ayres. Dîner et soirée chez un Français. Visites à l'amiral Brown; au ministre de la marine. Dîner chez D. Riglos. Dernière soirée auprès d'Héloïse; M. Ferrar- is. Le général Rivadavia. M. Sonnet, de Montmélian. Adieux à M. Plomer. Départ de Buenos-Ayres. Re- tour à Montevideo: promesses de mariage des offi- ciers. Visite de la cabine du lieutenant. Préparatifs de départ; gros temps; tendres adieux; le marin-Figaro.	155
CHAPITRE III. — Le Paraguay. Pouvoir absolu du doc- teur Francia. Adieux au Rio de la Plata. Orages et pluies. Avaries. La frégate mouille à l'île St-Sebas- tien; site enchanteur. Réveries; chasses. Arrivée à	

Rio de Janeiro le 27 août. Lettres d'Europe. Changements constitutionnels au Brésil. Bal au ministère des affaires étrangères. La fête de l'indépendance brésilienne. Un compatriote, M. Tocanier Achats. Arrivée à Bahia. La ville basse et la ville haute. Dîner chez M. A.... M<sup>me</sup> Pauline A.... Conformité d'opinions politiques. Le jaloux. Promenade à N.-D.-de-Bonne-Fin. Petits soins auprès de M<sup>me</sup> A... Le nouveau roman du lieutenant de vaisseau. Séparation. Retour en Europe. Envoi à M<sup>me</sup> de Rochette.. 477









# TABLE DES MATIÈRES

## PREMIÈRE PARTIE

### BULLETIN

	Pages.
I. Travaux de la Société (1886-1887) . . . . .	V
Séance du 25 juillet 1886. Réception de MM. Blanc, Rivaud, comte Dupas et Charles Bouvier. Programme du Congrès de Thonon. . . . .	VI
Séance du 1 <sup>er</sup> août 1886. Réception de MM. La Ravoire et Bouchet. . . . .	VI
Description par M. Laurent Rabut, d'un <i>triens</i> mérovingien trouvé en Maurienne. . . . .	VII
L'Hôpital d'Hermance en 1512, par M. Mugnier. . . . .	VII
Séance du 28 octobre 1886. Rapport sur le Congrès de Thonon. Dons d'ouvrages à la Société par MM. A. de Montet, Tochon et Metzger. Rapport de M. Mugnier sur une Bible de 1524, donnée par M. Jules Dénarié. . . . .	IX
Notice sur le général Démotz de la Salle, dit de <i>Lallée</i> , par M. Croisollet, notaire à Rumilly; et lettre du général à son frère (1 <sup>er</sup> septembre 1783). . . . .	XI
Séance du 21 novembre 1886. Réception de M. Metzger. Election de MM. Charles Lefort, Eugène Ritter et Albert de Montet, en qualité de membres honoraires. . . . .	XVI
Carte agronomique de la Savoie, de M. G. Buchard. . . . .	XVI
Épingles et styles trouvés à Saint-Just (Lyon). . . . .	XVII
Portraits de Robert de Genève, du cardinal de Brogny, d'Enstache Chapuis, de J.-J. Rousseau ( <i>Note sur des</i> ). . . . .	XVII
Rapport sur la Société des <i>Légendes populaires</i> , par M. Ant. Dessaix. . . . .	XVII
Séance du 5 décembre 1886. . . . .	XXII

Don d'ouvrages par MM. Rodillon, baron Ravenat et F. Rabut.....	XXIII
Election de MM. Léopold Delisle, A. Manno, F. E. Bollati de Saint-Pierre, en qualité de membres honoraires.....	XXIII
Réception de MM. Lathoud et Bard en qualité de membres effectifs.....	XXIII
Chartes du sieur Gantier seigneur d'Hostel. (Communication de M. Drivet.).....	XXIII
Séance du 2 janvier 1887.....	XXV
Don d'ouvrages par M. Léopold Delisle.....	XXV
Réception de MM. Golliet et Blanc.....	XXVI
Lettre de Charles-Emmanuel I <sup>er</sup> au baron d'Avully, par M. Jules Guyon. Observations de M. Mugnier sur cette lettre.....	XXVI
Vente de biens à Michel de Thoire, 23 novembre 1515. (Communication de M. Marie-Girod.)....	XXVII
Analyse de l'affaire et du procès de Fésigny-Montmayeur au xv <sup>e</sup> siècle, par M. Mugnier.....	XXVIII
Séance du 30 janvier 1887.....	XXXII
Réception de M. Comte. Cinq inscriptions chambrériennes, par M. François Rabut.....	XXXIII
Jean Alphonse, professeur d'anatomie à Chambéry en 1685, par M. Mugnier.....	XXXIV
Séance du 27 février 1887. Réception de M. A. Dunois.....	XXXVII
Approbation des comptes de la Société présentés par M. Perrot.....	XXXVIII
Deux lettres du duc Charles III relatives au Saint-Suaire à Chambéry, par M. Mugnier.....	XXXVIII
Compte rendu de l'ouvrage de MM. A. Manno et V. Promis, <i>Bibliographie historique de la monarchie de Savoie</i> , par M. Mugnier.....	XXXIX
Séance du 27 mars 1887.....	XLV
Réception de MM. Bal, Cléret, Brachet et RoCHAT. Dessin d'habitations lacustres sur des poteries du lac	XLVI

du Bourget. (Communication de M. L. Rabut.)..	XLVI
Deux chartes d'Amédée IX. (Lettres aux syndics de Chambéry). (Communication de M. Mugnier.)..	XLVII
Séance du 21 avril 1887. Don de livres par MM. Calligé, Mugnier et Guillaume .....	L
Extrait des comptes (en français) des syndics de Chambéry pour 1388. Un <i>reçu</i> de Jehan Burle, professeur de droit à Chambéry en 1408. (Communication de M. Mugnier.).....	LI
Croix gothique à Attignat-Oncin. (Communication de M. Marie-Girod.) .....	LII
Séance du 22 mai 1887. Annonce du Congrès des Sociétés savantes de la Savoie, d'août 1887, au Pont-de-Beauvoisin. ....	LIII
Don de brochures par M. Constantin et Masse....	LIII
Lecture par M. Mugnier de deux lettres de Louis, Duc de Savoie, de juin et octobre 1456.....	LIII
Séance du 12 juin 1887. Nouvelle communication de M. L. Rabut sur des poteries à paysages du lac du Bourget.....	LVI
Lecture par M. Mugnier de lettres aux syndics de Chambéry, de Jean, duc de Berry et d'Auvergne et de Bonne de Berry sa fille (1393 ?).....	LVII
Le Président signale l'ouvrage de M. P. Vayra, <i>Autografi dei Sorrani della monarchia di Savoia</i> , et le rapport de M. Carret, bibliothécaire de la ville, sur les <i>Incunables</i> de la Bibliothèque publique.....	LXI
Séance du 11 juillet 1887. Incendie de l'imprimerie de la Société; état des travaux en cours d'impression.....	LXII
Arrêté d' <i>Albitte</i> contre l'Ordre des avocats en Savoie. (Communication de M. Ch. Caland.).....	LXIII
Écusson provenant du château de Cusy. (Communication de M. Marie-Girod.).....	LXV
Un autographe de Yolande de France, duchesse de	

Savoie. (Communication de M. Mugnier.).....	LXVI
Séance du 16 août 1887. Nouvelle inscription romaine au Bourget-du-Lac. (Communication de M. Laurent Rabut.).....	LXVII
Le discours de M. <i>Spuller</i> , ministre de l'instruction publique au Congrès de la Sorbonne. ....	LXVIII
Une lettre du duc de Savoie Charles I <sup>r</sup> . Une lettre de Philippe Sans-Terre, lieutenant-général. (Communications de M. Mugnier.).....	LXVIII
II. Membres de la Société et Sociétés correspondantes. — Bureau et Commissions...	LXXI
Membres honoraires.....	LXXII
Membres effectifs.....	LXXIII
Sociétés correspondantes.....	LXXVIII

### Mélanges.

F. MUGNIER. <i>Le Théâtre en Savoie</i> ; les Vieux Spectacles; les Comédiens de Mademoiselle et de S. A. R. le duc de Savoie; la Comédie au collège; les Troupes modernes. (Avec Fac-Simile.).....	1
F. RABUT. Le Séjour de Janus de Savoie en France, avec son gouverneur Louis d'Avancher. (1456-1458.).....	305
DE ROCHETTE. Relation d'un voyage à Fez, en 1825, et Extrait d'un voyage au Brésil et à la Plata en 1834, avec notices et généalogie, par F. MUGNIER.	349

FIN DU VINGT-CINQUIÈME VOLUME.









